
91629



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.

MÉMOIRES

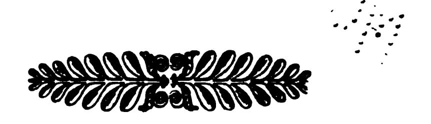
DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES,
Rue Froide, 2.

—

1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un Rapport de M. le docteur Roulland, au nom d'une Commission (1) chargée de juger le concours pour le prix *Le Sauvage*, a été publié récemment par l'Académie. Cette Compagnie avait adopté les conclusions de la Commission dans une séance extraordinaire, tenue le 4 décembre 1861, et voici l'extrait du procès-verbal de cette séance :

« Les conclusions du Rapport de M. Roulland, interprète de la Commission, sont adoptées à

(1) Cette Commission se composait de MM. *Vastel*, *Roulland*, *Pierre*, *Leboucher*, *Le Bidois*, *Le Roy-Lanjuinière*, *Roger*, membres élus ; *Des Essars* et *Travers*, membres de droit. Le sujet du concours était : DE LA CHALEUR ANIMALE.

l'unanimité. En conséquence, la Compagnie décide : qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix de 2,000 francs ; mais que le concours a produit des mémoires trop savamment, trop laborieusement, trop consciencieusement travaillés pour que des récompenses ne soient pas accordées à quelques-uns d'entre eux. Conformément aux conclusions précitées, le mémoire portant le n°. 4 est jugé digne d'une *mention très-honorable*, à laquelle sera jointe une somme de 800 francs. Des *mentions honorables* sont décernées aux n°s. 3, 5 et 6, ainsi classés dans l'ordre de leur mérite. Une somme de 400 francs sera remise à chacun des auteurs de ces trois derniers numéros.

« M. le Président compare les épigraphes des billets cachetés et celles des mémoires, et il ouvre ces billets dans l'ordre de leur classement par la Commission qui a jugé le concours ; puis il proclame comme auteurs des mémoires :

« N°. 4, M. Fayel, docteur en médecine, à Caen ;

« N°. 3, M. DE ROBERT DE LATOUR, docteur en médecine, à Paris ;

« N°. 5, M. MAREY, docteur en médecine, à Paris ;

« N°. 6. M. JOAO DA CAMARA LEME, docteur en médecine à Madère (île portugaise). »

Dans sa séance du 23 mai 1862, l'Académie a adopté deux nouveaux sujets de prix : l'un pour la fondation *Le Sauvage*, l'autre pour la fondation *Pierre-Aimé Lair*. On trouvera ci-après (pages XI et XII) ces deux sujets et les conditions d'envoi des mémoires.

Avant d'imprimer les programmes de ces concours, nous croyons utile de reproduire ici une circulaire que nous avons adressée, l'année dernière, à tous les membres de l'Académie, et qui a donné lieu à la création d'un Album, où se trouvent déjà réunis plus de quatre-vingts portraits photographiés sur cartes de visite. En répondant à notre appel, beaucoup de nos confrères nous ont adressé de précieuses notules, dont quelques-unes ont déjà servi à des biogra-

phes. Nous proposons cet exemple à ceux qui ne nous ont pas encore envoyé leurs photographies: personne ne sait mieux que nous-mêmes ce qui nous regarde, ce qui nous touche, ce que nous avons fait, et les dates importantes de nos actes, et celles de nos promotions dans nos diverses carrières, et les détails relatifs à nos diverses publications. Les cartons de l'Académie, déjà riches, le deviendront bien plus encore, si chacun répond au vœu général.

CIRCULAIRE DU 15 MAI 1861.



MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai fait à l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le 22 février, une proposition qu'elle a favorablement accueillie, et dont elle a voté les conclusions. J'ai l'honneur de vous adresser le texte de cette proposition, et de vous inviter à m'envoyer pour l'*Album* de cette Compagnie, dont vous êtes membre, et votre photographie, et les notes biographiques et bibliographiques qui l'intéressent dès à présent et dont un jour elle aura besoin.

Je vous remercie à l'avance pour l'Académie, et je vous prie de me croire,

MONSIEUR,

Votre affectionné serviteur et dévoué confrère,

JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Extrait du procès-verbal de la séance du 22 février 1861.

M. Travers a la parole et lit la note suivante :

« MESSIEURS,

« L'iconographie a des lacunes dans tous les musées. On regrette de n'avoir pas les portraits d'une foule d'hommes et de femmes qui ont un nom dans les sciences, dans les lettres, dans les beaux-arts, et que l'on ne connaît que par leurs œuvres.

« Ces regrets, chez les bons cœurs, s'étendent aux parents, aux amis qui ne sont plus. On voudrait avoir leur image comme aliment du souvenir; on s'imaginerait volontiers qu'ils sont absents, on se prêterait sans trop de peine à l'illusion d'un prochain retour.

« La rareté ou l'éloignement des peintres et le prix élevé des

tableaux n'ont pas permis, jusqu'à nos jours, de satisfaire le désir que nous avions tous de posséder l'image de ceux qui nous étaient chers. Grâce à une découverte récente, grâce à la photographie, cette satisfaction est désormais facile, et de toutes parts se forment de précieux Albums. Chaque famille va posséder son *Livre d'Or*, et la conservation de tant de portraits, la vénération de ceux qui seront devenus des ancêtres, auront, nous le pensons, une salutaire influence sur les mœurs publiques.

« Nos académies sont des familles, d'honorables familles, dont les membres sont unis par les liens d'une estime réciproque. Ils reconnaissent entre eux une sorte de solidarité, et quand la mort emporte un de leurs frères, ils lui consacrent une notice nécrologique, et s'applaudissent quand elle est accompagnée d'un portrait fidèle.

« Un portrait fidèle est aujourd'hui chose aussi facile, aussi certaine que peu coûteuse : en quelques secondes on le dérobe à la lumière du soleil.

« Si cette découverte datait du même siècle que celle de l'imprimerie, nos aïeux académiques nous auraient sans doute légué leurs portraits en même temps que leurs œuvres. Moisant de Brieux serait photographié comme il est imprimé, et nous contemplerions l'image de notre fondateur, comme nous lisons les livres qu'il nous a laissés.

« Ce qu'eussent fait nos pères, ne le ferons-nous pas pour nos descendants ? Une fausse modestie nous conseillerait-elle de nous abstenir, ou craindrions-nous leur indifférence ? Leur indifférence n'est point supposable. Un tel sentiment est bien moins dans la nature qu'une louable curiosité, et cette curiosité, n'y a-t-il pas convenance à la satisfaire ? Nous le croyons, et, si notre opinion est partagée, nous proposerons d'arrêter :

« 1°. Qu'un Album, appartenant à l'Académie, sera formé des portraits photographiés de tous ceux de ses membres qui lui en feront hommage ;

« 2°. Que tout membre de la Compagnie sera invité à lui offrir sa photographie, à laquelle on le priera de joindre la date de sa naissance, ses prénoms et la liste complète de ses ouvrages.

« Comme spécimen de ces portraits à bon marché, d'ailleurs très-ressemblants, je dépose sur le bureau, et j'offre à l'Académie, pour son Album, la photographie de son secrétaire, heureux si le projet qui a inspiré cette note obtient l'approbation de ses confrères. »

« L'Académie accueille avec faveur cette proposition, et la création de l'*Album* projeté est admise par elle en principe. »

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de DEUX MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1865.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

PRIX LAIR.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE JEAN MAROT.

Le prix est de CINQ CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1864.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

DE LA

RÉSISTANCE DE L'AIR

DANS LE MOUVEMENT OSCILLATOIRE DU PENDULE;

PAR M. CH. GIRAULT,

Membre titulaire, professeur à la Faculté des sciences.

SECOND MÉMOIRE.

DU MOUVEMENT DANS UN AIR CALME POUR DIFFÉRENTS PENDULES DONNÉS.

Dans un Mémoire communiqué précédemment à l'Académie (1), nous avons étudié le mouvement oscillatoire de divers pendules soumis à l'action résistante de l'air; et nous avons été conduit à regarder cette résistance comme formée de deux termes proportionnels, l'un à la première puissance, l'autre au carré de la vitesse angulaire du pendule. Cette loi, évidemment, ne pouvait être considérée que comme une approximation, et il y avait lieu de se demander si l'approximation serait toujours suffisante, quel que fût le pendule soumis à l'expérience.

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences Arts et Belles-Lettres de Caen*, année 1860.

Dans ce travail, nous nous proposons d'établir que, pour représenter les phénomènes, il faut plus généralement considérer la résistance comme composée de trois termes respectivement proportionnels aux trois premières puissances de la vitesse, et dont le troisième est négligeable lorsque le pendule oppose à l'air une surface peu étendue. Nous allons exposer d'abord les résultats que nous a fournis l'expérience; nous nous en servirons ensuite pour chercher la loi du décroissement de l'amplitude des oscillations; enfin nous essaierons d'en déduire l'expression de la loi de la résistance.

I. — Expériences relatives au décroissement de l'amplitude des oscillations du pendule.

Tiges oscillantes. — Une première tige cylindrique en fer, longue de $2^m,198$, pesant 1316 gr., porte à son extrémité inférieure une aiguille; elle est munie à son extrémité supérieure d'une traverse avec vis de suspension, décrite dans le premier mémoire (1). Les pointes des vis reposent sur des surfaces de verre un peu concaves; l'aiguille oscille en parcourant les divisions d'une règle horizontale divisée en centimètres, et placée à une distance R de l'axe de suspension égale à $2^m,227$; le poids total P du pendule est de 1343^{gr}.; la distance l de son centre de gravité à l'axe de suspension est de $1^m,081$; la durée T de l'oscillation simple, estimée à l'aide d'une montre ordinaire, est

(1) Page 18, fig. 6.

de $1^s,20$. Lorsque le pendule est au repos, l'aiguille correspond au zéro des divisions de la règle. Les divisions se comptent à droite et à gauche du zéro ; elles servent à mesurer l'amplitude *linéaire* E, d'où l'on déduirait approximativement l'amplitude *angulaire* α, en divisant E par la distance R.

Le tableau I (1) renferme les résultats de quatre expériences dans lesquelles on a compté le nombre N des oscillations simples effectuées par le pendule lorsque l'amplitude E décroît d'un centimètre ; la première colonne à gauche renferme les valeurs successives de l'amplitude E décroissant d'un centimètre ; chacune des quatre colonnes suivantes renferme les valeurs successives prises par N lorsque l'amplitude décroît de $0^m,10$ à $0^m,09$, de $0^m,09$ à $0^m,08$, de $0^m,08$ à $0^m,07$, etc. ; l'avant-dernière colonne renferme des moyennes estimées à une unité près ; nous parlerons plus loin des résultats compris dans la dernière colonne.

Une seconde tige cylindrique en fer, longue de $2^m,190$, pesant 832^{gr}, est disposée de la même manière que la première. Elle constitue un second pendule, dont le tableau II renferme les éléments, ainsi que les nombres d'oscillations.

Pendules à lentilles cylindriques ou sphériques. — Dans toutes les expériences dont le détail va suivre, nous avons cru devoir renoncer à faire osciller le pendule à l'air libre, parce que les agitations inévitables de ce milieu, même dans les conditions les plus favorables, produisent des inégalités fort sensibles.

(1) Voir à la fin du présent Mémoire, pour les divers tableaux.

Ainsi, pour un même pendule, et l'amplitude décroissant de la même quantité totale, dix expériences successives ont donné les nombres suivants d'oscillations effectuées :

69, 64, 63, 65, 63, 69, 68, 68, 66, 63.

Nous avons, en conséquence, fait osciller la lentille du pendule dans l'intérieur d'une caisse en bois de forme parallélipipédique de $1^m,22$ de hauteur, sur $0^m,68$ de largeur et $0^m,51$ de profondeur. Cette caisse, qui renfermait la règle divisée, n'avait pas de fond supérieur, afin de laisser passage à la tige, et sa face verticale antérieure était garnie d'un vitrage à travers lequel on pouvait compter les oscillations et suivre le décroissement de leur amplitude. Dans ces conditions nouvelles, le pendule déjà cité a fourni, pour le même décroissement total de l'amplitude, les nombres d'oscillation

70, 70, 70, 69, 70,70,

résultant de six expériences distinctes.

On sait que les agitations de l'air ont généralement pour effet d'augmenter le décroissement de l'amplitude de chaque oscillation (1) ; on ne doit donc pas s'étonner que les premiers nombres soient inférieurs aux seconds, pour la plupart. Mais on peut craindre que la proximité des parois de la caisse ne vienne mo-

(1) Voir le premier Mémoire, p. 29

difier les phénomènes qui se produiraient dans une atmosphère indéfinie. C'est ce qui nous a déterminé à étudier préalablement le mouvement de l'air dans le voisinage du pendule, que ce pendule fût ou non renfermé dans la caisse. Nous avons observé pour cela le mouvement d'ascension de la fumée produite par un morceau d'amadou placé au pied de l'appareil et brûlant lentement; nous avons reconnu que, sur le trajet du pendule, les mêmes masses d'air glissent à chaque oscillation contre la lentille, en passant de l'avant à l'arrière, tandis qu'à une assez faible distance au-delà des limites que la lentille atteint dans sa course, l'air reste sensiblement immobile. Nous avons donc négligé l'effet produit sur le pendule par le voisinage des parois de la caisse, tant dans le cas des plus petites oscillations, où cet effet nous a paru en réalité négligeable, que dans celui des oscillations les plus grandes, où les erreurs qui en peuvent résulter ne paraissent pas affecter, dans leur partie entière, les nombres que fournit l'observation. Quoi qu'il en soit, les résultats auxquels nous sommes parvenu pourront toujours être considérés comme convenant au cas du mouvement d'un pendule dans une étroite enceinte.

Les lentilles que nous faisons osciller consistent en deux disques ou cylindres et trois sphères, en bois, dont le diamètre est supérieur à $0^m,15$ et moindre que $0^m,25$. Chacune de ces lentilles est successivement fixée à l'extrémité de la première tige oscillante, les centres de gravité de la lentille et de la tige se trouvant situés sur la même verticale dans l'état d'équilibre du pendule. Pour cette même position d'équi-

libre, les bases des cylindres sont verticales et perpendiculaires au plan d'oscillation. Une aiguille indicatrice est disposée dans tous les cas au-dessous de la lentille, et à une distance de l'axe de suspension peu différente de $2^m,4$. Le poids total P du pendule varie de 1870 gr. à 6200 gr.; la distance *l* du centre de gravité du système à l'axe de suspension, de $1^m,4$ à $2^m,1$; la durée T de l'oscillation simple, de $1^s,3$ à $1^s,5$; l'amplitude α de l'oscillation, pour un même pendule, de $0^o,23$ à $2^o,40$.

Les tableaux III, IV, V, VI et VII renferment les résultats numériques fournis par l'expérience. Dans chacun de ces tableaux, la première colonne à gauche comprend les valeurs successives de l'amplitude E décroissant d'un centimètre. A droite de cette colonne, on a fait figurer, sur une première ligne horizontale, les nombres N d'oscillations simples effectuées dans plusieurs expériences successives lorsque l'amplitude E décroît de $0^m,10$ à $0^m,09$; sur une seconde ligne horizontale, ces mêmes nombres N, répondant à une amplitude E qui décroît de $0^m,09$ à $0^m,08$; sur une troisième ligne horizontale, etc., etc. L'avant-dernière colonne à droite renferme des moyennes estimées à moins d'une unité. Nous parlerons plus loin des nombres de la dernière colonne.

Pendules divers. — Un écran formé d'une toile mince tendue sur un cerceau métallique, est recouvert sur ses deux faces de deux rondelles en carton d'un diamètre supérieur à celui du cerceau et cousues ensemble par leurs contours. Cet écran est fixé à l'ex-

trémité de la tige oscillante et muni inférieurement d'une aiguille indicatrice. On le fait osciller dans l'intérieur de la caisse, en disposant ses faces parallèlement au plan d'oscillation, et l'on obtient les résultats consignés dans le tableau VIII.

Enfin, une planche en sapin, de $0^m,4$ de long sur $0^m,2$ de large et $0^m,025$ d'épaisseur, ayant ses grandes arêtes parallèles à l'axe de la tige et ses grandes faces perpendiculaires au plan d'oscillation, donne les nombres d'oscillations indiqués au tableau IX.

II. — Loi du décroissement de l'amplitude des oscillations.

Supposons cette loi connue, et cherchons le nombre N. Et d'abord, représentons en général par $F(\alpha)$ le nombre des oscillations simples effectuées par le pendule pendant que l'amplitude angulaire décroît depuis une valeur fixe arbitraire jusqu'à la valeur variable α; la formule

$$N = F(\alpha_1) - F(\alpha_0) \tag{1}$$

exprimera le nombre N des oscillations simples effectuées pendant que l'amplitude décroît depuis α_0 jusqu'à α_1. Développons, suivant les puissances croissantes de $\frac{\alpha_0 - \alpha_1}{2}$, les fonctions $F(\alpha_0)$ et $F(\alpha_1)$ mises sous la forme $F\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2} + \frac{\alpha_0-\alpha_1}{2}\right)$ et $F\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2} - \frac{\alpha_0-\alpha_1}{2}\right)$; nous aurons l'égalité

$$N = -(\alpha_0-\alpha_1)F'\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}\right) - \frac{(\alpha_0-\alpha_1)^3}{24}F'''\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}\right) - \text{etc.},$$

dans laquelle le second membre, réduit à son premier terme, conduit à une valeur approchée de N. Mais on peut, de la manière suivante, en approcher plus encore.

On pose

$$(2) \qquad \alpha x = \alpha_0 x_0 = \alpha_1 x_1 = 1, \quad F\left(\frac{1}{x}\right) = \varphi(x);$$

et l'on a

$$N = \varphi(x_1) - \varphi(x_0),$$

ou

$$(3) \quad N = (x_1 - x_0)\varphi'\left(\frac{x_0 + x_1}{2}\right) - \frac{(x_1 - x_0)^3}{24}\varphi'''\left(\frac{x_0 + x_1}{2}\right) + \text{etc.}$$

On représente par $f(\alpha)$ le décroissement de l'amplitude après une oscillation simple; de telle sorte que l'on ait

$$(4) \qquad F\{\alpha - f(\alpha)\} - F\{\alpha\} = 1,$$

ou approximativement

$$-f(\alpha).F'\{\alpha\} + \frac{1}{2}.f^2(\alpha).F''\{\alpha\} = 1.$$

De cette relation, on déduit la suivante, également approchée,

$$(5) \qquad F'\{\alpha\} = -\frac{1}{f(\alpha)} + \frac{f'(\alpha)}{2f(\alpha)},$$

dans laquelle nous introduirons immédiatement l'hypothèse à vérifier, c'est-à-dire où nous ferons

$$(6) \qquad f(\alpha) = A\alpha + B\alpha^2 + C\alpha^3,$$

A, B, C représentant des coefficients constants pour un même pendule.

Nous aurons ainsi

$$F'\{\alpha\} = \frac{-1}{A\alpha + B\alpha^2 + C\alpha^3} + \frac{A + 2B\alpha + 3C\alpha^2}{2(A\alpha + B\alpha^2 + C\alpha^3)},$$

d'où, en vertu des formules (2),

$$\varphi'(x) = \frac{1}{Ax + B + \frac{C}{x}} - \frac{A + 2\frac{B}{x} + 3\frac{C}{x^2}}{2\left(Ax + B + \frac{C}{x}\right)};$$

puis, en dérivant seulement le premier terme du second membre,

$$\varphi'''(x) = \frac{2\left(A^2 - \frac{C}{x^2}\left[3A + \frac{B}{x}\right]\right)}{\left(Ax + B + \frac{C}{x}\right)^3}.$$

Substituant ces résultats dans la formule (3), et remplaçant, pour abréger, $\frac{x_0 + x_1}{2}$ par x', nous obtiendrons la formule nouvelle

$$= \frac{x_1 - x_0}{Ax' + B + \frac{C}{x'}} - \frac{(x_1 - x_0)\left(A + 2\frac{B}{x'} + 3\frac{C}{x'^2}\right)}{2\left(Ax' + B + \frac{C}{x'}\right)} + \frac{(x_1 - x_0)^3\left(A^2 - \frac{C}{x'^2}\left[3A + \frac{B}{x'}\right]\right)}{12\left(Ax' + B + \frac{C}{x'}\right)^3},$$

qui, vu la petitesse des deux derniers termes, peut s'écrire encore

$$(7)\quad N = \frac{x_1 - x_0}{Ax' + B + \frac{C}{x'}} - \frac{N}{2}\left(A + 2\frac{B}{x'} + 3\frac{C}{x'^2}\right) + \frac{N^3}{12}\left(A^2 - \frac{C}{x'^2}\left[3A + \frac{B}{x'}\right]\right).$$

Dans le premier terme, substituons à x_0, x_1 et x' leurs valeurs en α_0 et α_1; il deviendra

$$\frac{\alpha_0-\alpha_1}{A\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}+B\alpha_0\alpha_1+C\frac{\alpha_0^2\alpha_1^2}{\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}\right)}}.$$

Posons, en général,

$$\alpha=\text{arc tg}\,\frac{E}{R},$$

ou approximativement

$$\alpha=\frac{E}{R}\left(1-\frac{E^2}{3R^2}\right),$$

et affectons des mêmes indices les valeurs de α et de E qui se correspondent; ce premier terme deviendra, dans l'approximation,

$$\frac{(E_0-E_1)\left\{1-\frac{2}{3}\left(\frac{E_0+E_1}{2R}\right)^2\right\}}{A\frac{E_0+E_1}{2}+\frac{B}{R}E_0E_1+\frac{C}{R^2}\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}},$$

ou

$$\frac{E_0-E_1}{A\frac{E_0+E_1}{2}+\frac{B}{R}E_0E_1+\frac{C}{R^2}\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}}-\frac{2N}{3}\left(\frac{E_0+E_1}{2R}\right)^2.$$

Quant aux deux derniers termes de la formule (7), il suffira d'y remplacer x' par $\frac{2R}{E_0+E_1}$; et cette formule se ramènera ainsi à la forme

(8) $$N=\frac{E_0-E_1}{A\frac{E_0+E_1}{2}+B'E_0E_1+C'\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}}+S,$$

en posant

(9) $$\left\{\begin{aligned} S=&-\frac{2N}{3}\left(\frac{E_0+E_1}{2R}\right)^2-\frac{N}{2}\left\{A+2B'\frac{E_0+E_1}{2}+3C'\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)^2\right\}\\ &+\frac{N^3}{12}\left\{A^2-C'\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)^2\left[3A+B'\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)\right]\right\},\end{aligned}\right.$$

avec

(10) $$\frac{B}{R}=B',\ \frac{C}{R^2}=C'.$$

Dans tout ce qui va suivre, on considérera N comme donné par la formule approchée

(11) $$N=\frac{E_0-E_1}{A\frac{E_0+E_1}{2}+B'E_0E_1+C'\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}};$$

et le calcul du terme S n'aura pour objet que d'indiquer l'approximation de N.

Le cas où C est égal à zéro peut être traité plus simplement d'une manière directe. Pour cela on écrit la relation (1) sous la forme

$$N=\int_{\alpha_0}^{\alpha_1}F'(\alpha)d\alpha,$$

et l'on y substitue à $F'(\alpha)$ sa valeur tirée de la formule (5); ce qui donne la relation

$$(12)\qquad N=\int_{\alpha_1}^{\alpha_0}\frac{d\alpha}{f(\alpha)}-\frac{\log f(\alpha_0)-\log f(\alpha_1)}{2\log e},$$

où l'intégration s'effectue aisément, puisque l'on a par hypothèse

$$(13)\qquad f(\alpha)=A\alpha+B\alpha^2.$$

On réduit la valeur de N de la formule (12) à son premier terme où l'on remplace α par $\frac{E}{R}$; et le second terme n'a d'emploi que pour indiquer l'approximation. On est ainsi ramené, pour le calcul des coefficients A et B au moyen des valeurs observées de N et de E, à la méthode exposée dans le premier Mémoire. Aussi nous dispenserons-nous ici de tout détail relatif à ce cas. Nous ferons observer seulement que l'hypothèse exprimée par la formule (13) est applicable au mouvement oscillatoire des deux tiges et à celui de l'écran, comme l'indique, dans les tableaux I, II et VIII, la dernière colonne à droite, renfermant les valeurs de N déduites de la formule

$$(14)\qquad N=\int_{E_1}^{E_0}\frac{dE}{AE+B'E^2},$$

lorsqu'on y remplace A et B' par des nombres convenablement choisis, et qui sont :

Pour la première tige oscillante,

$$A=0{,}000454 \text{ et } B'=0{,}01135;$$

Pour la seconde tige oscillante,

$$A=0{,}000606 \text{ et } B'=0{,}01515\,;$$

Pour l'écran oscillant,

$$A=0{,}0012 \text{ et } B'=0{,}008.$$

Revenons maintenant au cas où la loi du décroissement de l'amplitude est exprimée par la formule (6), et où par conséquent N dépend de la formule (11). La valeur de N que donne l'observation est affectée d'une certaine erreur que nous représenterons par $N\varepsilon$, ce qui nous conduira à remplacer N par $N(1+\varepsilon)$, ou approximativement par $\frac{N}{1-\varepsilon}$, dans le premier membre de la formule (11). Cette formule alors pourra s'écrire

$$(15) \qquad 1-\varepsilon = p[A+qB'+q^2C'],$$

où l'on a posé

$$(16) \qquad p=\frac{(E_0+E_1)N}{2(E_0-E_1)}, \qquad q=\frac{2E_0E_1}{E_0+E_1};$$

et elle nous fournira autant de relations que nous aurons déterminé expérimentalement de valeurs de N. A l'aide de ces relations, où les valeurs de E seront également connues par l'expérience, nous déterminerons les coefficients A, B', C', et les erreurs relatives ε, de manière que la somme des carrés de ces dernières soit un minimum, ou que l'on ait la relation

$$(17) \qquad \Sigma\varepsilon d\varepsilon = o\,,$$

qui entraîne les suivantes :

$$(18) \begin{cases} A\Sigma p^2 + B'\Sigma p^2 q + C'\Sigma p^2 q^2 = \Sigma p, \\ A\Sigma p^2 q + B'\Sigma p^2 q^2 + C'\Sigma p^2 q^3 = \Sigma pq, \\ A\Sigma p^2 q^2 + B'\Sigma p^2 q^3 + C'\Sigma p^2 q^4 = \Sigma pq^2. \end{cases}$$

Ces quantités A, B', C' et ϵ une fois obtenues, nous calculerons, par la formule (9), les valeurs de s qui correspondent à chacune des valeurs de N.

Appliquant cette marche de calcul aux pendules pour lesquels les données expérimentales sont inscrites dans les tableaux III, IV, V, VI, VII et IX, on obtient, d'une part, les colonnes des susdits tableaux intitulées *nombres déduits de la formule empirique*, ces nombres n'étant autres que les diverses valeurs de $N(1+\epsilon)$ calculées à moins d'un dixième ; de l'autre, les résultats numériques consignés dans les tableaux X, XI, XII, XIII, XIV et XVI. Dans les valeurs de s de ces derniers tableaux, il s'en faut que l'on puisse toujours compter sur le chiffre des centièmes. Telles qu'elles sont toutefois, elles suffisent, avec les valeurs de ϵN, pour montrer que, dans les limites d'exactitude que l'expérience comporte, on peut réduire la valeur de N de la formule (8) à son premier terme, en admettant la formule (6) comme expression de la loi du décroissement de l'amplitude.

Le tableau XV, relatif à l'écran, renferme les résultats obtenus par les deux méthodes, en partant des données du tableau VIII, et appliquant soit la formule (11), soit la formule (14). On aperçoit que les valeurs de N, calculées dans l'hypothèse où C' est égal à zéro, se concilient avec l'observation tout aussi bien

que les valeurs calculées dans le cas général. Cette remarque met en évidence que l'on ne peut pas prétendre à une détermination bien exacte des coefficients A, B' et C'.

III. — Loi de la résistance de l'air, déduite du décroissement de l'amplitude.

L'expérience fournissant, pour exprimer le décroissement de l'amplitude après une oscillation simple, la formule

$$f(\alpha)=A\alpha+B\alpha^2+C\alpha^3,$$

il en faut conclure que, si l'on estime par rapport à l'axe de rotation le moment M de la résistance que l'air oppose au pendule, on a la formule

(19) $$M=-(H\omega+K\omega^2+L\omega^3),$$

où ω représente la vitesse angulaire du pendule, et H, K, L des coefficients constants pour un même pendule.

Pour le démontrer, on va procéder par vérification et calculer $f(\alpha)$ en partant de la formule générale

(20) $$\frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2+Pl\sin\theta+M=0,$$

déjà considérée dans le premier Mémoire (1).

Remplaçant, dans cette équation, M par sa valeur ci-dessus, et changeant ω en $-\frac{d\theta}{dt}$, on obtient

(21) $$\frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2+Pl\sin\theta+H\frac{d\theta}{dt}-K\frac{d\theta^2}{dt^2}+L\frac{d\theta^3}{dt^3}=0.$$

(1) Page 29.

On multiplie par $d\theta$ et l'on intègre, en remarquant qu'à l'origine du mouvement on a

$$\theta = \alpha \text{ et } \frac{d\theta}{dt} = 0;$$

il vient alors

$$(22)\quad \frac{1}{2}\frac{d\theta^2}{dt^2}\Sigma mr^2 + \text{P}l(\cos\alpha - \cos\theta) + \text{H}\int_\alpha^\theta \frac{d\theta}{dt}d\theta - \text{K}\int_\alpha^\theta \frac{d\theta^2}{dt^2}d\theta + \text{L}\int_\alpha^\theta \frac{d\theta^3}{dt^3}d\theta = 0.$$

A la fin de l'oscillation simple, on a

$$\theta = -\alpha + f(\alpha),\ \frac{d\theta}{dt} = 0;$$

d'où il résulte, en écrivant f au lieu de $f(\alpha)$, pour abréger,

$$2\text{P}l\sin\frac{f}{2}\sin\left(\alpha - \frac{f}{2}\right) = \text{H}\int_\alpha^{-\alpha+f} \frac{d\theta}{dt}d\theta - \text{K}\int_\alpha^{-\alpha+f} \frac{d\theta^2}{dt^2}d\theta + \text{L}\int_\alpha^{-\alpha+f} \frac{d\theta^3}{dt^3}d\theta,$$

et, en négligeant les termes du second degré en H, K, L,

$$(23)\quad \text{P}lf\sin\alpha = \text{H}\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta}{dt}d\theta - \text{K}\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta^2}{dt^2}d\theta + \text{L}\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta^3}{dt^3}d\theta.$$

Il ne reste plus maintenant, pour déduire de cette équation la valeur de f, qu'à y effectuer les intégrations, après substitution, pour $\frac{d\theta}{dt}$, de la valeur en θ que fournit la relation (22) réduite à ses deux premiers termes, et donnant alors

précisément même forme que la valeur de $f(\alpha)$ fournie par la formule (6).

Identifiant ces deux valeurs, et tenant compte des relations (10), on obtient les égalités

$$(25)\quad \text{H}=\frac{2pl\text{A}}{\pi n},\quad \text{K}=\frac{3pl n\text{B}'}{4n^2},\quad \text{L}=\frac{pl\left(8n^2\text{C}'-\frac{11}{12}\text{A}\right)}{3\pi n^3},$$

propres à déterminer les coefficients H, K, L, lorsque l'expérience a donné A, B', C'.

A l'aide des formules (10) et (25) et des résultats numériques obtenus déjà, on peut former le tableau XVII, qui renferme, pour les huit principaux pendules étudiés, les valeurs numériques des coefficients de décroissement de l'amplitude, et des coefficients de résistance de l'air. Relativement à ces derniers, l'inspection du tableau ne laisse entrevoir aucune loi particulière, surtout en ce qui concerne les trois lentilles sphériques; et il n'y a pas lieu de s'en étonner beaucoup : car, malgré l'emploi de la méthode des moindres carrés, il règne encore une grande incertitude sur les valeurs des coefficients A, B', C', que l'on peut faire varier d'une manière assez sensible sans cesser de satisfaire aux observations, comme il résulte déjà de la remarque faite à l'occasion du tableau XV, et comme on le reconnait encore en admettant *a priori*, dans le cas des trois sphères, l'hypothèse de B' égal à zéro, pour calculer dans cette hypothèse les valeurs de A et C', et par suite celles de H et L, K d'ailleurs étant nul. Si l'on procède ainsi, on ne vérifie pas, il est vrai, l'observation aussi bien que

lorsque l'on traite B' en inconnue; mais les écarts que l'on constate, comparés aux erreurs inhérentes au procédé d'expérimentation, ne sont pas de nature à faire rejeter absolument l'hypothèse. Les résultats auxquels on est conduit sont consignés dans le tableau XVIII, où l'on voit que chacun des coefficients de résistance augmente avec le rayon de la sphère, ce qui n'avait pas lieu tout à l'heure.

On ne peut donc pas attendre de la méthode une détermination exacte des coefficients de résistance. Aussi nous sommes-nous seulement proposé ici de réunir quelques résultats d'expérience et de présenter quelques formules qui pussent fournir, pour de nouvelles recherches, d'utiles indications.

On sait que Poisson, se bornant à considérer le cas d'amplitudes très-petites, a calculé les mouvements simultanés d'un pendule et de l'air environnant, et trouvé la résistance de l'air proportionnelle à la simple vitesse. Cette loi, qui se vérifie sensiblement lorsque l'amplitude est moindre qu'un tiers de degré, n'est plus admissible pour des amplitudes supérieures. C'est ce qui arrive dans nos expériences, où l'amplitude varie de 0°,23 à 2°,40; et nous venons de faire voir que l'observation conduit à considérer alors l'expression de la résistance comme formée de trois termes proportionnels aux trois premières puissances de la vitesse. Ce n'est là d'ailleurs, on le conçoit, qu'une loi purement empirique, à laquelle on devrait sans doute préférer toute autre loi qui, dépendante de moins de trois paramètres, représentérait aussi fidèlement les phénomènes.

TABLEAUX DIVERS.

TABLEAU I. — PREMIÈRE TIGE OSCILLANTE.

P=1343gr. ; l=1m,081 ; R=2m,227 ; T=1s,20.

VALEURS de l'amplitude E.	Nombres N des oscillations simples effectuées par le pendule lorsque l'amplitude E décroît d'un centimètre.					
	1re. expce.	2e. expce.	3e. expce.	4e. expce.	MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10						
0,09	70	70	70	70	70	69
0,08	80	82	82	82	82	83
0,07	104	102	100	102	102	103
0,06	134	126	130	134	131	129
0.05	168	170	168	172	170	170
0,04	238	234	232	236	235	232
0,03	346	332	340	348	341	340
0,02	550	548	542	576	554	554

TABLEAU II. — SECONDE TIGE OSCILLANTE.

P=859gr. ; l=1m,060 ; R=2m,218 ; T=1s,20.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples effectuées par le pendule.					
	1re. expce.	2e. expce.	3e. expce.	4e. expce.	MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10						
0,09	52	52	52	52	52	52
0,08	64	62	60	62	62	62
0,07	76	76	76	76	76	77
0,06	98	96	98	100	98	97
0,05	126	124	126	128	126	127
0,04	176	172	174	174	174	174
0,03	256	258	254	254	255	255
0,02	418	408	406	404	409	415

TABLEAU III. — GRAND DISQUE, de $0^m,235$ de diamètre; de $0^m,030$ d'épaisseur; du poids de 1050^{gr}.

P=2398^{gr}.; l=$1^m,623$; R=$2^m,472$; 2T=$2^s,83$.

AMPL. E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.										Moyennes.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
$0^m,10$	16	16	15	15	15	15	»	»	»	»	15	14,4
0,09	19	18	19	19	19	19	»	»	»	»	19	19,0
0,08	25	25	25	25	»	»	»	»	»	»	25	25,8
0,07	36	38	35	35	36	35	36	37	37	37	36	36,1
0,06	52	52	54	52	»	»	»	»	»	»	52	52,6
0,05	82	82	83	81	»	»	»	»	»	»	82	80,9
0,04	138	136	138	134	»	»	»	»	»	»	136	134,1
0,03	250	250	250	252	»	»	»	»	»	»	250	248 5
0,02	570	568	584	542	556	568	562	536	»	»	563	564,7
0,01												

TABLEAU IV. — PETIT DISQUE, de $0^m,159$ de diamètre; de $0^m,031$ d'épaisseur; du poids de 530^{gr}.

P=1878^{gr}.; l=$1^m,421$; R=$2^m,406$; 2T=$2^s,71$.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
$0^m,10$	28	30	30	29	29	28,9
0,09	36	36	36	35	30	35.9
0,08	45	44	45	46	45	45,6
0,07	58	58	59	60	59	59,6
0,06	78	80	80	78	79	81,1
0,05	114	116	116	118	116	116,3
0 04	186	186	186	186	186	179,7
0,03	308	322	»	»	315	344,7
0,02	692	684	676	696	687	697,8
0,01						

TABLEAU V. — GRANDE SPHÈRE, de $0^m,245$ de diamètre; du poids de 4870_{gr}.

$P=6218_{gr}$. ; $l=2^m,042$; $R=2^m,478$; $2T=3^s,00$.

AMPLITUDE ε.	Nombres N des oscillations simples.					
	RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
$0^m,10$	236	230	232	236	233	235,8
0,09	282	286	278	286	283	279,3
0,08	336	340	340	334	337	335,9
0,07	410	410	402	414	409	410,6
0,06	528	496	516	498	509	516,6
0,05	670	658	666	652	661	663,6
0,04	912	898	910	896	904	900,4
0,03	1342	1308	1324	1326	1325	1329,0
0,02						

TABLEAU VI. — SPHÈRE MOYENNE, de $0^m,204$ de diamètre; du poids de 2772^{gr}.

$P=4120^{gr}$. ; $l=1^m,900$; $R=2^m,448$; $2T=2^s,95$.

AMPLITUDE ε.	Nombres N des oscillations simples.					
	RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
$0^m,10$	176	176	170	172	173	173,4
0,09	210	206	210	212	210	210,4
0,08	258	264	258	262	260	259,2
0,07	320	318	328	318	321	321,8
0,06	408	408	»	»	408	407,5
0,05	514	536	»	»	525	530,3
0,04	726	726	»	»	726	724,2
0,03	1066	1040	»	»	1053	1065,6
0,02						

TABLEAU VII. — PETITE SPHÈRE, de 0m,159 de diamètre; du poids de 1280gr.

P=2627gr. ; l=1m,660 ; R=2m,392 ; 2T=2s,84.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples.					
	RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10	116	116	114	116	116	116,4
0,09	142	144	144	140	142	141,0
0,08	172	172	172	176	173	173,8
0,07	220	220	218	216	219	218,3
0,06	280	280	280	280	280	281,7
0,05	372	378	378	372	375	376,1
0,04	540	520	540	536	534	528,7
0,03	822	804	804	802	808	811,2
0,02						

TABLEAU VIII. — ÉCRAN OSCILLANT, de 0m,290 de diamètre ; du poids de 216gr., à faces parallèles au plan d'oscillation.

P=1563gr. ; l=1m,258 ; R=2m,528 ; 2T=2s,62.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples.					
	RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10	55	53	54	54	54	54,0
0,09	63	63	64	62	63	62,9
0,08	72	74	76	74	74	74,5
0,07	92	88	90	90	90	90,1
0,06	112	114	112	110	112	111,7
0,05	144	140	142	146	143	143,8
0,04	194	198	»	»	196	195,5
0,03	298	290	»	»	294	291,5
0,02	532	518	»	»	525	529,3
0,01						

TABLEAU IX. — PLANCHE OSCILLANTE ; R=2^{m},6.
Grandes faces perpendiculaires au plan d'oscillation.

AMPL. E.	Nombres N des oscillations simples. Résultats d'expériences.								Moyennes.	Nombres déduits de la formule empirique.
0^{m},10	6	6	6	6	7	6	6	6	6	5,9
0,09	8	7	8	7	7	7	8	9	8	7,6
0,08	10	10	10	10	10	9	10	8	10	10,2
0,07	14	13	12	13	14	14	14	14	13	13,9
0,06	21	19	20	20	21	20	18	20	20	20,2
0,05	31	31	28	30	31	30	31	32	30	31,2
0,04	56	55	54	56	57	54	56	54	55	53,3
0,03	114	108	114	112	118	110	117	114	113	107,3
0,02	»	»	»	»	»	»	306	286	296	304,9
0,01										

TABLEAU X. — GRAND DISQUE.

A =0,000800 ; B'=0,022 ; C'=0,49

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0^{m},10	15	−0,038	− 0,6	−0,16
0,09	19	+0,002	0,0	−0 17
0,08	25	+0,030	+0,8	−0,18
0,07	36	+0,002	+0,1	−0,22
0,06	52	+0,011	+0,6	−0,27
0,05	82	−0,013	−1,1	−0,38
0,04	136	−0,014	−1,9	−0,55
0,03	250	−0,006	−1,5	−0,73
0,02	563	+0,003	+1,7	+3,94
0.01				

TABLEAU XI. — PETIT DISQUE.

A=0,000573; B'=0,028; C'=0,047.				
E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10				
0,09	29	—0,005	—0,1	—0,14
0,08	36	—0,004	—0,1	—0,15
0,07	45	+0,013	+0,6	—0,16
0,06	59	+0,011	+0 6	—0,18
0,05	79	+0,026	+2,1	—0,19
0,04	116	+0,003	+0,3	—0,22
0.03	186	—0,034	—6,3	—0,18
0,02	315	—0,001	—0,3	+0,33
0.01	687	+0,015	+10,3	+7,86

TABLEAU XII. — GRANDE SPHÈRE.

A=0,000270; B'=0,0011; C'=0,00805.				
E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10				
0,09	233	+0,012	+2,8	—0,30
0,08	283	—0,013	—3,7	—0,27
0,07	337	—0,003	—1,1	—0,19
0,06	409	+0,004	+1,6	—0,05
0,05	509	+0,015	+7,6	+0,29
0,04	661	+0.004	+2,6	+1,14
0,03	904	—0,004	—3,6	+3,68
0,02	1325	+0,003	+4,0	+13,01

TABLEAU XIII. — SPHÈRE MOYENNE.

A=0,00036054; B′=0,0001686; C′=0,02571.				
E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10	173	+0,0020	+0,35	—0,34
0,09	210	+0,0017	+0,36	—0,34
0,08	260	—0,0029	—0,75	—0,34
0,07	324	+0,0010	+0,32	—0,27
0,06	408	—0,0013	—0,53	—0,05
0,05	525	+0,0101	+5,30	+0,46
0,04	726	—0,0025	—1,82	+2,40
0,03	1053	+0,0012	+12,63	+10,21
0,02				

TABLEAU XIV. — PETITE SPHÈRE.

A=0,000400; B′=0,00338; C′=0,02058.				
E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10	116	+0,003	+0,35	—0,25
0,09	142	—0,007	—0,99	—0,25
0,08	173	+0,005	+0,83	—0,25
0,07	219	—0,003	—0,66	—0,24
0,06	280	+0,006	+1,68	—0,14
0,05	375	+0,003	+1,13	+0,17
0,04	534	—0,010	—5,34	+1,21
0,03	808	+0,004	+3,23	+5,80
0,02				

TABLEAU XV. — ÉCRAN OSCILLANT.

E	N (moyennes).	MÉTHODE GÉNÉRALE. Emploi de la formule (11) $A=0,001140$; $B'=0,0097$; $C'=-0,0126$.			Hypoth^e. de $c'=0$. Emploi de la form^e. (15) $A=0,0012$; $B'=0,008$.
		ε	εN	N (valeurs corrigées)	N (Valeurs corrigées).
0,10	54	+0,002	+0,11	54,1	54,0
0,09	63	—0,002	—0,13	62,9	62,9
0,08	74	+0,004	+0,30	74,3	74,5
0,07	90	+0,003	+0,27	90,3	90,1
0,06	112	—0,005	—0,56	111,4	111,7
0,05	143	+0,005	+0,72	143,7	143,8
0,04	196	0,000	0,00	196,0	195,5
0,03	294	—0,004	—1,18	292,8	291,5
0,02	525	+0,002	+1,05	526,1	529,3
0,01					

TABLEAU XVI. — PLANCHE OSCILLANTE.

$A=0,000488$; $B'=0,119$; $C'=0,67$.

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0,10	6	—0,02	—0,1	—0,13
0,09	8	—0,05	—0,4	—0,14
0,08	10	+0,02	+0,2	—0,16
0,07	13	+0,07	+0,9	—0,17
0,06	20	+0,01	+0,2	—0,21
0,05	30	+0,04	+1,2	—0,26
0,04	55	—0,03	—1,7	—0,32
0,03	113	—0,05	—5,7	—0,71
0,02	296	+0,03	+8,9	—1,28
0,01				

TABLEAU XVII. — Coefficients de décroissement de l'amplitude, et coefficients de résistance de l'air, pour différents pendules.

Désignation du pendule.	A	B	C	H	K	L
Première tige....	0,000454	0,0253	0	0,000160	0,0040	0
Seconde tige.....	0,000606	0,0336	0	0,000134	0,0033	0
Écran............	0,001200	0,0202	0	0,000626	0,0052	0
Grand disque....	0,000800	0,0544	2,994	0,000891	0,0321	0,902
Petit disque......	0,000573	0,0674	0.272	0,000420	0,0251	0,049
Grande sphère...	0,000270	0,0027	0,049	0,001044	0,0059	0,058
Sphère moyenne.	0,000361	0,0004	0,154	0,000844	0,0005	0,106
Petite sphère.....	0,000400	0,0081	0,118	0,000502	0,0054	0,040

TABLEAU XVIII. — Hypothèse de B'=0 pour les trois sphères.

Lentille du pendule.	A	C'	H	K	L
Grande sphère...	0,000298	0,017	0,00115	0	0,123
Sphère moyenne.	0,000365	0,027	0,00085	0	0,111
Petite sphère.....	0,000482	0,050	0,00060	0	0,098

RECHERCHES

SUR L'ÉLECTRICITÉ,

Par M. Th. DU MONCEL,

Membre titulaire.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Quelques-uns de nos confrères m'ont demandé un résumé de mes travaux scientifiques. La tâche est difficile, car les découvertes scientifiques sont tellement enchevêtrées les unes dans les autres que, pour qu'on puisse comprendre ce qu'elles offrent de nouveau et d'intéressant, il faudrait faire pour chacune d'elles un historique complet de la partie de la science à laquelle elles se rattachent : or, ce serait tout un volume qu'il faudrait consacrer à ce travail ; et je ne suppose pas que l'Académie de Caen, malgré son indulgence pour mes travaux, voulût s'engager dans une pareille voie. J'ai donc pensé qu'un simple résumé, tel que celui que font ordinairement les candidats à l'Institut avant leur présentation, pourrait suffire, et c'est ce que j'ai cherché à faire dans le travail que je vous envoie.

Dans ce résumé, je n'ai parlé que de mes découvertes scientifiques se rapportant à la physique. Toutes mes inventions, tous mes travaux archéolo-

giques et artistiques ont été omis; car leur adjonction, en faisant appel à un autre public, à d'autres lecteurs, aurait diminué l'intérêt, et aurait pu me faire passer pour avoir des prétentions à faire moi-même ma biographie, rôle qu'un homme sérieux ne peut accepter.

Pour mettre de l'ordre dans ce travail, j'ai mieux aimé ranger mes recherches par ordre de matières que suivant l'ordre chronologique dans lequel elles ont été faites. Leur date de présentation se trouve, d'ailleurs, indiquée ainsi que le recueil où elles ont été développées de la manière la plus complète. Enfin j'ai cherché, autant que possible, à faire de ce travail plutôt une notice scientifique qu'une notice biographique, et, eu égard à mon intention, j'espère, Monsieur le Secrétaire, que l'Académie voudra me continuer l'indulgence qu'elle m'a toujours témoignée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Th. DU MONCEL.

COURANTS VOLTAIQUES.

RECHERCHES

SUR LE GROUPEMENT DES PILES EN SÉRIES.

1er. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 4 juin* 1860. — Dans ce premier mémoire, je démontre que, lorsqu'on a à sa disposition une pile composée d'un nombre n d'éléments, on peut, dans certaines conditions de résistance du circuit extérieur, l'utiliser de la manière la plus avantageuse, en la disposant par groupes, composés chacun de plusieurs éléments réunis en quantité et en réunissant ces groupes eux-mêmes en tension. Je fais voir que les limites de résistance du circuit extérieur r, auxquelles ce mode de groupement cesse de présenter des avantages réels, sont atteintes lorsque la résistance r est égale, d'un côté, à la moitié de la résistance totale de la pile, c'est-à-dire à $\frac{nR}{2}$, et de l'autre à la moitié de la résistance intérieure d'un seul élément, c'est-à-dire à $\frac{R}{2}$. Mais je montre aussi qu'entre ces deux limites, le groupement de la pile doit être fait par éléments triples, quadruples, quintuples, etc., quand r est inférieur à $\frac{nR}{3}$, à $\frac{nR}{4}$, à $\frac{nR}{5}$, etc., et supérieur à $\frac{R}{3}$, à $\frac{R}{4}$, à $\frac{R}{5}$. Pour arriver à ces déductions, je pose, comme for-

mule générale de l'intensité du courant avec les piles disposées en séries, l'équation

$$I=\frac{nE}{aR+br}$$

E représentant la force électro-motrice, n le nombre total des éléments, a le nombre des groupes, b le nombre d'éléments en quantité de chaque groupe, et R la résistance intérieure de chaque élément de pile.

En égalant successivement cette formule aux expressions $\frac{nE}{nR+r}$ et $\frac{nE}{R+nr}$, qui représentent l'intensité de la même pile, disposée entièrement en tension et en quantité, on trouve, pour valeurs limites de r, Ra et $\frac{R}{b}$, ou $\frac{nR}{b}$ et $\frac{R}{b}$. De telle sorte qu'en faisant b successivement égal à 2, 3, 4, 5, etc., on trouve que les valeurs correspondantes de r sont $\frac{nR}{2}$ et $\frac{R}{2}$; $\frac{nR}{3}$ et $\frac{R}{3}$; $\frac{nR}{4}$ et $\frac{R}{4}$, etc. Je déduis de là la règle générale pour reconnaître, suivant la valeur de r, quel mode de groupement de la pile il faut employer. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 63 à la page 71.)

2°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 25 *juin* 1860. — Ce mémoire est une sorte de complément au précédent; il traite des moyens de calculer les valeurs de a et de b dans les conditions de maxima par rapport à l'intensité du courant. Pour obtenir ce

résultat, je démontre que le maximum de la valeur de I dans la formule générale $\frac{nE}{aR+br}$ est atteint lorsque $aR=br$, et de cette équation, ainsi que de cette autre équation $n = a \times b$, je déduis $a=\sqrt{\frac{nr}{R}}$ et $b=\sqrt{\frac{nR}{r}}$. D'un autre côté, comme la formule générale devient alors $I=\frac{nE}{2aR}$ ou $I=\frac{nE}{2br}$, j'en conclus $a=\frac{2Ir}{E}$ et $b=\frac{2IR}{E}$, formules qui permettent de connaître le nombre d'éléments d'une pile et sa meilleure disposition pour obtenir une intensité donnée, le circuit extérieur seul étant donné.

En étendant ces formules au cas où un électro-aimant de résistance inconnue est interposé dans le circuit, j'arrive non-seulement à déterminer le nombre d'éléments de la pile et sa disposition pour correspondre à une intensité donnée, mais encore à déterminer la résistance de l'électro-aimant lui-même. Je pars, pour cette détermination, de ce principe que, pour obtenir le maximum d'effet utile d'un courant, il faut que la résistance utile soit égale à la résistance du circuit inutile, plus la résistance de la pile. D'après cela, la formule générale que nous avons posée devient $\frac{nE}{2(aR+bl)}=I$, d'où $a=\frac{2blI}{bE-2IR}$. Bien que cette équation renferme deux inconnues, elle peut être résolue facilement en faisant b successivement égal à 1, 2, 3, 4, etc., jusqu'à ce que le produit $2IR$ puisse se retrancher de bE.

a et *b* étant déterminés, la résistance intérieure de la pile se trouve connue, de sorte que la résistance de l'électro-aimant doit être égale à $aR+bl$. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, pages 67 et 93.)

3°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 21 *août* 1860. — Les deux mémoires qui précèdent se rapportent au groupement des piles en séries symétriques, c'est-à-dire en séries composées d'éléments disposés d'une manière uniforme. Mais il était important de savoir comment varie l'intensité des courants, avec des piles disposées par groupes dissymétriques, et c'est cette question qui a été traitée dans le 3°. mémoire dont nous parlons.

Je démontre que la formule représentant l'intensité du courant, pour deux groupes d'un nombre *a* et *b* d'éléments, peut être représentée :

1°. Par

$$I=\frac{bE(a+1)}{R(ab+1)+br}.$$

quand celui des deux groupes dont le nombre d'éléments est *b* est disposé en quantité, que l'autre groupe est disposé en tension et que la réunion des deux groupes est faite par les pôles dissemblables;

2°. Par

$$I=\frac{\frac{aE}{b}\left(ab+1\right)}{aR+r(ab+1)},$$

quand, avec la même disposition des deux groupes, leur réunion est faite par les pôles semblables.

formules, on arrive à con-
nnit deux groupes dis-
nsion, ce qui doit
obtenir, dans
e intensité de
seul des deux
a l'accouplement de
ablement fait par rap-
au double système devient
n des groupes.
pliquent pourquoi la machine
ue des Invalides, ayant 48 bobines
couplées en tension, et 48 bobines ac-
n quantité, ne donnait guère plus de lu-
lectrique par la réunion de ces 96 bobines
avec le seul système des bobines réunies en tension, et pourquoi, dans le cas où l'accouplement des deux groupes était fait en quantité, elle donnait moins de lumière.

Je termine ce mémoire par les formules qui se rapportent à trois groupes dissymétriques différemment disposés, et je montre que ces formules, pouvant s'appliquer à des éléments simples de grandeur et de nature différentes, expliquent des effets qu'on n'aurait pas soupçonnés tout d'abord. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 178 à la page 182.)

Recherches sur les effets produits par les incrustations des vases poreux dans les piles de Daniell. — Présenté à l'Institut, dans sa séance du 4 avril 1860. — Dans ce mémoire, je démontre que les incrustations de cuivre

dont se recouvrent les vases poreux des piles de Daniell, après un certain temps de service, ont pour effet de diminuer d'une manière notable la résistance intérieure de la pile et d'augmenter, par cela même, l'intensité du courant produit. Il en résulte que, si on groupe ensemble un certain nombre d'éléments neufs et un certain nombre d'éléments vieux, il pourra arriver, avec une faible résistance de circuit extérieur, que le courant fourni par la pile entière sera moins intense que celui fourni par la seule série d'éléments vieux, ce dont les formules d'Ohm rendent parfaitement compte. Je démontre également que de cette diminution de résistance intérieure de l'élément de pile résulte une diminution de la force électro-motrice de celui-ci, diminution excessivement légère, à la vérité, mais qui peut cependant être appréciée par la méthode de l'opposition des couples. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 44 à la page 50.)

Recherches sur les effets des dérivations dans les circuits télégraphiques. — Présenté à la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, dans sa séance du 20 *juin* 1860. — J'ai cherché à étudier cette question à un point de vue plus simple que celui auquel on s'est jusqu'ici généralement placé. Je démontre d'abord que l'on peut faire entrer le coefficient de dérivation dû à l'air humide dans celui qui peut être affecté aux poteaux télégraphiques, puisque les dérivations par l'air humide sont d'autant plus considérables que les lignes télégraphiques sont plus longues, et que le

nombre de ces poteaux est toujours proportionnel à la longueur des fils de ligne. Or, je démontre que la résistance totale de toutes les dérivations par les poteaux étant $\frac{a}{d}$ (a représentant la résistance de la dérivation par chaque poteau, d le nombre des poteaux), l'intensité du courant traversant une ligne télégraphique l (l désigne la longueur de la ligne) sera dans le cas le plus favorable, c'est-à-dire en supposant toutes les dérivations appliquées aux pôles mêmes de la pile : $\frac{n\text{E}\frac{a}{d}}{n\text{R}\left(l+\frac{a}{d}\right)+l\times\frac{a}{d}}$, et dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire dans le cas où toutes ces dérivations seraient appliquées au milieu du circuit $\frac{n\text{E}\frac{a}{d}}{\left(n\text{R}+\frac{l}{2}\right)\left(\frac{a}{d}+\frac{l}{2}\right)+\frac{a}{d}\times\frac{l}{2}}$. De ces deux équations on déduit

$$n=\frac{l\text{I}a}{a\text{E}-\text{RI}(a+ld)} \text{ et } n=\frac{(4a+ld)l\text{I}}{4\text{E}a-2\text{IR}(2a+ld)},$$

et l'on voit que les limites extrêmes auxquelles on peut atteindre pour obtenir une intensité donnée, auquel cas le nombre d'éléments de la pile devient infini, sont obtenues quand :

1°. $a\text{E}=\text{RI}(a+ld)$; 2°. $4a\text{E}=2\text{IR}(2a+ld)$;

c'est-à dire, en supposant les poteaux télégraphiques éloignés de 100 mètres les uns des autres, quand :

$$1^{\circ}.\ l=\sqrt{\frac{a(E-RI)}{RI}}\times 100,\ \text{et}\ 2^{\circ}.\ l=\sqrt{\frac{2a(E-RI)}{RI}}\times 100.$$

Ce qui montre que la longueur d'une ligne télégraphique sur laquelle on peut obtenir une intensité électrique donnée est très-limitée et peut être plus ou moins grande, suivant les valeurs relatives de a, de I et de d. Plus les valeurs de I et de d sont considérables, plus cette longueur est petite; plus, au contraire, la valeur de a est grande, plus cette longueur est considérable.

Comme les dérivations, au lieu d'être concentrées au commencement et au milieu de la ligne, sont échelonnées sur son parcours, j'admets que c'est la moyenne des valeurs précédentes, prises deux à deux, qu'il faut considérer.

Après avoir démontré que les valeurs minima de la quantité a, pour correspondre à une intensité donnée avec un nombre infini d'éléments de la pile, sont données par l'équation

$$a=\frac{3RIld}{4(E-RI)},$$

j'indique, comme moyen de déterminer la valeur du coefficient a, de prendre l'intensité du courant passant à travers la ligne, la communication de celle-ci avec la terre étant coupée à son extrémité opposée à la pile; on a alors

$$a=\frac{nd(E-RI)}{I}.$$

Je recommande, dans ce cas, de déterminer à nouveau les valeurs de E et de R avec la boussole qui a servi à donner la quantité I. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 111 à la page 122.)

Les expériences que j'ai eu occasion de faire depuis la publication de ce mémoire, m'ont démontré que cette valeur de *a* devait être estimée à environ 2,023,115,036 mètres de fil télégraphique de 3 millimètres, ou à 3,601,144,764 mètres de fil télégraphique de 4 millimètres ; ce qui réduit environ de 1 dixième l'intensité d'un courant de 60 éléments Daniell circulant à travers une ligne télégraphique de 400 kilomètres, et ce qui porte à 2,192 kilomètres ou 548 lieues la longueur limite du circuit continu, auquel on peut fournir l'intensité 0,562, nécessaire pour faire fonctionner convenablement les appareils télégraphiques.

Recherches sur les moyens de calculer la longueur du fil d'un électro-aimant et le nombre de ses tours de spires — Note présentée à la Société des sciences naturelles de Cherbourg, dans sa séance du 10 *août* 1860. — J'ai cherché à simplifier ces formules le plus possible, en évitant d'y introduire des facteurs d'une puissance élevée. C'est ainsi qu'en appelant L la longueur du fil, *l* la longueur de la bobine, *r* le rayon du canon de la bobine, R le rayon du cercle déterminé par la dernière couche de spires, *d* le diamètre du fil avec sa couverture de soie, *n* le nombre de spires, *a* l'épaisseur des différentes couches de spires, je suis parvenu aux équations suivantes :

$$L = \frac{\pi l(R^2 - r^2)}{d^2} = \frac{\pi l(2ra + a^2)}{d^2} = n\pi(R + r)$$

$$R = \sqrt{\frac{Ld^2}{\pi l} + r^2} = \frac{nd^2 + rl}{l} = \frac{L}{n\pi} - r$$

$$n = \frac{(R - r)l}{d^2} = \frac{L}{\pi\left(r + \sqrt{\frac{Ld^2}{\pi l} + r^2}\right)} = \frac{L}{(2r + a)\pi}.$$

Au moyen de ces formules, on peut calculer les longueurs de fil nécessaires pour obtenir des bobines de dimensions données avec différents numéros de fil, et savoir quel nombre de spires elles peuvent fournir.

De même, on peut déterminer la résistance que doivent fournir deux numéros de fil différents pour correspondre à deux bobines devant avoir un même nombre de tours de spires. Cette résistance est donnée par la formule

$$L' = \frac{\left[\left(\frac{(R - r)d'^2}{d^2} + r\right)^2 - r^2\right]\pi l}{d'^2}$$

(Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 182 à la page 191.)

Mémoire sur la détermination des constantes voltaïques, présenté à l'Institut, dans sa séance du 11 février 1861. — Je démontre dans ce mémoire que, quand on fait usage de boussoles à multiplicateurs pour la détermination des constantes voltaïques, il faut faire entrer dans les formules de Ohm, qui donnent la valeur de

ces constantes, un certain coefficient t qui dépend à la fois du nombre de tours de spires du multiplicateur et de la distance moyenne de ces tours à l'aiguille. Si on ne tient pas compte de ce coefficient, les valeurs que l'on obtient avec différentes boussoles ne sont pas comparables, et de là vient le désaccord apparent entre les chiffres qui ont été déduits par les différents physiciens. En prenant pour type une boussole de Breguet, dont le nombre de tours du multiplicateur est 24 et la distance moyenne des tours à l'aiguille 8 millimètres, et faisant alors $t=1$, la valeur du coefficient t' d'une autre boussole sera fournie par l'équation

$$t'=\frac{\mathrm{I}''\mathrm{I}'''(\mathrm{I}-\mathrm{I}')}{\mathrm{I}\mathrm{I}'(\mathrm{I}''-\mathrm{I}''')},$$

$\mathrm{I}\,\mathrm{I}'$ représentant deux intensités différentes observées avec la boussole type et deux résistances r, r'; I'', I''' représentant les intensités correspondantes observées avec la seconde boussole.

La valeur des constantes est alors fournie par les équations

$$\mathrm{E}=\frac{\mathrm{I}''\mathrm{I}'''(r'-r)}{t'(\mathrm{I}''-\mathrm{I}''')} \qquad \mathrm{R}=\frac{\mathrm{I}'''(r'+\rho)-\mathrm{I}''(r+\rho)}{\mathrm{I}''-\mathrm{I}'''}$$

qui montrent que la valeur de E est seule dépendante de la construction de la boussole, et que la valeur de R seule est représentée en unités d'un ordre déterminé de la même espèce que r et r'. (Voir *Annales télégraphiques*, tome IV, page 166.)

Mémoire sur les variations des constantes voltaïques,

présenté à l'Institut, dans sa séance du 11 *mars* 1861.— Dans ce travail, je fais voir que les constantes des piles voltaïques varient d'une manière très-sensible : 1°. suivant les résistances du circuit extérieur, ainsi que l'avaient déjà constaté MM. Jacobi, Despretz, Delarive, Poggendorff; 2°. suivant le temps de la fermeture des circuits; 3°. suivant l'état plus ou moins neuf de la pile; 4°. suivant qu'elle est agitée ou en repos.

Dans le premier cas, je démontre que ces variations se traduisent par une augmentation apparente très-notable de la valeur de ces constantes avec l'accroissement du circuit extérieur, et que cet effet n'est pas une conséquence de l'application des formules de Ohm, mais bien un phénomène réel d'une importance beaucoup plus grande que MM. Jacobi, Despretz, etc., ne semblent l'avoir soupçonné.

Dans le second cas, je fais voir que la diminution d'intensité du courant que l'on constate à la suite d'une fermeture prolongée du circuit, provient surtout de l'augmentation de la résistance R quand les éléments sont bien chargés, ou de la diminution de la force électro-motrice et de l'augmentation de la valeur de R quand les éléments sont épuisés.

Dans le troisième cas, qui se rapporte particulièrement aux piles de Daniell, je montre que l'affaiblissement de la force d'une vieille pile vient à la fois de la diminution de la force électro-motrice et de l'augmentation de la résistance R, par suite d'un dépôt rugueux et épais qui se forme sur le zinc et qui est tellement polarisé à l'intérieur du cylindre de zinc que, réuni au métal de ce cylindre par l'intermédiaire d'un

galvanomètre peu sensible, il produit un courant susceptible de faire dévier celui-ci de 80°.

Enfin, dans le quatrième cas, je fais voir que l'agitation du zinc dans un élément de pile produit une augmentation de la force électro-motrice et une diminution de la résistance R quand ce zinc se recouvre de bulles d'hydrogène, tandis que le contraire a lieu quand le zinc est recouvert d'un dépôt conducteur comme celui des piles de Daniell dont nous avons parlé précédemment.

J'explique tous ces effets par la polarisation des éléments métalliques des piles, sous l'influence du courant qui les traverse et qui tend à créer un courant inverse à celui de la pile. Il résulte, en effet, de cette réaction, que l'intensité I de ce dernier courant, au lieu d'être représentée par $\frac{E}{R+r}$, est fournie par l'équation $I=\frac{E-e}{R+\rho+r}$, e indiquant la force électromotrice du courant de polarisation ρ, l'augmentation de la résistance résultant de la polarisation. Or, cette formule. qui donne

$$R+\rho=\frac{E-e}{I}-r \text{ et } E-e=I(R+\rho+r),$$

explique tous les effets énoncés précédemment, car elle donne pour valeur réelle de ρ avec une résistance r

$$\frac{E-\frac{Ie}{i}}{\frac{I}{i}(I-i)}$$

Quant à la réaction particulière qui se produit avec une pile de Daniell (dont le zinc est recouvert d'un dépôt rugueux) quand on agite ce zinc, je l'explique en faisant remarquer qu'il s'établit entre les points où s'est développée la force électro-motrice et les différentes parties du dépôt qui sont fortement polarisées en sens inverse du zinc, et qui constituent un *conducteur solide* une fois et demie meilleur conducteur que le liquide, de petits courants dérivés locaux, nécessairement nuisibles, qui perdent de leur intensité par la présence des bulles de gaz nichées dans les interstices du dépôt. Quand ces bulles sont parties, ces petits courants locaux gagnent de l'intensité aux dépens du courant passant par le circuit extérieur de la pile, et de là l'augmentation de la résistance du circuit accusée par l'expérience. Ces courants locaux dans les piles de Daniell sont plus préjudiciables que les effets de polarisation dus à la présence des bulles de gaz, et c'est pour cela que, quoique réagissant dans le même sens eu égard à l'augmentation des constantes E et R avec l'accroissement de r, cette augmentation est relativement moins rapide que pour les piles de Bunsen. (Voir *Annales télégraphiques*, tome IV, page 173, et les *Mémoires* de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, t. VIII.)

Théorie mathématique des variations des constantes voltaïques, présentée à l'Institut, dans sa séance du 23 *septembre* 1861. — Dans ce mémoire, qui n'est qu'un complément du travail précédent, je démontre que la plus grande valeur dont se trouve affectée la résistance

intérieure des couples voltaïques, par suite de l'augmentation de la résistance du circuit qui leur correspond, est la conséquence *d'un excès de résistance que se trouve acquérir le circuit entier sous l'influence d'une force électro-motrice* croissante, et qui ne frappe la valeur de la résistance R des couples que parce que, dans les calculs, on en décharge le circuit métallique. Je démontre, en même temps, que cet excès de résistance, dont rend parfaitement compte la formule $I=\frac{E-e}{R+r}$, vient de ce que la quantité dont s'est affaibli I, par suite de la moindre valeur de E, est proportionnelle à la quantité e (qui elle-même est proportionnelle à I) et se trouve indépendante de la résistance du circuit $(R+r)$, *en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouve le courant correspondant à cette force électro-motrice e de traverser le circuit.*

Je montre en effet qu'il résulte de cette circonstance du phénomène que la quantité I, bien que diminuée, croît et décroît dans le même rapport que si la force électro-motrice E fût restée invariable; de sorte que, pour satisfaire à la relation $\frac{I}{I'}=\frac{(E-e)L'}{(E-e')L}$ ou $\frac{EL'}{EL}=\frac{(E-e)L'}{(E-e')L}$, les quantités L' et L dans le second membre de l'équation sont obligées d'être augmentées précisément dans le même rapport que les quantités $E-e$, $E-e'$ ont été diminuées; de là l'augmentation de la résistance du circuit constatée par l'expérience.

Grâce à cette considération, je démontre, au moyen de la formule précédente : 1°. que les résistances *en*

excès des circuits croissent dans un rapport plus lent que le rapport renversé des intensités du courant; 2°. que ces résistances en excès croissent dans le même rapport que les accroissements de la force électro-motrice, faits démontrés par l'expérience.

Enfin, je donne les formules à l'aide desquelles on peut calculer la valeur de *e* et par suite les valeurs réelles de E et de R. (Voir les *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. VIII.)

Mémoires sur les transmissions électriques à travers le sol, présentés à l'Institut, dans ses séances du 27 *mai et du* 3 *juin* 1861.—Ce travail, entrepris pour l'Administration des lignes télégraphiques, a été fait principalement en vue d'étudier les causes physiques qui peuvent réagir avantageusement ou désavantageusement dans les transmissions électriques à travers les circuits télégraphiques. Les expériences que j'ai entreprises sur une ligne d'essai composée de 20 fils de 1735 mètres de longueur chacun, m'ont démontré :

1°. Que de l'oxydation inégale de deux plaques de fer enterrées dans des terrains différemment humides résulte, à travers le fil de ligne réunissant ces deux plaques, un courant analogue à ceux que l'on obtient par l'enterrement de plaques cuivre et zinc, courant d'autant plus énergique, que la différence d'humidité et de température entre les deux terrains est plus grande, et dont la direction est toujours du terrain le plus sec au terrain le plus humide.

2°. Que, par cela même que deux terrains situés à une certaine distance l'un de l'autre sont forcément

dans des conditions d'humidité différentes, il doit arriver que tout circuit télégraphique doit être sillonné par un courant dit tellurique qui peut réagir, suivant sa force, plus ou moins énergiquement sur les transmissions électriques à travers ces circuits;

3°. Que la grandeur différente de deux plaques de métal oxydable, mises en rapport avec le sol, aussi bien que l'état différent d'oxydabilité de leur surface, sont encore des causes suffisantes pour produire à elles seules des courants à travers les circuits télégraphiques;

4°. Que la résistance du sol varie, non-seulement suivant la grandeur des plaques enterrées, mais encore suivant la grandeur relative de celles-ci et la manière dont la pile se trouve mise en communication avec elles;

5°. Que, si l'une des plaques est très-grande et l'autre très-petite, la résistance du sol sera beaucoup moins grande quand le courant ira (à travers le sol) de la petite plaque à la grande que quand le contraire aura lieu; et, de plus, cette résistance restera constante dans le premier cas, tandis qu'elle augmentera progressivement dans le second avec la prolongation de la fermeture du circuit;

6°. Que ces effets sont d'autant plus marqués relativement que le circuit est plus résistant.

J'explique tous ces effets par la polarisation des lames enterrées, qui est d'autant plus grande que la surface conductrice électro-positive sur laquelle s'effectuent les effets nuisibles de la polarisation est plus grande. (Voir *Annales télégraphiques*, t. IV.)

Mémoire sur les circuits greffés, présenté à l'Institut, dans sa séance du 11 octobre 1852. — Il résulte de ce travail qu'un circuit électrique, sur lequel on greffe un autre circuit de source différente, peut servir de conducteur à ce dernier; mais qu'il s'établit alors une double dérivation à travers les piles, qui réagit en affaiblissant ou en renforçant le courant primitif, suivant qu'on considère le circuit qu'il parcourt à droite ou à gauche des points où se trouve greffé le second circuit; alors les intensités différentes du courant résultant, dans les diverses parties, des deux circuits peuvent être calculées d'après les formules des courants dérivés. (Voir le journal *L'Institut*, n°. du 13 octobre 1852.)

ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Mémoires sur certains effets magnétiques qui ont quelque ressemblance avec ceux que présente l'électricité statique. — J'ai présenté, à différentes époques, plusieurs mémoires à l'Institut sur ces divers effets, qui me semblaient révéler un ordre de phénomènes tout-à-fait nouveau. Mais, soit que j'aie mal présenté ma théorie sur ces phénomènes, soit que j'aie effrayé les physiciens en employant des désignations nouvelles, je n'ai pas réussi à faire admettre mes idées théoriques à cet égard. Pourtant, aujourd'hui comme il y a dix ans, je les crois vraies, et toutes les expériences que j'ai faites sur le magnétisme sont venues les confirmer de plus en plus.

Dans les différents mémoires que j'ai présentés, j'admets que les aimants peuvent agir d'une manière double, c'est-à-dire comme *courants* et comme *induisants*.

Dans le premier cas, je considère que les effets produits sont analogues à ceux que présentent les courants voltaïques réagissant les uns sur les autres, et sont soumis aux lois d'Ampère. Dans le second cas, au contraire, j'admets une réaction par influence susceptible de produire des effets analogues à ceux que présente l'électricité statique, mais sans admettre pour cela le déplacement des fluides magnétiques d'une molécule à l'autre. Ce genre de réaction n'est, suivant moi, qu'un changement dans l'orientation des polarités atomiques des corps magnétiques, changement qui peut donner lieu à des effets de magnétisme dissimulé, semblables à ceux qui se manifestent dans les condensateurs électriques ou les câbles sous-marins, et pour lesquels la force coërcitive tient lieu d'isolant.

Je montre que la force qui maintient l'armature d'un électro-aimant collée sur ses pôles, après la cessation du courant, n'est pas le résultat d'une aimantation persistante des particules carbonnées du fer, puisque c'est avec les fers les plus purs que cette action est la plus énergique, et qu'elle disparaît aussitôt que l'on a détaché de l'électro-aimant cette armature. Elle ne peut être non plus l'effet d'une inertie magnétique qui exigerait un certain temps pour que les fluides revinssent à l'état neutre, puisqu'une armature peut rester, des mois, des années, adhérente à un

électro-aimant sans que la force qui maintient cette adhérence diminue en quoi que ce soit. Je suis donc bien obligé d'admettre un effet de magnétisme dissimulé qui place le système dans le cas d'un condensateur électrique, c'est-à-dire dans un état tel que les deux fluides en présence des deux côtés de la surface de contact se maintiennent développés par leur réaction réciproque, après même que la cause qui a provoqué cette réaction a cessé.

Je montre que le plus souvent les deux sortes de réactions existent en même temps, et donnent lieu à des phénomènes qui peuvent être diamétralement opposés suivant les conditions de l'expérience. Ainsi, deux aimants dont les pôles de même nom sont placés l'un vis-à-vis de l'autre se repoussent à une certaine distance et s'attirent à une distance plus rapprochée; un cylindre de fer est attiré à l'intérieur d'une bobine magnétisante sous l'influence d'un courant quand le canon de la bobine est en cuivre, et reste collé sur cette bobine quand son canon est en fer; la force répulsive des aimants est infiniment moins grande que la force attractive, parce que l'action induisante s'effectuant en même temps que l'action dynamique, la force en vertu de laquelle la répulsion a lieu n'est qu'une force différentielle, tandis que celle qui produit l'attraction est double.

Je développe longuement cette théorie dans les quatre mémoires que j'ai publiés sur cette question et qui ont été présentés à l'Institut à différentes époques depuis 1852. (Voir mon *Étude du magnétisme*, de la page 56 à la page 64.)

1er. *Mémoire sur la distribution du magnétisme sur les armatures des aimants, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 16 *septembre* 1857. — Dans ce mémoire, je démontre d'abord que, si on applique un morceau de fer sur le pôle d'un aimant, ce morceau de fer prend entièrement la polarité de ce pôle, dont il semble faire un épanouissement, et la ligne neutre de l'aimant ne se trouve que légèrement déplacée. Je fais voir ensuite que si le morceau de fer est placé à distance de l'aimant, il présente, à la vérité, deux polarités différentes, mais des polarités qui n'ont aucune ressemblance avec celles des aimants, comme le montrent les fantômes magnétiques de ces différents systèmes.

Par la comparaison de ces effets avec ceux que présentent deux aimants placés dans des conditions analogues, je montre que l'action des aimants sur le fer ne peut être assimilée à celle qu'ils exercent sur d'autres aimants.

En étudiant la répartition du magnétisme sur l'armature d'un électro-aimant placée perpendiculairement à l'axe de celui-ci, je fais voir que le magnétisme attiré, au lieu d'occuper l'extrémité du fer du côté de l'aimant, est confiné dans une calotte sphérique, placée précisément au-dessus du pôle actif de l'électro-aimant; et cette calotte, qui diminue de plus en plus d'amplitude à mesure que la distance entre l'électro-aimant et l'armature diminue, finit par disparaître quand ces deux pièces magnétiques sont en contact. Alors le magnétisme attiré ne peut plus révéler extérieurement sa présence et se trouve en quelque sorte

dissimulé : le fluide repoussé occupe alors toute la périphérie de l'armature.

Je démontre qu'avec les électro-aimants à deux branches, les effets précédents se répétant d'une manière double, il en résulte qu'à distance les deux extrémités de l'armature se trouvent polarisées en sens contraire des pôles de l'électro-aimant qui leur correspondent, tandis qu'au contact elles sont polarisées dans le même sens ; mais la plus grande partie de la périphérie de cette armature dans les deux cas ne peut avoir de propriétés magnétiques bien marquées, en raison de la tendance que possède chaque pôle de l'électro-aimant à polariser cette périphérie dans un sens différent.

Je termine ce mémoire par une théorie de cette distribution magnétique, fondée sur les conditions d'équilibre des polarités moléculaires, suivant que l'aimant est livré à lui-même, ou se trouve excité par un corps magnétique placé dans son champ. (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 36 à la page 64.)

2°. *Mémoire sur les forces polaires des électro aimants sur lesquels on fait réagir des pièces de fer ou des aimants permanents, présenté à l'Institut, dans ses séances des* 13 *juillet et* 14 *septembre* 1857. — Descartes, et plusieurs physiciens après lui, avaient démontré que, si l'on applique sur l'un des pôles d'un aimant droit une masse de fer ou le pôle de nom contraire d'un aimant permanent, on augmente la force attractive de l'autre pôle presque proportionnellement à la masse de fer que l'on ajoute, du moins jusqu'à une certaine limite

après laquelle il y a diminution de force. J'ai voulu reconnaître les lois qui régissent cette action, et j'ai pu m'assurer :

1°. Que l'augmentation de force en question dépend, non-seulement de la masse de fer additionnelle, *mais encore de la surface de cette masse ;*

2°. Que cette augmentation de force ne provient pas du développement plus considérable que prend alors le noyau magnétisé, mais bien d'une réaction particulière de surexcitation échangée entre ce noyau magnétisé et la masse de fer additionnelle. Car, d'un côté, un même barreau de fer, recouvert entièrement ou partiellement par des hélices d'une résistance constante, développe moins de force magnétique avec l'hélice longue qu'avec l'hélice courte, et, d'un autre côté, l'action de renforcement se produit aussi bien quand la masse de fer est écartée de l'aimant que quand elle est en contact avec lui ;

3°. Que, dans ces sortes de réactions, la force polaire de l'aimant en contact avec la masse de fer additionnelle ne se porte pas à l'extrémité de cette masse, comme on le croit généralement, mais que la polarité correspondante de l'aimant se répartit sur toute la périphérie de la masse de fer, en diminuant d'énergie depuis le point de contact des deux masses magnétiques jusqu'à l'extrémité de la masse de fer ;

4°. Que la diminution de force du pôle ainsi épanoui est loin de correspondre à l'augmentation d'énergie du pôle opposé, ce qui prouve qu'il y a autre chose dans ce phénomène qu'un simple déplacement de polarités ;

5°. Que si on surexcite le pôle affaibli du système précédent avec le pôle contraire d'un second aimant de même puissance que le premier; on obtient immédiatement le maximum de force, quelle que soit la grandeur de la masse de fer additionnelle;

6°. Que si on place devant l'armature d'un électro-aimant droit le pôle d'un aimant persistant, de manière à la polariser dans le sens convenable pour l'action de l'électro-aimant, la force de celui-ci est grandement augmentée;

7°. Que la force relativement considérable des électro-aimants boiteux, dont j'ai été le premier à faire usage, tient surtout à la réaction de la culasse et de la branche sans bobine, qui jouent le rôle de la masse de fer additionnelle dans les systèmes magnétiques précédents;

8°. Que, si les deux pôles d'un aimant sont munis chacun d'une masse de fer, l'énergie de l'aimant se trouve doublement surexcitée.

J'explique ces différents effets conformément à la théorie que j'avais exposée dans mes précédents mémoires, en disant que, sous l'influence de fluides attirés, maintenus en présence à l'état dissimulé, il doit se produire une double surexcitation qui a pour effet de produire une augmentation de force de la part de l'aimant. (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 64 à la page 82.)

3°. *Mémoire sur les forces relatives des divers systèmes d'électro-aimants, envoyé au journal* La Science, *en août* 1857.— Dans ce travail, fait principalement au

point de vue des applications électriques, je démontre :

1°. Que les électro-aimants boiteux, qui n'ont qu'une seule de leurs branches entourée d'une bobine, ont presqu'autant de force que les électro-aimants à deux bobines, la longueur du fil des hélices étant la même dans les deux cas;

2°. Que les électro-aimants boiteux dont l'armature est articulée sur la branche munie de sa bobine ont plus de force que ceux dont l'armature est articulée sur la branche sans bobine;

3°. Que les électro-aimants trifurqués de M. Nicklès, ayant deux branches sans bobine, sont plus forts que les électro-aimants boiteux;

4°. Que les électro-aimants tubulaires de M. Fabre de La Grange, ayant une chemise de fer recouvrant la branche munie de la bobine, laquelle chemise est elle-même reliée à cette branche par un disque de fer, sont encore plus forts que les électro-aimants trifurqués;

5°. Que les électro-aimants dont les branches sont entièrement recouvertes par les hélices magnétisantes ont d'autant plus de force qu'elles sont plus longues, quand, toutefois, la longueur du fil de ces hélices ne change pas; ce qui tient à ce que les spires de celles-ci sont d'autant plus nombreuses que les bobines sur lesquelles elles sont enroulées sont plus longues.

M. Nicklès avait démontré que si, dans un électro-aimant à deux branches, on fait varier la longueur des branches de fer sans changer les hélices, la force de cet électro-aimant reste toujours la même. J'ai expliqué cette circonstance en partant de ce fait que j'avais observé, que si on surexcite, à l'aide d'un ai-

mant quelconque, la polarité affaiblie d'un électro-aimant droit muni d'une masse de fer, on obtient immédiatement au pôle actif le maximum de force, que cette masse de fer soit petite ou grande. (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 82 à la page 108.)

4°. *Mémoire sur la force des électro-aimants suivant la disposition, la forme et la nature de leurs armatures, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 9 *novembre* 1857. — Les conclusions de ce mémoire sont :

1°. Que l'attraction des électro-aimants à deux branches est plus forte à distance, avec des armatures disposées à plat devant les pôles de l'électro-aimant, qu'avec les armatures disposées sur champ, tandis que l'inverse a lieu quand l'attraction s'effectue au contact;

2°. Que la disposition électro-magnétique dans laquelle les armatures se meuvent angulairement par rapport à la ligne des pôles de l'électro-aimant est toujours la plus favorable, surtout pour les électro-aimants boiteux;

3°. Que les armatures aimantées n'ont plus de force attractive, à distance, que les armatures de fer doux, que dans le cas où elles sont disposées de manière à se mouvoir parallèlement à la ligne des pôles de l'électro-aimant; dans les autres cas, l'inverse a lieu;

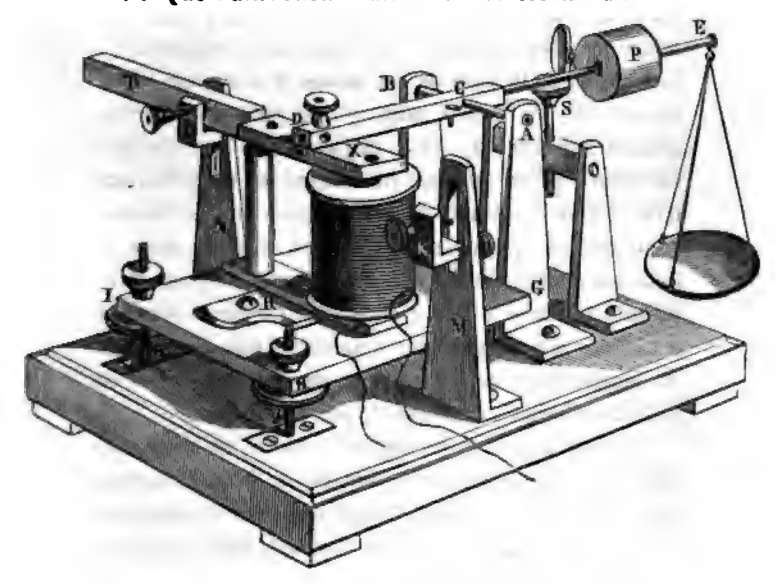
4°. Que les armatures prismatiques ont toujours plus de force que les armatures cylindriques, à cause de la petitesse de la surface magnétique qui, dans ces dernières, reçoit le plus directement l'action des pôles de l'électro-aimant;

5°. Que l'attraction des électro-aimants agissant la-

téralement est toujours moins grande que celle qui résulte de leur réaction par leur extrémité polaire; ce qui tient vraisemblablement à ce que, dans le premier cas, la surface polaire étant cylindrique n'agit pas aussi efficacement sur l'armature;

6°. Que la force attractive résultant de la fermeture momentanée d'un courant est toujours, pour une même distance d'écartement de l'armature, plus grande que celle provenant de l'action continue du même courant, qu'on cherche à vaincre en augmentant la force antagoniste, fait qui doit être rapporté à des effets de force vive et aux effets de polarisation de la pile;

7°. Que l'attraction à distance des électro-aimants



subit une notable diminution quand, par une cause

quelconque, une première fermeture de courant n'a pas été suivie d'une attraction complète de l'armature;

8°. Que l'attraction des électro-aimants diminue rapidement avec la prolongation de la fermeture du courant (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 108 à la page 132 et de la page 191 à la page 197). Les expériences ont été faites à l'aide de l'instrument que nous représentons, page précédente.

5°. *Mémoire sur le magnétisme remanent, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 9 *février* 1859. — Depuis long-temps, j'avais démontré qu'avec des électro-aimants droits, un aimant fixe placé dans le prolongement de l'armature mobile pouvait suffire pour détruire les effets nuisibles du magnétisme remanent, à condition que le pôle de cet aimant fixe opposé à l'armature fût de même nom que le pôle de l'électro-aimant agissant sur elle, et j'avais expliqué cet effet en disant qu'au moment où le courant ne passe plus dans l'électro-aimant, le magnétisme de l'armature, condensé en son point de contact avec le pôle de l'électro-aimant, se trouve déplacé par l'aimant fixe, et qu'à la place de ce magnétisme condensé vient se substituer du magnétisme repoussé (par conséquent du magnétisme de même nom que celui du pôle de l'électro-aimant), d'où résulte une répulsion.

Il restait à trouver le moyen d'obtenir un semblable effet de la part des électro-aimants à deux branches, et c'est ce moyen qui fait l'objet principal du mémoire dont nous parlons. Je montre d'abord, dans ce travail, que la destruction du magnétisme remanent est im-

possible avec les électro-aimants à deux bobines, mais qu'avec les électro-aimants boiteux elle est très-réalisable. Il suffit, en effet, d'ajouter à la disposition magnétique décrite précédemment un second aimant que l'on fixe sur la branche sans bobine, de telle manière que le pôle appliqué sur la culasse de l'électro-aimant soit de nom contraire à celui développé à l'extrémité de la branche recouverte par l'hélice.

Il arrive alors qu'au moment où le courant cesse de circuler dans l'électro-aimant, le noyau magnétisé tend à prendre la polarité communiquée à la culasse de celui-ci par l'aimant qui est en contact avec elle, c'est-à-dire une polarité contraire à celle qui constitue le magnétisme remanent, et il en résulte une tendance à la destruction de celui-ci; d'un autre côté, le pôle de l'aimant placé devant l'armature déplace le magnétisme condensé de celle-ci, et tend d'autant plus facilement à lui substituer du magnétisme repoussé, qu'il est aidé dans cette réaction par l'aimant placé sur la branche sans bobine. (Voir le journal *L'Institut*, n°. 1310.)

6°. *Mémoire sur la force directrice des aimants, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 5 *mars* 1860. — Dans une communication déjà ancienne, j'avais démontré que si une lame de fer doux est disposée de manière à se mouvoir tangentiellement devant le pôle d'un aimant, elle est attirée jusqu'à ce que sa ligne médiane coïncide avec le centre polaire. Cette réaction, qui constitue pour les électro-aimants une sorte de force directrice, est, comme on le comprend aisément, le résultat de l'attraction mutuelle des deux

résultantes qui représentent la totalité des forces polaires développées sur l'électro-aimant et sur l'armature. Une réaction du même genre, mais fondée sur la répulsion, se manifeste quand, sur une lame de fer uniformément polarisée, on place parallèlement à elle une seconde lame pouvant pivoter sur son centre.

Ainsi, je démontre que, si l'un des pôles d'un électro-aimant se termine par une barre de fer doux un peu longue, bien dressée et bien polie, et qu'on applique sur elle une autre barre de fer doux un peu plus courte, mais légèrement bombée et disposée de manière à pouvoir pivoter aisément sur son centre, il arrivera, quand cette dernière barre sera placée longitudinalement sur la première, qu'elle se trouvera déviée avec force au moment du passage du courant à travers l'électro-aimant, soit à gauche, soit à droite, jusqu'à ce qu'elle se soit mise en croix sur la barre fixe, position qui constitue son état d'équilibre stable. J'explique cet effet en disant que la barre mobile, se trouvant influencée par le pôle de l'électro-aimant qui est épanoui sur toute la surface de la barre fixe, est polarisée par celle-ci de telle manière que le fluide attiré se trouve dissimulé au point de contact des deux barres, et que les surfaces extérieures de celles-ci, possédant une polarité semblable sur toute leur étendue, il en résulte une répulsion qui s'effectue dans un sens ou dans l'autre, suivant que l'axe de la barre mobile croise à gauche ou à droite l'axe de la barre fixe. Or, ce n'est que quand les deux axes se croisent à angle droit que les forces répulsives se trouvent équilibrées de part et d'autre.

Je montre ensuite que ce phénomène peut, jusqu'à un certain point, expliquer l'augmentation d'énergie des électro-aimants droits surexcités par une masse de fer, quand cette masse présente une plus grande surface sans changer de volume. En effet, l'excitation de l'électro-aimant est moins grande quand, dans l'expérience précédente, le fer mobile est placé parallèlement sur la barre fixe que quand il est placé en croix, de sorte que l'on peut en conclure que c'est au défaut d'équilibre magnétique des particules aimantées de la masse de fer qu'il faut attribuer la différence de surexcitation qui est produite, quand elle présente une surface plus ou moins grande. (Voir mon *Étude des courants électriques*, page 158.)

Mémoire sur les vitesses de chute des armatures des électro-aimants et sur les vitesses d'aimantation maximum de ces organes électro-magnétiques. — J'ai employé, pour la détermination de ces vitesses, mon chronographe électro-chimique, et, après un grand nombre d'expériences, j'ai pu reconnaître :

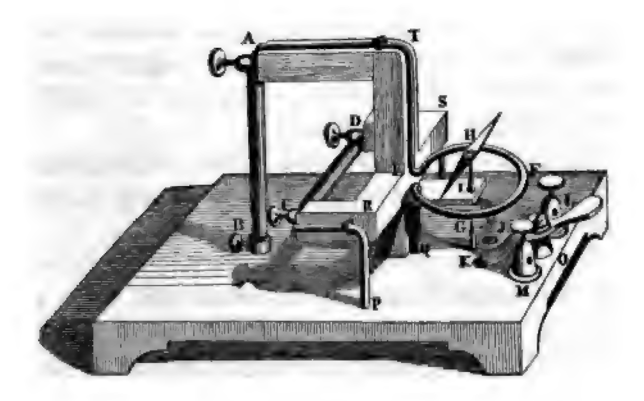
1°. Que les vitesses de chute des armatures sont proportionnelles aux forces électro-magnétiques qui agissent sur elles; que, par conséquent, elles sont sensiblement en raison inverse du carré des distances d'écartement (entre 1/2 millimètre et 4 millimètres pour les forces électriques peu énergiques);

2°. Que les vitesses d'aimantation maximum sont également proportionnelles aux forces électro-magnétiques développées, et, si on tient compte de la masse des armatures, proportionnelles aux racines carrées

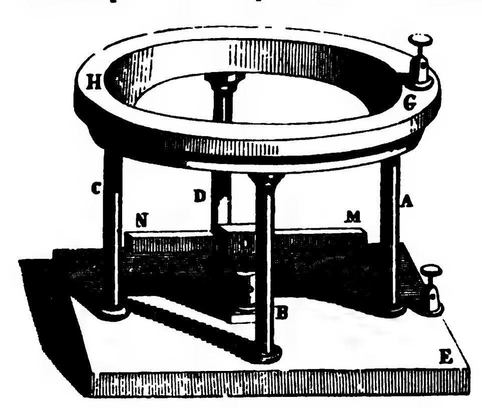
de ces forces. (Voir mon *Étude du magnétisme*, de la page 131 à la page 151, et ma *Revue des applications de l'électricité en* 1857 *et* 1858, page 584.)

Mémoire sur les réactions magnétiques des courants suivant la nature de la pile et la composition du circuit, présenté à l'Institut, dans sa séance du 23 *mai* 1853. — Le principal fait que je démontre dans ce mémoire, c'est qu'un électro-aimant dont le fil conducteur est gros et court éprouve, quand la pile s'use, une réduction de force proportionnellement beaucoup plus grande qu'un électro-aimant dont le fil est long et fin. Cet effet s'explique d'ailleurs facilement, puisque l'expression mathématique de la force de l'électro-aimant dans les deux cas est : 1°. $\frac{E^2t^2}{R^2+2Rr+r^2}$; 2°. $\frac{E^2t'^2}{R^2+2Rr'+r'^2}$. Or, il est facile de voir que quand la pile s'use, la valeur de R, devenant beaucoup plus considérable, et celle de E ne changeant pas beaucoup, l'expression dans laquelle r sera plus grand changera moins rapidement de valeur que celle dans laquelle r sera plus petit. (Voir le journal *L'Institut*, n°. du 25 mai 1853.)

Mémoires sur l'électro-dynamique, présentés à l'Institut, dans ses séances du 12 *juillet* 1852 *et du* 10 *janvier* 1853. — Au moyen d'un petit appareil que j'avais imaginé et que nous représentons dans la figure ci-contre, j'avais cherché à étudier d'une manière facile les réactions réciproques des courants voltaïques et magnétiques, et cette étude m'a conduit à constater plusieurs réactions particulières des courants verticaux que j'ai utilisés



à la construction d'un tourniquet magnétique d'un genre tout particulier, dans lequel le courant n'est jamais interrompu. Nous représentons ci-dessous ce



tourniquet, qui se trouve d'ailleurs aujourd'hui dans beaucoup de cabinets de physique.

Les réactions que j'ai le plus étudiées, dans le travail en question, sont celles qui s'accomplissent entre

un courant électrique et une aiguille aimantée suspendue horizontalement, et j'arrive à conclure que, dans ces sortes de réactions, la direction de l'aiguille vers l'ouest ou vers l'est dépend :

1°. Quand les courants sont horizontaux et parallèles à son axe, de leur position au-dessus ou au-dessous du plan de déclinaison;

2°. Quand les courants sont verticaux, de leur position à droite ou à gauche du plan de la ligne neutre;

3°. Quand les courants sont horizontaux et placés en dehors, en dessus ou en dessous de ses pôles, de leur obliquité, par rapport à son axe.

J'arrive également à conclure que l'inclinaison de l'aiguille aimantée est motivée :

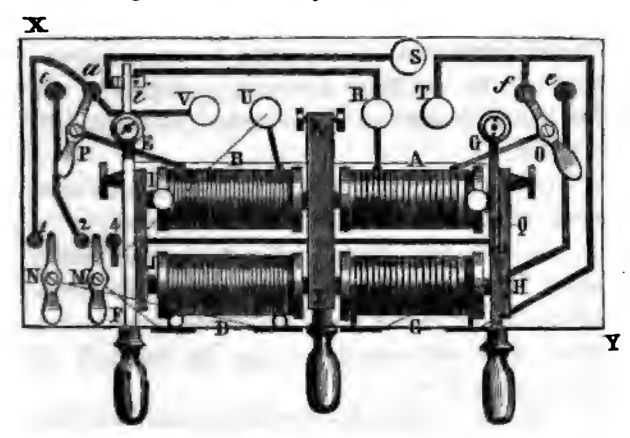
1°. Quand les courants sont horizontaux, par leur obliquité relativement à son axe, par leur position en dehors de ses pôles ou par leur position dans le même plan horizontal que l'axe de l'aiguille, quand ils sont parallèles à cet axe;

2°. Quand les courants sont verticaux, par leur obliquité eu égard au plan de la ligne neutre. (Voir le journal *L'Institut* du 12 janvier 1853 et ma brochure intitulée : *Considérations nouvelles sur l'électro-magnétisme.*)

INDUCTION.

Mémoires sur l'origine des courants induits des différentes machines magnéto-électriques, présentés à l'Institut, dans ses séances du 1er. juin et du 19 octobre 1859.

— Au moyen d'un appareil très-simple, représenté dans la figure ci-dessous, je démontre :



1°. Qu'en outre des courants résultant de l'aimantation et de la désaimantation des noyaux magnétiques dans les machines d'induction, peuvent exister d'autres courants qu'on peut appeler de *surexcitation* et d'*atténuation*, qui résultent d'un accroissement ou d'un affaiblissement d'énergie communiqué à ces barreaux une fois aimantés, par suite de réactions secondaires opérées par les armatures ;

2°. Que l'addition d'une masse de fer sur l'un ou l'autre des pôles du noyau magnétique d'une simple bobine d'induction, et même sur les deux à la fois, fournit des courants de surexcitation, tandis que l'application de cette masse en-deçà des pôles, c'est-à-dire dans une position telle que le magnétisme du barreau magnétisé tend à se diviser, fournit des courants d'atténuation. Mais, dans tous les cas, l'énergie

de ces courants dépend plutôt de la surface des pièces de fer que l'on ajoute que de leur masse;

3°. Que les machines de MM. Breton, Duchesne, Dujardin fournissent des courants de surexcitation, tandis que les machines électro-magnétiques à une seule bobine fournissent des courants de simple aimantation;

4°. Que les machines de Clarke donnent des courants à la fois d'aimantation et de surexcitation;

5°. Que, de même que par l'excitation les aimants peuvent avoir leur force primitive triplée et même quadruplée, de même les courants de surexcitation peuvent être plus énergiques que les courants de simple aimantation;

6°. Que les effets physiologiques des courants d'induction ne dépendent pas toujours de leur intensité et de leur tension, car un courant induit moitié moins fort qu'un autre et de même tension peut donner des commotions infiniment plus énergiques que cet autre;

7°. Que les courants inverses qui ne donnent pas lieu, en général, à des effets physiologiques bien caractérisés peuvent, dans certaines conditions, provoquer des commotions plus fortes que les courants directs;

8°. Que, sous le rapport des réactions physiologiques, les machines de Clarke gagnent à ce que la traverse qui unit les bobines mobiles soit en cuivre au lieu d'être en fer, tandis que, pour les effets calorifiques, chimiques et magnétiques, elles gagnent à avoir cette traverse en fer et très-développée en surface;

9°. Que, pour obtenir le maximum d'effet d'une machine d'induction à une seule bobine, comme celle

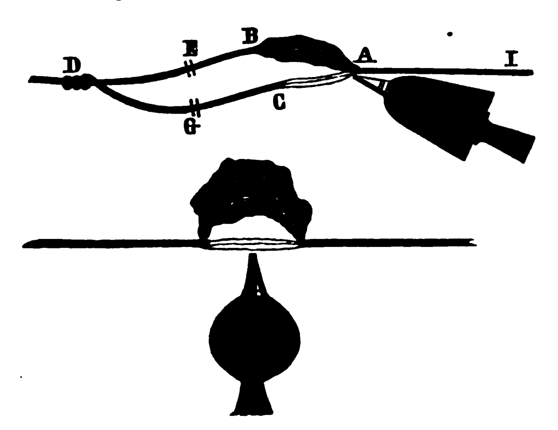
de Ruhmkorff, par exemple, soit sous le rapport des réactions physiologiques, soit sous celui de l'intensité du courant induit, il faut munir les deux extrémités du noyau magnétisé de deux pièces de fer;

10°. Que, dans certains cas, les effets de condensation magnétique produits par le contact des armatures avec les électro-aimants, peuvent affaiblir considérablement les courants induits après une première réaction magnétique, et dans d'autres cas les renforcer. (Voir *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, 4e. édition, de la page 350 à la page 380.)

RECHERCHES

SUR L'ÉTINCELLE D'INDUCTION.

1er. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 5 février* 1855. — Dans ce mémoire, je démontre que l'étincelle d'induction fournie par l'appareil de Ruhmkorff n'est pas homogène comme celle qui résulte



des machines à plateau de verre et celle qui constitue l'arc voltaïque; qu'elle se compose d'un jet de feu d'une blancheur éblouissante et d'une espèce d'atmosphère lumineuse d'une couleur terne qui peut être déplacée par un courant d'air, et donner lieu à une nappe de feu, de couleur violette, sillonnée par des filets lumineux en zigzags analogues aux éclairs, laquelle peut même se détacher complètement du jet de feu au milieu de la décharge.

Je démontre que cette atmosphère n'est autre chose qu'un matelas d'air devenu lumineux à la manière des conducteurs imparfaits, sous l'influence du passage d'une notable partie du courant induit qui se dérive par cette voie, tandis que le trait de feu représente la décharge directe due aux fluides accumulés en excès à l'extrémité des rhéophores.

Je signale, dans ce mémoire, la différence d'action calorifique de ces deux effluves lumineuses, circonstance qui m'a conduit à admettre que l'une représente un flux d'électricité de quantité, tandis que l'autre représente un flux d'électricité de haute tension. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, depuis la page39 jusqu'à la page 47.)

2°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 6 juillet* 1859. — Ce mémoire est relatif à l'aspect de l'étincelle d'induction dans le microscope. Je fais voir que l'atmosphère jaune-verdâtre qui entoure l'étincelle proprement dite constitue une large nappe de feu, d'un rouge rosé, qui émane du pôle positif, et qui, après s'être étendue en éventail dans la solution de

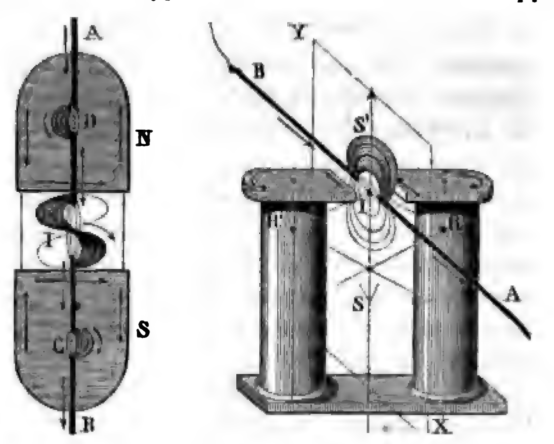
continuité, s'arrête brusquement avant d'atteindre le rhéophore négatif, en délimitant autour de ce rhéophore une bande obscure plus ou moins large, exactement



semblable à celle que l'on remarque dans la lumière d'induction produite au sein du vide. Je fais voir encore que l'extrémité du rhéophore négatif est recouverte d'une belle lumière bleue, au milieu de laquelle on distingue une foule de petites scintillations brillantes, de couleurs variables suivant les métaux, et d'où naissent les traits de feu de la décharge directe, qui paraissent d'un jaune-verdâtre et qui s'échangent directement d'un rhéophore à l'autre. Enfin, je démontre que l'étincelle d'induction à l'air libre et dans le microscope n'est, en définitive, que la représentation en miniature de l'effluve lumineuse qu'elle produit dans le vide, sauf les traits de feu, et que les strati-

fications qui se font remarquer dans cette dernière lumière peuvent, en certaines circonstances, se retrouver dans l'atmosphère de l'étincelle d'induction à l'air libre, par exemple, quand on le provoque au milieu de la flamme d'une bougie. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité, etc.*, depuis la page 74 jusqu'à la page 95.)

3°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 23 *août* 1859. — Je démontre, dans ce mémoire, que l'atmosphère de l'étincelle d'induction étant un flux continu conduit par un conducteur flexible (l'air chaud), peut être influencée par les aimants à la manière des courants voltaïques mobiles, alors que le trait de feu de la décharge directe n'est nullement impressionné. Je fais voir, en effet, que cette atmosphère se développe sous la forme d'une belle nappe



de feu circulaire, sillonnée par des stratifications pa-

masse gazeuse qui lui sert de véhicule. Je pars de là pour hasarder une théorie du bruit de l'étincelle. (Voir *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, de la page 17 à la page 30.)

5°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 21 novembre* 1859. — Ce mémoire est consacré à l'étude des propriétés particulières des deux flux de l'étincelle d'induction et de leur mode de propagation à travers les liquides. Les principales conclusions sont :

1°. Que l'éclat et la blancheur du jet brillant de l'étincelle d'induction tiennent au transport des particules métalliques arrachées aux rhéophores par ce flux électrique, et que, pour que ce jet brillant puisse avoir tout son éclat, la présence de deux rhéophores métalliques est indispensable ;

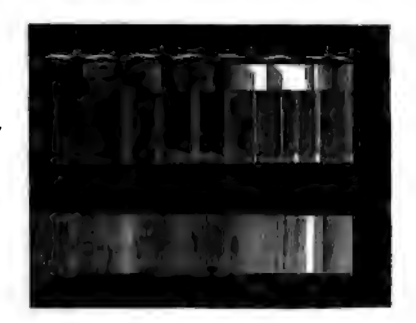
2°. Que quand l'étincelle est échangée entre une surface conductrice et un rhéophore pointu, elle peut donner lieu à un jet très-stable et à un jet très-instable, suivant que la surface formant rhéophore est négative ou positive ;

3°. Que, sous certaines conditions, un liquide peut conduire différemment les deux flux de l'étincelle d'induction, en faisant passer l'un (le flux de tension) par sa surface, l'autre (le flux de quantité ou l'atmosphère), à travers sa masse ;

4°. Que les effets lumineux qui accompagnent ces différents modes de transmission de l'étincelle varient suivant que les surfaces métalliques ou liquides sont positives et négatives. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité*, depuis la page 57 jusqu'à la page 74.)

6°. *Mémoire présenté à l'Académie de Caen, dans sa séance du* 29 *décembre* 1859. — J'étudie d'une manière toute spéciale, dans ce mémoire, le spectre de l'étincelle d'induction. Je fais voir que ce spectre n'est pas homogène et qu'il se compose de quatre spectres superposés : l'un correspondant à la lumière négative, un autre correspondant au jet de feu, un troisième correspondant à la lumière de l'atmosphère, et un quatrième correspondant à la lumière accumulée au pôle positif.

Je montre que le spectre du trait de feu est sillonné de raies brillantes qui varient en intensité, en nombre et en position suivant les métaux, tandis que



le spectre de l'atmosphère est beaucoup plus uniforme et ne varie que suivant la nature du milieu aéroforme à travers lequel éclate la décharge; il paraît n'être que le diminutif du spectre de l'étincelle échangée dans les gaz raréfiés.

Quant aux deux autres spectres, qui bordent en quelque sorte les deux précédents (lesquels sont superposés l'un sur l'autre), je démontre qu'ils partici-

pent de la nature de l'étincelle aux deux rhéophores. Au pôle positif, la décharge s'accumule pour entrainer avec elle la matière du rhéophore, et il en résulte que le spectre de cette lumière est le même que celui du jet de feu, mais beaucoup plus brillant. Au pôle négatif, l'étincelle détermine une lumière bleue qui s'étale sur le rhéophore négatif et qui n'est qu'un épanouissement de la lumière de l'atmosphère; aussi son spectre ne présente-t-il plus de raies brillantes; mais, en revanche, les couleurs sont séparées les unes des autres d'une manière tranchée, et présentent un côté brillamment illuminé, un autre côté dans l'ombre, comme des tambours de colonne éclaires de côté. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, depuis la page 95 jusqu'à la page 107.)

7°. *Mémoire présenté à l'Académie de Rochefort, dans sa séance de janvier* 1860. — Dans ce travail, j'ai recherché les caractères particuliers des courants directs et des courants inverses produits par l'appareil de Ruhmkorff, et j'ai reconnu que l'on pouvait faire prédominer tel ou tel de ces deux courants suivant la nature du circuit parcouru par eux. Je suis même parvenu à séparer complètement ces deux courants et à les confiner dans deux circuits particuliers, de manière qu'ils pussent réagir indépendamment l'un de l'autre. Il suffit, pour cela, d'interposer dans l'un des circuits une très-forte résistance métallique, et de pratiquer dans l'autre une solution de continuité que l'on rend légèrement conductrice par l'interposi-

tion de la flamme d'une bougie. Le premier circuit opposant au courant direct une résistance plus considérable que la solution de continuité du second circuit, ce courant passe en presque totalité par cette dernière voie, tandis que le courant inverse qui ne peut, en raison de sa faible tension, traverser le circuit interrompu, passe en presque totalité par le circuit métallique. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, depuis la page 30 jusqu'à la page 35.)

8°. *Mémoire présenté à la Société des sciences naturelles de Cherbourg, dans sa séance du 5 septembre* 1859. — Je me suis occupé principalement, dans ce mémoire, de la différence des décharges suivant les dimensions relatives des rhéophores par rapport au sens du courant induit. Je démontre d'abord que, dans les courants induits de la machine de Rhumkorff, le fluide accumulé au pôle positif a plus de tension que celui accumulé au pôle négatif; d'où il résulte que les effets des décharges électriques sont principalement commandés par la nature du rhéophore positif. Je fais voir qu'à l'air libre le courant a plus de force quand il marche d'une petite surface métallique à une grande que dans le cas contraire, mais que dans le vide cet effet est renversé précisément parce qu'il est commandé par le pôle positif. Il en résulte qu'une effluve lumineuse, qui passe dans un tube en cascade de Gaisseler, peut présenter l'aspect d'un serpent de feu non interrompu ou coupé par tronçons, suivant que le courant passe des tubes les plus étroits aux

tubes les plus larges, ou des tubes les plus larges aux plus étroits. Je fais voir que cet effet peut rendre compte de la solution de continuité qui existe entre la lumière positive et la lumière négative.

Je démontre ensuite que la différence de coloration des lumières positive et négative vient de ce que l'effluve positive traverse seule la plus grande partie de la solution de continuité du circuit, et qu'en conséquence elle se colore différemment suivant la nature du milieu qu'elle traverse ; que, sans cela, les deux lumières seraient toutes les deux d'un bleu pâle, comme l'expérience l'indique, quand on ne considère que l'effluve produite par le pôle extérieur de l'appareil avec un courant assez faible pour ne pouvoir traverser le vide. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, de la page 88 à la page 95.)

9°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 9 avril* 1855. — Je relate, dans ce travail, un certain nombre d'expériences malheureusement difficiles à répéter, parce qu'elles exigent une excellente machine pneumatique et qui montrent : 1°. que la lumière stratifiée peut être produite dans un vide ordinaire, si les boules du récipient entre lesquelles s'échange l'étincelle sont vernies; 2°. qu'en perfectionnant toujours le vide, on peut rendre les effets lumineux symétriques aux deux pôles de l'appareil, et finir par éteindre complètement la lumière; ce qui a lieu spontanément après que le phénomène a acquis son plus grand développement, c'est-à-dire quand les deux

lumières rouges ou blanches se sont rejointes et se sont confondues ensemble.

J'explique ce phénomène en disant que, par suite de la perfection du vide, le courant inverse qui se trouve ordinairement arrêté, finit par passer à travers la solution de continuité; et dès lors, les deux courants passant alternativement en sens contraire l'un de l'autre, donnent lieu à des effets lumineux symétriques qui doivent se développer successivement, jusqu'à ce que le vide n'étant plus conducteur par suite de sa trop grande perfection, ils cessent spontanément.

Depuis ces expériences, plusieurs physiciens, entr'autres, M. Gassiot, sont arrivés aux mêmes résultats en perfectionnant le vide au moyen d'une action chimique. (Voir ma *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, de la page 85 à la page 90.)

10°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans ses séances du 6 février* 1854 *et du* 12 *février* 1855.—Ce mémoire est consacré aux phénomènes qui accompagnent la transmission des courants induits, dans le cas où des lames isolantes sont interposées dans le circuit induit. Je fais voir que non-seulement le courant ne se trouve pas interrompu par cette interposition, mais qu'il donne lieu à des phénomènes lumineux très-remarquables. Ainsi, si l'on maintient à 3 ou 4 millimètres l'une de l'autre deux lames de verre, revêtues extérieurement de deux lames métalliques mises en rapport avec les deux pôles de l'appareil de Ruhmkorff, on aperçoit dans l'obscurité une pluie de feu, d'une belle couleur bleue, qui s'échange entre les deux surfaces de verre

sans que l'étincelle passe par les bords des lames isolantes. De plus, on distingue, autour de la plus petite des deux plaques métalliques servant de rhéophores, une frange lumineuse, également de couleur bleue, qui est beaucoup plus développée quand la plus petite des deux plaques est positive. Un effet analogue est produit quand. au lieu d'une plaque métallique servant de rhéophore positif, on emploie une couche humide de vapeur condensée : celle-ci forme alors une flaque de lumière illuminée dans toute son étendue.

Je démontre que ces effets tiennent à une électrisation par influence des surfaces de verre opposées aux rhéophores, électrisation qui produit, du reste, les mêmes effets que l'électrisation directe; car de la limaille métallique, interposée entre les deux lames de verre dont il a été question, donne lieu au phénomène connu sous le nom de danse des pantins, et une lame métallique substituée à cette limaille se charge parfaitement. (Voir ma *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, de la page 61 à la page 72.)

11°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 26 *décembre* 1853. — J'étudie, dans ce mémoire, le mode de transmission des courants induits à travers les corps de conductibilité secondaire et suivant la nature des rhéophores.

Je démontre, dans ce mémoire : 1°. que l'interposition dans le circuit induit, de limailles métalliques, de dorures appliquées à sec sur des corps isolants, de gouttelettes liquides très-divisées, de poussières char-

bonnées, de gaz enflammés, de certains sulfures métalliques, etc., etc., augmentent considérablement la longueur de l'étincelle d'induction qui prend alors le plus souvent la forme en zigzags; 2°. que cet allongement de l'étincelle vient de ce que le conducteur interposé n'est pas assez bon conducteur pour conduire la décharge à l'état latent, mais suffisant pour l'aider à vaincre la résistance de l'air sur une certaine étendue; 3°. que les zigzags formés par l'étincelle sont d'autant plus multipliés et contournés que le conducteur secondaire est moins homogène, et qu'ils se changent en lignes droites quand on provoque l'étincelle sur la tranche dorée d'un livre; 4°. que, quand les conducteurs secondaires formés de substances conductrices très-divisées sont susceptibles de s'étaler ou de se fondre, il se manifeste entre les particules qui les composent certaines attractions, certaines agglomérations provenant de leur soudure ou de leur expansion sur le trajet de l'étincelle, qui tendent à former de ce conducteur incomplet un conducteur le plus continu possible, circonstance qui n'empêche pas pour cela la déflagration lumineuse; 5°. que, quand les conducteurs secondaires sont composés de particules conductrices légères et infusibles, comme la poussière de charbon, l'étincelle a pour effet de les disséminer à la manière d'un soufflet, effet qui a même lieu sans que l'étincelle éclate, avec le pôle extérieur de l'appareil d'induction; 6°. que la superposition d'un conducteur secondaire formé de particules métalliques sur un corps plus conducteur, comme l'eau, n'empêche pas les déflagrations lumineuses dé-

crites précédemment de se produire; 7°. que l'étincelle d'induction peut produire un point lumineux très-brillant lorsque le rhéophore négatif est constitué par une matière végétale carbonisée; 8°. que l'étincelle d'induction s'étale comme une flaque d'eau irrégulièrement contournée sur le rhéophore négatif, quand celui-ci est formé par une plaque métallique légèrement oxydée ou salle; 9°. que l'étincelle échangée entre un fil et la surface d'un liquide conducteur donne lieu à des ramifications, plus ou moins grandes, qui se développent sur le liquide et dont l'aspect et la couleur varient suivant que le liquide est positif ou négatif; 10°. que la décharge du courant d'induction peut être considérablement facilitée par la présence, dans le voisinage de la solution de continuité, d'un corps conducteur. (Voir ma *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, de la page 104 à la page 112 et de la page 45 à la page 49.)

ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE.

Mémoires sur la foudre, présentés à l'Institut, dans ses séances du 26 *décembre* 1853, *du* 6 *février* 1854 *et du* 27 *février* 1854, *et à la Société météorologique en* 1857.

1er. *Mémoire.* — Dans ce mémoire, je démontre que les zigzags de la foudre sont dus à des différences de conductibilité dans le milieu gazeux interposé dans la décharge électrique. Ces différences tiennent à la présence, dans ce milieu, de vapeurs plus ou moins con-

densées, de gouttelettes de pluie, de couches d'air inégalement saturées de vapeur ou à des températures et pressions différentes. Je montre, en effet, au moyen des étincelles fournies par la machine de Ruhmkorff, qu'en faisant intervenir au milieu d'une décharge l'un ou l'autre de ces différents éléments, on obtient non-seulement tous les effets des éclairs en zigzags, mais encore un allongement considérable de la décharge; ce qui explique la longueur énorme des éclairs, qui varie de 1,900 à 3,000 mètres.

L'une des expériences les plus convaincantes à cet égard consiste à humecter légèrement avec le doigt une planche vernie, et à étendre suffisamment la couche liquide pour qu'elle soit très-mince et très-divisée. Si on applique en deux points différents de cette couche les deux rhéophores de l'appareil, on voit immédiatement la décharge se convertir en plusieurs jets de feu plus ou moins contournés, plus ou moins continus, plus ou moins brisés, qui varient même de couleur et qui vous rappellent, à vous y méprendre, les zigzags de la foudre. Ces jets de feu, qui pourront même n'apparaître que par tronçons, pourront s'échanger à une distance sept ou huit fois plus grande que la décharge à travers l'air sec, et le bruit de la décharge semblera s'être accru.

Cette expérience peut être répétée dans de plus grandes proportions avec des limailles métalliques, du charbon en poudre, certains sulfures métalliques, mais surtout le papier doré. Sur la tranche dorée d'un livre, les traits de feu acquièrent une longueur considérable et sont presque droits à cause de l'uniformité de con-

ductibilité du conducteur. J'explique, par cette expérience, pourquoi les éclairs paraissent plus droits au moment où ils s'échangent avec la terre que quand ils apparaissent au milieu des nuages, région du ciel où l'atmosphère possède forcément des conductibilités très-différentes.

2°. *Mémoire.* — Ce travail se rapporte à une théorie des éclairs en boule, fondée sur la réaction qui doit se produire quand l'influence électrique des nuages orageux sur la terre s'opère à travers un milieu présentant des différences de conductibilité très-tranchées.

Quand ce milieu est uniformément humide, la recomposition des électricités soutirées peut se faire, dans certaines circonstances, sans bruit, à l'état latent; mais si ce milieu humide se trouve interrompu ou coupé transversalement par une bande moins conductrice, un courant d'air sec et froid, par exemple, ou un courant d'air raréfié en opposition avec l'action la plus efficace du nuage orageux sur le fluide terrestre, cette électricité en mouvement dans le conducteur humide se trouve en partie arrêtée ; elle s'y accumule, et, trouvant à travers cette petite bande isolante, ou moins conductrice, une résistance moindre que celle que lui présenterait une longue dérivation par le conducteur humide, elle franchit cet obstacle sans bruit, puisqu'il n'y a pas décharge, et se présente sous la forme d'une boule de feu, parce que l'étincelle électrique, immobile surtout quand elle traverse un conducteur secondaire aériforme, a la forme d'une sphère lumineuse. La

marche lente du globe de feu ne serait alors que le résultat des variations dans la direction de cette bande isolante, ou du courant d'air qui l'aurait motivé; variation qui déplacerait le point où l'écoulement du fluide électrique se manifesterait à l'état lumineux.

En partant de cette hypothèse, l'explosion du globe de feu et les éclairs qu'il lancerait latéralement ne seraient autre chose que la décharge électrique, provoquée par les corps conducteurs interposés dans cette bande isolante et à portée desquels se trouverait le météore.

Du reste, l'expérience démontre qu'une forte charge électrique accumulée à l'extrémité d'un conducteur quelconque, peut, dans certaines circonstances, lorsque le conducteur se trouve en rapport avec un conducteur secondaire aériforme, se détacher du conducteur sous la forme d'un globe de feu et parcourir lentement ce conducteur aériforme, comme M. Noad et, avant lui, l'abbé Bertholon l'ont démontré.

3°. *Mémoire.* — Dans ce mémoire, je cherche à démontrer que, si le phénomène encore problématique des tonnerres sans éclairs est vrai, il pourrait être rattaché à la théorie de M. de Tessan sur le bruit du tonnerre, en supposant les nuages orageux qui produisent les tonnerres sans éclairs fortement électrisés (par influence) par d'autres nuages très-étendus dont la charge électrique, venant à disparaître par suite d'une décharge éloignée ou d'un simple écoulement, laisserait abandonnés à eux-mêmes les fluides développés par influence.

Il résulterait, en effet, de cette hypothèse : 1°. que les nuages ainsi influencés se dilateraient successivement,

par suite des répulsions échangées entre les particules de vapeur électrisées, de la même manière absolument que si ces nuages étaient chargés d'électricité libre ; 2°. que les fluides séparés par influence dans ces nuages, se trouvant spontanément libres par suite de l'annihilation de la cause qui les maintenait développés, donneraient lieu à une recomposition ou décharge qui s'effectuerait sans déflagration lumineuse, puisqu'elle s'opérerait à l'intérieur d'un corps conducteur ; 3°. que la cause qui aurait provoqué la dilatation du nuage ayant cessé d'exister par suite de cette recomposition des fluides, la rentrée de l'air au sein du nuage provoquerait le bruit du tonnerre ; mais ce bruit ne se trouverait pas accompagné d'une déflagration lumineuse. Cette explication pourrait, du reste, être résumée en un mot, en disant que le phénomène du tonnerre sans éclairs serait aux nuages orageux, ce qu'est, par rapport à la terre, celui bien connu des physiciens sous le nom de choc au retour. La seule différence serait que les molécules solides de la terre ne pouvant se prêter comme celles des nuages aux répulsions électriques, le tonnerre se manifesterait dans un cas et n'aurait pas lieu dans l'autre. (Voir ma brochure sur la *Théorie des éclairs* et ma *Notice sur le tonnerre et les éclairs.*)

MATHÉMATIQUES.

Mémoires sur la perspective apparente, présentés à l'Académie de Cherbourg, en 1846 *et* 1847. — Dans ce

travail, je fais voir pourquoi un dessin exécuté rigoureusement d'après les règles de la projection conique sur un plan perpendiculaire à l'axe optique, sorte de projection qui a été désignée sous le nom de perspective mathématique, ne fournit pas une représentation satisfaisante des objets et semblable à celle que fait un artiste habile. La cause peut en être attribuée à la différence qui existe entre le champ de la vision vague et celui de la vision tendue. Tandis que le premier renferme aisément tout un paysage, le second ne contient qu'un espace très-resserré. Le dessinateur qui représente un paysage, et le spectateur qui considère un tableau et qui se place d'ailleurs à une distance arbitraire, n'apprécient les détails, ne jugent chaque objet qu'en faisant usage de la vision tendue; il en résulte qu'ils sont obligés de déplacer l'axe optique de l'œil et de le diriger vers le centre de chaque partie qu'ils veulent examiner. La condition à laquelle doit satisfaire le tableau est donc celle de présenter, pour chaque position de l'axe optique, la perspective qui lui correspond dans le champ restreint de la vision tendue. Il est facile, d'après cela, de comprendre que ce tableau, ou la surface qui doit recevoir la perspective cherchée, doit être supposé une portion de surface sphérique, puisqu'il n'y a qu'une pareille surface en possession d'admettre la pluralité des points de vue. Telle est l'idée que j'ai développée par des raisonnements mathématiques dans le travail dont je parle.

Que conclure de l'hypothèse de la glace sphérique? Telle est la question pratique. Il ne s'ensuit pas bien certainement qu'il faille courber son tableau ou la

glace de perspective ; celle-ci ne joue qu'un rôle *fictif* dans la solution obtenue. Mais il n'en est plus de même dans les constructions géométriques qui doivent conduire à la détermination de cette solution. Si donc, par le moyen de cette hypothèse qui est vraie et des constructions graphiques qui en sont la conséquence, on arrive à obtenir un résultat conforme à l'impression reçue, le but de la perspective est complètement rempli. Or, c'est là précisément ce que j'ai fait en recherchant le moyen de transformer une perspective mathématique dans son apparence fictive, c'est-à-dire de la mettre d'accord avec l'impression que nous en ressentons quand nous considérons directement la nature.

Pour cela, je démontre d'abord que la vision, à moins d'un intérêt particulier à fixer tel détail, procède toujours de l'ensemble aux détails, et que, par conséquent, il doit y avoir des *fixations* de différents degrés; que ces fixations, dans l'impression définitive qu'on ressent de l'objet contemplé, doivent se rapporter toutes les unes aux autres et avoir une liaison commune; enfin que, dans chaque fixation qui s'opère, le point de vue doit se porter au centre de la partie fixée.

Comme dans les constructions graphiques de perspective, je ne considère que le mode de détermination par les points accidentels, puisque ce n'est que pour les objets réguliers que les lois de la perspective sont essentielles, tout mon système de correction consiste dans le déplacement de ces points, eu égard au déplacement du point de vue. Or, tous ces points étant

dans un rapport constant les uns avec les autres, et le déplacement du point de vue pouvant se ramener à deux mouvements dans deux sens rectangulaires, il s'ensuit qu'il suffit d'éloigner les points accidentels fournis par la perspective mathématique de ce double déplacement estimé par les arcs décrits ; ce que l'on fait en rapportant ces arcs développés l'un au-delà du point accidentel déterminé sur la ligne d'horizon, l'autre verticalement au-dessus et au-dessous (suivant que les lignes de l'objet sont au-dessus ou au-dessous de la ligne d'horizon) du nouveau point ainsi déterminé. En prolongeant alors les lignes de fuite jusqu'à la ligne d'horizon, on obtient le point accidentel cherché. Remarquons, toutefois, que le point accidentel de la perspective mathématique doit être alors considéré par rapport à la ligne de terre circulaire et non par rapport à la ligne de terre horizontale. Il en est de même des constructions graphiques, qui doivent déterminer les points de fuite principaux de l'objet que l'on met en perspective.

Dans mon mémoire, j'ai longuement discuté les différents cas particuliers qui peuvent se présenter et les conséquences qui dérivent de ce genre de projection. Je démontre, entre autres faits curieux, que, grâce à ce déplacement du point de vue, les lignes horizontales un peu longues, comme des lignes de monuments, paraissent courbes à la vue quand on les voit de près, et que c'est pour cette raison que les architectes grecs avaient construit leurs monuments de manière que ces lignes présentassent une légère courbure en sens inverse de l'effet de la vision, afin qu'elles pussent paraître droites au premier aspect.

Comme conséquence de la discussion des formules, je démontre que, plus on s'éloigne des objets que l'on veut mettre en perspective, moins la perspective apparente diffère de la perspective réelle, ce que l'on comprend, du reste, parfaitement bien. (Voir ma *Théorie de la perspective apparente*, brochure publiée en 1847.)

Note A, relative au mémoire de la page 38.

On pourrait croire, à ne considérer que l'abaissement de 1 dixième dans l'intensité d'un courant de 60 éléments Daniell, traversant un circuit de 400 kilomètres, que l'influence des dérivations est moindre que l'expérience ne semble l'indiquer; mais il ne faut pas perdre de vue que cette intensité 0,562, qui se réduit à 0,3469, avec un électro-aimant de 200 kilomètres de résistance interposé dans le circuit, fournit une force électro-magnétique plus faible que celle correspondant au même circuit sans dérivations, dans le rapport de 1 à 0,6837. L'hypothèse de 100 mètres d'écartement entre les poteaux est d'ailleurs un peu exagérée, car la moyenne de cet écartement est sur la plupart des lignes 75 mètres, et il faut encore faire entrer en ligne de compte les courants accidentels dont il n'a pas été question dans nos formules.

Note B, relative au mémoire de la page 46.

Les lois de proportionnalité que nous avons établies, à la fin de ce mémoire, ne s'appliquent qu'aux coëfficients d'augmentation des forces électro-motrices et des résistances des circuits; quant à ces augmentations elles-mêmes, elles croissent dans un rapport différent. Ainsi, les accroissements de résistance des circuits croissent dans un rapport plus rapide que les augmentations de la force électro-motrice.

RECHERCHES

SUR

LES CAUSES D'ALTÉRATION DES BIÈRES

D'UNE BRASSERIE INCENDIÉE,

A l'occasion d'une contestation survenue entre le brasseur et des Compagnies d'assurances;

Par M. I. PIERRE,

MEMBRE TITULAIRE.

Il est parfois des circonstances qui rendent bien délicate la mission d'un expert, ou d'un conseil de bonne foi qui ne recherche que la justice et l'équité. De nombreuses causes d'erreurs peuvent souvent interposer entre lui et la vérité un voile épais qu'il est bien difficile de déchirer. Mais c'est surtout lorsque l'incendie est venu amonceler les ruines, anéantir sur une vaste échelle ou dénaturer profondément les pièces à conviction, et qu'il s'agit de rétablir par la pensée un état de choses qui n'existe plus; c'est lorsque des Compagnies puissantes, s'appuyant sur des indices douteux, invoquant des faits contestables ou incomplètement observés, viennent suspecter devant un tribunal la bonne foi d'un assuré victime d'un épouvantable sinistre, et que les moyens de rendre bonne justice à chacun paraissent au-dessus du pouvoir de l'homme et ne semblent de voir figurer désormais

que dans les seuls attributs de la divine Providence.

Il est si facile alors, avec les intentions les plus loyales, de faire complètement fausse route, et de prendre pour la réalité de trompeuses apparences. C'est alors qu'il faut rassembler tous les faits en apparence les plus insignifiants, les interroger patiemment comme le magistrat instructeur interroge un accusé, avec cette différence de conséquences, toutefois, que vous n'avez derrière vous ni une Chambre des mises en accusation, ni un jury pour rectifier vos appréciations si elles sont fautives, et pour vous décharger de la part la plus grande de responsabilité.

Appelé, l'an dernier, dans un département voisin, pour donner mon avis, après deux expertises distinctes, sur une question de cette nature dans laquelle se trouvaient engagés des intérêts considérables et surtout la loyauté d'un négociant honorable, j'ai été assez heureux pour jeter quelque lumière sur une question qui me semblait, de prime-abord, presque insoluble, secondé peut-être par une de ces circonstances fortuites qui jouent, quoi qu'on en dise, un rôle important, même dans les succès les plus grands.

Mes appréciations, dans le jugement que j'ai dû porter sur les points fondamentaux de cette affaire, se sont trouvées basées sur des considérations ou sur des expériences directes qui peuvent trouver de nouvelles applications dans des cas analogues. La pensée que leur publication pourrait éviter à mes confrères une partie des embarras qui m'ont long-temps arrêté, me décide à présenter aujourd'hui à l'Académie le résumé de mon travail sur cette délicate question.

Voici, en peu de mots, le fait dont il s'agit :

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1859, un violent incendie se déclare dans une brasserie dont les caves contenaient alors une quantité assez considérable de bière en fûts.

Quelque temps après, l'on constate que ces bières sont avariées.

L'établissement était assuré à plusieurs Compagnies, dont l'une était d'abord d'avis de payer le sinistre, y compris les bières, à dire d'experts ; les autres Compagnies ayant contesté, il s'ensuivit un procès devant le Tribunal de commerce.

Le Tribunal, pour éclairer sa religion, donna mission à des experts de répondre aux trois questions suivantes :

1°. *L'altération des bières contenues dans les caves du sinistré était-elle due à* L'INCENDIE *ou à une autre cause* ANTÉRIEURE *au sinistre ?*

2°. *Fixer la valeur des bières à l'état sain ;*

3°. *Fixer la valeur de ces bières dans l'état où elles se trouvaient à l'époque de l'expertise.*

Il est évident que la solution des deux dernières questions était entièrement subordonnée à celle de la première, et, sous ce rapport, nous étions entièrement de l'avis des experts nommés par le Tribunal.

Mais si nous étions d'accord sur l'importance prédominante de cette première question, il nous paraissait impossible d'admettre toutes leurs conclusions, et surtout la conséquence fondamentale qu'ils en déduisaient, que l'incendie n'avait pu être cause de l'altération des bières contenues dans les caves du sinistré.

Le travail des experts, parmi lesquels se trouvait un

collègue que j'estime comme homme et comme savant, pouvait se diviser en deux parties :

La première était consacrée à l'analyse des bières avariées;

La seconde, à l'étude des causes qui avaient pu occasionner cette avarie.

Nous allons examiner successivement, et sommairement, ces deux parties du travail des experts, en déclarant tout d'abord, et avant tout, que, comme eux, en acceptant la mission d'étudier cette affaire, nous n'avions d'autre but que la recherche de la vérité.

Les experts avaient eu la précaution, qu'on ne saurait trop louer en pareille circonstance, de conserver et de déposer sous scellés une partie des échantillons de bière qu'ils avaient prélevés pour leurs expériences. Cette prudente prévoyance nous permit de répéter, sur plusieurs de ces échantillons, quelques-unes des épreuves auxquelles ces Messieurs avaient cru devoir les soumettre. Voici les résultats comparatifs auxquels nous étions parvenus, chacun de notre côté.

Fût du fond de la cave désignée sous le n°. 2.

RÉSULTATS RAPPORTÉS A 1 HECTOLITRE DE BIÈRE.

	Par les experts.	Par nous.
Matières solides ou résidu sec trouvé	4 k. 502	4 k. 630
Cendres.	0, 237	0, 242

Fût placé dans la cave n°. 1, près du foyer de l'incendie.

RÉSULTATS RAPPORTÉS A 1 HECTOLITRE DE BIÈRE.

	Par les experts.	Par nous.
Résidu sec trouvé.	3 k. 814	3 k. 901
Cendres.	0, 199	0, 208

Les différences étaient évidemment trop minimes pour qu'il nous fût permis de formuler des doutes sur l'exactitude des analyses des experts; nous aurions même pu dire que l'accord presque complet de ces résultats nous confirmait dans la confiance qu'il était permis d'avoir dans les analyses auxquelles ces Messieurs s'étaient livrés.

Toutefois, si nous admettions les résultats numériques de ces analyses *telles qu'elles avaient été conçues et exécutées*, nous ne pouvions pas admettre sans conteste les graves conséquences qu'on en avait tirées (1), et voici pourquoi :

Il résultait d'une enquête sévère, à laquelle je m'étais livré sur les lieux, que les experts, pour prendre les échantillons de bière destinés à leurs analyses, s'étaient bornés à pratiquer, dans chacun des fûts qu'ils avaient cités, une ouverture dans la région moyenne du fond, sans agiter préalablement le contenu du tonneau pour le rendre aussi homogène que possible.

S'il se fût agi d'un liquide pris dans son état *normal*, l'omission de cette précaution n'eût pas exercé une grande influence sur les résultats de l'analyse; mais il importe de ne pas oublier qu'il s'agissait ici d'un liquide dans lequel il s'était produit, depuis plusieurs mois, de profondes modifications ;

Que, par suite de ces modifications, il s'était effectué, soit à la surface, soit au fond, des dépôts de

(1) Les experts avaient été amenés à conclure que les bières devaient être avariées avant l'incendie.

matières solides plus ou moins abondants, suivant les progrès et l'intensité de l'altération;

Que ces matières solides, issues de la bière normale primitive, sont beaucoup plus riches en *résidu sec*, à poids égal, que la bière elle-même;

Qu'elles contiennent également, sous le même poids, une beaucoup plus grande proportion de *cendres*.

En négligeant, comme on l'avait fait, les dépôts dont nous venons de parler, on s'exposait nécessairement, et *à priori*, à n'obtenir par l'analyse qu'une proportion de résidu sec et de cendres, *insuffisante pour qualifier la constitution de la bière avant son altération*, parce que le mode opératoire, suivi pour la prise d'échantillons, ne permettait d'obtenir ainsi qu'une partie du résidu sec et des cendres que la bière aurait pu fournir avant cette altération.

La différence devait être d'autant plus grande que l'altération de la bière était plus prononcée, et que les dépôts étaient plus abondants.

MM. les experts avaient encore trouvé notablement plus faible que celle des autres la densité de la bière de la cave n°. 1; mais, s'ils avaient pu examiner les dépôts et les évaluer, ils auraient pu, sans aucun doute, se rendre compte de cette différence, puisque les causes qui font varier la proportion du résidu sec sont précisément celles qui font varier dans le même sens la densité.

Lorsqu'on suit avec soin la marche de l'acidification d'un liquide susceptible d'éprouver facilement ce genre d'altération comme la bière, on le voit se troubler d'abord, puis s'éclaircir ensuite, et souvent à plusieurs

reprises, en abandonnant, soit à la surface, soit au fond, presque toujours à la surface et au fond, une proportion de matières solides d'autant plus abondante que, toutes choses égales d'ailleurs, l'altération est plus avancée. Or, il résultait de l'enquête faite sur place que la bière de la cave n°. 1 était, au moment de la prise d'échantillons, beaucoup moins trouble que celles des caves n°. 2 et n°. 3; ce qui vient à l'appui de ce qui précède, puisque la première de ces bières, plus avancée que les autres dans son altération, avait pu abandonner alors un dépôt plus abondant.

Faisons remarquer en outre, une fois pour toutes, qu'une même bière donnera des proportions de résidu sec d'autant plus abondantes que la fermentation alcoolique normale y sera moins avancée, parce que c'est par la destruction d'une partie de ces matières solides, par la transformation des matières sucrées qui s'y trouvent nécessairement, que se produit l'alcool dont l'analyse indique, dans la bière, la présence et la quantité.

C'est ainsi qu'en examinant la bière façon de Bavière avant sa complète fermentation, on peut y trouver 3,11 °/o d'alcool absolu et 6k,45 de résidu sec par hectolitre; et que, lorsque la proportion d'alcool se sera élevée à 4,5 °/o, la proportion de résidu pourra ne plus s'élever qu'à 3k,67, parce que chaque centième d'alcool qui se produit fait disparaître à peu près exactement 2k. de résidu sec par hectolitre, et que l'appauvrissement en résidu sec serait d'autant plus grand, dans les conditions normales, que la richesse en alcool serait devenue plus grande; et

comme l'acidification de la bière se fait ordinairement aux dépens de son alcool, nous pouvons également dire que la bière serait aussi, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus pauvre en résidu sec qu'elle serait devenue plus acide.

Or, en considérant la richesse alcoolique des bières analysées par MM. les experts, nous trouvons, en la comparant à celle d'une bonne bière analysée par M. Payen, et citée dans son excellent *Traité de chimie industrielle*, les résultats suivants :

	Moyenne des bières de la cave n°. 2.	Moyenne des bières de la cave n°. 3.	Moyenne des bières de la cave n°. 1.	M. Payen.
Alcool °/₀	4,15	4,45	4,3	4,5.

Si donc nous tenons compte de la proportion d'acide signalée par MM. les experts, proportion suffisante, à leur estime, pour détériorer profondément les bières, on voit que celles dont il s'agit dépasseraient probablement en alcool la richesse de la bonne bière citée par M. Payen ; que si la bière de la cave n°. 1 a paru plus plate, plus maigre que celle des autres caves, on en trouve la raison dans la séparation d'une plus forte proportion de matières solides solubles, qui lui donnaient primitivement du corps, et les qualités qu'on aime à trouver dans la bonne bière, et cette séparation était une conséquence toute naturelle de son altération.

Pour nous résumer en ce qui concernait la première partie du travail de MM. les experts, nous avons cru pouvoir dire que, tout en admettant l'exactitude des résultats analytiques obtenus par eux, en tant que ces résultats s'appliquaient aux échantillons sur lesquels ils

avaient opéré, nous pensions qu'il n'était pas permis d'en conclure que l'une quelconque des bières fût altérée ou avariée par une cause antérieure au sinistre, ou, si l'on veut, par suite de vice de fabrication, parce que rien ne prouvait suffisamment que les échantillons examinés par ces Messieurs représentassent exactement la composition moyenne de la bière telle qu'elle était avant le sinistre; nous pourrions même dire que ces échantillons ne devaient pas la représenter.

Nous aurions pu ajouter que le brasseur était en mesure de prouver, par l'état de ses relations d'affaires avec les personnes qui se trouvaient en rapport avec lui, que ses bières ne méritaient pas le reproche qu'on paraissait vouloir leur adresser; mais c'était là un point en dehors de notre compétence et qui devait être établi par d'autres que par nous.

Mais si, avant le sinistre, les bières en question n'étaient pas altérées, si elles étaient dans de bonnes conditions normales compatibles avec la saison, c'est-à-dire loyales et marchandes, du moins était-il possible d'établir qu'elles avaient dû ou qu'elles avaient pu s'altérer par suite des circonstances dans lesquelles elles s'étaient trouvées pendant et à la suite de l'incendie? C'est ce que nous allons maintenant examiner et ce que nous espérons facilement prouver.

Et d'abord, nous pensions, avec MM. les experts, que l'incendie n'avait pas dû pénétrer directement dans les caves n°. 2 et n°. 3.

Quant à la cave n°. 1, il était établi et admis par MM. les experts qu'il y était tombé des débris de bois

et de foin enflammés, en suffisante quantité pour avoir fait croire d'abord au lieutenant des pompiers que le foyer de l'incendie se trouvait dans les caves, parce qu'il se dégageait par la cheminée d'aération d'assez abondantes fumées pour la faire prendre pour une cheminée de foyer ordinaire; ces fumées s'étaient dégagées pendant une heure environ.

Les experts avaient cherché à se rendre compte de l'influence qu'avait pu exercer, sur la température des caves et sur l'échauffement de la bière, la combustion de ces débris; et, pour cela, ils avaient calculé approximativement le volume de l'air contenu dans les caves, volume qu'ils avaient évalué à 550 mètres cubes; ils avaient été conduits ainsi à admettre qu'il aurait fallu brûler au moins 113 kilogrammes de bois suréchauffé pour développer assez de chaleur pour porter de 6 à 15° la température de l'air (chaleur qui, dans les circonstances actuelles, représente seulement 1 710 calories), tandis qu'il eût fallu, en outre, 396 000 calories pour élever de la même quantité la température de 44 000 litres de bière contenus dans les caves ; ils ajoutaient qu'il ne leur paraissait guère possible de croire que ce poids considérable de combustible pût répondre à celui des débris signalés par les témoins oculaires.

Ils faisaient encore observer que ces 113 kilog. auraient exigé, pour leur combustion, plus d'oxygène que n'en contenait l'air des caves, et que l'atmosphère qui en serait résultée eût été mortelle pour les pompiers descendus dans les caves avec l'intention de mettre fin à la combustion des derniers débris encore enflammés.

Enfin, MM. les experts ne pensaient pas que l'eau ait pu jouer un rôle important dans l'élévation de la température des caves, et par suite dans l'altération de la bière.

C'est sur ce dernier point surtout que nous nous sommes trouvé en désaccord le plus complet avec les experts.

Qu'on nous permette de reprendre en entier cette seconde partie de leur travail, afin de justifier notre assertion.

Nous pensons qu'en prenant pour point de départ de la température des caves avant l'incendie, les indications de 6° à 6°,5, citées dans leur rapport; température prise au moment d'une visite faite le 22 mars dernier, alors que la température ambiante était très-basse depuis au moins quatre mois, les experts n'avaient pas dû se placer tout-à-fait dans les conditions où devaient se trouver les caves après un été très-chaud, alors que la température moyenne de l'air extérieure s'élevait encore à plus de 15°, et qu'elle ne descendait guère au-dessous de 12° centigrades, même pendant la nuit (1). Nous ne pensons pas que l'on puisse évaluer à moins de 8°,5 ou même 9°, c'est-à-dire à peu près la température moyenne annuelle et presque constante des caves un peu profondes et bien soignées du pays, la température à laquelle se trou-

(1) Les observations faites dans la même localité avaient donné, le 4 septembre 1859, veille de l'incendie : température maxima, 18°,8; température minima, 11°,8; moyenne, $\frac{18,8+11,8}{2}$=15°,3.

vaient alors les caves du sinistré. Nous pensons que la bière dont il s'agit, surtout vers la fin de la saison, n'a guère besoin que d'une température de 12°,5 à 13° pour s'altérer, se perdre; nous accorderons même, si l'on veut, 14°.

La question se réduisait donc à savoir si l'incendie avait pu fournir à ces bières, directement ou indirectement, assez de chaleur pour porter leur température de 9° à 14°, c'est-à-dire pour élever de 5 degrés cette température.

MM. les experts avaient évalué *approximativement* à 550 mètres cubes ou à 550 000 litres la capacité des caves.

Des mesures plus précises ont donné seulement 453 mètres cubes 759 millièmes ou 453 759 litres.

Ce volume doit encore être diminué du volume des fûts contenus dans les caves au moment de l'incendie.

Or, ce volume se composait : 1°. du volume du liquide;

2°. Du volume du bois qui l'enveloppait.

Le volume du liquide était réprésenté :

Dans la cave n°. 1, par. . .	5 400 litres.
Dans la cave n°. 2, par. . .	15 400
Dans la cave n°. 3, par. . .	19 800
Total. . .	40 600

Le volume occupé par le bois des fûts était représenté, très-approximativement :

Pour la cave n°. 1, par.	966 litres.
Pour les caves n°. 2 et n°. 3, par. .	6 160
Total. . .	7 116 litres ou

7 mètres cubes 116 millièmes, qu'il faudrait ajouter

aux 40 600 litres de liquide; soit en tout 47 716 litres, ce qui réduirait d'autant le volume de l'air.

Cette réduction, qui représente près de 12 pour 100 du volume total, ramène à 406 043 litres le volume d'air réel, soit plus de 26 pour 100 de moins que le volume évalué approximativement par les experts. Cette réduction permettrait sans doute d'admettre que, sous l'influence d'une même quantité de chaleur, l'air de la cave aurait pu s'échauffer davantage.

En calculant la quantité de chaleur que cet air échauffé aurait pu fournir, on trouve que, pour se refroidir d'un degré, cette masse d'air eût abandonné $406\,043 \times 1,3 \times 0,2669$ calories; soit, en effectuant le calcul, une quantité de chaleur capable d'élever d'un degré $140^{k},6$, ou, en nombre rond, environ 141 litres de bièrè seulement.

En admettant que cet air (au moment où sa température, après l'incendie, était trouvée étouffante par les sapeurs-pompiers) fût à 40 degrés centigrades et que la bière fût à la température de 9°, l'air chaud des caves, pendant cet abaissement de 31 degrés dans sa température, n'eût pu abandonner à la totalité de la bière, en se refroidissant, qu'une quantité de chaleur capable d'en élever la température de $\frac{31 \times 141}{40600} = 0°,11$ à peine, élévation réellement insignifiante;

Que si l'on répartissait entre les 5400 litres de bière de la première cave cette même chaleur, l'élévation n'atteindrait même pas encore 0°,81, moins d'un degré centigrade.

Ajoutons que les parois de la cave en auraient em-

prunté pour leur compte une partie, ce qui eût rendu l'effet moins sensible encore sur la bière.

C'est donc ailleurs qu'il fallait chercher la source de chaleur nécessaire pour élever suffisamment la température de la bière, et lui faire franchir la limite fixée par la nature pour sa bonne conservation.

Admettons pour un moment que l'air des caves, après l'incendie, ait été tout à la fois chaud et humide. Chaque tonneau froid, au milieu de cette atmosphère humide, eût produit un de ces effets de condensation dont nous sommes chaque jour témoins, même dans une atmosphère médiocrement humide, lorsqu'on dépose, en été, sur une table, une carafe d'eau fraîche.

Nous avons calculé que la surface totale d'un tonneau de 750 litres s'élève à peu près à 5 mètres carrés (environ $4^{m},92$), et que l'on peut estimer à près de 9 mètres carrés ($8^{m},968$) la surface totale d'un tonneau de 1,875 litres.

On sait d'ailleurs qu'en désignant par t la température des tonneaux et par T celle de la vapeur d'eau, cette dernière abandonnera, en se condensant, une quantité de chaleur qui peut être représentée par $(545+T-t)$ calories ; soit, en admettant une température de 50° (celle des tonneaux étant de 9°), une somme de calories égale à $545+41=586$. Il en résulte que, pour produire assez de chaleur pour élever d'un degré la température de 750 litres de bière, il suffirait de la chaleur abandonnée par la condensation de $\frac{750^{k}}{586}=1^{k},280$ de vapeur d'eau condensée (1).

(1) Nous admettons, avec MM. les experts, que la chaleur spéci-

En calculant, d'après la surface d'un pareil tonneau, l'épaisseur de la couche d'eau condensée correspondante, on trouve que cette épaisseur ne dépasserait pas 1/4 de millimètre, c'est-à-dire qu'elle constituerait une rosée presqu'imperceptible.

Mais si, au lieu de s'élever à 50°, la température de la vapeur d'eau s'élevait à 70° ou 80°, chaque kilogramme de cette vapeur, en se condensant, abandonnerait encore plus de chaleur que nous n'en avons trouvé dans l'exemple précédent, c'est-à-dire qu'il en faudrait moins pour échauffer la bière.

Or, s'il était prouvé qu'il a pénétré dans les caves de l'eau pendant l'incendie, beaucoup d'eau même, que cette eau était *très-chaude*, nous aurions peut-être l'explication simple et naturelle des faits.

Les experts avaient pensé que, par suite de l'inclinaison naturelle du sol et des dispositions prises pendant l'incendie, l'eau n'avait pu pénétrer dans les caves en proportions capables d'exercer une influence sensible.

Nous nous sommes transporté sur les lieux; nous avons prié l'officier de pompiers qui avait dirigé le service de secours de vouloir bien nous expliquer, sur place, et la marche de l'incendie et les moyens qu'il avait mis en jeu pour le combattre avec tant de zèle et de dévouement; il nous a facilement fait comprendre que, s'il avait pénétré peu d'eau dans les caves par la grande ouverture que l'on avait essayé de maintenir

fique de la bière est la même que celle de l'eau, ce qui doit être peu éloigné de la vérité.

bouchée, *la presque totalité de l'énorme masse d'eau projetée sur* 25 000 *kilogrammes de houille embrasée à l'étage supérieur, n'avait eu d'autre issue que les ouvertures servant à l'entonnage des bières*, trous qui se trouvaient dans un mur de refend et qui étaient fermés par de petites portes en bois, brûlées dès le commencement de l'incendie.

Non-seulement cette eau avait *dû* pénétrer dans la cave n°. 1 par les trous que nous venons de signaler, mais cet intelligent officier nous a formellement déclaré qu'étant entré dans la cave un peu plus tard, il avait eu *effectivement* de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville, c'est-à-dire qu'il s'en trouvait *une couche d'au moins* 15 *centimètres.*

Un plan figuratif découpé très-ingénieux, dressé par lui sur trois feuilles superposées, rendait compte, d'une manière fort heureuse et très-intelligible, de la marche des choses et de l'état des lieux.

D'autres témoins, qui avaient pénétré plus tard dans les caves, non-seulement y avaient ressenti une chaleur étouffante, mais y avaient trouvé le sol non pavé des caves n°. 2 et n°. 3 détrempé comme de la boue, tandis qu'en temps ordinaire, ces caves sont très-sèches, comme doivent l'être de bonnes caves à bière.

Ainsi, contrairement à l'opinion des experts, le fait de l'introduction de l'eau dans les caves nous parut suffisamment établi.

Il résulte, des renseignements recueillis sur place, que, parmi les éléments les plus actifs et les plus énergiques de l'incendie, se trouvaient, au-dessus des

caves, plus de 25 000 kilogrammes de houille; que toute cette houille s'est embrasée; qu'il a fallu de grands efforts et une quantité d'eau considérable pour éteindre cette masse de combustible.

J'ai voulu, par des expériences directes, me rendre compte de la quantité de chaleur qu'une pareille masse de houille enflammée peut fournir à l'eau dans laquelle on la noie pour l'éteindre. Pour y parvenir, au moins d'une manière approximative, j'ai fait tomber du coke chauffé au rouge vif dans un vase en tôle galvanisée, contenant un poids connu d'eau et protégé aussi bien que possible contre le rayonnement du fourneau qui contenait le coke embrasé.

Lorsque la température de l'eau avait atteint son maximum, on retirait le coke, on le desséchait et on le pesait.

Enfin, on déterminait la quantité d'eau vaporisée pendant l'expérience et principalement au moment de l'immersion du coke :

En désignant par P le poids du coke embrasé, exprimé en kilogrammes;

Par M, le poids de l'eau contenue dans le vase;

Par m, le poids du vase;

Par c, la chaleur spécifique de ce dernier;

Par t, la température initiale commune du vase et de l'eau qu'il contenait;

Par T, leur température finale commune;

Enfin, en représentant par p le poids de l'eau vaporisée, et par Q la quantité de chaleur abandonnée par 1 kilogramme de coke en se refroidissant jusqu'à la température T.

Cette quantité Q, exprimée en calories, sera donnée très-approximativement par la formule

$$Q = \frac{M.(T-t) + m.c.(T-t) + p.545}{P}.$$

Voici maintenant les détails de trois expériences distinctes faites dans ces conditions :

1re. EXPÉRIENCE.

M=8 kilogrammes.
P=0k,289.
m=1k,265.
c=0,11.
t=12 degrés.
T=24 degrés.
enfin, p=10 grammes.

La substitution de ces nombres dans la formule précédente donne :

Q=357 calories.

2e. EXPÉRIENCE.

M=8 kilogrammes.
P=0k,344.
m=1k,265.
c=0,11.
t=12 degrés.
T=25 ,5.
enfin, p=15 grammes.

La substitution de ces nombres dans la formule donne :

Q=345 calories.

Le coke paraissait un peu moins chaud, d'un rouge un peu moins clair que celui de la 1re. expérience.

3e. EXPÉRIENCE.

$M = 8$ kilogrammes.
$P = 0^k,405$.
$m = 1^k,265$.
$c = 0,11$.
$t = 12°,2$.
$T = 29°,3$.
enfin, $p = 20$ grammes.

On en déduit, au moyen de la formule,

$$Q = 370 \text{ calories.}$$

Le coke employé dans cette dernière expérience était d'un rouge plus clair que celui des deux premières expériences.

La moyenne de ces trois résultats serait représentée par 357 calories.

Il est facile de reconnaître que, si ces nombres sont entachés des erreurs inévitables dans des expériences ainsi conduites, ces erreurs ont eu, dans leur ensemble, pour effet incontestable une diminution dans les résultats obtenus; par conséquent, la moyenne de 375 calories doit être considérée plutôt comme trop faible que comme trop élevée; cependant nous la réduirons à 350 calories, c'est-à-dire que nous admettrons que chaque kilogramme de combustible porté au rouge vif donnerait, pendant son extinction, assez de chaleur pour porter depuis la température de 0° jusqu'à celle de l'ébullition 3k,5 d'eau.

Dans ces conditions, 25 000 kilogrammes de com-

bustible ainsi embrasé fourniraient à l'eau, en s'y éteignant, 8 750 000 calories.

En admettant que le grand réservoir de l'établissement, qui a fourni l'eau pour éteindre l'incendie, fût à la température de 11°, les 8 750 000 calories fournies par le combustible embrasé auraient pu porter à l'ébullition 98 315 *litres d'eau* prise à la température du réservoir.

Or, le lieutenant de pompiers, dont les évaluations portaient un cachet évident de modération, faisait monter à 38 000 litres au moins la masse d'eau projetée sur le combustible enflammé! *La chaleur disponible provenant de cette seule source était donc plus que suffisante pour faire bouillir la totalité de l'eau.*

Mais lorsqu'on projette ainsi de l'eau sur du charbon rouge, une partie de cette eau se réduit en vapeur; on trouverait, par un calcul facile, que les 8 750 000 calories dont nous venons de parler eussent pu suffire pour réduire en vapeur 7 352 litres d'eau, et pour porter à 100° les 30 648 litres restant.

Aux observations qui pourraient être faites au sujet des évaluations précédentes nous répondrions :

1°. Que, quelle que soit la proportion de vapeur d'eau formée (et il a dû s'en former beaucoup), cette vapeur ne pouvait qu'être ici préjudiciable dans un établissement de cette nature;

2°. Que, lorsqu'on est obligé, comme ici, de faire arriver de l'eau pendant trois heures sur un pareil brasier avant de pouvoir l'éteindre, et que l'on est contraint de découvrir le dessus pour pouvoir plus efficacement agir sur la partie inférieure, celui-ci doit né-

cessairement se ranimer plusieurs fois, dans plusieurs de ses parties, ce qui doit constituer de nouvelles sources de chaleur dont nous n'avons pas tenu compte;

3°. Que, lorsqu'on projette de l'eau sur du charbon vivement enflammé, une quantité notable de cette eau se décompose et fournit, par les produits combustibles de cette décomposition, de nouvelles sources de chaleur que nous n'avons même pas fait entrer en ligne de compte.

C'est-à-dire que nos évaluations précédentes, au lieu d'être exagérées, pourraient bien n'être, en réalité, comme celles du lieutenant des pompiers, qu'une expression modeste de la réalité.

Suivons maintenant cette eau chaude (*bouillante*, pour nous servir de l'expression de certains témoins) pendant son trajet vers les ouvertures communiquant avec les caves : elle tombait ou coulait sur des bois échauffés encore, sur un sol jonché des débris fumants de l'incendie et échauffé lui-même; elle ruisselait avec la même rapidité que le jet de la lance de la pompe; elle ne devait donc pas se refroidir beaucoup avant d'arriver dans les caves où elle devait séjourner.

Tout s'accordait donc, et les témoignages des personnes qui avaient joué un rôle actif et intelligent dans l'extinction de l'incendie, et les faits matériels eux-mêmes, et la disposition des lieux, pour nous montrer qu'il était arrivé beaucoup d'eau dans les caves, et de l'eau *très-chaude*.

Nous ne serons sans doute pas loin de la réalité en admettant que cette eau, à son entrée dans les caves, ait eu au moins une température de 60 degrés centigrades.

Comment s'est-elle refroidie? En partageant sa chaleur entre les parois de la cave et les fûts de bière qui s'y trouvaient.

Pour que la température de la bière pût s'élever de 9° à 14°, il fallait lui fournir, pour chaque kilogramme, 5 calories, c'est-à-dire, pour les 40 600 litres qui se trouvaient dans les caves, 5 fois 40 600 calories ou 203 000 calories (1).

Mais, en se refroidissant depuis 60° jusqu'à 14°, chaque kilogramme d'eau peut fournir aux corps qui l'environnent 46 unités de chaleur ou calories; les 30 648 kilogrammes d'eau chaude en pouvaient donc fournir 30 648 fois 46, ou 1 409 808 calories.

En retranchant de cette somme énorme les 203 000 calories nécessaires pour porter de 9 à 14° la température de *toute la bière des caves*, il restait encore 1 206 808 calories pour échauffer le bois des tonneaux, ainsi que les murs et le sol des caves.

Le poids du bois qui constituait les tonneaux pouvait être évalué à 5693 kilog.; mais le bois n'exige, pour s'échauffer, que la moitié de la chaleur nécessaire pour échauffer au même degré un pareil poids d'eau ou de bière ; pour porter de 9 à 14° la température du bois des fûts : il suffisait donc de $\frac{5693}{2} \times 5 = 14\ 232$ calories.

(1) Nous avons admis qu'au moment de l'incendie, la température des caves s'élevait à 9°. Si on voulait admettre que cette température ait été plus basse, qu'elle n'ait même pas dépassé 6°, la chaleur disponible, suivant nos évaluations, eût encore été plus que

En retranchant encore cette somme de la chaleur disponible, il reste 1 192 476 calories pour l'échauffement des murs et du sol (1).

Nous savons tous, par expérience, que nos grands édifices à murs épais, que nos églises, par exemple, conservent toujours, même au cœur de l'été, une température peu élevée, parce que la pierre transmet fort mal la chaleur, et que celle que dardent les rayons solaires ne peut alors pénétrer qu'à une assez faible profondeur dans ces masses de pierres.

En admettant, dans l'espèce, que la transmission de la chaleur ait eu lieu jusqu'à 10 centimètres de profondeur dans l'épaisseur des murs, et que toute cette épaisseur ait acquis la température de 14°, nous dépasserons bien certainement la réalité.

Mais la pierre demande cinq fois moins de chaleur que l'eau, à poids égal, pour s'échauffer au même degré, dans les mêmes circonstances. En prenant pour la densité de la pierre le nombre 2,5, on trouve ainsi que chaque décimètre cube de pierre demande, pour passer de 9 à 14°, une quantité de chaleur représentée par

suffisante pour porter à plus de 14° la température des bières, des fûts vides et des fûts pleins, des murs et du sol des caves.

(1) Un renseignement ultérieur, qui prouve la bonne foi des victimes du sinistre, nous apprit, au moment de clore ce travail, qu'il se trouvait encore dans la cave n°. 1, 51 fûts vides dont le poids pouvait représenter environ 5 700 kilog., c'est-à-dire à peu près le poids de ceux dont nous avions déjà tenu compte. Il suffit de comparer les 14 232 calories nécessaires pour les porter de 9 à 14° à l'énorme quantité de chaleur disponible, pour comprendre sans peine que cette circonstance ne pouvait modifier que d'une manière insignifiante les résultats que nous avions énoncés.

8

$2,5 \times 5 \times 0,2 = 2,5$ calories. A ce compte, les 1 192 476 calories auraient pu porter de 9 à 14°, une surface totale de $\frac{1\ 192\ 476}{2,5}$ ou de 476 990 décimètres carrés; c'est-à-dire d'environ 4 770 mètres carrés, ou une surface *plus que quadruple* de celle des murailles et du sol des 3 caves, n°. 1, n°. 2 et n°. 3.

En prenant seulement le quart de la chaleur disponible pour cet effet, *il nous resterait encore sans emploi plus de* 894 357 *calories*, c'est-à dire plus de 64 p. 0/0 de la chaleur disponible que nous avons attribuée à l'eau, au moment de son entrée dans les caves.

Le sol de la cave n°. 1, pavé et complètement étanche, se trouvait divisé, par le chantier qui en occupait le milieu, en deux compartiments qui pouvaient communiquer entre eux par une ouverture pratiquée à ras du sol sous le chantier en maçonnerie; par conséquent l'eau tombée dans l'un des compartiments pouvait se répandre facilement dans l'autre.

Le sol de cette cave était séparé du sol des caves n°. 2 et n°. 3, à l'entrée des portes de ces dernières, par des seuils d'environ 17 centimètres de hauteur; et le sol de ces deux dernières caves, non pavé ni étanche au moment de l'incendie, se trouvait sensiblement en contre-bas du sol de la cave n°. 1.

La cave n°. 1, jusqu'à la hauteur des seuils qui la séparaient des deux autres, pouvait contenir environ 9 350 litres d'eau.

En admettant que, dans chacune des caves n°. 2 et n°. 3, la couche qui a pénétré eût représenté, avant l'absorption par le sol terreux, une hauteur de 20 cent.

le volume correspondant eût été, pour la cave n°. 2 de 5 750 litres d'eau et pour la cave n°. 3 de 6 500 litres d'eau; en tout, pour les 3 caves, 21 600 litres; c'est-à-dire plus des deux tiers de ce que nous avions provisoirement supposé avoir coulé dans les caves; et nous ferons observer qu'ici encore nous étions vraisemblablement au-dessous de la réalité.

Il importe encore de ne pas perdre de vue que cette eau arrivait plus particulièrement par la cave n°. 1; qu'elle devait, par conséquent, y abandonner une partie de sa chaleur avant de passer dans les deux autres caves;

Que le bois des fûts, doué d'un pouvoir absorbant pour la chaleur plus considérable que celui de la pierre, devait tendre à s'échauffer plus vite que celle-ci;

Que, doué d'une chaleur spécifique beaucoup plus grande (0,5 au lieu de 0,2), il devait, à poids égal, pour s'échauffer au même degré, emmagasiner (qu'on nous passe l'expression) plus de chaleur que la pierre des murs et des voûtes.

Voyons maintenant comment cette chaleur apportée par l'eau pouvait se transmettre facilement à la bière et à toutes les parties de la cave, à distance et sans contact immédiat.

Une partie de cette chaleur a dû se transmettre par *rayonnement*, comme se transmet dans nos appartements la chaleur du foyer de nos cheminées.

Une autre partie, et c'est de beaucoup la plus considérable, a dû se transmettre par la formation et la condensation de la vapeur. Nous avons déjà rappelé précédemment la condensation de la vapeur qui s'opère au contact des corps froids placés dans une atmosphère

humide, et à l'exemple de la carafe d'eau froide mentionnée plus haut nous pourrions ajouter un autre exemple, non moins connu, celui de l'abondante condensation de vapeur d'eau dans des salles où se trouvent momentanément réunies beaucoup de personnes; et, dans ce dernier cas, où le ruissellement sur les murs est si évident et si abondant, l'air est encore moins humide qu'il ne devait l'être dans les caves *beaucoup plus froides* qui faisaient l'objet d'une discussion si active et si importante par ses conséquences.

Nous rappellerons ici que nous avons montré (page 104) qu'il suffit de 1 kil. 280 grammes de vapeur d'eau condensée, sur la surface d'un tonneau de 750 litres, pour fournir la chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température de la bière qu'il contient, en faisant abstraction de la substance qui forme l'enveloppe, et que cette eau condensée ne formerait sur le fût qu'une couche de 1/4 de millimètre d'épaisseur.

Si nous calculons, à l'aide de ces données, la quantité de vapeur d'eau condensée, nécessaire pour élever de 9 à 14° la température des 40 600 litres de bière contenus dans les caves, nous trouvons qu'il suffisait, pour y rencontrer cette chaleur, de condenser 346 kil. $\frac{1}{2}$ de vapeur d'eau; et, pour la bière de la cave n°. 1, *quarante-six* kilogrammes seulement.

La chaleur nécessaire pour échauffer de 9 à 14° le bois des fûts (14 232 calories) aurait pu être fournie par 24 kil. 250 grammes de vapeur d'eau condensée; enfin, l'échauffement des murs et du sol, jusqu'à 10 cent. de profondeur, de 9 à 14°, qui demande tout au plus

100 000 calories, eût trouvé cette quantité de chaleur dans la condensation de 172 kil. $\frac{1}{3}$ de vapeur d'eau.

Ainsi, pour porter de 9 à 14° la température de *toute la bière*, celle *des fûts qui la contenaient*; celle *des murs, des chantiers et du sol*, jusqu'à la profondeur de 10 centimètres, il *suffisait de la chaleur abandonnée par* 533 *kilog. de vapeur d'eau condensée* ou par leur équivalent; et nous trouvons que cette chaleur ne représente pas les trois quarts (73 p. 100) de la chaleur contenue *seulement dans les* 9 350 *kil. d'eau restés dans la cave* n°. 1.

Ainsi, l'eau qui s'est arrêtée et que l'on a retrouvée après l'incendie dans la cave n°. 1 contenait, *à elle seule*, plus de chaleur qu'il n'en fallait pour faire gâter non-seulement la bière de cette cave, mais encore celle des deux autres.

Mais il est constant qu'il était arrivé de l'eau dans ces dernières; que cette eau devait provenir, au moins pour la plus grande partie, de celle qui tombait dans la première; que par conséquent cette eau était chaude; que la vapeur de la première cave a pu et dû parvenir aussi dans les caves n°. 2 et n°. 3, par des ouvertures pratiquées dans le mur au-dessus des portes qui communiquent avec la cave n°. 1; que cette vapeur, à mesure qu'elle se condensait sur des surfaces froides, devait, par suite du vide qui en résultait, être en partie remplacée par de nouvelle vapeur.

La bière contenue dans ces deux caves avait donc dû se trouver nécessairement aussi exposée à des causes sérieuses et efficaces de détérioration.

Nous avons raisonné, jusqu'ici, comme si le *rayonnement* de l'eau chaude n'eût exercé aucune influence calorifique, et cependant il n'est pas permis de douter de cette influence ;

Nous n'avons pas tenu compte de la chaleur développée par la combustion des débris enflammés tombés dans la cave ;

Nous n'avons pas tenu compte de l'influence exercée par la chaleur développée pendant la combustion des torches enflammées que portaient les sapeurs-pompiers lorsqu'ils ont pénétré dans les caves ;

Nous n'avons pas tenu compte de l'eau chaude qui avait pu pénétrer dans les caves pendant l'extinction des foyers d'incendie autres que les 25 000 kil. de houille embrasée ;

Nous n'avons pas tenu compte, enfin, de ces mille et une sources de chaleur qui prennent toujours naissance dans un incendie un peu considérable, et dont chacune doit inévitablement avoir sa part d'influence, si minime qu'on veuille la supposer.

C'est qu'en vérité, en présence des faits dont nous avons essayé de retracer une idée, ce n'était pas l'embarras de trouver des sources de chaleur suffisantes qui nous préoccupait : nous étions presque embarrassé de l'énorme quantité de chaleur dont nous avions l'évidente disposition, et nous sommes convaincu que si les experts s'étaient fait rendre plus complètement compte des choses et des faits, ils n'eussent pas éprouvé, en terminant leur rapport, les embarras qui semblaient percer dans leur conclusion.

Les considérations qui précèdent me paraissaient bien

avoir établi avec une suffisante évidence qu'il existait, après l'incendie, assez de chaleur dans les caves pour porter à 14 ou 15° ou même plus haut la température de leurs parois et celle des bières qu'elles contenaient. Mais il restait un point capital à éclairer: cet échauffement ne devrait-il pas exiger un temps considérable, à raison du peu de conductibilité du bois pour la chaleur, et la condensation dont nous avons parlé ne se serait-elle pas effectuée principalement sur les murailles?

« Les experts avaient cité, à ce sujet, les résultats « d'une expérience dans laquelle de l'eau s'échauffait « *au seul contact* d'une atmosphère dont la tempéra- « ture était *trois fois plus élevée* que celle de l'eau. « Dans ce but, en choisissant les conditions les plus « favorables pour la rapidité de la transmission de la « chaleur, ils avaient placé un seau en zinc rempli « d'eau à 6° dans une atmosphère dont l'air était « maintenu entre 19 et 21°.

« Au bout d'une heure, la température de l'eau s'éle- « vait à 8°;

« Au bout de 3 heures, à 9°,5 ;

« Au bout de 6 heures, à 11,7.

Il n'entrait pas le moins du monde dans ma pensée de douter un seul instant de l'exactitude de ces résultats, constatés sous la surveillance d'hommes consciencieux et éclairés; mais nous devons faire observer que les experts avaient opéré *dans une atmosphère sèche*, et il nous paraît positivement acquis que telle n'était pas, que telle ne pouvait pas être, dans l'espèce, l'atmosphère des caves après l'incendie.

Nous avons aussi, comme eux, voulu faire un appel

à l'expérience directe, pour nous rendre compte de la manière dont les choses se passent dans une atmosphère humide et chaude comme devait l'être alors celle des caves.

Nous nous sommes servi pour cela, non d'un seau en zinc d'une capacité d'une dixaine de litres, mais d'un *baril en bon bois de chêne*, muni de six cercles de forte tôle, et d'une contenance de trente-neuf litres.

Nous l'avons complètement rempli d'eau à 12°; puis, après avoir versé dans un cuvier en bois de l'eau chaude à 60°, nous y avons placé le baril horizontalement, sur un support en bois, à 31 centimètres au-dessus du niveau de l'eau; nous avons recouvert le tout d'une toile grossière, pliée en trois, soutenue à 10 centimètres environ au-dessus du baril.

Voici maintenant quels ont été les résultats de deux expériences faites avec soin.

1re. EXPÉRIENCE, AVEC 20 LITRES D'EAU CHAUDE DANS LE CUVIER.

Heures des observations.	Température de l'eau du baril.
9 heures 30 minutes.	12°
9 — 45 —	14°
9 — 55 —	15°
10 — 5 —	16°
10 — 35 —	17°5
11 —	18°5
11 — 30 —	19°5
12 — 35 —	21°5

La température de l'eau chaude était descendue à 38°. Ainsi, en 3 heures, la condensation répétée de la vapeur qui se répandait au-dessus de l'eau à 60° avait

pu porter de 12 à 24°5 la température de 39 litres d'eau, contenus dans un baril en chêne d'un centimètre d'épaisseur; et l'eau chaude nécessaire pour produire cet effet, en même temps qu'elle échauffait les parois intérieures du cuvier, représentait à peine en poids la moitié de l'eau contenue dans le baril.

Dans une seconde expérience, faite le lendemain, nous avons porté à 24 litres et demi la quantité d'eau chaude, toujours prise à 60°, en opérant dans le même cuvier, avec le même baril rempli d'eau à 12° centigrades.

Voici les résultats obtenus :

2e. EXPÉRIENCE.

Heures des observations.			Température de l'eau du baril.
2 heures		minutes.	12°
2 —	15	—	14°
2 —	25	—	15°25
2 —	35	—	16°25
3 —	10	—	18°5
3 —	45	—	20°6
4 —	30	—	22°

Température finale de l'eau chaude du cuvier, 41 degrés.

Ainsi, en deux heures et demie, la condensation de la vapeur d'eau a pu élever de 12 à 22°, c'est-à-dire de 10 degrés, la température de l'eau du baril, en employant, pour produire cette vapeur, 24 litres et demi d'eau chaude seulement, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de l'eau contenue dans le baril.

Si, pour contrôler ces expériences, on calcule,

d'une part, la quantité de chaleur abandonnée par l'eau chaude, et de l'autre celle qui a été absorbée par l'eau du baril et par le baril lui-même, sachant que le bois du baril pesait 4 kil. 9, et les cercles de fer 2 kil., et prenant, en outre, pour la chaleur spécifique du bois 0,5 et pour celle du fer 0,11, on trouve :

1re. EXPÉRIENCE.

Chaleur abandonnée par l'eau chaude	$20 \times 22 = 440$ cal.
Chaleur absorbée par l'eau du baril.	$39 \times 9,5 = 370,5$
Chaleur absorbée par le bois du baril.	$4,9 \times 0,5 \times 9,5 = 23,25$
Chaleur absorbée par les cercles en fer.	$2 \times 0,11 \times 9,5 = 2,50$
Total	396,20

Il reste encore, pour la chaleur qu'a pu absorber le cuvier lui-même, et pour les pertes, environ 44 calories.

2e. EXPÉRIENCE.

Chaleur abandonnée par l'eau chaude	$24,5 \times 19 = 466,5$ cal.
Chaleur absorbée par l'eau du baril	$39 \times 10 = 390$
Chaleur absorbée par le bois du baril	$4,9 \times 0,5 \times 10 = 24,5$
Chaleur absorbée par les cercles en fer.	$2 \times 0,11 \times 10 = 2,6$
Total	418,7

Il reste encore, pour la chaleur qu'a pu absorber le cuvier lui-même, environ 48,8 calories.

C'est-à-dire que les considérations théoriques viennent ici, autant qu'il est possible, à l'appui de l'expérience directe.

Nous devons ajouter encore que si, au lieu d'être à 12°, la température initiale du baril eût été plus basse à 6 ou 8°, par exemple, la condensation eût été plus rapide encore et, par suite, l'échauffement du baril plus prompt, surtout au commencement.

Lorsqu'on songe que, le *lendemain de l'incendie*, la température était encore fort élevée dans les caves, on comprend aisément que s'il a pu, dans nos expériences, se produire en deux heures et demie, un réchauffement supérieur à celui qui était nécessaire pour la détérioration des bières, en présence d'une quantité d'eau chaude bien inférieure à celle du liquide réchauffé, un phénomène du même genre a bien pu s'effectuer sans peine sous l'influence d'une masse d'eau beaucoup plus grande que celle de la bière (9 350 litres d'eau dans la cave n°. 1, contre 5 400 litres de bière).

Nous voyons même que, dans notre seconde expérience, il a suffi d'une heure 10 minutes pour que le réchauffement se soit élevé à 6,5°, c'est-à-dire pour qu'il soit devenu supérieur à celui que nous pensons avoir été nécessaire dans l'espèce, et, dans ce dernier cas, nous avions au moins 24 heures pour le réaliser.

Ainsi, tout se réunit donc pour démontrer la possibilité, nous pourrions même dire la facilité et la rapidité d'une élévation de la température des bières de la cave n°. 1.

L'excès des eaux chaudes tombées dans cette cave s'étant écoulé dans les caves 2 et 3, les mêmes effets ont dû s'y reproduire.

Reste maintenant un autre point à éclaircir : ces bières et ces tonneaux, une fois portés à la température de 14 à 15°, ne se sont-ils pas refroidis aussi vite qu'ils s'étaient échauffés?

Nous allons essayer de démontrer qu'il n'a dû ni pu en être ainsi; et c'est une chose facile à comprendre. En effet, une foule de circonstances tendaient à empêcher ou à retarder considérablement ce refroidissement:

1°. La cave est restée long-temps chaude, à une température au moins égale si ce n'est supérieure à celle des bières, c'est-à-dire supérieure à 14 ou 15°; et il fallait, pour que ce refroidissement fût possible, y introduire de l'air froid, ce qui n'était pas facile dans la saison où l'on se trouvait alors.

2°. Ce refroidissement ne pouvait se faire que par le rayonnement et par le contact de l'air, c'est-à-dire dans des conditions bien plus désavantageuses encore que les expériences de réchauffement citées par les experts, puisque la différence de température, au lieu de s'élever à 15 ou 16°, était à peu près nulle.

3°. Enfin, la nouvelle fermentation qui a dû s'établir assez rapidement dans les bières échauffées, a eu pour effet indubitable de contrarier encore le refroidissement, puisqu'il est reconnu que cette fermentation est toujours accompagnée d'une élévation sensible de la température du liquide.

Ainsi, non-seulement la température des bières a pu s'élever rapidement, mais tout conspirait ensuite pour en

empêcher ou en retarder le refroidissement ultérieur.

Nous avons raisonné, jusqu'à présent, comme s'il était nécessaire que, dans un fût de bière saine, la totalité du liquide ait acquis une température de 13 à 14° pour s'altérer, ce qui exigerait une quantité de chaleur considérable qui n'a pas manqué d'ailleurs dans les caves de la brasserie incendiée ; mais cette condition n'est même pas rigoureusement nécessaire : il suffit qu'une partie de cette bière se soit échauffée pour qu'il s'y soit développé une fermentation de mauvaise nature, se propageant ensuite dans toute la masse, dont la température a dû s'élever spontanément alors d'une manière sensible *par le seul fait de cette fermentation.*

Enfin l'expérience a depuis long-temps démontré que, toutes choses égales d'ailleurs, les caves les plus sèches sont les plus propres à la conservation de la bière ; ce fait peut s'expliquer ainsi : dans l'air sec, un vase poreux, comme l'est un tonneau de bois, laisse continuellement pénétrer dans ses pores, et suinter à la surface, une petite partie du liquide qu'il renferme ; ce liquide s'évapore peu à peu, en enlevant au tonneau, et par suite à son contenu, une quantité de chaleur égale à celle qu'abandonnerait en se condensant un pareil poids de vapeur d'eau, c'est-à-dire une quantité assez considérable pour que chaque kilogramme d'eau évaporée produise un abaissement de température d'un degré environ sur une masse de 7 hectolitres.

Or, l'introduction de l'eau dans les caves, en les remplissant de vapeur, a dû leur faire perdre cette précieuse qualité après l'incendie et, par suite, entraver ou arrêter cette évaporation lente qui tend à

maintenir basse la température de la bière dans les caves sèches.

Ainsi, tout se réunissait donc pour établir que, pendant et par suite de l'incendie, il avait non-seulement pu, mais qu'il a dû pénétrer, dans les caves de la brasserie incendiée, plus de chaleur qu'il n'en fallait pour déterminer l'altération des bières qui se trouvaient dans ces caves.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Tout en admettant l'exactitude des résultats analytiques obtenus par les experts, *en tant que ces résultats s'appliquaient aux échantillons sur lesquels ils avaient opéré*, nous avons été conduit à penser qu'il n'était pas permis d'en conclure que l'une quelconque des bières fût altérée ou avariée par une cause antérieure au sinistre, parce que rien ne prouvait suffisamment que les échantillons examinés par ces Messieurs représentassent exactement la composition moyenne de la bière telle qu'elle était avant le sinistre; nous pourrions même dire que ces échantillons ne devaient pas la représenter.

Il est demeuré constant qu'il était tombé dans les caves une quantité d'eau considérable pendant l'incendie qui s'est déclaré dans la brasserie;

Que cette eau était très-chaude.

Enfin, nous avons montré que cette eau pouvait fournir, dans les évaluations même les plus modérées, plus de chaleur qu'il n'en fallait pour déterminer assez rapidement l'altération des bières qui se trouvaient dans les caves au moment de l'incendie.

NOTE

SUR

QUELQUES HERBORISATIONS

FAITES EN 1860.

DÉCOUVERTE DU *MELILOTUS PARVIFLORA*, DESF.,

Dans le Calvados,

ET DE L'*HYMENOPHYLLUM TUNBRIDGENSE*, SM.,

Dans l'Orne;

PAR M. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Je demande à l'Académie la permission de lui faire connaître les résultats les plus intéressants des excursions botaniques que j'ai eu l'occasion de faire en 1860, soit seul, soit accompagné de personnes qui m'ont fait l'honneur de suivre mes cours.

28 *juin.*

Le bourg de Dives fut choisi comme centre d'une première excursion dans laquelle on visita les environs de Dives, de Cabourg, et les dunes comprises entre l'embouchure de la Dives et celle de l'Orne. Dans les champs sablonneux qui avoisinent le Vieux-Cabourg, nous trouvâmes les plantes suivantes : *Cynoglossum officinale*, L.; *Hyoscyamus niger*, L.; *Orchis coriophora*, L.; *Buplevrum aristatum*, Bartl.; *Trifolium scabrum*, L. Jusqu'alors ces trois dernières plantes

n'avaient été signalées que dans les dunes, c'est-à-dire à 3 kilomètres environ de l'endroit où nous les avons rencontrées ; leur aire d'expansion s'est donc agrandie, et l'on sera peu surpris de ce résultat, en remarquant l'identité complète entre le sol des dunes et celui de plusieurs pièces de terre du vieux Cabourg. Ces terrains sont eux-mêmes des amas de sable produits par le vent soufflant de la mer avec violence, à certaines époques de l'année, et entraînant avec le sable des graines qui végètent là où elles rencontrent les conditions de sol, d'humidité, de température, etc., qui leur sont nécessaires.

Les talus de la rive gauche de la Dives nous offrirent le *Trifolium maritimum*, Huds., que nous avons signalé un des premiers dans cette localité ; le *Cochlearia anglica*, L. ; l'*Armeria pubescens*, Linth. ; le *Rumex palustris*, Smith, etc.

Dans les dunes de Cabourg, nous recueillîmes : l'*Orchis coriophora*, L. ; l'*Orobanche Galii*, Duby ; le *Veronica teucrium*, L. ; le *Trifolium scabrum*, L. ; le *Kœleria albescens*, DC. ; l'*Euphorbia Portlandica*, L. ; le *Buplevrum aristatum*, Bartl.

Enfin, les dunes de Merville nous permirent de récolter dans les parties humides : le *Liparis Loeselii*, Rich. ; l'*Helosciadium repens*, Koch., etc. ; — dans les parties sèches, l'*Orobanche cærulea*, Willd., et l'*Astragalus Bayonensis*. Cette dernière plante, découverte en 1833 par le docteur Le Sauvage, ne se rencontrait d'abord que par rares échantillons ; aujourd'hui elle occupe plus d'un hectare de dunes, et elle offre une vigueur de végétation remarquable.

7 juillet.

Une seconde herborisation eut lieu, le 7 juillet, aux environs de Crèvecœur. Au nombre des plantes recueillies dans cette excursion, nous mentionnerons plus particulièrement : l'*Atropa belladona*, L. ; l'*Astragalus glyciphyllos*, L. ; le *Circæa lutetiana*, L., dans les bois de M. de Lauzun ; l'*Ophrys arachnites*, Hoffm., et le *Trifolium ochroleucum*, L., sur la lisière des bois et le long des chemins. Le *Linum angustifolium*, Huds., est très-abondant dans un chemin qui conduit de la nouvelle à l'ancienne route de Paris.

Cette dernière plante paraît affectionner particulièrement l'argile de Dives : aussi la rencontre-t-on en assez grande quantité à Dives, à Janville, à Dozulé, à Moult, à St.-Pierre-sur-Dives, à Barou et sur plusieurs autres points du Calvados où cette argile vient former des affleurements.

La plupart des fossés qui enclosent les herbages entre Corbon et Mézidon contiennent l'*Œnanthe Phellandrium*, Lam., en assez grande quantité pour approvisionner tous les pharmaciens du Calvados, qui, en recueillant eux-mêmes cette plante au lieu de l'acheter en feuilles desséchées, ne s'exposeront plus à vendre, sous le nom de *Phellandre*, une plante très-vénéneuse et dont on ne saurait trop se défier : l'*Œnanthe crocata*, L. — Les talus des mêmes fossés sont souvent couverts de *Jusquiame*, connue dans le pays sous le nom de *Hannebanne*, et récoltée par les ménagères qui mélangent les graines de cette plante à la nourriture des volailles, afin de déterminer chez ces

animaux un état de torpeur qui favorise l'engraissement.

11 juillet.

Une excursion faite à Bonnebosq le 11 juillet, avec notre collègue M. Leboucher et M. le docteur Doyère, nous a offert plusieurs plantes intéressantes, parmi lesquelles nous nous contenterons d'indiquer : l'*Asarum europæum*, L., découvert à Bonnebosq même par M. Doyère; le *Lathyrus Nissolia*, commun aux environs de ce bourg; le *Monotropa Hypopitys*, L., et l'*Aira Legei*, Bor., dans les bois du Val-Richer.

12 juillet.

Courseulles fut choisi comme centre d'une quatrième excursion, fixée au 12 juillet.

Outre plusieurs plantes rares déjà signalées dans cette localité, telles que : *Festuca Rottbollioïdes*, Huds.; *Lepturus filiformis*, Trinn.; *Bromus madritensis*, L.; *Lepidium ruderale*, L.; *Halianthus peploïdes*, Fries; *Reseda phyteuma*, L., nous avons pu faire une ample moisson de *Lepidium draba*, L., qui couvrait tout un champ voisin de l'île de Plaisance, et dans lequel on avait récolté du colza. Le *Lepidium draba* n'avait pas encore été trouvé à Courseulles.

Cette excursion nous a procuré une de ces joies intimes qu'il est rarement donné aux botanistes d'éprouver, aujourd'hui surtout que chaque département a été l'objet d'explorations minutieuses et persé-

vérantes. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, le jeudi 12 juillet, dans la portion des dunes comprise entre Courseulles et Ver, une plante méridionale tout-à-fait nouvelle pour le Calvados, le *Melilotus parviflora*, Desf.

Si nous ouvrons les ouvrages de géographie botanique, voici ce que nous lisons relativement à la station du *Melilotus parviflora :*

« Ce Mélilot est très-méridional : il atteint le midi « de l'Espagne, les Canaries, la Barbarie, et même les « champs de l'Abyssinie. — Au nord, il ne dépasse pas « la France et arrive jusque *sur les côtes de la Bre-« tagne.* — A l'occident nous avons cité les Canaries, — « et, à l'orient, l'Italie, Trieste, la Sicile et l'Égypte. « On indique aussi cette plante aux Indes-Orientales « et au cap de Bonne-Espérance.

« Cette plante paraît affectionner les terrains cal-« caires de la plaine. — Elle atteint parfois une hau-« teur considérable. Boissier la cite à 1,100^{m}. dans le « midi de l'Espagne (1). »

Le *Melilotus parviflora* avait été trouvé en 1854 par M. Tétrel, à Ardevon, près de Pontorson (Manche), en-dedans de la digue (2). — Nous avons su par M. de Brébisson que la découverte de M. Tétrel, faite dans une contrée de la Normandie limitrophe de la Bretagne, s'était bornée à quelques échantillons petits et mal développés. — Il nous a été permis de voir dans nos dunes de Courseulles un assez grand nombre de pieds

(1) Lecoq, *Études sur la géographie botanique de l'Europe, etc.*, t. V, p. 494.

(2) De Brébisson, *Flore de la Normandie*, 3e. édition, 1859.

de ce Mélilot, presque tous très-vigoureux et offrant, de la manière la plus marquée, tous les caractères de la plante.

Comment cette plante méridionale est-elle venue s'égarer sur les côtes du Calvados ? Y existait-elle depuis long-temps quand nous l'avons découverte ? S'y propagera-t-elle comme l'*Astragalus bayonensis*, autre exilée qui est aujourd'hui parfaitement acclimatée dans sa nouvelle patrie ? Il est difficile de répondre autrement que par des hypothèses aux deux premières questions ; nous aurons la solution de la troisième dans quelques années.

En revenant à Caen, nous récoltâmes, dans les dunes entre Courseulles et Bernières : le *Buplevrum aristatum*, dont nous avons signalé le premier cette station : le *Trifolium scabrum*, qui se rencontre également sur la côte entre St.-Aubin et Langrune, et l'*Urtica pilulifera*, L., qui se trouve le long des murs des premières maisons de Langrune, du côté de St.-Aubin.

20 *juillet.*

Les examens que la Faculté des sciences fait chaque année à La Flèche, pour les élèves du Prytanée impérial, nous ayant laissé un jour de liberté, nous l'avons employé à étudier la flore des environs de cette ville.

Le sol des environs de La Flèche offre, du côté de la route du Mans, des collines crayeuses où l'on rencontre assez fréquemment l'*Ostrea biauriculata*, Lamk., qui forme, comme on le sait, un horizon constant dans les couches crétacées, au-dessus de la zone à *Caprina bipartita* et à *Ichthyosarcolites* et au-dessus de l'*Ostrea columba*. — Cette dernière espèce, très-commune à La

Flèche dans la craie, nous a offert de très-beaux échantillons.

Les coteaux crayeux, plantés de vignes pour la plupart, contiennent en abondance : le *Medicago falcata*, L., et le *Rubia peregrina*, L., indiqué à tort dans la *Flore du Maine* sous le nom de *Rubia tinctorum*.

Ces coteaux, qui se prolongent vers le sud-ouest, encadrent une plaine constituée par une alluvion de la craie qui fournit des terrains très-meubles pour la plupart et très-siliceux, ayant beaucoup d'analogie avec ceux des plaines de Quevilly et de Sotteville, aux environs de Rouen, et contenant comme eux en abondance : le *Corrigiola littoralis*, L. ; l'*Herniaria hirsuta*, L. ; les *Digitaria sanguinalis* et *filiformis*, Kœl. ; le *Muscari comosum*, Mill., etc.

Les plaines de La Flèche nous ont offert, en outre, dans les moissons : les *Lathyrus hirsutus* et *cicera*, L. ; les *Vicia tenuifolia*, Roth., et *dasycarpa*; l'*Anthoxanthum Puellii*; le *Nigella arvensis*; le *Delphinium Ajacis*. Ces diverses plantes, très-rares, ou ne se rencontrant pas dans le Calvados, sont, au contraire, abondantes aux environs de La Flèche ; les deux dernières surtout sont aussi communes dans les moissons que le bleuet et le coquelicot dans la plaine de Caen. Le *Cucubalus baccifer*, L., extrêmement rare en Normandie, se trouve fréquemment dans les haies qui bordent les routes de Sablé et d'Angers. Nous avons ramassé le *Datura Stramonium*, L., dans les fossés de la route de Sablé. Le *Lythrum hyssopifolium*, L., est commun dans les terrains humides, et il n'est pas rare de trouver le *Damasonium stellatum*, Ray., dans les parties humides des chemins d'exploitation, surtout des chemins couverts.

Le *Sedum cæpea*, L., et le *Crassula rubens*, L., couvrent les talus de tous les fossés; l'*Heliotropium europæum*, L., se trouve dans beaucoup de chemins sablonneux et aussi dans les vignes; le *Chondrilla juncea* est également très-commun.

En revenant à Caen, la station que nous avons été forcé de faire au Mans nous a permis de recueillir le *Melilotus leucantha*, Koch., et le *Senebiera pinnatifida*, D.C., qui croissent en abondance aux abords du chemin de fer.

7 août.

Une excursion faite à Landes-sur-Ajon, dans l'espoir d'y retrouver le *Lathyrus tuberosus*, L., que nous y avions découvert, il y a une vingtaine d'années, a été infructueuse sous ce rapport. Nous n'avons pu rencontrer que le *Lathyrus Nissolia*, L., que nous n'avions jamais vu ni si beau, ni si abondant, et une très-belle station d'*Orobanche cærulea*, Will., dans les pièces d'ajoncs et de bruyères situées entre les carrières des Mâlières et le vallon de l'Ajon.

Dans le même mois, nous avons récolté le *Comarum palustre*, L., et l'*Osmunda regalis*, L., à Croissanville; le *Gentiana amarella*, L., à Moult, sur des pelouses voisines de la station, et à Chicheboville dans plusieurs prairies.

Septembre.

Je ne parlerai que pour mémoire des herborisations faites à Cherbourg, au commencement de septembre et à l'occasion du Congrès scientifique de France. La liste

des plantes recueillies dans plusieurs excursions auxquelles ont pris part MM. Chatin, de Brébisson, Lebel, Lejolis, Bertrand-Lachênée, Besnou, Perrier et Morière, a été publiée par la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

A la fin de septembre, je quittais la ville de Vire, après avoir passé quelques moments, toujours trop courts, avec le meilleur des hommes et le plus modeste des savants, mon excellent ami, M. René Lenormand, qui vit en véritable philosophe dans sa délicieuse retraite de Lénaudières, au milieu de ses riches et immenses collections botaniques qu'il augmente encore tous les jours, soutenu et excité par cette idée qu'il travaille pour tout le monde, puisqu'il a légué par testament son magnifique herbier au Musée d'histoire naturelle de la ville de Caen. Au lieu de regagner directement mon domicile, je résolus d'aller coucher à Flers et de reprendre le lendemain la voiture de Domfront à Caen, afin de pouvoir aller passer quelques heures aux rochers du Châtelier, situés à gauche de la route de Flers à Domfront et à 10 kilomètres à peu près de la première de ces deux villes. Les rochers du Châtelier sont constitués par une ramification d'une chaîne de quartzite qui s'étend dans la direction E.-O. depuis Prez-en-Pail jusqu'à Mortain et plonge de 25 à 30° vers le nord. La ville de Domfront est bâtie sur la crête de cette chaîne.

Il y a long-temps déjà (1838) que j'ai visité pour la première fois cette localité du Châtelier, où j'ai signalé le premier la présence du *Lycopodium selago*, L., et où l'on trouve, en outre, plusieurs mousses et lichens assez rares. Le marais qui s'étend au-delà des rochers,

du côté de Messey, m'avait offert souvent une moisson de bonnes plantes, et j'avais fait plus d'une fois une abondante récolte d'*Illecebrum verticillatum*, L., et de *Pilulaire* sur les bords de l'étang de la Fonte, aujourd'hui desséché. J'avais eu aussi l'occasion de ramasser, à peu de distance des rochers du Châtelier, du côté de Flers, des échantillons de schistes siluriens renfermant des empreintes de graptolithes que M. de Barrande rapporte au *Graptolithes colonus*.

Je croyais connaître parfaitement la flore des rochers du Châtelier par les nombreuses visites que j'y avais faites, et l'unique but de ma nouvelle course était de recueillir quelques beaux échantillons de *Lycopodium selago*, et d'*Andræa Rothii*. Après avoir amplement satisfait à ce désir, grâce au concours de M. Toussaint, maire de Flers, et de son fils, je voulus faire une dernière fois le tour de ces rochers en les prenant par la base avant de leur dire adieu. Quelle ne fut pas ma surprise, en examinant les mousses qui recouvraient les rochers, d'apercevoir quelques frondes d'*Hymenophyllum Tumbridgense*, Sm. ! Je ne pus d'abord en croire mes yeux, mais il fallut bien se rendre à l'évidence. J'examinai alors les roches avec plus de soin, et je ne tardai pas à découvrir plusieurs tapis de cette délicieuse fougère sur les parties humides des rochers ombragés, du côté des marais et dans plusieurs anfractuosités. Je n'essaierai pas de décrire le bonheur que me fit éprouver cette découverte, qui était la seconde de l'année. Les botanistes le comprendront facilement.

Jusqu'à présent, l'*Hymenophyllum Tumbridgense*,

Sm., n'avait été rencontré en Normandie que dans le département de la Manche, sur les rochers de la Glacerie, près de Cherbourg, sur ceux de la Cascade à Mortain et à Bourberouge. La station du Châtelier vient de lui donner droit d'asile dans le département de l'Orne, et j'aime à conserver l'espoir de la rencontrer dans le Calvados, là où nous possédons des roches siliceuses, humides et ombragées; car les diverses stations où cette fougère a été rencontrée jusqu'à présent semblent prouver qu'elle est une plante silicicole.

Octobre.

Enfin, Messieurs, pour terminer ce trop long exposé, il me reste encore à vous signaler quelques plantes recueillies en octobre dans la Seine-Inférieure, pendant ma tournée de Conférences agricoles.

Un fait de géographie botanique assez curieux m'a été fourni par la présence, sur des coteaux secs, à Montérollier, d'une plante, considérée jusqu'à présent comme essentiellement *hydrophylle.* Depuis trois ans, j'ai eu l'occasion d'observer le *Parnassia palustris* dans cette station, où il se rencontre avec le *Gentiana germanica*, Wild., et le *Campanula glomerata*, L. Si nous ouvrons les ouvrages de géographie botanique, nous trouvons que la *Parnassie* croît le plus ordinairement sur les sols siliceux, mais qu'elle se contente aussi des terrains calcaires et végète toujours, pourvu que le sol *soit tourbeux ou fortement mouillé.* La station où végète la plante, à Montérollier, démontre que le *Parnassia*

palustris n'a pas absolument besoin d'un sol tourbeux ni même d'une grande humidité : ce n'est pas une plante essentiellement et toujours *hydrophylle*.

Déjà, antérieurement, M. Auguste Le Prevost, dont nous déplorons la perte récente, avait signalé la présence du *Parnassia palustris* sur des coteaux secs, à Arques.

Entre la ville d'Eu et le Tréport, nous avons pu recueillir l'*Obione pedunculata*, Moq.-Tand., et les falaises du Tréport nous ont montré de nombreux pieds de *Crambe maritima*, L.

La *Belladone* se rencontre sur un grand nombre de points de la Seine-Inférieure ; le *Gentiana germanica*, très-rare dans le Calvados, est l'espèce de Gentiane la plus commune de la Seine-Inférieure ; elle existe sur la lisière de la plupart des bois et sur un grand nombre de pelouses.

Dans les bois d'Omonville, près de St.-Saëns, nous avons trouvé l'*Helleborus viridis*, L., plante rare pour la Seine-Inférieure, et le *Phalangium ramosum*, Lam. — Dans ce même bois, nous avons recueilli, sur les racines du hêtre, des échantillons d'un *Monotropa* qui ne fleurit qu'en octobre (tandis que le *Monotropa* ordinaire est défleuri à la fin d'août) et qui est ordinairement uniflore. Nous sommes porté à considérer notre plante comme étant le véritable *Hypopitys glabra* indiqué, par les auteurs du *Prodrome*, comme très-rare et se trouvant peut-être en France et en Angleterre (1). Quelques

(1) « In sylvis super radices Fagi sylvaticæ parasiti in Germania, præsertim Erfordensi et Thuringiaca (Reich.), *rarius (et forte)* in

botanistes de Paris, auxquels nous en avons soumis des échantillons, la regardent comme étant une espèce nouvelle pour la flore française. — Nous nous proposons de recueillir cette année un certain nombre d'échantillons du *Monotropa* d'Omonville, de les étudier sur le vif avec soin, en les comparant avec des échantillons de *Monotropa* ordinaire récoltés dans diverses localités ; et, plus tard, nous aurons l'honneur de communiquer à l'Académie le résultat de cette étude.

Gallia et Anglia. » (De Candolle, *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis,* pars VII°.)

RECHERCHES

SUR

LES CAUSES DE L'INSALUBRITÉ

DE CERTAINES MATIÈRES ALIMENTAIRES;

PAR M. MORIN,

Directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen,
membre correspondant.

Plusieurs matières animales, employées comme aliments, subissent des fermentations spéciales desquelles résultent des propriétés toxiques : telles sont principalement les préparations de charcuterie et les viandes fumées. Les accidents qui résultent de leur ingestion ont été attribués pendant long-temps à la présence des oxydes de cuivre et de plomb provenant des vases où ces aliments avaient séjourné. Mais, lorsque cette cause d'intoxication fut rendue impossible par les sages précautions prescrites par l'Administration supérieure et rendues obligatoires chez les marchands de comestibles, il fallut chercher la cause des accidents produits dans l'examen immédiat de leurs principes constituants.

Malgré les recherches qui ont été entreprises, la plus grande indécision règne encore sur la nature des corps qui les rendent nuisibles, et l'on serait tenté de

croire que chaque matière alimentaire, d'origine animale, aurait son poison propre d'après les résultats obtenus par les chimistes qui se sont occupés de leur exploration.

Si le travail auquel nous nous sommes livré ne lève pas tous les doutes, il ajoutera du moins aux causes déjà admises un corps dont la formation s'explique parfaitement bien par les altérations qui se produisent spontanément dans leur masse.

En faisant connaître le résultat de nos recherches, nous n'avons point la prétention d'être arrivé à la détermination des causes qui engendrent exclusivement les effets délétères de ces substances.

Chargé plusieurs fois d'examiner des viandes cuites dont l'ingestion avait été suivie d'accidents révélant une sorte d'empoisonnement, nous avons trouvé que ces matières prenaient à l'instant une couleur rouge foncé par l'application de l'acide azotique concentré. Tout d'abord, nous rapportâmes ce phénomène à la formation de quelqu'azotate qui, comme on le sait, agit sur les viandes de bœuf et de porc de manière à déterminer une coloration rouge après quelque temps de contact; mais ce phénomène se produisant immédiatement, il est, suivant nous, un indice accusateur des mauvaises qualités de ces préparations.

Nous avons constaté, il y a long-temps, cette propriété sur l'aliment connu en Normandie sous le nom d'*attignole*, qui avait produit des accidents tels que l'un de Messieurs les Commissaires de police me requit d'en faire l'examen. Depuis, il nous a été remis un jambonneau qui, par ses apparences, ne permettait

pas le moindre soupçon à l'égard de son emploi; cependant, ayant servi exclusivement au déjeuner de deux personnes, il produisit, quelques heures après le repas, de la stupeur et des vomissements abondants. Ce petit jambon prenait également, par l'application de l'acide azotique, une couleur rouge ayant quelque chose de violacé. On pense généralement dans le public que, lorsque ces sortes d'aliments produisent des accidents, c'est qu'ils ont été préparés avec des viandes altérées ou provenant d'animaux malades. Mais cette opinion semblerait n'avoir aucun fondement par l'usage qu'on a fait de la viande provenant d'animaux atteints d'affections contagieuses. Le célèbre vétérinaire Huzard nous a appris qu'on avait employé des bœufs et des vaches atteints d'une épizootie meurtrière, à la nourriture des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin-et-Moselle, du Rhin et d'Italie, sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient pour les soldats. Qui ignore la méprise arrivée dans le ménage du savant vétérinaire que nous venons de citer? Attendu chez lui depuis long-temps par un client, il déposa dans sa cuisine une tumeur qu'il venait d'enlever sur un cheval et qu'il se proposait d'examiner. La domestique, absente en ce moment, ne put recevoir d'explications, et devant mettre ce jour-là le pot-au-feu, elle prit la pièce pathologique pour de la viande de boucherie et l'employa à cet usage. L'habile vétérinaire, rentrant chez lui pour dîner, avait oublié la tumeur, et il mangea de ce pot-au-feu avec sa famille. Ce ne fut qu'après le repas qu'on connut l'erreur: le temps prouva que cet aliment n'avait rien de redoutable. Cependant

Fodéré rapporte qu'au siége de Mantoue plusieurs individus furent atteints de scorbut et de gangrène pour avoir mangé dê la chair pourrie. Quelle que soit la puissance réparatrice de la cuisson, la prudence commande de répudier ces matières. A quoi serviraient, d'ailleurs, les ordonnances de police concernant les matières destinées à l'alimentation, si elles n'avaient pas pour but de nous mettre à l'abri des accidents qui peuvent résulter de leur usage?

L'analyse immédiate étant le seul moyen d'arriver à la determination des corps qui résultent de la fermentation spéciale qu'elles subissent, nous avons traité par l'éther le jambonneau qui nous a été remis. Après quelques jours de contact, on filtra la liqueur, et, en l'évaporant spontanément, on obtint un résidu graisseux au toucher, d'une odeur rance et d'une saveur âcre et chaude. Mis en présence de l'acide azotique concentré, il prit une couleur rouge-violacé, tandis que la fibre animale, épuisée par l'éther, ne se colora pas par un semblable contact. Il est donc évident que l'éther avait enlevé au jambon la propriété de se colorer par l'acide azotique. La matière grasse ainsi obtenue, triturée avec de l'hypochlorite de chaux, prit une teinte bleue évidente. Ces propriétés étant caractéristiques du corps connu sous le nom d'*aniline*, nous n'hésitons pas à en admettre l'existence dans la matière qui fait l'objet de notre examen, quoique nous n'ayons pu l'isoler de manière à l'étudier dans ses combinaisons salines.

Son existence dans certains champignons, classe qui compte un grand nombre d'espèces vénéneuses,

nous permet de l'attribuer au développement de végétations cryptogamiques qui se produisent dans les matières animales placées dans certaines conditions atmosphériques. Des propriétés toxiques étant accordées à l'*aniline*, il est à présumer que l'action malfaisante de ces matières alimentaires ainsi altérées est due, en grande partie, à cette base organique.

D'après ce qui vient d'être exposé, lorsque l'aspect de certaines préparations de charcuterie laisse quelque doute sur leur qualité, il est prudent de les toucher avec de l'acide azotique afin de s'assurer de l'absence de l'une des causes de leur insalubrité.

D'ARISTOTE

CONSIDÉRÉ

COMME PRÉCEPTEUR D'ALEXANDRE-LE-GRAND ;

PAR M. E. EGGER,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Il est naturel que l'histoire s'intéresse aux instituteurs des princes, puisque l'éducation qui prépare un prince à gouverner ses semblables prépare souvent ainsi de graves événements dans la destinée des peuples. Soit que l'élève ait éclipsé ses maîtres, comme cela se voit dans l'éducation de Marc-Aurèle, dont le plus célèbre instituteur, Fronton, ne nous apparaît guère, dans ses écrits récemment retrouvés, que comme un honnête et spirituel sophiste; soit que les maîtres aient éclipsé leur disciple, comme Bossuet et La Bruyère ont éclipsé le Dauphin, fils de Louis XIV; soit enfin que le maître et le disciple aient laissé tous deux d'illustres souvenirs, comme il arriva pour Aristote et pour Alexandre, toujours nous aimons à savoir, et à savoir par le détail, comment et avec quel succès s'exerça le talent du précepteur d'un roi, comment il développa chez son élève les dons de la nature, comment il seconda ou combattit les influences qui pouvaient agir du dehors sur le caractère du

jeune prince : c'est là, par exemple, l'intérêt qui s'attache pour nous aux nombreux ouvrages qui concernent l'éducation du grand Dauphin et celle du duc de Bourgogne.

Malheureusement l'antiquité ne nous a rien laissé de comparable à ces récits et à ces documents instructifs. La *Cyropédie*, malgré son titre, n'est guère qu'un roman; et les imitations qu'elle avait produites en Grèce, quoique prétendant davantage à l'autorité de l'histoire, n'auraient pas, je le crains, répondu beaucoup mieux, sous ce rapport, à notre curiosité. On en peut juger par ce qui nous reste de l'*Éducation d'Auguste* par Nicolas de Damas, espèce de biographie louangeuse et emphatique, où les maîtres du jeune Octavien paraissent n'avoir pas occupé une bien large place. En ce qui concerne Aristote et Alexandre, nous serions plus avides encore, s'il est possible, de documents sérieux, et nous en sommes plus dénués, car nous avons perdu les deux ouvrages d'Onésicrite et de Marsyas qui en traitaient spécialement (1), et, parmi les ouvrages d'Aristote, ceux qui pouvaient plus ou moins s'y rapporter. Nous ne possédons plus les deux écrits de Théophraste *sur l'Éducation d'un roi*, et *à Cassandre sur la Royauté*, livres où devait se retrouver l'esprit des doctrines aristotéliques sur ce sujet. Malgré l'irréparable tort que nous ont fait de telles pertes, la rencontre mémorable de deux esprits

(1) Diogène Laërte VI, § 84, qui, en rapprochant de la *Cyropédie* l'ouvrage d'Onésicrite, nous apprend que c'était, en réalité, un éloge d'Alexandre; Suidas, au mot MARSYAS.

puissants par des facultés si diverses; tant de science et de génie mis au service d'une éducation qui devait avoir pour le monde de si durables conséquences; le premier philosophe de ce temps apprenant au fils du plus habile politique l'art de gouverner les Hellènes sans leur paraître un tyran, et l'art de conquérir avec profit pour la civilisation et pour l'humanité : tous ces rapprochements et ces contrastes ont vivement séduit l'attention, je dirai presque l'imagination des historiens et des philosophes. On a recueilli et commenté, avec un soin curieux, jusqu'au moindre souvenir que l'antiquité nous ait laissé sur ce sujet.

Sans parler des livres qui traitent, en général, d'Alexandre et de son siècle, comme l'ouvrage classique de Sainte-Croix et celui de M. Droysen, sans parler de ceux qui embrassent toute la vie et tous les travaux du Stagirite. comme l'*Aristotelia* de M. Ad. Stahr, l'éducation d'Alexandre par Aristote a fourni récemment la matière de trois écrits spéciaux. En 1826, M. C. Zell publiait, dans le premier volume de ses *Ferienschriften*, un mémoire *sur Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre*. En 1837, un jeune philologue de Berlin, fils de l'illustre Hegel, soutenait, pour obtenir le grade de docteur, une thèse élégante *de Aristotele et Alexandro Magno*. C'est le sujet qu'a repris, pour le traiter avec un grand luxe d'érudition, M. R. Geier (1), déjà connu des savants par ses utiles

(1) Alexandre et Aristote dans leurs rapports réciproques, d'après les documents originaux ; Halle, 1856, 1 vol. in-8°. (en allemand).

recherches sur l'histoire de Ptolémée Lagus (1) et sur les plus anciens historiens d'Alexandre-le-Grand (2).

La méthode suivie par M. Geier est assurément celle d'un philologue fort exercé à l'étude des textes anciens, et qui les connaît jusque dans le plus mince détail. Après quelques observations préliminaires, son livre traite successivement, en cinq chapitres: 1°. des premiers instituteurs d'Alexandre; 2°. des premiers rapports d'Aristote avec son jeune élève; 3°. de l'enseignement élémentaire, tel qu'il le concevait et tel qu'il a dû l'appliquer dans sa fonction de précepteur; 4°. de l'enseignement supérieur et vraiment scientifique (3) dont les principes se retrouvent dans les écrits du Stagirite, et dont les applications seront ensuite recherchées dans les opinions notoires d'Alexandre et dans les actes de sa vie; 5°. enfin des derniers rapports du maître et de l'élève. Sur ces divers points, l'auteur a rassemblé curieusement tous les témoignages; il les cite et souvent les transcrit avec une irréprochable exactitude. Mais la vraie critique n'est pas tout entière dans ces procédés, pour

(1) *De Ptolemæi Lagidæ vita et commentariorum fragmentis;* Halis Saxonum, 1838; in-8°.

(2) *Alexandri Magni historiarum scriptores ætate suppares. Vitas enarravit, librorum fragmenta collegit, disposuit, commentariis et prolegomenis illustravit* R. Geier; Lipsiæ, 1844; in-8°.

(3) Les opinions d'Aristote sur l'éducation ont été exposées et discutées dans plusieurs dissertations dont on trouve la liste dans le Lexique d'Hoffmann, et plus particulièrement dans le mémoire de A. Kapp, *De historia educationis et per nostram ætatem culta et in posterum colenda;* Hammonæ, 1834; in-4°.

ainsi dire matériels, de la méthode. Multiplier les rapprochements est une œuvre de diligence méritoire; mais il vaut mieux encore les choisir que les multiplier.

En général, et c'est un doute que le lecteur se pose dès l'ouverture du livre, nous reste-t-il assez de témoignages authentiques pour écrire aujourd'hui deux cent quarante pages d'histoire sur l'éducation d'Alexandre par Aristote? L'érudition allemande ne se résigne pas assez à ignorer. On est souvent effrayé de ce qu'elle entasse de volumes sur des sujets qui comportent à peine quelques pages d'assertions ou de conjectures discrètes. En ce qui concerne les rapports d'Alexandre et d'Aristote, la déclamation sophistique et la légende avaient déjà, chez les anciens, trop complaisamment élargi le champ de l'histoire; chez les modernes, l'abus des conjectures aventureuses n'aura pas moins fait pour nous égarer. J'étais déjà frappé de cet abus en lisant la dissertation de M. G. Hegel; combien le suis-je plus encore en lisant l'ouvrage de M. Geier! Un rapide examen des principaux textes de l'antiquité sur ce célèbre épisode de son histoire, suffira ponr montrer là-dessus combien notre science est courte, combien il est sage de ne pas vouloir l'étendre par des conjectures aventureuses.

Et d'abord, que Philippe ait voulu donner pour précepteur à son fils un philosophe éminent parmi ses contemporains, cela est très-conforme à la politique, déjà presque séculaire, des rois de Macédoine. Depuis plusieurs générations, ne voyait-on pas ces

rois d'un peuple encore à moitié barbare faire effort, pour se rapprocher de la Grèce savante, attirer à leur cour ses poètes et ses artistes pour répandre parmi leurs sujets le goût des occupations libérales? Un des ancêtres de Philippe, Archélaüs, avait ainsi reçu avec de grands honneurs les poètes Euripide, Agathon et Chérilus, le musicien Timothée, le philosophe Platon, le peintre Zeuxis. Ce même prince avait rivalisé avec les solennités olympiques en faisant célébrer à Dium, des fêtes dont les historiens ont célébré l'éclat, et les monuments anciens de la Macédoine conservent encore quelques traces de ces splendeurs où se montre une évidente et salutaire émulation des arts qui honoraient alors les cités de la Grèce libre (1). D'ailleurs, Aristote était à moitié macédonien de naissance, et son père, médecin distingué, occupait un poste de confiance à la cour de Pella; quoique athénien par son éducation toute socratique, le jeune philosophe tenait donc à cette cour par des liens assez étroits, même quand il ne serait pas démontré qu'il y eût rempli, un jour, le rôle d'ambassadeur d'Athènes (2). Mais sont-ce là des raisons suffisantes pour croire que Philippe ait, dès la naissance d'Alexandre, écrit au Stagirite le billet que voici?

« Apprends qu'il m'est né un fils. J'en suis fort

(1) Voir les faits réunis par Born, *Zur makedonischen Geschichte* (Berlin, 1858; in-4°., p. 26), et comparez les judicieuses observations d'un jeune voyageur français, au sujet des ruines de Dium, une des anciennes capitales de la Macédoine, dans *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, par M. L. Heuzey; Paris, 1860; in-8°., p. 122.

(2) Hermippe. cité par Diogène Laërte, V, 2.

« reconnaissant envers les Dieux, moins pour la naissance de l'enfant que parce qu'il est né contemporain d'Aristote. J'espère, en effet, que, nourri et élevé par toi, il sera digne de nous et de notre royauté. »

Aulu-Gelle (1) a beau nous dire qu'il extrait ces lignes d'un recueil des lettres de Philippe, lettres « toutes pleines d'élégance et de sagesse, » on est peu rassuré par ce témoignage; on se demande si l'empressement du roi de Macédoine est aussi sage qu'il est dramatique, et s'il convenait à cette prudence bien connue d'engager aussi fièrement l'avenir sur la tête d'un frêle enfant. Aristote lui-même (je ne sais si on l'a remarqué) n'avait que vingt-huit ans alors, et il n'était pas, à cet âge, le savant fameux auquel s'adresse le billet de Philippe. Je croirais encore moins, sur la foi d'un rhéteur (2), que Philippe ait réclamé les services d'Aristote parce qu'il se sentait lui-même incapable d'élever son enfant : c'est là une supposition tardive, qui a dû naître dans les écoles, où elle prêtait aux antithèses et aux déclamations en l'honneur de la philosophie.

D'ailleurs, admettons que Philippe ait songé si tôt au futur précepteur de son fils; ou bien il changea promptement d'avis, ou il ajourna beaucoup l'effet de son premier dessein; car Alexandre ne passa que vers l'âge de treize ans entre les mains d'Aristote, qui, par conséquent, ne put pas, comme le voudrait Quinti-

(1) *Noctes atticæ*, IX, 3.

(2) Dion Chrysostome, disc. XLIX, p. 615, ed. Emperius.

lien (1), être chargé de lui apprendre à lire et à écrire.

Ses premiers maîtres, on le sait par le témoignage formel de Plutarque (2), furent, à titre de précepteur, Léonidas, un parent de sa mère Olympias, et, à titre de gouverneur, un Acarnanien nommé Lysimaque. On sait aussi que Léonidas, personnage chez qui l'austérité s'unissait à quelques travers, n'exerça pas en tout la meilleure influence sur le caractère de son disciple; et Plutarque laisse voir assez nettement que l'insuffisance de ses premiers maîtres et de leurs coopérateurs subalternes fut ce qui décida Philippe à mettre la généreuse, mais indocile nature de son fils sous l'habile discipline d'Aristote. Une tradition ancienne, mais douteuse, ajoute que Callisthène et Théophraste, devenus les condisciples du jeune prince, apportèrent par surcroît à l'enseignement du maître l'aiguillon, toujours si utile, de l'émulation (3). Ce que Plutarque affirme avec précision, c'est qu'Alexandre, sous la conduite du savant philosophe, embrassa dans ses études tout le cercle des connaissances humaines, depuis la poésie jusqu'à la médecine, et qu'il fut même capable d'exercer ce dernier talent d'une façon utile

(1) *Inst. orat.* I, 1, § 23 : « An Philippus... Alexandro filio suo « prima litterarum elementa tradi ab Aristotele, summo ejus ætatis « philosopho, voluisset, aut ille suscepisset hoc officium, si non « studiorum initia et a perfectissimo quoque optime tractari, « et pertinere ad summam credidisset ? »

(2) *Vie d'Alexandre*, chap. v et suiv.

(3) Stahr, *Aristotelia*, I, p. 106 ; utilement corrigé par M. Geier, p. 30-31.

pour ses amis. Mais le même historien gâte un peu pour nous le mérite de renseignements aussi précis en nous rapportant cette prétendue lettre d'Alexandre, écrite du fond même de l'Asie au chef du Lycée dans Athènes :

« Tu as mal fait de publier tes leçons ; car en quoi « différerons-nous du commun des hommes, si les « leçons que nous avons reçues de toi leur sont aussi « communiquées? Pour moi, je suis encore plus jaloux « de l'emporter par le savoir que par la puissance. »

A quoi Aristote aurait répondu, suivant Aulu-Gelle qui complète ici Plutarque en puisant à un recueil semblable de correspondance apocryphe :

« Tu m'as écrit au sujet de mes leçons, et tu « penses qu'il faut les garder secrètes. Sache donc « que, si je les ai publiées, elles ne le sont pas pour « cela, car elles n'ont de sens que pour ceux qui les « ont écoutées (1). »

Comme si, au lieu d'une libérale éducation, Aristote n'avait donné à son disciple qu'un enseignement mystérieux ; comme si Alexandre avait jamais pu avoir la puérile prétention de connaître seul certains secrets de la philosophie! On sent ici de nouveau l'œuvre d'un faussaire qui se joue avec la division, mal comprise, des écrits d'Aristote en *ésotériques* et *exotériques*. En effet, celui qui a si nettement et si heureusement dit que « la parole, quand elle ne montre pas la pensée, « ne fait pas son office (2), » celui qui consignait dans

(1) *Noctes Atticæ*, XX, 5.
(2) *Rhétorique*, III, 2.

sa *Métaphysique* (1) un si franc déni de croyance à toutes les divinités païennes, n'était pas homme à employer de mesquins subterfuges pour cacher ses doctrines.

Aristote a pu composer pour son royal disciple, comme fit Bossuet pour le grand Dauphin, des livres spéciaux tels que ceux que ses biographes intitulent: *D'Alexandre ou de l'orateur*, *De la royauté*, *De la fondation des colonies* (2). Le premier même de ces titres nous rappelle assez directement le livre de Fronton, *Ad M. Cæsarem de eloquentia*. On aime à retrouver, au moins à deviner son inspiration dans l'heureux choix, que fit plus tard le conquérant macédonien, de tant de lieux prédestinés à devenir des villes florissantes, depuis les bords du Nil jusqu'à ceux de l'Indus. Mais, là encore, nous avons à nous défier des faussaires. Il a été si facile aux sophistes de supposer après coup des ouvrages qui s'accorderaient avec la pensée d'Alexandre! Au moins est-il certain que, dans la collection des ouvrages conservés sous le nom d'Aristote, les deux seuls qui soient dédiés à son élève, la *Rhétorique* dite *à Alexandre* et le traité *du Monde*, sont reconnus par tous les critiques pour des productions d'une autre main que celle du Stagirite (3).

(1) XII, 8, Cf. C. Zell, *Opusc. acad. latina*, p. 157-179: *De Aristotele patriarum religionum æstimatore*; Friburgi Brisigavorum, 1857, in-8°.; et J. Simon, *Études sur la Théodicée de Platon et d'Aristote*; Paris, 1840; in-8°.

(2) Voir les textes cités par M. Geier, p. 2, note, et par M. C. Muller, *Scriptores rerum Alex. Magni*, p. v, à la suite de l'édition d'Arrien dans la *Bibliothèque grecque-latine* de F. Didot.

(3) Sur le premier de ces ouvrages, voir le mémoire de M. Havet

Le jeune prince une fois parti pour l'Asie, de graves témoignages nous le montrent fort empressé à mettre au service de la science sa laborieuse escorte d'ingénieurs, d'observateurs, d'écrivains. On ne peut affirmer avec confiance que, dès lors, il fut accompagné par Callisthènes (1) ; mais on dirait qu'Aristote le suit de loin et le dirige de ses conseils, lui indique les problèmes à résoudre, les richesses à recueillir, se préparant lui-même à écrire la théorie de tous les faits nouveaux que la conquête de l'Asie livrerait à la curiosité des Grecs. Quelque chose de l'esprit encyclopédique du maître a passé dans les ambitions et dans les desseins de son royal disciple. Toutefois, on ne peut l'oublier, la vanité grecque, subitement émue jusqu'au délire par les exploits d'Alexandre, les a, de son vivant même, défigurés par bien des hyperboles (2). Pline qui, pour le dire en passant, avait noté ce travers de la glorieuse nation (*Græci, genus in gloriam suam effusissimum*) (3), s'en est-il assez défié à son tour, lorsqu'il écrit à propos d'une observation d'histoire naturelle : « Alexandre-le-Grand, brûlant de « connaître l'histoire des animaux, remit le soin de « faire un travail sur ce sujet à Aristote, éminent en

parmi les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Belles-Lettres*, t. I; et sur le second, la dissertation de M. Osann, dans ses *Beiträge zur griechischen und römischen litteratur-geschichte ;* Darmstadt, 1835-1839; in-8°., t. I, p. 141 et suiv.

(1) Geier, *Alexandri Magni hist. script.*, p. 197 et suiv.

(2) Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire*, chap. XII.

(3) *Historia natur.* III, 6. Cf. II, 112. et XIX, 26, des observations semblables.

« tout genre de sciences, et il soumit à ses ordres, en « Grèce et en Asie, quelques milliers d'hommes qui « vivaient de la chasse et de la pêche, et qui soignaient « des viviers, des bestiaux, des ruches, des piscines « et des volières, afin qu'aucune créature ne lui échap- « pât. En interrogeant ces hommes, Aristote composa « environ cinquante volumes sur les animaux. J'ai « abrégé cet ouvrage célèbre, et j'y ai joint ce qu'il « avait ignoré; je prie le lecteur d'avoir de l'indul- « gence pour notre travail, qui va le faire rapidement « voyager parmi tous les ouvrages de la nature et au « milieu de ce que le plus illustre des rois a désiré « connaître (1). » A ces lignes, déjà bien empreintes de déclamation, ajoutez l'assertion d'un autre compilateur, moins scrupuleux encore que Pline, d'Athénée (2), qu'Alexandre paya au Stagirite huit cents talents, c'est-à-dire environ quatre millions et demi de notre monnaie, pour le *Traité des animaux*; alors vous vous sentirez bien près de la légende. Ce traité passait chez les anciens, comme il est tenu chez les modernes, pour un véritable chef-d'œuvre : c'est assez pour la raison et l'histoire; ce n'est pas assez pour l'imagination et le roman. Du chef-d'œuvre, qui résumait sans doute beaucoup d'essais antérieurs, on a fait un prodige, une nouveauté subite et sans précédents; on a gonflé le nombre des collaborateurs d'Aristote et celui des volumes de son ouvrage; après quoi il était naturel de gonfler aussi le chiffre des

(1) *Historia natur.*, VIII, 1, § 7, traduction de M. Littré.
(2) *Dipnosophistes*, IX, p. 398 E.

honoraires alloués à l'auteur par un conquérant qui puisait à son aise dans les trésors de l'Asie vaincue.

A ces hyperboles légendaires se rattache un document né aussi de l'éternel besoin du merveilleux que surexcite par moments, chez les peuples les plus civilisés, l'éclat des grandes révolutions et des grandes conquêtes, je veux dire la *Lettre d'Alexandre à Olympias et à Aristote sur les merveilles de l'Inde*, lettre dont les plus anciennes rédactions paraissent remonter aux premiers siècles de notre ère, mais qui s'est grossie de siècle en siècle par l'interpolation et qui a joui si long-temps d'une étrange autorité (1).

Alexandre a dû écrire souvent à son maître, surtout pendant la première partie de l'expédition ; il a dû lui envoyer bien des observations et des documents précieux ; mais les pièces authentiques de ce commerce, quelque nombreuses qu'elles aient été autrefois ont disparu de bonne heure, en laissant le champ libre à la fable qui comble si volontiers les lacunes de l'histoire (2). Aujourd'hui du moins, dans le riche recueil des écrits aristotéliques, dans ces cinquante ouvrages, appartenant presque tous aux dernières années de la vie de leur auteur, il est incroyable combien sont rares et peu explicites les textes où l'on

(1) Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques;* Paris, 1836; in-8°., p. 331 et suiv. Cf. p. xxxix.

(2) M. Hegel écrit fort sensément. p. 6 : « Omnino ejusmodi « commentorum locum occasionemque fuisse in paucitate earum « rerum, quas de clara illa, quæ inter Alexandrum et Aristotelem « fuit, necessitudine hominum memoria servavit. »

voudrait saisir quelque preuve des rapports d'Aristote et d'Alexandre; et chose étonnante, nulle part peut-être la rareté de ces rapprochements n'est plus sensible que dans les livres d'histoire naturelle, où ils devraient au contraire abonder, si Aristote avait reçu du conquérant macédonien autant de trésors qu'en énumère la légende. Car, si Aristote avait eu à ses ordres cette armée de naturalistes dont nous parle Pline, et s'il lui avait dû tant de connaissances nouvelles, comment croire que, parmi ses analyses et ses descriptions, il n'eût laissé nulle part la moindre trace de sa gratitude envers ceux qui avaient laborieusement amassé pour lui tant de matériaux? Bien plus, il y a tel phénomène, notoirement révélé à la Grèce par les compagnons d'Alexandre et qu'Aristote semble n'avoir pas connu à temps, pour lui donner place dans ses écrits. Les *Météorologiques* contiennent trois chapitres sur les propriétés de la mer, et parmi ces propriétés (1) l'auteur ne signale pas le phénomène des marées, que les Macédoniens connurent les premiers, et cela par une redoutable expérience, à l'embouchure de l'Indus (2); c'était, sans doute, une nouveauté qui méritait d'être aussitôt décrite, à l'intention d'Aristote, par les naturalistes de l'expédition.

Le souvenir d'Alexandre est encore plus absent, si je puis ainsi dire, des ouvrages de son maître sur les autres sciences que des ouvrages d'histoire naturelle.

(1) *Meteorologica*, II, 1-3.

(2) Arrien, *Anabasis*, VI, 19; récit amplifié dans Quinte-Curce, VI, 4.

Pour commencer par la *Politique*, M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait justement observer que la mort de Philippe est le fait historique le plus récent qui s'y trouve mentionné (1). Au troisième livre du même ouvrage (2), l'auteur se demande quel peut être dans l'État le rôle des hommes supérieurs; il les compare aux dieux mêmes, et il ne semble pas concevoir « que « la loi soit faite pour eux, car ils sont la loi même. » Détachées du chapitre dont elles font partie, ces lignes ont pu paraître un hommage indirect et délicat au génie d'Alexandre. Mais, en lisant le chapitre entier, on s'aperçoit bientôt qu'Aristote y voulait simplement expliquer une loi célèbre dans les cités grecques, la loi de l'*ostracisme*, destinée à sauver la démocratie des périls que pouvait lui faire courir l'ambition soutenue par de trop grands talents. En général, les principes d'Aristote en politique sont loin de s'accorder avec la politique de Philippe et d'Alexandre (3).

Dans la *Morale à Nicomaque* (4), on a cru saisir quelques allusions aux prétentions qu'Alexandre eut, un jour, de se faire adorer comme un dieu. Mais, là encore, le texte observé de plus près ne garde que la valeur d'une remarque très-générale; on n'y découvre pas la moindre intention de blâme direct ou d'ironie.

(1) Note sur la traduction française de la *Politique*, VIII, VIII, § 10, p. 440 de la deuxième édition.

(2) C. VIII.

(3) Voir là-dessus d'excellentes observations de M. Ch. Thurot, *Études sur Aristote (Politique, Dialectique, Rhétorique)*: Paris, 1860; in-8°., p. 115-117.

(4) VIII, 9.

En sens contraire, il faut beaucoup de complaisance pour chercher dans Alexandre le modèle du portrait qu'Aristote fait de l'homme magnanime, si même on peut appeler un portrait les fines analyses qu'il développe au sujet de la grandeur d'âme (1).

En littérature, il faut plus de complaisance encore pour retrouver, comme on l'a essayé, la trace des préceptes aristotéliques dans les harangues et dans les lettres d'Alexandre (2). A peine une ou deux de ces lettres nous sont parvenues avec de suffisantes garanties d'authenticité (3) ; et, quant aux discours que les historiens lui prêtent, on sait de quelle liberté usaient les anciens annalistes en ce genre de compositions, et combien il est difficile d'accepter pour historiques les harangues qu'ils attribuent aux orateurs les plus célèbres. Mais comment surtout peut-on voir, ainsi que l'a fait M. Geier (4), le moindre rapport entre le bon sens élevé d'Alexandre en politique et les principes que développe la *Poétique* d'Aristote sur la tragédie et l'épopée?

Il y a, d'ailleurs, à poursuivre des rapprochements si subtils, un danger que M. Geier aperçoit et signale lui-même, mais un peu tard, ce me semble, vers la fin de son livre (5). Pour grandir Aristote, on le compromet et

(1) Même ouvrage, IV, 7. Cf. Hegel, *De Aristotele et Alexandro*, p. 20 et suiv.

(2) Geier, *Alexander und Aristoteles*, p. 78 et suiv.

(3) Par exemple celle qui est dans Arrien, II, XIV, § 4. Cf. Quinte-Curce, IV. 2.

(4) P. 63, où il cite le chapitre XXIV de la *Poétique*.

(5) P. 231.

on l'abaisse en exagérant devant nous sa responsabilité de précepteur. Par exemple, à propos de la prise de Thèbes, nos livres d'histoire ne manquent guère de louer la clémence d'Alexandre envers les descendants de Pindare (1), et de signaler dans ce trait une preuve de la généreuse passion qu'Aristote avait su lui inspirer pour la poésie. Mais quoi! si Aristote avait ainsi formé son élève au goût des belles choses, avait-il donc oublié de lui apprendre les plus vulgaires préceptes de l'humanité? Car, enfin, cette sanglante vengeance contre Thèbes, bien qu'elle eût, hélas! pour excuse l'approbation formelle des autres Grecs (2), est, en définitive, une des plus honteuses pages de l'histoire; et ce n'est pas, malheureusement, la seule page qu'on voulût effacer de la vie d'Alexandre-le-Grand. Et le meurtre de Clitus, et celui de Callisthènes, et tant d'autres violences, sans compter de folles orgies, mal excusées par la contagion des mœurs asiatiques; comment concilier toutes ces misères avec la belle morale de celui qui avait formé la jeunesse du héros macédonien?

Soyons donc plus modestes, si nous voulons être équitables, ne cherchons pas dans la vie d'Alexandre cette précision et comme cette symétrie de rapports avec les doctrines d'Aristote. Un ancien a dit que le poète Homère, accompagnant Alexandre dans son

(1) Arrien, *Anabasis*, I, IX, § 10.

(2) Arrien, I, IX; Diodore, *Bibl. hist.*, XVII, 14. Cf. Bohnecke, *Forschungen auf dem Gebiete der attischen Redner*; Berlin, 1843; in-8°., p. 634-635, où sont recueillis les débris des actes officiels relatifs à ce triste événement.

expédition, « ne lui était pas un inutile conseiller (1). » Disons, avec la même réserve, qu'Aristote put exercer sur son disciple une influence générale et durable, et qu'Alexandre lui dut peut-être, autant qu'à la nature, ce goût des grandes choses qu'il a porté jusque dans les passions, jusque dans les excès où le jeta l'orgueil d'une fortune sans égale. Mais, à la prendre dans son ensemble, l'éducation de ce prince n'est pas et ne put être l'œuvre de ses seuls précepteurs. Philippe, par ses exemples, sinon par ses préceptes, la cour de Philippe, bien que le jeune Alexandre en soit resté quelque temps éloigné, la Grèce enfin par le spectacle de son abaissement et de ses discordes; tout cela contribua pour une grande part à former l'étonnant assemblage de vertus et de vices, d'héroïsme et de politique habile, qui caractérise le génie et les actes de l'immortel conquérant.

Mais si Alexandre a eu d'autres maîtres qu'Aristote, Aristote a eu bien d'autres disciples qu'Alexandre: il a eu pour élèves toute une école de philosophes, toute une postérité qui n'est pas près de finir; et cette perpétuité d'influence sur la pensée humaine, Aristote la doit au caractère même de son génie. Même à côté de Platon, c'est vraiment le maître par excellence. Platon discute plus qu'il n'enseigne; Aristote enseigne plus qu'il ne discute : l'intelligence se sent puissamment dominée par sa méthode austère, par la force de sa logique, par la certitude précise de quelques-uns de ses résultats, par je ne sais quelle hardiesse dans

(1) Plutarque, *Vie d'Alexandre*, chap. XXVI.

l'expression des idées mêmes que le progrès des sciences devait condamner sans retour. Platon est plus ingénieux et plus varié; à ses heures d'inspiration, il n'a pas de rival en éloquence et en profondeur; aussi nous séduit-il davantage. La parole magistrale d'Aristote, cette parole de législateur, comme il semble l'appeler lui-même quelque part (1), impose l'attention et fixe l'esprit, par le respect dans la méditation des plus arides problèmes. On dit que Louis XIV, voyant monter en chaire Bourdaloue, disait à sa Cour : « Silence, Messieurs, voici l'ennemi; » ainsi, en ouvrant Aristote, nous sentons comme l'impression de cette autorité souveraine qu'exerce le génie toujours sérieux, toujours actif, toujours inquiet de mieux comprendre la vérité, toujours jaloux de la mieux démontrer.

(1) *Politique*, VIII, 7 : Νομικῶς διέλωμεν.

DEUX ILLUSTRES INCONNUS,

BAVIUS ET MÉVIUS,

PAR M. JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Il s'est trouvé des critiques de mauvaise humeur, qui se sont émus d'une pitié de faux aloi pour des auteurs au-dessous du médiocre, prônés par des coteries aveugles, et immolés dans des vers immortels par des écrivains de génie. On a fait nombre d'articles pour réhabiliter les prétendues victimes de Boileau ; mais aucune de ces victimes n'a repris un rang honorable dans la littérature du XVIIe. siècle. Les amis du paradoxe n'ont pu effacer du souvenir les services rendus par le grand satirique. Ils ont rappelé, contre leur attente, que Boileau ne fut point l'agresseur, ou du moins qu'il fallait faire la police du Parnasse avant de lui donner des lois, et que le public devait être détrompé sur la valeur des méchants poètes pour qu'il s'attachât aux chefs-d'œuvre des vrais grands hommes.

On sait quelles clameurs accueillirent ces chefs-d'œuvre du XVIIe. siècle, et de quel dégoût furent abreuvés leurs auteurs. Les représailles eurent lieu souvent par de nouveaux chefs-d'œuvre, quelquefois aussi par de sanglants hémistiches. Grâce à ces hémisti-

chesde bonne venue, frappés avec verve, des noms obscurs sont arrivés jusqu'à nous, et vivront aussi longtemps que les ouvrages où les conserve le privilége du génie, non pas pour leur gloire, mais pour l'expiation des actes honteux suscités par les passions de ceux qui les ont portés.

Un vers me revenait l'autre jour en mémoire :

Et qui saurait sans moi que Cotin a prêché ?

Rien de plus vrai, me disais-je ; et qui saurait qu'à l'aurore du siècle d'Auguste, deux versificateurs ont existé, du nom de Mévius et de Bavius, sans ce vers 90°. de la troisième églogue de Virgile :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Mais on a des volumes de Cotin ; les *Biographies* lui ont consacré des articles ; les *Ana* renferment des traits piquants sur ses œuvres et sur sa personne, tandis que Bavius et Mévius ont été passés sous silence par la *Biographie universelle*. N'est-il donc fait mention d'eux que dans Virgile ? La dixième épode d'Horace n'est-elle pas une imprécation contre Mévius ? Quel était ce Mévius ? Quel était ce Bavius qui traverse avec lui les siècles, associé à son sort par un vers que toutes les mémoires ont retenu ?

Ces deux frères en poésie et en passions haineuses seraient, si l'on en croit Raynouard (*Journal des Savants*, sept. 1823), deux défenseurs du parti opposé à Auguste, par conséquent deux adversaires politiques d'Horace et de Virgile. Le champ des conjectures est

si vaste que celle-ci peut s'y établir sans invraisemblance. Ne sait-on pas de quoi l'esprit de parti est capable? Ne l'a-t-on pas vu souvent épouser des opinions politiques comme auxiliaires d'une école de littérature, et réciproquement ?

Quoi qu'il en soit, Bavius et Mévius faisaient partie de cette phalange d'esprits jaloux, d'écrivains malveillants, qui louaient à outrance les vieux auteurs pour créer des obstacles à la renommée naissante des nouveaux. Le siècle d'Auguste s'ouvrait avec trop de gloire pour que l'ennemie de toute gloire, la basse et funeste passion de l'envie, ne mit pas tout en œuvre dans le but criminel de leur barrer le chemin. Horace et Virgile, on le sait, étaient liés d'une amitié formée par l'estime, par les goûts littéraires, par la noblesse des aspirations: doués, d'ailleurs, d'un génie qui les portait au premier rang dans des genres divers, comme au XVII°. siècle, on vit d'autres amis, La Fontaine et Molière et Racine et Boileau, unis en faisceau par le cœur comme par le talent:—amitiés utiles et fécondes, qui soutiennent les grands hommes contre les attaques de la médiocrité et contre l'ingratitude et l'injustice des contemporains.—Horace et Virgile jetaient un trop grand éclat, à leur aurore, pour que la jalousie ne se déchaînât point contre eux et ne leur opposât point des ouvrages qui avaient justement obtenu dans leur temps les suffrages de l'opinion.

Ce sont ces louanges prodiguées à Ennius, à Pacuvius, à Lucilius, dans un but hostile, qui allumèrent la bile satirique d'Horace, et irritèrent le doux et modeste Virgile.

La réputation que le *Culex* et quelques autres poésies avaient faite à ce dernier, lui attira les sarcasmes de Bavius et de Mévius. Il ne s'en vengea point par une longue satire : un vers lui suffit pour immortaliser la honte de ses deux ennemis. Un astéisme les flétrit par un souhait qui est un trait de génie : « Que celui qui ne déteste point Bavius, soit condamné à aimer tes vers, ô Mévius ! » Jamais forme plus habile ne déguisa plus juste châtiment.

Ce qui nous reste de l'antiquité n'a guère gardé de traces de Bavius et de Mévius. Philargyrius, le grammairien, à qui l'on doit des scholies sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile, dit que Bavius fut curateur, et que c'est contre lui qu'est dirigée cette épigramme de Domitius, dans son livre de *La Ciguë* :

« Bavius et son frère avaient tout en commun, comme
« deux frères d'un parfait accord : argent, maison,
« biens ruraux. C'était enfin, comme on dit, une seule
« âme en deux corps. Mais une femme leur accorda
« ses faveurs à tous deux, et c'en fut fait de leur
« amitié. »

« Bavius curator fuit ; de quo Domitius in *Cicuta* refert :

« Omnia cum Bavio communia frater habebat,
« Unanimi fratres, sicut habere solent :
« Rura, domum, nummos atque omnia ; denique, ut aiunt,
« Corporibus geminis spiritus unus erat.
« Sed postquam alterius mulier communis utrique
« Nupsit, deposuit alter amicitiam. »

Un érudit prétend que ce frère de Bavius est Mévius lui-même : rien n'appuie cette conjecture.

Quant à ce titre de *curator* que donne à Bavius le scholiaste de Virgile, il équivalait à *procurator*, et désignait une sorte d'intendant ou de chargé de quelque partie de l'administration publique.

Il est certain que ce fonctionnaire marqua parmi les personnages de son temps; car saint Jérôme, dans sa traduction de la *Chronique* d'Eusèbe, indique l'année de la mort de Bavius comme la troisième de la cent quatre-vingt-sixième olympiade, qui répond à l'an de Rome 720; et cette mort eut lieu en Cappadoce, où sans doute il exerçait ses fonctions : « OLYMP. « CLXXXVI, 3. Marcus Bavius poeta, quem Virgilius in « *Bucolicis* notat, in Cappadocia moritur (1). »

Si les détails manquent sur Bavius, ils manquent bien plus encore sur Mévius. On ne rencontre guère que Porphyrion qui en parle, car le Mévius Epictète d'une inscription de Gruter, ou le Mévius du 31e. livre des *Pandectes*, ou celui des *Épigrammes* de Martial, n'ont rien de commun avec le collaborateur de Bavius. Porphyrion, dans son Commentaire sur Horace, dit que Mévius écrivit sur le luxe et sur la personne d'Ésope, fils du célèbre tragédien de ce nom. Ce qui est plus certain, puisque Servius le rapporte, c'est que les deux ennemis d'Horace et de Virgile faisaient la guerre aux plus hardies importations du génie grec dans la langue et la littérature des Romains.

Les innovations dans le sens et l'usage des mots, ces richesses helléniques qui adoucissaient, assouplissaient

(1) Folio 80, recto, de l'édition donnée à Paris par Henri Estienne en 1512, format in-4°.

et coloraient l'idiome, ne pouvaient trouver grâce près de ces défenseurs opiniâtres des vieux écrivains. Par exemple, Virgile, au premier livre des *Géorgiques*, finit un vers par ces mots :

...Scrite hordea campis.

Hordea paraît barbare aux deux critiques, et ces dignes collaborateurs, à qui l'on devait sans doute l'*Antibucolica*, croient avoir décoché un trait terrible contre le poète de Mantoue, quand ils ont dit qu'il ne lui reste plus qu'à écrire hardiment *tritica* pour *triticum*, après avoir osé mettre *hordea* pour *hordeum* :

Hordea qui dixit, superest ut *tritica* dicat.

N'est-ce pas la méthode de Pradon attaquant le style de Racine et de Boileau? Les plaisanteries des deux auteurs probables de l'opuscule qui parut à Rome vers 718, sous le titre, déjà cité, d'*Antibucolica*, sont d'une valeur analogue.

Au 1er. vers de la 1re. églogue, ces critiques de haut goût furent choqués du mot *tegmen ;* aux deux premiers de la 3e. (de la 3e., où ils avaient senti, comme un fer chaud, le 90e. vers), ils trouvèrent grossier le *cujum pecus*, et ils parodièrent ainsi ce double début :

Tityre, si toga calda tibi est, quo tegmine fagi?

Dic mihi, Damœta, cujum pecus, anne Latinum?
Non ; verum Ægonis, nostri sic rure loquuntur.

Ils trouvaient de la finesse à rapprocher *toga* de *tegmen*, qu'ils ne pouvaient admettre pour *umbra ;* et

de même que *hordea* ne leur semblait point usité, ils tenaient le *cujum pecus* pour rustique et sans élégance.

On ne peut douter, en lisant ce qui précède, que Virgile n'ait eu pour ennemis Bavius et Mévius. Mais quels furent, contre eux, les griefs du poète de Venouse ?

Nous n'avons pas les œuvres de ces deux Zoïles pour y lire les motifs de la haine d'Horace. Outre les traits personnels, nous y verrions infailliblement la défense des archaïsmes latins, celle de toutes les formes dures et surannées du langage antérieur au siècle d'Auguste ; nous y verrions d'ardentes protestations du goût envieux et conservateur contre les innovations du style, contre les importations de la littérature grecque, contre la transformation du vieil idiome en cette langue romaine, qui adoucit son âpreté, et gagna singulièrement en souplesse sans rien perdre de son énergie. Horace était le chef des novateurs ; il remerciait Melpomène de l'honneur qu'il lui devait, d'être désigné du doigt comme le premier possesseur d'une lyre que nul Romain n'avait touchée avant lui :

Totum muneris hoc tui est,
Quod monstror digito prætereuntium,
Romanæ fidicen lyræ.

Od., lib. IV, 3.

Bavius était mort ; Mévius l'était probablement aussi quand Horace composa l'épître à Julius Florus et celle qu'il adressa aux Pisons ; mais nos deux Zoïles avaient fait école, et de nombreux critiques exaltaient les anciens pour écraser les modernes ; ils donnaient aux morts plus de louanges qu'ils n'en méritaient, se

croyant en droit, par ce procédé, de pouvoir sans relâche déverser le blâme sur les vivants. L'ami de Mécène avait grandi dans l'opinion ; les courtisans et le peuple étaient pour lui, et, fort de ses chefs-d'œuvre, il voulait rendre familiers les principes littéraires qui l'avaient inspiré. Parmi les règles qu'il trace au poète dans l'épître à Florus, il lui recommande de mettre au jour avec bonheur ces expressions qui nous sont restées si long-temps cachées, ces vocables qui par eux-mêmes ont un grand éclat.....; d'admettre les mots que l'usage procréateur aura enfantés ; d'être semblable au fleuve limpide, roulant des eaux rapides et pures; de répandre la fécondité, et d'enrichir le langage du Latium :

Obscurata diu populo bonus eruet, atque
Proferet in lucem speciosa vocabula rerum...,
Adsciscet nova, quæ genitor produxerit usus.
Vehemens et liquidus, puroque simillimus amni,
Fundet opes, Latiumque beabit divite lingua.

Horace est plus vif dans l'*Art poétique* : « Eh quoi ! s'écrie-t-il, les Romains auront permis à Cécilius, à Plaute, ce qu'ils défendront à Virgile, à Varius ! Moi-même, pourquoi m'envierait-on l'honneur de quelques innovations, quand la plume de Caton et d'Ennius sut enrichir leur langue maternelle, et forgea tant de termes jusqu'alors inconnus ? Toujours il fut permis, il sera permis toujours de produire à la lumière un mot frappé au coin de l'usage :

Quid autem
Cæcilio Plautoque dabit Romanus, ademptum

Virgilio Varioque ? Ego cur acquirere pauca
Si possum, invideor, quum lingua Catonis et Enni
Sermonem patrium ditaverit, et nova rerum
Nomina protulerit ? Licuit semperque licebit
Signatum præsente nota producere nomen.

On sent que le poète réclame ses droits avec autorité, et que sa cause est gagnée près des vrais amis des lettres romaines.

Une dizaine d'années avant d'écrire les belles et graves épîtres à Florus et aux Pisons, Horace avait le sang moins calme, et de sa lyre courroucée sortaient fréquemment les sons vengeurs de l'iambe. Mévius alors fut l'objet d'une épode, qui n'a pas le piquant enjoué du vers de Virgile : *Qui Bavium non odit*, mais qui rappelle l'âpre invective d'Archiloque. Mévius s'embarquait pour un voyage d'où l'on croit qu'il ne revint pas. C'était, selon Weichert, l'an de Rome 723. Voici les souhaits du poète lyrique :

« Il part sous de funestes auspices le navire qui emporte le fétide Mévius, etc. :

Mala soluta navis exit alite,
Ferens olentem Mævium, etc.

Le vœu de mort qu'exprime le poète en vers énergiques ne fut probablement pas exaucé ; mais rien ne manqua à la vengeance d'Horace. Mévius fut à jamais flétri ; son nom devint celui des détracteurs jaloux, envieux, haineux ; il se répandit de plusieurs côtés qu'il était mort de faim dans une prison d'Athènes, en punition de vers satiriques. Cette mort n'est pas invraisemblable ; mais elle n'a rien d'authentique, pas

mposition d'un poème détestable sur d'Auguste, que lui attribue Jahn, sans document à l'appui de son opinion. La e de Daniel Heinsius n'a pas plus d'autorité : que suppose que Mévius est auteur d'un poème que sur le cycle troyen ; il va jusqu'à citer le premier vers de cette épopée inconnue :

Μοίρην ἀείδω Πριάμου καὶ ἀγάκλυτον Ἄρη.

C'est sur ce début que serait tombée la censure d'Horace, dans son épître aux Pisons :

Nec sic incipies, ut scriptor cyclicus olim :
Fortunam Priami cantabo et nobile bellum.

Heinsius n'a pas même l'honneur de cette invention. Elle est de la fin du XII[e]. siècle, et se trouve dans l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, ou des Iles (Alanus de Insulis), qui dit, au livre I[er]. de ce poème :

Illic pannoso plebescit carmine noster
Ennius, et Priami fortunas intonat illic
Mævius, in cœlis audens os ponere mutum ;
Gesta ducis Macedum tenebrosi carminis umbra
Pingere dum tentat, in primo limine fessus
Hæret, et ignavum queritur torpescere Musam.

Alain des Iles, ce champion de la science hermétique dans un siècle d'ignorance, ne jette aucun jour sur Mévius par une assertion sans preuve, et nous ne croyons pas que l'avenir nous apporte de nouvelles lumières. Mévius et Bavius resteront, pour les détails

de leur vie et de leurs ouvrages, deux inconnus, mais deux inconnus illustres, ou du moins tristement célèbres; car ils partagent, à leur honte, l'immortalité d'Horace et de Virgile.

D'UN COMMENTAIRE DE LEIBNIZ

SUR

L'*ÉTHIQUE* DE SPINOZA.

LETTRE INÉDITE DE LEIBNIZ SUR UNE LETTRE DE SPINOZA ;
VÉRITABLES OPINIONS RELIGIEUSES DE LEIBNIZ ;

Par M. FOUCHER DE CAREIL,

Membre correspondant.



J'exprimais, il y a quatre ans, devant quelques amis, la pensée qu'après la Réfutation inédite de Spinoza par Leibniz, que j'ai donnée en 1854, beaucoup restait encore à faire pour la solution de cette question, si grave, des rapports de Spinoza et de Leibniz ; qu'en effet, j'avais depuis lors découvert à Hanovre de nouvelles liasses, contenant de nouveaux manuscrits de Leibniz, relatifs à Spinoza, à ses œuvres, à sa correspondance, et même à ses correspondants, manuscrits si nombreux et d'un tel intérêt qu'il y aurait moyen de faire avec eux, presque sans frais, une nouvelle édition de Spinoza, corrigé et réfuté par Leibniz, dont j'avais déjà arrêté le titre et le plan. Le titre eût été *Spinoza a Leibnizio emendatus.* Il était justifié par ma découverte, les notes de Leibniz étant à mes yeux le correctif obligé des textes de Spinoza, et comme l'antidote à côté du

poison. Quant au plan, il était des plus simples : j'avais rapporté de Hanovre un volume de notes, d'extraits et de commentaires inédits de Leibniz pour les œuvres de Spinoza C'était donc la valeur d'un volume-Charpentier, environ, à ajouter à l'excellente édition qu'a donnée M. Saisset. La dépense est petite, si l'on songe au prix inestimable d'un tel commentaire, signé d'un tel nom. Depuis Aristote, qui a commenté Platon, je ne sache pas un exemple plus précieux que celui de Leibniz annotant Spinoza. Le mode d'exécution n'était pas moins simple. Il suffisait d'imprimer ce commentaire, en note, au bas des pages, ou à la marge, en regard des propositions censurées par Leibniz. J'aurais laissé seulement à l'éditeur le soin d'examiner si les marges n'eussent pas été surchargées; car il y a telles propositions de l'*Éthique*, par exemple, pour lesquelles je comptais donner trois commentaires successifs et différents, quelques-uns même plus étendus que le texte qu'ils expliquent et réfutent.

Pourquoi donc, me dira-t-on, n'avez-vous pas exécuté ce projet? Le voici : Un habile et ingénieux écrivain a donné une traduction des œuvres de Spinoza, précédée d'une introduction, et s'est acquis par ce travail des droits à l'estime et à la reconnaissance des amis de la philosophie. Il y a mis son nom à côté de celui de Spinoza : il a ainsi contribué à le faire connaître en France. Spinoza lui appartient, et je n'ai pas le mauvais goût d'aller sur les brisées des autres. La philosophie est assez vaste pour que chacun y choisisse une province, et la bibliothèque de Ha-

novre assez riche pour qu'on ne s'en dispute pas envieusement les trésors. Spinoza, je le répète, appartient à M. Saisset, et, apprenant qu'il préparait, de concert avec M. Charpentier, une nouvelle édition de ses œuvres, je lui fis offrir, par un ami bien connu de la philosophie, de prendre connaissance des notes de Leibniz sur Spinoza. Je ne doutais pas que le savant éditeur ne mît ici l'intérêt de la vérité fort au-dessus de ses préférences personnelles; car il est de ceux qui aiment avant tout la vérité, et qui ont droit de dire : *Amicus Spinoza, sed magis amica veritas.*

Je me ferais cependant un cas de conscience de laisser perdre entièrement ce fruit de mes recherches. Spinoza a gâté l'Allemagne; son esprit tortueux, alambiqué et subtil, a déformé le cerveau des penseurs d'Outre-Rhin. C'est, en tout cas, une lecture difficile et dangereuse que celle de ses œuvres : on entre, à sa suite, dans une forêt obscure de lemmes et de théorèmes, sur lesquels les scolies ne répandent qu'une douteuse clarté. Combien croyez-vous qu'il y ait d'esprits assez exercés en France pour lire l'*Éthique*, la plume à la main, sans y laisser passer un sophisme, et en ayant soin d'y relever tous les paralogismes qu'elle contient? Leibniz a fait cela; et c'est à chaque page, presque à chaque ligne, qu'il découvre des fautes de logique, parfois grossières, que Hegel n'a point vues. Avouez que l'esprit si vif et si étendu d'un Leibniz pouvait seul peut-être mener à bien cette tâche ardue, et qu'il serait déplorable qu'un tel commentaire, signé d'un tel nom, fût à jamais perdu. J'ajoute qu'il deviendrait scolaire; car ici on aurait

le remède à côté du mal. En tout cas, on aurait pour la première fois un commentaire de Spinoza, vraiment digne de ce nom et comprenant l'*Éthique* et ses correspondances.

En attendant la troisième édition de Spinoza qui ne peut tarder, j'ai donc pris le parti de publier quelques pièces qu'on pouvait détacher de ma collection, et je choisis, pour commencer, une lettre fameuse de Spinoza à un nouveau converti, à un transfuge du spinozisme, à Van der Burg enfin. Elle est annotée en entier de la main de Leibniz : *Ab una disce omnes.*

Lettre de Spinoza à M. Albert Burg (1).

MONSIEUR,

Je ne pouvais croire ce qu'on me disait de vous; mais après la lettre que vous m'écrivez, il faut bien que je me rende, et je vois aujourd'hui non-seulement que vous êtes entré dans l'Église romaine, mais qu'elle a en vous un très-zélé défenseur, et que vous avez appris à son école à maudire vos adversaires et à vous déchaîner contre eux en mille violences. J'avais d'abord résolu de ne rien répondre à tout cela, convaincu que le temps, mieux que la raison, vous ramènerait à vous-même et à vos amis; sans parler d'autres motifs que je me souviens que vous approuviez jadis, quand nous nous entretenions de l'affaire de Stenon (ce qui ne vous empêche pas de suivre maintenant ses traces). Mais quelques amis, qui ont partagé les espérances que je fondais sur votre excellent naturel, m'ayant

(1) J'avertis que je me sers de la remarquable traduction de ce morceau par M. Saisset. C'est l'original latin que Leibniz a annoté.

anquer en cette rencontre aux
r à ce que vous avez été
raisons et d'autres sem-
s écrire ce peu de mots, que
esprit calme.
on temps à vous peindre, comme
s adversaires de l'Église romaine, les
s et des pontifes, afin de vous donner pour
ntiments d'aversion : ces tableaux, inspirés le
souvent par des passions mauvaises, sont plus faits
ur irriter que pour instruire (*a*). J'accorderai même qu'il se rencontre dans l'Église romaine un plus grand nombre d'hommes de grande érudition et de mœurs irréprochables que dans aucune autre Église chrétienne : et cela est très-simple ; car, les membres de cette Église étant plus nombreux, il doit s'y trouver un plus grand nombre d'hommes de tel ou tel genre de vie, quel qu'il soit. En tout cas, une chose que vous ne pouvez nier, à moins qu'avec la raison vous n'ayez aussi perdu la mémoire, c'est que dans toutes les Églises il y a un certain nombre de gens de bien qui honorent Dieu par la justice et par la charité. Nous connaissons de ces sortes de gens parmi les luthériens ; nous en connaissons parmi les réformés, les mennonites, les enthousiastes ; et, pour n'en citer qu'un petit nombre, vous n'êtes pas sans savoir que vos propres aïeux, au temps du duc d'Albo, souffrirent pour leur religion des tourments de toute espèce avec une constance et une liberté d'âme admirables. Il faut donc bien que vous accordiez qu'une vie sainte n'est pas le privilége de l'Église romaine : elle peut se rencontrer dans toutes les Églises. Et comme c'est par la sainteté de la vie que nous connaissons, pour parler avec l'apôtre Jean (Épit. I, ch. IV, vers. 13), que nous demeurons en Dieu et que Dieu demeure en nous, il s'ensuit que ce qui distingue l'Église romaine de

toutes les autres est entièrement superflu, et par conséquent est l'ouvrage de la seule superstition. Oui, je le répète avec Jean, c'est la justice et la charité qui sont le signe le plus certain, le signe unique de la vraie foi catholique (*b*) : la justice et la charité, voilà les véritables fruits du Saint-Esprit. Partout où elles se rencontrent, là est le Christ ; et le Christ ne peut pas être là où elles ne sont plus, car l'esprit du Christ peut seul nous donner l'amour de la justice et de la charité. Croyez, Monsieur, que si vous aviez pesé ces pensées au dedans de vous-même, vous ne seriez point perdu, et vous n'auriez point causé la peine la plus vive à vos parents qui gémissent aujourd'hui sur votre sort.

(*c*) Mais je reviens à votre lettre, où vous commencez par déplorer que je me laisse prendre aux séductions du prince des esprits rebelles. Sur quoi je vous prie de vous tranquilliser et de revenir à vous-même. Du temps que vous aviez l'esprit libre, vous adoriez, si je ne me trompe, un Dieu infini, par qui tout se fait et se conserve. Quel est donc cet ennemi de Dieu, que rêve aujourd'hui votre imagination, prince fantastique, qui agit contre la volonté de Dieu pour séduire et tromper la plupart des hommes (car les hommes de bien sont rares), artisan du mal, à qui Dieu livre les hommes pour les tourmenter éternellement? Mais comment voulez-vous que la justice divine permette que le diable trompe impunément les hommes, et que les hommes soient punis pour avoir été les tristes victimes de ses séductions?

Toutes ces énormités seraient tolérables encore si vous adoriez encore un Dieu infini et éternel. Mais non : votre Dieu, c'est celui que Chastillon, à Tienen, donna impunément à manger à ses chevaux (*d*). Et c'est vous qui déplorez mon aveuglement! c'est vous qui ne voyez que chimères dans ma philosophie, dont vous ne savez pas le

avez donc entièrement perdu le sens.
...e? Et il faut que votre esprit ait été fasciné,
croyez maintenant que le Dieu suprême et
...ent le pâture de votre corps et séjourne dans
...ailles.

...us semblez pourtant vouloir user encore de votre
...ison, et vous me demandez comment je sais que ma philosophie est la meilleure entre celles qu'on a autrefois professées dans le monde, qu'on y professe encore, et qu'on y professera un jour. C'est une question que je puis vous faire à mon tour et avec beaucoup plus de raison; car je ne me flatte point d'avoir trouvé la meilleure philosophie, je sais seulement que je comprends la vraie (*e*). Vous me demanderez comment je sais cela. Je réponds que je le sais de la même façon que vous savez vous-même que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits. Et tout le monde reconnaîtra le droit que j'ai de répondre de la sorte, excepté les cerveaux malades qui rêvent de certains esprits immondes dont la fonction consiste à nous donner des idées fausses qui ressemblent tout-à-fait aux vraies. Ce sont là des visions, et le vrai est à soi-même sa propre marque et la marque du faux.

Mais vous, qui croyez avoir trouvé la meilleure des religions ou plutôt les meilleurs des hommes, et qui leur avez livré votre foi crédule, je vous demanderai à mon tour comment vous savez que ces hommes sont en effet les meilleurs entre tous ceux qui ont enseigné, qui enseignent et qui enseigneront d'autres religions? Avez-vous examiné toutes ces religions, tant anciennes que nouvelles, celles de nos contrées, celles de l'Inde, enfin celles de tout l'univers? Et alors même que vous les auriez examinées scrupuleusement, qu'est-ce qui vous assure que vous avez choisi la meilleure? Car enfin, vous ne pouvez donner aucune raison de votre foi. Vous direz sans doute que vous

vous reposez dans le témoignage intérieur de l'Esprit de Dieu, tandis que ceux qui ne pensent pas comme vous sont séduits et trompés par le prince des esprits rebelles. Mais tous ceux qui ne sont pas de l'Église romaine diront de leur Église ce que vous dites de la vôtre, et ils auront tout autant de droit que vous.

Vous parlez du consentement unanime de tant de milliers d'hommes, de la succession non interrompue de l'Église. Mais tout cela, c'est le propre langage des Pharisiens (*f*). Ils produisent, avec une confiance égale à celle des croyants de l'Église romaine, des myriades de témoins qui n'ont pas une fermeté moins opiniâtre que les vôtres, et qui rapportent, comme s'ils les avaient vues, des choses qu'ils ont entendu dire. Ajoutez que les Pharisiens font remonter leur origine jusqu'à Adam. Ils vantent, eux aussi, avec une arrogance que l'Église romaine ne surpasse point, la solidité immuable de leur Église qui s'est propagée jusqu'à ce jour, malgré l'hostilité commune des chrétiens et des gentils. Plus que tous les autres, ils se défendent par leur antiquité, c'est de Dieu même qu'ils ont reçu leurs traditions. Eux seuls conservent la parole de Dieu, écrite et non écrite. Voilà ce qu'ils proclament d'une seule voix. Et en effet, personne ne peut nier que toutes les hérésies ne soient sorties de leur sein, et que les Pharisiens ne soient restés fidèles à eux-mêmes pendant plusieurs milliers d'années, sans aucune contrainte et par la seule force de la superstition. Je ne parle pas de leurs miracles : mille personnes, et je les suppose bavardes, se fatigueraient à les raconter. Mais ce dont ils s'enorgueillissent de préférence, ce sont leurs martyrs. Ils en comptent plus que toute autre nation, et chaque jour augmente le nombre de ceux de leurs frères qui savent souffrir pour leur foi avec une force d'âme singulière. Ici, je suis moi-même témoin de leur sincérité : j'ai vu entre beaucoup d'autres

tain Juda, qu'ils nomment le Fidèle, qui, élevant voix du sein des flammes où on le croyait déjà consumé, entonna l'hymne *Tibi, Deus, animam meam offero*, et n'interrompit ce chant que pour rendre le dernier soupir.

Vous exaltez la discipline de l'Église romaine; j'avoue qu'elle est d'une profonde politique, et profitable à un grand nombre, et je dirais même que je n'en connais pas de mieux établie pour tromper le peuple et enchaîner l'esprit des hommes, s'il n'y avait l'Église mahométane, qui surpasse de beaucoup la romaine à cet égard.

Vous voyez, Monsieur, qu'au bout du compte, le seul de vos arguments qui soit pour les chrétiens, c'est le troisième, qui repose sur ce que des hommes sans lettres et de condition basse sont parvenus à convertir presque tout l'univers à la foi du Christ. Mais remarquez que cette raison ne vaut pas seulement pour l'Église romaine; elle vaut pour toutes les Églises qui reconnaissent Jésus-Christ.

Je suppose maintenant que toutes vos raisons soient en faveur de la seule Église romaine. Croyez-vous avoir pour cela démontré mathématiquement l'autorité de cette Église? Certes, il s'en faut infiniment. Pourquoi voulez-vous donc que je croie que mes démonstrations m'ont été inspirées par le prince des esprits méchants, et non par Dieu? J'ajoute que votre lettre me fait voir clairement que, si vous vous êtes donné corps et âme à l'Église romaine, ce n'est pas tant l'amour de Dieu qui vous y a porté que la crainte de l'enfer, ce principe unique de toute superstition. Hé quoi! poussez-vous l'humilité jusqu'à ne plus croire à vous-même, pour ne croire qu'à d'autres hommes qui sont damnés, eux aussi, par un grand nombre de leurs semblables? Est-il possible que vous me taxiez d'arrogance et de superbe, parce que j'use de la raison, parce que je me confie à cette vraie parole de Dieu qui se fait

entendre dans notre âme, et que rien ne peut corrompre ni altérer? Au nom du ciel, chassez loin de vous cette déplorable superstition, reconnaissez la raison que Dieu vous a donnée, et attachez-vous à elle si vous ne voulez descendre au rang des brutes. Cessez d'appeler mystères d'absurdes erreurs, et de confondre, à la honte de votre raison, ce qui surpasse l'esprit de l'homme ou ne lui est pas connu encore, avec des croyances dont l'absurdité se démontre, avec ces horribles secrets de l'Église romaine, que vous jugez d'autant plus élevés au-dessus de l'intelligence qu'ils choquent plus ouvertement la droite raison.

Du reste (*g*), le principe fondamental du Traité théologico-politique, savoir, que l'Écriture ne doit être expliquée que par elle-même ; ce principe, que vous proclamez faux si témérairement et sans en donner aucune raison, je ne l'ai pas posé comme une hypothèse, mais établi sur une démonstration concluante et régulière : vous la trouverez au chapitre VII, où j'ai aussi réfuté les objections de mes adversaires, et à la fin du chapitre XV. Je m'assure, Monsieur, que si vous vous rendez attentif à ces passages, et si vous prenez la peine de méditer l'histoire de l'Église (que je vois que vous ignorez complètement), quand vous reconnaîtrez combien de faussetés les historiens ecclésiastiques nous débitent, et par quelle suite d'événements et d'artifices le pontife de Rome a mis la main, six cents ans après Jésus-Christ, sur le gouvernement de l'Église, je m'assure, dis-je, que vous viendrez à résipiscence. C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur. Adieu.

B. DE SPINOSA.

Annotations et remarques inédites de Leibniz à la lettre précitée de Spinoza.

MONSEIGNEUR (1),

Voicy une lettre de M. Spinosa, dont j'ai parlé à V. A. S., dans laquelle il répond à une autre lettre de Mons. Van der Burg, hollandais, lequel ayant changé de religion, à Florence, avoit voulu justifier ce qu'il avoit fait et le solliciter d'en faire autant. Comme je n'ai pas veu celle du sieur Van der Burg, je n'en sçay que dire ; il semble pourtant que ses raisons n'estoient pas des plus convainquantes. Néanmoins, pour dire mon sentiment avec franchise, les réponses et les objections de Spinosa ne me contentent pas non plus : quoyqu'il s'explique avec beaucoup de netteté.

(a) Je passe la préface de cette réponse et j'approuve fort la profession qu'il fait de ne se pas attacher aux reproches ou aux avantages personnels, car il y a de part et d'autre et des vrays devots et des mechans, des habiles gens et des stupides.

(b) Il est vray que la justice et la charité sont les véritables marques de l'opération du Saint-Esprit ; mais je croy que ceux que Dieu a doués de cette grâce ne mépriseront pas pour cela les commandemens particuliers de Dieu, les sacremens ny autres cérémonies et loix positives divines et humaines. Ils n'accorderont pas incontinent pour cela à Mons. Spinosa, que tout ce que la raison ne dicte pas, doit passer pour superstition (*Superfluum*, dit-il, *et*

(1) Leibniz avait préparé cette lettre en français pour Monseigneur le landgrave de Hesse, avec lequel il correspondait sur des sujets de religion et de philosophie. Les lettres alphabétiques renvoient aux passages cités de la lettre de Spinoza.

consequenter sola superstitione institutum). Il n'est pas tousjours à nous de juger de ce qui est superflu ou nécessaire. Nous n'entendons pas toute la conduite de l'univers : Dieu peut avoir dés raisons à nous inconnues ; et je ne voye rien qui l'empêche de faire naistre dans le monde une espèce de république dont il soit le chef, pourveue de certains commandemens ou loix positives, outre celles de la justice et de la charité que la raison naturelle dicte. Je ne sçay pas même si cela n'est pas conforme à la beauté des choses et à l'ordre de la Providence; du moins n'y vois je rien de contraire à la raison ; c'est pour quoy ceux même qui ont de la charité et de la justice sont obligez, à proportion de leur loisir et de leurs talens, de s'informer s'il y a quelque chose de vray et de solide dans ces révélations ou religions qui font tant de bruit dans le monde, puisque ces mêmes révélations assurent que Dieu ne refuse pas sa grâce à ceux qui font leur possible de leur côté. Aussi est-ce bien raisonnable. Voici ce qu'il m'a paru nécessaire de dire à l'égard de l'opinion de ceux qui réduisent le sentiment de religion à la seule morale, et qui disent qu'il ne faut pas se mettre en peine de toutes les révélations prétendues, ce qui est, ce me semble, le fondement de la lettre de M. Spinoza. Au lieu qu'il me semble à moy qu'il est un peu plus impérieux de s'informer de la vérité des révélations et apparitions, et de découvrir s'il y a quelque puissance supérieure pourveue d'entendement et de volonté, qui se mêle de nos affaires, que de scavoir, s'il y a un vuide ou s'il y a quelque matière ethereenne qui remplit l'espace, dont on a tiré l'air.

(*c*) Je passe outre : le sieur Van der Burg avait témoigné quelque compassion de ce que Spinoza, disoit-il, se laissemener par le prince des malheureux esprits. Spinosa là-dessus le raille en passant, et lui objecte que ce Dieu est donc bien faible qui souffre tout le tort que lui fait son

ennemi, et qui punit plus tost ceux qui ont esté trompés que le trompeur. Mais je ne m'y arreste pas, parce qu'il me semble que les réponses des chrétiens à ces sortes d'objections ne sont pas absurdes.

(*d*) Je ne veux pas rapporter non plus ce qu'il dit des insolences que les soldats Huguenots avaient exercées à la prise de Thienen ; parce que cela est un peu rude, outre qu'on scait bien que Dieu n'est pas déshonoré par les hommes qui méprisent ce qu'il y a de plus sacré et que la divinité n'est pas l'objet d'une manducation orale.

(*e*) Ce qu'il dit de la certitude de la philosophie et des démonstrations est bon et incontestable ; et j'avoue que ceux qui nous demandent toujours *d'où scavez-vous que vous ne vous trompez pas, puisque tant d'autres sont dans des sentiments diffus*, se moquent de nous ou d'eux-mêmes ; car c'est la même chose que si on répondait à mon argument, *d'où scavez-vous que vostre conclusion est vraye*, sans vouloir examiner mes premisses ? Ce sont ordinairement des gens qui se sont plus tost servi de leur imagination que de leur raison et qui n'ont jamais rien compris par démonstrations, mais seulement par expérience ou opinion. C'est pourquoy ils ne scauroient comprendre que d'autres puissent estre plus asseurés qu'eux ; mais il n'y a point d'autre moyen de les guérir que de les renvoyer à Euclide ou à Archimède, afin d'apprendre que la source de la certitude de la géométrie n'est pas dans les figures, mais dans les idées abstraites des choses incorporelles, et que par conséquent il y a de la certitude dans des matières même où les figures n'ont pas lieu. Mais j'avoue que c'est *surdis fabulam narrare* ou entretenir un aveugle de la beauté de la lumière, que de parler de cela à des gens qui n'ont pas médité et qui ne connaissent pas la force de la vérité, comme sont d'ordinaire ceux qui font ces sortes d'objections et de demandes générales.

Le parallèle qu'il fait entre les avantages prétendus de l'Église judaïque (*f*) mérite qu'on y fasse reflexion. J'avoue neanmoins qu'il y a de la différence en ce même dont il est question. Car l'Église judaïque ne se vante pas d'avoir la promesse et l'infaillibilité: au contraire leurs prophéties s'accordent avec les nostres. Car il leur a esté prédit qu'ils seroient dispersés et pour ainsi dire disgraciés, et s'il leur a esté predit aussi qu'ils seront un jour réunis, nous ne nous y opposons pas, puisque ce sera (selon ceux d'entre nous qui le croyent) par leur conversion à la foi de ce Messie que nous croyons estre venu il y a longtemps suivant leurs propres prophéties. Et comme cette conservation, succession, persévérance des Juifs semble rendre témoignage à nos sentimens, je ne voy pas qu'on les puisse opposer à l'Église romaine. Cependant j'avoue que l'Église judaïque a cela de considérable, que les chrétiens et les mahométans sont obligés d'avouer, que l'Église judaïque a esté un jour la véritable; et qu'ils sont obligés de rendre raison de leur séparation. Aussi bien j'avoue que les protestants ou réformés sont obligés de rendre raison de leur séparation d'avec l'Église romaine; et c'est aussi ce qu'ils ont prétendu de faire ou disent d'avoir fait il y a longtemps.

Au reste quoiqu'on puisse dire de notre *Ecclesiæ*, j'avoue que ce ne sont que des raisons vraisemblables qu'on ne doit pas opposer à des démonstrations. C'est pourquoi s'il y a des démonstrations contraires, il faut se rendre à leur clarté, mais tandis qu'on n'en voit pas, on se tiendra à ce qui paroist le plus raisonnable. Je n'ai rien à dire à tout le reste jusqu'à l'endroit où il parle de ce fondement, pris du *Traité théologico-politique* (*f*), que l'Écriture est l'interprète de l'Écriture, c'est-à-dire que ny l'Église ni la raison n'est pas cet interprète: non pas l'Église parce qu'il n'en reconnoist pas l'infaillibilité, et la raison non plus parce

qu'il s'exagère que les auteurs des livres sacrés ont esté souvent dans des erreurs et que par conséquent celuy qui les voudroit expliquer suivant la véritable philosophie n'entendroit pas bien leurs véritables sentiments. Voilà le fondement du livre de M. Spinoza ; mais pour l'examiner il faudroit entrer dans un détail dont on n'a pas besoin icy, et qui demande une application toute particulière.

LEIBNIZ.

Plus on relira ces deux lettres, toutes deux si curieuses, bien qu'à des titres divers, plus on se convaincra que le véritable philosophe est ici Leibniz et non point Spinoza. Que l'on compare, en effet, la modération, le calme philosophique et la haute impartialité du premier, avec le ton haineux et déclamatoire du second ; n'est-il pas évident que l'une de ces lettres est écrite par un juif exalté et qui a gardé toutes ses colères, toutes ses rancunes contre la religion chrétienne ; que l'autre, au contraire, est l'œuvre d'un philosophe qui juge avec sécurité ce grave différend, et qui fait la part du bien et celle du mal dans la lettre de Spinoza comme dans la conduite d'Albert Burgh ? Leibniz n'a que du respect pour la religion chrétienne, pour les vérités de la révélation et la dignité des questions sur la foi. Spinoza perd la mesure, passionne la géométrie, et se livre pour la première fois à de violentes déclamations, à des diatribes indignes de la philosophie et surtout d'un philosophe. Que s'est-il donc passé pour troubler ainsi le calme naturel de cet homme, que ses biographes nous représentent comme doux et bon ? Quel événement a motivé ces

colères et ces haines, ces retours vers le passé néfaste des guerres de religion et les sanglantes atrocités qui en furent la suite ? Un protestant s'est converti à la religion catholique : tout porte à croire que sa conversion a été sincère : *inde iræ.* Quoi qu'on puisse dire pour excuser Spinoza, sa lettre à Van der Burgh, les injures qu'elle contient, et ce long parallèle entre la religion juive et la chrétienne, tout en faveur de la première, sont un argument terrible et dont ne manqueront pas de se prévaloir, ceux qui ne voient plus qu'un juif opiniâtre dans Bénédict de Spinoza. Pour nous qui craindrions d'aller jusque-là, nous sommes forcé de reconnaître que sa lettre à Van der Burgh n'est pas d'un Cartésien. Non, ce n'est pas un Cartésien qui parle avec ce mépris superbe de l'objet des respects de tous et de la religion que Leibniz appelait la religion des sages. Il n'y a ici de vraiment Cartésien que le langage calme et respectueux de Leibniz, rendant hommage à la vérité et répondant aux incroyables attaques de Spinoza. Comprend-on, après ces preuves multipliées de son respect pour la religion chrétienne, que Leibniz soit encore en butte à de grossières attaques ou à de singuliers malentendus ? C'est ainsi que nous lui voyons attribuer, dans un récent mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques (1), un opuscule de provenance plus que dou-

(1) Ce mémoire sur Leibniz, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans les séances des 10, 17 novembre et 8 décembre 1860, fourmille d'erreurs qui se dissiperont d'elles-mêmes à mesure que paraîtront les diverses parties de notre édition des *Œuvres de Leibniz*. On y donne pour inédites des pièces déjà trois

teuse, et qui le rangerait d'emblée parmi les ennemis de la religion chrétienne, sans qu'on invoque en faveur de cette thèse ni les déductions tirées de ses écrits, ni les résultats de la critique.

fois publiées ; on affirme, avec cette sorte d'assurance qui rend tout plausible, qu'on a été à Hanovre, et que la bibliothèque ne renferme rien d'intéressant pour la philosophie, etc., etc. Nous aurons occasion de revenir sur ces malentendus déplorables, fruit d'une précipitation malheureuse.

DE L'INFLUENCE

DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION

SUR L'ÉTENDUE DE LA SOUVERAINETÉ SOCIALE,

PAR M. BERTAULD,

Membre titulaire.



L'homme, être essentiellement imparfait, est perfectible. Imparfait, il ne relève pas que de sa raison ; dans son intérêt, dans l'intérêt d'autrui surtout, il subit une souveraineté au-dessus de lui. Perfectible, la civilisation doit l'amender, accroître tout à la fois sa moralité et sa prudence ; elle l'éclaire, elle le fortifie contre le mal et lui inspire plus de goût pour le bien.

La conclusion semble s'imposer. La souveraineté individuelle est destinée à grandir avec le temps. Le pouvoir social, toujours nécessaire, laissera plus de place à la liberté, à l'activité particulière.

Cette idée, si naturelle qu'elle soit, n'est pourtant pas l'idée de tout le monde ; de grands écrivains, de profonds penseurs la contestent. Suivant eux, plus la société progresse, plus elle s'améliore, plus elle se civilise ; plus, en même temps, la partie de la loi morale à confier au libre arbitre doit se restreindre et s'amoindrir ; plus, en même temps, le domaine de l'individua-

lité se circonscrit; plus, enfin, l'homme s'efface et est absorbé par l'être collectif.

Le droit positif, dit-on, tend à réaliser le droit naturel; le droit naturel tend à réaliser la loi morale, et, comme, par suite, ces trois lois, étagées l'une sur l'autre, s'élèvent successivement, en même temps que le plus haut type prospère et s'enrichit, les deux autres lois, qui se modèlent immédiatement ou médiatement sur ce type, prennent de plus vastes proportions, acquièrent plus d'ampleur et enveloppent par plus de côtés la nature humaine. La sociabilité s'épanouissant, l'homme s'appartient de moins en moins. Sous l'influence de ses relations qui se multiplient, et aussi sous l'influence de la conscience générale qui devient chaque jour plus exigeante, ce qui n'était hier pour lui que de simple conseil devient de précepte. La faculté se convertit en obligation.

Je n'invente pas cette théorie sociale, qui se prétend très-progressive. Elle ne s'enseigne pas seulement dans des livres qui visent au vacarme du paradoxe, mais dans des livres graves, à la forme austère et scientifique. Je lis dans M. Proudhon, dont l'expression doit être, non analysée, mais reproduite : « Il n'est pas indifférent à la société que l'individu, en toutes ses actions, se respecte; l'impureté privée, le vice secret, est le commencement de toute iniquité. Aussi je partage le sentiment d'Aristote dans sa morale à Nicomaque. Ce philosophe soutient que la justice n'est point une division de l'éthique, mais le principe même de l'éthique, qu'elle embrasse tout entière, et je regarde, quant à moi, les sept péchés capitaux comme pouvant tomber sous le

coup de la loi, aussi bien que la calomnie, le vol, l'adultère et le meurtre. » (La justice dans la révolution et dans l'Église, t. Ier. p. 401.)

A quelle école appartient M. Proudhon? Ce n'est pas au communisme, ni même au socialisme, qu'il ne défend pas, qu'il attaque au contraire, comme il sait attaquer; si j'avais à le classer, je le rangerais plutôt au nombre des individualistes. C'est au reste un théoricien hors ligne, mais à part. Cependant, sous la plume de M. Proudhon, l'idée que je recueille surprend moins, quand on songe que le cumul du spirituel et du temporel fait partie de son idéal.

M. Oudot, avant M. Proudhon, avait exprimé et soutenu les deux idées que je rapproche.

Enfin, un écrivain, que la fermeté et l'élévation de sa raison garantissent contre les systèmes à outrance, a subi, dans une certaine mesure, l'entraînement de ces tendances. M. Dupont-White reconnaît bien que la société n'a pas le droit de punir tout acte immoral, mais seulement l'acte immoral qui la blesse : le pouvoir ne saurait obliger les hommes par la terreur du châtiment à faire le bien. Il n'est pas chargé de l'écrasement de l'égoïsme, mais de sa limitation; qu'il lui interdise la malfaisance, mais qu'il n'ait pas la prétention de le changer en abnégation. Le devoir de vertu ne comporte qu'une sanction, une sanction d'outre-tombe.

Mais, ces principes une fois admis, M. Dupont-White écrit qu'en se civilisant, une société acquiert, non-seulement plus de conscience, mais encore plus de susceptibilité; qu'elle prend souci de choses qui l'ont longtemps laissée indifférente; que les désordres inaperçus, les

scandales impunis de la veille, deviendront les délits du lendemain. Le châtiment, dit-il, naît avec la société et s'épanouit comme elle. Et il cite la loi sur les logements insalubres, l'expropriation pour cause d'insalubrité. La loi des 13-22 avril 1850, qui réprime les brutalités contre les animaux, est une preuve, entre autres, que le progrès, en même temps qu'il fait entrer dans le commun des consciences la morale élémentaire, élève les consciences d'élite à la conception d'une morale supérieure, et leur présente comme des devoirs impérieusement exigibles des devoirs tenus antérieurement pour des devoirs imparfaits, dont l'accomplissement ne pouvait être demandé à la contrainte.

Sans doute, il ne faudrait pas encore maudire la civilisation, si, en augmentant, en étendant et propageant surtout le bien-être, si, en répandant les lumières et en multipliant les instruments d'activité, les moyens d'appropriation, c'est-à-dire en faisant progresser l'humanité, elle faisait acheter ses bienfaits par quelques entraves de plus pour les souverainetés privées; si l'on était forcé de croire que la civilisation, dans cette lutte éternelle du bien et du mal dont le monde est le théâtre, accrût la force des deux belligérants, puisque, après tout, il y aurait, et pour les individus et pour l'être collectif, un accroissement de vie, il faudrait savoir accepter comme condition une plus grande somme de discipline. La raison ne répudierait pas un développement de la puissance sociale, proportionné au développement de la puissance individuelle.

Ne jurant pas sur la parole des maîtres, je ne saurais me borner à opposer une affirmation précise de

M. Guizot, l'affirmation que justement M. Dupont-White a contredite et entrepris de renverser: « C'est aujourd'hui une remarque vulgaire, qu'à mesure que la civilisation et la raison font des progrès, cette classe de faits sociaux qui sont étrangers à toute nécessité extérieure, à l'action de tout pouvoir public, devient de jour en jour plus large et plus riche. La société non gouvernée, la société qui subsiste par le développement de l'intelligence et de la volonté humaine, va toujours s'étendant à mesure que l'homme se perfectionne; elle devient de plus en plus le fonds social. »

M. Rossi a exprimé à peu près la même idée, non pas comme une vérité présente, mais comme une vérité future, et dès lors sa parole n'a que l'autorité d'une prophétie: « Le jour viendra où l'ordre public, essentiellement protégé par les sentiments, les lumières et l'aisance de tous les citoyens, ne réclamera plus de la justice pénale que des punitions rares, temporaires et *principalement* dirigées à l'amendement moral des coupables. » (Traité de Droit pénal, 1829, t. III, p. 220.)

Il me semble qu'il y a dans cette controverse un point sur lequel on est surpris qu'il se produise un doute. Comment, quand on n'est ni communiste ni socialiste, peut-on regarder comme chose bonne en soi l'agrandissement de la souveraineté sociale, l'amoindrissement du libre arbitre, et rêver comme un perfectionnement une application de plus en plus large, de plus en plus compréhensive, de l'action gouvernementale, c'est-à-dire de la contrainte? Comment peut-on souhaiter une confusion de plus en plus complète

entre la loi et la morale? Comment ne s'effraie-t-on pas de la substitution du jugement d'un pouvoir terrestre, partant faillible, au jugement individuel, faillible aussi, sans doute, mais qui deviendra une superfluité, puisqu'il n'aura plus l'occasion de s'exercer?

Qu'on dise, avec M. Dupont-White, que c'est une des conditions, une des nécessités de la civilisation, que le pouvoir et la contrainte s'épanouissent quand la vie sociale s'épanouit, qu'autrement la souveraineté sociale et la souveraineté individuelle ne s'équilibreraient plus : je comprends et je subis cette conséquence du progrès, si ses bienfaits sont à ce prix. Je n'essaierai pas de scinder l'œuvre, si elle est indivisible. Mais le mélange de l'inconvénient à l'avantage n'est pas pour moi la perfection.

Il est vrai que je n'applaudirais pas plus à l'absorption du pouvoir spirituel par le pouvoir temporel qu'à l'absorption du pouvoir temporel par le pouvoir spirituel. Je vois dans la distinction de deux lois et de deux pouvoirs une garantie pour une part d'indépendance, et, sans craindre moins les sanctions religieuses que les sanctions sociales, j'aime mieux m'appartenir à moi-même, sous l'œil de Dieu, que d'appartenir à la société et à ses étreintes.

Mais la civilisation entraîne-t-elle irrésistiblement une extension de gouvernement, un accroissement de discipline?

La question n'est pas simple, elle est complexe, et il convient de la décomposer. La loi peut renfermer trois sortes de prescriptions :

Des prescriptions qui imposent le respect d'une

partie de la loi morale. Elles ont en général trait aux rapports des individus entre eux; elles ont pour but l'équilibre entre les libertés. C'est la conservation du principe, non de l'égalité de pouvoirs et d'aptitudes, car les hommes sont essentiellement inégaux en forces de tout genre, mais de l'égalité de titres et de droits;

Des prescriptions fondées sur l'utilité sociale, puisant leur légitimité dans cette utilité, à la seule condition qu'elles ne blessent pas la loi morale. Elles peuvent avoir trait, non-seulement aux rapports des individus entre eux, mais aux rapports avec l'être collectif;

Enfin, des prescriptions fondées sur l'intérêt du pouvoir, du gouvernement, de sa stabilité, de son influence, et cet intérêt n'est que médiatement l'intérêt de la société. Ces dernières prescriptions, elles aussi, ne sauraient contrarier la loi morale; mais leur légitimité n'est pas subordonnée à la condition qu'elles n'en soient que l'application.

Les prescriptions de la première classe, c'est-à dire les prescriptions fondamentales et essentielles, celles que l'homme n'a pas faites, mais auxquelles sa raison acquiesce, reposent sur un seul principe, fixe parce qu'il est éternel, le titre de chacun et de tous au développement de ses facultés, c'est-à-dire à la liberté naturelle. La multiplication et les vicissitudes des relations peuvent entraîner la multiplication et les vicissitudes dans les applications de ce principe. La réglementation et la pénalité peuvent varier; mais le pouvoir humain n'étend pas son domaine et son territoire, parce que la culture en est plus riche, il ne dispose que du même fonds. Les moyens correctifs tendent même à perdre

de leur vigueur ; la pénalité s'adoucit ; la conscience intellectuelle se développe et s'éclaire, et ses inspirations, plus efficaces et plus sûres que les inspirations de la peur, dispensent de la nécessité d'énergiques châtiments ; la conscience de chaque individu et la conscience publique, l'opinion, préviennent même souvent la nécessité de toute contrainte.

La civilisation, en apportant un accroissement de vie morale, ne saurait apporter un accroissement de crime. La civilisation multiplie les lois, les réglements ; mais elle ne change pas la sphère du pouvoir qui devient seulement plus actif. L'individu, dit-on, n'est pas plus vertueux par la grâce du progrès, c'est-à-dire plus apte au sacrifice et au dévouement. Mais il suffit à ma thèse que l'individu ne devienne pas plus vicieux, et on me concède qu'il devient plus moral parce qu'il naît à une époque plus avancée de l'éducation du monde. On reconnaît que l'humanité, à force de voir certaines choses défendues et châtiées, les tient pour mauvaises, et que, par suite, chaque génération se trouve appelée à valoir mieux ou plutôt à se conduire mieux que ses devancières. Chaque jour, l'homme comprend mieux, grâce au milieu dans lequel il est élevé et vit, la liaison du juste et de l'injuste, les profits de la droiture, les périls de l'improbité. Mais on objecte que ce perfectionnement a des bornes. Qui oserait le contester? Il rencontre pour obstacle et pour limite l'égoïsme. Je ne dis pas non ; mais l'égoïsme est plus intelligent, plus prévoyant. Il tient plus de compte de l'influence du précepte et des exemples, je dirais presque qu'il est plus moral, parce qu'il a la conscience

de lui-même et un sentiment plus net de la responsabilité qu'il encourt; et, après tout, la société ne s'améliore qu'avec le concours des individus.

On objecte encore que la civilisation offre de nouveaux moyens, de nouvelles occasions de faire le mal, plus de tentations d'empiéter sur les droits d'autrui. Mais, encore une fois, le mal qui n'est pas une lésion du droit individuel, ou qui ne compromet pas gravement l'intérêt social, reste et doit rester à l'abri de la répression. D'ailleurs, s'il y a plus de mauvaises tentations, il y a plus aussi de certitudes d'expiation si on y succombe; plus aussi, surtout, de moyens d'encouragement et d'espérances de rémunération.

Si l'efficacité des lois réclame l'appui de la conscience humaine, comment croire que la conscience humaine ne soit jamais qu'une puissance auxiliaire, qu'un supplément, qu'un secours; que la conscience humaine, qui donne aux lois leur plus grande part d'autorité, ne dispense jamais de l'intervention législative?

Mais je confesse que les prescriptions qui sont fondées sur l'utilité sociale et l'utilité du pouvoir peuvent s'accroître par le développement de la civilisation. Je n'admets pas que ce qui était moral hier devienne immoral aujourd'hui; mais j'admets parfaitement que ce qui était indifférent et inoffensif la veille, soit considéré le lendemain comme important et comme nuisible. Sous ce rapport, la liberté de chacun et de tous peut perdre en indépendance ce qu'elle gagne en protection et en sécurité. Elle peut se voir dépouillée de quelques-unes de ses prérogatives secondaires;

.ais surtout, et beaucoup plus souvent, elle se voit astreinte à exercer ses prérogatives avec des précautions de publicité, des garanties de contrôle. Elle continue à faire presque les mêmes choses, elle conserve le même domaine, la même sphère d'action; mais elle a un spectateur, et, pour la mieux sauvegarder, on la regarde. La souveraineté sociale ne conquiert pas tout le terrain que la police observe et surveille.

La prudence sociale contre les abus et les écarts de la liberté n'est pas une oppression. D'ailleurs, si la souveraineté individuelle est, dans son déploiement, soumise à plus de contrôle, en revanche, la souveraineté sociale est elle-même aujourd'hui plus contenue dans son exercice, je dirais presque plus emprisonnée dans sa sphère par les mille voix de l'opinion.

C'est moins la conscience publique que la pudeur sociale qui devient plus susceptible et plus exigeante. Le pouvoir ne dénie pas à l'individu le droit de faire certains actes; mais il lui interdit la faculté de les produire au grand jour, de les donner en spectacle. Il ne les tient pas par eux-mêmes pour socialement nuisibles; à ses yeux, ils sont seulement regrettables; ils constituent de mauvais exemples; la société, si elle y assistait, ne pourrait-elle pas être soupçonnée d'en être complice? elle laisse faire; elle n'a pas de titre pour empêcher; seulement elle ne veut pas jouer le :ôle de témoin complaisant.

C'est ainsi que la loi qui punit les mauvais traitements envers les animaux, la loi dont la théorie que je combats s'est fait une objection, ne punit les brutalités, si ignobles qu'elles soient, qu'autant qu'elles sont pu-

bliques. Elle n'autorise pas une sorte d'inquisition pour découvrir comment le propriétaire traite l'animal qu'il affecte à son service. L'animal n'a pas de droits, vis-à-vis de l'homme ; il ne saurait être un sujet ni de devoirs parfaits, ni même de devoirs imparfaits. La loi n'intervient que pour prévenir le scandale d'actes dans lesquels elle voit bien plus la dégradation de l'agent moral et libre qui se les permet que l'intérêt de l'animal qui les subit.

Sans doute, si, comme on l'a professé, l'intérêt que nous avons à être justes et vertueux était fondé sur la peine que fait nécessairement éprouver à un être sensible l'idée du mal que souffre un autre être sensible, on comprendrait que Condorcet ait pu écrire à Turgot : « J'ai renoncé à la chasse pour laquelle j'avais du goût, et je ne me suis pas même permis de tuer des insectes à moins qu'ils ne fassent beaucoup de mal » (1).

Aujourd'hui que le règne exclusif de la sensation est jugé, comme nous ne fondons pas le droit sur la sensibilité, ce qui entraînerait à reconnaître des droits, non pas seulement à la nature animale, mais aussi à la nature végétale, nous ne pouvons voir dans la loi du 2 juillet 1850 que le triomphe de raisons de décence publique. — Toutefois, de ce qu'il ne convient pas

(1) On lit dans la préface du discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes : « Il semble, en effet, que, « si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins « parce qu'il est un être raisonnable que *parce qu'il est un être sen-* « *sible, qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme,* doit au « moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement « par l'autre. »

de transporter les notions du droit et du devoir entre les hommes aux rapports des hommes avec les animaux, il ne faut pas aller jusqu'à conclure que la loi du 2 juillet 1850 soit un des signes les plus déplorables de notre décadence morale et intellectuelle. Oui, l'homme fait la chasse aux bêtes; oui, il les dépouille, les exploite, les vend, les mange, et il fait tout cela sans crime ni remords; sa conscience n'en murmure point, ni son cœur ni son esprit n'en souffrent; non, il n'y a pas d'injustice vis-à-vis d'elles. J'analyse moins que je ne reproduis M. Proudhon. J'acquiesce à la raison qu'il donne: l'homme ne reconnaît pas de dignité aux animaux, ou, pour parler rigoureusement, il ne sent pas sa dignité dans leur personne (t. I, p. 176).

Mais la loi du 2 juillet 1850 ne méconnaît aucune de ces idées; elle n'implique aucune parenté entre l'homme et le règne animal; elle protége la dignité humaine, sans prendre sous sa protection une dignité à laquelle elle ne croit pas, la dignité des animaux.

Quant à la loi sur les logements insalubres, ce n'est en vérité que l'application du principe qui défend l'homicide, qui protége la santé publique; et, si la vente des comestibles gâtés ou nuisibles est prohibée, si la démolition des bâtiments menaçant ruine est un droit et un devoir pour l'être collectif, comment la souveraineté sociale empiéterait-elle, ou, si on l'aime mieux, étendrait-elle son domaine, en imposant au locateur le devoir de mettre les logements qu'il loue dans un état tel qu'ils ne puissent compromettre la vie de leurs habitants?

Domat avait largement formulé le principe:

« L'ordre qui lie les hommes en société ne les oblige pas seulement à ne nuire en rien par eux-mêmes à qui que ce soit ; mais il oblige chacun à tenir tout ce qu'il possède en un tel état que personne n'en reçoive ni mal ni dommage » (Lois civiles, t. VIII, section 2) (1).

(1) V. M. Jules Simon, *La liberté*, t. II, p. 77. V. la loi du 25 mars 1850.

PIERRE PATRIS.

LECTURE FAITE EN SÉANCE, LE 28 JUIN 1861,

PAR M. THÉRY,

Membre titulaire.

Voulant offrir un tribut modeste à l'Académie qui m'adopte gracieusement pour la seconde fois, je me reporterai en arrière; j'interrogerai avec vous, Messieurs, les annales de votre passé littéraire, qui a peut-être encore quelque chose à révéler. Il me semble toujours que les gloires diverses dont il s'illumine ont dû refouler dans l'ombre quelques talents incomplets, mais non pas méprisables. J'aime à lever ces voiles derrière lesquels se cache comme un second ordre de réputations nationales. J'y ai surpris, et je vous ai présenté, il y a quelques années (1), l'ingénieux et savant abbé Massieu, que vous avez accueilli d'une manière si cordiale. Permettez-moi d'en retirer aujourd'hui et de faire comparaître à son tour devant vous un vieux poète de Caen, dont on a retenu dix vers énergiques, mais qui mérite peut-être une attention moins sommaire. Je veux parler de Pierre Patris (2).

(1) En 1854.

(2) J'écris Patris, avec Huet et l'abbé Goujet, et non Patrix, avec La Monnaye, Titon du Tillet et plusieurs autres. On lit Patris dans

Il se recommandera tout d'abord à vous en invoquant deux souvenirs.

Par sa mère, Marguerite de Bourgueville, il était le petit-fils de notre historien Charles de Bourgueville, sieur de Bras.

Par son père, il se rattachait à la famille de Jeanne d'Arc; car, au commencement du XVIe. siècle, une arrière-petite-fille de Pierre du Lys, frère de l'héroïne, avait épousé un Patris, docteur et professeur en Droit à l'Université de Caen (1).

Le grand-père de Pierre, Étienne Patris, né en Provence, avait fait ses études à Caen, et probablement avec un succès remarquable; car Huet (2) nous le montre, en 1521, lorsqu'il n'était encore que *licencié-aux-lois*, choisi par le Parlement de Rouen pour professer le Droit civil, et bientôt après conseiller au Parlement même.

Le fils d'Étienne, Claude Patris, conseiller au bailliage de Caen, continua modestement les traditions de la famille. Il devint le gendre de M. de Bras, lieutenant-général du bailliage, et cette alliance est une double présomption en faveur de son mérite, car c'était le choix éclairé d'un supérieur direct et d'un homme de bon jugement (3)

l'épitaphe gravée sur le tombeau du poète, et aussi dans le registre des licenciés en Droit reçus à l'Université de Caen.

(1) Marin Patris. L'arrière-petite-fille de Pierre du Lys se nommait Jeanne Le Fournier. Voir le savant travail de M. du Feugray, *sur la famille de Picquot de Magny* (Bibl. de Caen, 1852).

(2) *Origines de Caen.*

(3) Une bonne édition des *Recherches et Antiquitez* de M. de Bras a été publiée à Caen, chez M. Hardel.

Pierre Patris naquit à Caen, en 1583, sur la paroisse de St.-Jean. Il paraît qu'une certaine latitude fut laissée à son éducation, car nous le voyons soutenir ses thèses devant la Faculté de Droit de Caen, le 19 août 1608, à l'âge de vingt-cinq ans. Il ne se pressa pas non plus de choisir une carrière, et l'étude des lois, au témoignage du savant Huet, ne le captivait que médiocrement. « Les délices de sa patrie, qui florissait alors en urbanité et en enjouement, ajoute naïvement le biographe, le retinrent jusqu'à l'âge de quarante ans. »

C'était commencer un peu tard à paraître dans le monde officiel; mais enfin le désir de comparer les délices de la capitale et de la Cour à celles de l'Athènes normande, le désir non moins vif peut-être d'échapper à l'étude des lois, que Patris cultivait par obéissance filiale, pour se livrer à la fantaisie poétique, qui l'attirait sans le contraindre, décidèrent de son avenir.

A quarante ans donc, Patris mit fin à ce long stage de province. Il entra au service de Gaston, duc d'Orléans, Monsieur, frère unique du roi Louis XIII, dont la Cour surpassait, dit on, en politesse et en agrément de tous genres celle du roi lui-même.

Les grands seigneurs, à cette époque, admettaient volontiers, dans une domesticité jugée honorable, des hommes plus habitués aux travaux de l'esprit qu'à la vie pratique, mais qui, s'ils faisaient assez mal leur service, payaient d'éloges en prose ou en vers le maître accepté par eux.

Nous comprenons mal, dans une société où l'intelligence traite d'égale à égale avec l'élévation du

rang, cette humble attitude des hommes d'esprit au commencement du XVIIe. siècle. Leur position auprès des grands suivit bientôt ce progrès des idées, que Saint-Simon, dans sa morgue aristocratique, appelle une décadence. Les gens de lettres, dans la seconde moitié du siècle, furent souvent pensionnés, mais sans engagement absolu; dans la première, plus féodale, ils étaient *à* M. le Prince, *à* M. le Duc ou *à* M. le Comte.

C'est ainsi que Patris fut au duc d'Orléans; et, comme il ne s'agissait pas de faire preuve d'une aptitude spéciale dans cette domesticité d'honneur, notre licencié ès-lois se vit chargé de l'emploi, alors vacant, de premier maréchal des logis.

Le jeune prince dont il suivait la Cour, et qui commençait une vie de mollesse et d'agitation, de complots contre Richelieu, puis contre Mazarin, et de basses soumissions à l'un et à l'autre, n'est certes pas une des grandes figures de cette époque tourmentée. Gaston manquait d'énergie morale, et, dans le mal comme dans le bien, il n'avait que des commencements. Nous devons, du moins, lui faire honneur d'un esprit vif et pénétrant, et d'une bienveillance naturelle pour ceux qui cultivaient les lettres. C'est tout ce que nous permet la modestie d'une étude qui ne se risquera pas à travers l'histoire.

Dans les loisirs de cette Cour et de sa charge, Patris fit connaissance avec les beaux-esprits qui donnaient alors le ton à la littérature. Ses biographes nous apprennent qu'il fréquenta les Chandebonne, les Larivière, les Belot, et je crains, Messieurs, que ces noms ne brillent pas à vos yeux d'un bien vif éclat.

C'étaient des réputations de leur temps, de celles qui naissent et qui meurent entre deux dates bien déterminées. Nous mettrons plus de prix à la rencontre de Voiture, attaché lui-même au duc d'Orléans comme introducteur des ambassadeurs, et qui, malgré ses pointes et ses raffinements de mauvais goût, eut l'honneur de conserver, dans un temps de transition et presque de fronde littéraire, assez d'esprit gaulois pour réveiller ceux qu'endormaient les vers de Chapelain, et assez de correction ingénieuse pour être admiré par Boileau.

L'intimité de Patris et de Voiture n'est pas douteuse. Elle est attestée par les confidences de Huet (1). Patris se serait vanté souvent auprès de lui d'avoir *enseigné la niaiserie à Voiture.* Entendons-nous sur ce mot. On sait que Voiture lui-même, esquissant son portrait, s'attribue libéralement *un visage assez niais*, qu'il rachète, à la vérité, par des compensations fort heureuses; mais il ne parle pas des leçons de Patris.

S'il faut en croire le satirique évêque d'Avranches, la *niaiserie affectée*, c'est son expression, serait très-familière à Caen, et Patris l'aurait importée à Paris, comme un moyen de faire valoir l'esprit par le contraste. Je vois bien, et c'est là son excuse, qu'en ajoutant que Patris *avait l'esprit naturel et infiniment agréable*, et que *sa conversation était charmante*, il donne la juste mesure de sa pensée, et rend à Caen, et à Patris lui-même, plus qu'il n'a paru leur enlever.

Puisque nous touchons en passant aux vieilles épi-

(1) *Origines de Caen.*

grammes dirigées contre les habitudes normandes, citons tout de suite l'impertinente remarque de Scarron, qui dit avoir rencontré aux eaux de Bourbonne :

> . . . . . le poëte Patris,
> *Quoique* normand, homme de prix.

Heureusement, le burlesque auteur de l'*Énéide travestie*, homme d'esprit au fond, nous a fort accoutumés à prendre, pour rester dans le vrai, le contrepied de ses paroles.

Nous nous souvenons involontairement que, dans une circonstance assez récente, politique et philologique tout ensemble, le choix entre *quoique* et *parce que* a embarrassé les plus graves esprits et partagé la France. Nous ne voudrions appliquer ni l'une ni l'autre de ces deux conjonctions tranchantes à la valeur modeste du poète normand.

Voiture dut conduire Patris à l'hôtel de Rambouillet, dont il était lui-même le coryphée, et qui, malgré certaines affectations et certaines subtilités, était alors dans sa période d'influence salutaire sur le goût et sur la politesse des mœurs. L'auteur des *Précieux et Précieuses* (1) compte notre poète parmi les familiers d'*Arthénice* (anagramme, comme vous le savez, de *Catherine*, marquise de Rambouillet).

Un sieur de Neufgermain, poète famélique, qui avait ses entrées, comme bouffon sans doute, dans l'hôtel de la marquise, ornait sérieusement ses œuvres du titre, qui lui avait été malignement offert, de *poète*

(1) M. Livet.

hétéroclite de Monsieur, frère unique du Roi. Dans un jour de gaîté, les habitués de l'hôtel engagèrent ce pauvre rimeur à faire des vers terminés par les syllabes composant le nom de ses protecteurs. Il fit donc, pour Mme. de Rambouillet, le méchant quatrain que voici :

Entre les dieux doit tenir rang,
Proche Jupin, au plus haut bout,
Plus belle que rose et l'œ illet,
La divine de Rambouillet.

On applaudit par moquerie, et les *poésies et rencontres* de Neufgermain parurent, précédées d'une kyrielle d'éloges signés par tous les complices, au nombre desquels figurent Patris, et même son joyeux patron, le duc d'Orléans.

C'est à ce fait, mince en lui-même, mais assez caractéristique, que Voiture fait allusion dans un passage de sa requête, en vers, à M. de Puylaurens (1), au nom de Neufgermain, qui était censé implorer le cadeau d'un habit neuf :

Du siècle les plus beaux esprits,
Brion, Chaudebonne, Patris,
. . . .
Ont à l'envi chanté mon prix.

Ce poète grotesque, si naturellement désigné à la raillerie, se trouva encore une fois mêlé à la vie littéraire de Patris et de Voiture. Son nom même paraissait ridicule. Patris se fit l'organe des *consonnes qui n'avaient pas eu l'honneur d'entrer au nom du grand*

(1) Intendant-général du duc d'Orléans.

de Neufgermain, et, dans une bluette d'un goût douteux, qui était d'ailleurs celui du temps, il rencontra du moins un tour aisé, une certaine gentillesse marotique :

> Nous ne voulons blâmer personne (*disent les plaignantes*);
> Mais que fit D pour qu'on lui donne
> Ces excès de grâce inouïs ?
> Et toutes sont-elles tirées
> De la côte de saint Louis,
> Pour nous être ainsi préférées ?

Le savant M. Weiss s'est trompé, dans la *Biographie universelle*, en attribuant cette pièce à Voiture. Elle a bien été imprimée dans les œuvres de Voiture, mais parce qu'il n'a pas dédaigné d'y répondre ; et sa réponse n'est pas des plus piquantes. Il propose de changer de Neufgermain en *Bdelneufgermicopsant*, pour contenter les consonnes opposantes, à l'exception de sept ou huit qui ne lui paraissent pas dignes des mêmes égards.

Ces enfantillages poétiques méritent fort peu d'attention en eux-mêmes. Ils sont pourtant, quand on les rapproche des sérieuses réformes accomplies par Malherbe, de l'important essai de Mairet, la *Sophonisbe*, un signe de ce temps où toutes les forces de l'esprit tendaient à la discipline, où tous les éléments du génie national fermentaient avec moins de pureté que de puissance, un peu avant qu'une séparation nette fît jaillir de cette confusion l'inspiration romaine de Corneille, et l'inspiration gauloise de La Fontaine.

A cette époque de sa vie, Patris ne s'occupait guère

que d'être aimable. Il faisait beaucoup de petits vers sur des sujets de galanterie, ce qui ne prouve pas absolument qu'il ait mené une conduite légère; car il était reçu alors qu'un homme bien élevé ne pouvait se dispenser d'une passion, au moins platonique, et qu'il devait toujours avoir en vue une Iris ou une Philis, soit réelle, soit imaginaire, pour la chanter sur tous les tons.

Ce qui est certain, car Patris lui-même nous le déclare, c'est qu'il composa pendant sa jeunesse (et cette jeunesse semble avoir duré long-temps) beaucoup de vers profanes et même licencieux. *Entré plus tard dans la dévotion*, comme on faisait et comme on disait alors, il mit tous ses soins à faire disparaître ces pièces accusatrices. On les chercherait inutilement aujourd'hui, et, quoique cette perte soit du nombre de celles dont on se console, on n'eût pas été fâché de comparer, du moins sous le rapport littéraire, la verve de la faute à l'inspiration du repentir.

S'il fallait en croire le docte évêque d'Avranches, qui en avait vu quelque chose, le caractère de ces vers profanes de Patris était *tout-à-fait original et presqu'inimitable*. On y trouvait, *sous un air de niaiserie* (Huet tient décidément à ce dernier trait), *un sel d'un goût exquis*. Le critique ajoute, il est vrai, que Patris, dans ses vers sur des matières de piété, *conserve le même tour d'esprit, quoique sans profanation*.

Nous pouvons opposer quelques vers de sa première manière, conservés dans un recueil de poésies publiées, en 1692, chez Barbin, à ceux qui composent un recueil tout personnel à Patris, qu'il a fait imprimer

lui-même à Blois, en 1660, sous le titre de *La Miséricorde de Dieu dans la conduite d'un pécheur pénitent.* Voici les premiers :

Soupirs, regards, petits soins,
En amour tout est langage.
Souvent, qui parle le moins
En témoigne davantage :
Servir et persévérer,
C'est assez se déclarer.

Assurément, ces vers, qui ne sont pas bien graves, conservent cependant un caractère qui n'offense pas la pureté. Ils ont même quelque chose de quintessencié qui trahit, comme le dira Boileau, *les lieux où fréquentait l'auteur.* Ils ont du tour et de la grâce, mais ils sont probablement bien plus innocents que ceux que Patris a brûlés.

Dans la catégorie contraire, c'est-à-dire parmi les vers composés par le poète converti, nous en trouverons beaucoup de négligés et de prosaïques. Ils sentent le déclin de l'âge ; Huet ajoute, avec injustice : *et le terroir normand.* Il faut remarquer que la conversion de Patris avait été un peu tardive, et qu'il avait soixante et dix-sept ans quand il mit au jour ses premières poésies dévotes. Ce n'était pas, il est vrai, l'extrême vieillesse, pour un homme qui se vit mourir à quatre-vingt-huit ans ; mais ce n'était plus cette maturité de l'esprit, en pleine possession d'elle-même, qui peut, à l'aide du talent et d'une conviction profonde, réaliser des chefs-d'œuvre.

Cependant, au milieu de ces pensées languissantes et de ces vers mal venus, nous sommes surpris quel-

quefois par des traits énergiques, par des boutades de poésie vigoureuse. C'est là réellement la marque distinctive de ce poète inégal; celle qui le sauvera d'un oubli complet, même hors de sa Normandie. Il y a chez lui une disposition naturelle à mêler aux idées graves un sarcasme aigu, à relever le goût d'une maxime de morale, d'une réflexion pieuse, par une brusque satire, qui ne choque pas l'esprit, mais qui réveille l'attention en sursaut.

La dédicace même de ses poèmes sur *La Miséricorde de Dieu* est assez originale. Elle est adressée au duc d'Orléans, son protecteur, mort trois jours avant la publication. La brièveté de cette pièce permet de la citer tout entière.

« Monseigneur, l'épître liminaire qui eut été propre à Votre Altesse Royale, il y a trois jours, ne lui serait pas à présent convenable, et la raison n'en est que trop évidente. Aussi, l'abondance de mes larmes me permet seulement de vous dire que, votre vie si chrétienne nous ayant donné sujet de croire que Dieu vous a fait miséricorde, je ne m'adresse plus à vous que dans le ciel, pour vous supplier d'agréer ce dernier hommage que vous rend celui qui est de Votre Altesse, naguère royale, aujourd'hui bienheureuse, Monseigneur, le très-humble, très-fidèle, très-reconnaissant serviteur, et le plus affligé qui soit au monde. »

Dès les premiers vers, Patris annonce le sacrifice qu'il a fait de ses poésies de jeunesse :

. . . . J'ai déclaré la guerre
A l'ennemi du ciel qui règne sur la terre,

Dans un si haut dessein puissamment soutenu
Des mains de mon bon ange, à mon aide venu,
Qui m'a fait mettre en feu, sans davantage attendre,
Tous mes vers de jeunesse, où j'en ai pu reprendre.

Plus loin, il introduit un de ses amis dont il sollicite les prières, et qu'il salue de ce singulier compliment :

Duc et pair de là-haut, et mieux auprès du Maître
Que votre humilité ne me le fait paraître.

Puis, il prie son ami de parler à Dieu en sa faveur, et de lui dire :

Seigneur, c'est un aveugle, un vrai paralytique,
Un usurier sortant de la banque publique;
C'est un mort enterré de plus de quatre jours,
Qui maintenant par moi vous demande secours.
Faites qu'il ressuscite, et que, d'une parole,
Et pieds et poings liés, il marche, coure et vole,
Par ce chemin, sans plus, qui, si droit et si doux,
Laisse le monde à gauche et ne conduit qu'à vous.

Veut-il peindre la brièveté de la vie; il trouvera cette image, à peine dégrossie, mais non sans force :

On coupe le sapin qui doit être ma bière,
Et, pour peu qu'il soit dur, même je ne sais pas,
Vu le douteux moment de mon heure dernière,
Qui de nous deux encor sera le premier bas.

Il rencontre parfois des expressions fort heureuses, des alliances de mots à la façon des grands poètes : par exemple lorsqu'il écrit, moitié sérieusement, moitié en plaisanterie, à un ami qui l'avait cru mort, et

qui s'était un peu pressé de le recommander à la bonté de Dieu, et qu'il lui dit : Je veux

. . . mettre à l'avenir ma vie en sûreté
Contre les attentats de votre piété.

N'y a-t-il pas un véritable accent de poète, un souvenir d'Horace, une esquisse qu'aurait pu terminer Boileau, dans ces vers, où Patris montre l'homme toujours esclave dans les liens des passions ou des affaires :

. . . . Nous vivons engagés
Dans les fers que parfois nous-même avons forgés.
L'un, captif aux liens d'une beauté mortelle,
Ne voit ni ne fait rien que par elle ou pour elle ;
L'autre, qui n'est pas né sous l'empire d'amour,
Baisse le col au joug des grandeurs de la Cour ;
Un autre, que l'argent a fait son tributaire,
S'y laisse posséder, et ne s'en peut défaire,
Et l'autre, sous un froc, à changer trop subit,
A souvent pour prison sa règle et son habit ;
Bref, il n'est ici-bas cité ni solitude
Où le plus libre esprit ne soit en servitude.

Citons encore, dans ce genre pieux et satirique tout ensemble, les vers suivants d'un cantique où Patris exalte le mépris des vanités du monde :

Gens de Cour, peu versés à la sincérité,
Qui, jusqu'à l'intérêt, avez l'âme fidèle,
Et sacrifiez tout à votre vanité,
A quoi bon tout cela pour la vie éternelle ?

Certes, Patris n'est pas toujours si bien inspiré ! Nous avons glané, là où il n'y avait pas de moisson

à faire; nous avons repoussé du pied, sur la route, bien des plantes parasites, bien des pensées et des termes de mauvais goût.

Qu'eussiez-vous dit, par exemple, Messieurs, si vous aviez entendu Patris s'écrier, en parlant du Diable, avec qui il s'est décidé à rompre :

> Il me suffit qu'enfin, de ses pattes sauvé,
> J'ai planté là mon drôle, et m'en suis bien trouvé.

Si vous l'aviez entendu encore dire à un de ses amis qu'il supplie (il a déjà fait cette prière à un autre) de le recommander à Dieu :

> Marchand, qui trafiquez aux cieux
> Avec les esprits glorieux,
> Et qui, par des agents fidèles,
> En savez parfois des nouvelles ;
> Dites-m'en un peu, s'il vous plaît,
> De mon éternel intérêt ;
> Quel est, en ce vrai sanctuaire,
> L'air du bureau sur mon affaire ?

Si je ne voulais borner mes citations, pour ne pas fatiguer votre patience, je citerais encore un cantique de très-mauvais goût sur le miracle de *l'eau changée en vin*. Le ton sérieux et le ton plaisant y sont mêlés avec trop de candeur. Ainsi, Patris, offrant à Dieu sa soumission, reconnaît que cette soumission n'a été jusque-là que *de l'eau claire*. J'aime mieux citer quelques vers énergiques sur un sujet que Patris, cet homme d'oisiveté et de plaisir pendant de longues années, traitait avec prédilection ; sur le sujet de la mort. Il s'est composé à lui-même une longue épitaphe de trente vers. Il ne savait pas faire entrer ses

pensées dans un cadre juste et fermé à temps. Cette épitaphe est grave et religieuse d'un côté, satirique de l'autre (c'est toujours là le double visage du poète). En voici une partie :

Passant, arrête un peu. Sous ces vers que tu lis
Gisent de leur auteur les os ensevelis,
Qu'au bord de cette tombe, et tout près d'y descendre,
Lui-même il composa pour en couvrir sa cendre ;
Devoir triste et facile, à ses mânes rendu,
Qu'il n'a, comme tu vois, de nul autre attendu.
Des amis survivants l'oubliance ordinaire
Envers leurs amis morts, l'obligea de le faire,
Sachant bien qu'une fois étant parti d'ici,
Les siens probablement en useront ainsi.

Faisant allusion aux éloges emphatiques qu'on lit quelquefois sur la pierre sépulcrale, il les appelle :

Ridicules discours, jargon de monument.

Enfin, quelques jours avant de mourir, vous savez, Messieurs, qu'il composa ces vers célèbres, trop connus pour être cités, s'ils ne devaient être consignés, comme le premier titre poétique de Patris, dans une étude consacrée à sa mémoire :

Je songeois, l'autre jour, que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que, n'en pouvant plus souffrir le voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage :
« Coquin ! retire-toi ; pourris plus loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi. »
« Coquin ! répondit-il, d'une arrogance extrême ;
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même !
Ici tous sont égaux ; je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »

On ne peut méconnaître dans ces vers, frappés avec précision et vigueur, un talent mâle auquel avait manqué peut-être le courage du travail dans les années fécondes de la jeunesse. Une touche aussi fière est rarement celle d'un nonagénaire, faisant au monde ses derniers adieux.

En somme, Messieurs, qu'y a-t-il à dire du talent poétique de Patris? qu'il est bien inégal, bien mêlé de langueurs et de prosaïsme; mais qu'il a certaines notes stridentes qui nous éveillent; certaines bonnes fortunes de pensée et de style, d'autant plus brillantes qu'elles sortent d'une ombre plus épaisse; surtout, et ceci pourrait suffire à l'éloge restreint, mais senti, du poète normand, qu'il a trouvé quelquefois des vers d'une facture cornélienne, à côté de Corneille, son compatriote et son contemporain.

Dans la vie privée, on vantait sa probité et sa bonne grâce. Constamment attaché au patronage qu'il avait librement choisi, il resta fidèle au turbulent Gaston, tant qu'il vécut, ensuite à l'égoïste et froide Marguerite de Lorraine, sa veuve, dont il était devenu le premier écuyer.

Son épitaphe, non pas celle dont je vous ai lu quelques vers, et dont il était l'auteur, mais celle qui fut placée sur son tombeau dans l'église des Religieuses du Calvaire, nous apprend qu'il avait reçu du duc d'Orléans le titre de capitaine et gouverneur du comté et château de Limours et Montlhéry, et qu'il était mort à Paris, au palais d'Orléans, où un logement lui avait été accordé.

On lui attribue des mots piquants ou ingénieux qui

prouvaient soit la hardiesse de l'esprit, soit la sérénité de l'âme.

Ainsi, un seigneur distingué, dit-on, essaya d'obtenir pour une de ses créatures le gouvernement de Limours, qui se trouvait déjà entre les mains de Patris. Le poète, irrité de cet empressement à demander la succession d'un vivant, envoya audacieusement au noble solliciteur une copie des commandements de Dieu, où il marquait expressément celui-ci :

L'avoir d'autrui tu n'embleras.

Le seigneur garda un prudent silence, et l'on ne dit pas que Patris ait été bâtonné par ses gens, comme il pouvait arriver alors aux beaux-esprits qui oubliaient leur condition de roturiers, et comme, long-temps après, en plein XVIIIe. siècle, il arriva à Voltaire.

On a retenu de Patris une parole spirituelle à laquelle Mme. de Sévigné a fait deux fois l'honneur de la citer. A quatre-vingts ans, il fit une grave maladie. Il se rétablit, et ses amis, qui se réjouissaient de voir commencer sa convalescence, le pressaient de se lever. « Hélas ! Messieurs, leur répondit-il, ce n'est pas la peine de se rhabiller. » —*Mon Dieu! mon cousin,* écrit Mme. de Sévigné à Bussy, *que cette réponse m'a paru plaisante!* (Lettre du 23 octobre 1677. — Elle s'en souvient encore dans sa lettre du 23 octobre 1689).

La vigoureuse constitution de Patris justifia cependant la peine qu'il avait prise de se rhabiller. Il vécut encore huit ans, toujours apprécié de ses amis, agréable causeur, se mêlant aux entretiens des savants, à qui il disait avec bonhomie : *Je viens goûter*

de votre vin. Il mourut, admiré comme poète, regretté comme loyal ami. Antoine Halley (1), le P. Martin (2), ont consacré des vers latins à sa louange, et l'ont mis sans hésiter au rang des hommes illustres de la Normandie. Le premier, en style mythologique, le félicite d'avoir été inspiré par Érato dans sa jeunesse, et, dans son âge mûr, par Vénus-Uranie; le second déclare qu'il n'est inférieur, en mâle et correcte poésie, à aucun de nos poètes les plus renommés.

Et nous, Messieurs, que penserons-nous de Patris, en terminant cette rapide étude ?

Nous n'exalterons pas avec la facilité des contemporains, c'est-à-dire outre mesure, un talent dont on peut dire, comme Horace de Lucilius : Il roule une eau troublée, mais dans laquelle on peut trouver quelques parcelles d'or à recueillir. Nous nous contenterons d'affirmer qu'il serait injuste de l'oublier; que notre histoire littéraire lui doit, si l'on ose le dire, un petit coin à l'ombre, et que, pour nous, ses compatriotes, il y a une sorte de piété qui nous oblige à lui donner sa place au foyer (3).

(1) *Cadomus*.

(2) *Athenæ Normannorum*. Mss. Bibl. de Caen.

(3) Plusieurs renseignements très-utiles m'ont été fournis par l'obligeance de nos doctes et honorables collègues, MM. Travers, Mancel et Eug. Chatel.

LE GOUVERNEMENT DE NORMANDIE

AU XVIIe. ET AU XVIIIe. SIÈCLE,

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE

DES MARQUIS DE BEUVRON ET DES DUCS D'HARCOURT,

GOUVERNEURS ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE CETTE PROVINCE;

Par M. HIPPEAU,

Professeur à la Faculté des Lettres, membre titulaire.

MESSIEURS,

L'histoire, dans les jugements qu'elle porte sur les hommes et sur les choses, est toujours à refaire. Les conditions de la perspective changent en effet avec les siècles, et chaque génération aperçoit les faits pour ainsi dire sous un angle différent. De plus, chaque jour met sous les yeux des juges de nouvelles pièces de conviction, ou révèle des faits inconnus qui modifient les opinions reçues. Dans tous les cas, on ne saurait trop engager les hommes laborieux à réunir et à publier cette foule de documents inédits, qui serviront de matériaux à des histoires de plus en plus exactes et complètes.

Ces réflexions, qui n'ont certainement rien de neuf et que vous avez faites bien souvent, Messieurs, se sont offertes à ma pensée à propos d'une vaste correspondance inédite, que son possesseur a bien voulu mettre à ma disposition. Cette correspondance, qui

embrasse un siècle et demi, est celle des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt, gouverneurs ou lieutenants-généraux de la province de Normandie depuis le milieu du XVIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Cette heureuse circonstance a fait passer sous mes yeux tout ce qui tient à l'administration militaire, civile et religieuse de la Normandie pendant cette époque, dans les trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, avec tous leurs ministres, depuis Mazarin, Fouquet et Colbert jusqu'à Barbezieux et Chamillard, depuis Dubois et Fleury jusqu'à Maurepas, Turgot et Necker; une foule d'officiers supérieurs appartenant à la marine, à l'artillerie et aux armées de terre; les intendants et leurs subdélégués, les membres des Parlements, des Conseils supérieurs et des Siéges présidiaux, les évêques et les abbés, les maires et les échevins des principales villes de Normandie, un grand nombre de personnages enfin, alliés ou amis des gouverneurs et confidents de leurs pensées intimes, figurent dans cette collection précieuse à plus d'un titre.

C'est un vaste sujet d'études pour celui qui veut connaître, non dans des histoires toutes faites, mais dans les pièces originales, officielles ou confidentielles, l'esprit, les mœurs et les institutions d'une époque. C'est en consultant les archives de ce genre, que le savant et regrettable Tocqueville a compris quelle a été l'action exercée avant la Révolution française, par le gouvernement central, dont il a pu s'exagérer l'importance et méconnaître la nature, mais dont il lui était impossible de ne pas rencontrer partout la trace.

Les lettres et les autres écrits dont se composent les archives du château d'Harcourt, enfouis dans des armoires demeurées fermées pendant près d'un siècle, n'ont été recueillis et classés que tout récemment, et leur découverte est une bonne fortune dont je suis heureux de faire part aux hommes qui, voués aux recherches de cette nature, sont naturellement appelés à mettre en commun les résultats de leurs travaux.

Il n'est pas en Normandie, vous le savez, Messieurs, de nom plus illustre que celui d'Harcourt. On le trouve sous les premiers ducs, associé à celui de ces héroïques barons qui conquirent la Sicile et l'Angleterre ; et, à la veille de la Révolution, le représentant de cette maison dirigeait les grands travaux du port de Cherbourg, si glorieusement achevés par l'empereur Napoléon III. Ces papiers appartiennent à M. le duc d'Harcourt actuel, ancien ambassadeur à Madrid et à Rome. Ils concernent principalement les marquis de Beuvron, père et fils, lieutenants-généraux du roi et gouverneurs de Rouen, de 1641 à 1715 ; Henri d'Harcourt, maréchal de France et ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1696 et en 1700; Anne-Pierre d'Harcourt, fils du maréchal et maréchal lui-même, lieutenant-général, puis gouverneur de Normandie en 1764 ; et enfin ses deux fils, le duc François-Henri, lieutenant-général, puis gouverneur de Normandie, mort en Angleterre en 1801, et Anne-François, connu plus particulièrement sous le nom de duc de Beuvron, qui partagea avec son frère le gouvernement de la province, en qualité de lieutenant-général, et mourut à Amiens en 1797.

Le marquis de Beuvron, père du maréchal d'Harcourt, était frère de cette demoiselle de Beuvron, devenue plus tard duchesse d'Arpajon et dame d'honneur de Madame la Dauphine, dont le nom figure parmi les jeunes femmes qui inaugurèrent, dans les salons de la marquise de Rambouillet, le règne de la *société polie*. C'était un homme de beaucoup d'esprit et d'un grand caractère. C'est en sa qualité de gouverneur de la ville et du château de Rouen qu'il reçut les instructions émanées de Louis XIV lui-même, et des grands ministres qui régularisèrent et étendirent ce travail de centralisation administrative dont Henri IV et Richelieu avaient posé si solidement les assises. La correspondance de Louis XIV (1643-1707) est, à ce point de vue, extrêmement intéressante. Elle atteste cet esprit d'ordre et de méthode, cette activité, cette intelligence supérieure, et en même temps cette hauteur d'autorité et de commandement que l'on retrouve à un certain degré aussi dans les lettres adressées au même marquis de Beuvron par La Vieuville (1652), Fouquet (1657), Michel Le Tellier (1668-1675), Colbert (1668-1676), Châteauneuf (1671-1697), Seigneley (1685-1702), Le Pelletier (1689-1702), Pontchartrain (1692-1705), Louvois (1675-1691), Barbezieux (1685-1700), La Vrillière (1647-1704).

Parmi les nombreux documents que contient cette partie de nos archives, je mentionnerai comme pleins de détails intéressants ceux qui concernent les rapports du gouvernement avec les protestants de la Normandie. Quoiqu'il soit difficile d'ajouter des faits entièrement nouveaux à ceux qui ont été publiés sur la

révocation de l'édit de Nantes et ses désastreuses conséquences, il est certains détails, particuliers à la province, qu'il est utile de recueillir, parce qu'ils ont été ignorés ou négligés par les historiens, occupés de tracer le tableau général des persécutions religieuses. Ils font connaître les sentiments qui animèrent les autorités locales et l'esprit de la population normande. Si le gouverneur de Rouen partagea l'erreur de tout son siècle, sur la nécessité de créer par la violence l'unité religieuse (on peut en juger par une lettre curieuse que lui écrivait Montausier, en 1685), il eut cependant assez de modération pour ne pas craindre de lutter quelquefois contre le Parlement de Normandie, plus intolérant que ne l'était le gouvernement lui-même. Les ordres impitoyables donnés par Louvois ne furent pas exécutés par lui dans toute leur rigueur, ainsi que le lui reprochait le ministre lui-même, au nom du roi, dans une de ses lettres, datée du 18 janvier 1689.

Le maréchal d'Harcourt, son fils, en faveur duquel le marquisat de Thury-Harcourt fut en 1709 érigé en duché-pairie, ne se distingua pas seulement comme gouverneur de la Normandie. Les nombreux manuscrits qui le concernent ont rapport aussi aux deux importantes missions qu'il remplit en qualité d'ambassadeur. Ils sont d'un prix inestimable, en raison des matériaux qu'ils fournissent pour l'histoire de l'établissement de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne. Les instructions qu'il reçut du roi et des ministres, sa correspondance, ses rapports, seront d'autant plus utilement consultés, que c'est au moment même où il part pour se rendre au poste qu'il occu-

pera d'une manière si brillante, que s'arrêtent les documents publiés par M. Mignet sur la succession d'Espagne. On y trouve, par exemple, une lettre et deux mémoires que lui adressa, en 1703, la princesse des Ursins, sur laquelle des publications récentes ont appelé l'attention. Il est impossible de n'être pas touché de l'éloquence avec laquelle cette femme célèbre, repoussant les accusations dont elle est l'objet, lutte énergiquement contre une première disgrâce, bien pénible et bien rude sans doute, mais moins cruelle et surtout moins soudaine que celle qui devait, onze ans plus tard, la frapper sans retour.

Le maréchal d'Harcourt, Saint-Simon nous l'apprend, favori, comme l'avait été son père, le marquis de Beuvron, de Mme. de Maintenon, entretint avec elle une correspondance fort active. Un grand nombre de lettres, adressées par la marquise-reine à l'ambassadeur d'Espagne, étaient, au commencement de ce siècle, en la possession du grand-père du duc d'Harcourt actuel. La trace en a été perdue; mais je ne désespère pas de retrouver une collection dont il est facile de comprendre tout le prix.

C'est aux fonctions élevées qu'occupèrent, dans le gouvernement de Normandie, le maréchal Anne-Pierre d'Harcourt et ses deux fils, que se rapportent les documents conservés dans les archives de la famille. Ce sont de véritables trésors pour l'histoire locale. L'autorité des gouverneurs de provinces, bien qu'amoindrie par Louis XIV, était encore considérable. Chargés de transmettre la pensée du gouvernement aux administrateurs de tous les degrés, ils correspondaient directement avec

le roi et les ministres. Leurs actes et leurs lettres ont une signification plus grande que celle que présentent les papiers des Intendances ou ceux des différentes administrations placées sous leurs ordres. L'étude des uns et des autres est indispensable pour connaître l'administration militaire, civile et politique de la province, aux époques qui ont précédé la Révolution de 1789. On y voit que c'est une grande erreur de penser qu'en fait d'organisation, l'Assemblée nationale ait eu tout à refaire en France. Elle n'a souvent fait que donner des noms nouveaux à des institutions déjà conformes aux principes d'unité et de centralisation qui la dirigèrent.

Le gouvernement confié aux ducs d'Harcourt étant surtout un commandement militaire, il n'est pas étonnant que tout ce qui concerne la guerre y soit traité avec les plus grands développements. Les luttes que la France dut soutenir pendant toute la durée de ce siècle contre son éternelle ennemie, l'Angleterre, donnent une grande importance à la province qui, par sa position géographique, se trouve naturellement la première appelée, soit à repousser ses attaques, soit à prendre contre elles l'offensive. Le Havre, Dieppe, Honfleur, Granville, Cherbourg ont été, à cette époque, ainsi que les ports moins importants qui bordent notre littoral, l'objet des préoccupations de tous les ministres jaloux de défendre l'honneur national.

L'organisation des gardes-côtes, divisée en capitaineries, la construction et l'armement des forts, les travaux immenses qui ont assuré la sécurité du port

du Havre et créé la merveille de celui de Cherbourg, ont attiré pendant un siècle en Normandie des généraux d'armée, des officiers supérieurs du génie, de l'artillerie et de la marine. Leurs études, leurs observations, leurs rapports, conservés dans les archives d'Harcourt, présentent le tableau le plus complet de l'administration militaire de cette province. Les lettres des ministres de la guerre et de la marine, Machaut, d'Argenson, de Belle-Isle, de Choiseul, de Monteynard, de Muy, du prince de Montbarey, de Castries et de Ségur abondent en faits curieux. De plus (et c'est une considération qui mérite de trouver ici sa place), elles attestent chez la plupart d'entr'eux des vues élevées, un patriotisme à toute épreuve et un vif sentiment de la grandeur du pays.

C'est d'après ces écrits officiels qu'il faut les juger, plutôt que sur les appréciations de leurs contemporains, témoins intéressés ou juges superficiels, qui n'ont vu le plus souvent dans leurs actes que les résultats d'une soumission aveugle aux ordres d'une cour frivole et corrompue. Il serait impossible, sans doute, de nier les influences fatales qui ont pesé tour à tour sur les affaires publiques, sous un gouvernement aussi personnel et aussi peu moral que le fut celui de Louis XV; mais on n'en trouve nulle trace dans les instructions données par les ministres aux commandants de la province et à leurs subordonnés. On y voit avec plaisir dominer le sentiment de l'honneur et un amour sincère de bien public.

Ces remarques s'appliquent plus directement au vertueux Louis XVI et à ceux de ses ministres qui parta-

gèrent ses vues si patriotiques et si pures. De 1775 à 1789, on ne peut méconnaître qu'une vive impulsion ait été donnée à tous les services publics. Les grands travaux d'armement et de fortifications, la reconstitution de notre marine, posée résolûment en face de celle de l'Angleterre, devant laquelle se lève enfin avec fierté le pavillon de la France ; des tentatives sérieuses pour amener une répartition plus équitable des impôts ; un commencement de décentralisation, par la création des assemblées provinciales : tous ces titres, qui recommandent le gouvernement de Louis XVI à la reconnaissance nationale, ressortent avec éclat des documents officiels que possèdent les archives d'Harcourt, sur une époque toujours fort injustement appréciée.

L'étendue de ces correspondances prouve une grande application aux affaires et une activité prodigieuse de la part de ces ministres, trop souvent représentés comme occupés seulement du soin de conserver leur position et de se maintenir contre des intrigues de cour. Lorsque l'on consulte ensuite celles qu'entretiennent, avec le gouverneur de la province, les officiers de tout ordre et de toute arme qui reçoivent ses instructions, on est heureux de rencontrer des sentiments analogues et un désir de bien faire encore plus prononcé.

Ce n'est pas une satisfaction médiocre, je l'avoue, que celle que m'a procurée la lecture d'écrits dus à ces hommes dont plusieurs, devenus célèbres, préludaient dans de moindres emplois aux charges importantes qu'ils ont remplies plus tard. De ce nombre est le général qui, après avoir jeté sur les pre-

mières années de la Révolution française un grand éclat par la victoire de Jemmapes, a disparu ensuite de la scène pour composer, au milieu des tristesses de l'exil, d'intéressants mémoires sur les temps qui ont précédé et suivi les événements de 1789. Dumouriez, chargé en 1778 du commandement de Cherbourg, occupa ce poste important sous les ordres du duc d'Harcourt jusqu'en 1790. Deux cents lettres écrites de sa main constatent, d'une manière irréfragable, la part qu'il a prise à la défense de nos côtes. L'habitude prise par ce général, aussi remarquable par son activité que par sa rare intelligence, de tout rapporter à lui seul, de se poser, partout où il se trouve, en directeur et en ordonnateur suprême, a rendu suspects les éloges qu'il s'est donnés au sujet de sa coopération aux travaux de Cherbourg. Ses lettres, aussi remarquables au moins que ses *Mémoires*, et dont la découverte suffirait pour justifier l'importance que j'attache aux archives d'Harcourt, prouvent que ce n'est pas sans raison que cet homme de cœur et de résolution s'attribue une grande partie de l'honneur attaché au souvenir de cet immense travail.

Les faits mentionnés dans sa correspondance sont confirmés et complétés, d'ailleurs, par celles des ducs d'Harcourt et de Beuvron, du marquis d'Héricy, du maréchal de Belle-Isle, des généraux Cassini, de La Châtre, de Caux, du duc du Châtelet (fils de la célèbre marquise de ce nom), et en particulier par les rapports de l'ingénieur de Cessart, auteur des fameux cônes qui ont fait tant de bruit en France, de 1785 à 1789. Ces correspondances, les rapports, les mémoires, les cartes

dont elles sont accompagnées nous offrent le moyen de suivre dans tous leurs détails et leurs diverses péripéties tous les travaux entrepris pour faire respecter les côtes normandes, exposées sans cesse aux entreprises de la flotte anglaise. Elles nous font assister aussi aux discussions qui eurent lieu si souvent, soit sur des projets de descente en Angleterre, soit sur les moyens de porter jusque dans le nouveau-monde la guerre dont notre littoral était menacé. Le siége et la prise de Cherbourg, de Granville, le bombardement du Havre, les descentes des ennemis, donnent lieu à des faits d'armes, ignorés des historiens, et dans lesquels la valeur française brille de son éclat ordinaire.

Parmi les correspondants du duc d'Harcourt il en est un que je regrette de ne pas trouver pendant un plus grand nombre d'années dans notre province. Je veux parler du brave et spirituel chevalier de Mirabeau, oncle du grand orateur, devenu plus tard bailli de Malte, dont M. de Montigny a publié des lettres empreintes de l'originalité et de la verve qui distinguent cette forte et énergique famille des Mirabeau. Inspecteur-général des côtes de Normandie en 1759, après avoir été gouverneur de la Guadeloupe, le chevalier de Mirabeau s'acquitte de son emploi en homme qui sait rattacher les plus minces détails à des considérations générales et à des vues d'ensemble. Les sentiments d'humanité qui l'engagent à considérer partout les intérêts des classes inférieures sur lesquelles pèsent les charges de la paix et celles de la guerre, partent du cœur. On voit que ce ne sont pas de vaines parades de philanthropie, comme en offrent

les écrits de son frère, l'ami du genre humain et le persécuteur impitoyable de sa famille. Le chevalier de Mirabeau ne trouve pas tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et il jette de temps en temps au milieu des faits relatifs à son inspection des milices gardes-côtes, plus d'un trait malin à l'adresse de la cour de Versailles.

Les autres correspondants des ducs d'Harcourt ne manquent jamais de glisser à l'occasion, au milieu de leurs dépêches, des nouvelles politiques ou des réflexions sur les événements du jour. Leurs remarques, indices de préoccupations bien légitimes, ne sont pas le moindre attrait de ces écrits; elles attestent les pressentiments qui agitent les âmes, à l'approche de la grande crise sociale que tout a préparé et dont des voix prophétiques ont depuis long-temps annoncé l'arrivée. La gravité des circonstances se manifeste, d'une manière plus éclatante encore, dans certaines relations adressées au gouverneur sur tout ce qui se passe soit à Paris, soit dans la province. Ce sont *des nouvelles à la main*, le plus souvent confidentielles, véritables *faits divers* du temps, qui complètent les nombreux écrits ou mémoires secrets du même genre, publiés pendant et depuis le XVIIIe. siècle.

D'autres documents, aussi importants et aussi nombreux, nous font assister à des luttes différentes sans doute de celles qui se décident sur les champs de bataille, mais qui ne sont pas moins dignes d'intérêt. Partout y éclatent les symptômes de ce grand travail de transformation qui, sur les ruines des antiques institutions monarchiques, édifiera des institutions

plus conformes à des aspirations ou à des besoins nouveaux. Lutte entre les Parlements et l'autorité royale, lutte entre les diverses autorités ecclésiastiques, lutte entre les ordres privilégiés et la classe qui se plaint de n'être rien et voudra bientôt être tout; lutte entre les ministres qui n'opposent au déficit que des mesures fiscales oppressives, et les habitants des campagnes, indignés de supporter seuls les charges dont la noblesse et le clergé se font un point d'honneur d'être affranchis. Les gouverneurs, les intendants, ont plus d'une difficulté à vaincre pour faire exécuter les ordres que leur transmettent les ministres, et tout ce qui a trait à cette partie de leurs fonctions jette un grand jour sur l'état moral de la France au XVIIIe. siècle. A ce point de vue, que de renseignements n'aurait-on pas à tirer de la correspondance des intendants Jullien, Esmangard, de Levignen, de Brou, de Crosne et de Fontette, avec les ducs d'Harcourt!

En étudiant les faits relatifs à l'assiette et à la perception de l'impôt, par exemple, on sent l'imminence d'une catastrophe financière, et l'on ne peut douter qu'elle ne serve de prélude à une Révolution terrible. Sur cet important sujet, j'ai entre les mains une longue suite de lettres, écrites par tous les ministres qui ont dirigé le département des finances. Pendant plus d'un siècle, des hommes très-habiles et souvent très-honnêtes, quoi qu'on en ait dit, ont soutenu contre des difficultés immenses une lutte désespérée. Des guerres ruineuses, les folles dépenses d'une cour livrée à tous les excès de la prodigalité, ne sont pas les seules

causes de l'obligation imposée aux contrôleurs des finances, de vivre d'expédients, sans pouvoir échapper au danger toujours imminent d'une banqueroute déshonorante. Il n'est aucun d'eux qui ne comprenne que les inconvénients attachés à un système vicieux de perception disparaîtraient s'il était permis d'établir sur la destruction des priviléges une meilleure répartition des charges publiques. Tous ont rêvé l'établissement de l'impôt territorial, substitué à cette foule de contributions, d'aides et de subsides, aussi odieux qu'improductifs. Tous ont échoué dans leurs tentatives impuissantes, malgré leur désir de triompher de la résistance des propriétaires du sol, ceux-ci se regardant toujours comme les héritiers des anciens conquérants de la Gaule et ne voulant pas renoncer à ce qu'ils appellent leurs droits.

On sait quelles ont été les souffrances indicibles endurées par nos provinces et, en particulier, par la Normandie pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution. Les histoires générales ne font qu'imparfaitement connaître ces douleurs de chaque jour, dont des plumes éloquentes ont cependant si souvent tracé le tableau. Il faut, pour en comprendre toute l'étendue, s'établir (comme on peut le faire au moyen des documents analogues à ceux que je signale) au sein d'une administration souveraine, vers laquelle sont dirigées toutes les plaintes et toutes les doléances, et d'où partent aussi les ordres donnés par le gouvernement pour le maintien des lois, la répression des délits et quelquefois l'adoucissement des maux dont on ne peut tarir la source. Je mentionnerai,

comme pleines des renseignements les plus instructifs sur l'état des finances, les lettres adressées aux gouverneurs de la Normandie par les ministres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Je ne parle pas seulement des hommes connus pour avoir hautement professé, en matière d'impôts, les principes libéraux qui ont entouré leurs noms d'une juste popularité, c'est-à-dire de Vauban, de Turgot ou de Necker; il en est d'autres, jugés beaucoup moins favorablement par leurs contemporains, tels que Boulongne, Orry, Laverdy, d'Ormesson, l'abbé Terray et de Calonne, sur lesquels l'histoire n'a peut-être pas dit son dernier mot.

Condamnés à se créer à tout prix des ressources pour faire face à ces dépenses qu'il ne dépend pas toujours d'eux de supprimer, ils sont jugés ordinairement d'après les mesures déplorables auxquelles sont attachés leurs noms. Leurs lettres les montrent sous un jour moins défavorable. Elles exposent souvent ce qu'ils voudraient faire, et signalent les obstacles que rencontrent leurs bonnes intentions. Les vrais principes de l'économie publique étaient encore bien peu connus, et l'on commençait à peine à entrevoir les lois de la production de la richesse. Ces notions que les économistes du XVIIIe. siècle ont l'honneur d'avoir propagées et qui donnent au trop court ministère de Turgot une si grande importance, les dépositaires du pouvoir royal sont loin d'y être demeurés étrangers. Telle lettre de l'abbé Terray lui-même prouverait, jusqu'à l'évidence, que ce n'est ni la connaissance des remèdes à employer, ni le désir de les appliquer, qui ont manqué à ce célèbre financier.

Un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de l'administration de la Normandie, au XVIIIe. siècle, sera certainement celui qui rendra compte des efforts du gouvernement pour affranchir le commerce et le travail industriel des entraves qui, pendant si longtemps, ont comprimé leur essor. Quelques lettres de Turgot, écrites à l'occasion des troubles causés par la cherté des grains, sont d'admirables résumés des vrais principes de la science économique en matière de subsistances.

Ce n'est pas moi certainement qui nierai les immenses services rendus par les Parlements; ce n'est pas moi qui méconnaîtrai tout ce qui recommande à nos respects un corps dont le courage, la droiture et l'indépendance sont justement admirés. Mais trop souvent, il ne faut pas craindre de le dire, la magistrature parlementaire a fait preuve d'un attachement aveugle à d'anciens préjugés. Ses protestations bruyantes contre certaines mesures financières, et en particulier contre celles qui devaient amener l'établissement d'un impôt proportionnel, n'attestent pas une appréciation intelligente des intérêts et des besoins populaires.

L'historien du Parlement de Normandie, M. Floquet, trouverait dans nos papiers, avec beaucoup de faits qu'il a ignorés, bien des raisons pour justifier les reproches mérités par les magistrats, avant et après le coup d'État du chancelier Maupeou. Rétablis dans leurs prérogatives par l'infortuné Louis XVI, ils ne lui témoignèrent leur gratitude qu'en combattant encore les sages mesures par lesquelles le

jeune monarque essayait de remédier aux abus qu'il n'avait pas introduits et dont il porta la peine immméritée. On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'opposition continuelle faite au gouvernement par l'ancienne magistrature n'ait contribué à discréditer ce pouvoir monarchique pour lequel elle sut plus tard mourir avec un dévouement héroïque.

Les rapports des intendants et ceux des autres autorités locales nous montrent la noblesse française, toujours brillante d'esprit et de grâce, sensible au point d'honneur et pleine d'une valeur à toute épreuve dans les combats. Mais ils constatent malheureusement aussi avec quelle légèreté elle ne cessait de braver l'impopularité attachée à la jouissance des priviléges dont elle était si fière. Une longue et pénible affaire, relative à un mémoire adressé au roi par les gentilshommes de la Basse-Normandie, témoigne de cette horreur pour le droit commun et de ce dédain pour les classes laborieuses qui devaient, lorsque les passions révolutionnaires seraient déchaînées, amener de tristes représailles. Concevrait-on aujourd'hui que toutes les familles nobles de la petite ville de Valognes se soient liguées pendant quatre ans contre un maire, abreuvé par elles d'amertumes et de dégoûts, parce qu'il avait cru devoir les engager à contribuer au logement d'un bataillon envoyé en garnison dans le pays? Les roturiers, les habitants des campagnes voisines portaient depuis plusieurs mois tout le poids des charges imposées pour le même objet. Épuisés et hors d'état de continuer leurs sacrifices, ils durent éprouver d'étranges sentiments à

l'égard des familles qui refusaient si opiniâtrement d'alléger leurs souffrances!

Plusieurs faits d'une autre nature attesteront tout le parti que l'on pourrait tirer des archives d'Harcourt pour l'histoire administrative de la Normandie.

Le duc d'Harcourt, membre de l'Académie française, s'était naturellement mis en rapport avec les savants, les hommes de lettres, les agriculteurs de la province. Agriculteur lui-même, il y propage la culture des plantes alimentaires nouvellement acclimatées; homme de goût, il compose sur les jardins un traité, admiré par Delille; littérateur, il écrit pour le théâtre d'Harcourt des pièces spirituelles. Il a même plus d'une fois occasion de donner son avis sur les questions qui, à Caen et à Rouen, intéressent l'art théâtral. Je saisis, au milieu des papiers ayant trait à cet ordre de faits, qui ont aussi leur importance, une comédie sur laquelle les autorités de Rouen lui demandèrent son avis. C'est une pièce de circonstance, composée à l'occasion de la naissance du fils de Louis XVI, dont le duc d'Harcourt devait plus tard être le gouverneur.

Je l'ai trouvée au milieu de plusieurs autographes de la célèbre actrice Montansier, dont le style, soit dit en passant, prouve qu'elle avait peu profité de son commerce avec les grands écrivains dont elle interprétait les œuvres. Voici un des couplets de la comédie représentée à Rouen en 1781 :

Pour le bonheur des Français,
Notre bon Louis seize
S'est allié pour jamais
Au sang de Thérèse.

De cette heureuse union
Il sort un beau rejeton.
Pour répandre en notre cœur
Félicité parfaite,
Conserve, ô Ciel protecteur,
Les jours d'Antoinette !

La pièce, toute pleine d'un dévouement sans bornes à la dynastie royale et en particulier à l'auguste reine « dont la beauté et les vertus ont conquis tous les cœurs », a pour auteur un comédien ambulant, de passage à Rouen, et qui se nomme Collot-d'Herbois ! Quel nom ! écrit en tête d'une composition empreinte du plus pur royalisme! et quel souvenir il rappellera plus tard au duc d'Harcourt, lorsqu'il apprendra que cet homme est celui-là même qui demandera la tête de la pauvre femme pour laquelle il adressait à Dieu, onze ans auparavant, une prière touchante !

J'écarte ces tristes détails pour en recueillir d'autres d'un caractère moins sombre : je les emprunte à une lettre de Dumouriez. Il y parle de l'Académie de Cherbourg, dont on lui avait offert la présidence. « C'était, dit-il, un établissement académique bien patenté, mais qui ne s'assemblait jamais, n'étant composé que de cinq à six membres peu instruits. » Une Société de gens de lettres, marins et bas-normands, ne pouvait guère enrichir ni la littérature, ni la langue française. Dumouriez demanda à chacun d'eux des mémoires : à l'un sur le commerce du Cotentin, à l'autre sur les produits du sol, à celui-ci sur la culture des terres, à celui-là sur la population, etc., etc. — Ces travaux réunis furent envoyés au ministre, M. de Vergennes, qui écrivit une

belle lettre de remercîments à la Société. « C'est ainsi, ajoute Dumouriez, que dans toute la France on pourrait rendre utiles les Sociétés littéraires, si l'on voulait prendre soin d'encourager et de bien diriger leurs travaux! »

Ce vœu d'un homme d'esprit et d'initiative, je suis heureux de le rappeler ici, a reçu depuis, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, une complète réalisation. L'œuvre que poursuit avec une si louable persévérance, depuis trente ans, notre honorable confrère, M. de Caumont, va recevoir une impulsion nouvelle et plus puissante encore, grâce aux mesures dues à la haute initiative de M. le Ministre de l'Instruction publique.

On peut juger, par d'autres écrits conservés dans les archives d'Harcourt, que déjà les travaux des Sociétés savantes, devenues plus tard une des gloires de la Normandie, avaient pris un assez grand développement, et avaient été dirigés vers ce but d'utilité pratique, qui semble avoir toujours été leur principal caractère. L'Académie des belles-lettres de Caen n'avait cessé, depuis l'époque de sa fondation en 1652, de donner à ses séances un vif intérêt; une Société d'agriculture s'était fondée, en 1762, dans la même ville; celle de Rouen se distinguait par d'utiles travaux, et son secrétaire, M. Dambourney, adressait au nom de sa Compagnie à M. d'Harcourt, sur l'organisation des haras, des questions auxquelles le gouverneur répondait de manière à prouver qu'il avait fait, sur les moyens de perfectionner l'élevage du cheval, de sérieuses études. Un des direc-

teurs de l'école d'équitation de Caen, M. le chevalier de La Pleignière, rédigeait de son côté, sur cette importante question, un mémoire qui ne manquerait aujourd'hui ni d'utilité, ni d'à-propos.

Nous devons à des alliances contractées par la famille d'Harcourt la possession, dans ses archives, de deux collections de documents qui, bien que ne se rapportant pas au gouvernement de Normandie, ne méritent pas moins d'être signalés. Les premiers proviennent de M. Le Veneur, comte de Tillières, appartenant à une famille distinguée de la Normandie et ambassadeur en Angleterre, de 1619 à 1624. Indépendamment de mémoires manuscrits sur les affaires de France et d'Angleterre, que je regarde comme le complément indispensable des deux collections publiées par MM. Petitot et Guizot, les papiers du comte de Tillières contiennent des lettres à lui écrites par des personnages importants, et entre autres, 36 lettres de Louis XIII (1620-1625); 25 de Bassompierre, dont le comte de Tillières avait épousé la sœur (1619-1638); d'autres lettres de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, d'Henriette de France, du duc de Luynes (1621), de Richelieu (1625-1628), etc. (1).

Les autres papiers concernent le maréchal Fabert, dont le marquis de Beuvron, François d'Harcourt, avait en 1677 épousé la fille, Angélique Fabert, veuve

(1) Le père du duc d'Harcourt actuel avait épousé, en 1780, Mlle. Jacqueline Le Veneur de Tillières. C'est à la famille Le Veneur qu'appartient encore aujourd'hui le remarquable château de Carrouges.

de Charles Brulart, marquis de Sillery. Ils contiennent, sur cet illustre capitaine, des renseignements que les historiens n'ont pu recueillir, et que consulteraient avec fruit ceux qui voudraient raconter encore une vie si dignement consacrée au service de la France.

Les derniers cartons qui composent nos archives portent la date de 1790. A cette époque, la grande voix de la Révolution commence à couvrir toutes les autres voix : parlements, clergé, noblesse, officiers supérieurs sont dispersés. Le gouverneur de la Normandie a pu, en 1786, conduire le roi au port de Cherbourg, et faire exécuter en sa présence, par l'ingénieur de Cessart, une de ces opérations gigantesques qui triomphaient des obstacles opposés par la nature à la création de notre plus précieux port de défense. Il avait eu bientôt à gémir sur la mort prématurée du dauphin, son pupille, triste prélude de bien plus grandes calamités! — Un crime abominable, premier exemple des fureurs populaires, l'assassinat du jeune de Belzunce, a eu lieu à Caen presque sous ses yeux. Il lui faut fuir avec son frère cette terre où, pendant un siècle et demi, avait commandé sa famille ; et pendant qu'ils cherchent tous deux à se dérober aux dangers auxquels les expose le nom qu'ils portent, Dumouriez, illustré par son commandement de Cherbourg, va briller aux premiers rangs de l'armée française et repousser glorieusement l'invasion étrangère.

Dans ces dernières années, une correspondance curieuse, celle d'un des secrétaires intimes du duc de Beuvron, nous fait pénétrer dans l'intérieur de la famille qui doit aller chercher un refuge sur la terre

de l'exil. Mais, ici, l'histoire privée remplace, dans les archives mises à ma disposition, l'histoire générale; ici, par conséquent, s'arrêtent les documents dont j'avais à vous entretenir, Messieurs, et dont il ne me reste plus qu'à mettre sous vos yeux un aperçu sommaire. Cette simple énumération suffira pour vous en faire apprécier l'importance.

APERÇU

DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU CHATEAU D'HARCOURT,

Concernant la Normandie.

1°. *Correspondance des gouverneurs et des lieutenants-généraux de Normandie avec les rois et les ministres.*

1574-1704. — Lettres de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV aux marquis de Beuvron, lieutenants-généraux en Normandie.

1648-1677. — Commissions de la cour et lettres du cardinal Mazarin, de Louvois, La Vrillière, Colbert, Le Tellier et Châteauneuf au marquis de Beuvron.

1652-1705. — Correspondance du marquis de Beuvron avec les ministres : La Vieuville (1652); Fouquet (1657); Le Tellier 1668-1675); Colbert (1668-1676); Châteauneuf (1671-1697); Seignelay (1685-1690); Le Pelletier

(1689-1702); Boucherat (1692); Pontchartrain (1692-1705); Bignon (1693); Caumartin (1694); Bégon (1694); de Maurepas (1697); de Torcy (1701-1711); d'Armenonville (1704); d'Angervilliers (1704); de Lamoignon (1705); de La Vrillière (1647); de Louvois (1675-1691); de Barbezieux (1685-1701); de Chamillard (1693-1705).

1593-1685-1768. — Recueil des ordonnances des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt.

1685-1704. — Lettres du roi et des ministres, au sujet des protestants de Normandie.

1753-1774. — Lettres des maréchaux de Richelieu, de Noailles, de Tonnerre, de Biron et de Broglie au duc, puis maréchal d'Harcourt.

1755-1752. — Lettres de M. de Machaut, ministre de la marine, et de M. Palu, intendant des classes.

1755-1785. — Correspondance de MM. d'Argenson, de Paulmy et du maréchal de Belle-Isle (1755-1761); de Moras, ministre de la marine (1757-1758); de MM. de Massiac et Berryer, id. (1758-1761); de Crémille, adjoint à la direction de la guerre (1758-1764); de M. d'Aiguillon, commandant du Havre, puis ministre (1757-1774); du Prince de Croï-Solre, commandant à Calais; de M. de Saint-Florentin, devenu duc de La Vrillière, ministre des affaires étrangères (1762-1774); des chanceliers de Lamoignon et Maupeou (1758-1774); des ministres des finances, de Boulogne, de Laverdy, d'Invau, d'Ormesson, l'abbé Terray, de Calonne, Turgot, Necker,

Joly de Fleury, Foulon (1758-1781); de Miromesnil, garde-des-sceaux (1761-1785); du comte de Praslin, ministre de la marine (1774); de Monteynard, ministre de la guerre (1771-1774); de MM. de Sartines, de Muy, de Saint-Germain, du prince de Montbarrey, de Ségur, ministres de la guerre (1773-1784); de Vergennes et Amelot, ministres des affaires étrangères (1775-1783).

2°. *Correspondance avec les différents chefs de service* (1).

1757. — Le duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne; MM. de Bréande, Bosquillon, de Clinchamps, Desmahis, Lepelletier, de Graville, comte du Luc, de Villemur, d'Espagnac, directeurs et sous-directeurs de l'artillerie.

1776. — Bachelier, directeur de l'école gratuite de dessin.

1777 1785. — Le marquis de Blangy.

1758-1785. — L'abbé Boulié, secrétaire du gouverneur.

1759-1764. — M. de Brébeuf, inspecteur des capitaineries de la Basse-Normandie.

1757-1760. — M. de Brou, intendant de Rouen.

1759. — De Caux, directeur des fortifications de Cherbourg.

1779-1780 — De Bricqueville, inspecteur-général des canonniers gardes-côtes.

(1) Cette correspondance comprend une centaine de liasses. Je ne mentionne ici que les noms des chefs de quelques administrations. Cette partie des archives présente un immense intérêt. Toute l'histoire de la Normandie, de 1650 à 1790, est là !

1785-1786. — De Cessart, ingénieur des ponts-et-chaussées, auteur des *Cônes de Cherbourg*.

Chambon de La Barthe, directeur d'artillerie de la Haute-Normandie.

De Crosne, intendant de Rouen.

1778-1790. — Dumouriez (le général), commandant de Cherbourg.

Esmangard et de Fontette, intendants de Caen.

1778-1779. — Le général marquis d'Héricy.

Jullien, intendant d'Alençon ; de Lévignen, idem.

1759-1763. — De Martené, inspecteur des gardes côtes de la Moyenne-Normandie.

Mirabeau (le chevalier de), — idem.

De Montholon, premier président du Parlement de Rouen.

1779-1785. — De Monthuchon, lieutenant de la maréchaussée, à Coutances.

1781-1784. — De Préfort, commandant au Havre et à Granville.

Le chevalier de Saint-Maclou, major-commandant de la ville et château de Caen.

1779-1785. — De Surville, prévôt-général de la maréchaussée.

Chevalier du Tertre, commissaire des guerres au gouvernement du Havre.

De Thieulin, directeur de l'artillerie, à Caen.

De Villemont, prévôt-général de la maréchaussée de Rouen.

De Virieu-Beauvois, commandant au Havre.

De Villeneuve, lieutenant du roi, au Havre.

3°. *Documents et mémoires pour servir à l'histoire de l'administration civile et militaire de la Normandie.*

1756-1784. — Pièces relatives à l'administration du duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie. — Organisation des gardes-côtes en Normandie. — Instructions et réglements. — Plans. — Mémoires. — Écoles de canonniers. — Direction de l'artillerie. — Inspections et rapports des inspecteurs et des intendants des trois généralités de Rouen, Caen et Alençon.

1758-1760. — Descentes des Anglais à Cherbourg, à Oyestreham, à Port-en-Bessin.

1750-1790. — Recueil de pièces concernant 34 villes de la Normandie (hôpitaux, haras, travaux publics).

1759-1785. — Pièces relatives aux délits de chasse.

1772-1773. — Affaire relative à un mémoire présenté au roi par la noblesse de Normandie.

1759-1785. — Recueil de pièces concernant les Parlements.

1768-1785. — Recueil de documents sur les théâtres de Rouen et de Caen; affaires de M. Neuville et de Mlle. de Montansier. — La loge de M. de Fontette, à Caen.

1761. — Mémoire sur l'administration de Rouen, les troupes bourgeoises, la compagnie de la Cinquantaine, la maréchaussée.

1691-1787. — Suppliques, procès-verbaux, procès célèbres dans la Normandie.

1765-1789. — Bulletins et nouvelles à la main, adressés aux ducs d'Harcourt.

1753-1785. — Mémoires sur les différents ports de Normandie.

1780. — Écoles d'équitation. — Haras. — Mémoires du chevalier de La Pleignière, directeur de l'école d'équitation de Caen.

1760-1785. — Sociétés d'Agriculture et autres Sociétés savantes de Normandie.

1779-1782. — Affaire de M. de Colleville, maire de Valognes.

1758-1785. — Affaires religieuses. — Correspondances avec les archevêques, les évêques et autres membres du clergé.

1779. — Lettres et pièces relatives à une expédition en Angleterre et aux îles anglaises.

1759. — Bombardement du Havre par les Anglais. — Pièces et journal du siége.

1777-1781. — Affaire de MM. Desmagnians, portée au Parlement.

1781-1787. — Renseignements sur le fort de Querqueville ; sur la rade du Havre. — Plans et devis. — Mémoires sur le port du Havre.

1786-1788. — Plans de la ville et du port de Dieppe. — Mémoire.

1779 1790. — Collection de mémoires, plans, dessins, rapports, etc., sur les travaux de Cherbourg (environ 30 cartons, registres ou liasses).

1615-1630 — Pièces relatives aux anciens États de Normandie.

1788-1789. — Lettres des maires et officiers des villes de Normandie

1788 1789. — Affaires d'Amérique. — Mémoires sur les États-Unis.

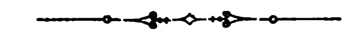
1788. — Lettres et pièces diverses relatives aux Assemblées provinciales.

1789. — Procès-verbaux des États-Généraux.

THÉODORE DESORGUES,

PAR M. CH. ASSELINEAU,

Membre correspondant.



I.

Les auteurs ont leurs destinées, comme les livres. C'est souvent un hasard qui nous pousse à la recherche d'un écrivain et de ses œuvres.

J'avais dix ans lorsque je lus dans un *Magazine* cette phrase de Charles Nodier :

Le premier des poètes lyriques de la Révolution française... il est peut-être bon de vous avertir que je veux parler de Théodore Desorgues.

Ce nom si retentissant, si ronflant, ce nom presque fatidique pour un poète, se grava dans ma mémoire. Plus tard, à l'âge des études et des lectures, je m'étonnai qu'un auteur presque notre contemporain, et qui, au jugement de Charles Nodier, passait pour le premier lyrique de son temps, fût si généralement inconnu.

La plupart des littérateurs auprès de qui je m'informai de Théodore Desorgues, non-seulement n'avaient jamais rien lu de lui, mais ne connaissaient même pas son nom. En ce temps-là déjà Charles Nodier était mort ; et, ni M. Philarète Chasles, toujours si bien informé, ni même M. Tissot, si bien ren-

seigné pourtant, comme témoin oculaire et comme historien, sur les faits de la Révolution, ne purent me rien apprendre.

Et cependant les termes de Charles Nodier n'avaient rien d'équivoque : *le premier des poètes lyriques de la Révolution française !*

Évidemment, si un poète de premier ordre, supérieur dans le genre lyrique à Marie-Joseph Chénier et à Le Brun, était si profondément oublié, ce ne pouvait être que par une injustice du sort. La jeunesse aime les aventures : je m'armai pour délivrer la gloire de Théodore Desorgues !

Je dois dire que, jusqu'à présent, je n'ai pas été très-heureux dans mes tentatives de réhabilitation. A part l'ébéniste Boulle, dont je publiai la première biographie en 1853 (1), et dont, grâce aux recherches de MM. Charles Read, Paulin Richard, Lacordaire et de Montaiglon (2), la vie est aujourd'hui à peu près connue, je n'ai pas eu la chance ou le crédit de faire adopter mes illustres. Le peintre Bruandet, paysagiste éminent dont j'avais esquissé la vie (3) en faisant appel aux détenteurs de documents, est à peine mentionné sur le catalogue du Musée français ; et quant à Jean de Schelandre, l'un des poètes les plus

(1) Dans le *Monde littéraire*. Cet essai a été réimprimé avec quelques augmentations, en 1855 ; Paris, Dumoulin, in-18 de 16 pages, tiré à 100 exemplaires.

(2) Voir la livraison du 15 septembre 1856 des *Archives de l'Art français*.

(3) *Notice sur Lazare Bruandet, paysagiste et graveur à l'eau-forte*, 1855, chez Dumoulin.

remarquables, selon moi, de la première moitié du XVII°. siècle, je n'ai pas réussi à le faire prendre au sérieux (1).

Au moment de ma croisade pour Desorgues, je n'avais pas encore l'expérience de ces déboires ; expérience qui me décide aujourd'hui à publier tels quels, et sans plus compter sur l'avenir, le peu de renseignements que j'ai pu réunir pour la biographie du premier poète lyrique de la Révolution.

Mon point de départ était dans l'article suivant, inséré par M. Beuchot dans la *Biographie universelle :*

« Desorgues (Théodore), né à Aix en Provence en 17.... (2), est mort à l'hospice de Charenton en 1808. On a de lui :

« 1°. *Rousseau ou l'enfance*, poème suivi des *Transtéverins* et de poésies lyriques ; 1795, in-8°. (in-18).

« 2°. *Épître sur l'Italie*, suivie de quelques autres poésies relatives au même pays ; an V, in-8°. (in-18).

« La pièce italienne *Primavera*, qui fait partie de ce même volume, prouve que Desorgues avait cultivé la poésie italienne avec succès. *L'hymne à l'Être suprême*, qui se trouve dans ce recueil, avait déjà été imprimée dans l'*Almanach des Muses* (et bien ailleurs, comme on le verra).

(1) La tragédie romantique de *Tyr et Sidon*, par Schelandre, a été réimprimée par M. Jannet, au t. VIII de son *Ancien-Théâtre*, Collect. Elzevirienne.

(2) En 1764, suivant M. Quérard, d'accord avec MM. Rabbe et Boisgelin, qui font mourir Desorgues le 3 juin 1808, à l'âge de *quarante-quatre ans.*

« 3°. *Chant de guerre contre l'Autriche*, précédé des *Trois Sœurs;* an VII, in-8°.

« Les trois sœurs sont : la Poésie, la Peinture et la Musique, de chacune desquelles il célèbre le pouvoir dans un chant lyrique. *Le pouvoir de la poésie* avait déjà paru en 1797, in-8°.

« 4°. *Voltaire ou le pouvoir de la philosophie ;* an VII (1799), in-8°.

« 5°. *Les Fêtes du Génie,* précédées d'autres poésies lyriques ; an VIII, in-8°. ;

« 6°. *Les Jeux d'Elbequier, Niliene ;* an VIII (espèce de dithyrambe).

« 7°. *Mon Conclave, suivi des deux Italies.*

« Par les deux Italies, l'auteur entend la Toscane et la Provence. Parmi les pièces imprimées à la suite, on remarque un Chant funèbre pour les mânes de Pie VI, très-injurieux pour la mémoire de ce pontife.

« 8°. *Chant funèbre en l'honneur des guerriers morts à la bataille de Marengo, précédé d'essais lyriques ;* an VIII, in-8°.

« 9°. *Hommage à la Paix ;* an IX. — (On trouve dans ce volume une comédie intitulée : *Le Pape et le Mufti ou la réconciliation des cultes.*)

« Desorgues ne s'est placé tout au plus que parmi les poëtes du troisième ordre (comment ! et Nodier ?). Son poëme sur les Transtéverins et son hymne à l'Être-Suprême sont ses meilleurs ouvrages. Desorgues était d'un républicanisme ardent ; il était extrême en tout, et ne savait ni aimer ni haïr avec modération. Bossu, comme Ésope, par devant et par derrière : il avait rempli sa chambre à coucher de magots

chinois, et couchait sur un hamac. Il avait été mis à Charenton par ordre supérieur, pour avoir fait une chanson dont voici la fin :

Oui, le grand Napoléon
Est un grand caméléon.

« Le Brun (Ponce-Denis-Écouchard) ayant fait des vers en l'honneur d'un des plus affreux personnages de la Révolution, Desorgues lui décocha cette épigramme :

Oui, le fléau le plus funeste
D'une lyre banale obtiendrait des accords :
Si la peste avait des trésors,
Le Brun se serait fait le chantre de la peste !

« Il s'était occupé d'une traduction en vers des *Satires de Juvénal*; il avait fait un poème en cinq chants, intitulé *L'origine de la P........*, et une tragédie sur Alexandre Borgia : ces ouvrages sont restés manuscrits. » BEUCHOT.

Assurément il y avait déjà là de quoi exciter l'intérêt : ce poète bossu et rebossu, cette chambre pleine de magots, ce hamac, cet emprisonnement à Charenton par ordre supérieur, faisaient au moins présumer une certaine originalité.

Le fait de la gibbosité et le fait de l'emprisonnement étaient du reste confirmés dans la note de Nodier, qui finissait en disant que : « *aussi sain d'esprit que peut l'être un poète lyrique,* Desorgues était mort à Charenton. »

Les ouvrages de Desorgues sont rares. Des neuf

numéros catalogués par Beuchot, je n'ai pu jusqu'ici en rencontrer que trois : le n°. 7, *Mon Conclave;* le n°. 2, *Épître sur l'Italie*, et le n°. 1, *Rousseau ou l'enfance* suivi des *Transtéverins*. Ce dernier volume est le seul des ouvrages de Desorgues que possède la Bibliothèque impériale (Y. 5492; R. 120).

II.

Les deux poèmes de *Rousseau* et des *Transtéverins* sont précédés de préfaces curieuses (et suivis de notes qui ne le sont pas moins) pour les pensées et pour le ton. On y surprend l'idée révolutionnaire en pleine possession d'elle-même. Desorgues était convaincu que la révolution et la philosophie avaient détruit à jamais le christianisme, et il le dit froidement, en homme sûr de son fait.

« Je crois, dit-il, que la religion chrétienne étant devenue pour nous une langue morte, peut-être est-il temps de lui accorder les honneurs de la fable. Qu'elle rentre et se perde désormais dans la mythologie dont elle est sortie... » Et il continue ainsi, calme et presque serein dans le blasphème. On sent qu'il ne daigne pas se mettre en frais de colère ou d'enthousiasme, tant il est sûr d'énoncer une vérité positive et démontrée. Seulement, comme tous les prétendus démolisseurs de dogme, Desorgues n'a pas plutôt décrété la déchéance du culte catholique qu'il songe à en établir un autre. Hélas! l'homme aura beau se déifier lui-même, il ne sera jamais long-

temps dupe de son encens. L'ironie, qui lui est innée, lui montrera toujours dès le lendemain l'infirmité, la sottise, le vice, le ridicule de celui qu'il adorait la veille. Quelle gaîté amère excite à distance, pour peu qu'on en oublie l'horreur sacrilége, ce cérémonial bizarre, inventé par David, d'après lequel la nation tout entière devait, au lever de l'aurore, tressaillir d'allégresse; les pères, mettre, au signal du canon, la main sur leur cœur et lever les yeux au ciel; les mères, donner publiquement le sein à leurs nourrissons en prenant l'architecte de l'univers à témoin de leur fécondité! Quelle glace et quelle tristesse! et comme on prévoit pour le jour suivant la revanche de la caricature! Tel est le culte que célébrait Desorgues. Il rimait en beaux vers, parfois en belles strophes, des hymnes pour les fêtes de l'Enfance et de l'Être-Suprême, et promettait à toutes les mères que leurs enfants seraient des dieux.

Le poème des *Transtéverins* (ou *les Sans-Culottes du Tibre*), que Beuchot estime le meilleur des ouvrages de Desorgues, est au moins le plus original. C'est un ouvrage *composé*, mis en œuvre, et où l'intérêt est quelquefois distrait du dogmatisme révolutionnaire. On sait que les Transtéverins, campés sur la rive droite du Tibre, passent pour avoir conservé, dans toute sa pureté, le type et le sang des anciens Romains. Il y avait là, pour un amateur passionné de l'antiquité et du paganisme, une veine d'enthousiasme que Desorgues a saisie. Malheureusement le mouvement épique n'y est pas assez complètement dégagé de l'ardeur révolutionnaire, pour qu'on en puisse donner de longs extraits :

Là, Rome de ses fils a rassemblé l'élite.

. . . .

Tel qu'un vieil obélisque épargné par les ans,
Qui voit autour de lui rouler l'ordre des temps,
Au milieu des débris de la grandeur romaine
Ce peuple élève encor sa tête souveraine.

. . . .

Sous les grossiers lambeaux de l'obscure indigence,
Ils ont su conserver leur mâle indépendance.

. . . .

...Leur sang pur toujours transmis par des Romaines,
Avec leur mâle orgueil a coulé dans leurs veines ;
Et souvent l'étranger, en contemplant leurs traits,
Des demi-dieux du Tibre a cru voir les portraits.
Leurs noms, riche héritage, annoncent leur naissance ;
Quand d'utiles travaux exercent leur constance,
Accourez sur les monts, vous entendrez Brutus !
Vous y verrez bêcher le vieux Cincinnatus ;
La main d'Agricola sème ce champ fertile ;
Ces bœufs sont à Gracchus, ce char est à Camille.
Qui d'un bois arrondi frappe ce but roulant ?
L'écho fidèle au loin redit : Coriolan !
Dans le sein de l'Église, au milieu des mystères,
Ils conservent les noms, les fêtes de leurs pères.
Ils appellent encore à leurs banquets joyeux
Énée et les Troyens, pères de leurs aïeux.
De fleurs, couchés sur l'herbe, ils couronnent leur coupe,
Et pour d'illustres jeux ils rassemblent leur troupe.
L'un déploie en luttant la vigueur de son corps,
De ses muscles tendus fait mouvoir les ressorts
Et sous des coups nouveaux prend des forces nouvelles.
Que de souples Darès ! que de nerveux Entelles !
L'autre, exerçant ses pieds à d'agiles combats,
Vers le but éloigné précipite ses pas.
Nisus à son rival rend sa chute fatale,
Et se relève encor pour son cher Euryale ;

Celui-là, dans les airs, fait bondir un ballon ;
Marius le reçoit, et l'adresse à Caton....

L'Hymne à l'Être-Suprême, qui se trouve joint à ce volume, suffirait à prouver que Nodier ne s'était point trop avancé dans les éloges qu'il donnait à l'auteur. C'est le seul ouvrage de Désorgues qui ait obtenu une apparence de gloire. Cet hymne, chanté à la fête du 20 prairial an II, sur la musique de Gossec, a été souvent réimprimé dans les recueils des chants de la Révolution, mais avec des altérations contre lesquelles on proteste dans une note de l'édition que nous avons sous les yeux ; nous donnons ici le texte avoué par l'auteur :

Père de l'univers, suprême Intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton être à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels.

Ton peuple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir ;
Et, sans les occuper, tu remplis tous les mondes
Qui ne peuvent te contenir.

Tout émane de toi, grande et première Cause ;
Tout s'épure aux rayons de ta divinité ;
Sur ton culte immortel la Morale repose,
Et sur les mœurs la Liberté.

Pour venger ton outrage et ta gloire offensée,
L'auguste Liberté, ce fléau des pervers,
Sortit au même instant de ta vaste pensée
Avec le plan de l'univers.

Dieu puissant ! elle seule a vengé ton injure ;
De ton culte elle-même instruisant les mortels,

Leva le voile épais qui couvrait la nature,
Et vint absoudre tes autels.

O toi, qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour.

De la haine des rois anime la patrie.
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes;
Règne, règne au-delà du tout illimité;
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme la Liberté.

Un très-estimable littérateur, M. Pierre Hédouin, a raconté dans son intéressante *Mosaïque* (1), en parlant de la vie et des ouvrages de Gossec, comment l'hymne de Desorgues avait été substitué à celui que Marie-Joseph Chénier avait composé pour la solennité du 20 prairial. Il paraît que Robespierre, ayant trouvé ou cru voir dans les vers de Chénier une allusion hostile à sa personne, décida qu'ils ne seraient point récités. Desorgues proposa son hymne, et il se trouva « que les paroles allaient parfaitement sur l'air composé. » Ce qui prouverait, d'ailleurs, que Desorgues était bon prosodiste.

Je n'ai que peu de chose à dire de *Mon Conclave*, petit poème en vers octo-syllabiques, de mille vers environ, et dont l'auteur avoue la prétention d'avoir

(1) *Mosaïque.* Peintres, musiciens, littérateurs depuis le XVe. siècle jusqu'à nos jours, par P. Hédouin, 1856. — Pages 298—301.

imité Dante. — Pie VI vient de mourir (1799) et ces mots: *Le Pape est mort!* ont retenti jusqu'en enfer. Les damnés se réunissent en conclave pour élire un pape. Après de longues contestations, la tiare est dévolue à Voltaire. Voltaire, introduit dans le conclave, décline l'honneur qu'on lui offre et s'en démet en faveur du *sage Delille.* — Est-ce Jacques Delille? Est-ce de Lisle de Sales? J'avais d'abord penché pour le dernier, comme mieux en situation et à cause des honneurs qu'il reçut à Ferney pendant son exil; mais, dans son discours, Voltaire parle d'abbaye; je ne sache pas que de Lisle de Sales ait jamais été abbé. Sauf cette fin un peu étrange, on pourrait croire, sur ce simple résumé, à une satire redoublée; *Voltaire, pape des enfers* serait encore aujourd'hui un assez bon titre pour un pamphlet anti-révolutionnaire. Mais les noms des personnages et surtout les noms des candidats détruisent toute équivoque. O Benoît Labre! le dernier saint que la Providence ait accordé à la France du XVIIIe. siècle, et qui, par ton humilité infinie, en pouvais peut-être compenser l'orgueil féroce et les folies diaboliques, bienheureux mendiant, ce soufflet manquait sur ta joue! Voilà pourtant dans quelle caricature impie un poète insensé inscrit ton nom parmi ceux d'un juge inique et d'un précepteur débauché! — Dirai-je qu'il y a des vers heureux dans ce poème? Il y a aussi de l'esprit, de la verve; mais, en vérité, je n'en saurais rien citer.

Je puis, du moins, détacher ces deux strophes du *Chant pour la fête des époux* qui, avec *Les deux Italies,*

et deux ou trois autres pièces moins importantes, se trouve (1) imprimé à la suite du *Conclave :*

Lorsque de Bellone irritée
L'Envie agite les drapeaux,
Et de la France ensanglantée
Dévore en espoir les lambeaux,
Suivi des Grâces demi-nues,
Floréal redescend des nues,
Le front de roses parfumé,
Et remplit de sa douce ivresse
Le cœur d'une ardente jeunesse,
De nouveaux désirs consumé.

CHOEUR :

Hymen! Dieu bienfaiteur du monde,
Charme et soutien de nos remparts,
Que ta flamme pure et féconde
Répare les fureurs de Mars !

Au milieu des publics orages
Puissent vos cœurs, unis toujours,
Opposer aux cruels outrages
Le charme innocent des amours !
Séparés même par la guerre,
Goûtez aux doux biens de la terre
Cette paix qu'implorent nos vœux ;
Et, mêlant vos ardeurs rivales,
De ces couronnes virginales
Entourez vos fronts amoureux.
Hymen, etc.....

Il est manifeste, par plusieurs endroits des poésies de Desorgues, qu'il voyagea en Italie dans sa jeunesse.

(1) *Chant funèbre pour les mânes de Pie VI, Chant de clémence après la bataille de Montkirch, Épitaphe de Télamène-Sucy.*

Les premiers vers de l'*épître* intitulée *Les deux Italies* nous apprennent qu'il visita Mantoue, et qu'il y séjourna assez long-temps pour profiter des leçons de l'abbé Xavier Bettinelli, l'auteur paradoxal des *Lettres sur Virgile*. Dans ce dernier poème, Desorgues a su résumer assez vivement, et dans une forme lyrique assez soutenue, le tableau de la poésie méridionale depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à Dante; l'histoire même de la *Divine Comédie*, de son influence, de ses diverses fortunes et de ses diverses interprétations. C'est un solide morceau de littérature, écrit d'un style très-animé et par instants même très-poétique, et qui prouve que Desorgues avait étudié les littératures étrangères à d'autres écoles qu'à celles de l'Académie de Paris. Il cite non-seulement Dante et Pétrarque, mais Chaucer, alors bien peu connu en France, et les troubadours que Raynouard n'avait pas encore vulgarisés. Il n'est pas douteux, après qu'on a lu ce morceau, que Desorgues n'eût supérieurement tenu la place de Ginguené à l'Athénée national.

Ici encore je serais tenté d'appuyer mon dire de quelques citations; mais le discours est trop rapide, les arguments sont trop pressés pour qu'on puisse en rien détacher. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le véritable talent de Desorgues était pour la poésie lyrique : aussi, préféré-je citer, à la fin de cette analyse, quelques strophes de l'hymne pour la fête de l'Enfance. Après avoir, dans les premières strophes, célébré la mort de Barra et de Viala, les deux enfants-héros de la République, le poète décrit leur apothéose :

Marchons au temple, l'airain tonne!
Portons les urnes des héros.
Et vous, jeune espoir de Bellone,
D'un crêpe entourez vos drapeaux.
Marchons: que nos armes baissées,
Que nos enseignes renversées
Peignent notre calamité;
Que la Patrie en deuil gémisse!
Que ce cri partout retentisse:
Ils sont morts pour la liberté!

Mais le Panthéon se découvre.
Amis, reprenez vos lauriers;
Triomphe! le temple qui s'ouvre
Appelle nos jeunes guerriers.
La mort perd sa double conquête,
Au seuil l'humanité s'arrête;
Ils entrent, ils sont immortels:
Les grands hommes de la Patrie
Accueillent leur ombre chérie,
Et leurs tombeaux sont des autels!

La donnée une fois acceptée, et la part faite au goût du temps, n'y a-t-il pas bien là le mouvement lyrique et une ampleur incontestable?

III.

Le désir de faire admirer l'Italie par la France et de la lui faire reconnaître pour la dispensatrice de toute lumière en Europe, paraît avoir été constant chez Desorgues.

Dans le troisième volume que je possède de ses œuvres, *Épître à l'Italie* (n°. 2 du catalogue Beuchot, cité plus haut), je retrouve cette théorie déjà

développée dans l'*épître* précédente, que la France moderne doit tout à Rome et à Florence ; nos poètes, depuis Clopinel jusqu'à Saint-Gelais et Ronsard, résolûment sacrifiés à Pétrarque et à Bembo ; toutes les découvertes de la science moderne revendiquées pour l'Italie ; et Spalianzani, Filangieri, Beccaria, Fontana, Tiraboschi, etc., préconisés comme les parangons de l'esprit humain à la fin du XVIIIe. siècle.

La seconde pièce du recueil, qui est un fragment d'une épître sur les *poètes modernes* de l'Italie, célèbre Bertola, Cesarotti, Savioli, Pindelmonte, Alfieri, Pignotti, Parini. Elle est suivie d'un autre fragment sur le *caractère des différents peuples italiens*, pièce apologétique et critique d'environ cent vers, dédiée au professeur Bettinelli. Puis viennent une *Ode sur les monuments de Rome*, une autre *Aux Républiques d'Italie*, toutes deux d'un assez beau mouvement, mais gâtées l'une et l'autre, comme le sont toujours les poésies de circonstance, par un ton de polémique et d'argumentation ; puis encore une autre *Ode sur Rome*, vraisemblablement inspirée au lendemain de la capitulation de Mantoue, et où le vainqueur de Montenotte et de Lodi est glorifié avec enthousiasme : il est vrai qu'on était encore à trois ans de date de l'établissement du Consulat.

Ici, du moins, nous retrouvons le vrai poète inspiré, le Tyrtée, le grand lyrique de Charles Nodier, enflammé, puissant, riche ; en somme, cette ode est, après l'*Hymne à l'Être-Suprême*, ce que je connais de plus remarquable de Desorgues ; j'en citerai les premières strophes :

Fière de nos exploits, déjà l'Aigle romaine,
Du haut du Capitole appelle les Français;
La Liberté s'éveille, et la lyre thébaine
Redemande à chanter ses augustes bienfaits.

O généreux guerriers ! par des palmes nouvelles
Justifiez encor mes chants victorieux;
A mon premier espoir si vous fûtes fidèles,
Vous saurez accomplir le second de mes vœux.

Déjà réalisant ma lyre prophétique,
Tels qu'un torrent fougueux roulant du haut des monts,
Vous avez reconquis la terre poétique,
Et l'arbre de Virgile a couronné vos fronts.

En vain, pour asservir nos hautes destinées,
L'Autriche a soulevé des bataillons nouveaux ;
Et de Beaulieu vaincu les hordes mutinées,
D'une forêt de fer entourent nos héros.

Mantoue, avec douleur, du haut de ses murailles
Contemple sa fortune et le destin des rois.
Mon luth ne peut suffire à cinq jours de batailles,
Et Clio se fatigue à chanter nos exploits.

Tout fier de tes soldats et de ta renommée,
Tu disais, ô Wurmser, en bravant nos guerriers :
« Comme dans un filet je prendrai cette armée. »
Tu l'as dit, et ta fuite a flétri tes lauriers.

Les voyez-vous tremblants s'élancer dans leur course,
Au seul nom du vainqueur plus tonnant que l'airain ?
Tels qu'un fleuve éperdu remontant vers sa source,
Ils retournent épars sur les rives du Rhin !

Wurmser, se relevant de sa juste épouvante,
Dans les rangs ennemis précipite ses pas ;
Et, s'ouvrant dans Mantoue une route sanglante,
Il prépare l'Autriche à de nouveaux combats.

Quoi ! de tant de revers Vienne n'est pas lassée!
Que nous veulent encor ces étendards flottants ?
Viens, superbe Alvinzi, ta ruine est tracée;
Le ciel réserve Arcole à tes vœux imprudents.

La dernière pièce du recueil est une prosopopée de Pétrarque sur les malheurs et les discordes de l'Italie.

IV.

Je connaissais une partie des œuvres de Desorgues; mais j'avançais peu dans sa biographie. J'avais, à la vérité, appris de Rabbe et de Boisgelin que Desorgues avait laissé un frère, du nom de Thomas, qui s'était ruiné en entreprises industrielles, lequel, selon le *Magasin encyclopédique*, aurait été autorisé en 1807 à construire le canal de la Brillonne (1). J'avais pareillement appris des mêmes biographes que Desorgues, par allusion « aux écarts de son imagination délirante, *patrimoine de sa famille*, avait été surnommé le poète *Désordre.* » Enfin, j'avais vu dans Feller, que Desorgues était médecin; et peut-être trouverait-on sur les registres de la Faculté de Montpellier quelque indication de ce fait. A cela près, les biographes n'avaient fait que se copier les uns les autres, parlant à qui mieux mieux de la bosse, de l'emprisonnement et du fameux calembourg de *l'écorce*, qui traîne dans tous les *Anas* (2).

(1) Le même recueil consacre un article à l'*Hommage de la Paix* (n°. 9 du catalogue de Beuchot, 2e. année, t. II. p. 390).

(2) Desorgues étant entré (c'était sous le Consulat) dans un café

L'histoire écrite s'arrêtant là, je n'avais plus à interroger que l'histoire vivante. Peut-être Desorgues avait-il laissé quelques souvenirs dans sa ville natale. Quelqu'un de ses contemporains pouvait encore s'y trouver; les manuscrits signalés par Beuchot avaient peut-être fait retour à la bibliothèque de la ville.

La bibliothèque Méjanes, à Aix, a, comme on sait, le bonheur d'être dirigée par un véritable savant, un érudit modeste et complaisant, comme le sont tous les hommes vraiment instruits et amis de l'étude, M. Rouard.

Sur le conseil de M. Quérard, je lui écrivis; M. Rouard me répondit, avec un empressement dont je ne puis trop le remercier, qu'il n'existait aucun manuscrit de Desorgues à la bibliothèque d'Aix, qui ne possédait même aucun de ses ouvrages imprimés. La famille était éteinte; les personnes dont M. Rouard supposait pouvoir tirer quelque lumière étaient pour lors à la campagne; il fallait remettre l'interrogatoire à la saison suivante. Je n'osai pas insister. La lettre de M. Rouard contenait cependant autre chose que des promesses et des hypothèses; elle m'indiquait un livre intitulé: *Les rues d'Aix*, par Roux-Alpheran, dans lequel je pourrais trouver quelques renseignements sur Théodore Desorgues et sur sa famille.

Puisque cet article a pris (je ne sais pas trop pourquoi) la forme d'un journal d'opérations, j'aurai la

de la place Favart pour y prendre une glace, le garçon lui demanda s'il la voulait à l'orange ou au citron : — « Merci, je n'aime pas l'*écorce*. »

naïveté d'avouer que, n'ayant pu rencontrer dans aucune de nos bibliothèques publiques le livre en question, j'imaginai de l'aller demander au seul personnage né à Aix, qui habitât Paris, à ma connaissance, c'est-à-dire à M. Thiers. Par malheur, je ne me décidai à écrire à M. Thiers que dans les premiers jours de décembre 1851 : le tourbillon des événements politiques emporta ma lettre ; c'était bien juste.

Un livre se trouve toujours.

Quelque temps après ces événements, l'ouvrage de M. Roux-Alpheran me fut révélé (1), et voici ce que j'y lus, tome II, pages 243 et suivantes :

« Rue de l'Opéra :

« ... La dernière maison de la ligne opposée à la seconde, après celle où est né M. Al. Portalis, appartenait, peu d'années avant la Révolution, à Jean-Pierre Desorgues, avocat d'un grand mérite, assesseur d'Aix en 1768 et 1769, qui y périt misérablement au mois d'avril 1784, à l'âge de 65 ans. Les domestiques ne pouvant ouvrir un contrevent imbibé par une forte pluie tombée quelques jours auparavant, il monte hardiment sur l'appui de la fenêtre, donne un violent coup de genou au contrevent, qui cède à ce coup, et laisse tomber M. Desorgues sur le pavé, où il se brise en mille pièces.

« Le malheureux devait donner ce jour-là chez lui un splendide et nombreux repas, à l'occasion de la prochaine réception de son fils aîné comme conseiller à

(1) *Les rues d'Aix*, par Roux-Alpheran ; Aix, 1847 et 48, 2 vol. in-8°.

la Cour des comptes. Tout fut contremandé à l'instant, les roses s'étant changées en cyprès, et la réception n'eut lieu qu'un mois après, sans aucun faste. *Joseph-Théodore DESORGUES*, son second fils, né dans cette maison, le 9 *novembre* 1763, fut plus connu par son extrême méchanceté que par son talent pour la poésie française et italienne. Il était bossu et d'un républicanisme très-ardent, comme on en peut juger par une foule de pièces de vers qu'il avait fait imprimer. On trouve la liste de ses ouvrages imprimés et manuscrits dans la *Biographie universelle* de Michaud, où il est dit qu'il mourut à Charenton, etc., etc. »

Tel est le dernier document que j'ai pu recueillir pour la biographie future de Théodore Desorgues, vraisemblablement je n'en trouverai pas d'autres, car j'ai renoncé à la recherche. Voilà pourquoi j'abandonne à de plus capables et à de plus zélés ce maigre butin.

On a vu quels étaient les sentiments de Desorgues pour Le Brun. Le Brun ne l'épargna pas non plus : on trouve dans ses œuvres de nombreuses épigrammes, aussi médiocres que méchantes, contre le poète provençal. C'est toujours la difformité physique qui fait les frais de l'ironie : tantôt la double bosse est prise pour le Parnasse; tantôt c'est le Parnasse qui monte sur le poète; d'autres fois Desorgues est comparé à Polichinelle; voici la plus spirituelle de ces épigrammes (liv. II, LXXIII) :

Ce coq-d'Inde, fier comme un paon,
Glousse des vers qu'il préconise;
Des orgues qu'on désorganise
N'étourdiraient mieux le tympan.

V.

Je crois que la cause de l'effacement de Desorgues est beaucoup moins dans la violence et dans l'excentricité de son caractère, que dans la fausseté de ses idées. Les hommes (et par les hommes j'entends le public, la multitude) ne supportent le faux que dans une certaine mesure, et surtout à condition que ce faux sera clairement exprimé et saisissable. La foule a retenu les deux vers atroces de Naigeon. Naigeon n'aimait pas les rois ni les prêtres, et il voulait les détruire, on sait comment. C'était absurde, c'était féroce; néanmoins cela se comprend. Mais un poète qui chante l'Être-Suprême, un Dieu vague, impersonnel et non défini, ne sera jamais populaire. Aussi n'est-ce point la popularité que nous réclamons pour Desorgues.

La conscience d'un bibliographe souffre toujours d'une lacune laissée dans l'histoire littéraire. Or, Desorgues est un type. Il est le produit direct et l'expression même de l'inspiration révolutionnaire; beaucoup plus direct que Le Brun, le pensionnaire de Calonne, et que Chénier, membre de l'Institut. Épicurien et démocrate, il est naïf dans son épicuréisme comme il est sincère dans son amour de l'égalité. Et je ne serais point étonné que le poème inédit, mentionné par Beuchot, et qu'on n'oserait citer ailleurs que dans un catalogue ou dans un bulletin bibliographique, n'eût rien d'obscène que son titre. Peut-être était-ce quelque chose comme le poème des *Quatre métamorphoses* de

Lemercier, une étude de l'antiquité, poussée trop loin des idées modernes et du christianisme.

En somme, si Desorgues a mérité l'oubli du public, il serait peut-être juste qu'il revécût dans le souvenir des bibliophiles et dans les biographies littéraires. C'est dans cette pensée que nous publions aujourd'hui ces quelques notes, espérant que les vieillards connus de M. Rouard seront peut-être de retour de la campagne, ou que l'infatigable Quérard aura découvert quelque document inabordable aux simples littérateurs.

Si cette biographie se complétait, peut-être n'aurions-nous fait qu'ajouter un article à la *biographie des fous*; dans tous les cas, celui-ci ne déparerait la collection ni par son bon sens, ni par sa vulgarité; je puis bien le dire, sous la garantie de Charles Nodier.

ÉTUDE

SUR LES

RHYTHMES DE LA POÉSIE FRANÇAISE,

Par M. St.-A. BERVILLE,

Membre correspondant.

Quelle cause a fait adopter, pour le mètre poétique, une quantité plutôt qu'une autre ? Pourquoi la coupe du vers, ses repos, ses enjambements offrent-ils des combinaisons tantôt flatteuses, tantôt désagréables à l'oreille ? D'où vient que, dans la poésie lyrique, la marche de la strophe est plus ou moins harmonieuse, suivant le choix, le rapport, le nombre, la disposition des mètres qui la composent? Pourquoi, parmi les vers de différente mesure, en est-il qui se conviennent, d'autres qui se repoussent ? C'est là ce que j'ai voulu rechercher. Je me suis demandé s'il est une loi, jusqu'à présent inconnue, qui détermine les proportions, les agencements, les affinités rhythmiques de nos vers français. Pour la reconnaître, une induction naturelle s'offrait à moi : j'ai dû considérer d'abord quels phénomènes analogues nous présente l'art musical, et quelle loi préside à leur accomplissement.

Chacun sait qu'une corde d'instrument, mise en vibration, rend, outre le son principal, des sons accessoires qui s'accordent avec lui et que l'on nomme

ses *consonnances.* Tel est le fondement de l'harmonie naturelle. On sait aussi que ces sons accessoires sont produits par des divisions de la corde, lesquelles, dans leur longueur comme dans le nombre de leurs vibrations, sont en rapport mathématique avec elle. On sait enfin que, plus le rapport est simple, plus la consonnance est parfaite. Ainsi, la moitié de la corde donne l'octave, le tiers donne la quinte, les plus consonnants des intervalles. Ces divisions régulières du corps sonore, dont la vibration produit les consonnances, sont connues sous le nom d'*aliquotes.*

Les lois de la nature sont simples et fécondes. Qui croirait que les rapports d'où naissent les divisions harmoniques du son fussent les mêmes qui président aux divisions chroniques du rhythme? Qu'est-ce, en effet, que la mesure, qu'est-ce que les temps, qu'est-ce que les valeurs des notes, sinon les divisions de la durée par ses aliquotes? Dans la mesure à deux ou à quatre temps, cette division s'opère par moitié. La ronde vaut deux blanches, la blanche deux noires, etc..... Dans la mesure à trois temps, dans le rhythme par triolets, la blanche pointée ou la mesure se partage en trois noires, la noire en trois triolets. Partout des rapports aliquotes, partout des effets d'autant plus heureux que ces rapports sont plus simples.

Appliquons maintenant ces notions aux rhythmes de la poésie, et considérons-les d'abord dans le vers pris isolément.

Il n'est, dans notre langue, que deux sortes de vers qui offrent, isolés, une valeur rhythmique : ce sont les vers de douze et de dix syllabes, que partage et que

caractérise une césure régulière. Les autres vers, trop courts pour comporter la césure fixe, ne présentent point de rapports harmoniques entre leurs parties, et n'ont dès lors, qu'une cadence peu marquée et peu distincte de la prose. Elle ne devient sensible que par le retour de la rime ou par le rhythme combiné qui résulte d'une suite de vers. Aussi la rencontre de ces petits vers dans la prose ne choque-t-elle point comme celle des vers de grande mesure. Molière, dans la première scène du *Sicilien*, accumule, sans que l'oreille en soit blessée, les petits vers de sept et de huit syllabes :

> Chut ! n'avancez pas davantage
> Et demeurez en cet endroit
> Jusqu'à ce que je vous appelle.
> Il fait noir comme dans un four,
> Et je ne vois pas une étoile
> Qui montre le bout de son nez.......

Si c'étaient de grands vers qui se trouvassent ainsi rapprochés, l'effet n'en serait pas supportable.

Les vers par excellence, les véritables mètres sont donc ceux qui, coupés par une césure fixe, se partagent en deux membres correspondants dont les nombres sont entre eux dans un rapport harmonique. Dans le vers pentamètre, ce rapport est de quatre à six, ou de deux à trois; c'est une des relations les plus simples. Celle de l'hexamètre l'est davantage encore; c'est celle de six à six ou de un à un. Aussi l'hexamètre est-il de tous les vers français le plus nombreux : il domine dans tous les genres de poésie; il règne seul dans les deux principaux, le drame et l'épopée.

On voit déjà pourquoi notre poésie rejette les vers de onze et de neuf syllabes. Le nombre de onze n'est susceptible d'aucune division harmonique : les seuls rapports à établir seraient ceux de cinq à six ou de quatre à sept, rapports éminemment irréguliers. Le vers de neuf présenterait aussi celui de quatre à cinq, qui ne l'est guère moins. On a pourtant essayé, dans quelques poèmes d'opéras, d'employer le vers de neuf syllabes, en y plaçant deux repos périodiques à des intervalles égaux :

Je te perds, — fugitive — espérance,

Et peut-être cette coupe, qui n'est pas sans mélodie, aurait-elle pu se faire admettre, sans la difficulté de trouver un assortiment de mots convenables pour un mètre ainsi morcelé.

La même loi qui vient de nous rendre raison de la césure fixe des grands vers nous donne aussi le secret de leurs césures artificielles. Il en est de deux espèces. Les unes suspendent le vers avant la fin, les autres le rejettent sur le vers suivant. Mais, dans l'un et l'autre cas, les meilleures césures sont celles qui le divisent de la manière la plus simple et la plus large. La césure après la cinquième ou la septième syllabe, qui placerait entre eux les deux membres du vers dans le rapport de cinq à sept ou de sept à cinq, serait absolument intolérable. Je n'en connais point d'exemple.

Essayez, en effet, de rhythmer :

De vos intérêts = je veux prendre un soin extrême....

. . . .

Et le jour de la vengeance, = amis, n'est pas loin.....

Après la première et la onzième syllabe, la césure est vicieuse encore, bien que le rapport soit moins fractionné que dans l'exemple précédent. Il est impossible d'approuver, même dans Racine, des coupes telles que celles-ci :

Je devrais, sur l'autel où ta main sacrifie,
Te.... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter.
. . . .
Mais tout n'est pas détruit et vous en laissez vivre
Un.... votre fils, seigneur, me défend de poursuivre.

L'auditeur, ici, n'entend qu'un vers de treize syllabes suivi d'un vers de onze; c'est une dissonnance complète. De même, on n'a pas oublié quels fous rires ont accueilli ce vers étrange :

Avoir été colosse et tout dépassé ! = Quoi !

Pour qu'une césure de ce genre puisse être admise, il faut, du moins, que la syllabe qu'elle détache ne se lie ni au vers qui précède ni au vers qui suit :

Non, = il le faut ici confesser à sa gloire.
. . . .
Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il ? = moi.

Une coupe beaucoup plus nombreuse est celle qui, plaçant le repos après la deuxième, la quatrième, la huitième ou la dixième syllabe, établit entre le vers, l'hémistiche et la fraction de l'hémistiche des rapports de quantité facilement appréciables à l'oreille :

Je fuis ; = ainsi le veut la fortune ennemie.
. . . .
Les uns sont morts ; = la fuite a sauvé tout le reste.

. . . .

Tombe dans les vallons, s'y brise, = et des campagnes
Remonte en brume épaisse au sommet des montagnes.

. . . .

L'univers ébranlé s'épouvante, = le Dieu,
D'un bras étincelant dardant un trait de feu.... etc....

Mais de toutes les césures la plus belle, sans contredit, est celle qui tombe après la troisième ou la neuvième syllabe, partageant ainsi le mètre dans les proportions les plus régulières, et coupant par moitié l'hémistiche, comme l'hémistiche lui-même coupe le vers. C'est une harmonie toute musicale. Ainsi, dans *Esther* :

Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière,
Revêtu de lambeaux, tout pâle, = mais son œil
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

Et dans le *Lutrin* :

Il tourne le bonnet; l'enfant tire, = et Brontin
Est le premier des noms qu'apporte le destin.

D'autre part, nous lisons dans *Britannicus* :

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui depuis..... = Rome alors estimait leurs vertus.

Et ailleurs :

Je répondrai, madame, avec la liberté
D'un soldat = qui sait mal farder la vérité.

On sait comment l'auteur d'*Alcibiade* a gâté ce vers en le copiant :

ondrai, seigneur, avec la liberté

r.......

st qu'une syllabe de moins, et l'effet a disant le nombre a de puissance en poésie!

Jusqu'ici nous avons traité de l'harmonie du vers considéré isolément : il nous reste à parler des rhythmes formés par la succession de plusieurs vers de pareille ou de différente mesure. C'est ici que se représente, sous un aspect nouveau, notre loi des rapports aliquotes.

Il est inutile de remarquer que le rapport le plus parfait d'un nombre est avec lui-même, et qu'ainsi les vers de même mesure marchent toujours bien les uns avec les autres.

Mais, entre vers de mesures diverses, il y a un choix à faire ; il y a des consonnances à assortir, et cet assortiment est l'écueil ordinaire des hommes qui, avec plus ou moins d'esprit, veulent faire des vers sans avoir l'oreille poétique.

Le vers de dix syllabes aime à marcher seul. En effet, ce vers, par sa cadence, n'a que peu de rapports numériques avec ceux de douze, de huit et de sept syllabes. Le vers même de cinq syllabes ne peut s'allier avec lui, à cause de la césure particulière qui le coupe en deux parts inégales, l'une de quatre et l'autre de six. Le vers de sept syllabes est plus insociable encore : la relation de sept à six, de sept à huit, de sept à douze est si éloignée, si indirecte qu'il n'en peut résulter aucune consonnance. Il est facile de sentir combien est défectueuse cette fin de période, dans La Fontaine :

Cesse donc de te plaindre, ou bien, pour te punir,
Je t'ôterai ton plumage.

Nul rapport harmonique entre le premier vers et le second. Voilà donc des vers qu'il ne faut point marier : leur nature est de ne s'allier qu'avec eux-mêmes. Il n'en est pas ainsi de l'hexamètre. Son admirable structure, formée des combinaisons les plus heureuses, lui permet de s'unir à presque tous les mètres admis dans la poésie française, et principalement aux vers de trois et de quatre pieds.

Le vers de quatre pieds, qui présente avec l'hexamètre le rapport très-simple de deux à trois, forme avec lui un rhythme très-agréable, et dont nos bons poètes, Voltaire, Chaulieu, Gresset, Parny ont tiré souvent parti dans la poésie légère ou semi-sérieuse. Nos lyriques aussi l'ont fréquemment employé. Mais nulle part peut-être il ne se montre plus harmonieux que dans ces stances plaintives de Gilbert :

Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs !
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs !

Mais la combinaison la plus heureuse, la plus féconde en rhythmes mélodieux, est celle du vers alexandrin avec le vers de six syllabes, qui, correspondant juste à sa moitié, présente avec lui le plus naturel des rapports et la plus parfaite des consonnances. Aussi cette forme est-elle celle que nos bons poètes lyriques paraissent avoir le plus affectionnée.

Elle se reproduit chez eux sous mille aspects différents et toujours pleins de charme. Ainsi, dans Malherbe :

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Ailleurs, c'est un autre effet de rhythme, fondé sur la même association :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages ;
Mon esprit seulement, exempt de sa rigueur,
A de quoi témoigner en ses derniers ouvrages
Sa première vigueur.

Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore
Non loin de mon berceau commencèrent leur cours ;
Je les possédai jeune et les possède encore
A la fin de mes jours.

Ce que j'en ai reçu je veux te le produire ;
Tu verras mon adresse, et ton front cette fois
Sera ceint de rayons qu'on ne vit jamais luire
Sur la tête des rois.

Plus loin, c'est encore une combinaison nouvelle des mêmes éléments :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;
Sa lumière est un verre et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre :
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer.

Dans la plus belle ode de J.-B. Rousseau, le même mélange se reproduit encore sous une forme différente :

Des veilles, des travaux un faible cœur s'étonne :
Apprenons toutefois que le fils de Latone,
Dont nous suivons la cour,
Ne nous vend qu'à ce prix ces traits de vive flamme
Et ces ailes de feu qui ravissent une âme
Au céleste séjour.

Autre coupe formée des mêmes nombres :

Ce n'est donc point assez que ce peuple perfide,
De la sainte cité profanateur stupide,
Ait dans tout l'Orient porté ses étendards,
Et, paisible tyran de la Grèce abattue,
Partage à notre vue
La plus belle moitié du trône des Césars.

Le même mélange de vers a fourni à M. de Lamartine des accents pleins de mélodie :

Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence ;
On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence,
Tes flots harmonieux.

Tout à coup des accents inconnus à la terre
Du rivage charmé frappèrent les échos :
Le flot fut attentif, et la voix qui m'est chère
Laissa tomber ces mots.

L'excellence de cette combinaison tient, nous l'avons dit, à la simplicité du rapport, qui est de deux à un,

... et le petit vers qui l'accompagne. Le ... se reproduit avec le même bonheur ... du vers de huit et du vers de quatre ... C'est à cet accord que tient, en grande partie, ... attendrissant de cette romance de Moncrif:

Pour chasser de sa souvenance
    L'ami secret,
On se donne tant de souffrance
    Pour peu d'effet !
Une si douce fantaisie
    Toujours revient ;
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
    On s'en souvient.

Ainsi, le rapport de deux à un produit et le mètre le plus sonore, et la plus harmonieuse des alliances de vers, et la plus belle des césures, celle de trois syllabes, qui, coupant l'hémistiche par le milieu, comme l'hémistiche lui-même coupe l'alexandrin, fonde la cadence du vers sur le concours des consonnances les plus parfaites. Le rapport de deux à trois donne des résultats moins parfaits, mais flatteurs encore: le mètre de dix syllabes, l'alliance de l'hexamètre et du vers de quatre pieds, la césure de deux et de quatre syllabes. Les rapports plus fractionnés ne donnent lieu qu'à des combinaisons moins agréables. Enfin, ceux qui s'éloignent par trop, comme les rapports de cinq et de six à sept, de cinq et de sept à douze, et autres semblables, ne produisent qu'une véritable cacophonie. On peut en juger par ces vers de l'opéra de *Samson*, où l'on ne reconnaît guère l'auteur harmonieux de la *Henriade* et de *Sémiramis* :

Peuple, éveille-toi, romps tes fers,
Remonte à ta splendeur première,
Comme un jour Dieu, du haut des airs,
Rappellera les morts à la lumière,
Et ranimera l'univers,
La liberté t'appelle :
Tu naquis pour elle ;
Reprends tes concerts.
Peuple, éveille-toi, romps tes fers.
L'hiver détruit les fleurs et la verdure ;
Mais du flambeau du jour la féconde clarté
Ranime la nature
Et lui rend sa beauté.
L'affreux esclavage
Flétrit le courage ;
Mais la liberté
Relève sa grandeur et lui rend sa fierté.
Liberté ! Liberté !

Quelle série de dissonnances ! quelle claudication continuelle du rhythme ! quelle étrange association de nombres qui hurlent, comme eût dit Mirabeau, de se trouver accouplés ! Vous le voyez, on peut être un grand poète et n'avoir pas l'oreille lyrique. Voltaire a constamment échoué dans ce genre.

Il est une autre espèce de rhythme dont nous n'avons pas encore parlé : c'est celui que forment les séries de vers de petite mesure. Les vers de sept et de huit syllabes, trop courts pour comporter la césure régulière et pour renfermer ainsi dans un seul mètre une cadence distincte et complète, ne peuvent guère tirer leur valeur harmonique que de l'ensemble auquel ils concourent. Un de leurs plus heureux emplois est de former, en vers d'égale mesure, des

couplets ou strophes, dont la proportion est ordinairement de huit ou de dix vers. L'effet de rhythme alors réside moins dans le vers que dans la strophe. Aussi voyons-nous (chose bien remarquable!) que celle-ci est astreinte aux césures fixes qui n'ont pu trouver place dans la brièveté du vers; tant sont universelles les lois de la proportion et de la symétrie! La strophe de huit vers a son repos au milieu, comme l'alexandrin; la strophe de dix vers, après le quatrième, comme le pentamètre après la quatrième syllabe. Pour exemple de la première coupe, prenons ces beaux chants de Béranger, le *Temps* ou le *Vieux Drapeau:*

Sur cent premiers peuples célèbres,
J'ai plongé cent peuples fameux
Dans un abîme de ténèbres
Où vous disparaîtrez comme eux.
=J'ai couvert d'une ombre éternelle
Des astres éteints dans leur cours.....
—Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours.

Mais, malgré moi, de votre monde
La volupté charme les maux,
Et de la nature féconde
L'arbre immense étend ses rameaux.
=Toujours sa tige renouvelle
Des fruits que j'arrache toujours.....
—Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours.

Remarquons, en passant, le bon effet que produit encore ici cette autre suspension accidentelle après le

sixième vers. C'est l'équivalent de la belle césure de l'alexandrin après la neuvième syllabe : c'est la moitié subdivisée par sa moitié. De même dans le *Vieux Drapeau :*

> De mes vieux compagnons de gloire
> Je viens de me voir entouré.
> Les souvenirs m'ont enivré,
> Le vin m'a rendu la mémoire.
> =Fier de mes exploits et des leurs,
> J'ai mon drapeau dans ma chaumière :
> —Quand secouerai-je la poussière
> Qui ternit ses nobles couleurs ?

La strophe de dix vers a quelque chose de particulier : non-seulement sa disposition présente, dans des proportions plus étendues, la coupe du vers pentamètre, dix vers pour dix syllabes, et le repos après le quatrième vers pour le repos après la quatrième syllabe ; mais encore le second membre de la strophe est lui-même coupé par un demi-repos. Ainsi, dans cette belle strophe, l'oreille est charmée par le concours des rapports les plus flatteurs, et tandis que l'ensemble retrace l'harmonie du pentamètre, le second membre rappelle en quelque chose l'harmonie de l'alexandrin. Aussi cette forme est-elle singulièrement affectionnée de nos bons poètes lyriques. C'est celle de l'ode *à la Fortune* ; c'est celle de l'ode à Buffon, de Le Brun, où se trouve cette comparaison brillante :

> Ainsi l'active chrysalide,
> Fuyant le jour et le plaisir,

Va filer son trésor liquide
Dans un mystérieux loisir.
=La Nymphe s'enferme avec joie
Dans ce tombeau d'or et de soie
Qui la cache aux profanes yeux,
—Certaine que ses nobles veilles
Enrichiront de leurs merveilles
Les rois, les belles et les dieux.

Le vers de sept syllabes entre également bien dans cette strophe :

Dans une éclatante voûte
Il a placé de ses mains
Ce soleil qui dans sa route
Éclaire tous les humains.
=Environné de lumière,
Cet astre ouvre sa carrière
Comme un époux glorieux,
—Qui, dès l'aube matinale,
De sa couche nuptiale
Sort brillant et radieux.

Et dans un genre tout différent :

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant.
Au midi de mes années
Je touchais à mon couchant.
=La mort, déployant ses ailes,
Couvrait d'ombres éternelles
La clarté dont je jouis ;
—Et dans cette nuit funeste,
Je cherchais en vain le reste
De mes jours évanouis.

Voulez-vous faire une épreuve? Essayez de soustraire un vers à cette strophe. A l'instant vous sentez boiter le rhythme et disparaître l'harmonie. Rousseau lui-même nous en offre un exemple dans une autre pièce fort jolie de pensée, mais dont la mesure tronquée m'a toujours affligé l'oreille, même avant que j'eusse commencé à réfléchir sur les rhythmes poétiques:

Quel respect imaginaire,
Pour les cendres d'un époux
Vous rend vous-même contraire
A vos destins les plus doux?
=Quand sa course fut bornée
Par la fatale journée
Qui le mit dans le tombeau,
—Pensez-vous que l'hyménée
N'ait pas éteint son flambeau?

C'est donc évidemment sur les divisions et les relations aliquotes que repose le système de notre versification. Toutefois cet exposé ne serait pas complet si, après avoir établi le principe, je n'indiquais aussi l'exception qui le modifie sans l'infirmer. On comprend que je veux parler de l'harmonie imitative. Il arrive parfois, en effet, que le poète, pour faire un tableau, dispose le vers ou la période sans égard aux lois de l'harmonie ordinaire: l'effet de nombre est alors subordonné à l'effet pittoresque. Ainsi, La Fontaine veut-il nous montrer de grandes promesses suivies d'un mince résultat? il fait contraster le plus long de nos mètres et le plus court:

C'est promettre beaucoup ; mais qu'en sort-il souvent ?
Du vent.

Le Roi-Lion, en se confessant, veut-il escamoter l'aveu d'un gros péché ? Il remplit de préparations tout un grand alexandrin, et glisse ensuite le mot scabreux dans un petit vers imperceptible :

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

Malgré le peu d'affinité du vers pentamètre pour les vers de huit et de douze syllabes, Racine a deux fois mêlé ces divers mètres avec un grand bonheur. Dans *Esther*, une jeune Israélite chante :

Hélas ! si jeune encore,
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur ?
Ma vie à peine a commencé d'éclore :
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.

Cela est ravissant. Cette mesure qui décroît à chaque vers, qui semble, au dernier, s'éteindre et mourir comme la fleur desséchée, comme la jeune fille expirante, vous fait venir les larmes aux yeux. Le même ouvrage nous offre un effet de dégradation non moins beau, quoique d'un genre différent :

Dieu, descends et reviens habiter parmi nous ;
Terre, frémis d'allégresse et de crainte ;
Et vous, sous sa Majesté sainte,
Cieux, abaissez-vous.

Ne sentez-vous pas, dans cette magnifique période, le ciel qui s'abaisse de vers en vers, et Dieu qui descend au sein de son peuple? Ce sont là d'admirables licences, qu'il ne faut point confondre avec les lois générales du rhythme : ce sont des coupes imitatives, non des types harmoniques, et certes, ni Racine ni La Fontaine n'auraient écrit une pièce entière dans ce système. C'est au goût, c'est au sentiment à dicter à l'écrivain ces exceptions, qu'il serait dangereux de vouloir traduire en règle ou même en habitude.

J'ai dû borner cet examen à la poésie française, la seule dont les procédés me soient assez familiers pour qu'il me soit permis d'en parler avec quelque assurance. Mais je ne doute point que la même analyse, appliquée à d'autres systèmes de poésie, ne découvrît, dans la valeur des syllabes, dans la pose des accents, des lois analogues à celles que je viens d'exposer. Rien n'est arbitraire dans les arts : tout a sa raison, ou patente ou secrète; et si quelqu'un prétendait que les règles du rhythme sont de pures conventions, je répondrais que ces conventions n'ont pu se former que parce qu'elles avaient leur principe dans la nature; que si telle ou telle combinaison a été généralement acceptée, c'est qu'elle correspondait à nos dispositions natives et qu'elle flattait nos organes. Et c'est en cela, pour le dire en terminant, qu'éclate l'erreur de quelques écrivains qui, dans ces derniers temps, ont prétendu renouveler les formes de notre poésie. Ils n'ont pas réfléchi que les lois dont ils déclinaient l'autorité n'étaient point l'ouvrage du caprice ou du hasard; que, si les maîtres de nos beaux siècles littéraires ont

fixé chez nous la forme poétique, ce n'est point qu'ils l'aient imposée en souverains et par un acte de bon plaisir, mais parce que leur goût a su démêler et choisir, parmi les combinaisons diverses, les combinaisons les meilleures, les mieux assorties à notre manière de sentir. L'innovation n'a point prévalu; elle ne pouvait prévaloir, car on ne prévaut point contre la nature des choses; le talent même est impuissant à lutter contre elle.

LES DROITS DE L'HOMME

ET

LES PUBLICISTES MODERNES,

PAR M. BERTAULD,

Membre titulaire.



Qui le croirait? Un grand écrivain, un écrivain auquel, par droit de génie, appartient un des premiers rangs dans le sacerdoce de la pensée, a nié lès droits de l'homme, c'est-à-dire la liberté. Il ne s'est pas borné à contester une certaine définition de la liberté. Qu'il proteste avec éloquence contre ceux qui disent que la liberté, c'est le droit de se gouverner soi-même sans considération de la liberté d'autrui, dans une association dont on revendique pour soi tous les bénéfices sans en accepter les charges; qu'il déclare qu'une pareille liberté serait la souveraine injustice : rien de mieux, et on ne saurait qu'applaudir à la puissance du talent qui s'attaque au sophisme.

Mais, malheureusement, M. de Lamartine ajoute : « Qu'est-ce, au contraire, que la liberté? Selon nous, métaphysiquement parlant, cette liberté, bien définie, c'est la révolte naturelle de l'égoïsme individuel contre la volonté générale de la société et de la nation. Or, si cette révolte de la nature irréflé-

chie, dont ces philosophes font un prétendu droit dans ce qu'ils appellent *les droits* de l'homme, existait, la société cesserait à l'instant d'exister; car la société ne se maintient que par la toute-puissance et la *toute-légitimité* de la volonté générale sur la volonté égoïste de l'individu. Cette révolte instinctive de l'égoïsme individuel, qu'on appelle la liberté sans limites, est donc un crime et une anarchie. Ce droit est le droit de périr soi-même en faisant périr l'État. »

M. de Lamartine subit l'empire de la théorie qu'il combat, quand il parle de la *toute-légitimité* de la volonté générale, et sous prétexte de réfuter Rousseau, il le suit. Mais il y a une équivoque, quand il oppose à la volonté générale la volonté individuelle sans limites. La liberté individuelle ne cesse pas d'exister, parce qu'elle a des bornes.

Au reste, M. de Lamartine va devenir beaucoup plus clair :

« Le vrai nom de la société, c'est commandement et obéissance :

« Commandement dans l'État, qu'il soit monarchie ou république ;

« Obéissance dans l'individu, qu'il soit sujet ou citoyen.

« Or, entre ces deux noms sacramentels de toute société politique, *commandement* et *obéissance*, trouvez-moi place pour le nom de *liberté*. Il n'y en a pas, ou bien il n'y en a pas d'autre que le mot par lequel je vous l'ai définie tout à l'heure : révolte de l'égoïsme individuel contre la volonté de l'ensemble. »

Voilà l'omnipotence de l'État, et le devoir absolu d'obéissance des individus, proclamés en termes éclatants. Et M. de Lamartine, cependant, est un des adversaires les plus convaincus, les plus chaleureux du socialisme. Sous le nom de *liberté*, il poursuit avec acharnement, il terrasse l'idée de la souveraineté individuelle: « La seule chose que l'on puisse encore appeler improprement de ce nom (la liberté), par habitude plus que par logique, c'est la petite part d'égoïsme individuel que le commandement social de l'État, monarchie ou république, puisse négliger sans inconvénient dans l'obéissance obligatoire de chacun à la volonté de tous..... Cette part de liberté n'est pas possédée; elle est concédée et révocable par la société, républicaine ou monarchique, qui *la laisse* à l'individu politique. C'est une frontière indécise entre l'ordre social et l'anarchie individuelle que le commandement *laisse* à l'obéissance; terrain vague où le commandement n'a pas besoin de s'exercer et où l'obéissance peut désobéir sans porter atteinte à l'État, c'est-à-dire à l'intérêt de tous.

« Mais encore ce qu'on appelle liberté n'est que *tolérance* de la société générale, et le commandement social peut l'enchaîner ou la restreindre, selon les nécessités, les lieux, les temps, les circonstances, si les nécessités, les lieux, les temps, les circonstances exigent que tout soit commandement et obéissance, et obéissance partout et en tout dans la société absolue... Où donc est ce qu'on appelle *liberté*, et pourquoi tant parler d'une chose qui n'existe que dans les mots? » (*Cours familier de littérature*, 67ᵉ. Entretien.)

...rté n'est pas un droit astreint au res-
...its. C'est une chose d'octroi, de
...ion très-circonscrite et toujours
...et à la mansuétude du pou-
...ême, M. de Lamartine a bien
la liberté n'existe que dans les
...sance que l'État peut imposer *partout*
... bien par le fait une véritable servitude.

... y a, suivant M. de Lamartine, une autre ... qu'on nomme très-mal à propos la liberté : ...est la participation plus ou moins grande que chaque individu apporte à la formation du gouvernement et des lois ; c'est le concours plus ou moins complet, plus ou moins direct d'un grand nombre ou de l'universalité des volontés individuelles dans la volonté générale à laquelle on donne le droit du commandement, c'est-à-dire un titre pour imposer l'obéissance. « Le plus ou le moins de cette participation formelle du peuple à son gouvernement est ce qu'on nomme très-improprement liberté. C'est bien plus que liberté, c'est commandement, commandement sur soi-même et sur les autres. »

M. de Lamartine admet ainsi, en réclamant pour elle un changement de nom, la liberté politique. Il reconnaît que l'exercice du commandement social, attribué par les constitutions au peuple, est, quand le peuple en est capable par ses vertus et par ses lumières, une excellente condition de progrès moral, de dignité et de grandeur humaine.

« Obéir à soi-même, dit-il, c'est la vertu ; obéir aux autres, c'est la servitude. » Ne sommes-nous pas

déjà bien éloignés de cette idée, que le vrai nom de la société, c'est commandement et obéissance ?

N'obéir qu'à soi-même, ce ne serait pas la vertu, ce serait l'anarchie. N'obéir qu'aux autres, ce serait, dans la réalité, la servitude. Concourir au commandement auquel on obéit, c'est sans doute une garantie que le commandement sera plus juste et que l'obéissance impliquera moins de contrainte et plus de dévouement. Toutefois ce concours n'exclut pas, pour les minorités au moins, la violence, l'iniquité, et pour tous la passion. Il ne garantit pas que l'individu ne voudra que ce qu'il doit vouloir, et qu'il n'obéira qu'à ce qu'il veut dans l'intérêt de tous. M. de Lamartine paraît singulièrement s'exagérer les conséquences de la participation volontaire du peuple à l'exercice du commandement. Mais s'il a cédé un moment à cette illusion, il ne l'a pas subie longtemps. Dans la même étude, un peu plus loin, il dit avec une merveilleuse justesse : « Ce ne sont ni les dynasties, ni les théocraties, ni les autocraties, ni les *démocraties*, qui peuvent sanctifier en elles le titre au commandement humain, divin, aristocratique ou populaire, à la souveraineté, à l'organisation, à la conservation, au perfectionnement de la société politique. »

La légitimité du pouvoir n'est donc pas dans le nombre des volontés qui l'exercent. Pour nous, elle est dans la satisfaction assurée à certains droits. Mais, si la souveraineté n'a pas de droits à satisfaire, la légitimité est ailleurs, et il faut la chercher.

M. de Lamartine a dit encore, toujours dans la

même étude: « Il n'y a point de souveraineté dans la force. Le commandement est tyrannique et l'obéissance est lâcheté. C'est la société politique de la hache ou du billot. Le commandement est le crime, et l'obéissance est la mort. »

Mais à quelles conditions donc le commandement n'est-il pas le crime et l'obéissance la mort ? A quelles conditions l'ordre apparent n'est-il pas le désordre suprême, si le pouvoir social n'est pas en face de droits qu'il doit respecter, de besoins auxquels il est tenu de pourvoir ?

Enfin, M. de Lamartine, dans la partie même de son appréciation sur Rousseau, où il conteste l'existence de la liberté, dans le sens que donnent à ce mot les publicistes modernes, reconnaît que les gouvernements démocratiques commandent l'obéissance avec la même obligation d'obéir, et ne réalisent pas plus de liberté que les autres gouvernements.

« Ce commandement sous le despotisme est attribué à un seul, sous les aristocraties à une caste, sous les théocraties à un sacerdoce souverain, sous les républiques à une élite élective de citoyens et de magistrats, sous les démocraties absolues à la multitude, sous les démagogies, comme à Athènes, à des tribuns privilégiés, et renversés par les faveurs mobiles de la plèbe sur la place publique. Les plus populaires de ces gouvernements ne réalisent pas plus de liberté que les autres. Ils commandent et ils obéissent à des titres différents, mais ils commandent l'obéissance avec la même obligation d'obéir; dans aucun, il n'y a place pour ce qu'on appelle liberté dans la langue

de J.-J. Rousseau et des publicistes modernes, c'est-à-dire pour l'égoïsme individuel contre le dévouement et contre l'intérêt général. S'il y avait liberté dans cette acception du mot, il n'y aurait plus gouvernement ni société ; il y aurait anarchie, révolte de chacun et de tous contre tous. Ce mot de liberté ainsi compris est donc un sophisme. La liberté de chacun serait l'esclavage de tous. » (67°. Entretien, p. 11.)

M. de Lamartine ne me semble pas même pécher par des préférences et par des excès de tendresse complaisante pour les démocraties. Je lui emprunte une dernière citation :

« L'autorité conquise sur la monarchie et sur l'aristocratie par le nombre seul, par la démocratie absolue, c'est la souveraineté de la multitude, sans pondération, sans fixité, sans corps modérateur ; elle dégénère bientôt en oppression mutuelle et en anarchie : gouvernement condamné par l'instinct de la hiérarchie légale, qui est la loi de tout ce qui dure, la loi de tout ce qui commande et de tout ce qui obéit sur la terre. » (Page 21.)

La théorie de M. de Lamartine, c'est la théorie de M. Dupont-White, avec des exagérations de plus, et aussi avec des distractions, des contrariétés (le respect m'interdit le mot d'inconséquences), qui sautent aux yeux malgré toutes les magnificences de langage dont elles sont enveloppées. M. Dupont-White avait dit : « N'être pas gouverné, c'est ce qu'on appelle tantôt liberté civile, tantôt individualisme..... Tenir l'homme pour souverain, lui déclarer qu'il ne relève

que de lui-même, c'est le plus étrange oubli de toute histoire naturelle ou psychologique. Quand les anciens le traitaient d'animal politique, ils lui disaient son fait de la manière la plus pertinente. Politique, c'est-à-dire fait pour la société, pour la discipline : tel est l'homme de par toute sa nature.....

« Comme la volonté imposée par les gouvernants à titre de loi pourrait n'être que le caprice d'autres hommes, il faut que chacun, dans la mesure de ce qu'il vaut, concoure à faire la loi ou tout au moins à instituer le législateur. Voilà, dans sa racine et dans son essence, la liberté faite pour l'homme. » (*La Centralisation*, p. 134.)

On avait déjà objecté à M. Dupont-White qu'il était étrange de refuser à l'individu une part de souveraineté sur lui-même, quand on le gratifiait d'une part de souveraineté sur autrui.

Mais, au moins, M. Dupont-White attache-t-il plus d'importance à la distribution des pouvoirs politiques que M. de Lamartine ne semble leur en accorder.

Comment l'un des organes les plus éloquents du spiritualisme, l'un de ceux qui portent le plus haut et avec le plus d'éclat son drapeau, a-t-il pu être conduit à cette négation hardie des droits naturels de l'homme? Ce n'est pas de sa part une désertion accidentelle et momentanée de la cause spiritualiste ; c'est, au contraire, un combat à outrance en sa faveur. La destinée de l'homme en dehors de ce monde, sa vie à venir, l'immortalité et les célestes aspirations de l'âme, voilà ce qui a ému profondément M. de Lamartine et comme troublé son intelligence si élevée. Il s'est laissé

entraîner à l'idée que la souveraineté terrestre avait une sorte de ministère divin ; qu'elle était appelée, en protégeant ici-bas l'individu comme être social, à le préparer aux félicités de l'existence future ; en d'autres termes, qu'elle avait charge d'âmes. Et alors il ne lui a demandé qu'une chose : c'est non-seulement de faciliter, mais d'imposer l'accomplissement du devoir. Pour lui, la notion du droit humain s'est complètement évanouie. Il n'a pas cru, il n'a pas pu croire à la liberté du mal. Il n'a eu de foi que pour la liberté du bien ; et la liberté du bien isolée de la liberté du mal, c'est la loi du devoir, ce n'est plus la liberté.

« Le véritable *contrat social* n'a pas pour but seulement le corps de l'homme, il a pour but aussi et surtout l'âme humaine. Il est spiritualiste plus que matériel ; car le corps ne vit qu'un jour de pain, et l'esprit vit éternellement de vérité, de devoir et de vertu. Voilà pourquoi la doctrine qui ne fait que proclamer les droits de l'homme est courte et fausse, et ne peut aboutir qu'à la révolte perpétuelle, doctrine insensée, *contrat social ;* voilà pourquoi toute société qui se fonde sur le devoir est vraie, durable, toujours perfectible, et aboutit directement à Dieu, c'est-à-dire à la perfection et à l'éternité. » (Page 32.)

« Une loi morale et religieuse, donnant à la société civile un but intellectuel, moral et divin, de civilisation des âmes, c'est-à-dire de vertu et de divinisation de notre être par des devoirs réciproques découverts et accomplis ; voilà la fin de la société politique ; voilà le plan de Dieu ; voilà l'œuvre de la législation ; voilà la dignité de l'homme ; voilà le spectacle que la Di-

vinité créatrice se donne à elle-même, depuis qu'elle a daigné créer l'homme jusqu'à la consommation des temps. » (Pages 29 et 30.)

Si M. de Lamartine avait dit seulement que la satisfaction brutale des besoins du corps n'est pas l'unique fin des sociétés politiques, personne ne se lèverait pour soutenir que la souveraineté sociale ne se réduit pas au devoir de maintenir une sorte d'égalité alimentaire ou de bien-être; on se garderait de dénier au pouvoir, quel qu'il soit, la mission de garantir, en même temps que la sûreté des personnes et des biens physiques, la sécurité du développement des facultés intellectuelles et morales; mais on lui assignerait spécialement la charge de garantir l'exercice du libre arbitre des individus, c'est-à-dire la libre option, à leurs périls et risques, entre le bien et le mal, entre les conseils de la raison et les conseils de la passion, partout où cet exercice ne constituerait pas un danger pour la société.

Ce qu'on contesterait à la souveraineté sociale, c'est le droit d'enchaîner, en vue d'intérêts qui ne seraient pas de ce monde, la volonté et la liberté humaines; c'est le droit de déshériter les individus de toute moralité et de tout mérite, en les privant du moyen d'engager devant Dieu leur responsabilité.

Si les individus n'ont pas de droits; s'ils n'ont que des devoirs, le meilleur des gouvernements, le type idéal, c'est le gouvernement théocratique, investi de la toute-puissance, armé d'une autorité absolue.

Pour ceux qui croient, avec Royer-Collard, que la loi humaine ne participe point aux croyances

religieuses, qu'au-delà des intérêts de cette vie, elle est frappée d'ignorance ou d'impuissance, les individus, vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de l'État, ont principalement des droits. Leurs devoirs ne sont pas une cause, ils sont un effet: ils dérivent de leurs droits; ils en sont le corollaire, parce qu'ils en sont la limitation. Pour la vie à venir, les droits ne naîtront que de l'accomplissement des devoirs; ils en seront la conséquence, une rémunération, si l'on veut, un couronnement. Mais, dans le milieu terrestre, pendant l'existence sociale, l'individu a des titres incontestables au gouvernement de ce qui ne concerne que lui-même, parce qu'il est un agent moral et responsable.

M. de Lamartine a de grandes duretés, des injustices de langage, pour ceux qui ne confondent pas avec lui la loi divine et la loi sociale:

« Les publicistes qui donnent des définitions orgueilleuses et abjectes des droits de l'homme n'ont oublié que ceux-là: le droit d'accomplir des devoirs, le droit d'être vertueux, le droit d'être immortel. Relevons nos fronts trop humiliés.... Nous valons mieux que cela!.... » (Pages 38 et 39.)

C'est M. de Lamartine qui oublie que la souveraineté sociale, en faisant respecter le droit d'accomplir des devoirs, le droit d'être vertueux, le droit d'être immortel, n'a pas qualité pour attenter à un droit parallèle, le droit de ne pas accomplir les obligations de la loi divine, dont la sanction n'appartient pas à notre infirmité.

La théorie, que le droit social n'est qu'une conséquence du devoir, ou, suivant une formule plus

vraie, n'est que le devoir, ne se rencontre pas seulement sous la plume du publiciste orateur, du moraliste inspiré; elle est aussi, sous une forme moins splendide et moins franche, la thèse de savants juristes, d'économistes distingués, de philosophes de renom. M. Oudot est en train de la développer. L'auteur récent d'une philosophie du droit l'a adoptée. M. Baudrillart, dans un livre que l'Institut vient de couronner, l'a défendue. M. Jules Simon lui-même s'en est fait le champion; et si M. Lerminier est moins explicite, il débute toutefois, dans la définition du droit, par l'indication du devoir: « L'homme conçoit « qu'il a le devoir de respecter ceux qu'il appelle « ses semblables; qu'il a le droit d'en être respecté « lui-même; qu'entre lui et eux il y a identité, et « partant équation de droits et de devoirs. »

On pourrait croire que M. Cousin dérive le devoir du droit, et non le droit du devoir. Il dit, en effet: « Le fondement du devoir est celui du droit. » Oui; mais il ajoute: « Mon devoir est la mesure exacte de « mon droit »; et c'est là ce que je conteste. Mon droit est plus étendu que mon devoir, si j'ai le droit de faire ce que moralement je ferais mieux de ne pas faire. M. Cousin complète sa pensée et devient encore plus explicite: « Si je n'avais pas le devoir sacré « de respecter ce qui fait ma personne, c'est-à-dire « mon intelligence et ma liberté, je n'aurais pas le « droit de la défendre contre vos atteintes. C'est « parce que ma personne est sainte et sacrée en soi, « que, considérée par rapport à moi, elle m'impose « un devoir, et que, considérée par rapport à vous,

« elle me confère un droit. » (*Cours de* 1817 *et de* 1818, 20ᵉ. leçon.)

M. Cousin dérive le droit du devoir, mais non du devoir envers autrui ; il dérive le droit du devoir de l'homme envers lui-même. Cette dérivation du droit a un inconvénient, un péril : il s'agit du droit social, et justement le devoir de l'homme envers lui-même ne relève que par exception de la société.

Ce que je dis de M. Cousin, je puis le dire de M. Jouffroy. Lui aussi, en interrogeant la fin de l'homme, déduit le droit de l'obligation pour l'individu intelligent et libre d'accomplir, sous sa responsabilité, la partie de sa destinée qu'il peut, à travers les obstacles qui sont sa condition, réaliser en ce monde (*Cours de droit naturel*, 30ᵉ. et 31ᵉ. leçons).

Le devoir de l'homme envers lui-même ou envers Dieu, source du droit, justification de la liberté, j'admets tout cela ; mais je ne puis oublier que l'objet de nos recherches, c'est la limite du droit de l'individu comme être sociable. Ce que je soutiens, c'est que, comme être sociable, son droit ne naît pas de son devoir, de son devoir envers autrui surtout, ni même de son devoir envers lui-même et envers Dieu, parce que le droit politique serait alors subordonné à la loi religieuse, et que les conditions du pouvoir temporel seraient subordonnées à l'ordre spirituel et aux solutions de la théodicée.

Le droit de l'individu comme être sociable ne saurait dépendre de ses devoirs envers lui-même et envers Dieu, parce que la liberté, réduite à l'expression de ce droit, exclurait la possibilité du mal.

La cause de l'erreur de M. Jouffroy, c'est la confusion qu'il a faite entre le droit naturel et la morale. Le droit naturel n'est pas toute la morale, il n'en est qu'une partie (1).

Nos publicistes (je parle des théoriciens politiques) ne vont pas jusqu'à dire que la liberté c'est le devoir; ils disent seulement que la liberté a pour fondement le devoir.

Je crois que cette théorie, même ainsi réduite, aboutit fatalement à donner au droit et à la liberté la même mesure que le devoir, c'est-à-dire à ne reconnaître à l'homme que la prérogative et le pouvoir de faire le bien. La liberté, c'est cela sans doute; mais c'est encore autre chose, c'est la liberté de préférer le mal au bien, sans lésion du droit d'autrui. Si les hommes n'avaient que des devoirs et des droits leur assurant le moyen de les accomplir, ils seraient tous, de par la contrainte, des êtres parfaits, je n'ose dire de petits saints; et comme les devoirs de tous s'harmonisent entr'eux, il n'y aurait ni limites ni contradictions; la société pourrait être purgée de toutes traces de l'infirmité humaine; elle offrirait le spectacle, sinon de la béatitude absolue, au moins d'un mécanisme exempt de tout vice.

Sur ce point, contre l'avis général, je suis de l'avis de M. Proudhon: « Le droit est pour chacun la

(1) Voir mon *Cours de Droit pénal*, 2e. éd., p. 19 et aussi p. 631, 632, 633. Je persiste à contester la définition de Montesquieu : « ..... La liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce « que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que « l'on ne doit pas vouloir (livre XI, ch. III). »

« faculté d'exiger des autres le respect de la dignité « humaine dans sa personne ; le devoir, l'obligation « pour chacun de respecter cette dignité en autrui. « Au fond, droit et devoir sont termes identiques, « puisqu'ils sont toujours l'expression du respect exi- « gible ou dû : exigible, parce qu'il est dû ; dû, « parce qu'il est exigible. Ils ne diffèrent que par le « sujet, moi ou toi, en qui la dignité est compro- « mise. » (*La Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. Ier., p. 183.)

Contre la science, je suis de l'avis du poète :

> Le devoir, fils du droit, sous nos toits domestiques,
> Habite comme un hôte auguste et sérieux.

Ce qui est vrai, c'est que le droit de l'individu est inséparable de son devoir, parce que le devoir c'est le respect du droit d'autrui (1).

(1) On a fait remarquer avec raison que les premières déclarations des droits, la déclaration des 27 juillet—31 août 1789, la déclaration du 3 septembre 1791 et la déclaration des 15-16 février et 24 juin 1793, n'avaient parlé que des droits de l'homme et du citoyen. Elles ne parlaient pas des devoirs ; elles les sous-entendaient. La déclaration de l'an III (22 août 1795) place, à la vérité, les droits en première ligne ; mais elle mentionne comme complément les devoirs.

DES AFFINITÉS

DES LANGUES TRANSGANGÉTIQUES

AVEC LES LANGUES DU CAUCASE,

PAR HYACINTHE DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

Les idiômes de la famille dite Transgangétique, à laquelle se rattachent tous les dialectes monosyllabiques en vigueur chez les peuples de l'extrême Orient, les Tibétains, les Annamites, les Chinois, les Birmans, ne semblent pas être encore, non plus que ceux des indigènes du Caucase, entrés dans le domaine de la philologie comparée. Nous croyons donc utile de présenter un résumé des analogies que nous avons remarquées entre ces deux groupes de langues, séparés l'un de l'autre par toute la largeur du continent asiatique; analogies trop nombreuses et trop importantes pour pouvoir être attribuées au hasard. Notre travail prouvera, sinon la parenté originelle du Tibétain et du Chinois avec le Tcherkesse et le Géorgien, au moins l'existence de rapports intimes ayant dû exister entre ces divers groupes linguistiques, à une époque vraisemblablement antérieure aux plus anciens souvenirs de l'histoire profane et de la chronologie.

UN (forme primitive, *seg*, *sek*).

Abasse (dial. du Caucase), *zéka*; — tcherkesse, *zé*; — suane, *echgou*; — tibétain, *djig*; — rung-chébang (dial. tibétain du Népaul), *soukha*.

DEUX (forme primitive, *ki*, *kis*).

Didoëthi (dial. du Caucase), *kée*; — aware, *ki*; — akoutche, *kwi*, *kouï*; — play (dial. de l'Indo-Chine), *ki*; — yakha (dial. tibétain du Népaul), *kich*; — tibétain, *gnis* (de là, par transmut. du *g* en *gn* et de cette dernière consonne en *n*, le chinois *ni*, deux).

TROIS (forme primitive, *sam*, *san*).

Géorgien, *sami*; — mingrélien, *soumi*; — suane, *sémi*; — didoëthi, *son*; — tcherkesse, *chi*; — kazikumuk, *chamm*; — tibétain, *soum*; — pahi (dial. de l'Himalaya), *soung*; — chépang (dial. du Népaul), *soum*; — vayou (dial. du Népaul), *chou*; — rodong (dial. du Népaul), *soum*; — waling, *syoum*; — kouloungya, *soup*; — bahingya, *sam*; — chinois, *san*; — birman, *song*; — lao, *ssam*; — play, *sod*.

QUATRE (forme primitive *ptlé*; c'est aujourd'hui encore la forme tcherkesse).

Formes dérivées :

1°. (Par suppression du *t* médial) :

Chépang, *ploï*; — takhshya (dial. du Népaul), *bla*; — thouloungya, *bli*.

2°. (Par suppression du *t* médial et de la labiale): Rung-chébang, *la*; — nach-hérong (dial. du Né-

. *lik;* — yakha, *li;* — bahingya, *lé;* —
. *ri (l* durci en *r*); — sampang (dial.
paul), *lak;* — birman, *lé;* — play, *lout.*
ar suppression de la dentale et de la liquide):
Pahi, *pi;* — bhramou, *bi;* — chourasya, *phib.*
4°. (Par mutation de la liquide en sifflante):
Abasse, *pchi;* — géorgien, *otchi (o* préfixe); —
mingrélien, *wotchi;* — tibétain, *bji;* — chinois
de Canton, *ssi.*

CINQ (forme primitive, *gou*, *tkou).*
Géorgien, *khouthi;* — kazi-koumouk, *khé;* —
akoutche, *khouy;* — abasse, *khou;* — tcherkesse,
thkhou; — tibétain, *lnga, ga;* — chinois de Fo-
kien, *gou;* — sino japonais, *gou;* — pahi, *gno;*
— takhshya, *gna;* — birman, *gna* (nous voyons ici
un nouvel exemple de la mutation du *g* ou *k* en
gn). — La forme du chinois mandarinique *ou*
résulte de la suppression de la gutturale.

SIX (forme primitive *krouk*, s'est conservée dans le
chépang du Népaul).
Formes dérivées:
1°. (Par supp. du *k* initial).
Kazi-koumouk, *rehkh;* — akoutche, *ourêekh (ou*
préfixe); — sino-japonais, *rok;* — chinois de
Canton, *lok;* — chinois de Fokien, *lag;* — chi-
nois mandarinique, *loü;* — bahingya, *rouk;* —
doumi, *raou;* — khaling (dial. du Népaul), *ré.*
2°. (Par mutation du *k* en *d*):
Tibétain, *droug;* — moï-thaï, *thorok;* — moan (dia-
lecte de l'Indo-Chine), *téraou.*

3°. (Par suppression du *r* médial) :

Tcherkesse, *khi ;* — géorgien , *ekvssi* ; — pahi , *khou* ; — birman , *khyouk* (dans ce dernier idiôme, le *r* se change généralement en *y)*.

4°. (Par suppr. du *r* médial et mut. du *k* en *t*) :

Takhsya , *tou* ; — rodong , *touk*.

SEPT (forme primitive , *brou*).

Formes dérivées :

1°. (Par supp. du *b* initial) :

Kazi-koumouk , *erroul* ; — akoutche , *wer* ; — mizdjeghi , *wor* ; — rodong , *raï*; — doumi (dial. du Népaul) , *ré*.

2°. (Par supp. du *r* médial) :

Abasse , *bich ;* — rung-chébang , *bhang ;* — annamite , *baï*.

3°. (Par mutat. du *r* médial en *d*) :

Tibétain , *bdoun*.

HUIT (forme primitive , *bra* , *brat*).

Mizdjeghi (dial. du Caucase), *bar;* — chépang (dial. du Népaul), *prap ;* — thakhsya , *bhré ;* — tibétain , *brgyad*.

Formes dérivées :

1°. (Par supp. du *r* médial) :

Kazi-kumuk , *meï* (mut. du *b* en *m) ;* — andi , *bithl;* — didoëthi , *beïthl* ; — chinois mandarinique, *pà ;* — chinois de Canton, *pat;* — sino-japonais, *fats* ; — rhodong , *bhok* ; — lao, *ped*.

2°. (Par suppression du *b* initial) :

Géorgien , *rva ;* — mingrélien , *rwo ;* — suane , *ara ;* — rhung-chébong , *ré ;* — sampang , *rek ;* — doumi , *ri* ; — khaling (dial. du Népaul) , *rin*.

NEUF (forme primitive, *tskour*).

Géorgien, *tskhra*; — mingrélien, *tchokro*, — suane, *tchakra*; — chépang, *takou*; — tibétain, *dgou*, en langue écrite.

Formes dérivées :

1°. (Mutation du *ts* en *b*) :

Tcherkesse, *bgou*; — Khouloungya, *bong*; — lohorong (dial. du Népaul), *bang*; — kiayn (dial. de l'Indo-Chine), *poungo*.

2°. (Suppression du *ts* initial) :

Tibétain (langue parlée), *gou*; — chinois de Canton, *kou*; — chinois-mandariniq., *kieou*; — pahi, *goun*; — thakhsya, *kou*; — thouloungya, *gou*; — birman, *ko*; — lao, *kao*; — play, *kouïd*.

DIX (forme primitive, *pché*).

Tcherkesse, *pché*; — koura (dial. du Caucase), *vets*; — tibétain (langue écrite), *btchou*.

Formes dérivées :

Suppression du *p* initial.)

Abasse, *djé*; — tibétain (langue parlée), *djou*; — chinois-mandariniq., *chi*; — sino-japonais, *zyou*.

TÊTE.

Géorgien, *thawi*; — chinois de Canton, *théou*; — sino-annamite, *thaou*.

Idem. Ingouche, *korté*; — tibétain, *go*.

ŒIL.

Tcherkesse, *na*; — sino-annamite, *nan*.

NEZ.

Tcherkesse, *pch*, *feh*; — sino-japonais, *fi*.

même structure primitivement monosyllabique, la même formation, à une époque postérieure, de quelques dissyllabes par l'addition de particules déterminatives placées d'ordinaire à la fin du mot. Plusieurs de ces particules offrent même entr'elles une affinité phonétique; par exemple, la désinence *ma*, qui chez les montagnards de la Circassie exprime l'idée de composition, de multiplicité, semble se rapprocher de la syllabe *va*, qui joue le même rôle dans la langue du Tibet. Parfois, dans les dialectes du Caucase, le mot garde sa forme monosyllabique après l'adjonction des particules, qui alors se fondent avec la racine; le même fait se manifeste également en tibétain. Si les autres idiômes du Caucase ont perdu leur primitive structure monosyllabique pour passer à l'état agglomérant, nous ne devons, suivant toutes les apparences, voir là qu'un résultat de l'empire exercé sur eux par des langues touraniennes ou indo-européennes, plus riches de formes et d'une organisation plus savante. On sait, en effet, l'influence énorme que ne manquent guère d'exercer les dialectes à organisme perfectionné sur ceux qui, à ce point de vue, leur sont inférieurs. C'est ainsi que le cophte et le berber ont fini par adopter une grande partie du vocabulaire et surtout de la grammaire sémitique, bien que, par leur origine, ils ne se rattachent en rien au sémitique; que le basque, primitivement dépourvu de flexions génériques, a cependant fini par adopter quelques-unes de celles des idiômes avec lesquels il s'est trouvé en contact, et que la plupart des dialectes finnois et tartares parlés dans l'empire des tzars tendent à prendre les conjonctions et particules du russe.

se, tout
ces

at
ui-
ouve
peu-
; *dgod*,
hinois et
e en *ko*,
squ'ils sont
s ne se rap-
iales d'objets.
le numérale *go*

er comme une des
tre les dialectes du
l'analogie singulière
ces phonétiques de ces
ous deux se distinguent
urs sons, par leur ten-
les à un grand nombre de
e consonnes dont l'assem-
emble défier les efforts du
ux exercé. Ainsi en tibétain,
cinq; *brgya*, cent; en tcher-
n géorgien, *grtsamn*, croire. Il
hui un certain nombre de ces
ononcent plus en tibétain, et ne sont

employées que dans la langue écrite ; néanmoins elles ont dû primitivement exister comme élément phonétique, puisque nous les trouvons dans le langage parlé de quelques cantons isolés et chez les montagnards du Népaul.

Tels sont les curieux rapprochements que nos études, quoique fort superficielles, nous ont déjà permis d'établir entre deux groupes de langues qui, jusqu'à ce jour, semblaient n'avoir eu aucun point de contact. Nul doute que des recherches plus étendues ne nous conduisent à un résultat encore plus concluant. Nous avons omis à dessein, comme trop peu frappantes, toutes ces particularités communes à la fois aux dialectes du Caucase, de l'Himalaya et aux langues touraniennes, telles que l'unité de déclinaison, l'absence de genres, la structure inverse de la phrase, bien qu'elles séparent nettement les idiômes en question des idiômes à flexion, tels que le sanscrit ou l'hébreu. Nous pouvons, ce nous semble, dès aujourd'hui regarder comme certain le séjour primitif des peuples de la famille dite *monosyllabique*, dans la région comprise entre l'Arménie et les frontières de la Tartarie, au sud précisément de la Bactriane et des régions qui servirent de berceau à la race indo-européenne. Plus tard, bien qu'à une époque extrêmement reculée, la famille monosyllabique fut pour ainsi dire coupée en deux par suite de l'invasion indo-européenne dans les contrées du sud, et rejetée, partie dans les gorges du Caucase, partie dans celles de l'Himalaya, où elle se répandit ensuite en Chine, en Indo-Chine et peut-être même dans les îles du Grand-Océan. Toutefois,

s'il est vrai, comme l'affirment quelques savants anglais, que les nations du midi de l'Inde appartiennent à la souche touranienne, il faudrait reconnaître que ce dernier rameau (touranien) avait commencé la série de ses migrations avant tous les autres, puisqu'aujourd'hui les idiômes tamoul, carnatic, télinga se trouvent séparés de leurs congénères de la Tartarie et par les dialectes (ariens) du nord de l'Inde, et par les langues monosyllabiques du Tibet et du Népaul.

Il est bon de prévenir le lecteur, pour éviter toute confusion, que nous avons eu soin d'exclure du cercle de nos recherches les langues qui, bien que parlées dans le Caucase, n'appartiennent cependant pas à la souche caucasienne, tels, par exemple, que l'ossète, que l'on s'accorde généralement à rattacher à la famille persane, et ce curieux jargon d'origine inconnue, dont les Tcherkesses font usage seulement dans leurs expéditions de guerre ou de chasse. Nous nous sommes borné aux dialectes, tels que le géorgien, le tcherkesse, le laze ; sans doute, comme tous les langages de peuples montagnards, bien que parlés sur un territoire fort restreint, ils offrent entr'eux des différences assez notables; néanmoins, ils ne paraissent pas s'éloigner plus l'un de l'autre que le lithuanien du russe ou le gothique de l'anglais; et s'ils constituent des groupes bien distincts, nous avons tout lieu de croire qu'ils ne s'en rattachent pas moins à une même souche primitive.

O SALUTARIS HOSTIA,

PAR M. DES ESSARS,

Membre titulaire.

Le hasard a fait tomber dans mes mains un vieux livre de théologie, intitulé : *Questions sur la Messe, par M. Théraize, prestre, licentié de Sorbonne et chanoine de St.-Étienne de Hombourg, imprimé à Paris, chez Pierre Emery*, 1699, avec approbation et privilége. Il est dédié à *Monseigneur François de Clermont, évesque, comte de Noyon, pair de France.*

Ce livre est d'une orthodoxie parfaite. Son auteur, Michel Théraize, devint grand-chantre, chanoine et official de St.-Fursy de Péronne, et curé dans la même ville. Ses *Questions sur la Messe* sont citées avec éloge par les biographes.

Ce pieux chanoine révèle une particularité digne d'intérêt sur l'origine du chant : *O salutaris Hostia*, à l'élévation de la messe.

Cette curiosité historique, peu connue, m'a paru mériter d'être signalée.

Les deux strophes consacrées à ce moment de l'office sont empruntées à l'hymne *Verbum supernum prodiens*, composée pour l'office du St.-Sacrement par saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, plus connu par la *Somme* et ses Commentaires sur les

Livres saints que par ses poésies (1). Santeuil le considérait toutefois comme un vrai poète, et ne lui a reproché que l'emploi de la rime.

Cette critique est d'autant plus juste, quant à notre hymne, que la rime ajoute à *Bella* une épithète HOSTILIA, dont la raison se serait très-bien passée. Ne nous arrêtons qu'au sens.

L'homme est toujours en guerre avec les mauvais penchants; pour qu'un jour la porte du ciel s'ouvre devant lui, il doit, par la prière, obtenir de Dieu la force de combattre et le secours, gage de la victoire. On interprète donc naturellement dans une acception purement mystique :

Bella premunt hostilia :
Da robur, fer auxilium.

L'auteur, en composant ces paroles, les comprenait certainement ainsi; mais lorsque, plus de deux siècles après la mort de leur auteur, elles furent introduites dans la célébration de la messe, on leur attribua un sens naturel et direct : la guerre était la lutte armée ; le secours invoqué, l'appui irrésistible du Très-Haut.

L'*O salutaris Hostia*, redevenu aujourd'hui une hymne de paix, a été jadis un chant de guerre, un appel audacieux adressé au bon Pasteur contre le gardien visible de son troupeau. Grâce aux siècles, de-

(1) Deux Jésuites, collaborateurs de Bollandus, ont contesté à Thomas-d'Aquin la composition de l'office du St.-Sacrement. Ils ont été réfutés dans les *Dissertationes historicæ et criticæ*, de Noël Alexandre, frère prêcheur. Paris. 1680 (Bibliothèque de Caen).

sur le trône en 1498.

papes : Alexandre VI,

par le cardinal de La

son successeur en espé-

son protecteur, auquel, en

quelques jours, il rendit le dépôt

furent les deux papes dont l'his-

intimement liée à celle du roi, père

ports de la Couronne de France avec la Cour

bien variables.

VI voulait définitivement établir la puis-

temporelle du Saint-Siége ; il n'avait point pris

nom du plus célèbre des conquérants ;

César s'ennuyait d'être cardinal ; il

changer sa barette contre la couronne du-

et son célibat contre une alliance

de ses luttes armées avec Charles VIII,

indigne pontife, mais grand politique,

ressentiments dans la tombe de son vainqueur

coup l'allié du nouveau roi.

n'était point embarrassé par les

se contentant d'une déclaration suspecte

de la part d'un prince réputé pendant vingt-deux ans l'époux très-réel de la pauvre Jeanne de France, il prononça le divorce et favorisa soit l'inclination, soit les vues politiques de Louis XII, en lui permettant d'épouser la duchesse de Bretagne.

Georges d'Amboise est fait cardinal; Louis XII a ses coudées franches en Italie. Le Milanais et le royaume de Naples sont reconquis en quelques mois.

Après la mort d'Alexandre VI et le règne éphémère de Pie III, Jules, qui n'avait pas manqué de prendre à son tour le nom d'un grand capitaine, suit d'abord la politique adoptée sans doute avec son assentiment. Les Vénitiens lui semblent redoutables; d'ailleurs, il veut prendre ou reprendre certains territoires qu'ils possèdent. Il forme contre eux, avec les étrangers, la fameuse ligue de Cambrai. Dans ce temps-là, si la Cour romaine semblait faire peu de cas de la nationalité italienne, elle tendait évidemment à créer une unité sous sa puissance, moyen efficace à ses yeux de maintenir et d'accroître sa grandeur.

César Borgia, *le Valentinois*, comme on disait au Vatican, avait, sous le règne de son père, envahi la Romagne en dépossédant de petits princes; l'histoire dit par quelles armes et par quels moyens; un bref d'Alexandre VI l'en avait créé duc. Très-partisan des annexions, Jules II, grâce au secours de la France, chasse *le Valentinois*, malgré son bref, et se met en possession du duché.

Désormais les Français ne sont plus de grands secours à Sa Sainteté; elle découvre en eux des rivaux

et s'empresse de créer une nouvelle ligue pour expulser d'Italie ses protecteurs redoutés.

Louis XII s'indigne. Au concile de Pise convoqué par le roi, le pape oppose un concile réuni dans le palais de Latran ; mais, à la rencontre de la Bastide, Bayard est un terrible théologien ; mais les journées de Bologne et de Ravenne sont de formidables arguments; aussi le concile de Pise suspend-il le pape de ses fonctions.

Malgré son concile de Latran qui le protége, Jules éperdu entame secrètement des négociations avec la France.

Il ne s'armait guère du *Non possumus* ; cette formule eût peut-être humilié le fondateur hardi de St.-Pierre de Rome. Il aimait à dire : je veux, mais il ne repoussait pas les accommodements profitables. Il fut sauvé, dit-on, par les scrupules inspirés à Anne de Bretagne et reportés par elle à la conscience de Louis.

Les Français attiédis perdent leur énergie ; plus d'ensemble dans leurs efforts; leurs alliés les abandonnent. Louis XII, seul, a contre lui l'Europe en armes.

Le belliqueux Saint-Père, une fois rassuré, devient menaçant. Il frappe d'interdit le royaume, spécialement la ville de Lyon, où le concile de Pise s'était enfin transféré. Il fait don de la couronne de France à l'empereur Maximilien. Pour ne négliger aucune des ressources de sa puissance, il compose lui-même trois oraisons en l'honneur de la Sainte-Vierge et contre les Français ; il décrète qu'on les récitera chaque jour, en Italie, aux heures où les cloches sonneront l'*Angelus.*

De leur côté, Louis XII, portant fièrement son titre de roi, et Georges d'Amboise, resté français sous la pourpre romaine, prétendent aussi manier les armes spirituelles.

Jules II a pris le casque et la cuirasse au siége de la Mirandole. Le roi de France, s'appuyant du reste sur un canon promulgué à Constance, a convoqué un concile où les cardinaux et les évêques n'ont pas manqué. Puisque le pape, dans l'intérêt de sa cause, compose et prescrit des oraisons, pourquoi le roi se priverait-il du même avantage? Il n'en eut garde; il fit ordonner par les évêques du royaume que, tous les jours, à l'élévation de l'Hostie, on chanterait cette strophe, empruntée à l'hymne *Verbum supernum prodiens :*

O salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium,
Bella premunt hostilia :
Da robur, fer auxilium!

A ces deux dernières lignes on substituait, dans la chapelle du roi :

In te confidit Francia :
Da pacem, serva lilium!

« Ce prince, surnommé le Père du peuple, ajoute « notre théologien, ayant obtenu de Jésus-Christ, en « qui il avait mis toute son espérance, une victoire « complète, les Français conservèrent la coutume de « chanter :

O salutaris Hostia

« pendant l'élévation de l'Hostie (1). »

(1) A Rome, on ne fait entendre aucun chant pendant l'Élévation.

Que de choses, en ce monde, sont employées à un usage différent de celui pour lequel elles ont été créées!

Toutefois le docteur angélique, s'il eût vécu, eût pu être l'ami de Louis XII, comme en son siècle il l'avait été de Louis IX, engagé aussi dans des querelles avec la Cour de Rome.

Ce saint ne fondait pas sur les choses temporelles la prédominance de la papauté.

On raconte qu'un jour il entra dans la chambre du pape Innocent IV, pendant que l'on comptait de l'argent: « Vous voyez, lui dit le Pontife, que l'Église « n'est plus dans le siècle où elle disait: *Je n'ai ni or* « *ni argent.* Il est vrai, Saint-Père, répartit Thomas; « mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique: « *Levez-vous et marchez.* » Deux siècles plus tard, avec les papes Alexandre VI et Jules II, l'Église ne s'était pas rapprochée du temps des miracles.

COMMENT

LES DYNASTIES ONT COMMENCÉ EN FRANCE

ET COMMENT ELLES ONT FINI;

Par M. DUPONT,

Membre correspondant (1).

Trois races de rois ont déjà passé sur le trône de France. — Assistons-nous à la fin d'une grande époque et au commencement d'une nouvelle ?... L'existence des dynasties est-elle soumise à des lois permanentes, qui puissent être reconnues et définies ?... Est-il possible de demander le secret de leur naissance et de leur mort à cette inflexible logique des événements, qui nous fait remonter, par un enchaînement rigoureux des effets aux causes... « *immobilis..... causarum series et ineluctabilis ordo* » ?...

Nous l'ignorons. — Mais, en présence de l'imposant spectacle offert par notre histoire et d'un avenir sur lequel ont grondé tant de menaces, nous éprouvons un attrait irrésistible à fixer nos regards en arrière ; il nous semble, en voyant la longueur et les périls du chemin parcouru, que la route à parcourir va se dé-

(1) Cette dissertation a été composée en avril 1849, et lue dans plusieurs séances de l'Académie, à la fin de cette même année.

rouler à nos yeux et nous montrer ses obstacles. Cette illusion nous donne du courage pour marcher en avant.

Dieu, qui dirige les hommes et les mène à travers les gloires et les catastrophes, les joies et les douleurs de ce monde, trouve sans doute dans sa toute-puissance la source de l'infinie variété des faits et jamais ne se répète; mais il a permis à l'homme de découvrir, dans ces mille combinaisons diverses, quelques-unes des causes éternelles qui les produisent. — Tout naît, se développe, dépérit et meurt; et sous cette loi multiple, qui se résume en une seule, — la loi de la vie,—l'individualité ne s'efface pas, mais se révèle, au contraire, sous des apparences variées qui ne font que voiler le principe immuable sans l'altérer.

Qui n'a pas essayé de suivre, dans les souvenirs écrits des peuples, l'histoire de quelques-uns de ces grands événements dont la durée est mesurée par plusieurs siècles? — Là, sur un coin de la terre, une peuplade ignorée se rassemble; le temps a marché, et nous la retrouvons une nation puissante devant laquelle toutes les autres se sont inclinées. — D'où lui est venue sa vie, son agrandissement, sa force ? — Puis, plus tard, à la force a succédé la faiblesse; au triomphe, l'assujettissement; à la vie, la mort!... — Au sein d'une société, le germe d'une pensée favorable ou funeste est déposé inaperçu; — le temps marche, et ce germe a brisé son enveloppe; il a poussé des racines qui ont pénétré dans le sol, et ses vastes rameaux en couvrent la surface; il est devenu un système, une doctrine, une religion ou un rêve!—Rome élève, sur toutes les parties de son vaste

empire, des temples à ses faux dieux; — le Christianisme les renverse; — le Coran menace à son tour l'Évangile; — Luther ébranle la foi catholique, et des paradoxes insensés ont inquiété, de nos jours, les peuples avides de repos!

L'humanité est-elle donc condamnée à être sans cesse le jouet de phénomènes dont elle doit ignorer absolument les causes? Nous savons qu'elle ne peut ici-bas jouir du bonheur. Elle y subit une épreuve, souvent douloureuse; mais cette épreuve, elle peut du moins l'adoucir en étudiant d'avance, par l'expérience du passé, ses phases successives.

Le fondement essentiel de toute société, c'est le principe de l'autorité; sans lui, il n'y a point de vie sociale possible. — Ce principe, chez l'immense majorité des peuples, s'est produit sous le nom de royauté. — Que ce soit par convention tacite, par tradition ou par usurpation, il n'importe.

Mais ce principe lui-même, pour être efficace, a besoin de stabilité, de fixité. Tout ce qui est temporaire est nécessairement discutable, et ce qui est discutable ne peut servir de base solide à une société. L'hérédité devient alors une condition essentielle de la royauté, et les dynasties sont créées.

Les dynasties, cependant, ne sont pas éternelles. — Les hommes comprennent la nécessité des fictions; mais c'est à la condition de trouver dans ces fictions des garanties satisfaisantes, une protection, un gouvernement! — Sous l'empire de certaines circonstances, une race s'affaiblit, s'abâtardit, est subjuguée au lieu de dominer, reste en arrière des nations au lieu de

marcher résolûment à leur tête; arrivée à ce point, elle succombe, et la Providence fait surgir un homme qui rallie les éléments épars de la société et commence le cycle nouveau que sa race doit parcourir.

Quelles sont les circonstances qui ont accompagné, en France, ce grand événement, lorsqu'il s'est produit? C'est ce que nous voulons examiner rapidement en parcourant les pages de notre histoire.

Chaque époque a un but à atteindre; ce but est presque toujours le secret de l'avenir; chaque génération fait un pas, sans savoir où elle va, mais comme poussée par une sorte d'instinct. Les événements si variés, si multiples, si contradictoires souvent en apparence, se classent, se disciplinent et enfantent à la fin le résultat providentiel, être lentement et péniblement créé; et comme, en définitive, la société humaine est faite par et pour les hommes, un homme résume en lui la signification et le but d'une époque.

La France est sortie du choc de deux grandes forces : l'une qui s'épuisait, l'autre qui grandissait.

Rome, semblable à ces nuages orageux qui d'abord, point sombre à l'horizon, ont bientôt envahi le ciel. Rome avait étendu sa puissance sur tout le monde connu. Jamais plus colossal empire ne s'était imposé à la terre; mais bientôt aussi la vie, si énergique au cœur, s'était affaiblie en se répandant dans de trop nombreux et trop vastes organes. La race d'Auguste, nouvelle race d'Atrée, inoculait au monde civilisé ses vices infâmes et ses appétits sanguinaires, et le monde, comme frappé de vertige, attachait ses regards à ces signes précurseurs de la décadence, et courait à la

mort couronné de fleurs, enivré de parfums, à travers les chants de l'orgie et les cris des gladiateurs et des chrétiens expirants.

Tacite assistait à cette fête suprême avec un désespoir amer; il voyait le flot impitoyable monter lentement et sans trêve; il croyait déjà entendre les derniers râles de l'agonie de son pays se traînant à travers les ruines et les ignominies : « *Cursaturus tam sæva* « *et infesta virtutibus tempora* (1). » La période calme et heureuse qu'il vit commencer avec Nerva ne lui inspira point d'illusions : c'était une halte, ce n'était pas le terme. Rome ne pouvait plus s'arrêter; le destin lui criait : marche! et, à tous les points de l'horizon, la barbarie se dressait menaçante et prête à l'étouffer.—Elle disparut au milieu de l'indicible pêle-mêle des nations et des races; son vaste corps fut divisé, déchiré et jeté par lambeaux à chacune des peuplades accourues à la curée!

Mais la mort est féconde; de la vieille société dissoute allaient naître des sociétés nouvelles : les tribus barbares, se trouvant, après des siècles de luttes, en contact immédiat avec la civilisation romaine, s'inclinèrent sous la puissance morale de la race vaincue, et lui donnèrent en retour la force vitale qui lui manquait. — De cette union naquit la France.

On le sait, la société gallo-romaine n'avait point de classes intermédiaires : au-dessous d'un clergé maître absolu, il n'y avait que des *curiales* attachés au municipe comme des forçats aux bancs de la galère, et des

(1) *Jul. Agric. vita*, § 1.

colons marqués et parqués comme des troupeaux. Le barbare Franc, sorti de ses immenses forêts où existaient à peine les entraves de la propriété, vainqueur des maîtres du monde par la vertu de sa framée, atteignit du premier bond le sommet de l'édifice social, et se plaça à côté des évêques, arbitres souverains des cités.

L'Église transigea avec ces conquérants; elle caressa, dompta et soutint les chefs à la longue chevelure, que leur force avait placés à la tête des guerriers. — Clovis reçut le baptême. — La première dynastie était fondée.

Cela se comprend. — Les peuplades d'au-delà du Rhin n'apportaient pas en Gaule une organisation nouvelle. — Ce que l'on appelle l'élément germain ne se développa que plus tard. — D'un autre côté, le christianisme, fort, dominateur, comme tout principe vrai, et que n'ont pas encore usé les querelles et les misères humaines, était une digue pour la barbarie, qui, sans lui, eût probablement tout renversé et anéanti, comme les sectateurs de Mahomet écrasèrent l'Orient affaibli par l'arianisme.

La première dynastie fut absorbée par l'Église; ce fut là sa force; cela devait être aussi la cause de sa décadence.

Parmi les principes sociaux, en effet, il en est qui, incontestablement, sont nécessaires et éternels, tels que la religion, la famille, la propriété. — Mais il en est d'autres, qui ne sont que transitoires, qui doivent se modifier, se transformer à mesure que les sociétés avancent en âge et en maturité. Ce sont ces derniers

que représentent, que personnifient, si je peux m'exprimer ainsi, les dynasties et auxquels elles donnent ce caractère relatif de permanence qui seul les rend efficaces.

Clovis donc et les rois qui le suivirent représentèrent la société franque (car on ne peut encore l'appeler française) à son premier état, c'est-à-dire s'appuyant sur l'Église organisée, sur la théocratie. C'est la loi commune à toute société qui commence, et il faudrait peu chercher pour en reconnaître les causes et les trouver dans la nature des hommes. Tout, sous les premiers Mérovingiens, revêtit le caractère religieux, tout s'appuya sur ce premier fondement; — la littérature, surtout, ce miroir fidèle des mœurs et de l'intelligence d'une nation.

Mais il est évident que si la société franque fût restée dans cette carrière sans marcher, sans dévier, elle n'eût rien produit de nouveau; un marasme précoce l'eût atteinte et bientôt fait périr.

La première dynastie était impuissante à produire et même à suivre le grand mouvement qui devait arrêter la décadence. — Elle s'était usée en même temps que l'idée qu'elle représentait. Homme et idée allaient se modifier et se transformer.

C'est alors qu'apparait pour la première fois le fait que nous retrouverons aussi souvent qu'une dynastie devra tomber et faire place à une autre.

« Le doigt de Dieu, comme l'a dit Bossuet, est dans « toute œuvre. » A côté d'une chose qui dépérit, la Providence fait naitre une chose qui croit. Il n'y a jamais de lacunes dans la création, il n'y a que suc-

cession lente, progressive, mais constante et irrésistible. A côté des rois, avaient apparu les maires du Palais ; à côté de la Neustrie, avait grandi l'Austrasie ! Étrange phénomène, qui cachait toujours l'avenir de la France entre une tradition romaine et l'élément barbare !

Les maires du Palais et l'Austrasie représentaient l'esprit laïque. Ce fut là le fondement de leur force et de leur prépondérance ; et l'esprit laïque ne pouvait être que germain, car l'aristocratie austrasienne seule avait conservé la rude énergie d'une race guerrière. La famille des Pépin, par son génie, avait concentré en elle les rayons de ce foyer nouveau qui s'allumait, et prépara pendant près de deux siècles l'avènement définitif de la dynastie de transition dont Charlemagne fut le type et le héros, comme Clovis l'avait été de la première.

Mais toute dynastie a ce qu'on peut appeler un précurseur. L'œuvre de préparation est toujours achevée par un homme marqué du signe providentiel et qui porte le dernier coup au vieil édifice. Sous la première race, cet homme fut Charles-Martel.

Dans ce rapide tableau que j'ai entrepris d'esquisser, je ne peux m'arrêter, même en les résumant, aux événements de cette grande vie, aussi remplie et aussi surprenante que celle d'Alexandre et de César, ces deux honneurs des anciens temps. On me permettra seulement de transcrire ici ce que le vieil auteur de la *Vie du duc Pépin et maire du Palais d'Austrasie* (1), a dit de lui :

(1) Vita beati Pipini ducis, qui fuit major domus Austriæ (*Hist. franc.*, édit. Duchesne, t. I, p. 599).

« Pépin, précédé dans la tombe par ses autres fils, « ne laissa que Charles pour héritier, non-seulement « de sa dignité, mais de sa valeur. Charles, homme « héroïquement belliqueux, duc invincible et très-vic-« torieux qui, franchissant les frontières du pays de « ses frères, exalta par ses victoires les victoires pa-« ternelles, remporta les plus beaux triomphes sur les « ducs et les rois, les peuples et les nations barbares, « et depuis les Slaves et les Frisons jusqu'aux Espa-« gnols et aux Sarrasins, ne laissa rien devant lui qu'il « ne renversât par sa puissance et ne soumît à son « empire. Deux fois vainqueur du roi de France, il « imposa aux Francs un roi de son choix, estimant plus « glorieux de commander à ceux qui possédaient le « royaume que de le posséder. Trois de leurs rois « abattus, il frappa les Sarrasins jusqu'à l'extermina-« tion. Il prit Narbonne et Bordeaux, et après avoir « vaincu les Goths, il brûla leurs villes et leurs palais « les plus fameux, et rasa jusqu'aux fondements leurs « murailles renversées. Puis, après d'autres nombreuses « et insignes victoires que je passe sous silence, il par-« tagea le royaume entre ses deux fils, et, prince très-« belliqueux et très-victorieux, s'endormit en paix. »

Voilà la tâche fatidique accomplie par le glaive de Charles-Martel. Son action sur l'organisation intérieure de la société ne fut ni moins active ni moins puissante. En dépouillant le clergé pour enrichir ses hommes d'armes, et en répandant ses *leudes* sur la surface du sol, il traça un lit à la société nouvelle qui était prête à se former, à la société féodale. Il fut encore un enfant de la barbarie; mais, à tout consi-

dérer, il ne fut guère plus barbare que son petit-fils; et si la postérité a fait à ce dernier une gloire qui a éclipsé celle de son aïeul, on en trouve peut-être la cause principale dans la haine que le clergé voua au spoliateur de ses riches domaines.

Il est curieux de rappeler comment Charles-Martel fut jugé par les contemporains de Louis-le-Germanique. En 858, les évêques des provinces de Reims et de Rouen écrivaient à ce prince (1) :

« Quant au prince Charles, père du roi Pépin, lui « qui, le premier, partagea entre les rois et chefs des « Francs les biens de l'Église, il est, pour ce seul for- « fait, perdu pour l'éternité. En effet, saint Eucher, « évêque d'Orléans, qui repose dans le monastère de « St.-Trudon, fut, pendant qu'il était en prière, « transporté dans l'autre monde, et, entr'autres « choses que le Seigneur lui montra, il aperçut « Charles, tourmenté dans le plus profond de l'enfer. « Sur sa demande, l'ange qui lui servait de conduc- « teur lui répondit que, d'après l'avis des saints qui « jugeront avec le Seigneur dans le jugement futur, « le prince qui avait enlevé et partagé le bien des « saints devait, avant ce jugement, subir d'âme et de « corps les peines éternelles, non-seulement pour ex- « pier ses propres péchés, mais aussi pour expier « ceux de tous les hommes pieux qui ont donné leur « fortune, en l'honneur de Dieu et pour racheter « leurs âmes, aux lieux possédés par les saints, en of- « frant des luminaires ou des aumônes aux serviteurs

(1) *Fragmenta de reb. reg. Franc.* (ap. Duchesne, t. I, p. 792).

« du Christ. — Saint Eucher, revenu à lui-même, fit « venir saint Boniface ; Fulrad, abbé de St.-Denis, et « le grand-aumônier du roi Pépin, et, leur racontant « ces choses, leur dit que, pour vérifier l'exactitude « de sa vision, il fallait aller au tombeau et examiner « si le corps y était toujours. Ceux-ci allèrent donc « au monastère où Charles était enseveli, et, ouvrant « son tombeau, ils en virent soudain sortir un dragon. « et l'intérieur en était noirci comme s'il eût été « brûlé. Nous avons vu, ajoutent les évêques, ceux « qui furent témoins de ces faits et qui ont vécu jus- « qu'à nos jours. »

La postérité, fort heureusement, n'a point vu par les yeux de saint Eucher, et n'a point ratifié la sentence de damnation éternelle portée contre le principal fondateur de la seconde dynastie. L'histoire a vu dans Charles-Martel celui qui finissait l'ère première de la France et ouvrait la seconde; auprès de lui mourait une race épuisée, instrument désormais inutile, et en lui renaissait celle qui devait avancer l'œuvre de la civilisation française.

Quel principe, quelle idée représentait donc la seconde race? Elle fut, a-t-on dit, un pont jeté entre la barbarie et la féodalité, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, une dynastie de transition. Il ne s'opéra, en effet, tant qu'elle régna, rien de décisif. Le vieux monde romain avait laissé de trop fortes empreintes en Neustrie; il s'était produit contre la barbarie une réaction qui, comme toute réaction, alla au-delà du but. Charles-Martel et ses successeurs rendirent la prépondérance à l'élément germain ; mais,

eux aussi allèrent trop loin; et dans le vaste empire qu'ils créèrent, la France ne put encore apparaître. Ce fut la cause de leur décadence. La première race était trop romaine; la seconde fut trop germaine.

Lorsque Charlemagne mourut, tout ce que devaient faire les Carlovingiens était accompli, ses successeurs ne semblèrent travailler qu'à la destruction de son œuvre. Charlemagne avait arrêté les invasions qui menaçaient sans cesse l'existence de la société; relevé aux yeux des peuples la pensée de l'autorité et de l'ordre matériel; contribué, ainsi que son père, à l'élévation de la papauté, cette puissance nouvelle qui en centralisant l'action religieuse, écartait le danger de l'influence théocratique locale; déposé le principe de l'organisation féodale dans les Capitulaires, où la société civile trouvait à se constituer en dehors de la hiérarchie ecclésiastique; combiné enfin dans une juste mesure, et peut-être à son insu, l'esprit romain et l'esprit germain, dont l'union allait enfanter la nationalité française.

Si, considérée dans son ensemble, l'œuvre de Charlemagne ne fut qu'éphémère, il n'en fut pas de même des germes divers qui y étaient contenus; ces germes furent les fondements de l'avenir.

Il y avait à peine cent ans que le grand empereur était descendu dans la tombe et cent-cinquante que Pépin-le-Bref était monté sur le trône des fils de Mérovée, et déjà l'on voyait apparaître les signes avant-coureurs de la fin de cette dynastie. La société était retombée dans le plus affreux désordre. — Toute idée d'ordre, de patrie, de courage avait disparu. —

Les luttes intestines avaient décimé la population guerrière; les bandes normandes avaient parcouru les villes et les campagnes, les châteaux et les chaumières, en tuant, pillant, brûlant tout sur leur passage.

Une société qui n'a plus de centre, plus de point de ralliement pour se reconnaître elle-même, est comme une armée sans chef, sans uniforme et sans drapeau; c'est une masse inerte et vacillante qu'un souffle renverse.

La race de Charles-Martel était épuisée : Dieu s'était retiré d'elle; il fallait qu'elle disparût.

Lorsqu'on parcourt les historiens originaux, on voit, au milieu de l'indicible bouleversement des choses et des esprits, que ce qui en général s'efface le moins, les dénominations territoriales étaient devenues vagues, indécises. — Ainsi, on y trouve rarement les noms de Neustrie et d'Austrasie, qui semblent même n'être plus que des mots poétiques. — On commence à parler du pays ou duché de France; la contrée qui devait prendre le nom de Normandie est appelée les *Marches de France et Bretagne ;* tout paraît se diviser, s'isoler. — Eh bien ! dans ce temps même, jamais la lutte de l'Austrasie et de la Neustrie ne fut plus vive, et la fin d'une dynastie devait en être le résultat.

Comme tout s'enchaîne dans les événements humains, il est souvent assez difficile de distinguer ce qui est cause et ce qui est effet; souvent ce qui est effet peut aussi être cause, et réciproquement. Ici, par exemple, je suis convaincu que les invasions normandes furent une des causes principales de la décadence des Carlovingiens, et que, d'un autre côté,

l'esprit qui animait les Carlovingiens aida puissamment à ces invasions.

L'esprit de la seconde race était austrasien, cela est évident ; il puisait sa force, sa direction dans les souvenirs germaniques, sur la vieille terre arrosée par la Meuse et le Rhin. — Les traditions des premiers temps vivaient encore. Charles-le-Simple et Henri, signant leur pacte d'alliance, s'intitulaient rois : le premier, des *Francs occidentaux* ; le second, des *Francs orientaux* (1). Les luttes avaient toujours lieu vers le centre de l'empire carlovingien devenu une grande ombre, pendant que sur les côtes occidentales laissées à elles-mêmes les pirates descendaient chaque jour, à chaque heure, sans trouver de résistance (2) (*paucis resistentibus*), et se promenaient en maîtres à travers les campagnes désertes. Jamais, chose remarquable ! les rois austrasiens ne songèrent à organiser sérieusement la défense ; ils n'employaient l'or et l'argent que pour obtenir quelques instants de repos, tant ils méconnaissaient la gravité du fait qui allait porter le dernier coup à leur trône ébranlé.

Dans un pays si lâchement abandonné, ce qui devait grandir un homme aux yeux des populations, c'était le courage de combattre le terrible ennemi devant lequel tout fuyait, qui ne respectait rien et s'attaquait de préférence à ce qu'on respectait le plus; c'était la pensée de rendre à une race depuis long-temps opprimée une vie, un nom distincts. —

(1) *Pactum Karoli et Henrici regum* (ap. Duchesne, t. I, p. 587).
(2) *Fragmentum hist. franc.* (ap. Duchesne, t. I, p. 688).

Il y avait une nouvelle patrie à faire naître, une nouvelle idée à faire éclore; il fallait qu'elle s'incarnât dans un homme, dans une famille.

La partie occidentale de l'ancienne Gaule n'avait point perdu, dans la condition dépendante à laquelle l'avait réduite la victoire remportée sur elle par l'Austrasie, ce caractère particulier dont Rome et la Gaule faisaient le fond, et la Germanie une teinte accessoire; l'idiôme des rois y était à peine connu; on y parlait un dialecte mêlé, auquel les langues de la civilisation et de la barbarie avaient apporté chacune leurs éléments, comme pour en faire un chef-d'œuvre dont la grande famille européenne pourrait s'enorgueillir un jour. L'ancienne Neustrie, enfin, représentait un pays que ses instincts, ses besoins, ses souvenirs rendaient étranger à ceux qui le gouvernaient. — Cette situation devint plus nette encore, plus tranchée, lorsque les bandes normandes arrivèrent, et que l'on vit les faibles monarques n'avoir ni assez de force ni assez d'énergie pour les repousser.

Dès le temps de Charles-le-Chauve, du petit-fils de Charlemagne, un homme se fit remarquer par la valeur avec laquelle il combattit ces ennemis redoutables. Il s'appelait Robert et avait été surnommé *le Fort.* — On ne connaissait pas son origine. Plus tard, un flatteur de la troisième dynastie la fit remonter au grand empereur (1). Mais, si on réfléchit au temps et aux circonstances au milieu desquels se trouva Robert, on peut supposer avec quelque vraisemblance qu'il ne

(1) Ap. Duch., t. II, p. 627.

l'esprit qui animait les Carlovingiens ... que la
à ces invasions. ... les aïeux

L'esprit de la seconde race ... empire du
est évident ; il puisait sa force ... qui en sont
souvenirs germaniques, sur la ... ce que la
la Meuse et le Rhin. — Les ... personnelles
temps vivaient encore. Charl... ...ment que l'éclat
gnant leur pacte d'alliance ... encore.
mier, des *Francs occident*... ...ns facilement. —
orientaux (1). Les luttes ... ...eux, qui défen-
centre de l'empire car... ...e leur patrie, alors
ombre, pendant que su... ...nner les habitants
à elles-mêmes les pira... ... *patriæ terminos*
chaque heure, sans ... *terræ adversante.*
resistentibus ..., et se ... et du massacre géné-
les campagnes des ... ...antes et des champs
les rois austras... ...e chef de cette nation
ment la défens... ...sar combattit sans les
que pour obten... ...cre, décima avec une
méconnaissa... ... l'encan, « comme si
dernier coup ... patriotisme, connaissait
Dans un ... et des chaînes dans la
vait grand...
c'était le ... ...soit, *marquis* (*marchio*)
devant ... ...eux que celui de *comte*
s'attaqu... ...les un homme de guerre
plus ... ...rconstances. Plus tard,
... comte d'Auxerre et de
... de St.-Martin de Tours,

... t. VI, p. 91.



tère, *Majus Monasterium* (1)·
le territoire compris entre la
est-à-dire à peu près toute l'an-
lutta pendant six années contre les
..rmands. En 867, il reçut le baptême
..ce faisait le signe des hautes destinées

..ue, les Normands entrés par la Loire
.. toute la rive droite de ce fleuve jusqu'à
..ils s'étaient dirigés sur le Maine, l'avaient
..ge, et revenaient vers Angers en suivant le
.. Sarthe.—Robert et Raoul, duc d'Aquitaine,
..assemblé une petite armée ; ils marchèrent
rencontre de l'ennemi qui, à leur approche,
..ant pas le temps de regagner le fleuve et de re-
..nter dans les barques, se jeta dans Brissarte et se
réfugia dans une grande église bâtie en pierre, qui
s'élevait dans cette ville. Robert tua tout ce qu'il put atteindre, mais il reconnut que l'édifice était trop bien fortifié pour être immédiatement emporté d'assaut; il fit donc arrêter sa troupe et la fit camper alentour, en attendant qu'il pût le lendemain en faire le siége régulier. On était dans l'été, il faisait une chaleur accablante; Robert, afin de respirer un peu la fraîcheur du soir, ôta son casque et sa cuirasse pendant que tous ses hommes travaillaient à établir leurs tentes. Chacun s'occupait avec cette insouciance légère que l'on puise dans l'habitude et le mépris du danger, lorsque tout à coup les Normands s'élancèrent

(1) *Ann. S. Bertini* (*Hist. de France*, t. VI, p. 691).

à la suite du célèbre Hastings, leur chef, de l'intérieur de l'église, et se précipitèrent, en poussant leur cri de guerre, sur leurs ennemis imprévoyants. Robert ne put que saisir son épée, et, sans armure, il rassembla les siens et s'efforça de repousser les assaillants. Le succès couronna d'abord son audace ; il arriva jusqu'au seuil de la basilique, mais là il fut frappé à mort et tomba. Les Normands s'emparèrent de son cadavre. — Ainsi mourut ce Robert qui fut le Machabée de son siècle, disent les vieux historiens, et dont les hauts faits égaleraient ceux de Machabée si on eût consigné dans les livres le récit des combats sans nombre qu'il livra aux Bretons et aux Normands (1). Et, singulier rapprochement ! le premier des Capétiens arrosait ainsi de son sang, en combattant pour son pays, ces mêmes sillons d'où, après des siècles, devaient se lever les enthousiastes vengeurs de l'un des derniers Capétiens, innocente et sainte victime des délires démagogiques !...

Après la mort de Robert, il ne resta plus personne pour s'opposer au torrent dévastateur : *cum nemo inveniretur qui eorum violentiæ resisteret* (2). Son armée se dispersa, et les Normands triomphants regagnèrent leurs bateaux et descendirent à Angers, suivis d'une foule de Bretons (3). Ils établirent dans la ville leur quartier-général, et firent venir par la Mayenne leurs

(1) *Ann. franc. Metenses* (Duch., t. III, p. 309 ; — Duch., t. II, p. 627).

(2) *Fragm.* (ap. Duch., t. II, p. 400).

(3) *Chron. de North. gest.* (Duch., t. II, p. 526).

femmes et leurs enfants, qui y trouvèrent pendant plusieurs années un refuge assuré (1).

La perte de tout le cours inférieur de la Loire fut le résultat de cet événement, qui eut un grand retentissement dans l'empire occidental des Francs. — Charles-le-Chauve fut forcé de s'en émouvoir, et, après plusieurs années d'apathie et d'hésitation, il fit un appel à tous ces chefs de province, dont l'indépendance croissait en même temps que les limites de leur territoire se dessinaient, et somma en particulier Salomon, le roi de Bretagne, qu'il venait de vaincre, de lui amener ses hommes. Angers fut entouré d'une nombreuse armée; on combattit bravement de part et d'autre; on fit jouer contre les murailles des machines de guerre jusque-là inconnues. Mais les assiégés se défendaient avec acharnement: ils savaient qu'il s'agissait pour eux de leur vie et de celle de leurs femmes et de leurs enfants. Et puis la ville était bien fortifiée; l'assaut en était difficile; la maladie et le découragement s'étaient mis dans les rangs de la foule entassée sous des tentes. — Rien, à ce qu'il semble, n'intéressait le roi dans cette lutte nationale; il assistait stoïquement au grand spectacle d'une nation s'efforçant de reconquérir ses foyers; et il s'apprêtait à retourner dans sa vraie patrie, sur le Rhin, lorsque les Bretons, plus énergiques, plus fiers, plus tenaces que les autres, résolurent de détourner la Mayenne de son cours, d'empêcher par ce moyen le ravitaillement de la place, et de s'emparer des vaisseaux nor-

(1) *Fragm.* (Duch., t. II, p. 401).

mands mis à sec; ils commencèrent leur gigantesque entreprise en creusant une tranchée d'une merveilleuse grandeur « *miræ magnitudinis.* » Les Normands effrayés offrirent à Charles une forte somme d'argent, s'il voulait les laisser sortir de la ville. Charles, dont la cupidité n'était contrebalancée par aucun sentiment de devoir ou de sympathie pour les populations dont il avait le gouvernement nominal, s'empressa d'accepter; et laissant là Normands, Bretons et Neustriens, il retourna en toute hâte vers le Nord.

A peine était-il parti que les Normands, remontés sur leurs bateaux, se jetèrent sur le pays avec une fureur accrue par les revers; jamais ils n'avaient montré autant de cruauté impitoyable.

Un long cri de douleur et d'indignation retentit de la Seine à la Loire contre l'Austrasien. Tant de lâcheté brisa la faible chaîne qui existait encore entre la Neustrie et les descendants de Charlemagne. Ce fut dès lors un fait moral accompli. L'existence de la deuxième race devenait impossible et incompatible avec l'esprit et l'avenir de la France.

Mais la seconde race était dans une condition différente de celle où se trouvait la première à l'époque de sa décadence et de sa chute.

Les Mérovingiens ne représentaient plus aucun principe de droit ou de force; de droit, car le principe héréditaire était loin d'être établi dans une société encore barbare; — de force, car les maires du Palais avaient pour eux l'aristocratie turbulente et guerrière. L'Austrasie, d'un autre côté, puissante par les armes et par ses victoires, ne trouvait pas en Neustrie une

résistance vraiment patriotique sur laquelle auraient pu s'appuyer des rois qui n'étaient pas plus populaires à l'Occident qu'à l'Orient. Aussi n'y eut-il pas de lutte entre la dynastie qui tombait du trône et celle qui y montait. La couronne reposait sur la tête de stupides fantômes que les deux premiers, Pépin et Charles-Martel, faisaient mouvoir à leur gré; elle était chose de trop faible importance pour qu'elle valût la peine d'être déplacée. Pépin-le-Bref eut l'ambition d'unir le droit au fait; on sait avec quelle facilité il y réussit.

Pour les Carlovingiens, il n'en était pas ainsi: eux avaient un point d'appui en Allemagne; ils y avaient des amitiés et des alliances; le sceptre impérial était le but permanent de leurs désirs et de leurs efforts; succéder à Charlemagne était leur constante préoccupation. Ils caressaient, peut-être à cause de leur faiblesse, cette chimère d'une domination universelle, ce rêve fantastique qui atteste l'orgueil des hommes en même temps que leur impuissance, et auquel sont venus se consumer, comme à la lueur d'un flambeau, les plus grands génies de la terre. Mais cette illusion, en révélant des instincts contraires à ceux de l'ancienne Gaule, leur assurait en même temps des sympathies au-delà du Rhin. On n'était pas encore si loin des grandes invasions que le souvenir en fût complètement effacé. Quand le souffle de Dieu passe sur le monde et le remue depuis les déserts glacés des pôles jusqu'aux sables calcinés par les feux du soleil, les nations sentent long-temps encore après qu'il est passé ses derniers frémissements. Les Francs, qui habitaient les bords des grands fleuves de la Germanie

et ses sombres forêts, n'avaient pas oublié que leurs pères, entraînés par le torrent des peuples, étaient jadis descendus en armes sur les champs fertiles de la Gaule, avaient régné en maîtres sur les cités splendides, et courbé sous leur joug ces Romains déshérités de leur gloire et de l'empire. — Aussi la guerre contre les Occidentaux avait-elle conservé un caractère national; elle était toujours une lutte de races, et comme la continuation des sanglantes querelles de Frédégonde et de Brunehaut. Les fils de Charlemagne n'invoquèrent jamais en vain cette antique haine contre ceux qui pourtant constituaient leur vrai peuple, et c'est là ce qui explique comment ils purent résister pendant plus d'un siècle au grand mouvement d'où la France devait sortir.

L'étude approfondie, je ne dirai pas seulement des faits généraux, mais aussi de tous les événements, même les plus insignifiants, en apparence, de cette époque, conduirait infailliblement à la connaissance complète des causes qui amenèrent la chute de la seconde race, surtout si l'on s'attachait exclusivement aux historiens originaux; mais une telle étude dépasserait mes forces et le but de cette simple esquisse; je dois me borner et me hâter.

Pendant que les Carlovingiens, ne sachant pas se détacher de leur ancienne patrie, accroissaient chaque jour l'impopularité qui devait leur être fatale, les hommes influents des diverses parties du territoire soit par leurs richesses, soit par leurs qualités personnelles, s'affranchissaient du pouvoir central.

La plus importante de ces contrées était celle qui

est comprise entre la Seine et la Loire ; dans le principe elle s'appelait Neustrie, mais elle avait fini par se subdiviser en : Pays de France, Marches de France et Bretagne, Comtés d'Anjou, de Nevers, d'Auxerre, etc. C'était sur ce terrain que se jouait, pour ainsi dire, la fortune de la France.

Lorsque les bandes normandes pénétraient par l'embouchure des grands fleuves du Nord, l'Escaut, le Rhin, par exemple, elles trouvaient sur leur passage de riches pays et des villes populeuses, mais elles ne frappaient pas une nationalité ; lorsqu'elles descendaient sur les côtes comprises entre l'Escaut et la Somme, elles pouvaient butiner dans les vastes plaines qui s'étendaient devant leurs yeux ; mais si elles s'arrêtaient là et ne descendaient pas vers le Sud-Ouest, les résultats de l'invasion n'avaient rien de décisif ni aucune portée politique. — Il n'en était pas de même pour la Neustrie. Grâce à l'admirable distribution de ses eaux, les flottilles, composées de barques légères, pouvaient facilement remonter jusqu'au cœur du pays et de là rayonner de tous côtés. La Seine et la Loire formaient les deux voies principales, et les communications entr'elles ne trouvaient que peu d'obstacles matériels. Par la Seine, les Normands pénétraient directement en Bourgogne, et en se servant de l'Oise et de la Marne, s'approchaient des résidences préférées des rois austrasiens ; par la Loire, ils traversaient une des plus belles contrées de l'Europe et touchaient le centre religieux de l'ancienne Gaule. La Sarthe et la Mayenne, enfin, les conduisaient, l'une chez les Bretons, qui leur servirent plus d'une fois d'auxiliaires ;

l'autre vers la source de l'Orne, rivière qui les ramenait sur la Manche et dans une province où ils avaient fait de bonne heure quelques établissements permanents.

Si on ajoute à cela le voisinage de l'ancienne Armorique, toujours disposée à lutter contre les envahisseurs du vieux sol breton ; le contact du Midi, antipathique par instinct aux peuples venus du Nord, et la tendance de plus en plus marquée des esprits vers un régime nouveau, on comprendra que dans l'espace que nous venons de décrire devaient s'accomplir les plus graves événements de l'époque.

Les descendants de Charlemagne semblaient le deviner ; et si les traditions de leur race les retenaient ou les attiraient d'un autre côté, ils avaient fait du moins, des pays entre Seine et Loire, une sorte de corps de nation auquel ils donnaient une direction, un gouvernement particulier.

Le *Duché entre Seine et Loire*, comme l'appelle l'auteur des *Annales de Metz* (1), était la reconstitution de la Neustrie sous de nouveaux maires du Palais, serviteurs dangereux, que leur turbulence inquiète armait quelquefois contre leurs maîtres, en attendant que leur ambition les renversât.

Jusqu'au moment où Robert-le-Fort reçut l'investiture de ce commandement important, les hommes influents de la contrée usaient leur vie dans une activité guerrière, sans but et sans d'autre résultat que l'affaiblissement de l'autorité royale et la division de

(1) *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 190.

leurs propres forces. Aujourd'hui dans un camp, demain dans le camp contraire, trahissant un jour ceux qu'ils servaient naguère, ils se trouvaient surpris par les barbares que leur envoyait incessamment le Nord et dans l'impuissance de résister à leurs attaques. — Quelquefois les populations s'organisaient seules, sans autre guide que leur détresse et leur désespoir (1).

Nous avons vu que Robert améliora d'une manière sensible cette dangereuse situation. Mais, on se le rappelle, Charles-le-Chauve n'avait réussi à créer une unité, fort imparfaite encore de direction, qu'en comblant Robert de dignités de tous genres ; les nécessités de la défense obligeaient à confier à un seul tout l'espace compris entre les deux fleuves, et par conséquent toutes les villes qui s'y élevaient, et en outre à relever cette autorité aux yeux des masses par des titres qui la rendaient sacrée. Robert était en même temps comte d'Anjou, de Nevers, d'Auxerre et de Paris, et abbé de St.-Martin de Tours, l'antique métropole de la Gaule chrétienne. —Pour la royauté carlovingienne, il y avait là un danger que l'esprit le moins clairvoyant devait entrevoir : aussi ne négligea-t-elle aucune occasion de l'écarter ou de l'amoindrir. Ainsi, il paraît résulter d'un passage des *Annales de St.-Bertin* (2) que, pendant la vie même de Robert (866), Charles-le-Chauve envoya son fils Louis en Neustrie, et tenta de faire passer sur sa tête le pouvoir et les dignités

(1) *Ann. Bert.*, Duch., t. III, p. 210 ; —Duch., *Hist. norm.*, t. III.

(2) Ap. Duch., t. III, p. 224.

accordés au comte d'Anjou. Après la mort héroïque de ce dernier, l'intention du roi devint manifeste.

Robert laissait deux fils : l'aîné se nommait Eudes et le jeune Robert ; l'un et l'autre étaient encore enfants. C'est pour cela, dit l'historien, que le duché ne leur fut pas transmis : « *et idcirco non est illis ducatus commissus* » (1).

Telle put être, en effet, la cause apparente qui enleva aux fils ce qu'avait possédé le père ; mais elle ne fut pas la cause réelle, la cause politique.

Nous sommes convaincu que, dès cette époque, l'idée de l'hérédité des hautes fonctions et des titres honorifiques était entrée dans les mœurs, si jamais même elle en était sortie, car elle est instinctive chez les hommes ; mais la royauté éprouvait beaucoup de répugnance à s'engager sans espoir de retour dans cette voie qui aboutissait à la perte complète de son ascendant sur une aristocratie disposée à s'affranchir de tout joug. Le célèbre capitulaire de Kiersy ne fit que consacrer un droit qui existait en fait : on l'a dit, et nous le pensons ; mais ce capitulaire prouve aussi que les Carlovingiens luttèrent aussi long-temps qu'ils le purent contre l'envahissement de la féodalité, et que ce fut là le cri suprême d'une défaite précédée de nombreux combats,

Il est évident que le duché entre Seine et Loire, ou, comme nous l'appellerons désormais, le duché de France, était le centre, le pivot de la domination de la race royale sur l'Occident entier ; la ligne de la

(1) *Ann. Metens.*, Duch., t. III, p. 310.

eine perdue, tout lui était ravi, et les événements le rouvèrent bientôt. Charles-le-Chauve confia donc le uché à un de ses parents, à Hugues, fils de son oncle onrad et de la sœur de sa mère (1). Ce personnage ouait depuis long-temps un rôle important dans les faires de l'empire oriental; en 864, il avait été ommé archevêque de Cologne, quoiqu'il ne fût que onsuré et sous-diacre, et que ses mœurs ne fussent as celles d'un chrétien fervent (2). Hâtons-nous de ire, toutefois, que cette dernière allégation était eut-être téméraire; car le chroniqueur de Metz, loin l'être d'accord avec l'annaliste de St.-Bertin, nous pprend au contraire que Hugues l'*abbé* était « un homme courageux, humble, juste, pacifique et doué d'une grande pureté de mœurs (3). » Du este, le nom du célèbre petit-fils de Robert-le-Fort, lugues-le-Grand, surnommé aussi l'*abbé*, a contribué eaucoup à obscurcir celui de ce Hugues dont nous parlons.

Le nouveau duc de France continua-t-il l'œuvre de Robert, ou se dévoua-t-il à la politique des rois germains? C'est ce qu'il est impossible de découvrir dans les récits obscurs, et souvent contradictoires, qui constituent les monuments historiques de cette époque. Dans l'espace de dix ans, son nom n'est prononcé que fort rarement et dans des circonstances assez peu importantes; on ne l'aperçoit pas, par exemple, au

(1) *Ann. Bertini*, Duch., III, p. 220; — *Ann. Metens.*, Duch., III, p. 369.

(2) *Ann. Bert.*, Duch., t. III, p. 220.

(3) *Ann. Met.*, p. 369.

siége d'Angers, et il est certain, pourtant, qu'en 870 il guerroyait sur la Loire.

La Chronique de Normandie nous apprend que, dans le courant de cette dernière année, Hugues, dans une rencontre qu'il eut avec les Normands, s'empara d'un certain moine qui avait renié la foi du Christ, et s'était joint aux pirates dont il était un des plus intrépides et des plus terribles compagnons. Ce fait, fort secondaire en lui-même, eut quelque retentissement, et nous explique jusqu'à certain point l'état de la société et des esprits.

Quels que fussent, d'ailleurs, l'audace des barbares, l'avantage de leur genre d'attaque et le désordre moral et matériel où était plongé le pays, il est impossible de supposer que les Normands eussent pu, pendant près d'un siècle, piller, rançonner, tuer par le fer et le feu des populations nombreuses et compactes, s'ils n'avaient pas trouvé parmi ces populations des auxiliaires et des complices. Ils en devaient facilement trouver.

Lorsqu'un instinct providentiel, irrésistible, pousse une société vers un but marqué, tout devient aliment, prétexte pour le satisfaire. Du sein de ces agitations incessantes, de cette inquiétude vague, de ces souffrances profondes, c'est toujours le même cri qui s'élève. Les hommes qui exercent le pouvoir et qui en tiennent le levier et les chaînes peuvent, sans doute, s'opposer au vœu des nations et les détourner parfois de leur route logique, naturelle; mais ces efforts sont impuissants et le courant, ruisseau patient ou torrent impétueux, finit par miner ou renverser l'obstacle.

Au IXe siècle, la tendance de la contrée qui fut la partie la plus gauloise de la Gaule, et qui fut nommée Neustrie, était de se constituer une nationalité, et les événements qui s'accomplirent de la Loire au Rhin cachèrent tous un fait unique, — une guerre de race.

Nous avons dit qu'entre l'Orient et l'Occident de la France existait un esprit d'hostilité permanent, qui devint ardent, implacable sous les débiles successeurs de Charlemagne. Les Normands apparurent. Eux, sur les rivages qu'ils touchaient, ne connaissaient ni Austrasiens ni Neustriens : ils étaient comme un fléau céleste, qui s'abat, détruit et passe. Sur l'Escaut, le Rhin, la Meuse, ils pillaient les villes allemandes; sur la Seine, l'Orne et la Loire, ils égorgeaient les fils des Gallo-Romains. — Chez les hommes, la haine est heureuse du malheur de ceux qu'elle poursuit; c'est un sentiment qui exalte tout ce qu'il y a de mauvaises passions en nous et étouffe ce qui y reste de bon; lorsqu'elle existe entre deux races diverses ou entre les différentes classes d'une même nation, lorsqu'elle est dans l'air, les âmes d'élite elles-mêmes peuvent à peine se soustraire à sa triste et fatale influence; elles ne peuvent que se réfugier dans l'isolement de leur pensée, et, sans déserter la défense de la sainte cause du bien, espérer que le règne du mal sera court. — Les esprits inquiets, aventureux ou aveuglés se lancent, au contraire, sans réflexion, sans choix, dans toute voie qui conduit à la satisfaction de leur haine; il leur importe peu que cette voie les mène, eux et leur pays, à une guerre impie ou à un épouvantable cataclysme;

ils ont le vertige ; ils s'élancent en avant et tête baissée ; montagnes et abîmes disparaissent à leurs yeux ; et, dans cette course insensée, civilisation et barbarie, vices et vertus se confondent, se choquent et disparaissent dans le chaos moral.

Ce qui s'est produit à toutes les époques de crise de notre histoire, et ce qui se produirait encore, apparut à l'arrivée des bandes normandes : on vit les descendants des Celtes se réunir à elles pour piller les villes du Nord, et les Germains à leur tour les accompagnèrent lorsqu'elles descendirent sur les rivages de la Neustrie. Pépin, fils de celui qui commandait en Aquitaine, ayant été enlevé par l'ordre de Charles-le-Chauve, son oncle, qui redoutait sa turbulence, et conduit à Soissons dans un monastère où il fut tonsuré de force, échappa à ses geôliers et se fit chef normand (1). Le moine dont Hugues s'était emparé avait sans doute aussi été jeté dans cette destinée par des circonstances analogues. Il eut la tête tranchée. D'après une lettre de Loup, abbé de Ferrières, en Gâtinais, il paraît qu'il était du pays de France, et que l'événement amena quelques réclamations de la part des religieux (2).

Ces minces détails et ceux qu'ils font supposer jettent, il nous semble, une grande clarté sur le mystère historique des succès des Normands, et expliquent la rapidité avec laquelle ils adoptèrent les mœurs des

(1) *Synodi Suessionenses.* Ap. Duch., t. II, p. 413 ; — *Ann. Bert.* Duch., t. III, p. 218.

(2) Duch., t. II, p. 771.

Francs lorsque leurs établissements devinrent fixes. Ils prouvent, d'un autre côté, combien la société gallo-romaine était vivace encore, malgré ses luttes contre l'Austrasie et ses défaites, et quelles difficultés croissantes les rois carlovingiens rencontraient dans leur tentative de réaction germanique.

Mais le dernier coup les atteignit sous les murs d'une petite ville cachée dans une île de la Seine, et qu'on appelait Paris. Le fleuve l'entourait alors de ses flots calmes et purs. La grâce des paysages qui bordaient son horizon l'avaient rendue chère à Julien, le César apostat, et l'importance politique de sa position, précieuse à Clovis et à ses descendants. Ce germe de puissance et de grandeur, prêt à se développer, avait été subitement étouffé par les rois austrasiens. Ils n'avaient pas compris que Dieu avait mis son empreinte sur cet humble coin de terre, et l'avait destiné à devenir le centre du mouvement européen entier, après qu'il l'aurait été de la société française. Imposante destinée, de combien d'écueils et d'orages son cours n'a-t-il pas été rempli, et de quelle lourde et terrible responsabilité ne s'est-elle pas chargée devant l'histoire !...

Paris joue dans l'événement qui nous occupe, c'est-à-dire le changement des dynasties, un rôle capital, et qu'il est nécessaire d'étudier avec soin et de comprendre.

Nous ne pouvons dire comment et pourquoi une ville, une réunion d'habitations et de familles, représente quelquefois une idée, un principe complètement distinct du principe représenté par une ville voisine,

pas plus que nous ne nous expliquons ce qu'on appelle l'esprit national, différent chez chaque peuple; mais il y a toujours pour ce fait des causes extérieures et apparentes qui en éclairent, au point de vue purement matériel, l'origine et le caractère.

On peut, si nous ne nous trompons, donner deux causes principales à l'agrandissement politique et à l'influence de Paris au IX°. siècle. D'abord, sa situation entre l'Orient et l'Occident de l'empire franc — ; puis les invasions normandes, fait qui domine tous les autres et se retrouve partout.

Paris était, à vrai dire, une ville frontière aussitôt que les deux tendances qui divisaient le territoire gallo-romain, envahi par les Francs, devenaient elles-mêmes nettes et bien tranchées, et cela arriva de bonne heure et sous les premiers Mérovingiens. Cela est si vrai, si évident, que les fils de Clovis, quoiqu'ayant constitué un royaume de Paris, stipulaient que la ville demeurerait commune entre eux. Sans doute, et nous l'avouons tout d'abord, les motifs d'une telle convention n'avaient pas pour les parties contractantes la clarté qu'ils ont pour nous à la distance d'où nous les voyons; mais parce que nous ignorons nous-mêmes la portée des événements auxquels nous prenons part, est-ce à dire que nos descendants devront rester dans la même obscurité?..

Sans remonter trop haut, ne nous suffit-il pas de nous rappeler que les barbares, après avoir passé le Rhin, se répandaient facilement dans les plaines, et ne rencontraient pas d'obstacles sérieux jusqu'à la Seine; mais qu'arrivés là, la largeur du fleuve le rendait

difficile à franchir, alors qu'ils étaient loin de leur pays et qu'au-delà le terrain était sillonné par de nombreux cours d'eau et couverts de forêts ? Ce fut à l'abri de cette première ligne naturelle de défense, que la Neustrie conserva une partie de son ancien caractère et de ses anciennes traditions. La situation de Paris sur la Seine était particulièrement remarquable en ce que les rivières affluentes, qui coulent perpendiculairement au fleuve, semblent ménager entr'elles des espaces libres, et présentent une voie assez facile et qui mène directement vers le point occupé par la ville. Aussi fut-elle, comme nous l'avons indiqué, la capitale des Mérovingiens; chacune des pages de Grégoire de Tours atteste l'importance que cette race attache à sa possession.

Le triomphe de l'Austrasie et l'avènement à l'empire des maires du Palais changeaient cet état de choses. La direction nouvelle des idées de la dynastie carlovingienne déplaçait le centre et la ligne de défense du royaume et les reportait au Nord ; c'était sur la Seine qu'il fallait arrêter les Francs occidentaux, mais c'était sur le Rhin qu'il fallait combattre les Saxons ; et on comprend dès lors qu'Aix-la-Chapelle, Cologne, Worms convenaient mieux pour cela que Paris.

Les Normands rendirent brusquement à la Seine sa mission première en la faisant, de nouveau, le théâtre où devaient s'accomplir les principaux événements de notre histoire.

Les invasions maritimes avaient renversé tous les systèmes de défense connus et pratiqués jusqu'alors. Les rivières étaient des routes toujours unies dont les

légères flottilles normandes faisaient un usage aussi terrible que nouveau; et César lui-même aurait été assez embarrassé de s'opposer, avec ses grandes voies militaires et ses camps si fortement assis, à un ennemi qui glissait et fuyait comme l'élément dont il empruntait le secours. On était frappé de stupeur. On découvrit, enfin, que le seul moyen d'arrêter les audacieux pirates était de se trouver sur leur passage au lieu d'attendre leurs coups, et de leur enlever l'avantage qu'ils tiraient de leurs bateaux. Charles-le-Chauve s'avisa le premier de construire un barrage ou une estacade sur la Marne, en 862; le moyen réussit complètement. Il fut bientôt imité et, deux ans plus tard, on en éleva de considérables à l'endroit où est Pont-de-l'Arche, et à l'entrée de l'Oise et de la Marne.

Mais les Normands comprirent vite quel parti on pouvait tirer, contre eux, des points sur lesquels de pareils travaux s'exécutaient avec le plus de facilité: aussi s'efforcèrent-ils constamment d'occuper les îles situées au milieu des fleuves, et de s'y établir d'une manière permanente et comme dans un camp retranché. La petite île d'Oissel, placée à une très-courte distance de Pont-de-l'Arche, leur servit de principal établissement sur la Seine. Mais l'île de Paris était d'une importance bien supérieure à celle des autres, soit à cause de sa grandeur, des fortes murailles qui l'entouraient et des richesses qui y étaient renfermées, soit à cause de sa position qui en faisait le boulevard des bassins secondaires de la Marne, de l'Yonne et de la Haute-Seine et par conséquent la clef de tout le

pays dans un vaste rayon. Les Normands, depuis 846, saccagèrent périodiquement la ville, et s'ils ne s'y maintinrent pas, empêchèrent du moins une résistance sérieuse de s'y organiser tant que les populations n'eurent pour les protéger que la race royale. Le chroniqueur de l'abbaye de Fleury s'écriait : « Au souvenir « des malheurs de la seule Neustrie, la plume s'échappe « de nos mains !... Que dire de cette Lutèce des Pa- « risiens, noble capitale, resplendissante jadis par la « gloire, les richesses, la fertilité du sol et la paix « profonde de ses habitants, et que j'aurais nommée « la richesse des rois et le grand marché des peuples ! « N'est-il pas plus facile aujourd'hui de fouler aux « pieds des cendres calcinées que de contempler une « imposante cité (1) ? »

Les Normands reparurent devant Paris, le 25 novembre 885. L'instant était solennel. Des symptômes, qu'on aurait pu croire certains, semblaient annoncer la dissolution immédiate des derniers débris de la société et l'extinction définitive de l'ancienne race de l'Occident. Il ne restait plus rien. — Sur un trône sans base, une ombre de souverain ; sur un sol ravagé, une population dispersée, abattue, inerte ; les travaux de défense négligés ou abandonnés ; la défense divisée, partielle et, pour ainsi dire, personnelle. Plus d'élan dans les masses ; plus de force, plus d'idées dans les esprits. La vie matérielle devenait de plus en plus grossière et presque sauvage ; la vie intellectuelle nulle. La foi, ce dernier rempart des civilisations

(1) *Lib. de miracul. sancti Benedicti.* Ap. Duch., t. III, p. 446.

mourantes, tombait. La décadence étendait sur la France ses ailes sombres.

Que nous comprenons bien le malheur des générations que la Providence jette sur la terre aux époques de transition ! L'homme aime d'instinct l'ordre et la stabilité, et montre par là qu'il est une créature de Dieu, et qu'il se plait à admirer et à imiter ce qu'a fait son Créateur ; aussi, lorsqu'il voit arriver une de ces grandes catastrophes qui sont au monde social ce que les orages sont à l'atmosphère, son premier sentiment est le malaise et la terreur ; — selon le caractère que la nature lui a imprimé, il s'affaisse sous le fardeau de l'inquiétude, tremblant pour sa vie et pour celle des êtres qui lui sont chers, pour sa fortune, pour son avenir ; en gardant la haine du mal, il n'a pas le courage du bien ; ou, aigri par l'adversité, il blasphème la Providence dont il ne comprend pas les desseins, et, pour ne pas être opprimé, se fait oppresseur.

Tel était l'état de la société et des esprits lorsque commença le siége de Paris.

Deux immenses dangers menaçaient : si les Normands étaient vainqueurs, c'en était fait de la société française ; une aristocratie nouvelle dominait partout et se partageait le sol, et l'ancien élément franco-romain, acculé sur la Loire, se trouvait pressé contre le Midi toujours hostile. — Si, au contraire, le pays devait son salut à la race royale austrasienne, il cessait d'avoir une existence séparée et était absorbé par la Germanie, but constant des descendants de Charlemagne. — Et cette dernière alternative n'était peut-

être pas la moins défavorable à l'avenir de la France. Heureusement l'empire reposait sur la tête affaiblie de Charles-le-Gros. Heureusement la Neustrie nourrissait un homme, une famille qui comprenaient ses destins et devaient la sauver.

Hugues n'avait pas cessé de lutter courageusement et quelquefois avec succès contre le double ennemi du duché de France. Quoique parent de Charles-le-Chauve et revêtu du commandement dans l'intérêt de la dynastie, il avait fini, tant la force des situations politiques est impérieuse et irrésistible, par combattre lui-même l'influence germanique. Il avait continué l'œuvre commencée par Robert-le-Fort. Au moment du siége de Paris, la vieillesse le retenait à Orléans ; il y mourut, et fut inhumé dans l'église St.-Germain d'Auxerre. C'était, dit le chroniqueur : « *un homme de grande puissance et de grande sagesse* » (1).

L'autorité, chose remarquable dans ces temps de désordre, ne subit aucune lacune. Pendant la vie même de Hugues, le fils aîné de Robert, Eudes avait obtenu une partie des dignités et du pouvoir de son père ; il avait été créé comte de Paris, titre subordonné à celui de duc de France, et c'est en cette qualité qu'il commandait la ville, conjointement avec l'évêque Gozlin, homme de guerre comme tous les prélats du siècle. A la mort de Hugues, Eudes reçut de l'empereur Charles-le-Gros l'investiture du duché. C'était la consécration du droit d'hérédité depuis longtemps déjà entré dans les mœurs, et qui seul permet-

(1) *Ann. Metens.* Apud Duch., t. III, p. 324.

trait à la société de marcher régulièrement dans sa voie et sans perdre son unique point d'appui.

Paris se défendit pendant près de deux années contre des attaques acharnées et incessantes, grâce à l'énergie de ses deux chefs qui comprenaient l'importance extrême de sa position. « La cité nous a été « confiée, répondait, d'après Abbon, l'évêque Gozlin « au chef des Normands, non pour qu'elle devînt la « cause de la ruine du royaume, mais pour qu'elle « le sauvât et lui rendît la tranquillité » (1).

La foule des assaillants était évaluée à trente ou quarante mille hommes, probablement de races diverses, et ce nombre, hors de proportion avec les forces des assiégés, n'était compensé que par la position heureuse de la ville et quelques ouvrages avancés sur la rive droite de la Seine, qui ne furent emportés qu'après une longue résistance. Eudes et ceux qui partageaient le commandement avec lui crurent qu'il était nécessaire d'appeler l'empereur à leur secours; c'était un dernier hommage que la grandeur du péril les forçait de rendre à la tradition monarchique, et cet hommage tourna à la confusion du triste représentant de la majesté romaine.

Depuis Charles-le-Chauve, la dynastie carlovingienne avait continué et même hâté son mouvement de décadence; elle s'éloignait de plus en plus de la France par ses actes et par son esprit. L'avènement de Charles-le-Gros et la réunion, entre ses mains, du vaste empire de Charlemagne eurent sur ce double résultat

(1) Abbon. monach., *De bellis Paris.* Ap. Duch., t. II, p. 502.

la plus évidente influence. Le centre reculait à l'Orient et devenait exclusivement allemand. Entre le pouvoir de Charlemagne et celui de son descendant, il n'y avait plus de lien historique que le nom, et encore ce nom perdait-il chaque jour sa portée, sa signification primitive. En Neustrie, les choses avaient aussi continué leur marche. Louis-le-Bègue, Louis III, Carloman avaient passé comme des ombres de rois, jouets des événements et des hommes ; ils ne contribuèrent qu'à l'agrandissement des seigneurs, et à la formation définitive et nécessaire de la société féodale. Sous leur règne, les diverses parties du territoire s'isolèrent; les villes s'entourèrent, se fortifièrent d'une double zone de pierre et d'institutions; les châteaux s'étendirent sur les hauteurs avec leurs murailles crénelées ; les abbayes devinrent des places fortes ; les églises elles-mêmes furent métamorphosées en tours d'observation et souvent en forteresses, et chaque province, chaque ville, chaque château, chaque coin du sol, en s'isolant, isola par cela même la royauté qui devint ainsi une sorte de hors-d'œuvre, une anomalie, jusqu'au moment où elle se mettrait en harmonie parfaite avec le milieu social.

Voilà surtout ce qui nous fait admirer l'institution de la royauté, et cette observation a souvent été faite : c'est qu'à toutes les époques critiques de notre histoire elle a su se transformer et ramener à une direction unique des éléments dispersés qui, sans elle, n'auraient pu se rejoindre.

A la fin du IXe. siècle, le rôle du pouvoir monarchique se réduisait à une influence morale assez li-

mitée, quoique réelle; influence que s'empressaient de reconnaître, les premiers, ceux même qui en fait s'en étaient affranchis. L'appel adressé à Charles-le-Gros n'eut pas d'autre cause, non plus, que l'élévation ultérieure du duc de France au trône.

Charles-le-Gros arriva, à la fin de l'année 887, devant les murs de Paris avec une nombreuse armée (*immenso exercitu*) (1), formée de nations parlant diverses langues (2). Il posa son camp et fit dresser les tentes au pied des collines de Montmartre; puis, après avoir nommé un successeur au brave Gozlin, mort des fatigues du siége, et avoir payé une forte somme aux Normands pour *qu'ils bornassent leurs ravages aux contrées d'Outre-Seine qui refusaient de reconnaître son autorité* (3), il retourna en Allemagne. « Il ne fit rien, dit le « chroniqueur, qui fût digne de la majesté impériale. » Charles-le-Chauve n'avait pas mieux fait sur la Loire.

Ainsi, pendant que tout concourait à rendre impopulaire la dynastie austrasienne, tous les événements se prêtaient, se groupaient en quelque sorte pour augmenter la popularité des ducs de France. En pénétrant au fond des choses, on aperçoit assez facilement qu'une portion de l'aristocratie maintenait seule encore l'ancienne tradition impériale, tandis que les populations, c'est-à-dire la vraie race gallo-franque,

(1) *Ann. Met.*, Duch., t. III, p. 322.

(2) Abbon, *De bell. Paris.* Duch., t. II, p. 318.

(3) Ad extremum concessis terris et regionibus, quæ ultra Sequanam erant, Normannis ad deprædandum, eo quod incolæ illarum sibi obtemperare nollent, recessit rex. (*Ann. Met.*, Duch., t. III, p. 322).

la repoussaient ouvertement. Le pacte vraiment sauvage que Charles conclut avec les Normands révèle ce fait important, que l'annaliste n'a mentionné que par une phrase incidente. Il fallait que le souverain vît sa cause bien compromise pour qu'il fît de ses ennemis mêmes, de ces barbares qui, depuis plus de cinquante ans, couvraient son royaume de sang et de ruines, les instruments de ses ressentiments et de ses vengeances.

L'aristocratie, d'un autre côté, n'était pas pressée de se donner un chef dont elle aurait senti le joug. Le désordre est favorable à l'usurpation, et il n'y a qu'un pas de l'extrême licence au despotisme. — Un pouvoir éloigné, étranger, antipathique au peuple, sans action, sans vigilance, était trop favorable aux possesseurs de la terre pour qu'ils consentissent à le renverser complètement; il leur suffisait de l'amoindrir, de lui faire une opposition extérieure qui plaisait aux masses, tout en le conservant comme un instrument dont ils se servaient ou qu'ils rejetaient à propos. Au milieu de l'indicible confusion des événements, de la sécheresse et de l'obscurité des historiens, on finit toujours par découvrir une lueur de la vérité historique.

Après la mort de Charles-le-Gros, dernier débris sur lequel flotta la vaine et trompeuse image de l'Empire d'Occident, Eudes devint roi de France.

On comprendrait mal ce fait si l'on se bornait à l'énoncer ainsi; on serait exposé à lui donner une signification fort différente de celle qu'il doit avoir.

Le moine Abbon, pauvre poète à la muse rebelle,

le raconte succinctement dans ces quelques vers que nous traduisons (1) : « Eudes, plein de joie, prit aussitôt, *du consentement et aux acclamations de beaucoup de Français*, le nom de roi, la direction du « royaume, puis la main, le sceptre et le diadème. « La France se réjouit, *quoiqu'il fût Neustrien*, car « on n'aurait pu en trouver aucun autre semblable à « lui. Et comme la Bourgogne ne lui fit pas défaut, « La Neustrie s'empressa de rendre hommage à son « célèbre enfant. Ainsi un triple royaume se réjouit « dans une unique ovation. »

L'annaliste de Metz, historien tout austrasien, dit à son tour (2) : « Pendant cela les peuples des Gaules, « réunis en assemblée, *avec le consentement d'Arnoul*,

(1) Lætus Odo regis nomen, regni quoque numen,
Francorum populo gratante faventeque multo,
Ilicet, atque manus, sceptrum diademaque vertex,
Francia lætatur, quamvis is Neustricus esset ;
Nam nullum similem sibimet genitum reperire.
Nec quia dux illi Burgundia defuit, ejus
Neustria ad insignis nati concurrit honorem.
Sic uno ternum (*) congaudet ovamine regnum. »
(Duch., t. II, p. 520, v. 446.)

(2) « Interea Galliarum populi in unum congregati, *cum consensu Arnolfi*, Odonem ducem, filium Rotberti, de quo paulo « superius mentionem fecimus, virum strenuum, cui præ ceteris « formæ pulchritudo et proceritas corporis et virium sapientiæque « magnitudo inerat, regem super se pari consilio et voluntate « creant. Qui rempublicam viriliter rexit et contra assiduas deprædationes Nortmannorum indefessus propugnator exstitit. » (Duch., t. II, p. 324.)

(*) La Bourgogne, la Neustrie et l'Aquitaine.

« font roi au-dessus d'eux, d'un commun accord, le « duc Eudes, fils de Robert, dont nous avons parlé il « y a peu d'instants, homme courageux dans lequel « il y avait une beauté de forme, une majesté d'atti- « tude et une grandeur de force et de sagesse qui « l'élevait au-dessus de tous. — Eudes gouverna la « *république* avec vigueur, et se montra l'adversaire « infatigable des continuelles déprédations des Nor- « mands. »

Enfin, l'auteur de la Chronique du couvent allemand de Fulde rapporte ceci (1) : « Eudes, fils de Robert, « *s'empara par usurpation* du pays jusqu'à la Loire et « de la province d'Aquitaine. Peu après Arnoul résolut « de se faire proclamer roi, et ayant appris cela, il « se dirigea vers la France, et après avoir réuni une « assemblée générale à Francfort, il se disposa à ga- « gner Worms. Eudes, à cette nouvelle, usant d'un « avis salutaire, protestant qu'il aimait mieux obtenir « pacifiquement son royaume de *la volonté du roi que* « *de manquer par un acte d'orgueil à la fidélité qu'il* « *lui devait*, fut reçu dans ce lieu (Worms) où *il*

(1) « Odo, filius Rotberti, usque ad Ligerim fluvium et Aquita- « nicam provinciam sibi in usum usurpavit. Deinceps Arnolfus se « regem habere statuit. His auditis, Rex Franciam petiit, habitoque « ad Franconofurt generali conventu, disposuit adventare Worma- « ciam. Quod vero Odo comperiens, salubri utens consilio, contes- « tans se malle suum regnum cum gratia regis pacifice habere « quam ulla jactantia contra ejus fidelitatem superbire ; veniensque « humiliter ad regem et gratanter, ibi recipitur. Rebus ab utraque « parte, prout placuit, prospere dispositis, unusquisque reversus « est in sua. » (*Annal. franc. fuldenses*, Duch., t. II, p. 578.)

« *rendit grâces et hommage au roi.* Les choses s'ar« rangèrent heureusement et à la satisfaction des deux « parties, qui retournèrent chacune dans leur pays. »

Ainsi, le nombre des versions égale celui des historiens. Abbon présente Eudes comme un roi élu par un *grand nombre de Français;* le moine de Metz fait intervenir l'empereur d'Allemagne comme une sorte de haut suzerain, et le chroniqueur de Fulde fait du duc de France un usurpateur qui s'empresse, aussitôt que le légitime possesseur du trône approche, de courir faire sa soumission et rendre son hommage. Où est la vérité ? Elle est, si nous ne nous trompons, dans l'ensemble de ces récits rapprochés et comparés.

En dernière analyse, il résulte du fait attesté par les auteurs austrasiens, que la lutte entre les deux dynasties n'était point terminée par l'avènement d'Eudes, et que dès l'abord on ne devait voir là qu'un incident nouveau et grave, qui avançait le résultat, mais qui n'y menait pas directement. Nous l'avons dit déjà, jamais la Providence ne se hâte ; les hommes font les révolutions, et « c'est Dieu, a dit Bossuet, qui forme « les royaumes pour les donner à qui il lui plaît, et « sait les faire servir, dans les temps et dans l'ordre « qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son « peuple » (1).

Eudes posa une assise au fondement de la fortune de sa race, mais il n'en pouvait achever l'édifice. La famille des ducs de France était très-populaire entre la Seine et la Loire; cela paraît constant, et sûre-

(1) *Discours sur l'Hist. univ.*, 3e part.

ment le fils de Robert s'appuya sur le sentiment des masses pour s'emparer du sceptre des Carlovingiens; mais il se faisait roi, *quoiqu'il fût Neustrien*, « *quamvis* « *is Neustricus esset.* » C'est donc qu'il existait encore un préjugé en faveur de la dynastie austrasienne, préjugé qu'Eudes n'était pas plus fort pour braver qu'Arnoul ne l'était pour le faire respecter. Les deux races entraient ainsi dans une période de transaction et de transition; Robert-le-Fort et Hugues étaient les lieutenants des rois francs; Eudes fut leur compétiteur heureux; ses descendants allaient bientôt devenir leurs adversaires et leurs maîtres.

La nouvelle royauté, dès son début, rencontra d'immenses obstacles dans l'esprit austrasien de la Bourgogne, et dans l'hostilité permanente de l'Aquitaine. Eudes usa sa vie dans des luttes continuelles, et accomplit le rude labeur des fondateurs de dynasties. Les Normands n'avaient pu s'emparer de Paris; ce fut la force et le salut du roi neustrien qui, en conservant sa capitale, conserva avec un grand prestige, une ligne de défense à peu près inattaquable. L'aristocratie était loin aussi de lui être sympathique; nous en avons dit la cause principale: c'est que, par la nature même des choses, le principe monarchique était plus incompatible avec le régime féodal pur que ne l'aurait été le principe démocratique lui-même. — Ajoutons à cela que l'état moral de la société était peu favorable à l'établissement d'un pouvoir vigoureux et national, et très-différent de ce que les malheurs du temps, les ravages des bandes normandes auraient pu le faire sup-

poser. Abbon termine ainsi le second chant de son poëme (1) : « France, dis-moi, pourquoi as-tu perdu « les anciennes forces qui t'ont fait triompher des plus « dangereux ennemis et subjuguer des royaumes ? « Parce que tu t'es adonnée au vice et à un triple « péché. — Car l'orgueil, l'ardeur impure de Vénus « et l'amour des vêtements précieux se sont emparés « de toi. — Repousse au moins de ton lit voluptueux « tes parentes et les religieuses consacrées au Sei- « gneur. Pourquoi outrager la nature, quand assez de « femmes courent au-devant de tes désirs ? Nous « faisons également le bien et le mal. — Il faut que la « fibule d'or agrafe ton splendide vêtement et que « la pourpre de Tyr réchauffe ta chair. Tu ne veux « pour tes épaules qu'un manteau couvert d'or, pour « tes reins qu'une ceinture enrichie de pierres pré- « cieuses, et pour tes pieds que des bandelettes do- « rées. — Tu dédaignes les humbles vêtements. Tu « fais ainsi ce que nulle autre nation ne fait, et si tu « ne rejettes ces trois vices, tu perdras tes forces et « le royaume de tes pères. » Si ces plaintes amères ne sont pas des exagérations de poète ou de saintes terreurs de moine, et tout le confirme, on comprend dès lors comment la société resta aussi long-temps sans sortir du chaos où elle s'agitait depuis près d'un siècle.

La protestation de l'aristocratie contre l'élévation du duc de France, et la résistance austrasienne, se manifestèrent avant la mort d'Eudes par l'élection de

(1) Duch., t. II, p. 523 ; — Abb., chant II, vers 581.

Charles-le Simple, fils posthume de Charles-le-Bègue. Eudes, après avoir vaincu la résistance des grands, finit cependant par reconnaître Charles comme son *seigneur*, tout en conservant la couronne qu'Arnoul avait, du reste, maintenue sur sa tête, grâce à de riches présents (895) (1).

L'état de la France était toujours déplorable. Eudes, soit que l'âge eût glacé sa vigueur, soit que la possession paisible d'un titre usurpé eût amolli ses mœurs, tomba dans une inaction digne des rois austrasiens (2). Les Normands continuèrent à dévaster le sol, à ravir, selon l'expression du chantre de la guerre de Paris, « les mâles et les femelles des hommes, des chevaux, « des bœufs et des troupeaux (3). »

Charles-le-Simple n'apparut, il semble, que pour mieux constater aux yeux de la postérité l'impuissance de sa race et la sagesse du décret de Dieu qui la condamnait à mourir.

La famille de Robert-le-Fort, représentée par son second fils, héritier de sa fortune et de son nom, n'essaya pas de ressaisir immédiatement un trône dont le contact affaiblissait : elle se contenta de se tenir à côté et d'en dominer les faibles possesseurs. Ce rôle était celui des anciens maires du Palais. Les ambitieux habiles et énergiques l'ont toujours choisi,

(1) « In eodem placito Odo rex cum magnis muneribus ad Ar- « nulfum venit, a quo honorifice susceptus est, omnibusque impe- « tratis pro quibus venerat, etc. » (Duch., t. III, p. 329.)

(2) Abbon, chant II, vers 585.

(3) Abbon, chant I, vers 544.

persuadés que les hommes, si vite effrayés et blessés par la majesté du droit, font bon marché du fait et en subissent facilement l'empire. Robert continua d'exercer un grand ascendant sur le pauvre Charles, et lui fit accomplir l'acte capital de ce temps, acte de haute et de profonde politique qui atteste, dans celui qui l'inspira, une intelligence digne des destinées réservées à ses enfants.

Ce sont les invasions normandes, nous sommes forcé de le répéter ici, qui furent le levain de la fermentation qui, au IXe. siècle, agita la société française pour la transformer ensuite ; elles furent, si cette comparaison nous était permise, le réactif violent qui combine et rassemble des éléments contraires et en fait un produit utile aux hommes. Les Normands continuaient leurs excursions et leurs pillages ; mais un long séjour sous un ciel si clément, auprès des brumes et des tempêtes de la Scandinavie, leur avait peu à peu inspiré l'amour du sol et le désir de la stabilité. Un de leurs chefs, Thiébold, s'était déjà fixé sur la Loire ; mais le plus redoutable, connu par ses audacieuses expéditions depuis 886 environ, n'avait pas abdiqué son titre d'homme du Nord et la religion de son pays. Rollon, ce pirate dont nos chroniqueurs ont fait un si intéressant héros, s'était emparé de Rouen, d'Évreux, de Bayeux, et s'était solidement établi dans le pays ; il en sortait souvent, remontait la Seine et ses affluents, et rapportait dans les villes conquises un immense butin. Il n'y avait qu'un double moyen de rendre un peu de sécurité à la France, en arrêtant les déprédations normandes ; c'était de faire un abandon

du territoire occupé par Rollon et que d'ailleurs on ne pouvait songer à reconquérir, et d'amener entre les deux races une fusion définitive. Robert fit céder par Charles-le-Simple la portion du territoire neustrien qui devint la Normandie (1), et réussit à rendre le chef normand chrétien; il lui servit de parrain et lui donna son nom.

On peut dater de la naissance historique de la Normandie le commencement d'une ère nouvelle pour la France ; car ce fut en Normandie qu'on revit apparaître une organisation sociale et le principe de l'autorité; la puissance rapide qu'acquit cette province montra clairement par quels ressorts une société se fortifie et grandit.

L'imbécillité de Charles devint telle cependant que Robert ne résista pas au désir d'imiter son frère et de s'asseoir sur le trône dont il était le véritable maître (2); il n'en jouit qu'une année : il se hâtait trop ; la moisson mûrissait, mais il n'était pas temps encore de l'abattre. Robert succomba dans la bataille qui fut livrée près de Soissons entre lui et le roi Charles, soutenu par Henri, roi des Saxons (3) (923). Il eut la tête fendue par la hache de Fulbert, porte-enseigne

(1) Odo, cujus ante meminimus, Burgundiæ dux, jam decesserat; sed minor frater ejus supererat, Rotbertus, patrem suum nomine referens. *Cujus usus consilio*, rex Carolus Rollonem per prædictum pontificem ad colloquium invitavit desponsavitque illi filiam suam nomine Gillam, etc. (Duch., t. III, p. 338).

(2) Duch., t. III, p. 356.

(3) Voy. *infra*, p. 377. L'alliance avec Rollon venait d'être rompue. — Voy. Guill. de Jumièges, p. 58.

de son ennemi (1). On raconte que le vieux duc de France avait laissé passer sa longue barbe grisonnante au-dessus de sa cuirasse afin d'être reconnu des siens, et que ce fut ce qui le trahit et le désigna au coup fatal. Une défaite complète aurait suivi cette catastrophe, et la race de Charlemagne aurait reconquis son ascendant et vu reculer peut-être indéfiniment l'époque de sa chute si Robert n'avait pas eu un fils, héritier de sa valeur et du génie de ses frères. Hugues, qui fut depuis, et à juste titre, surnommé le Grand, arriva à la tête de mille cavaliers, rétablit le combat et mit en fuite l'armée allemande.

Le nouveau comte de Paris, nous le dépeignons d'un mot, fut le Charles-Martel de la troisième dynastie. Sa situation était difficile et compliquée, et pour atteindre le but suprême vers lequel tendait sa famille, le courage guerrier ne suffisait pas : il fallait de l'habileté et de la prudence. Il comprenait que le renversement même d'un principe usé, mais que des intérêts multiples soutenaient énergiquement, n'était point une œuvre facile. Il y a chez les hommes un instinct conservateur, un esprit de défiance contre les innovations, que les passions ou les désirs ambitieux de toutes sortes exploitent volontiers. Les révolutions les plus radicales, les plus violentes, en apparence, ne creusent leur lit que lentement et par flux et reflux. Les Carlovingiens, aidés par les alliés de leur sang, résistaient toujours; les petits chefs des provinces, indépendants de fait et jaloux de

(1) *Ex Chron. Ademari Cabanensis* (*Histoire de France*, t. VIII, p. 234).

r trop haut, et trouvant
ontinuation des dis-
chement aucun des
guerroyer entre eux.
les encourageait que
La confusion avait de jour
uples ne savaient plus où la
onduire, et l'histoire du temps
inextricable réseau sous lequel
croisent, se confondent, sans se dé-
tionalités douteuses, mal définies, se
relèvent et s'abattent : ici, les Bretons
ngevins ; là, les Normands contre les Bour-
ou les habitants de l'Artois; ailleurs, les
is contre chacun d'eux et contre les Aquitains ;
out une agitation sans but et sans résultat immé-
tat.

Hugues, par la force matérielle dont il disposait, par l'influence morale qu'il exerçait personnellement et par l'autorité de son nom, se trouvait le chef réel de la politique neustrienne, ou, pour parler plus exactement, de la politique française ; mais il jugea qu'il y aurait impossibilité et inopportunité à monter lui-même sur le trône que la mort avait si vite enlevé à son père (1). Son âge, d'ailleurs, était un obstacle, car à cette époque il entrait à peine dans la première jeunesse. Ses alliances étaient fortes et témoignent, à nos yeux, de la haute intelligence que les premiers Capétiens avaient des conditions nécessaires à l'affermissement des dynasties : le duc de Bourgogne était son

(1) *Miracula sancti Benedicti.* Duch., t. III, p. 451.

beau-frère; le comte de Vermandois était son oncle maternel (1); et il avait ainsi, en avant de Paris et de la ligne de la Seine, comme deux sentinelles entre lesquelles les alliés des Carlovingiens devaient nécessairement passer lorsqu'ils marchaient contre l'Occident. Charles-le-Simple, revenant en vainqueur de la bataille de Soissons, fut surpris par Herbert, comte de Vermandois, et jeté dans la prison de Péronne(2). On pouvait, dès lors, regarder le trône comme vacant. Hugues écrivit à sa sœur Emma, duchesse de Bourgogne, femme d'un rare esprit et d'une remarquable beauté, et lui demanda auquel de lui ou de son mari il valait mieux confier le sceptre. La réponse, prévue sans doute, ne tarda pas à être rapportée; elle était concise: « J'aime mieux, répondit Emma, embrasser les « genoux de mon mari que ceux de mon frère. » Hugues s'empressa de suivre ce conseil et fit élire Raoul par quelques grands rassemblés. Notons, en passant, que le duc de Bourgogne n'avait pas d'enfants (3).

Mais Hugues avait un autre appui, bien plus puissant encore; c'était le duc de Normandie. Nous ne pouvons ici que passer rapidement sur un des faits historiques les plus curieux, et qui aurait besoin d'être étudié à part et avec une grande attention; nous voulons parler de la situation politique de la Normandie sous ses pre-

(1) Duch., t. III, p. 347.

(2) Duch., t. III, p. 347 et 451. *Willelm. Gemetic.*, liv. II, ch. XXI. — Duch., *Hist. Norm.*

(3) *Glabri Rodolphi Hist. (Hist. de France*, t. X, p. 5*)*. Comparez le récit de Guill. de Jumièges, liv. II, chap. XXI. La nomination de Raoul est attribuée à Charles-le-Simple lui-même.

miers ducs. Il y avait eu entre la race normande et la famille de Robert-le-Fort une sorte de contrat formé par le père de Hugues-le-Grand, et qui jetterait sur la majeure partie des événements de l'époque une lumière éclatante. On a trop négligé ce point, il nous semble, et peut-être y reviendrons-nous ailleurs.

Robert s'empara de la couronne de France, parce qu'un grave incident, arrivé à la cour de Rollon, lui fit supposer que l'alliance qui existait entre ce puissant chef et Charles-le-Simple était brisée, et qu'il pouvait ainsi compter sur le concours des Normands (1). Hugues renoua plus étroitement encore cette vieille alliance, devenue un pacte de famille. Nous le voyons, quelque temps après l'avènement de Raoul, visiter Guillaume (Longue-Épée) dans la forêt de Lyons, si chère aux chefs Normands, et, là, conclure deux mariages politiques. Le comte de Poitou épouse la sœur de Guillaume, et le comte de Vermandois, Hérlbert, le geôlier de Charles-le-Simple, devient le beau-père du duc de Normandie (2). Plus tard, Hugues donna sa fille à Richard-sans-Peur, et lui confia en mourant la tutelle de ses enfants (3). C'est ainsi que le père de Hugues-Capet prépara, avec cette sagesse qui sait attendre, avec cette lenteur qui assure le succès, le grand événement auquel la France a dû ses hautes destinées.

(1) *Will. Gemetic.*, liv. III, chap. III.

(2) Id., *Ibid.*

(3) *Will. Gemetic.*, liv. IV, chap. XII ; — *Glabri Rodolphi Histor.* (*Hist. de France*, t. X, p. 14.)

Depuis que la première race s'était éteinte sous le poids d'une race nouvelle et de l'indifférence publique, d'immenses changements s'étaient, sans nul doute, opérés sur le sol français, et pourtant l'esprit s'étonne d'apercevoir entre les événements de l'une et de l'autre époque, non pas une ressemblance complète, mais une sorte de symétrie, de parallélisme qui fait soupçonner, dans l'analogie des effets, l'immuabilité des causes. Hugues-le-Grand fait les rois, appelle Louis-d'Outre-Mer et Lothaire, les élève ou les abaisse, les soutient ou les combat, selon son intérêt ou son caprice; comme Charles-Martel, dirige à son gré les derniers Mérovingiens. Ces deux grands génies, dans des temps si divers, à des points de vue si différents, emploient à l'œuvre providentielle les mêmes armes: — la guerre, les alliances et quelquefois même la ruse ou la trahison; tant il est vrai que les actions humaines ne peuvent se soustraire absolument à l'empire d'une nature imparfaite.

Ce serait un spectacle plein d'intérêt que de suivre pas à pas le puissant duc de France dans sa longue carrière, que de rechercher les causes de chacun de ses actes, et d'arriver avec lui, à travers les luttes des champs de bataille et de la diplomatie, à ce terme dont ses regards ne s'écartaient jamais. Les historiens nous ont, en général, accoutumés à considérer le Xe. siècle comme une époque remplie de faits confus et contradictoires, dont l'étude est difficile et ingrate. Cela est vrai, si on reste à la surface; mais, si on a le courage de suivre la pensée qui domine et autour de laquelle viennent se grouper les événements, on finit

par découvrir l'harmonie qui se cache toujours dans les choses les plus compliquées en apparence. Dans les temps de révolution, la simplicité, la régularité sont impossibles; alors rien n'est fixe : les intérêts, sortis de leurs limites respectives, ont perdu leur équilibre, et, semblables aux chevaux d'un char qui marcheraient en sens contraire, se paralysent les uns les autres ou sèment le désordre et l'anarchie. Les hommes qui exercent le pouvoir, quelles que soient d'ailleurs la hauteur de leur esprit et la fermeté de leur caractère, perdent souvent dans cette crise la sûreté du coup-d'œil ou la droiture de l'intention; souvent il leur faut, au milieu de cette mer où s'agitent et se soulèvent les éléments sociaux, naviguer sans boussole et suivre au hasard leur route ténébreuse. Aussi, lorsque, dans la vie de Hugues-le-Grand, nous rencontrons des fautes qui nous blessent, nous ne devons pas perdre de vue les circonstances qui les firent commettre et qui, sans les excuser, les expliquent.

Lorsque, par exemple, Hugues brise l'alliance qui l'unit à la Normandie, nous sommes douloureusement frappés. Eh quoi! disons-nous, trahir l'honneur du passé et l'espoir de l'avenir; — se lier, dans une pensée d'avidité, avec l'ennemi de sa famille pour frapper un ami fidèle; - interrompre brusquement des traditions glorieuses; — perdre, en un instant, le fruit de tant d'années de persévérance et d'efforts; — compromettre, en un mot, les destinées d'une future dynastie; c'est là une faute politique que rien n'explique, que rien n'excuse! Nous l'avouons, cela paraît vrai tout d'abord, et nous n'avons point ici à

approfondir ce fait. Mais nous pouvons dire que Hugues rentra bientôt dans la voie naturelle de ses intérêts, et s'attacha à resserrer de plus en plus l'alliance qui devait avoir sur la fortune de son fils une souveraine influence. Ce fut là le dernier effort de sa vie. En mourant il plaça, comme nous l'avons dit, son fils Hugues sous la protection de Richard de Normandie, et, peu de temps après sa mort, ce dernier épousa, à Rouen, Emma, la sœur du duc de France.

A cette époque (956—960), tout était disposé pour un changement. Il y avait un désordre inouï dans les esprits et dans les événements. La longue lutte des aïeux de Hugues et de Hugues lui-même contre la famille carlovingienne, en affaiblissant, en détruisant ce qui restait encore du principe d'unité, avait divisé la puissance entre les principaux possesseurs du sol. — La féodalité était à son apogée. — Le sang de Charlemagne était arrivé à son dernier degré de dégénérescence; ce n'était plus l'incapacité ou le malheur qui tenait le sceptre, c'était cette faiblesse qui se soutient par la perfidie et qui succombe sans noblesse; c'étaient, selon l'expression de Pasquier (*Rech.*, liv. V, chap. XIX, p. 507), « des avortons qui ne firent que contenance de régner sans règne. » D'un autre côté, l'empire germanique, celui qui fut appelé l'empire d'Occident et qui a fini de nos jours, était constitué. Otton-le-Grand avait fait reprendre aux fils des Teutons le chemin de Rome; et, comme de nos jours encore, les querelles dont le sol italique conserve le germe fatal n'avaient cessé que sous le

poids de la domination étrangère. — La protection que les empereurs pouvaient accorder à leurs parents, les rois de France, était désormais pleine de périls, et l'aristocratie française ne voulait pas s'y exposer; aussi poussa-t-elle le pauvre Lothaire à soutenir la Lorraine dans sa rebellion contre Otton II. Hugues-Capet prit part à l'expédition, qui eut pour dernier résultat d'amener l'empereur allemand aux portes de Paris, et de rompre sans retour les relations des deux branches, impériale et royale. — On sait quelle était l'indépendance des seigneurs; les grands-fiefs n'étaient plus *fiefs* que de nom. — Le roi ne pouvait disposer de la plus petite armée, et son domaine ne s'étendait guère au-delà des murailles de Laon; son rôle s'était abaissé à ce point qu'il était une sorte d'intermédiaire entre ses anciens vassaux, excitant et s'efforçant d'exploiter leurs haines et leurs jalousies, et fuyant le plus souvent devant leurs armes ou leurs menaces.

La royauté avait perdu sa force et son ascendant moral dans les derniers Carlovingiens; ils ne pouvaient en rester plus long-temps les représentants.

Mais que devenait donc l'idée de la royauté, alors que de fait elle n'existait plus? n'aurait-elle pas dû disparaître avec ceux qui portaient le titre de *roi*?... L'idée de la royauté vivait toujours dans les esprits; elle planait sur le chaos, parce qu'elle est indépendante des événements et des hommes, et qu'elle leur est supérieure; parce qu'elle est une forme essentielle des sociétés, et que les sociétés placées dans certaines circonstances ne peuvent vivre sans elle.

Dans la société féodale, si tous les éléments consti-

tutifs étaient, en réalité, en lutte continuelle, ils étaient, en principe, unis entr'eux par une chaîne qui reliait chacun d'eux à un centre commun. La royauté, comme on l'a dit souvent, était la clef de voûte de la féodalité ; de son existence dépendait l'existence légale de tous les fiefs ; elle en était la source commune. — Pourvu que le principe restât, la question de personnes ou de dynastie devenait secondaire, et les règnes d'Eudes, d'Arnoul et de Robert en étaient la preuve. — En un mot, dans l'économie générale de la féodalité, la royauté était un instrument, point autre chose ! — Les souvenirs de Charlemagne et de son empire ne pouvaient être qu'importuns. — Les choses étaient arrivées à ce point que les hauts feudataires ne redoutaient plus d'avoir pour chef nominal un d'entr'eux, certains d'avance de contrebalancer et de neutraliser son pouvoir.

Hugues-Capet ramassa plutôt qu'il n'usurpa la couronne des Carlovingiens ; on accueillit le second changement de dynastie avec une indifférence égale à celle qui accompagna le premier. — En voici les raisons principales :

A l'époque de l'avènement de Pépin-le-Bref, comme à celle de l'avènement de Hugues-Capet, le pays était affaibli autant par des luttes longues et sanglantes que par une absence complète de but et de principes ; il ne voyait pas où il allait, ni comment il sortirait d'une situation mauvaise. – Dans cet état, un peuple perd son énergie et accepte passivement les faits qui s'accomplissent ; tout changement est désiré par qui ne peut y perdre.

En second lieu, de même que la seconde dynastie représentait l'élément germanique dominant au VIII°. siècle, la troisième dynastie représentait l'élément féodal au X°. Et c'est ce qui fait précisément la grandeur du principe monarchique ; il se plie à toutes les formes sociales. De nos jours, nous avons eu la royauté bourgeoise après avoir eu la royauté absolue, et, dans notre conviction, il n'y aurait nul antagonisme dans les mots royauté démocratique.

Enfin, les deux dynasties carlovingienne et capétienne ne rencontraient pas, à leur naissance, un obstacle qui devait grandir sous les rois de la troisième race. — Nous voulons parler du principe de légitimité. — On comprenait le principe héréditaire, mais non pas absolu comme ce qu'on appela plus tard le *droit divin*. La royauté était un pouvoir humain, qui revêtait un caractère sacré par la sanction ecclésiastique, mais qui ne l'avait pas en soi. — Et si la contradiction entre les faits et les appréciations historiques est manifeste, cela vient de ce que la plupart des historiens qui ont écrit sur le X°. siècle étaient sous l'influence d'idées nouvellement développées.

Aussi l'avènement de Hugues-Capet a-t-il été jugé à plusieurs points de vue différents. — Les uns l'ont regardé comme un roi élu et ayant puisé dans l'élection un droit certain, incontestable (1) ; d'autres, au contraire, n'ont vu en lui qu'un usurpateur; d'autres, enfin, l'ont proclamé roi *légitime*, légitime successeur de Charlemagne.

(1) *Hist. de France*, t. XI, p. 206-278-144-315-316, etc., etc.

La seconde opinion était fort répandue dans certaines contrées de la France, particulièrement en Anjou — : sous Henri Ier., un historien de cette contrée écrivait encore (1) : « En ce temps, mourut le « duc Hugues, abbé de St.-Martin, fils de Robert le « faux roi, père de cet autre Hugues qui lui aussi fut, « dans la suite, fait roi en même temps que son fils « Robert, que nous avons vu régner avec la dernière « lâcheté et de l'apathie duquel n'a pas dégénéré son « fils Henri, présentement roitelet (*regulus*). » Un autre disait (2) : « Il paraît avoir une mauvaise « cause, ce Hugues qui, comme ses ancêtres, fut en « continuelle rebellion contre ses seigneurs, comme « on le voit par Eudes, luttant contre Charles-le-« Simple ; ce Hugues alla même jusqu'à renfermer « dans un cachot Charles, son seigneur. Et toutes ces « choses ont été faites malgré les défenses de l'Église « et l'anathème lancé sur ceux qui troubleraient la « possession de la race de Pépin ! Pourtant saint Va-« lery promit à Hugues le royaume qu'il a depuis ob-« tenu, mais traîtreusement (*proditorie*) et non honnê-« tement. Un tel changement de rois est merveilleux. »

Enfin, le principe de l'hérédité nécessaire, agnatique, ou de la légitimité, devenait plus nécessaire à la royauté à mesure qu'elle prenait plus d'autorité. On s'efforça de rattacher la troisième dynastie à la seconde et de s'arrêter à un nom si grand, si majestueux qu'on n'eût pas besoin d'aller au-delà. En

(1) *Hist. de France*. t. X. p. 176. Voy. aussi t. XI, p. 170.
(2) *Ex Chronico Sithiensi* (*Hist. de France*, t. XI, p. 298).



tous temps, le droit du génie s'est presque élevé à la hauteur du droit divin. On fit intervenir aussi Dieu, et enfin la volonté nationale exprimée par les grands du royaume. « Ainsi, dit une chronique (1), ce Hugues « a été fait roi des Francs par la volonté de Dieu. « Ainsi ce Hugues, qui descend de la race de Charle- « magne et qui, comme Aaron, n'a pas pris lui-même « la dignité de roi, mais l'a reçue, après le divin « oracle, de tous les barons du royaume, ce Hugues, « nous l'appellerons l'élu légitime de tous et non un « téméraire usurpateur. »

Ainsi le changement de dynastie révélait la triple source que l'on donnait et que l'on doit donner encore à la royauté : l'intervention divine, le droit humain et le consentement de la nation. Dieu manifestait sa volonté par les événements qui conduisaient fatalement à une révolution. La race carlovingienne était dans l'impuissance absolue de donner une solution aux problèmes sociaux qui s'agitaient au Xe. siècle ; elle ne possédait plus rien, à une époque où la possession terrienne était la base de tout ; elle n'avait pas une alliance solide, alors qu'au milieu de la division infinie de l'autorité, les alliances seules créaient quelque force. Mais elle avait le droit selon les hommes, et c'est l'idée d'hérédité que les historiens se sont efforcés d'invoquer pour la race qui lui succédait. Ils comprenaient que rien, ici-bas, ne peut demeurer stable s'il ne se rattache au principe essentiel des sociétés, à ce qui fait, selon l'expression d'un écrivain

(1) *Ex Chron. Willelm. Naugii (Hist. de France*, t. XI, p. 300).

moderne (1), « que les générations successives des « hommes sont liées entre elles et s'enchaînent, en se « succédant, » à ce qui fait « l'originalité et la gran- « deur » de l'humanité. Sans doute, le scepticisme peut attaquer ce droit comme tous les autres; le libre arbitre n'a de limites que celles qu'il pose lui-même et il n'existe qu'à cette condition; mais le plus noble, le plus complet exercice du libre arbitre n'est-il pas précisément de s'arrêter devant sa propre toute-puissance et d'élever des barrières qu'il s'interdit de franchir?

Si Hugues-Capet ne pouvait invoquer le droit héréditaire, il avait du moins l'appui des hommes qui représentaient, quelque mal défini qu'il fût, l'esprit national; et ce consentement, reconnu par la plus grande partie des historiens, était comme la sanction et le complément des deux premières conditions, dont l'une était imparfaitement remplie.

Certes, nous sommes bien éloigné de méconnaître la puissance du principe électif; mais, isolé, il nous paraît insuffisant; isolé, il ne donne pas à l'autorité le caractère sacré qu'elle doit avoir; il en est un élément précieux, sans doute, mais non pas constitutif. — Il en est de même de l'hérédité : — elle n'est pas un fondement inébranlable lorsqu'elle ne s'appuie pas sur l'accord tacite des hommes et des choses.

Nous avons montré comment les événements s'étaient combinés sous la main de Dieu, de telle sorte que tout marchait vers le but marqué d'avance, et que, le

(1) M. Guizot, *De la démocr. en France*, p. 58.

jour où il fut atteint, le courant social suivit son nouveau lit sans secousse, sans effort. — Et ce qui prouve que le changement de dynastie n'est pas une révolution de *personnes*, mais une révolution de *principe*, c'est que Hugues-Capet et ses successeurs immédiats n'eurent pas une valeur individuelle de beaucoup supérieure à celle des derniers Carlovingiens; leur action sur leurs contemporains fut à peu près nulle. — Seulement ils étaient les représentants de nouvelles idées, de nouveaux besoins, d'un nouvel avenir.

La dynastie capétienne existe encore ; c'est la plus vieille du monde. — Assistons-nous à ses derniers instants? Nous nous sommes posé cette question en commençant, sans avoir l'intention d'y répondre. Il serait téméraire de songer à prédire l'issue d'un combat, lorsque la poussière qui s'élève de la mêlée et du choc des armes couvre le champ de bataille d'un voile impénétrable. — La Providence seule voit où il lui plait; nous ne voyons qu'à travers le prisme trompeur de nos passions et de nos intérêts. — Nos conjectures, d'ailleurs, ne seraient-elles pas fragiles comme le sont presque toujours nos espérances? N'essayons donc pas d'en élever l'édifice, qu'un souffle de l'avenir renverserait bientôt peut-être.

L'orgueil humain est profondément abaissé lorsqu'il considère ses propres efforts et son impuissance. — Les événements se pressent et se croisent, les institutions naissent et périssent, les empires se forment et tombent; et les hommes, qui semblent par leurs agitations savoir où ils vont, reconnaissent à la fin qu'ils ne sont que des instruments aveugles entre les mains de Dieu.

Le rapide coup-d'œil que nous venons de jeter sur la formation et la chute des dynasties, en France, ne nous a-t-il pas montré que la royauté est née d'un chaos de faits d'où une puissance surhumaine pouvait seule la tirer, et que les révolutions ont toujours écrasé ceux qui assistaient à leur naissance et à leur développement, pour servir aux générations innocentes de leurs excès ?

C'est que, selon l'expression d'un penseur, « l'homme « ne respecte réellement rien de ce qu'il fait lui-« même.—Il se rend justice en méprisant ses œuvres, « jusqu'à ce que Dieu les ait sanctionnées par le « temps (1). »

(1) Joseph de Maistre, *Du Pape*, p. 235.

DES ACADÉMIES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS (1),

Par M. Julien TRAVERS.

« Les Académies, les Sociétés savantes des départements ont-elles, dans la France moderne, un rôle proportionné aux grandes facultés qu'elles représentent ? »

« La masse de forces intellectuelles et morales qui se groupent dans chacune de ces Sociétés, de ces Académies, produit-elle ce que l'on est en droit d'en attendre ? »

« Ne pourrait-on les relier entre elles pour des travaux collectifs ? »

« Quelle direction serait-il convenable de donner aux travaux particuliers ? »

Nous n'essaierons pas de traiter ces questions en

(1) Écrit pour être lu devant les membres des Sociétés savantes de la province, réunis par M. le Ministre de l'instruction publique, du 21 au 25 novembre 1861, ce morceau fut écarté, pour éviter sans doute des discussions que l'auteur avait eu le tort de croire opportunes.

entrant dans les détails. L'auditoire que nous a créé la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique est trop éclairé pour que nous ne laissions pas de côté les considérations générales: elles lui sont familières. Tout nous invite à la brièveté, tout nous en fait un devoir.

A cette première question: « Les Académies, les Sociétés savantes des départements ont-elles, dans la France moderne, un rôle proportionné aux grandes facultés qu'elles représentent? » nous ne craignons pas de répondre :

Non, elles n'ont point ce rôle; non, elles ne jouissent pas, dans les départements, de toute la considération qui leur appartient. Les hommes qui les composent (nous le disons sans appréhension de manquer aux lois de la modestie) sont l'élite des populations sous le rapport de l'intelligence, des lumières et du désintéressement. Le bien public est le but de leurs travaux, l'amélioration de ce qui les entoure, leur récompense. Nous voyons des cités se métamorphoser, des voies nouvelles s'ouvrir au perfectionnement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce: la première idée de ces voies utiles, réclamées de nos jours comme indispensables, fut suggérée, fut préparée par des mémoires lus au sein de nos Académies, de nos Sociétés d'agriculture, de commerce, d'émulation, d'encouragement, etc. ; j'en pourrais citer qui sont le résultat d'un siècle de redites et d'efforts persévérants dans nos Compagnies. Reproduits sous les formes les plus diverses, les plus ingénieuses, des projets si longtemps mûris se sont enfin réalisés, et le jour où l'on a

inauguré leur triomphe, les notabilités académiques qui avaient, à leurs risques et périls, souvent par des impressions coûteuses, ouvert les yeux de leurs concitoyens sur l'avantage, enfin reconnu, de ces innovations fécondes, ont seules été oubliées! On sait, d'ailleurs, le peu d'encouragement que reçoivent de ceux qui les entourent les académiciens des départements. Les esprits jaloux provoquent à l'envi contre eux le dénigrement, et l'épigramme leur décoche, sans pitié, ses traits les plus acérés.

La seconde question ne saurait, plus que la première, être résolue par l'affirmative; je la répète: « La masse de forces intellectuelles et morales qui se groupent dans chacune des Académies, des Sociétés savantes des départements, produit-elle ce que l'on est en droit d'en attendre? »

Quand on lit les publications de nos Compagnies, on est étonné de la valeur de beaucoup de travaux particuliers et du peu d'importance réelle, surtout du parfait décousu de l'ensemble. Que de morceaux divers! que d'élucubrations hétérogènes! Sans doute, la liberté des vues peut semer des germes que recueillera l'avenir, comme en a fourni le passé. Mais que d'œuvres stériles! que de talent dépensé en pure perte! Il y a, d'ailleurs, de bons esprits, des esprits très-savants, très-sérieux, qui ont besoin de provocation. Interrogez-les, ils vous étonnent par l'étendue de leur érudition, par l'éclat et la justesse de leurs pensées; demandez-leur un rapport, ils l'écrivent d'une plume ferme, et la lumière y jaillit sur toutes les parties de la question dont ils s'occupent. Que faudrait-il pour tirer un grand

parti de ces intelligences, ou trop modestes, ou un peu paresseuses ? Les provoquer à des travaux collectifs, les relier entre elles pour ces travaux.

Y a-t-il des moyens pour y parvenir ? Tel est l'objet de la troisième question.

Il y a des moyens, sans doute ; mais ils sont difficiles à découvrir, puisque le créateur des Congrès en France, le fondateur de l'Institut des provinces, M. de Caumont, a fait de généreux efforts pour trouver ces moyens, et qu'il les cherche encore. Rien de plus louable que son zèle, et nous nous applaudissons pour notre part de l'avoir souvent secondé. Mais, il faut le reconnaître : s'il a tiré tout le parti qu'on peut tirer, en France, de l'association, l'association n'a pas, en France, assez de force vitale pour marcher seule, sans répugnance et sans tiraillements, sous la bannière d'un chef qui, prenant mission de lui-même, a seul donné ses plans et seul choisi ses soldats. Nous le dirons avec franchise : M. de Caumont a tous les mérites ; mais il lui manque l'autorité. Ce qu'il a fait est très-considérable ; aucun homme, dans ses relations avec les Sociétés savantes, n'eut à un plus haut degré l'esprit d'initiative ; il a été l'O'Connel de la science archéologique, le grand agitateur de nos départements pour le progrès ; nous le répétons cependant : il lui manque l'autorité.

C'est que nous aimons, dans notre pays, un agent responsable qui soit en même temps un guide, et que ce guide, que l'on réclame par tempérament et par habitude, ce guide, c'est le gouvernement. Le gouvernement, qui personnifie l'ensemble des citoyens,

seul une autorité suffisante pour imposer la con-
ince au plus grand nombre. Nul homme, quel que
t son mérite, sa réputation, sa gloire même, ne se
t aventuré à demander aux Sociétés savantes la
arte de l'ancienne Gaule, le *Dictionnaire topogra-
hique*, le *Répertoire archéologique* de chaque dépar-
ment, le *Dictionnaire scientifique de la France*. Le
ouvernement impérial a désiré le concours de nos
ompagnies pour ces grands travaux, et ces grands
avaux sont entrepris sur une foule de points, et beau-
oup de nos confrères déploient une rare ardeur:
rvet opus, et déjà de notables parties s'achèvent et
impression est commencée. Par ce qu'il obtient,
L. le Ministre doit juger de ce qu'il peut obtenir.

Mais si le gouvernement seul a l'autorité nécessaire
our relier entre elles nos compagnies et obtenir
'elles des travaux collectifs, est-il une direction qu'il
uisse convenablement donner aux travaux parti-
uliers?

A cette dernière question, un peu délicate, la ré-
onse est moins facile qu'aux trois autres. Les tra-
aux particuliers sont la conséquence du génie propre
e chaque écrivain, et chaque écrivain aime à conser-
er ses droits d'investigation libre, source de son ori-
inalité. L'idée de la contrainte lui répugne, un joug
teindrait son ardeur. Il faut le ménager, ce génie
pécial, individuel, rarement souple, souvent sauvage;
l faut le ménager, car il est susceptible et ne craint
ien tant que les atteintes à son indépendance. Toute-
ois n'y a-t-il pas des directions générales qui, venant
le haut, obtiendraient une adhésion facile et auraient

une influence salutaire? La sagesse de ces directions détournerait les esprits aventureux et ambitieux, de recherches vaines où ils se consument sans relâche et sans fruit. Dans l'isolement de leur province, ils ne tenteraient pas de soulever les voiles impénétrables qui recouvrent la naissance de l'univers, de reconstruire les dynasties perdues, d'expliquer le système du monde par les pyramides d'Égypte, la géographie ancienne par le zodiaque de Denderah! Ils laisseraient de côté les problèmes insolubles de la science et de nos origines; ils renonceraient aux inductions tirées des connaissances imparfaites qu'offrent aux érudits des départements les bibliothèques publiques ou particulières dans lesquelles ils travaillent, bibliothèques toujours moins remarquables par ce qu'elles ont que par ce qui leur manque. Ils reconnaîtraient qu'il est des livres qui ne peuvent bien se faire qu'à Paris; mais ils jugeraient en même temps qu'il en est d'autres que la province est seule capable de composer. Seule, elle peut recueillir avec patience les matériaux des histoires locales et les rédiger à loisir; seule interpréter les vieux patois et leurs nuances variables à l'infini; seule porter ses investigations aux dernières limites pour la biographie et la bibliographie, où les recueils parisiens laissent toujours tant de lacunes; seule la province a cette infatigable ardeur qui fouille le sol et le force à rendre ce qu'y jetèrent des siècles barbares; elle crée des musées pour ces débris, elle les montre avec une sorte d'orgueil, et commande ainsi le respect pour des restes vénérables qu'avaient méconnus les révolutions modernes, les systèmes radicaux et les réactions politiques.

Eh bien! quoi de plus sage que de s'abstenir d'occupations stériles, que de ne pas entrer dans des lices où l'on serait infailliblement vaincu, que d'entreprendre avec foi ce que l'on peut faire avec succès, que de se vouer à des travaux utiles auxquels d'autres, plus habiles d'ailleurs, sont moins aptes par position?

Notez qu'en se renfermant ainsi dans un cercle tracé d'avance, mais cependant fort étendu, les travailleurs des départements ne seraient plus en butte aux dédains des savants et des littérateurs de la capitale ; leurs œuvres commanderaient l'estime, seraient consultées comme des œuvres originales, en un mot feraient autorité.

Mais je m'arrête, et crains d'avoir dépassé les bornes que je m'étais imposées. Ici l'on compte, et, grâce au nombre des lecteurs, force est de compter les minutes. A la dernière, je réclame l'indulgence pour l'emploi des autres, et j'ai pour l'obtenir les priviléges de la confraternité académique, mes vieux, hélas! trop vieux services dans les Compagnies savantes, enfin l'appel bienveillant de M. le Ministre de l'instruction publique à qui nous devons cette réunion, éminemment honorable, la première grande fête des Sociétés savantes des départements.

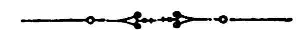
LETTRES INÉDITES

DE LA PRINCESSE DES URSINS, DU PRINCE DE VAUDEMONT, DU COMTE DE TESSÉ ET DU CARDINAL DE JANSON,

AU DUC D'HARCOURT, AMBASSADEUR EN ESPAGNE,

Par M. HIPPEAU,

Membre titulaire.



Parmi les lettres dont se compose la correspondance du duc d'Harcourt, j'en signalerai d'abord trois qui lui ont été adressées par la princesse des Ursins.

On connaît la correspondance de cette femme célèbre avec Mme. de Maintenon (1). 119 lettres nouvelles de Mme. des Ursins, dont 94 sont adressées à la maréchale de Noailles et 15 à Mme. de Maintenon, ont été trouvées à la Bibliothèque de Stockholm par M. Geffroy, aujourd'hui maître de conférences à l'École normale, et publiées par lui (2). Tous ces écrits, complétés par ceux qu'avait signalés le savant professeur d'histoire, à la Bibliothèque impériale, et à la Bibliothèque du Louvre, ont fait com-

(1) *Lettres inédites de Mme. des Ursins* publiées par Léopold Collin. Paris, 1806; — *Lettres inédites de Mme. de Maintenon et de Mme. la princesse des Ursins*, 4 vol. in-8°. Paris, Bossange, 1826.

(2) Cette correspondance commence en août 1698 et va jusqu'en 1714.

prendre l'importance du rôle qu'a joué, à la cour d'Espagne, une femme sur laquelle les *Mémoires* de Saint-Simon avaient déjà appelé une sérieuse attention (1)

Les trois lettres qui suivent, et qui ne se trouvent dans aucun des recueils publiés jusqu'à ce jour, ont rapport aux démêlés ayant eu lieu, en 1703, entre le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France en Espagne, et M[me]. des Ursins. Quelques éclaircissements préalables feront apprécier la nature des intrigues dont se plaint la princesse, intrigues qui, après avoir entraîné le rappel du cardinal, la forcèrent elle-même à quitter momentanément l'Espagne, pour y revenir, l'année suivante, plus puissante que jamais.

Appelé au trône d'Espagne, grâce aux efforts persévérants de la politique de Louis XIV, admirablement secondé par le duc d'Harcourt, Philippe V n'était encore qu'un enfant. Lorsqu'il eut épousé une autre enfant, Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne, la Cour de Versailles songea à placer auprès des deux jeunes souverains un conseiller qui, doué d'une volonté ferme et intelligente, veillât à ce qu'ils ne fussent pas induits en erreur, soit sur leurs véritables intérêts, soit sur les intérêts de la France.

Ce ne fut pas un homme que l'on choisit pour remplir auprès d'eux le rôle d'un premier ministre véri-

(1) *La princesse des Ursins, Essai sur sa vie et son caractère politique, d'après de nombreux documents inédits;* par M. J. Combes. Paris, Didier, 1858. Voir aussi Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. V, p. 316-347.

table, ce fut une femme, ce fut la princesse des Ursins. Née à Paris en 1642, Marie-Anne de La Trémoille avait épousé, en premières noces, Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, avec lequel elle avait été, en 1663, obligée de s'expatrier, par suite d'un duel dans lequel avait péri le fils du duc de Beauvilliers. Retirée à Rome et devenue veuve, elle fut remariée à Flavio des Ursins, duc de Bracciano, qu'elle perdit en 1698. Sa beauté, son esprit, son ambition lui assurèrent à Rome une position brillante et élevée. Elle s'y créa de nombreuses relations et y acquit une grande influence.

Dans deux voyages qu'elle fit en France, elle se lia intimement avec la maréchale de Noailles, dont elle était la parente, et avec Mme. de Maintenon, qui conçut d'elle l'opinion la plus favorable.

Dès l'époque où s'était conclu le traité de Ryswick, c'est-à-dire au moment où Louis XIV voyait l'Angleterre lui échapper sans retour, ce prince n'eut d'espoir, pour contrebalancer l'union formidable des souverains et des peuples ligués contre lui, que dans une alliance avec l'Espagne. Il crut que la princesse des Ursins pourrait tirer un bon parti des personnages éminents qu'elle recevait chez elle, à Rome, et notamment du duc d'Uzeda et du cardinal Porto Carrero, pour défendre les intérêts de la France, puissamment engagés dans la future succession d'Espagne. De retour à Rome avec cette mission, dans l'accomplissement de laquelle la Cour de Versailles n'eut que des éloges à donner à son habileté et à son zèle, elle se trouva tout naturellement désignée pour continuer, à Madrid, la tâche qu'elle avait si heureusement com-

mencée, lorsqu'après la mort de Charles II (le 1er. novembre 1700), le duc d'Anjou fut proclamé roi d'Espagne.

Il lui fallut, cependant, déployer tous les ressorts de son habileté diplomatique pour réussir à se faire conférer ce titre de Camerera mayor qui, en la plaçant dans l'intimité du roi et de la reine, devait lui offrir les moyens de les dominer et de diriger leurs affaires dans le sens qui conviendrait le mieux à la politique de la France. Elle avait voulu ce poste important ; elle l'obtint, elle eut tous les avantages et tous les inconvénients attachés à cette haute faveur. Elle sut inspirer, d'abord une vive affection aussi bien à Philippe V qu'à la jeune reine, Marie-Louise de Savoie. Elle eut plus d'une fois besoin de leur appui pour se maintenir au pouvoir, malgré l'opposition qu'elle rencontra chez tous les ambitieux de la Cour d'Espagne et les intrigues ourdies contre elle à la Cour de Versailles par les envoyés de France, jaloux de son crédit et désireux de prendre sa place.

Elle s'aperçut bientôt qu'elle aurait fort à faire pour assurer au nouveau roi l'attachement de la nation espagnole. Dans son zèle pour la France, le cardinal Porto Carrero avait mécontenté les fiers Castillans en comblant de faveurs les Français qui avaient accompagné Philippe V. Un autre parti, au contraire, tâchait de pousser au pouvoir les hommes les plus connus pour avoir lutté contre l'influence de la France. La princesse des Ursins ne tomba dans aucun de ces excès. Elle chercha à faire triompher la politique de conciliation et de fusion qui lui avait été recommandée

par le Gouvernement français, et en particulier par le ministre des affaires étrangères, M. de Torcy. Par ses soins, un habile financier, Orry, fut chargé de créer les ressources dont l'Espagne aurait besoin dans la grande lutte qu'elle devait soutenir avec la France, sa nouvelle alliée, contre l'empereur d'Autriche et les soutiens de sa politique.

Mais, pour réussir dans le rôle qu'elle avait adopté, elle fut obligée d'employer toute la puissance qu'elle devait à l'affection du roi, et pendant long-temps à l'appui que lui donnait la Cour de Versailles, pour éloigner successivement les ennemis qui lui firent obstacle. C'est ainsi que don Arias, président de Castille et archevêque de Séville, et Porto Carrero finirent par être écartés des affaires ; c'est ainsi qu'elle fit rappeler par Louis XIV ses amis, devenus ses rivaux, le cardinal d'Estrées et l'abbé d'Estrées, secrétaire et neveu de l'ambassadeur.

Pendant les trois années qui suivirent son entrée aux affaires (de 1701 à 1704), elle fut obligée d'employer toutes les ressources de son courage et souvent de son éloquence pour triompher des intrigues de ses ennemis, et pour répondre aux accusations par lesquelles ils cherchèrent à la flétrir aux yeux de la nation espagnole, et à la perdre dans l'esprit de Louis XIV.

C'est précisément à cette période que se rapportent les lettres adressées au duc d'Harcourt. La dernière est écrite le 8 janvier 1704. Huit mois après, elle dut quitter la cour de Madrid, malgré les énergiques protestations du roi et de la reine d'Espagne.

Les causes de son rappel sont multiples. On ne doit pas l'attribuer seulement au mécontentement causé en France par l'attachement trop vif que témoignait la princesse à d'Aubigny, son secrétaire et son confident le plus intime. Née en 1642, la princesse avait 62 ans en 1704, époque à laquelle aurait eu lieu la scène si malignement racontée par Saint-Simon. On sait aussi que l'abbé d'Estrées, qui s'était engagé à lui montrer toutes les lettres qu'il écrivait à la Cour de France, ayant envoyé secrètement un paquet, qui lui fut remis, elle put y lire tout au long les expressions les plus injurieuses au sujet de ses relations « avec un certain d'Aubigny, avec lequel on la croit mariée, » disait l'abbé d'Estrées. Mme. des Ursins s'était contentée d'écrire à la marge : « Pour mariée, non ! » et après avoir recacheté le paquet, elle l'avait fait parvenir à son adresse. Ce sont d'autres considérations qui déterminèrent Louis XIV à la rappeler. Mais il lui suffit d'obtenir la permission d'aller à Versailles pour se justifier, et pour faire apprécier l'étendue de son esprit et la grandeur de son caractère. Elle retourna, en effet, en Espagne, en 1705 (15 juin), pour continuer à diriger les affaires jusqu'au jour où Philippe V, devenu veuf, épousa cette Élisabeth de Parme, dont le premier acte fut de chasser brutalement la femme distinguée dont son orgueil se serait offensé de subir la domination.

Je ferai précéder les lettres écrites par la princesse des Ursins, de celle que lui adressa le duc d'Harcourt, au moment où elle venait d'amener à Madrid la jeune reine Marie-Louise de Savoie, qu'elle était

allée chercher à Gênes. L'ancien ambassadeur d'Espagne fait voir dans cette lettre toute l'estime que lui avait inspirée la Camerera mayor, et montre à quel point le caractère du prince rendait nécessaire l'intervention d'un esprit plus ferme et plus résolu.

Lettre du maréchal d'Harcourt.

A Versailles, ce 3 février 1702.

La continuation de mes incommodités, après une si longue maladie, m'a empêché de répondre plus tôt aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, espérant le pouvoir faire de ma main. Je vous avoue, Madame, que l'espérance que j'avois d'avoir l'honneur de vous voir en Espagne me consoloit un peu de la triste vie que nous y avons menée en arrivant ; nous avions besoin d'une jeune reine, et aussi aimable qu'on nous l'a dépeinte, pour sortir de la mélancolie du pays que vous habitez. La cour deviendra insensiblement agréable et polie, puisque vous y occupez le premier poste. Vous voici présentement à la veille d'un grand voyage, et il me semble que le roi et la reine sont trop heureux d'avoir trouvé une personne comme vous et aussi propre à leur attirer le respect et l'amitié de toutes les différentes cours que vous allez voir. Je puis vous assurer, Madame, que le choix du roi, en vous mettant dans le poste que vous occupez, a été généralement approuvé, et surtout par ceux qui ont l'honneur de vous connoître plus particulièrement. La conduite que vous avez tenue a confirmé le roi dans la satisfaction d'avoir si bien choisi. Je crois que vous connoissez assez le roi d'Espagne, à présent,

pour découvrir en lui toutes les qualités nécessaires pour devenir un aussi grand prince que le roi son grand-père. J'espère que la reine et vous lui inspirerez vos nobles sentiments. Je ne crains qu'un peu de timidité, qui ne lui permet pas toujours d'agir de lui-même. Il est bien éloigné de la présomption de la jeunesse qui croit en savoir plus que personne, et c'est le seul défaut que je lui connoisse, que sa modestie. Inspirez-lui d'avoir un peu meilleure opinion de lui-même. On est bien heureux de ne trouver à redire à un prince que trop de modestie. Qu'il aime la reine, qu'il la fasse honorer et respecter, et qu'il ait toujours pour elle la complaisance et la politesse qui se doit. Mais faites annoncer que la reine ne se charge point de demander des grâces, ou du moins, si elle les demande, qu'on ne le sache point. La véritable gloire d'une reine n'est autre que de partager celle du roi son mari, la sienne propre ne pouvant être qu'aux dépens de celle du roi. Tout cela est dans les mains que j'ai toujours désiré. Vous viendrez à bout de tout par vos manières, et, en remplissant vos devoirs, vous vous comblerez de gloire. Ce sera à votre sagesse que ces jeunes princes devront le repos et la douceur de la vie, et vous vous conserverez vous-même.

Vous me demandez des conseils, Madame ; je me ferois honneur de ceux que vous voudriez me donner, si j'étois auprès de vous. Je vous avoue que je craindrois tout de la nation espagnole, si votre naissance et votre rang ne vous avoient accoutumée depuis long-temps à tous les respects que l'on vous rendra. Quand on est doué d'un aussi bon esprit que vous, les honneurs ne font que l'impression qu'ils doivent, et je sais que votre cœur ne sera jamais enflé que d'une véritable gloire. Ainsi, n'attendez d'autres conseils de moi, Madame, sinon de vous conduire comme vous avez toujours fait ; votre bon esprit ne vous permettra pas de vous écarter du chemin que vous devez tenir.

I.

Lettres de la princesse des Ursins au maréchal d'Harcourt.

A Madrid, ce 22 avril 1703.

Il est très-vrai, Monsieur, qu'il ne fut jamais de situation plus désagréable que celle où je me trouve depuis le retour du roi catholique à Madrid. Outragée ici de toutes manières par des gens qui auroient dû, au contraire, louer mon zèle et rendre témoignage de la vie pénible que je mène, je n'ai reçu de France, depuis ce temps-là, que des lettres remplies de reproches et de menaces, comme si j'avois été la plus criminelle de toutes les femmes. J'ai vu mes adversaires, uniquement occupés du soin de me perdre, triompher dans leurs injustes projets par l'approbation qu'on leur a donnée, pendant qu'on refusoit toute croyance aux vérités que j'écrivois ; et, pour comble de mortification, mes meilleurs amis, oubliant ce que je me dois à moi-même, ont été les plus empressés à me conseiller de faire au plus tôt toutes sortes d'avances pour me raccommoder avec MM. d'Estrées, tant ils étoient persuadés que rien ne pouvoit me justifier dans l'esprit du roi. Je connus dès le commencement, Monsieur, à quoi j'étois exposée, et jugeant que le crédit de ces Messieurs l'emporteroit toujours sur mes remontrances, quoique j'opposasse des vérités à leurs calomnies, je pris la liberté de demander à Sa Majesté, avec beaucoup d'instances, la permission de me retirer. C'étoit un parti dangereux et peu honorable pour moi, mais j'y trouvois mon repos. Je n'avois pas

d'autre moyen de faire cesser des brouilleries désagréables au roi, et j'espérois que le temps feroit connoître le mérite que j'avois à sacrifier si facilement jusqu'à ma propre réputation.

La grâce que je demandois m'ayant été accordée, je m'étois disposée à partir cette semaine, et sûrement Leurs Majestés catholiques ne m'auroient pas retenue, quoique cela fût en leur liberté, parce qu'elles ont trop de bonté pour moi pour donner à croire au monde qu'ayant déplu au roi, Elles m'avoient obtenu par leurs prières la permission de rester auprès d'Elles.

Cependant, dès que j'ai vu, dans une lettre de M. le marquis de Torcy, que ma présence en ce pays est jugée utile au service des deux rois, je n'ai pas balancé un moment à y demeurer. Je n'ai point fait réflexion que ce ministre me traite toujours comme si j'avois contribué par ma faute à me brouiller avec MM. d'Estrées. J'ai méprisé ce que l'on a fait mettre par malice dans les avis de France et dans les gazettes de Hollande contre ma réputation, et je n'ai pas même pensé à détromper Mesdames les Duchesses royales de Savoie, qui mandent à la reine que Mme. la princesse de Soubise leur a écrit que c'est aux instances de Mme. la Duchesse de Bourgogne que je dois la grâce qu'on me fait de me laisser en Espagne. Toutes ces choses, néanmoins, sont très-sensibles à une femme à qui on peut pardonner d'avoir quelque fierté; mais plus le sacrifice que je fais est grand, plus je suis contente de le faire, quoique je ne sois pas sûre que le roi, mieux informé de la vérité, sache tout ce qu'il me coûte.

Votre lettre, Monsieur, que je n'ai montrée qu'à Leurs Majestés, en les suppliant de me garder le secret, est venue depuis. Elle m'est d'une consolation dont je ne puis assez vous remercier. Vous seul avez compris ce qui pouvoit me faire changer de résolution. Les autres, en me

menaçant, augmentoient ma crainte et autorisoient encore davantage l'envie que j'avois de sortir d'un pays où j'ai des ennemis si hardis et si heureux à persuader les faussetés qu'ils avancent.

MM. d'Estrées agissent différemment avec moi. Monsieur le cardinal, au-dessus de toutes choses et plus accoutumé aux affaires bonnes ou mauvaises, ne me voit presque point. Monsieur son neveu, dont la fortune n'est pas faite encore et qui craindroit de se perdre lui-même si ces brouilleries duroient davantage, me voit très-souvent. J'ai promis à celui-ci, après lui avoir reproché tous ses torts, en présence du Père Daubenton, d'oublier le passé. Je n'ai parlé de rien avec Monsieur son oncle, quelques courtes visites qu'il m'a faites ne m'en ayant pas donné le temps. Mais si je puis espérer que l'abbé revienne de bonne foi, je dois craindre que le cardinal ne fasse pas de même, et les intérêts de l'un et de l'autre étant inséparables, je me crois également exposée à de nouveaux embarras. Ce n'est pas vivre, Monsieur, que d'être toujours dans ces sortes d'inquiétudes. Je ne trouve rien, dans les sages conseils que vous me faites l'honneur de me donner, que je n'aie tâché de pratiquer depuis que je suis en Espagne. Lorsque la Cour étoit à Barcelone, vous eûtes la bonté de m'écrire une lettre pleine d'instructions sur lesquelles je réglai, dès lors, ma conduite, persuadée que je ne pouvois mieux faire que de suivre vos maximes. J'ai connu depuis, par l'estime générale qu'on a pour vous en ce pays-ci et par celle même que j'ai été assez heureuse de m'acquérir, de quelle utilité il me sera toujours de me conformer à vos sentiments. Ainsi, vous devez être sûr, Monsieur, que je suivrai, avec plus d'exactitude encore, les nouveaux conseils que vous avez bien voulu me donner dans votre dernière lettre.

Je n'aurai nulle peine à sacrifier au service du roi le ressentiment que je devrois avoir de toutes les calomnies

qu'on a inventées contre moi. Il me suffit de savoir que Sa Majesté en connoît la fausseté. Je méprise tout le reste et je puis vous protester que, quelque mal que MM. d'Estrées aient tâché de me faire, je n'ai jamais pensé à en tirer d'autre satisfaction que celle de me justifier auprès du roi.

Sans montrer trop de passion dans une affaire aussi sensible pour moi, je pouvois, tous les ordinaires, écrire à mes amis bien des vérités que je regarde comme autant de fautes essentielles dans la conduite de ces Messieurs ; mais je ne l'ai pas voulu faire et je me suis attachée seulement, en écrivant à M. de Torcy, à détruire les fausses accusations dont ils se servoient pour me perdre dans l'esprit de Sa Majesté.

Quoique mon dessein soit de continuer dans la même indifférence et de ne me mêler de rien absolument que de ce qui regarde la personne de la reine, je vous supplierai néanmoins de faire en sorte qu'on recommande à ces Messieurs d'instruire le roi catholique, de laisser à Sa Majesté le mérite des grâces qui se font aux Espagnols, et de ne pas aliéner les esprits en traitant, comme malintentionnés, des sujets considérables qui ne demandent que les occasions de marquer leur zèle pour le service des deux rois. C'est la dernière fois que je donnerai des avis. Je supprimerois peut-être même celui-ci, Monsieur, si, en vous traitant différemment des autres, je ne croyois vous donner une marque de la parfaite reconnaissance avec laquelle je suis, plus que personne au monde, votre très-humble et très-obéissante servante.

La princesse des Ursins.

La reine, en donnant à M. de Blécourt une audience de congé, lui a dit une chose qui doit nous faire bien du plaisir, Monsieur, puisqu'elle n'est fondée que sur l'envie

qu'elle auroit de nous avoir ici. Je n'ai rien à désirer dans l'esprit de cette princesse : elle aime le roi passionnément et en fait son unique affaire. Permettez-moi d'assurer ici Mme. la Duchesse d'Harcourt de mes très-humbles services.

Madrid, le 17 novembre 1703.

Vous devez croire, Monsieur, que de fortes raisons m'empêchent de me donner l'honneur de vous écrire, quand je ne le fais pas, lorsque je vous suis si obligée et que je n'ai presque que vous sur qui je puisse compter solidement dans le désespoir où je me trouve depuis quelques mois. Je me suis défendu tout commerce de lettres, sachant que MM. d'Estrées persuadoient par mille faussetés à M. le marquis de Torcy, que je donnois ma confiance à d'autres qu'à lui, et m'apercevant que dans cette prévention il me retiroit la sienne. Il m'étoit permis de croire qu'une conduite si mesurée détruiroit de telles impressions. Cependant tout ce qui me vient de ce ministre me marque une partialité si grande pour mes ennemis, que je dois craindre avec raison de perdre l'éstime du roi par ses mauvais offices. Souffrez, s'il vous plaît, Monsieur, que je vous rende compte d'une partie des choses qui sont arrivées depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, afin qu'étant informé de la vérité, vous me continuiez vos bontés avec connaissance de cause, et que je puisse vous demander conseil avec plus de confiance. Il n'y a calomnies que M. le cardinal d'Estrées n'ait débitées publiquement ou fait écrire de toutes parts contre moi, ni moyens dont il ne se soit servi pour me faire des ennemis dans ce pays-ci, dès qu'il a prévu qu'il seroit rappelé.

L'histoire que mon frère vous pourra compter d'un de mes secrétaires suborné par argent et par l'espérance d'une fortune considérable, pour aller dire, avec des lettres de créance, des faussetés aux ministres que sa conscience ne lui a pas permis d'avancer, vous fera connoître, Monsieur, jusqu'où a pu aller la noirceur d'un si dangereux ennemi. Ayez la bonté, je vous supplie, de vous en faire dire toutes les circonstances.

Ayant porté Leurs Majestés catholiques, par complaisance pour quelques-uns de mes amis, à demander au roi que l'abbé d'Estrées restât ici ambassadeur, je ne m'attendois pas qu'il changeât de conduite à mon égard tant que Monsieur son oncle seroit à Madrid ; mais j'espérois qu'étant parti, il reviendroit de bonne foi et renonceroit au dessein de me perdre, gagné par les services que je lui rendrois.

J'ai été trompée, Monsieur, en jugeant si bien d'un homme qui sortoit de l'école de M. le cardinal d'Estrées. Plus j'ai eu de facilité à oublier tous les outrages qu'il m'avoit faits, plus je lui ai marqué, en lui procurant la confiance de Leurs Majestés catholiques, que je sacrifiois le passé au service du roi, moins il a répondu à mes espérances, continuant toujours à former ici des partis contre moi, et cherchant à me brouiller par des impostures avec M. le marquis de Torcy.

Je n'avance jamais rien, Monsieur, que je ne puisse prouver. Comptez, s'il vous plaît, sur ce principe ; et si je m'explique en quelques endroits de ma lettre dans des termes trop généraux, faites-moi l'honneur de me marquer ce que vous souhaiterez de plus pour vous persuader que je dis la vérité. D'une infinité de tromperies que M. l'abbé d'Estrées m'a faites depuis que Monsieur son oncle est parti, je ne vous en rapporterai que trois, Monsieur, parce qu'un plus long détail seroit ennuyeux.

Vous savez sans doute que le roi avait résolu que son ambassadeur n'entreroit plus dans le *Despacho*, et que ce Conseil devoit être composé seulement de l'archevêque de Séville et du marquis de Mancera. Cette résolution m'ayant paru préjudiciable au service des deux rois, de nulle satisfaction pour les Espagnols, et injurieuse en quelque manière à M. l'abbé d'Estrées, je suppliai le roi d'Espagne d'en suspendre la déclaration jusqu'au retour d'un courrier que nous avions dépêché en France. Sa Majesté eut la bonté de me l'accorder. Elle écrivit Elle-même fortement au roi sur cette affaire, et je représentai vivement à M. le marquis de Torcy tout ce que je pouvois lui dire de plus favorable pour M. l'abbé d'Estrées, à qui je lus toute ma lettre pour qu'il ne pût pas douter de ma sincérité. Vous n'ignorez pas, Monsieur, le succès de ces représentations; mais je ne sais si mon frère vous aura dit que M. l'abbé d'Estrées, le même jour que je lui rendois ce bon office, écrivit confidemment à M. le marquis de Torcy la lettre du monde la plus outrageante contre moi. Quoique j'en aie envoyé une copie à M. de Noirmoutier avec des apostilles à côté et quelques extraits des réponses de la Cour, j'en joindrai une autre à cette lettre, parce que M. de Torcy me mandant qu'il l'a prise pour la faire voir au roi, je crains qu'il ne s'en soit saisi pour ôter à mon frère tout moyen d'en faire quelqu'usage. Je vous supplie très-humblement de la lire. Voici comment elle est venue entre mes mains :

M. le comte d'Estrées étoit encore à Madrid et, voulant nous laisser dans la désunion, il fit parvenir au roi d'Espagne, dans le temps du départ de ce courrier, que son neveu nous trompoit tous. Sa Majesté, pour s'en assurer, se fit apporter les paquets, et ayant ouvert cette lettre qu'il soupçonna être celle de confiance, il trouva précisément l'original dont je vous envoie la copie. Le roi ne toucha

point aux dépêches ; peut-être auroit-il découvert encore de plus grandes méchancetés. Il se contenta d'ouvrir deux lettres de M. de Louville qui étoient pleines d'invectives contre le Père Daubenton et de choses peu agréables pour vous.

Vous louerez assurément ma modération, Monsieur, d'avoir envoyé la mienne malgré cette trahison, et de m'être contentée d'y ajouter qu'on m'avertissoit de bonne part, que M. l'abbé d'Estrées, nonobstant tout ce que je faisois pour gagner son amitié, continuoit à me déshonorer dans ses lettres, et que je suppliois qu'on lui recommandât de marcher plus droit avec moi. Il est vrai que je considérois, comme un mal bien grand, que l'ambassadeur de France n'entrât plus dans le *Despacho*, et que mon zèle pour le service du roi l'emportait sur mon ressentiment.

Monsieur de Louville ayant eu ordre apparemment de retourner en France, il m'annonça qu'il se disposoit à partir pour s'aller marier, disoit-il, à une fille fort riche, que Mme. de Beauvilliers lui avoit ménagée. Je lui avois promis de lui pardonner des choses dont toute autre femme que moi auroit tiré vengeance. J'étois assez revenue pour lui ; je lui offris donc de le servir, en tout ce que je pouvois, auprès de Leurs Majestés, et il me confia les vues qu'il avoit pour sa fortune du côté de l'Espagne, me priant de faire quelques démarches en sa faveur, ce que je fis avec empressement. Ne le voyant plus paroître chez moi et apprenant qu'il étoit à la veille de son départ, je me doutai bien fort qu'il y avoit quelques nouveautés, et je ne fus pas long-temps sans en être éclaircie ; car le roi, quelques heures après, me fit l'honneur de me parler en ces propres termes : « Voilà la minute d'une lettre que l'abbé d'Estrées m'a donnée en grand secret et qu'il vouloit que je copiasse en sa présence. Elle m'a paru si extraordinaire que je n'ai pas voulu l'écrire ni même la lui rendre, quelque instance

qu'il m'ait faite. » C'étoit, Monsieur, une lettre de créance en faveur de M. de Louville, par laquelle il pouvoit couper la gorge à qui il auroit voulu, et confirmer au roi, même avec approbation de Leurs Majestés catholiques, toutes les faussetés que MM. d'Estrées ont inventées contre moi. Je l'ai actuellement entre les mains ; elle a été écrite par le secrétaire de M. de Louville, et dictée par M. l'abbé d'Estrées depuis l'obligation qu'il m'a d'entrer au *Despacho*.

Comme je ne laisse pas, malgré toute cette mauvaise foi, de faire encore de mon côté tout ce qui peut contribuer à vaincre le mauvais naturel de cet ambassadeur, il n'y a que Leurs Majestés qui sachent ces misérables tracasseries. Je lui donne les moyens de conférer, dans mon appartement, sur les projets de M. Orry, avec des gens dont l'autorité peut imposer au reste des Espagnols, et qui ne voudroient pas lui parler partout ailleurs. Il trouve en moi la confiance qu'il peut désirer sur tout ce qui a rapport au service, et je lui dis avec sincérité tout ce que je crois convenir au bien de ses propres intérêts et au bien des affaires générales. Mais vous allez voir, Monsieur, l'usage qu'il fait en France de ma simplicité, pendant qu'il m'avoue, ici, ses injustices, qu'il me demande pardon du passé et qu'il me jure une amitié à toute épreuve. Il a été question de choisir des sujets propres à remplir les charges des quatre capitaines des gardes du corps, et celle de colonel des gardes d'infanterie espagnole que Sa Majesté a jugé à propos de créer dans les conjonctures présentes. M. l'ambassadeur et M. Orry m'ont consultée avant que de proposer ces sujets au roi d'Espagne. Je leur ai dit mon sentiment. J'ai même procuré d'avoir, dans notre parti, les gens qui ont le plus d'autorité ici et qui pourroient donner un meilleur tour à ces nouveautés. Elles se sont enfin publiées, et Sa Majesté a distribué, en même temps, quelques autres emplois considérables avec une ap-

probation quasi générale. M. l'abbé d'Estrées, en voulant rendre compte au roi, me dit que, pour détruire tout ce que les donneurs d'avis pouvoient mander contre cette promotion, il lui paraissoit nécessaire que je signasse la lettre qu'il alloit écrire, et que je fisse de même dans toutes les affaires de cette nature qui se présenteroient, afin que Sa Majesté fût assurée que nous agissions de concert et pour le mieux. Je rejetai cette proposition, parce que la chose me parut ridicule ; mais je ne me figurois pas que ce fût un piége qu'il me tendît. Le lendemain, il vouloit encore me faire la même insolence, tâchant à me persuader, par toutes sortes de raisons. Cependant il ne put me faire changer d'avis. Enfin, il se servit de M. Orry, qui, m'ayant représenté, de sa part, que ce n'étoit point une dépêche, mais bien un mémoire de charges données, et que d'ailleurs cette complaisance pouvoit faire cesser les bruits qui couroient en France, que nous étions plus désunis que jamais, me fit promettre de la signer, à condition qu'il la signeroit aussi. Ce fait que j'avoue être contre les règles, raconté avec ces circonstances, pouvoit bien assurer quelque correction à M. l'abbé d'Estrées ; mais il ne devoit pas me faire passer auprès des ministres pour une femme qui veut partager l'emploi de l'ambassadeur, comme je vois qu'on en a jugé. D'où je conclus que M. l'abbé d'Estrées doit avoir écrit méchamment des choses qui aient donné lieu à cette idée ; et j'en ai quasi une preuve, puisque m'ayant voulu montrer un article de la lettre que M. de Torcy lui écrit, j'y ai lu : qu'il le portera toujours à bien vivre avec moi, mais qu'il ne lui conseillera jamais de me faire signer ses lettres pour y parvenir. Cette expression me paraissoit une réponse plutôt qu'un conseil. Vous devez juger par ces trahisons, Monsieur, à quoi je suis exposée, et de l'état violent où je me trouve. Effectivement, il n'y a pas au monde une

vie plus pénible ni plus désagréable que la mienne. Je me tue le corps et l'esprit pour faire aimer le roi et la reine de leurs sujets. Ils sont jeunes l'un et l'autre : cela demande une attention continuelle à tout ce qu'ils font et à tout ce qu'ils doivent dire. Vous connaissez les désordres de cette monarchie, mais vous ne sauriez comprendre le mauvais état où les cardinaux nous avaient laissés. Il a fallu, pour y remédier, faire des changements hardis, auxquels M. l'abbé d'Estrées prétend qu'il ne convient pas que l'ambassadeur de France prenne part. Ainsi, malgré moi, c'est sur mon compte que roulent toutes les nouveautés que M. Orry est obligé d'introduire pour mettre le roi en état de pouvoir opposer une armée à ses ennemis. Grâce à Dieu, je suis assez aimée des Espagnols, et le soin que je prends de ménager les uns et les autres, me réussit assez heureusement pour que je n'aie pas perdu grand'-chose jusqu'à cette heure, malgré tous les artifices que MM. d'Estrées ont employés pour me faire des ennemis, de l'estime où ils me trouvèrent ici en y arrivant. Mais Versailles est trop éloigné de Madrid pour qu'on puisse y démêler qui écrit vrai ou qui écrit faux, et me reposant entièrement sur la droiture de mes actions, des gens qui font jouer toutes sortes de ressorts et à qui l'on passe toutes les impostures qu'ils peuvent imaginer, déshonorent aisément une femme qui se défend aussi mal que je fais. Tant que j'ai pu me flatter que M. le marquis de Torcy, comme un ami commun, rendroit justice aux deux parties, j'ai gardé quelque tranquillité au milieu de mes peines. Présentement que je ne saurois plus douter qu'il ne donne une entière croyance à M. l'abbé d'Estrées, je meurs d'appréhension que, lisant au roi, pour des vérités, ce qu'il lui écrit contre moi, la perte de l'estime dont Sa Majesté m'honore, soit la récompense de l'application incroyable que j'ai à son service, de tant de fatigues

que je souffre, des dettes que je fais tous les jours et du désordre où sont les affaires que j'ai laissées à Rome.

Quelques-uns de mes amis m'écrivent de Paris qu'on se plaint que je néglige ici ceux qui sont bien intentionnés, et que je favorise beaucoup ceux qui ne le sont pas. Si l'on examinoit bien, Monsieur, les motifs de ces plaintes, on trouveroit qu'elles ne se font que pour plaire à M. le cardinal d'Estrées, qui a persuadé au peu d'amis qu'il a laissés ici qu'il me perdroit aussitôt qu'il seroit en France, et que toutes les grâces se distribueroient en Espagne sur ses relations. La vérité est que je n'ai jamais voulu avoir ici aucun ami ni ennemi particulier, et que toute mon attention a été de traiter tout le monde également, persuadée qu'il n'y a que ce moyen de détruire en Espagne le crédit de la maison d'Autriche. Si je m'étois abandonnée à M. le cardinal Porto Carrero et à ses passions, jamais je ne me serois acquis l'estime générale de la nation, comme je puis me vanter d'avoir fait. Je me suis contentée d'avoir tous les égards possibles pour lui, comme je fais encore, et cela a suffi pour me conserver son amitié jusqu'à ce que M. d'Estrées lui ait fait accroire, et à ses parents, que j'étois livrée au parti qui est opposé au sien. Cet artifice m'a enlevé tous ceux qui écrivent en France. Le nombre en est petit en comparaison des autres, et sûrement ce ne sera pas ceux-là qui maintiendront la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V; mais, comme ils sont seuls à écrire, tout ce qu'ils mandent porte coup, et un million de personnes qui n'écrivent point, parce qu'elles n'ont point de correspondance, sont comptées pour rien. J'ai trop d'autres choses à vous dire, Monsieur, pour m'arrêter à montrer l'estime qu'on doit faire de ces écrivains. Je les connois tous, de quelque nation qu'ils soient, et par les preuves que je vous enverrai un jour, vous conviendrez qu'ils sont fripons ou mal informés. Je

vous supplierai seulement, en finissant cet article, de faire attention au silence que tout le monde a gardé sur la retraite de M. le cardinal Porto Carrero. Rien ne doit mieux vous faire connoître combien toute l'Espagne étoit lasse de son ministère, quoique l'on convienne généralement de ses bonnes intentions et de son désintéressement. Quelques autres gens m'écrivent que je me fie trop à M. Orry, et mon frère même m'avertit de m'y livrer moins. Quand j'aurois des preuves certaines qu'il me trompe, je ne pourrois pas, Monsieur, m'empêcher de lui donner tous les secours dont je suis capable. C'est le seul homme qui travaille ici utilement pour le service du roi d'Espagne, ou, s'il y en a d'autres, c'est en exécutant ses plans qu'ils peuvent mériter de partager cette louange. Je ne lui connois d'autres vues que la gloire de remplir l'idée qu'on a eue de lui. Il s'y applique avec un travail auquel je ne sais comment il peut résister; et, en un mot, c'est par son savoir-faire et par ses fatigues que Leurs Majestés catholiques se voient presqu'en état de ne rien craindre, en Espagne, des projets de leurs ennemis. Je ferois mal si je ne lui rendois pas cette justice, puisque ceux qui sont le plus affectionnés à la maison d'Autriche commencent déjà à dire que les alliés ont perdu l'occasion, et que la conquête de l'Espagne n'est plus qu'une chimère. Si l'on écrit contre lui, je n'en suis pas surprise; MM. d'Estrées, peu touchés du service des deux rois, ont fait ici tous leurs efforts pour le perdre de réputation et pour lui attirer la haine du public. D'ailleurs, il a fallu depuis deux mois introduire tant de nouveautés pour établir la discipline parmi les troupes et pour assurer leur subsistance, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui pilloient le roi ne soient pas contents qu'on leur en ait ôté les moyens. Malgré cela, je puis dire avec vérité que je n'ai vu encore aucun homme qui se soit plaint de lui. Il est venu en

cette Cour avec des projets approuvés par le roi, notre maître. Quoique cela dût suffire pour m'engager à l'appuyer aveuglément de mon crédit, je ne l'ai fait néanmoins que lorsque j'ai vu les affaires désespérées et connaissant bien que j'allois me rendre responsable de tout ce qu'il exécuteroit. Je ne me suis pas contentée d'examiner moi-même ses projets, j'ai voulu encore, avant que de mettre la main à l'œuvre, savoir le sentiment des conseillers d'État qui ont le plus d'expérience, et qui pouvoient nous embarrasser davantage, afin de nous faire un parti puissant qui fût intéressé à nous défendre. C'est de cette manière, Monsieur, qu'en deux mois de temps le roi d'Espagne a presque réparé tout celui que Messieurs les cardinaux avoient perdu, et que, se servant de son autorité pour éviter les oppositions et les longueurs des Conseils, Sa Majesté a introduit plusieurs nouveautés absolument nécessaires pour la conservation de son État, qui ne se seroient jamais établies si on s'y étoit pris autrement. Quoiqu'ils soient aujourd'hui approuvés de tous ceux qui aiment le bien du royaume, ou qui ne sont pas sollicités d'écrire le contraire en France, comme toutes ces choses regardent la guerre et les finances, vous jugerez aisément, Monsieur, que j'y suis entrée malgré moi, n'étant pas croyable qu'une femme, qui n'est pas tout-à-fait sans jugement, aime à se mêler d'affaires qu'elle n'entend pas et dont le succès même doit lui attirer des ennemis. Cela est si vrai, à mon égard, que cent fois j'ai voulu prendre le parti de fermer ma porte à M. Orry et à tous ceux que le bien du service oblige de recourir à moi, pour parler au roi d'Espagne, à toutes les heures du jour, lasse au dernier point d'être la servante de tout le monde, et plus rebutée encore de tout ce qui me vient de France, où les ministres croient le mal qui n'est pas, pour ne me tenir aucun compte du bien que je fais. Quand j'ai voulu suivre

cette résolution, M. Orry m'a représenté qu'il devenoit inutile ici et que j'allois faire périr l'État. M. l'abbé d'Estrées, d'un autre côté, m'a protesté qu'il s'en tiendroit aux seules affaires de l'ambassade si je n'agissois pas de concert avec lui dans les autres ; et il me disoit vrai en cette occasion, parce que son intérêt particulier ne lui permet pas de tenter ce que je hasarde. Mais ce qui m'a retenue encore davantage, c'est que les Espagnols, et parmi ceux-ci sept ou huit conseillers d'État, m'ont exhortée et pressée de continuer mes soins, contents de ce qui s'est fait jusqu'à présent pour la défense du royaume, et persuadés que tant de changements, quoiqu'utiles, n'auroient pas la même approbation si l'estime que la nation a pour moi n'aidoit à prévenir les esprits en faveur de ceux qui les conseillent. Vous savez, Monsieur, combien ces gens-ci sont attachés à leurs anciennes maximes, la frayeur qu'ils ont qu'on en introduise de nouvelles, et à quel point les Conseils s'étoient rendus maîtres de la nomination des officiers et de toutes les dispositions qui regardent la guerre. Les grands, pour diminuer l'autorité du roi, qu'ils voient avec peine s'établir tous les jours davantage, donnoient des emplois à leurs domestiques et à leurs courtisans, sans avoir égard au mérite des anciens officiers, qui mouroient de faim ou dans Madrid ou dans les provinces. Les soldats, pillés par leurs officiers, etoient nus et sans solde ; les généraux, maîtres de toutes les munitions, voloient le roi impunément, ne rendant jamais compte des décharges qu'ils donnoient aux munitionnaires, et, ce qui étoit plus dangereux encore, c'est que les gens les plus suspects étoient par leurs charges arbitres de toutes les ressources qui restoient au roi catholique. Il a fallu remédier à tous ces désordres, et cela s'est fait en moins de deux mois : on a de plus fait venir des officiers-généraux étrangers. On a établi des compagnies et des régi-

ments, des gardes dans toutes les parties de la monarchie pour la personne du roi, et enfin on a persuadé la plupart des conseillers d'État à désirer et à demander des troupes françoises pour la défense de ce royaume contre le Portugal. Je ne me vante pas d'avoir fait toutes ces choses. Quand ce seroit mon ouvrage, il y auroit plus de bonheur que de science. Mais je puis dire que M. Orry seroit encore à commencer si je ne l'avois soutenu, et qu'il m'a coûté des soins et des peines infinies pour empêcher les dégoûts et les plaintes que ces nouveautés devoient produire. On connoîtroit bien mal ce pays-ci si l'on demandoit que tout le monde fût content; cela ne se verra jamais en Espagne. Les malintentionnés ne le pouvoient être. Les grands, qui sentent leur autorité diminuer à mesure que celle de leur maître augmente, aimeroient peut-être mieux que le désordre continuât; et les gens qui attendent de grandes récompenses des faussetés qu'ils écrivent à M. le cardinal d'Estrées ou au ministre, par son ordre, sont payés pour ne rien approuver de ce qui se fait. Cela ne compose néanmoins qu'un très-petit nombre de personnes, en comparaison de ceux qui, n'ayant d'autres vues que l'honneur de la nation, jugent équitablement de ce qu'ils voient. La preuve que j'en ai est que certainement le roi est beaucoup plus aimé qu'il n'étoit; que les peuples des provinces exposées à la guerre, qui étoient dans la dernière consternation lorsque les cardinaux gouvernoient, font aujourd'hui quasi plus qu'on ne leur demande pour loger les troupes et former des hôpitaux à leurs dépens, satisfaits du soin qu'ils voient que l'on prend de leur défense; et, enfin, c'est que M. de Mansera et autres conseillers d'État qui, dans le commencement, se plaignoient de n'être pas assez informés sur les affaires de la guerre, ont vu avec admiration tout ce qui s'étoit fait, dès que le roi a pu leur en donner connaissance,

confessant qu'il auroit fallu des années entières pour en venir à bout, si l'on avoit consulté les Conseils sur chaque chose, et suppliant Sa Majesté de se servir des gens qu'Elle avoit employés, n'y ayant personne en Espagne qui pût lui être aussi utile et à qui tout le royaume fût plus redevable.

Ceci est la pure vérité, Monsieur, quoique vous puissiez avoir des informations différentes : je devois donc m'applaudir d'avoir au moins contribué, par mes fatigues et par mon crédit, au rétablissement des affaires du roi d'Espagne. Cependant, hors la satisfaction que mon attachement à Leurs Majestés peut me donner, je n'ai que des chagrins qui me tuent et qui me font repentir, mille fois par jour, de n'être pas partie d'ici lorsque le roi m'en avoit donné la permission. Depuis que MM. d'Estrées ont mis le pied en Espagne, vous êtes le seul qui m'ayez écrit quelque chose de consolant. Il ne me vient, de la part de M. de Torcy, que des duretés qui ne me donnent que trop à connoître combien l'impudence de quelques fripons prévaut sur ma droiture; et la moindre insinuation de M. l'abbé d'Estrées qui, dans le fond, n'est qu'un étourdi, plein d'arrogance et malhonnête homme, m'attire des menaces du roi capables de me faire mourir de douleur. Si un ministre, qui a toujours été de mes amis et pour qui j'ai toujours eu tant d'égards, croit que je les mérite, que peuvent penser les autres qui me connaissent beaucoup moins? Je ne suis pas étonnée qu'ils soient embarrassés à juger qui, de M. d'Estrées ou de moi, manque à son devoir, ni qu'ils s'imaginent que j'ai envie de gouverner, comme on me le fait entendre, quoiqu'il n'y ait guère de bon sens à croire que je me sois réservé précisément les affaires de la guerre et celles des finances, pour contenter cette folle passion. Je voudrois que le roi pût connoître le fond de mon cœur, et voir le désespoir où je suis

le plus souvent, d'avoir à me mêler de choses qui ne me regardent pas. Sa Majesté auroit encore plus de pitié de moi par cet endroit que par toutes les autres peines que je souffre, et si vous ajoutez foi à tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, vous m'avouerez, Monsieur, qu'il me doit être bien sensible qu'on cherche à m'accabler lorsque je me sacrifie, sans aucun égard à mes intérêts, pour le service des deux couronnes. Je sens cette injustice dans toute son étendue. Cependant, je ne sais quel parti prendre, parce que mon devoir et ma raison s'opposent à tout ce qui pourroit me mettre l'esprit en repos : celui de demander au roi la permission de me retirer, sous prétexte que ma santé ne me permet plus de continuer dans cet emploi, me conviendroit plus que tout autre ; mais j'appréhende de déplaire à Sa Majesté et toutes mes peines ne sont rien en comparaison de celle-là. Si je prends la résolution de fermer ma porte à M. Orry, ne se trouvant plus assez autorisé pour agir, le peu d'argent qui reste au roi se dépensera mal à propos ; les troupes, n'étant plus payées, se dissiperont et, en peu de temps, Sa Majesté catholique se trouvera dans le déplorable état où Messieurs les cardinaux l'avoient laissée. Quelques gens le souhaiteroient, parce que tout le monde ne voit pas avec le même plaisir les forces que nous avons sur pied, et mes ennemis triompheroient, attribuant à notre mauvaise conduite ce qui seroit le pur effet de leurs méchancetés. Si je continue à rendre les mêmes offices à M. Orry, les ministres de France, qui semblent n'ajouter foi qu'aux fausses relations qu'on leur envoie de ce pays-ci, achèveront de me croire une folle ou une ambitieuse qui veut gouverner, et je ne sais si à la longue le roi ne le croira pas lui-même, trompé par son ambassadeur qui ne travaille qu'à nous perdre. N'étant pas capable de me déterminer par moi-même, je prends la liberté, Monsieur, de vous demander conseil.

Je le suivrai aveuglément, persuadée de votre bonté pour moi autant que de votre sagesse, et je vous aurai plus d'obligation qu'à personne du monde. Je suis, avec tout l'attachement et toute la reconnaissance possible, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

La princesse DES URSINS.

Vous reconnoîtrez par la première date de cette lettre, Monsieur, qu'il y a long-temps que j'attends une occasion sûre pour vous l'envoyer. Depuis qu'elle est écrite, il nous est venu plusieurs courriers ordinaires et extraordinaires qui ne m'ont rien apporté que de désagréable. Mon frère, que j'avois prié de vous informer de toutes choses, n'en a rien fait, croyant ramener M. le marquis de Torcy en le rendant unique arbitre de mon sort. Je ne saurois désapprouver cette conduite, ce ministre étant trop honnête homme pour n'être pas touché d'une pareille confiance. Cependant, comme j'ai reconnu, en plusieurs occasions, que sa prévention en faveur de mes ennemis lui permet si peu d'ajouter foi aux vérités que je lui mande, qu'il a besoin du témoignage d'autrui pour se laisser persuader, je crois beaucoup plus sûr, moi, jusqu'à ce qu'il cesse de me traiter si mal, qu'une personne si désintéressée que vous soit informée de ma conduite et puisse m'assister de ses conseils. Il me semble qu'on veuille me faire un crime de ce que le roi d'Espagne a ouvert une lettre particulière de M. l'abbé d'Estrées, supposant que j'aie eu quelque part à cette résolution. Je nie ce fait, et pour preuve que je dis la vérité, c'est que j'avoue, en même temps, que j'aurois été très-capable de prendre cette liberté, sans commettre le nom d'Espagne. Quand M. le marquis de Torcy condamnoit si fort la sincérité de cette entreprise, je le crois bien près de croire toutes les impostures que MM. d'Estrées lui ont écrit contre mon honneur

et contre la fidélité que je dois au roi Autrement, il devoit penser que je dois être au désespoir de me voir attaquée, sans que j'en donne le moindre prétexte, sur des choses qui me sont beaucoup plus chères que la vie. Il y a un an qu'il me revient, presque à tous les ordinaires, de différentes provinces de France, des libelles diffamatoires inventés ici contre moi par MM. d'Estrées et par M de Louville. Je sais, même certainement, que ces calomnies ont trouvé, pendant quelque temps, assez de créance auprès de quelques ministres pour soupçonner qu'ils les aient portées aux oreilles de Sa Majesté. Je m'en plains, et pour toute satisfaction, M. le marquis de Torcy m'écrit que je ne dois pas croire si légèrement de faux rapports que me font des gens si mal intentionnés pour mettre la dissention entre les François. De sorte que je me vois déshonorée par la noirceur de mes ennemis, exposée à perdre l'estime du roi et traitée d'imprudente et de femme trop crédule par le ministre. Sensible plus que je ne puis dire à mon malheur, je trouve, Monsieur, que tout m'est permis pour ma justification ; et si M. le marquis de Torcy condamne cette pensée, il autorise lui-même mon erreur en augmentant mon désespoir par le peu de cas qu'il fait de la sensibilité que je dois avoir pour ce qui regarde mon honneur et ma réputation. Le caractère d'ambassadeur du roi ne donne point à l'abbé d'Estrées le privilége de déshonorer impunément une femme comme moi. J'aurois plus de torts que lui si j'étois la première à manquer à ce que je lui dois, par rapport à l'honneur qu'il a de représenter la personne de mon maître. Mais quand, par un excès de bonté, je vais jusqu'à lui rendre tous les services que mon frère pouvoit attendre de moi, il mérite lui seul toutes les mortifications qu'on me donne, s'il invente des faussetés pour tromper le roi et pour me rendre suspecte aux ministres. Pardonnez-moi, Monsieur, ces plaintes ennuyeuses, j'aurois voulu pouvoir

les retenir ; mais ma patience, qui me permettra toujours de bien vivre avec l'abbé d'Estrées, quelque chose qu'il fasse, parce que le service du roi le demande, ne suffit point pour m'empêcher de me plaindre de l'injustice que me fait M. le marquis de Torcy.

Les choses sont bien changées ici depuis que l'on sent les secours considérables que le roi nous envoie. Le roi d'Espagne sera par ce moyen en état de commander lui-même son armée, et la reine restant à Madrid, sans avoir aucune part au gouvernement, je n'entendrai plus, Dieu merci, parler d'affaires. Cette heureuse conjoncture ne me laissant rien à désirer pour ce qui me regarde, je devrois m'imposer silence sur le reste. Cependant je prendrai la liberté de vous représenter, Monsieur, les choses que je crois convenir au service du roi.

On ne doit pas douter que la supériorité que nous allons avoir sur le Portugal n'alarme la plupart des grands. Ces Messieurs n'ont jamais désiré l'archiduc pour roi ; mais ils espéroient de reprendre, pendant les embarras d'une guerre dont le succès paraissoit incertain, l'autorité qu'ils s'imaginent avoir perdue depuis que la France s'intéresse à leurs affaires. Le nombre de troupes que le roi d'Espagne a sur pied et les mesures qu'on a prises pour les faire subsister sans mettre aucune nouvelle charge sur les peuples, ne les inquiètent pas moins, parce qu'ils craignent que leur maître, ayant dans la suite la force en main, ne modère le pouvoir des Conseils et ne méprise ceux d'entr'eux qu'on a qualifiés jusqu'à présent de mal-intentionnés. Cette inquiétude est visible ; si elle ne mérite pas une grande attention, elle demande au moins, ce me semble, qu'on évite avec soin de leur donner occasion de se plaindre sous d'autres prétextes. Il y a deux choses, à mon sens, qui pourroient produire ce que j'appréhende : l'une, disposition du Conseil qui suivra le roi ; l'autre regarde

la conduite que Sa Majesté catholique tiendra avec les François lorsqu'Elle sera à la tête de ses troupes. Quant au conseil, le marquis de Mansera ne pouvant sortir de Madrid à cause de son grand âge, le cabinet du roi restera composé de l'archevêque de Séville et de l'ambassadeur de France. Cela ne plaira pas par plusieurs raisons, et ce seroit bien pis si l'archevêque de Séville, qui est assez infirme, tombant malade, M. l'abbé d'Estrées se trouvoit premier et unique ministre. J'ai vu Madrid dans une inquiétude qui me donnoit de l'appréhension, lorsque M. le cardinal d'Estrées vouloit entrer seul dans le *Despacho*. Jugez, s'il vous plaît, de ce qui arriveroit si son neveu, qui n'a ni sa réputation ni son expérience, devoit remplir cette place. Il faut donc qu'on songe en France à choisir quelque sujet qui puisse remplacer M. de Mansera, ou prendre le parti d'y faire entrer le marquis de Villafranca et le duc de Médina-Sidonia, qui suivront le roi à cause de leurs charges. Le premier est peu capable d'être ministre; mais étant conseiller d'État, on ne pourroit laisser en dehors un homme de cette représentation; si l'on y fait entrer le second, qui n'est pas plus habile, il ne sera peut-être pas si fidèle ministre sur les frontières de Portugal qu'il peut l'avoir été en Italie. Je vous envoie une lettre originale, Monsieur, qui vous fera voir que ma défiance n'est pas fondée seulement sur l'exemple de son père et de sa santé. C'est tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire sur cet article, ne voulant pas me hasarder à vous nommer les sujets qui m'y paroîtroient les plus propres. J'ajouterai néanmoins que je serois d'avis que le roi, outre ceux qui entreront encore dans le *Despacho*, nommât quelques autres conseillers d'État pour le suivre, afin de ne pas être obligé de renvoyer au Conseil d'État, à Madrid, de certaines affaires qui peuvent demander une prompte résolution. De cette manière, le roi d'Espagne pourroit

faire entrer dans le *Despacho* qui il lui plairoit. l'exemple de ceux qui n'y entreroient pas pouvant fermer la bouche à M. de Villafranca et au duc de Médina-Sidonia, si l'on ne jugeoit pas à propos de leur faire cet honneur. Pour ce qui regarde la conduite du roi d'Espagne à l'égard des officiers françois qui auront l'honneur de servir sous lui, je ne puis assez vous recommander de représenter au roi combien il est nécessaire que Sa Majesté envoie ici un homme de confiance et de mérite, qui ait soin d'empêcher que Sa Majesté catholique ne suive trop le penchant qu'Elle a d'adresser toujours la parole aux François qui l'entourent, et réprime même la trop grande supériorité que ceux-ci voudroient prendre sur les Espagnols. J'ai tâché un million de fois de faire comprendre à Sa Majesté qu'Elle doit gagner les grands, surtout par des marques de bonté qui ne consistent que dans quelques paroles obligeantes, et j'ai même pris la liberté de lui dire assez souvent des choses là-dessus qui auroient pu me rendre désagréable. Mais, si j'ai gagné quelque chose sur son esprit dans de certaines occasions, il y en a eu une infinité d'autres où j'ai perdu mes peines. M. l'abbé d'Estrées, dont les manières hautaines déplaisent à tout le monde, et qui veut présider dans toutes les juntes qu'il tient avec le président de Castille, le marquis de Mansera et l'archevêque de Séville, quoiqu'il dût n'y assister que comme témoin, est si éloigné de savoir donner de bons conseils à ce jeune prince, que j'appréhende fort au contraire qu'il ne lui fasse perdre l'amour de ses troupes, si on le laisse sous sa direction. Comme il me revient, presque tous les jours, qu'on ne voit plus aucune personne de distinction au lever du roi à cause de la trop grande liberté qu'on a laissée à toute sorte de François d'y entrer, je lui ai dit très-souvent que c'étoit à lui à y remédier, et que cela le regardoit uniquement ; je lui ai même fait remarquer qu'une des choses qui vous

avoient fait aimer davantage en ce pays-ci étoit l'attention que vous avez toujours eue à maintenir les deux nations chacune dans ce qui lui convient raisonnablement. Cependant il a toujours refusé de prendre ce soin, préférant au bien du service l'utilité qu'il retire des faussetés que la plupart des François écrivent en France pour mériter sa protection. Le mal qui en peut naître, surtout si la première noblesse fuit le roi, me paroît d'une si grande conséquence que vous devez, Monsieur, faire tout votre possible pour empêcher qu'il n'arrive.

Je ne puis finir cette lettre, quoique déjà trop longue, sans vous parler de M. de Louville. Je croirois contribuer au mal qu'il peut faire si, le connoissant comme je fais, je ne vous découvrois pas, pour que vous en informiez le roi, si vous le jugez à propos, qu'il est assurément le plus grand scélérat qui soit au monde. Je sais certainement que c'est lui qui a causé par ses impostures toutes les brouilleries qui durent encore ici ; et si vous avez la bonté d'en parler à M. le cardinal d'Estrées, je suis persuadée qu'il ne pourra s'empêcher de vous l'avouer. Il est étonnant que deux hommes de vertu comme M. le duc de Beauvilliers et M. le marquis de Torcy soient trompés par un si infâme débauché. Ils se sont toujours imaginés que son zèle pour le service du roi d'Espagne lui attiroit la haine des Espagnols. Rien n'est plus opposé à la vérité. L'intérêt seul et l'envie de gouverner Sa Majesté pour faire une grande fortune étoit la seule vue qu'il avoit, et il auroit perdu cette monarchie si l'on ne l'avoit rappelé. Sa bouche, toujours remplie des ordures les plus sales, vomissoit continuellement, en présence des moindres François qui sont ici, mille infamies contre moi; et Madame de Maintenon n'étoit pas mieux traitée, imaginant que c'étoit elle qui me protégeoit. Il ne mérite ni la fortune qu'il a, ni que le roi le regarde. Je dirois la même chose en mourant, parce que

je croirois faire un grand bien en le donnant à connoître pour ce qu'il est.

On est toujours ici dans l'attente de ce que produira la présence de M. le cardinal d'Estrées, et la parole qu'il a donnée à ses amis de me faire rappeler honteusement dès qu'il seroit à la Cour. Hier, je n'eus pas l'honneur de suivre la reine à la promenade, parce que j'étois un peu incommodée. Dès qu'on ne me vit point, le bruit se répandit par tout Madrid qu'un courrier extraordinaire, qui arriva il y a deux jours, m'avoit apporté un ordre de me retirer, et ce matin une infinité de monde est venue au palais pour en savoir la vérité. Il est bien glorieux pour moi qu'on dise publiquement que plusieurs conseillers d'État étoient déjà résolus de faire une représentation au roi catholique sur cette nouveauté, si elle s'étoit trouvée vraie; mais il est bien désagréable, d'ailleurs, qu'on me croie si perdue à la Cour de France, par le soin qu'on prend ici de le publier.

Je ne puis vous demander pardon de cette longue lettre, Monsieur, sans l'allonger encore davantage; ainsi j'ajouterai seulement que je ne saurois mieux vous marquer la confiance que j'ai en vos bontés que par la liberté que j'ai prise de vous l'écrire.

A Madrid, le 1er. janvier 1704.

Il y a quelques jours que M. de Puiségur est arrivé. Orry lui a rendu compte, dans plusieurs sessions, de tout ce qui s'est fait depuis la retraite de Messieurs les cardinaux; il a été surpris agréablement, à ce qu'il m'a dit, de trouver les choses si différentes de ce qu'on les suppose en France. Il m'a assuré qu'il écriroit au roi, qu'on ne peut pas voir un plus beau travail que celui d'Orry. Il a reconnu, par des preuves convaincantes, que non-seulement rien n'a été caché à Monsieur l'ambassadeur, mais qu'on n'a pas fait un pas que de concert avec lui, ayant assisté à toutes

les juntes, grandes ou petites, qui se sont tenues sur ces affaires. J'apprends néanmoins que ce ministre continue de se plaindre en France, qu'on ne lui communique aucune chose, et sais qu'il tient le même langage avec ceux qu'il voit de ses amis. Je ne m'étonnerois pas qu'il dît qu'il n'y entend rien. Mais il faut être bien méchant pour aimer mieux avancer de pareilles faussetés que de s'attribuer quelque part dans un ouvrage qui pouvoit lui faire un grand honneur. Dans le temps qu'on décrie M. Orry à Versailles et qu'on l'accuse de faire le ministre, moi, qui suis sur les lieux, je pense bien autrement; car je crois qu'il a sauvé l'Espagne et que tous les projets auroient échoué, si nous n'avions pas pris sur nous de les faire exécuter indépendamment des Conseils. Lorsque MM. les cardinaux quittèrent le ministère, on étoit quasi assuré que l'archiduc arriveroit deux mois après. On ne nous laissoit espérer aucunes troupes de France, et le désordre étoit si grand qu'on devoit craindre que les peuples, abandonnés de leur propre roi, ne reçussent l'archiduc pour ne pas s'exposer à une ruine entière. A de si grands maux, il falloit des remèdes prompts et violents; grâce à Dieu, tout a réussi sans qu'il y ait presque d'autres plaintes que celles de M. l'abbé d'Estrées, ou de quelques gens qui ne sont pas bien aises que le roi d'Espagne ait quarante mille hommes bien payés. J'aurois à vous écrire une autre lettre, aussi longue que celle-ci, Monsieur, si je voulois vous marquer tous les ressorts qu'il nous a fallu faire jouer pour parvenir au point où nous nous trouvons. Je vous dirai donc seulement qu'il ne s'est rien fait qu'avec des précautions infinies, et que je ne suis pas assez mal habile pour laisser prendre à M. Orry un vol qui ne lui convient pas et qui seroit même très-préjudiciable au service des deux rois, si je n'avois vu bien clairement que c'étoit le seul moyen d'empêcher que Leurs Majestés ne fussent réduites à s'enfuir en France. Tant

qu'on a renvoyé au Conseil d'État les remontrances des gouverneurs, les plaintes des troupes dont on retenoit la paye, et les requêtes des peuples qui demandoient d'être secourus, ces Messieurs se sont contentés d'exagérer les malheurs qui menaçoient Leurs Majestés jusqu'à dire qu'il étoit à craindre que le roi de Portugal ne donnât un autre roi à l'Espagne, sans jamais néanmoins proposer le moindre remède; et le Conseil de guerre feroit pis encore, ou par ignorance ou par mauvaise intention, puisqu'aucun des ordres du roi ne s'exécutoit. Voilà, Monsieur, ce que les ministres doivent croire en France, et non pas s'amuser à faire des procès à des gens qui se sacrifient par un zèle peut-être indiscret pour eux, mais utile pour leur maître, sur les lettres de quelques menteurs qu'on devroit punir très-sévèrement. Permettez-moi de vous avertir que le Père Martin, pensionnaire de M. le cardinal d'Estrées, en est un qui mériteroit un châtiment exemplaire, et souvenez-vous, s'il vous plaît, que j'ai eu l'honneur de vous assurer que je n'avance jamais rien que je n'aie des preuves par devers moi.

M. de Puiségur m'a dit qu'il déplaît fort au roi qu'il y ait ici si peu d'union entre les François. Quand je ne serois pas la plus zélée et la plus soumise de ses sujettes, j'en serois au désespoir, puisque cela me fait perdre tout le mérite de mes fatigues. Mais, loin qu'on puisse m'en attribuer la faute, je puis dire que tous les honnêtes gens loueront ma modération et ma constance à souffrir ce qu'on invente tous les jours pour me rendre méprisable. Si j'avois eu affaire avec des ours ou des tigres, je les aurois apprivoisés par ma patience; malheureusement je ne sais pas exorciser les démons, et l'on ne peut appeler autrement des gens qui sacrifient tout à leurs passions, à qui les impostures ne coûtent rien, et qui croient ne pouvoir s'élever s'ils n'écrasent tous les autres. Je ne finirois point ce

volume, Monsieur, si je permettois à mon cœur de dire tout ce qu'il ressent dans une si triste situation.

Je vous supplie très-humblement de faire usage de ce que j'ai l'honneur de vous écrire avec votre prudence ordinaire, pour ne me point commettre avec M. le marquis de Torcy.

8 janvier 1704.

Vous jugerez aisément, Monsieur, qu'il m'auroit été impossible de me donner l'honneur de vous écrire cette effroyable lettre de ma main. Je vous demande encore une fois pardon de vous ennuyer par des choses qui vous regardent si peu, et dans lesquelles vous ne pouvez entrer que par votre bon cœur

Les lettres qui suivent ont été écrites, en l'année 1701, au duc d'Harcourt, ambassadeur en Espagne, par Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, gouverneur du Milanais pour le roi Philippe V; le comte de Tessé, commandant d'un corps d'armée sous les ordres du gouverneur, et le cardinal de Janson-Forbin, ambassadeur de France auprès du St.-Siége.

La longue et désastreuse guerre à laquelle donna naissance l'avènement du petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne, commençait pour la France sous d'heureux auspices. L'autorité de Philippe V avait été reconnue sans difficulté dans les possessions espagnoles d'Italie. Le prince de Lorraine-Vaudemont, qui avait gouverné Milan pour Charles II, ayant été conservé dans sa dignité par le nouveau roi, et se voyant d'ailleurs l'objet des prévenances de la Cour de

France, avait fait proclamer à Milan la souveraineté du prince de Bourbon sans rencontrer aucune répugnance dans la population.

Le vice-roi de Naples, duc de Medina-Celi, avait fait publier le testament de Charles II, et les peuples s'étaient conformés avec empressement aux dernières volontés de ce monarque. Le duc de Veraguaz, vice-roi de Sicile, avait aussi fait reconnaître l'autorité de Philippe V dans cette île, et la Sardaigne avait cédé au mouvement général (1).

Le mariage de Louise-Gabrielle, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie, avec Philippe V, aurait pu faire de ce prince un fidèle allié de la France et de l'Espagne. Mais, au milieu du grand conflit qui allait mettre aux prises toutes les puissances de l'Europe, ce prince n'ayant en vue que son intérêt personnel et le désir d'agrandir sa maison, trahit successivement tous les partis et fut un des plus grands obstacles que rencontra le projet d'assurer l'indépendance de l'Italie.

Le cabinet français aurait désiré établir, entre les divers États de l'Italie, une alliance dans le but d'exclure du pays les troupes allemandes ; et il était tout prêt à s'engager, en cas d'exécution de ce traité, à ne pas laisser non plus de soldats français sur le sol de la péninsule. Le duc de Savoie aurait pu, pour prix des services qu'il rendrait, voir s'ajouter le Milanais à ses États héréditaires. Ainsi se serait formée, dans l'Italie, cette confédération dont la politique française a toujours poursuivi la réalisation et qui devait être, tout

(1) Pour tous ces faits, voir BOTTA, *Storia d'Italia*, lib. 34.

récemment encore, la conséquence du traité de Villa-franca. Le pape Innocent XII, pour mettre un terme aux invasions des étrangers dans la péninsule, avait fait les plus grands efforts pour unir entre eux les princes d'Italie ; mais sa mort avait fait évanouir ses patriotiques desseins. Le 23 novembre 1700, Gian Francesco degli Albani fut appelé au Saint-Siége, sous le nom de Clément XI.

Il ne trouva, pour l'accomplissement des projets de son prédécesseur, aucun appui parmi les souverains de l'Italie. Le duc de Savoie ne pouvait inspirer aucune confiance. Venise paraissait incapable de prendre une résolution ; la Toscane voulait rester neutre ; Mantoue, Parme et Modène avaient trop peu d'importance ; Naples et Milan se rattachaient à l'Espagne. Le Souverain-Pontife, dans ce conflit universel, ne sachant à quelle puissance il pourrait s'unir de préférence, s'efforça de prendre en main le rôle de médiateur, ce qui le mit souvent dans le plus grand embarras, ainsi que le prouvent les lettres qui suivent.

Les ambassadeurs de France et d'Espagne, par exemple, le pressaient de donner à Philippe V l'investiture du royaume des Deux-Siciles. Le représentant de l'empereur lui adressait la même demande en faveur de l'archiduc. Des deux côtés on lui offrit, selon l'usage, le tribut de la haquenée. Clément XI voulait attendre que le sort des armes eût prononcé entre les deux prétendants. L'ambassadeur d'Espagne fit introduire secrètement par un agent, dans le palais du Pontife, une haquenée derrière une charrette et l'y laissa avec le tribut de 7,000 ducats que le roi de Naples devait payer à la Cour de Rome. Le cardinal de Janson

ajoute à ce détail une particularité intéressante au sujet du procès-verbal constatant cette offrande, et de la double protestation du gouvernement pontifical et de l'ambassadeur d'Espagne.

Pendant ce temps, les hostilités commençaient dans l'Italie supérieure : les troupes impériales se dirigeaient vers les frontières des territoires appartenant à l'Espagne. Les correspondants du duc d'Harcourt, en lui rendant compte des opérations militaires, lui font connaître les sentiments des populations et les dispositions des princes engagés dans la lutte. Leurs lettres sont extrêmement curieuses. Les choses sont bien changées aujourd'hui, sans doute, principalement en ce qui concerne le Piémont, qui ne songeait guère alors à constituer, à son profit, l'unité de l'Italie. Mais alors, comme de nos jours (nos lettres en offrent la preuve). c'était dans la persistante ambition de la maison d'Autriche, et dans l'influence que lui donnait dans ce pays sa longue domination, que se trouvait le plus puissant obstacle à la constitution de la nationalité italienne.

Lettres de Henri de Lorraine, prince de Vaudemont.

Milan, ce 19 janvier 1701.

Monsieur,

Sans commencer par vous faire de mauvais complimens, lesquels pouroient plutôt m'esloigner de l'honneur de votre correspondance que de me la procurer, j'ose, Monsieur, sur la parole de M le comte de Tessé, vous la demander avec beaucoup d'empressement : c'est un honneur et un plaisir que je vous supplie de m'accorder et que je crois même qui ne sera pas tout-à-fait inutile aux intérêts et au

service des Roys, nos maistres, qui ne sont plus qu'un. En attendant, Monsieur, que vous m'accordiez la grâce que je vous demande, je me remets de tout ce que je pourois vous dire de l'état des choses de par deça à ce que M. le comte de Tessé me dit qu'il vous en escrit. Je suis comblé des honneurs, des bontés et de la confiance dont Sa Majesté très-chrétienne m'honore. Vous en êtes trop informé, Monsieur, et les marques en sont si publiques que je ne crois pas devoir vous en faire le détail. Je préfère seulement m'en faire honneur auprès de vous, de m'attirer par là, plus facilement, celuy de vos bonnes grâces, vous suppliant d'être bien persuadé qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que ne fait,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ch.-Henry de Vaudemont.

Milan, ce 1er. mars 1701.

Monsieur,

J'envoye au Roy, mon maistre, par le capitaine de mes gardes, le traitté qui vient d'estre conclu avec M. le Duc de Mantoue, pour qu'il luy plaise de l'approuver, de le ratifier et de me le renvoyer aussitôt. L'importance de pouvoir mettre des trouppes de nos maistres dans Mantoue, dans la conioncture présente, vous est trop connue, Monsieur, pour vous en redire les conséquences. Nous sommes bien heureux d'avoir porté ce Prince à ce point là, et celuy d'en pouvoir mettre dans Casal et nous servir de Montferrat n'est pas d'une moindre considération. M. le cardinal d'Estrées, qui a conclu ce grand œuvre, l'a envoyé à S. M. T. C. Comme, sans doute, vous le sçavez déjà où vous êtes, rien n'importe tant que de le ratifier au plus tôt, et de lier M. de Mantoue; car c'est l'homme du monde le plus difficile à tenir et le plus changeant, il veut le secret de son traitté, parce qu'il est homme timide et qu'il veut se ménager avec l'Empereur; mais étant

difficile que de pareilles négociations le soyent, autant qu'il conviendroit surtout à Venise, où tout se remarque, je crains toujours que, si une fois les Allemands la pénètrent, quelque reproche ou menace de leur part à ce bon duc de Mantoue ne nous le gaste et ne luy retourne la tête. C'est pourquoi le plus tôt que l'on pourra me renvoyer le traitté ratifié, avec les moyens nécessaires pour satisfaire aux choses qui y sont stipulées, ce sera un grand bien. Il faut, s'il vous plaist, Monsieur, que vous ayez la bonté d'y tenir la main, et que l'on me donne ce qu'il faut pour accomplir tout ce qui est promis de ma part, pour parvenir à l'exécution dudit traitté, sans quoy peut-être nous n'y eussions pas réussi. Je demande aussy, par cette même occasion, des sommes promptes et considérables pour assister aux frais que cet Etat-icy supporte par la charge du logement des trouppes qui sont icy de la dernière utilité et importance.

M. le comte de Tessé, duquel je ne puis assez dire de bien au Roy, mon maistre, pour tout celuy qu'il fait icy pour ses interests, pour la bonne règle des trouppes et pour le soulagement de cet Etat, vous escrit et vous rend compte de touttes nos dispositions; il vous mande aussy où nous en sommes sur le chapitre de M. de Savoye, que vous sçaurez, d'ailleurs, et vous aurez vu, par le compte que j'ay rendu par un courrier extraordinaire que j'envoyai il y a quatre jours à Madrid, des grâces, honneurs et égards dont S. M. T. C. me comble en mon particulier, et surtout par rapport à M. de Savoye. J'en suis pénétré et désolé de n'oser espérer d'y répondre que par bien du zèle, et par une respectueuse et vive reconnaissance.

J'ay chargé le capitaine de mes gardes de vous rendre compte, Monsieur, de tout ce qu'il doit dire de ma part de plus particulier et secret au Cardinal, de recevoir vos

ordres sur tout et de vous supplier de vouloir faire exécuter ce que je demande, qui n'est uniquement que pour le bien du service, sans aucune autre passion ny interest, chose que grâces au Seigneur je n'ay jamais connue ny qui ne m'a jamais fait agir. Le capitaine de mes gardes est un garçon auquel je me fie absolument, qui est sage, et auquel, Monsieur, vous pouvez avoir toute confiance.

J'ay une grâce à vous demander par-dessus toute autre, sans complimens, mais dans toute la foy et sincérité, c'est de vouloir bien me conduire et me redresser sur tout ce que vous croirez que je dois faire et que je ne fais pas, pour plaire et servir nos deux Roys; accordez moy cette grâce, je vous en supplie, Monsieur, l'honneur de vostre amitié et de vostre confiance, et faite-moy la justice d'être persuadé qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour la mériter, et pour vous marquer que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch.-Henry de Lorraine.

Milan, ce 18 mars 1701.

J'ay cru devoir vous dire, Monsieur, par ce billet, à part, en toute confiance et pour que vous en fassiez l'usage que vous trouverez convenir, que j'ai ici deux hommes, officiers généraux, l'un très-inutile, l'autre très-embarrassant; le premier est le maistre de camp général qui est, comme vous savez, la seconde personne dans le gouvernement et qui doit tout commander sous moi. Il se nomme don Francesco de Cordova, homme sans tête et de nulle capacité, ne pouvant et ne voulant rien faire et murmurant toujours sur tout ce qui se fait, chose, comme vous savez, pernicieuse pour le service; son incapacité est connue en Espagne; je crois qu'en lui faisant donner

une assurance du gouvernement du château de Milan lorsqu'il vaquera par la mort de don Fernando Balvès, qui paroît très-voisine, tant par son grand âge que par sa mauvaise santé, l'on pourroit remplir la place de maistre de camp général d'un meilleur sujet. De tous ceux que je connois tant en Flandre qu'ailleurs, je serois bien embarrassé d'en choisir un bon ; mais je ne sais si le moins mauvais ne seroit pas le duc de Pepoli, qui est à Madrid et qui aura l'honneur d'être connu de vous. Je l'ay vu servir, en Flandre, de colonel et de major ; il a de l'esprit, du jugement et de la valeur ; il est vrai qu'il est napolitain, mais il est sujet du roi, et il me paroît qu'on ne doit pas avoir tant d'égard, dans la conjoncture présente, aux nations qu'à la qualité des sujets et au bien du service. Le second est le premier général de l'artillerie, comte de Las Torres, le plus inquiet et le plus incapable homme qu'on puisse s'imaginer ; il a de la valeur, à ce qu'on dit, mais il n'a que cela et n'est point traitable ; il croit devoir être ennemi de la nation française, parce qu'il a servi l'empereur en Hongrie pendant plusieurs années et qu'il a été général de bataille dans ses armées ; il tient même des discours là-dessus, peu propres dans la conjoncture présente et surtout dans un homme de son emploi. Je ne puis m'en servir en rien à cause de son humeur et de ses répliques continuelles : il a fallu que M. de Croy, que vous connaissez, règle toutes choses avec les lieutenants-généraux de l'artillerie à l'insu de ce général ; sans quoi jamais on ne seroit venu à bout de rien. Le cardinal Porto-Carrero le protége, mais pas assez, à ce qui m'a paru, pour ne pas mieux aimer l'accommoder ailleurs que de le laisser ici dans une conjoncture comme celle-ci, où un autre, plus facile que lui, convient pour le bien du service. Cet autre pourroit être Colinero qui en a le gage et qui serviroit bien différemment et avec beaucoup plus d'utilité : il me

paroît que les raisons d'avoir servi l'empereur, d'être son général et d'avoir quelque répugnance à servir contre lui pourroient être suffisantes pour induire le cardinal à nous défaire de cet homme, comme aussi l'épargne d'une solde. Je vous rends compte de tout ceci par un juste intérêt du bien du service ; me remettant au surplus à ce que vous trouverez bon de faire. Je vous écris tout ceci de ma main pour que personne, hors de vous, Monsieur, n'en ait connaissance. J'en ferai de même, si vous le trouvez bon, dans toutes les choses que je croirai devoir rester entre nous. Usez-en de même, je vous en supplie, et faites-moi l'honneur, Monsieur, de m'écrire très-sincèrement. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ch.-Henry DE LORRAINE

Lettre du comte de Tessé au roi d'Espagne, Philippe V.

A Milan, ce 4 janvier 1701.

SIRE,

Le Roi, votre grand-père, m'a fait l'honneur de jeter les yeux sur moi pour venir commander sous l'autorité de M. le prince de Vaudemont, gouverneur général de V. M. dans cet Etat, le corps de troupes auxiliaires que Vos Majestés ont jugé à propos d'y envoyer, et je m'enhardis à l'honneur que j'ai de vous en rendre compte par l'exemple du Roi, mon maître, qui veut que ceux qui reçoivent et donnent ses ordres s'adressent à lui-même pour l'en informer. Je ne saurois assez dire à Votre Majesté combien il a été prudent à Vos Majestés de prendre ce parti, absolument nécessaire au service de V. M, ni combien M. le prince de Vaudemont s'est conduit avec fermeté et fidélité

dans les conjonctures où il s'est trouvé. Rien n'échappera à la justesse ni à la connaissance de l'esprit de Votre Majesté ; mais je croirois manquer à mes obligations, si je ne lui rendois compte de ce que je vois, et qu'enfin Elle connaîtra un jour, que notre gouverneur général, par les bons partis qu'il a pris, a commencé de conserver à votre couronne ce magnifique Etat, et que les secours et la prévoyance du Roi, votre grand-père, vont achever d'y mettre la tranquillité, aussi bien que dans tout le reste de toute l'Italie.

Les nouvelles que nous avons d'Allemagne continuent de marquer la peine que font à S. M. I. les mesures que nous allons essayer de prendre pour votre service. V. M. m'ordonne, après cette première marque de mon respect, de l'informer de ce qui se passera concernant son service : je le ferai avec fidélité. Il est certain que rien n'est plus important au bien de vos Etats que de connoître, à l'avènement des couronnes que vous allez si dignement porter, vos véritables et désintéressés serviteurs. Les maîtres ne manquent jamais de sujets qui veulent plaire ; mais toute leur grandeur leur laisse encore le besoin de quelques-uns qui ne leur cachent point la vérité.

Je m'estime bien heureux que le Roi, mon maistre, ait voulu me choisir parmi tant d'autres pour recevoir ses ordres et donner ici les vôtres. J'espère même que cette occasion renouvellera, dans Votre Majesté, les idées et quelque souvenir de mon respect et de ma personne, et qu'alors que le bien de votre service et vos ordres me feront ramener en France les troupes que j'amène dans cet Etat pour la tranquillité d'Italie, Votre Majesté voudra bien me mettre au nombre de ceux qui ont eu les prémices de l'admiration pour les prémices de votre esprit et de votre conduite toujours royale, toujours juste et toujours élevée dans votre plus grande jeunesse. Je fais des vœux sincères

pour votre conservation, et j'ai l'honneur d'être, avec un profond respect au-dessus des expressions humaines,

Sire,

de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

TESSÉ.

Du même au duc d'Harcourt.

A Milan, ce 15 février 1701.

Je continue, Monsieur, le commerce que vous m'avez permis, et j'aurai volontiers l'honneur de vous rendre compte de ce qui se passe ici tous les ordinaires.

Nos troupes arrivent tous les jours et, dans le 4 du mois prochain, vous pourrez assurer le roi que nous aurons ici vingt-quatre mille hommes de pied de la plus belle infanterie qui soit en France, avec douze escadrons, parfaitement beaux, et quarante-huit qui sont en France, en Dauphiné, prêts à marcher au premier ordre que je leur donnerai. Mais vous, Monsieur, qui avez été plat et élevé fantassin, vous devriez bien faire entendre au roi, qu'à force d'économie et de considération pour son pays, je ne sais pas comment nous empêcherons nos troupes de trouver qu'elles seroient mieux en France au service de son grand-père qu'au sien. Monsieur le prince de Vaudemont s'estripe de toutes manières, se ruine, prend sur lui ce qu'il peut; mais vous savez ce que c'est qu'un Etat gouverné par des conseils sans fin et sans nombre. Il est de tous les temps établi que les troupes auxiliaires reçoivent le pain gratis de celui chez qui l'on les envoie. Le Roi, notre maître, n'a pas voulu que ses troupes fussent en rien à charge au Roi, son petit-fils, et, en vérité, cet Etat ne pourroit pas fournir à cette dépense. Mais comme ce n'est pas l'usage que les soldats aient des hôtes en ce

pays-ci, vous jugez bien qu'un soldat qui n'a que sa petite ration de pain, sa paye françoise et qui loge dans une maison où l'on lui met des demi-fournitures et qui n'a jamais la vision d'un autre, a bien des légèretés dans le cerveau, et je ne vois nulle étoffe pour leur faire avoir quelque douceur. J'ai pourtant supposé que vingt ou vingt-cinq mille écus employés à une demi-ration de pain comme par gratification du Roi d'Espagne, l'eussent noblement tiré d'affaire ; mais, encore une fois, l'étape ne la peut fournir, et quelque volonté qu'ait Monsieur le prince de Vaudemont, à moins que le Roi catholique ne l'ordonnât et que l'on ne fît, où vous êtes, un fonds pour cela sans qu'il parût même que je fusse en rien entré dans cette ouverture que je vous fais, je vous assure qu'il seroit d'un bon effet pour Sa dite Majesté catholique, qu'il seroit même à lui très-noble d'ordonner, comme de son propre mouvement, quelque chose qui pût un peu mettre nos troupes à leur aise. Et je trouve que ce qui lui coûteroit le moins, ce seroit une ration ou même demi-ration de pain, par forme de gratification. Car être auxiliaire, et n'avoir rien, ne laisse pas d'être une chose triste. Le Roi d'Espagne connoîtra un jour qu'il a l'obligation de la conservation de cet État à la bonne conduite et fidélité de M. le prince de Vaudemont ; et en second lieu aux bonnes mesures du Roi, son grand-père. Les Vénitiens continuent leur conduite non-seulement léthargique, mais susceptible des soupçons de quelque intelligence ou complaisance pour l'Empereur.

Je vous ai prié de m'envoyer un chiffre, en cas que nous en ayons besoin ; je vous le réitère et que, fidèlement et de tout mon cœur, j'ai l'honneur d'être à vous au-delà des expressions. Encore une fois à vous comme à moi-même.

Tessé.

A Milan, ce 27 février 1701.

J'ai reçu, Monsieur, avec une extrême joie la lettre du 4, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Victoria.

Vous avez bien raison de dire que rien ne pouvoit déterminer, ni la liberté de l'Italie, ni l'union de cet Etat à la couronne d'Espagne, que le parti très-sage que l'on a pris d'y envoyer des troupes. Il est démonstré, comme je crois vous l'avoir déjà mandé, que si le prince de Vaudemont avoit ou hésité, ou n'eût pas été d'une fidélité aussi entière qu'il l'a été, l'Empereur pouvoit aussi aisément se rendre maître du Milanais, qu'il vous a été aisé d'entrer dans le château de Thury, quand vous en avez fait l'acquisition. Ces peuples ne sont affectionnés qu'à leurs intérêts. Ils sont encore infatués de la grandeur de l'Empereur. Toutes leurs relations, depuis Charles-Quint, étoient à Vienne. Les ecclésiastiques, qui donnent un grand branle aux affaires du gouvernement, sont persuadés que leurs priviléges immenses finiront aussi bien que leurs injustices et leurs usages avec la maison d'Autriche. Un Allemand est regardé, en Italie, comme quelque chose de plus qu'un homme ordinaire, et, sans croire être infidèle, le peuple se fût aisément porté à reconnoître l'Empereur, lequel encore à présent fait pleuvoir, par ses émissaires, un tas de libelles, de prétentions, de droits et de gazettes, dont l'effet, pour peu que l'on s'égarât, deviendroit pernicieux au service du roi catholique, qui ne sauroit estre trop informé de la bonne conduite désintéressée, ferme, et allant toute au bien de son service, que tient ici son gouverneur général. Quant aux princes d'Italie, il faut un peu que je vous redresse sur l'idée que vous en avez. Pas un, hormis le duc de Parme, ne m'a paru

aller droit ni rondement pour les intérêts des rois, ni même pour les leurs particuliers. Ils vivent au jour la journée, et n'ont pas encore envisagé que la guerre doit retomber sur eux, pour peu qu'elle soit longue. Ils voudroient, comme l'on dit, conserver la chèvre et les choux et ne jamais désobliger l'Empereur. Pas un n'a répondu aux propositions de ligue qu'on leur a faites, pour leur propre défense et sûreté. Ils ont tous attention à ce que Venise fera, et jusqu'à présent, cette république si sage ne m'a paru que folle ou léthargique. Ils craignent pour leurs Etats limitrophes de l'Empire. Ils ne veulent jusqu'à présent paroître ni vouloir s'opposer à l'entrée de l'Empereur, ni consentir que nous nous y opposions. Les défilés et les passagers sont dans leurs Etats. Il y a à parier dix contre un, que si l'Empereur enfourne son armée dans le Tyrol, il faut qu'il soit ou assuré d'eux, ou de leur neutralité; et, quoique dans cette situation ce fût eux qui missent certainement la nappe, il ne nous paroît pas, jusques à présent, qu'ils aient d'autre dessein que celui de ne rien faire, ou d'agir faussement ou noblement.

Quant à M. le duc de Savoie, c'est un étrange pèlerin. Dès que vous m'aurez envoyé le chiffre que je vous ai demandé, je vous mettrai au fait sur sa conduite. Ce ne sera jamais un allié, ni un ami commode, ni déterminé. J'augure un peu mieux, depuis quelques jours, du parti qu'il pourra prendre de mauvaise grâce et à écorche-cul; mais, quand une fois on est entré au bal, toujours va qui danse; et danser bien ou danser mal, c'est toujours danser. J'espère donc qu'il dansera! mais nous, nous sommes à merveille informés de ses menées et de sa conduite avec l'Empereur; et, dans quelque situation qu'il soit, il y aura toujours avec lui des sûretés et des précautions et des traités; et les signatures ne doivent pas suffire. Je sais

que vous nous avez assistés d'abord de trente mille écus et en second lieu de cinquante mille. Pressez, autant que vous le pourrez, le vice-roi de Naples de ne pas manquer à nous envoyer tout ce qu'il pourra, et de ne point se servir des mauvais prétextes que l'Empereur a un parti dans le royaume de Naples. Il nous a paru que cela n'est fondé que sur quelques officiers, sujets du Roi d'Espagne et au service de l'Empereur, qui ont passé dans ledit royaume de Naples, comme pour se mettre à leur devoir, et qui ont promis à Sa Majesté impériale d'y faire, pour son service, plus qu'ils ne pourront faire. Vous avez parfaitement bien fait de retenir vos cavaliers à pied que vous nous vouliez envoyer; ils nous eussent embarrassés et nous avons assez de cavalerie. Envoyez-nous, comme vous le dites fort bien, des fonds et autorisez ici le gouverneur de manière qu'il ne soit pas toujours sujet aux agents : chaque ville et chaque tribunal ont à Madrid de l'argent, de l'autorité, de la confiance à ce qui se passe ici, et quelques lettres de cachet en blanc pour envoyer en Sardaigne ou à Madrid, rendre compte de leurs actions, quelques esprits infidèles ou mal disposés. Moyennant cela et ne point trop croire les moines et les prêtres, tout ira bien ; et l'autorité du jeune maître se rétablira facilement. Je vous mandai l'ordinaire passé que les troupes du Roi, notre maistre, seroient mal ici malgré les soins et la bonne volonté de M. de Vaudemont. Effectivement, le peuple est très-mal affectionné. Je vous avois même proposé qu'il étoit bon pour la gloire du Roi, auprès duquel vous êtes, de contribuer au maintien et à la satisfaction des troupes du Roi, son grand-père ; mais le Roi, notre maistre, y a pourvu et tout ce que je vous ai mandé sur cela dans ma précédente est inutile ; cela étoit à propos il y a huit jours et ne l'est plus aujourd'hui. Les troupes seront bien et contentes, assurez-en votre aimable Roi, et que son

service et ses intérêts me seront aussi chers, en toute espèce, que ceux du Roi, notre maistre. Par toutes les lettres qui nous viennent d'Espagne, les peuples paroissent enchantés du Roi ; et s'il peut tant que de mettre quelque ordre à ses finances et de retrancher peu à peu l'infini superflu de ceux qui les manient, et d'écouter ou faire semblant d'écouter tout, et pourtant régler par lui ou par un petit nombre de ceux qu'il veut bien admettre à ses décisions ; l'étoffe y est, il n'y a que la manière de la couper: mais ce n'est pas l'ouvrage d'un jour.

Je n'ai point l'honneur de profiter, pour aujourd'hui, de l'honneur que vous m'assurez que Sa Majesté veut bien me donner de lui écrire. Voici, en général, ce que je puis vous dire de nos dispositions pour la campagne prochaine.

Le Roi, notre maistre, fait passer ici quarante bataillons de très-bonne et belle infanterie, et, dans le huit ou le dix de mars prochain, vous pourrez compter que j'aurai ici le pied de vingt-quatre mille hommes d'infanterie. Je n'ai encore que six escadrons de cavalerie et six de dragons ; mais le reste, pour aller jusqu'à soixante que le Roi, notre maistre, nous destine, sont en Dauphiné, Provence, Languedoc, Bresse ou Franche-Comté, prêts à passer ici ; et n'ont pas encore passé, pour épargner ce pays, à l'occasion duquel je dois vous dire que j'ai des ordres d'y faire vivre les troupes avec une discipline plus austère qu'en France ; et je dois au même temps rendre cette justice aux troupes, qu'elles ont pris en entrant dans le Milanais l'esprit nécessaire ; et que dès le premier jour les troupes françoises et espagnoles ont vécu bras-dessus bras-dessous. Quant aux peuples, ce n'est pas la même chose, ils sont malintentionnés.

Le peu de troupes que le Roi catholique a dans ce pays sont belles et bien tenues. M. de Vaudemont compte de joindre à nos troupes vingt-six ou vingt-sept escadrons

et six ou huit bataillons, parce qu'il faut en laisser dans les places et que les régiments allemands seront vraisemblablement ou envoyés en Catalogne ou mis dans les places totalement éloignées de la frontière. Ils sont bien commandés et par d'honnêtes gens, qui serviront à merveille. Mais, si nous avons affaire aux Allemands, il y a bien de l'apparence que les soldats se dissiperoient pour rejoindre leur nation. De la manière dont je vois que l'on nous écrit, je crois que le Roi catholique prendra le parti de les faire aller en Catalogne. Nous comptons de mener trente pièces d'artillerie du Roi catholique avec tout ce qu'il faut pour les servir. Mais, comme c'est l'usage de mener tout cet attirail avec des bœufs, qui ne sont guère propres à la diligence du service, j'ai demandé au Roi dix petites pièces, à nous et à nos usages, avec un petit équipage de cent cinquante et deux chevaux pour les servir. Je n'ai point encore réponse si je l'obtiendrai; mais je l'espère.

Quant à vos vivres, je fais magasiner et moudre à Crémone. Nous avons à vue de pays nos provisions arrangées pour la campagne.

Et à l'égard de nos projets, ils ne peuvent être autres que d'aller au-devant des Allemands et les empêcher de déboucher en Italie. Or, pour cela, il faut que les Vénitiens ou nous donnent passage ou nous le laissent prendre, ou que nous le prenions par force. Voilà où nous en sommes, et sur quoi j'attends à tous moments les ordres du Roi, notre maistre. Car ce pays seroit perdu et la guerre pour long-temps en Italie, si les impériaux parvenoient à y passer.

Le roi nous a dépêché un courrier pour nous informer des propositions que lui fait faire instamment Monsieur le duc de Savoie; et je vois quelque apparence que ce traité se fera. Je fais joindre à cette lettre copie d'un article de

la lettre que le Roi, notre maistre, écrit au prince de Vaudemont, lequel, dans le moment, lui en a redépêché un pour le supplier et le presser de finir avec le duc de Savoie, et l'assurer qu'il lui obéira avec plaisir et sans difficulté, trop heureux de marquer par sa soumission au roi, son maistre, le zèle qu'il a pour son service, et que sur cela rien ne lui sera ni trop chaud ni trop froid.

J'en étois là, quand un courrier du cardinal d'Estrées nous a apporté le traité très-désiré et très-important entre les rois et le duc de Mantoue. Le prince de Vaudemont avoit envoyé auprès de lui le questeur comte Cassado, qui a agi avec beaucoup d'esprit et d'habileté, de prudence et d'industrie. C'est un bon sujet, dont le nom doit être connu de Sa Majesté catholique, et dont il peut se servir très-utilement dans ses affaires, soit de négociation, soit de finances. Ce traité est si important, que, quand même il y auroit quelques articles onéreux, il est de conséquence, dans les conjonctures présentes, de n'y pas regarder de si près. Les troupes des Rois dans Mantoue est un coup capital et pour le présent, et pour l'avenir. Le vieux duc a fait cela à merveille, et mérite louange, service et protection.

Par nos nouvelles, les Impériaux avancent; mais si une fois nous pouvons déclarer le traité de Mantoue et celui de M. le duc de Savoie, il y aura pour eux à décompter, et cela peut obliger les Vénitiens à parler.

Je vous demande pardon de tout ce volume, dont je vous prie pourtant de rendre compte au Roi, que je ne ferois que fatiguer de redites.

Si notre traité de Mantoue est ratifié et que le Savoyard se déclare pour nous, malgré tous les manéges, ce sera deux affaires importantes. Aimez-moi toujours un peu, Monsieur le Duc, et comptez que je suis votre vieux serviteur et ami, qui vous honore fort. Je serai régulier à vous mander exactement toutes choses. TESSÉ.

A Milan, 1er. mars 1701.

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire par un courrier de M. de Vaudemont, il envoie don Baltazar, capitaine de ses gardes, très-honnête homme et très-bon officier, pour rendre compte au Roi, son maître, du traité important dont il vous rendra compte et dont nous attendons la ratification, persuadés que la Cour de France y souscrira et, dans les conjonctures présentes, rien ne nous paroît plus important. Mais, pour l'exécution de ce qui est contenu dans le traité, il faut des fonds et de l'argent, l'on ne peut guère l'employer mieux.

Je ne vous répète rien de ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans ma précédente ; mais je prends la liberté de vous le confirmer dans celle-ci : De l'argent et de l'autorité au gouverneur ; éloignement de toutes représentations de la part des députés que chaque ville entretient à Madrid : ce sont autant d'ennemis de l'autorité royale ; et il faut, ou se faire république, ou être roi. Il y a ici, dans les conjonctures présentes, deux personnes qu'il est du service du Roi de distinguer : l'un, le chancelier, qui est un bon et véritable Espagnol dans tous les principes désirables, et qui mérite toute récompense ; l'autre, c'est le questeur Carsado, auquel on a l'obligation du succès du traité que don Baltazar porte ; et, supposé que cette conjoncture pût servir audit Baltazar pour obtenir ce qui lui peut convenir, en cas qu'il se fasse dans ce pays-ci quelque changement, vous feriez un extrême plaisir à M. le prince de Vaudemont d'y contribuer. Quant à ce qui regarde ce prince, je ne vous en dis rien ; mais l'on ne peut rien ajouter à la manière dont il sert utilement et ruineusement le Roi, son maître, et l'on ne sauroit trop l'autoriser. Quand il se passera quelque chose qui mérite la cu-

riosité du Roi, j'aurai l'honneur de profiter de la liberté qu'il m'a donnée de lui écrire. Faites-moi l'honneur de m'aimer et de me croire passionnément, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Vale et me ama.

TESSÉ.

Lettre du duc d'Harcourt au cardinal de Jansen-Forbin.

Burgos, 1er. février 1701.

Le peu de temps que j'ai eu jusqu'à présent m'a empêché de rendre compte à V. Em. de ce qui se passe ici. Il est pourtant bon qu'elle en soit informée, étant présentement occupée à engager les princes d'Italie dans une ligue contre l'Empereur ; et outre que cela est de mon devoir, je suis, en même temps, mon inclination qui me porte à tout le respect et la vénération qui sont dus à V. Em.

S. M. C. a donné ses ordres pour que l'on recrutât toutes les troupes de Catalogne et que l'on remontât la cavalerie, afin d'être en état au printemps de s'en servir partout où il sera nécessaire. On fait en même temps de nouvelles levées en Galice, lesquelles doivent être embarquées incessamment pour la Flandre ; et l'on fera, dans les Pays-Bas, les recrues nécessaires pour les corps wallons et flamands. On se dispose aussi à envoyer un bon secours d'armes et de munitions aux Indes pour prévenir tout ce qui peut y arriver de la part des ennemis. Nous allons nous appliquer à chercher des fonds pour pouvoir soutenir la guerre, si nous l'avons.

Le Roi catholique, sur une infinité de plaintes qu'il a reçues de la conduite violente de l'inquisiteur général, lui

a ordonné de sortir de Madrid dans 24 heures et d'aller résider dans son évêché de Ségovie. Il a répondu qu'il y obéiroit incessamment. Le P. Torres, confesseur du feu Roi, est aussi sorti par ordre du Roi pour aller visiter la province.

La Reine est partie, le 2 de ce mois, de Madrid pour se retirer à Tolède, où elle attendra une saison plus favorable pour se retirer à Valence ou à Grenade. Toutes les dispositions de ce pays-ci sont si favorables au nouveau Roi, que je me flatte qu'il sera secouru dans la guerre qui nous menace par tous ses sujets. Il ne reste presque pas de vestige du parti de l'Empereur. Le comte d'Arac est sorti du royaume après avoir fait de nouvelles protestations. On presse fort aussi le comte d'Auesberg, qui devoit lui succéder, de sortir. Il n'a point encore pris le caractère d'ambassadeur et s'obstine cependant à demeurer.

Un gentilhomme anglois est venu, de la part du roi d'Angleterre, apporter une de ses lettres, à la junte, dans laquelle il ne fait aucune mention du roi catholique. L'envoyé de Hollande a dit seulement qu'il reconnoîtroit le roi d'Espagne à condition qu'on confirmât tous les traités passés et qu'on en fît de nouveaux, et que pour leur sûreté, on laissât leurs troupes dans les places des Pays-Bas. A quoi on lui a répondu que Sa Majesté catholique vouloit préalablement que les dites troupes sortissent. La flottille est arrivée le 27 à Cadix, et Sa Majesté catholique a laissé le déchargement libre, pour donner des marques de la bonne foi avec laquelle Elle en veut user, non-seulement avec ses sujets, mais aussi avec les différents peuples qui y ont intérêt ; et j'espère que cela produira un présent considérable de commerce.

Il seroit fort à désirer, dans cette conjoncture, que M. le duc de Mantoue reçût dans sa ville capitale des troupes du

roi d'Espagne pour sa défense, et que les Vénitiens en reçussent de même à Vérone. Il attend avec impatience de vos nouvelles sur les négociations dont vous êtes chargé, et sur les préparatifs de la république de Venise pour défendre ses passages. Voilà le compte que je dois rendre à à V. Em. de toutes choses et le continuerai régulièrement, dès que je serai arrivé à Madrid, étant avec tout le respect et la vénération possibles de V. Em. le très-humble, etc.

L'envoyé de Portugal a fait part à la Junte qu'il avoit reçu les ordres du Roi, son maître, pour complimenter le roi d'Espagne, à son arrivée, en attendant qu'il vînt un ambassadeur extraordinaire pour lui faire le même compliment.

Lettre du cardinal de Janson-Forbin au duc d'Harcourt.

A Rome, le 7 mars 1701.

M. le cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat du Pape, qui est tout-à-fait de nos amis, à qui nous avons tâché de procurer de l'emploi et qui a été pourvu, par le Pape, d'une abbaye, dans le Crémonois, qui peut valoir deux ou trois mille écus, et qu'il ne peut posséder sans l'agrément du Roi catholique, me fait de fortes instances et à monsieur l'ambassadeur d'Espagne, pour lui obtenir cette permission qui a été accordée au feu cardinal Mellini, qui la possédoit, quoique romain. Le cardinal de Sainte-Croix, qui a été nommé à Vienne, a obtenu une pareille grâce, quoiqu'il soit romain, et plusieurs autres cardinaux ont été favorisés des mêmes concessions. Il est vrai que les Papes ont donné des bulles par lesquelles ils se lient de ne pouvoir donner des bénéfices, dans l'Etat de Milan, qu'à des Milanais;

mais souvent les rois d'Espagne ont dérogé à ce privilége. M. le duc d'Uzéda m'a promis d'écrire en faveur de M. le cardinal Paulucci. J'ose, Monsieur, vous faire la même instance, jugeant qu'il est du service du roi catholique de favoriser le premier ministre du Pape, lequel est bien intentionné. Il seroit fâcheux de le dégoûter, et on le tient par là doublement lié, et par l'obligation qu'il aura au roi d'Espagne et par cette abbaye qu'il possédera dans ses États. Vous m'obligerez de me faire savoir ce qu'il en doit espérer, étant important de l'entretenir dans les bonnes dispositions où il est.

Sa Sainteté a tenu une congrégation sur l'ordre donné à l'inquisiteur, parce qu'il prétend qu'étant établi par son autorité, il ne peut être démis ni suspendu que par lui. Cependant, on attendra les raisons qui ont porté Sa Majesté et qu'on fait espérer d'envoyer lorsqu'Elle arrivera à Madrid.

Vous voulez bien aussi que je vous recommande les intérêts de M. le duc de Giovanezzo, à la recommandation de M. le cardinal Judici. Il est extrêmement de mes amis, et il sert ici avec grand zèle et capacité le Roi, son maître.

On s'est donné ici beaucoup de mouvement pour porter le Pape à prendre, pour général de ses troupes, M. Nigrelli ou M. de M. Marsilly, qui sont sujets de l'Etat ecclésiastique ; mais j'ai fait en sorte que Sa Sainteté en a rejeté la proposition, parce qu'ils sont actuellement au service de l'Empereur.

Je suis toujours avec un profond respect, Monsieur, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Copie d'une lettre de M. le cardinal de Forbin-Janson au Roi.

Le 21 juin 1701.

Le roi d'Espagne a donné l'évêché de Tortose, qui vaut quatre mille pistoles, à M. Molinès, doyen de la Rote; mais, comme M. le cardinal Porto-Carrero lui a écrit que Sa Majesté catholique avoit voulu reconnoître par là son zèle et ses longs services, il croyoit être obligé de lui dire qu'il lui feroit cependant plaisir de vouloir rester en cette Cour, où il pouvoit être d'une si grande utilité, par la connoissance qu'il en avoit et la considération qu'on avoit pour lui; et qu'on le récompenseroit d'ailleurs. Ce prélat m'ayant communiqué cette lettre, je l'ai trouvé disposé à suivre le cardinal Porto-Carrero, et il souhaiteroit que Sa Majesté catholique lui donnât en pension le tiers du revenu de cet évêché qu'il est en droit de retenir pour lui donner moyen de subsister ici avec plus d'éclat et d'abondance. Je suis persuadé que le roi d'Espagne ne peut rien faire de mieux pour ses intérêts et pour son service, car il ne se peut rien ajouter au zèle et à l'habileté de ce prélat pour ce qui regarde cette Cour.

Le Même au duc d'Harcourt.

A Rome, le 28 juin 1701.

Il s'est passé tant de choses, Monsieur, sur le fait de la confirmation de l'investiture que le Roi catholique demande au Pape pour le royaume de Naples, et sur le sujet de la redevance qui lui a été offerte de la haquenée et de sept mille ducats d'or; et M. le duc d'Uzéda, en envoyant une relation si exacte au Roi catholique, avec tous les actes et papiers qui peuvent regarder cette affaire, vous voulez

bien que je m'en remette à ce qu'il en dit, vous assurant que, de mon côté, je n'ai rien oublié pour porter le Pape à accorder ce qu'on lui demande avec tant de justice. Mais il diffère toujours, et il ne se déterminera pas tant qu'il aura la crainte des Allemands qui sont en Italie. Je vous envoie la copie de la lettre que j'écris au Roi sur le sujet de M. Molinès, auditeur de Rote espagnole, qui sert ici le Roi son maître avec beaucoup de zèle et d'habileté; aussi, pour récompenser ses services, le Roi catholique lui a donné l'évêché de Tortose. Mais il seroit à souhaiter, pour le bien de son service, que l'on laissât ici où il est le doyen de la Rote. Il connoît à merveille cette Cour, où il est fort considéré.

Le Roi m'a écrit que le nonce du Pape lui auroit porté plainte que Monsieur le duc d'Uzéda lui avoit parlé avec force et menace sur le sujet de l'investiture. Je puis vous assurer qu'on ne peut pas se contenir avec plus de modération et de sagesse qu'a fait cet ambassadeur. Il est vrai qu'il a représenté avec force et raison la justice de la demande du Roi, son maître, sans manquer au respect dû à la personne de Sa Majesté. Il lui a seulement fait connoître qu'il la prioit de faire réflexion sur les suites fâcheuses qui pourroient arriver de la mésintelligence entre la Cour de Madrid et le Saint-Siége. Mais lorsque dans cette Cour ils ne veulent point faire quelque chose, c'est leur prétexte de dire qu'on leur parle avec trop de hauteur, et ils cherchent à décréditer les ministres qui ne se laissent pas surprendre et qui connoissent leurs détours. Je puis vous assurer que S. M. C. ne peut trouver personne qui ait plus de zèle et d'habileté que M. le duc d'Uzéda On ne sauroit s'imaginer où va la fureur de cette Cour, de voir l'union de ces deux puissantes monarchies, qui les obligera, dans la suite, de changer la conduite qu'ils ont eue jusqu'à présent, de profiter de leur division

pour élever leur autorité et pour traverser toutes les affaires où les deux couronnes auroient intérêt.

Je suis toujours avec respect, Monsieur, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Vous m'obligerez de faire tenir ma lettre à M. le président Rouillé.

Après avoir fini ma dépêche, l'agent d'Espagne a présenté la haquenée à la Chambre apostolique avec le cens de sept mille ducats d'or. Il a laissé le tout dans la chambre où étoit le cardinal Spinosa, camerlingue. Sur quoi ne répondant rien et ayant fait lire le chirographe que le Pape avoit fait pour différer de recevoir cette redevance, l'agent a fait lire par des notaires la protestation et l'a laissée à la Chambre. Vous en verrez tout le détail par la relation qu'envoie M. le duc d'Uzéda.

A Rome, ce 10 juillet 1701.

Je serai toujours, Monsieur, dans l'inquiétude jusqu'à ce que j'apprenne que vous soyez entièrement hors de fièvre, quelque espérance qu'on nous donne que ce qui est resté est peu de chose et que vous en serez bientôt délivré.

Vous aurez vu, par ma précédente, tout ce qui s'est passé sur le sujet de l'investiture de Naples, sur l'offre qui a été faite de la haquenée et de la redevance des 7,000 ducats, avec la protestation que l'agent d'Espagne a faite à la Chambre apostolique au nom du Roi, son maître, devant deux notaires, pour la conservation de tous ses droits, et M. le duc d'Uzéda a envoyé à Madrid toutes les pièces qui concernoient cette procédure et le décret fait ensuite par la Chambre, qui portoit : *stantibus chirographo et protes-*

tationibus, Domini dixerunt de presenti non esse locum receptioni. La Chambre a changé ce décret de cette manière: *Stantibus chirographo et sanctissimis protestationibus pro parte Sedis apostolicæ, Domini dixerunt de presenti non esse locum receptioni.* La Chambre prétend par là ne faire aucune exécution des protestations qui lui ont été faites, se restreignant seulement à ne recevoir point de tribut, à cause du chirographe fait auparavant par Sa Sainteté et de la protestation qu'Elle avoit faite. En vérité, la conduite que le Pape a tenue en cette occasion à l'égard du roi d'Espagne est insoutenable en toute manière; et il affecte de ne jamais nommer son nom dans toutes ces procédures; et c'est un effet de la crainte terrible qu'il a des Allemands qui sont déjà entrés dans ses Etats, ce qu'il auroit pu empêcher, s'il avoit pris les précautions que je lui ai tant de fois inspirées et qu'il m'avoit promis de prendre. Mais la crainte et de méchants conseils l'ont fait changer; et je ne vois point d'autre remède, ainsi que j'ai eu l'honneur de lui représenter, que de s'unir à nous, que de faire incessamment une ligue avec la république de Venise et les autres princes d'Italie, pour obliger les Allemands d'en sortir et de n'y point établir des quartiers d'hiver comme ils l'ont projeté. Sa Sainteté, qui en connoît l'importance, est entièrement résolue de faire incessamment cette ligue. Elle a, pour cet effet, écrit à son nonce à Venise de s'entendre avec M. le cardinal d'Estrées, pour porter cette république. Elle écrit aussi au Grand-Duc, de sa main, pour l'obliger à prendre ce parti; et si l'on peut y réussir, comme leur intérêt commun le demande, ce sera un moyen certain pour obliger les Allemands de sortir d'Italie sans pouvoir s'y établir en quartiers d'hiver. Le Pape a aussi envoyé un courrier à l'Empereur avec une lettre de sa main, par laquelle il lui marque que s'il ne lui donne une parole positive et des assurances que ses

troupes n'entreront ni ne demeureront point dans ses Etats, il prendra des mesures convenables pour les en empêcher.

Vous avez sans doute appris, par M. le maréchal de Catinat et par M. de Tessé, comme nos ennemis avoient fait passer le Pô à 1,200 chevaux, sur des bateaux qu'ils ont trouvés sur cette rivière, sans éprouver la moindre résistance des troupes et des sujets du Pape, qui s'est laissé endormir aux belles paroles de l'Empereur et du prince Eugène, sous prétexte d'une chimérique neutralité, qui va rendre ses Etats le théâtre de la guerre, s'il n'y apporte un prompt remède. Mais le Pape est d'une timidité et d'une irrésolution si grande qu'il est à craindre qu'il ne prenne une détermination vigoureuse. D'ailleurs, vous ne pouvez vous imaginer la frayeur qui agite cette Cour et presque toute l'Italie, par la crainte qu'ils ont de la réunion de ces deux couronnes. Ils avoient toujours été attachés aux intérêts d'Espagne pour s'opposer à nous et, depuis l'heureux changement qui est arrivé, ils sont tous devenus Allemands et autant ennemis d'Espagne que de nous, contre leur propre intérêt. Car si l'Empereur s'établit en Italie avec toutes les idées et prétentions de roi des Romains, il tiendra cette Cour et les autres princes dans une entière servitude. Mais, nonobstant toute cette malignité, j'espère que nous humilierons nos ennemis de tous côtés, rien n'étant plus capable de les porter à la paix que de détruire tous les projets qu'ils ont formés sur l'Italie ; le renfort de troupes que le Roi envoie ne contribuera pas peu à y parvenir.

Tout paroît toujours en paix dans le royaume de Naples. On m'écrit continuellement des lettres sans soing contre le vice-roi ; et il est certain qu'il y a beaucoup de gens qui ne l'aiment pas. Mais il les contient dans leur devoir et ils n'osent remuer. Les galères de Naples y sont

retournées et cela n'y fera pas un mauvais effet. Celles de Turcis sont allées en Sicile, où M. le duc d'Ascalone doit être arrivé. La grande malignité parmi les peuples est dans le Milanez. Mais la force de nos troupes les contiendra bien dans leur devoir. Ils font courir le bruit que l'archiduc viendra à la tête de leur armée, ce que j'ai peine à croire, et qu'il prenne cette résolution. En tout cas, elle ne produiroit pas un si grand effet comme ils s'en flattent.

Nous attendons avec impatience d'apprendre que le traité du Portugal soit signé et cela fera, ici comme ailleurs, un effet merveilleux.

Le roi d'Espagne m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre très-obligeante, me témoignant d'être satisfait des soins que je prends pour ses intérêts. Je me donne la liberté de l'en remercier et j'ai remis ma lettre à M. le duc d'Uzéda qui m'avoit baillé celle du Roi catholique. — Et vous m'obligerez de lui témoigner que je ne néglige aucun soin et que je redouble mon zèle pour tout ce qui regarde son service, et suivant les ordres pressants que le Roi m'a donnés. Sur cela, je suis, Monsieur, avec beaucoup de respect, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Nous venons d'apprendre la mort de M. le cardinal Petrucci, qui est mort d'une rétention d'urine.

J'ai cru plus à propos de vous adresser la lettre que j'écris au roi d'Espagne, que je vous supplie, Monsieur, de vouloir lui rendre.

A Rome, le 6 aoust 1701.

J'apprends, Monsieur, avec joie et consolation que votre santé se rétablit, et que Mme. la duchesse d'Harcourt est

arrivée auprès de vous. Vous me permettrez bien de l'assurer ici de mes respects. Vous aurez l'un et l'autre beaucoup de satisfaction de voir Mme. la princesse des Ursins à Madrid ; elle se dispose à partir d'ici dans peu de jours, pour se rendre à Nice dans le temps que la reine d'Espagne s'y trouvera, pour l'accompagner à Madrid. M. le duc d'Uzéda a envoyé à Turin la dispense du Pape, lequel a déterminé d'envoyer M. le cardinal Archinto, archevêque de Milan, légat pour faire compliment à la reine d'Espagne à Nice, et il s'embarquera pour cet effet sur des galères de Gênes qui le conduiront à Villefranche. Et si le mariage se fait à Nice, ce légat pourroit bien en faire la célébration, ce qui se passeroit avec plus d'éclat et de dignité ; et il est à propos que Sa Sainteté donne encore ce témoignage public de reconnoissance et de considération pour le roi d'Espagne, afin de dissiper tous les faux bruits que nos ennemis ont voulu répandre de tous côtés sur ce sujet.

Vous aurez appris sans doute par nos généraux la situation de nos armées en Italie; comme nos ennemis ont refusé d'en venir à une bataille ; que les renforts que le Roi a envoyés arrivent chaque jour au camp ; que le Milanais est inaccessible de tous côtés aux troupes de l'Empereur ; que Mantoue et le Mantouan sont en sûreté ; que la pensée qu'ils avoient de passer le Mincio n'est pas présumable ; qu'on s'est précautionné pour qu'ils ne puissent pas entrer dans le Bressan et le Bergamasque, et qu'on prend toutes les précautions nécessaires pour les empêcher de passer le Pô ; et pour y parvenir, j'ai obtenu du Pape qu'il envoyât des ordres positifs et pressants à son légat à Ferrare, de retirer tous les bateaux qui sont sur le Pô, tout le long du Ferrarois, des deux bords de cette rivière, et de les conduire vers la mer, et qu'en cas que les Allemands voulussent s'en servir, de donner ordre aux troupes qui les garderont

de les brûler et de retirer en même temps à Ferrare tous les autres bois dont ils s'étoient servis pour construire leur premier pont. Le Pape a encore ordonné qu'on ne leur fournisse aucun grain de ses États et qu'on retire dans Ferrare tout ce qui reste de foins, afin qu'ils ne puissent y trouver aucune subsistance pour leur cavalerie. Nos généraux sont persuadés qu'avec ces précautions il ne sera pas possible à nos ennemis de passer le Pô. En tout cas, nous avons fait dresser un pont sur cette rivière, à Hostilia, pour les prévenir et s'opposer à leur passage. Le Pape est encore déterminé à s'unir avec les Vénitiens, et il a donné des ordres pressants à son nonce à Venise pour les y porter ; et M. le cardinal d'Estrées travaille fortement de son côté. Si l'on peut réussir, comme il y a lieu de l'espérer, ces deux puissances pourront déclarer qu'elles ne veulent point souffrir qu'aucunes troupes étrangères restent dans leurs États, et y établissent leurs quartiers d'hiver ; et que si les Allemands n'y donnent pas les mains, elles s'uniront avec nous pour les y obliger, et c'est le moyen le plus prompt et le plus efficace pour les y nécessiter : et si cette république diffère de convenir de cette union avec le Pape, et que les Impériaux entreprennent de vouloir entrer dans le Ferrarois, le Pape me paroît résolu de faire un traité particulier et secret avec nous, pour nous appeler à son secours et les en empêcher. Le manquement de subsistances où les Allemands se trouvent, les nécessitera bientôt de prendre un parti, sur lequel l'on prendra les meilleures mesures que l'on pourra.

Vous voyez, Monsieur, que le changement de conduite que le Pape commence d'avoir, fait connoître la crainte où il est que les troupes de l'Empereur veuillent s'établir en quartier d'hiver dans ses États, nonobstant les promesses tant de fois réitérées par ce prince, de renvoyer plutôt les troupes en Allemagne que de souffrir qu'elles

entrent dans les États de l'Église sous quelque prétexte que ce puisse être ; et je ne cesse point d'en faire connoître l'illusion à Sa Sainteté dont elle commence à s'apercevoir.

M. de Blécourt me confirme, par sa dépêche du 7 juillet, ce que le Roi m'avoit mandé, que le Roi catholique avoit continué M. le duc de Médina-Celi, pour trois ans, dans la vice-royauté de Naples. Je lui ai écrit pour m'en réjouir avec lui, et j'ai pris occasion par là de lui faire connoître qu'il doit redoubler de soins pour maintenir ces peuples dans l'obéissance et la fidélité qu'ils doivent à leur Roi, de maintenir l'abondance de bled dans la ville de Naples, à un prix raisonnable. La récolte n'ayant pas été fort abondante, ce qui est le seul moyen de contenir le peuple en paix et de ménager les esprits de la noblesse qui est fort rebutée des manières hautes avec lesquelles il les a traitées jusques à présent, et de prendre un soin plus exact qu'on n'a fait, pour régler les finances de ce royaume, et en empêcher la dissipation qui a été extraordinaire, et je crois qu'il sera très-à-propos qu'on lui insinue tous ces avis du côté de Madrid. Il écrit à M. le duc d'Uzéda qu'il fera partir incessamment les galères de Naples pour se rendre à Villefranche, pour conduire la Reine d'Espagne à Madrid; et il est à propos que du moins l'escadre de Turin qui est à présent en Sicile, reste dans ce pays-là pour les besoins qu'on en peut avoir pour la sûreté de ces deux royaumes.

J'apprends, par la lettre de M. de Blécourt, que le nonce Aqua-Viva a parlé au Roi d'Espagne sur le sujet du grand Inquisiteur, d'une manière bien différente de ce que le Pape en avoit parlé à M. le duc d'Uzéda, à qui M. le cardinal de Porto-Carrero fait savoir que Sa Majesté catholique avoit informé le Roi de tout ce qui regarde cette affaire, pour savoir ses sentiments, et qu'il nous donnera ensuite ses ordres sur la conduite qu'il faudra tenir ici

sur ce sujet. Cet inquisiteur a envoyé en cette Cour un ecclésiastique sous d'autres prétextes, pour presser le Pape d'agir en sa faveur. On assure même que Sa Sainteté a nommé trois cardinaux pour examiner cette affaire. J'ai peine à croire qu'elle puisse avoir des suites fâcheuses. En tout cas, M. le duc d'Uzéda et moi ferons ici de notre mieux pour exécuter les ordres qu'on nous prescrira.

M. le duc d'Uzéda m'informe régulièrement de tout ce qui regarde les intérêts du roi d'Espagne. Je lui dis mes sentiments avec la liberté qu'il me donne, et je m'emploie en tout ce qui peut dépendre de mes soins pour l'aider à le servir de mon mieux. Je suis, Monsieur, avec un respect très-parfait, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

A Rome, le 20 aoust 1701.

J'ai bien de la joie, Monsieur, d'avoir à présent chaque ordinaire à me réjouir avec vous que votre santé se fortifie après tant de rechutes et d'alarmes que vous nous avez données. Vous aurez sans doute appris le passage qu'ont fait les Impériaux du Mincio, auquel nos généraux n'ont pas jugé à propos de s'opposer. Le bruit et les mauvaises impressions que cela a causés nous ont donné quelques inquiétudes par l'alarme que les Milanais et le duc de Mantoue en ont eue; vous aurez vu ce que M. le Prince de Vaudemont en a écrit au roi d'Espagne. Cependant on remédie à tout. M. de Catinat a repassé l'Oglio et son armée est de quarante mille hommes. M. de Vaudemont et M. de Tessé, après avoir pourvu à faire une ligue à la rivière d'Adda avec quatorze mille hommes, ont marché pour aller rejoindre M. le duc de Savoie et M. de Catinat, et doivent marcher tous ensemble droit aux ennemis, qui

sont encore vers Castiglione sans avoir avancé dans le Bressan, ou les contraindre à se battre ou à se retirer. La supériorité de nos troupes et l'ardeur qu'elles ont d'aller aux ennemis nous doivent assurer de la victoire. D'ailleurs, il arrive chaque jour de nouvelles troupes de France qui nous mettront bientôt en état de tout entreprendre pour rabattre le faux orgueil de nos ennemis.

Le Pape paroît très-disposé à s'unir avec la république pour ne souffrir pas que les Allemands établissent des quartiers d'hiver dans leurs États. M. le cardinal d'Estrées travaille, de son côté, à y porter les Vénitiens et il les croit disposés; mais je ne sais s'il ne se trompe pas, et nous n'aurons point de repos jusqu'à ce que cette ligue soit faite ; car, si nous y parvenons, les Impériaux seront bien embarrassés de subsister et de s'établir en Italie.

M. le duc d'Uzéda n'a point parlé au Pape sur l'Inquisiteur, depuis ses dernières dépêches de Madrid sur ce sujet. Il a jugé à propos d'attendre des nouvelles de France sur ce que Sa Majesté catholique lui écrit qu'il en a donné part au Roi pour en avoir ses avis. Cette Cour, suivant ses louables coutumes, songe toujours d'augmenter sa juridiction et voudra profiter de cette occasion pour établir une autorité sur l'Inquisition et l'Inquisiteur d'Espagne, qu'elle n'a jamais eue. Il paroît, par les lettres que le nonce Aqua-Viva écrit ici, qu'il est des amis particuliers de l'évêque de Ségovie, qu'il le favorise en ce qu'il peut, et qu'il flatte cette Cour et qu'il lui insinue de profiter de cette occasion pour établir des droits qu'elle n'a point, et je suis persuadé que le Conseil de Madrid ne se laissera pas endormir sur cela.

Monsieur le Vice-Roi de Naples, avec qui nous sommes dans une parfaite correspondance, veille à découvrir toutes les cabales que l'Empereur peut avoir en ce pays-là, et dès qu'on s'aperçoit de quelque chose, on y apporte le plus

prompt remède que l'on peut ; et comme la récolte de grains a été fort mauvaise dans les royaumes de Naples et de Sicile, il empêchera la sortie des bleds pour y conserver quelque abondance et empêcher le prix d'en augmenter à Naples, ce qui causeroit quelque émotion dans ce grand peuple qui ne se conserve en paix que par l'abondance.

J'ay écrit à M. le duc d'Ascalone, vice-roi de Sicile, par ordre du Roy, pour le prier d'apporter toutes les facilités possibles par les relations qu'il fera à Madrid de l'Etat de Messine pour procurer le pardon à ces malheureux Messinois, qui en sont exilés ; et j'en ai même conféré avec M. le duc d'Uzéda qui a été long-temps vice-roi dans ce pays-là, et qui convient qu'il est du service du Roi catholique de faire cette grâce-là, d'autant plus que les chefs des familles qui ont été auteurs des mouvements qu'il y a eu en cette ville sont morts, et que leurs enfants qui restent n'en sont pas coupables. Il ne juge pas à propos qu'on rétablisse la ville et les magistrats de Messine dans les priviléges et les prérogatives dont ils jouirent et qu'ils ont perdus par leur rebellion, afin de les contenir à l'avenir dans la fidélité et dans l'obéissance qu'ils doivent.. Mais il ne s'agit point à présent de cela, et on fait bien de ne les point élever et de les contenir à leur devoir. Il s'agit seulement de faire grâce à ces pauvres gens ; la plus grande partie des biens et des revenus de ces particuliers ont été vendus ou aliénés. Il ne s'agit pas non plus de les leur faire rendre, mais seulement de leur restituer ce peu qu'il reste, sur quoi l'on fait encore quelque difficulté ; car parmi ces biens il y a des fonds de terre qu'on dit n'avoir pas de peine à leur rendre ; et c'est très-peu de chose, mais surtout des revenus qu'ils avoient sur des droits qui appartiennent au Roi catholique, et qu'ils avoient acquis, lorsqu'ils ont été vendus, et cela est d'une si médiocre considération que je ne crois pas que le Consul d'Espagne y doive faire attention.

Comme le Roi souhaiteroit fort qu'on procurât la grâce de ces pauvres gens, je ne doute pas que vous ne redoubliez vos soins pour la leur procurer, et je vous prie aussi de vous souvenir de l'affaire des Trinitaires, car cet ordre se ruine si l'on ne travaille sérieusement à les réunir.

Je suis, Monsieur, avec tout le respect imaginable, absolument à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Lettre de M. le cardinal de Janson à M. de Torcy.

Le 23 août 1701.

J'admire comme vous, Monsieur, la généreuse résolution du Roy d'Espagne de vouloir lui-même venir se mettre à la tête de son armée et de celle du Roi pour défendre ses Etats d'Italie; et, pour répondre à l'honneur que vous me faites et à votre confiance en me demandant mon sentiment sur cela, je prendrai la liberté de vous dire que S. M. catholique ne pouvoit rien faire de plus glorieux ni de plus utile pour chasser les Allemands d'Italie, affermir la fidélité de ses sujets, dissiper toute la malignité des malintentionnés dans le Milanois et dans le royaume de Naples, et établir dans tous ses Etats une réputation exemplaire et donner à tous ses sujets une joie sensible de voir leur souverain, ce qui ne leur est pas arrivé depuis Charles-Quint. Il y a sur cela quelques réflexions à faire : la première est d'exposer ce prince aux périls d'une guerre où apparemment on sera obligé de donner quelque bataille; et si les Impériaux s'établissent en quartier d'hiver en Italie, il seroit obligé d'y rester quelque temps ou de retourner en Espagne sans avoir la gloire d'en chasser les ennemis. La seconde, c'est la dé-

pense extraordinaire qu'il sera obligé de faire et à l'armée et à visiter ses Estats, où il faudra qu'il répande beaucoup d'argent : car il ne pourroit pas se dispenser d'aller à Naples et en Sicile. Et en dernier lieu, je ne sais si une longue absence d'Espagne lui convient dans les conjonctures présentes ; je sais bien que rien ne seroit plus capable de l'autoriser et à présent et pour le reste de son règne auprès de ses peuples et des grands de son royaume. Mais il y a à considérer si le Conseil qu'il laissera à Madrid fera assez autorité en son absence. J'apprends qu'il y a beaucoup de mécontents du gouvernement présent, qui pourroient se prévaloir de l'éloignement de leur Roi. Mais, comme je ne vois pas cela de près, il seroit difficile que je pusse en bien juger. Cependant je suis persuadé qu'à l'égard de l'Italie, sa présence pour quelques mois y feroit un effet merveilleux et ôteroit aux Impériaux toute espérance de révolution et de pouvoir s'y établir, et donneroit une consolation à tous ses peuples.

Je suis, etc.

Le cardinal DE FORBIN-JANSON.

C'est dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, publiés par le général Pelet (1), que l'on pourra prendre une idée exacte de cette campagne d'Italie, au début de laquelle ont été écrites les lettres qui précèdent. On trouvera dans celles-ci des détails intimes que l'on chercherait en vain dans les correspondances officielles. Elles font apprécier d'une manière plus complète l'état des esprits et les

(1) Cette publication fait partie de la collection des *Documents inédits*.

dispositions des différents gouvernements de l'Italie à l'égard de l'Espagne et de la France devenue son alliée. Pour toutes les négociations qui ont précédé l'acte important qui a donné l'Espagne à la maison de Bourbon, les quatre volumes publiés par M. Mignet, dans la collection des documents inédits, laissent peu de chose à désirer. Le monde savant attend la continuation de cet important ouvrage, qui s'arrête à l'année 1676. Les *Mémoires du marquis de Villars*, ambassadeur en Espagne, récemment mis au jour, vont jusqu'à l'année 1682 (1).

La correspondance du duc d'Harcourt, dont l'ambassade commence à l'année 1797, conduit la guerre de succession jusqu'en 1610. Elle est riche en documents de toute espèce; on en peut déjà trouver la preuve dans les lettres que nous avons détachées de cet important recueil. Si d'heureuses circonstances nous permettent d'en faire l'objet d'une publication complète, nous les saisirons avec plaisir, et nous croirons avoir ainsi rendu un grand service aux savants qui regrettent de voir inachevée l'œuvre que M. Mignet avait si bien commencée.

(1) *Mémoires de la Cour d'Espagne sous le règne de Charles II*, (1678-1682), par le marquis de Villars. Londres, Trübner, 1861, in-8°. Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16.

COURONNE POÉTIQUE

DE LA VILLE DE CAEN, EN 1715.

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE, DANS LA SÉANCE DU 23 MAI 1862,

PAR M. THÉRY,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Lorsque j'ai entretenu l'Académie de la vie et des œuvres de Pierre Patris, j'ai omis involontairement un hommage, d'une certaine valeur, rendu à mon héros.

Un autre poète normand, placé sur la limite du XVII°. et du XVIII°. siècle, l'a nommé avec tant d'honneur que je me ferais scrupule de négliger cette bonne fortune.

D'ailleurs, le poète dont je parle, pour être né à Rouen, n'en portait pas moins à la ville de Caen une affection toute particulière. Il a chanté nos études et nos succès dans la science et dans la poésie. Il a pensé même que l'enthousiasme lyrique n'était pas de trop pour vanter dignement nos mérites, et il y aurait vraiment de l'ingratitude envers lui, un excès

de modestie envers nous-mêmes, à fermer l'oreille, lorsqu'on nous fait de si gracieux compliments.

La vieille mythologie, je dois en convenir, y tient trop de place. On pourrait louer plus simplement ce qui est digne de louange, et admirer beaucoup moins des réputations contestées ou inconnues aujourd'hui. Mais enfin, le sentiment patriotique, l'amour du sol normand, de la ville qui se glorifie de Malherbe, de Segrais, de Huet; toute cette verve intime que n'éteint pas un peu de monotonie classique, ont droit à quelque indulgence.

Veuillez donc, Messieurs, écouter patiemment votre propre éloge, j'ai presque dit votre apothéose, c'est-à-dire, l'éloge, l'apothéose de Caen et de ses Illustres, prononcés par un poète qu'un siècle et demi sépare de vous :

AUX CITOYENS DE CAEN,

Qu'on exhorte à soutenir la réputation de leurs ancêtres dans la poésie.

Heureux fils de Cadmus (1), à qui le dieu des vers
Prodigue avec amour les eaux de l'Hippocrène,
Saisissez votre lyre! aux échos de la plaine
Vous devez de nouveaux concerts.

(1) Une tradition fabuleuse donne le phénicien Cadmus pour fondateur à la ville de Caen. Laissons à ce personnage héroïque l'honneur d'avoir fondé Thèbes; mais reconnaissons que l'Athènes normande n'a rien de commun avec la Béotie.

La gloire, ce trésor des poètes sacrés,
Promet à vos talents ses faveurs immortelles,
Et le long avenir de fleurs toujours nouvelles
Ornera vos fronts inspirés.

Ainsi, d'un vers badin, mais pur et gracieux,
L'ingénieux Marot provoque un doux sourire,
Et, dans les cœurs troublés, que sait calmer sa lyre,
Éveille des pensers joyeux.

Ainsi, des Vauquelin (1) les champêtres accords
Animent les forêts qui peuplent cette rive,
Et l'Orne, retenu par sa nymphe attentive,
Écoute, en caressant ses bords.

Ainsi, les dieux amis de ces prés toujours verts
Où vit du vieux Cadmus l'héroïque mémoire,
Et qui du Pinde antique ont surpassé la gloire,
Patris, ont recueilli tes vers!

Tant qu'on verra briller l'honneur du nom français,
Bertaut (2), digne rival de l'amoureux Tibulle,
L'aimable Sarrasin (3), son glorieux émule,
Charmeront vos bocages frais.

Malherbe, tu vivras! car ta puissante voix
D'un servage grossier tira la poésie,
Et lui rendit enfin la parure choisie
Et les doux concerts d'autrefois.

(1) Vauquelin de La Fresnaye, qui a composé *Les deux premiers livres des Foresteries* (1555). — Des Yveteaux, son fils, auteur de diverses poésies.

(2) Bertaut, évêque de Séez, s'est fait un nom par des poésies, dont quelques-unes, selon le goût du temps, roulent sur des sujets légers.

(3) Poète remarquable par le tour ferme et ingénieux de ses vers.

Et vous, Halley, Rouxel (1), chantres mélodieux ;
Toi, docte Savary (2), dont la chaste déesse
Conduit au fond des bois la muse chasseresse,
Enchantez nos derniers neveux !

Tu siégeras, Segrais, au sommet d'Hélicon,
Toi qui fais soupirer le chalumeau docile,
Toi qui fais résonner la lyre de Virgile,
Sans pâlir près d'un si grand nom.

Huet (3), plus haut encor, siégera glorieux,
Tant que l'âge futur, admirant le génie,
Applaudira la grâce à la science unie
Dans un modèle harmonieux.

Ce vigoureux esprit écarte sans retour
Les sophistes bercés par de brillants mensonges ;
Par lui, la Vérité sort de la nuit des songes,
Et, radieuse, monte au jour.

Dans sa vaste mémoire entrez de toutes parts,
Religieux secrets que nous gardait l'Asie,
Trésors que, dans Solyme, une race choisie
Cachait aux profanes regards !

Mais, lassé quelquefois des travaux sérieux,
Il gravit les coteaux des Vierges d'Aonie ;
Le laurier qu'il demande au dieu de l'harmonie
A couronné ses blancs cheveux.

(1) Poètes peu connus aujourd'hui, mais en grande réputation à Caen, dans les premières années du XVII. siècle.

(2) Auteur d'un poème sur la chasse.

(3) Huet, esprit encyclopédique, a discuté les interprètes de l'Écriture sainte, approfondi les traditions hébraïques, écrit sur la chimie, et composé des poèmes qui sont restés la moindre part de sa gloire.

Telle, abjurant son glaive et son casque d'airain,
La déesse aux yeux bleus, Pallas, d'un doigt agile
Promène les couleurs sur la trame fragile,
Chef-d'œuvre de son art divin.

Tantôt, il saisira le luth aux fiers accents;
Il suivra sans effort, vers les plus hautes cimes,
Le cygne de Vénuse et ses élans sublimes
Jusque dans les cieux frémissants.

Tantôt, plus près de nous, il sait chanter les corps
Dont la science habile a changé la figure,
Ou moduler des vers d'inégale mesure,
Perle ajoutée à nos trésors.

La grace, aux doux parfums, lui verse ses faveurs;
L'Amour, voilant les feux de sa torche cruelle,
Suit ses pas; les neuf Sœurs sur sa tête immortelle
Font pleuvoir les plus tendres fleurs.

Si le Ciel l'enviait à nos vœux assidus,
Qui donc serait l'honneur et l'orgueil de nos rives ?
Qui retiendrait, hélas ! les Muses fugitives
Sur vos bords, ô fils de Cadmus ?

Je suis assuré, Messieurs, que votre goût aura fait, en écoutant, la part du blâme et de l'éloge. Je crains que, dans la balance, le plateau où repose le blâme ne soit le plus lourd. Mais il est temps de justifier l'auteur par une confidence.

Je me suis rendu coupable d'une petite trahison envers l'Académie. Les vers que je viens de vous lire ne sont pas les vers d'un poète ; c'est une copie insuffisante, une faible traduction que j'ai risquée. La pièce originale, que je recommande à votre attention, et qui,

Dum stabit ingens gloria Galliæ,
Dignum Tibullo se feret æmulum
Bertaldus, auditusque Nymphis
Blandiloquo Sarasinus ore.

Malherba vivet, quo duce, barbaros
Exuta cultus, carminibus suis
Adspersit urbanos lepores
Mollior eloquio Poesis.

Blande sonantem Ruxelium audient
Seri nepotes, et numeris parem
Hallæum, et innuptæ vacantem
Savarium studiis Dianæ.

Addere magnis tu quoque vatibus,
Segræse, solers nunc calamos leves
Inflare, nunc magno sonantes
Consociare fides Maroni.

Quos inter ingens vivet Huetius,
Dum culta quondam carmina consulet,
Doctæque in exemplum Camenæ
Posteritas studiosa tendet.

Quamquam ille, celsi viribus ingeni,
Inter Sophorum splendida somnia,
Tristi sepultum nocte Verum
Eruere e latebris laborat:

Quamquam Syrorum, sive Arabum sacras
Condit capaci divitias sinu;
Seu quas Ebræorum verendis
Mystica gens tegit involucris:

Musas severis non tamen abnuit
Miscere curis, nec piget Aonas

elle, peut prétendre à votre sympathie, est u
odes latines les plus élégantes et les plus harmo
du Père Sanadon.

On m'a exprimé le désir que l'ode originale i
primée à la suite de cet opuscule, comme ter
comparaison. Quelque redoutable que soit le
nage, je crois devoir déférer à ce vœu de mes
rables collègues de l'Académie :

Ad cives Cadomenses, ut Majorum gloriam in excolenda Poesi retii

Cadmi nepotes, Pegasidas quibus
Indulsit undas Phœbus amicior,
Nunc tempus arguto sonoram
Barbiton increpuisse plectro.

Addicta magnis gloria vatibus,
Perenne vestris nominibus decus
Promittit, æternosque honores
Ultima posteritas rependet.

Hac arte nixus, non humili joco
Risus facetos lætior ingeni
Ciet Marotus, turbidisque
Corda hilarat populata curis.

Hac vos cicutam dum teritis levem,
Valclini, agrestes constitit ad modos
Cunctator, auritoque visus
Olena subsiluisse fluctu.

Hac te merentem, candide Patrisi,
Cinxere lætis Numina saltibus,
Cadmæa quotquot fabuloso
Prata colunt potiora Pindo.

Dum stabit ingens gloria Galliæ,
Dignum Tibullo se feret æmulum
Bertaldus, auditusque Nymphis
Blandiloquo Sarasinus ore.

Malherba vivet, quo duce, barbaros
Exuta cultus, carminibus suis
Adspersit urbanos lepores
Mollior eloquio Poesis.

Blande sonantem Ruxelium audient
Seri nepotes, et numeris parem
Hallæum, et innuptæ vacantem
Savarium studiis Dianæ.

Addere magnis tu quoque vatibus,
Segræse, solers nunc calamos leves
Inflare, nunc magno sonantes
Consociare fides Maroni.

Quos inter ingens vivet Huetius,
Dum culta quondam carmina consulet,
Doctæque in exemplum Camenæ
Posteritas studiosa tendet.

Quamquam ille, celsi viribus ingeni,
Inter Sophorum splendida somnia,
Tristi sepultum nocte Verum
Eruere e latebris laborat :

Quamquam Syrorum, sive Arabum sacras
Condit capaci divitias sinu ;
Seu quas Ebræorum verendis
Mystica gens tegit involucris :

Musas severis non tamen abnuit
Miscere curis, nec piget Aonas

Lustrare colles, Delphicaque
Sponte comas redimere lauro.

Talis cruentam Martis adoream
Pertæsa Pallas stamina pollice
Versare, et argutas magistra
Fertur acu variare telas.

Utcunque docto pectine tinnula
Vates canoræ fila terit lyræ,
Audax Venusinum superbo
Æquiparare cycnum volatu ;

Sive efficaci carmine corporum
Mutat figuras ; seu genialibus
Modos inæquales Camenis
Fingere amat : sequitur canentem

Perfusa dulci Gratia nectare,
Quam pone, sævam celat Amor facem,
Doctæque non desunt Sorores
Molle caput decorare sertis.

Hunc si reposcent fata, quis artium
Cultor bonarum protinus adparat
Heu ! pene Cadmæis fugaces
Littoribus retinere Musas ?

———

POÉSIES.

LA FÊTE DES ROIS,

Par Mme. Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.

Sur votre auguste front où se peint la sagesse,
O Mages d'Orient, pourquoi cette tristesse?
Pourquoi délaissez-vous vos palais radieux,
Interrogeant la nuit, interrogeant les cieux,
Et cherchant, aux lueurs des astres de l'espace,
Du Créateur des temps la parole et la trace?
Mages, que voulez-vous? un Dieu pour les mortels?
Eh! tout peuple ici-bas n'a-t-il pas ses autels?
Tyr adore à genoux de sanglantes idoles;
L'Egypte, répétant ses magiques symboles,
Encense au bord du Nil les monstres de ses flots;
La Grèce, doux berceau des arts et des héros,
Divinise à la fois les rochers, les fontaines,
Les vices, les vertus, les plaisirs et les peines;
De ses premières mœurs quittant l'obscurité,
Rome à ses Empereurs ouvre l'éternité!
Le sauvage Gaulois, à la voix du Druide,
Au sombre Teutatès consacre l'homicide,
Et cueille chaque année, au fond de ses forêts,
Le gui mystérieux, gage de ses succès;
Tandis que dans les champs de la Perse embaumée
Tout invoque Hélios et la céleste armée.
O vous dont la science embrasse l'univers,
Ne pouvez-vous choisir dans ces cultes divers?
Ne pouvez-vous fixer ce désir de votre âme,
Ce besoin d'une foi plus pure que la flamme?
Et, comme les humains qui marchent sur vos pas,
Rassasier vos cœurs des songes d'ici-bas?

Non ; la science en vous mit son inquiétude ;
Et vous avez compris, dans votre solitude,
Le pur, le vrai soleil du terrestre horizon,
Le Dieu qu'adoptent seul l'amour et la raison ;
Celui devant lequel, comme de vains nuages,
Passeront sans retour les dieux de tous les âges ;
Bras puissant qui soutient l'univers ébranlé,
Voix d'ami qui descend vers le cœur désolé.

Suivez donc l'étoile nouvelle
Qui brille à vos yeux étonnés ;
Le jour aux peuples se révèle,
Marchez, ô rois prédestinés !
Portez au Dieu qui vous convie,
Présentez, d'une main ravie,
L'encens qui convient à l'autel ;
L'or qui peint son terrestre empire,
Et la myrrhe, la douce myrrhe
Qui semble dire : il est mortel.

De la famille rajeunie,
Venez, premiers-nés glorieux.
Entrez dans l'étable bénie,
Voilà le Souverain des cieux !
Vers lui tout votre cœur s'élance ;
Vous voyez ce que l'espérance
Vous avait montré tant de fois :
L'aspect d'une sainte misère,
Un vieillard, un enfant, sa mère.....
Et vous avez compris la Croix.

Oh ! quelle ineffable allégresse
Vous transporte devant le Christ !
Vous abaissez votre sagesse
Au niveau des humbles d'esprit.
Souverains que l'éclat couronne,

Grands philosophes qu'environne
Le respect de tout l'Orient,
Vous unissez votre cantique
Aux accents de l'hymne rustique
Du berger naïf et croyant.

Dieu! c'est ainsi que, sur la terre,
Vous savez choisir vos élus!
Pour vous point de fausse lumière,
Pour vous point d'éclairs superflus.
Pour aimer votre joug céleste,
Il faut l'ignorance modeste
Qui se livre à vous sans détour;
Ou bien, loin du monde élevée,
Il faut la science, abreuvée
Aux pures sources de l'amour.

ette pièce et la suivante font partie d'un recueil inédit, intitulé: *Les*
ésies de l'année catholique.

LES CENDRES,

Par la Même.

Fille de l'Éternel, héritière des cieux,
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Vois, l'Église revêt ses couleurs les plus sombres;
Elle redit les chants consacrés au cercueil,
Et sous les grands arceaux, habités par le deuil,
Nous croyons voir passer de prophétiques ombres.
La vie est un moment, tout le montre à nos yeux;
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Ce compagnon mortel que chérit ta faiblesse,
Ce corps, fils de la terre, en son sein rappelé,
A l'aspect du tombeau d'épouvante est troublé;
Mais toi, toi, devrais-tu partager sa détresse?
La mort n'est pour la foi qu'un réveil glorieux;
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Des choses d'ici-bas détourne ta pensée;
Tout passe, tout s'efface! et la seule vertu
Plaidera devant Dieu, quand sera débattu
Le sinistre procès de ta vie éclipsée.
Qui parlera pour toi? L'amour simple et pieux.
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

O prêtres, sur mon front posez la cendre sainte;
L'image de la mort est pour moi sans rigueur:
Il est bon de dormir à l'ombre du Seigneur,
Parmi les blancs tombeaux de la funèbre enceinte;
La croix de son éclat les fait tous radieux.
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Dans le divin repos des passions du monde,
Dans cette grande paix que l'on trouve au saint lieu,
A l'ombre de l'autel, vous parlez, ô mon Dieu,
Et tout mon cœur vers vous s'épanche comme une onde.
Toi, qui sais le secret des pleurs religieux,
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

LE JEUNE FRÈRE,

Par la Même.

Je tiendrai peu de place et ferai peu de br it.
(V. HUGO.)

Février, terminant ses dernières soirées,
Répandait sur nos toits la plainte des hivers,
Et le vent, gémissant aux vitres éplorées,
Dans la rue engouffrait ses lugubres concerts.

Cependant, réjouis par la flamme de l'âtre,
Quatre enfants, retranchés dans leurs frileux berceaux,
Souriaient au sommeil, qui, de son doigt d'albâtre,
Allait jusqu'au matin fermer leurs yeux si beaux.

Tout à coup, parmi l'ombre et le joyeux silence,
Je ne sais quel accent tout à coup s'entendit;
Comme il était empreint de charme et d'innocence,
Personne n'eut trop peur, et voilà ce qu'il dit :

« Salut ! j'accours vers vous du séjour où l'on aime ;
Ne fermez point vos bras au frêle voyageur,
Mon ange gardien m'apporte ici lui-même;
Prenez-moi de ses mains, mes frères et ma sœur.

« Dans les jardins du ciel, au sein des allégresses
Que Dieu répand sur nous, âmes de l'avenir,
J'eus soif de vos regards, j'eus soif de vos caresses,
Alors jusques à vous Dieu m'a laissé venir.

« Les Anges m'ont bercé comme un divin mystère,
Leurs lèvres sur mon front souvent se reposaient ;

Mais la pure douceur des baisers d'une mère,
Je la rêvais parmi tous ceux qu'ils me donnaient.

« O frères, pour un an cédez-moi sa tendresse,
Les trésors de son lait, ses soins et ses genoux ;
Quand je serai plus grand, on me verra sans cesse,
Sous ses regards charmés, jouer auprès de vous.

« Quel bonheur de courir au sable de l'allée!
De découvrir, joyeux dans le vaste jardin,
Aux feuillages naissants la rose entremêlée,
Et la treille féconde où rit le blond raisin!

« Puis vous me montrerez vos beaux livres d'images,
Je deviendrai savant, grâces à vos secours;
Car je sais que le ciel aime les enfants sages,
Et je veux mériter que l'on m'aime toujours. »

Ainsi parlait la voix dans la nuit entendue :
Chaque petit dormeur, doucement étonné,
Demandait : « Qu'est-ce donc? » A l'aube revenue,
Le père vint leur dire : « Un frère vous est né. »

UNE ABSENCE,

Par la Même.

Enfants, mon amour profonde,
Enfants, nourris de mon cœur,
Vous à qui j'ouvris ce monde,
Dans la joie et la douleur;
Quoi! vers les rives nouvelles,
S'entrouvrent déjà vos ailes;
Enfants à mes yeux si beaux!
Hélas! chacun a les siennes,
Mais j'oubliais bien les miennes
En veillant à vos berceaux.

Voilà donc la cage ouverte
A mes oiseaux voyageurs!
Que la maison est déserte!
Que je n'aime plus les fleurs!
Mon avril devient décembre,
J'erre en deuil dans chaque chambre
Plus de musique et de bruit!
Plus d'accents pleins de tendresse,
Plus de main qui me caresse!
Le jour ressemble à la nuit.

Ah! vous reviendrez sans doute,
J'en suis certaine; mais, quoi!
Vous aurez appris la route
Des lieux où l'on vit sans moi.
Allez, ma joie est passée,
Ma gloire s'est éclipsée;

Elle fut de vous servir,
Lorsque, liés par l'enfance,
Vos petits pieds, d'espérance
Ne pouvaient encor courir.

Mon Dieu! je me sens abattre
Par ce souvenir si doux;
Ces pieds-là tenaient tous quatre
Dans mes mains, sur mes genoux.
Si je m'éloignais une heure,
J'entendais dans ma demeure
De chers cris inapaisés;
Après huit jours, joie amère!
En rentrant, ils diront: « Mère,
Nous nous sommes amusés! »

Voici les tristes préludes
Et l'aube des jours nouveaux;
Voici les inquiétudes
Et mes plus sombres travaux!
Cherchez, ma belle couvée,
La part de bonheur rêvée
Dans vos pensers radieux;
Je crains les routes humaines,
Et j'irai, libre de chaînes,
Demander la paix aux cieux.

AUX ARTISTES,

Par M. MICHAUX (Clovis),

Membre correspondant.

Méprisez les dédains et les clameurs vulgaires,
O vous, du feu sacré puissants dépositaires,
Artistes éminents, sublimes créateurs,
Ou plutôt de Dieu même humbles imitateurs;
Car vous n'inventez rien, et ses œuvres si belles
De vos œuvres seront les éternels modèles.
C'est lui qui vous inspire; à qui sent avec feu
Il semble dire : « Enfant, sois l'élève de Dieu;
« A mes créations que ton plus digne hommage
« Soit, en les admirant, d'en réfléchir l'image;
« Je t'ai, pour instruments, préparé les couleurs,
« La parole et le marbre, et les sons enchanteurs;
« Choisis. Es-tu jaloux de feindre en tes ouvrages
« La formidable voix des vents et des orages,
« Le chant du rossignol célébrant son bonheur,
« Ou les accents plaintifs d'une noble douleur?
« Module, avec un art puisé dans ton génie,
« Des chants neufs que soutienne une exquise harmonie:
« Fais résonner le bois, fais vibrer le métal;
« Tonne, de la nature audacieux rival;
« Éclate en cris de joie, en soupirs de tristesse.
« L'émotion touchante ou la pure allégresse,
« Peintes par tes accords savants, mélodieux,
« Élèveront partout les âmes jusqu'aux cieux.
« Veux-tu, poète aimé du ciel et de la terre,
« Remplir un plus durable, un plus saint ministère?
« Du langage mortel ne prenant que la fleur,
« Dans des vers palpitants de vie et de chaleur,

« De moi, de mes bienfaits parle au cœur de tes frères :
« Apprends-leur à porter noblement leurs misères ;
« Célèbre les beaux faits, et, par le sentiment,
« Conduis l'orgueil humain jusques au dévouement.
« Dans mon vaste univers, j'ai, pour ta fantaisie,
« Semé mille beautés riches de poésie :
« Au-delà du réel pénètre, efforce-toi
« D'atteindre à l'idéal, que j'ai gardé pour moi.
« Toi, Zeuxis, sur la toile, ainsi qu'en une glace,
« De l'homme, ton pareil, reflète la surface ;
« Mais, que sous l'enveloppe, et grâce à ton savoir,
« On sente le cœur battre et l'âme se mouvoir.
« L'étonnante magie et du clair et de l'ombre
« Te fournira des plans et des reliefs sans nombre.
« D'un dessin pur relève encor la pureté
« Par un coloris vrai dont l'œil soit enchanté ;
« Souffle sur ce néant, et la foule ravie
« Le verra du tableau s'élancer plein de vie.
« Et toi, Pygmalion, fais plus, fais mieux encor.
« Vois-tu ce bloc de marbre? il recèle un trésor ;
« Fais-l'en jaillir. Des flancs de la brute matière
« Dégage avec effort la beauté prisonnière ;
« Non telle femme, chère à tes yeux, à ton cœur,
« Mais le type, la femme en toute sa splendeur,
« Du chef-d'œuvre céleste image tant rêvée,
« Mille fois entreprise et jamais achevée.
« Pour toi, fais-la si belle et si chaste à la fois,
« Que le profane admire et demeure sans voix,
« Et que l'adorateur, prosterné devant elle,
« Reporte son amour à l'auteur du modèle.
« L'art est l'ombre de Dieu ; tremble de l'avilir. »
Pour guider vos labeurs et pour les ennoblir,
C'est ainsi qu'à vos cœurs parle une voix secrète,
Artistes : que n'en suis-je un plus digne interprète !
Oui, vos œuvres ne sont que le culte du beau.
Conduits par le génie, armés de son flambeau,

De la beauté physique à la beauté morale
Vous nous faites franchir le rapide intervalle.
Qu'il est doux de goûter vos prodiges heureux,
De toute âme affamée aliment généreux !
Hélas ! j'eus une enfant, dont la charmante audace
De vos pas lumineux suivait déjà la trace.
Elle aussi vous aimait, peintres partout vantés,
Comme elle savourait vos suaves beautés !
Le pudique pinceau de cette main chérie
Débuta chastement par les traits de Marie.
La virginale image à son autel souvent
Voit l'artiste arrêté près du chrétien fervent.
Depuis, que de tableaux dont le charme proclame
Et le talent du peintre et le cœur de la femme !
Pauvre enfant ! elle était l'orgueil de mes vieux jours,
Et des siens tout à coup le ciel brisa le cours,
Me laissant sa mémoire à jamais regrettée,
Et l'amer sentiment d'une gloire avortée !

DANS UNE CHAPELLE DE CARMÉLITES,

Par le Même.

Pourquoi ces fleurs ? pourquoi dans l'austère chapelle
Ce peuple de mondains ? quel intérêt l'appelle ?
Est-il donc pour la foule une fête en ces lieux ?
Mais la foule est muette et retient son haleine,
Toute à l'anxiété de quelque grande scène
Qui va s'accomplir sous ses yeux.

Voici la fiancée !.. elle entre étincelante,
Au bras de son aïeul suspendue et tremblante.
Elle prie et s'assied. Mais où donc est l'époux ?
L'époux ?.. il est ici, présent, bien qu'invisible ;
C'est Dieu même, ce Dieu que David peint terrible,
Que l'Évangile peint si doux !

« Ma fille, dit le prêtre à la vierge modeste,
« Offiez-vous sans regret à votre Époux céleste
« Votre âme et votre corps, par amour de sa croix ?
« De Thérèse la sainte aurez-vous la constance ?
« Répondez ». — Et la vierge, humble en son assurance,
Tout haut répond *Oui*, par deux fois.

Le prêtre alors, au nom de la bonté suprême,
Sur la jeune innocente appelle l'anathème,
Si jamais elle osait secouer ses liens !
Et, tout en admirant la victime angélique,
Il bénit sans pitié cette union mystique
Qui l'arrache à l'amour des siens.

Puis, par un mouvement plus prompt que la parole,
Une main lui ravit sa pudique auréole,

La fleur de l'oranger, le voile nuptial,
Et d'horribles ciseaux, outrageant la nature,
De l'opulent trésor d'une ample chevelure
Dépouillent son front virginal.

Un long frémissement court alors d'âme en âme.
Un cri part ; on devine, à l'accent d'une femme,
Que ce cri déchirant sort du cœur maternel.
Pauvre mère ! On s'empresse, on l'entoure, on l'entraine.
Sa fille a tressailli ; mais de river sa chaîne
On hâte l'instant solennel.

. . . .

Derrière un noir rideau la victime conduite
Reparaît sous l'habit d'une humble carmélite.
Le faible agneau se couche à l'ombre de l'autel.
Puis son corps disparaît sous un drap funéraire ;
Et l'*Office des Morts*, chanté sur le suaire,
Clôt ce drame étrange et cruel.

Grand Dieu ! vient-il du ciel ce mépris de la terre,
Qui fait haïr les noms et d'épouse et de mère
A des cœurs, morts d'avance à tout amour, hélas ?
S'il vient du ciel, pourquoi ces pieux homicides
Réveillent-ils pour moi les fantômes livides
D'Iphigénie et de Calchas ?

A UNE JEUNE HIRONDELLE,

RETIRÉE DE LA MARNE OU ELLE SE NOYAIT,

Par le Même.

En séchant ton duvet, mon sein t'a réchauffée,
Jeune hirondelle, enfant des airs.
Que réclament encore et ta plainte étouffée,
Et de tes yeux les noirs éclairs ?

Je te comprends. Fidèle aux instincts de ta race,
Tes regards cherchent l'horizon :
Tu veux l'ardent soleil et les champs de l'espace ;
Tu veux le monde pour prison.

Est-ce donc pour t'offrir la mort dans l'esclavage,
Que ma main te sauva des eaux,
Quand ton aile, épuisée après un long voyage,
Se débattait dans les roseaux ?

T'ai-je donc arrachée à ton destin funeste,
Pour t'infliger des jours amers,
Et renouer ce fil, dont tu traînais le reste,
Captive échappée à tes fers ?

Non, non ; reprends ton vol, ouvre ton aile agile
A tous les vents capricieux ;
Parcours tous les climats ; et, quand l'été s'exile,
Va le chercher sous d'autres cieux.

Sois ta mère et tes sœurs, dont le cri te rappelle
Dans le domaine aérien :
Deviens mère à ton tour, et qu'un amour fidèle
Désormais soit ton seul lien.

Viens alors sous mon toit bâtir pour ta couvée
Un doux berceau bien abrité :
Sans effroi, tous les ans, viens à qui t'a sauvée
Demander l'hospitalité.

. . . .

Ma main s'ouvre ; va, pars ; adieu, pauvre petite.
Des cieux à toi l'immensité.
A d'autres l'esclavage ! oiseau cosmopolite,
Dieu te fit pour la liberté.

LA FLEUR DE RAVENELLE,

POÉSIE CONTEUSE,

Par M. Hippolyte-Louis GUÉRIN DE LITTEAU (1),

Membre correspondant.

D'où vient qu'à vous sans fin retourne la pensée
De celui qui si jeune encor vous a laissée,
O ville, mon berceau, ma ville aux sombres tours ?..
Ce qu'enfant l'on aima s'aime-t-il donc toujours !
Vous n'êtes plus pourtant à l'œil du vieux poète
Ce qu'alors vous étiez... mais ce que vous ont faite
Les hommes d'aujourd'hui, qui marchent haut le pas

(1) M. Hippolyte-Louis Guérin de Litteau, l'un de nos plus gracieux, de nos plus aimables poetes lyriques, a succombé, dans la nuit du 19 décembre 1861, à une apoplexie foudroyante. Il était âgé de 64 ans. Trois semaines auparavant, il nous remettait sa photographie pour l'Album de l'Académie de Caen, et promettait le prochain envoi de quelques pièces pour le présent volume. Mme. Guérin de Litteau a bien voulu nous les transmettre, et nous avons su par elle que les deux dernières sont aussi les dernieres qu'ait composées notre confrère et ami de collége, notre condisciple de St.-Lo sous le premier Empire; homme charmant et moral, qui se reportait avec bonheur aux jours de notre enfance, qui rappelait avec enthousiasme le chef-lieu de la Manche, et sa vieille citadelle, et ses remparts, et la pittoresque inégalité de ses rues, et les chemins gaulois qui menaient a ses sauvages promenades. Ses vivants souvenirs étaient pour lui une muse à laquelle il a dû plusieurs inspirations dans ces derniers temps, à laquelle encore il comptait en demander beaucoup d'autres. Le St.-Lo de son imagination était l'une des plus poétiques cités de la France. A la douleur que nous a causée la perte d'H.-L. Guérin de Litteau, se joint le regret qu'il n'ait pas construit en vers son idéal : la Normandie littéraire compterait un monument de plus. *(Note du Secrétaire de l'Académie.)*

Sur l'histoire abattue au profit du compas
Et de ces plâtriers, grands attrapeurs d'édiles,
Bâtissant leur fortune à démolir nos villes !

O Saint-Lo de jadis, où sont tes bruns remparts,
De leur base aux créneaux fleuris de toutes parts
En touffes d'ajoncs d'or mêlés de ravenelles ?
Hélas ! ils ont suivi nos maisons paternelles !

Le nid de ma famille en ces temps regrettés
Avait pour voisinage, à l'un de ses côtés
Un gai pensionnat d'alertes jeunes filles,
Que l'église du lieu couvrait de ses aiguilles.
Là vivaient protégés par la Vierge des cieux
Ces terrestres lutins, follets, insoucieux,
Dont les jeux éveillés de l'enclos solitaire
Rendaient, trois fois par jour, le calme moins austère ;
Age, heureux du présent, ne tenant aucun cas
D'un hier qui n'est plus, d'un demain qui n'est pas ;
Pour qui plaisir est tout dans la sphère éthérée,
N'importe son motif, n'importe sa durée !

Un soir que j'entendais, de notre potager,
La ruchée en tumulte aux dortoirs s'engager,
Sur la paisible cour s'ouvrit une croisée
Vers l'adieu du soleil à l'occident posée,
Pendant qu'une voix frêle, et que j'écoutai bien,
Soupirait de ces vers le chant aérien :

« Je suis une fleur des jardins,
Dont l'ouragan, dans ses dédains,
Jusqu'à ce pré d'une humble ferme,
Loin du château, porta le germe ;
Juin brûle et vient m'y dessécher,

Et c'est demain qu'on doit faucher !

« A l'ombre tiède des lilas,
Je vois mes sœurs jouer là-bas;
Moi, seule au fond de la campagne,
Je n'ai que l'herbe pour compagne
Avec la mousse du rocher,

Et c'est demain qu'on doit faucher!

« Seigneur, à quoi m'auront servi
Beauté, parfum, grâce à l'envi,
Hors des lieux où je devais naître?...
Pourtant l'azur me semblait être
Moins lourd ce soir à son coucher...

Et c'est demain qu'on doit faucher!

« Noirs ouragans, souffles jaloux,
Au mal d'autrui que gagnez-vous?
Dans les mystères de l'abîme
Faiblesse au monde est-elle un crime?
Mais la nuit couvre le clocher.....

Et c'est demain qu'on doit faucher! »

Ici le piano se tut... — L'humble chanteuse
Qu'à peine j'aperçus traînante et souffreteuse,
Me parut une enfant de mon âge à peu près;
Comme un rayon d'en haut divinisait ses traits,
Et jamais rien de plus ne me fut connu d'elle,
Que sa pâleur de lis et son doux nom d'Estelle.

Plus tard, les jours de fête, aux offices pieux
Je la revis. Dès lors et mon cœur et mes yeux,
Sans m'expliquer pourquoi, tant j'étais simple encore!
Ne s'y détachaient pas de ce marbre incolore...
Que ces jours fortunés à venir me tardaient!
Comme au portail béant mes vœux la demandaient,

Chaque fois qu'aux éclairs jaillissant de mon âme,
Le troupeau virginal entrait à Notre-Dame !

Et quel soin je prenais de voiler ce secret
A mes drus compagnons, entourage indiscret,
Qui n'aurait pas manqué d'affubler sans scrupules
Mon ineffable amour de lazzis ridicules !
Loin de ces tourbillons de bruissants amis,
Loin des amusements à mes treize ans permis,
Je croyais me former au sérieux du monde
Rien qu'à faire autrement que cette enfance blonde ;
Je passais dédaigneux, grand de mes airs princiers,
Devant les bateleurs, devant les pâtissiers !
Mille jolis romans me dansaient par la tête.
Pour nos parents, en sus, ma harangue était prête
Avec un bon renfort d'arguments très-serrés ;
Exemple : « J'aime Estelle aux longs cheveux dorés !
« Abdiquant le jeu d'oie et la balle élastique,
« J'attendrai, s'il le faut, jusqu'à ma rhétorique,
« A deux classes par an, tant je veux m'employer !
« Or, l'on ne dira point que, pour me marier,
« Je ne suis pas pourvu de sagesse assez mûre,
« Car nous aurons trente ans, à nous deux, ma future ! »
Enfin tout ce qui charme offrait son contingent
A mon bouillant cerveau... sauf le chapitre *argent*,
L'article des poneys et l'article *cigares*,
Progrès faits par nos fils depuis ces temps barbares.

J'avais, parmi les goûts qui m'étaient presqu'innés,
Un penchant au respect pour les bouquets fanés.
Avec un certain art dans mes livres couchées,
Mauve, pervenche, iris, les embaumaient séchées.
Sur elles l'esprit clos, je me laissais souvent
A leur senteur posthume assoupir en rêvant
Des prés, des bois, des eaux où, fort aux flâneries,
J'avais de leur vivant recueilli ces chéries...

Même encore parfois, en mes heures d'ennui,
C'est ainsi que, tout vieux, je voyage aujourd'hui.

Un dimanche, ô bonheur qui me combla d'ivresse!
Dans les flots de la foule, au sortir de la messe,
Devant le tabouret reconnu pour le *sien*,
Aux dalles de granit que vis-je...? un paroissien!
Vous jugez si, du mien, ma tendre fantaisie
Y transmit vite et prompt la relique choisie
D'une humble feuille, hélas! de ravenelle en fleur...
Après quoi triomphant j'allai dire à la sœur,
Concierge du couvent: « Tenez, dame Bertrade,
« C'est un missel perdu par la jeune malade. »

Mais octobre approchait... Dans sa chambre reclus,
Mon sylphe bien-aimé déjà ne bougeait plus;
Le ciel sait cependant de quel feu, de quel zèle,
Partout et sans répit je le priais pour *Elle*,
Avec ce fol espoir de trompeur avenir,
Que s'éteindre ici-bas ne se peut sans vieillir.
Pourtant un dernier soir elle vint à paraître...
Entre deux oreillers, au bord de la fenêtre,
Sa garde l'asseyait, morne fantôme humain,
Son livre d'oraisons et son mouchoir en main;
Mais presqu'au même instant ses regards se glacèrent,
Et livre et blanc mouchoir dans nos jardins glissèrent...

Non! l'avare est moins âpre à ressaisir son or
Que mon angoisse à moi courant vers le trésor
Tombé là... sur le sable... avec mes destinées,
Sous l'ouragan du mal tristement égrenées,
Ainsi qu'aux jours d'été, près du même buisson,
L'avait prophétisé la lugubre chanson!

. . . .

A l'épingle piqué par la pauvre expirante,
Je lus le mot *merci!* sur ma fleur transparente...
Et le petit mouchoir, aux brises frémissant,
Me fit voir à son tour... une tache de sang.

LE LIVRE DU PASSÉ,

Par le Même.

Au sol où Dieu nous donne à vivre,
Tout homme en soi porte son livre,
Du temps vainqueur,
Écrit au cœur
Par la peine ou par le bonheur...

Feuillette
En cachette,
Cœur calme ou blessé;
Feuillette,
Feuillette
Ton livre du passé!

C'est un livre rempli d'images!
C'est un trésor de frais mirages,
D'ivresse, amours
Si doux, si courts,
Reflets riants de nos beaux jours...

Feuillette, etc.

Jusqu'à nos deuils, jusqu'à nos larmes,
Tout souvenir y prend des charmes;
Comme au matin
La nuit s'éteint
Dans les lumières du lointain...

Feuillette
En cachette,
Cœur calme ou blessé;
Feuillette,
Feuillette
Ton livre du passé!

JEUNES FILLES ET JEUNES FLEURS,

Par le Même.

Respect à la sainte ignorance !
Chez l'humble enfance
N'éveillons pas la vanité
De la beauté.

Trésor de grâce virginale,
Violette ou rose ou muguet,
La fleur n'est pas dans le secret
Du parfum qu'elle exhale !

Entre le sol qui voit tout naître
Et Dieu, le maître,
Laissez, laissez à son loisir
Le temps agir...

Trésor de grâce virginale,
Violette ou rose ou muguet,
La fleur n'est pas dans le secret
Du parfum qu'elle exhale !

Anges du monde, ô jeunes filles,
Fleurs des familles,
Restez semblables aux bouquets
De nos bosquets.

Trésor de grâce virginale,
Violette ou rose ou muguet,
La fleur n'est pas dans le secret
Du parfum qu'elle exhale.

FABLE IMITÉE DU POLONAIS,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Sur une route neuve et dure
Quatre chevaux traînaient une lourde voiture,
Qui broyait les cailloux et s'arrêtait souvent.
Le cocher à ceux de devant
Disait : « Tirez toujours et craignez ma lanière ;
« Ne vous laissez pas dépasser. »
Il disait à ceux de derrière :
« Courage ! gardez-vous de rester en arrière ;
« Ne vous laissez pas devancer. »
Un voyageur tança le cocher. A son dire,
C'était abuser de l'empire
Que tromper ces pauvres chevaux :
« Car tu trompes leur ignorance. »
— « Parbleu ! je le sais bien, mais la voiture avance ! »

Il agissait avec prudence ;
Ce n'est pas abuser que tromper à propos.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Anquetil. Odes d'Horace, traduites en vers français, texte en regard, précédées d'une Étude sur Horace, poète lyrique, par M. Rigault, et suivies d'un Index et de Notes philologiques, historiques, géographiques et littéraires.

Asselineau (Charles). Recueil des factums d'Antoine Furetière, de l'Académie française, contre quelques-uns de cette Académie, suivi de preuves et pièces historiques données dans l'édition de 1694, avec une introduction et des notes historiques et critiques. — Souvenirs de Mme. de Caylus, nouvelle édition, avec une introduction et des notes. — L'Enfer d'un bibliophile. — Le Paradis des gens de lettres. — Notice sur Jean de Schelandre, poète verdunois (1585-1635). — Odelettes de Th. de Banville, précédées d'un examen, par M. Ch. A. — Histoire du sonnet, pour servir à l'histoire de la poésie française. — Les tracas de Paris en 1660, par Fr. Colletet, publié par Ch. A. — Notice sur Lazare Bruandet, peintre de l'École française (1753-1803). — Mon cousin Don Quixotte, physionomie d'un philhellène. — Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes et de documents historiques ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse, publiés avec les notes du collecteur et précédés d'une notice par M. Ch. A. — Théodore Desorgues.

Bataillard (Ch.). Du droit de propriété et de

transmission des offices ministériels, de ses précédents historiques, de son principe actuel et de ses conséquences. — Lucain ; son poème et ses traducteurs ; la Pharsale de Brébeuf ; beautés de la Pharsale, traduites en vers par M. Bignan ; étude.

BÉCHERAND. Histoire complète de la vie civile, politique et militaire du général La Fayette. — Broussais.

BERVILLE. — Les premières amours de Voltaire, fragment historique. — Compte-rendu des travaux de la Société Philotechnique (5 mai 1861). — Notice historique sur Andrieux. — Étude sur les rhythmes de la poésie française.

BIDAUT. De la santé et du bonheur possibles en ce monde.

BLANCHE (Antoine). Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le 4 novembre 1861 : De la loi commerciale.

BOILEAU DE CASTELNAU. Des maladies du sens moral.

BOITEAU (Paul). État de la France en 1789. — Vie de Béranger.

BURKE (Sir Bernard). Les vicissitudes des familles (en anglais).

BURKE (Pierre). Vie publique et privée d'Edmond Burke (en anglais).

CANEL. Poésies complètes de Catulle, nouvelle traduction en vers. — Le Combat judiciaire en Normandie. — Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie. — Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Baston.

CAP (Paul-Antoine). Philibert Commerson, naturaliste voyageur.

CHATEL (E.). Bougeoir romain; des chandelles et bougies, chandeliers et lanternes chez les Romains. — Rapport de l'archiviste du département à M. le Préfet du Calvados (1861). — Études chronologiques sur Jean de La Bruyère, trésorier de France au bureau des finances de Caen.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Répertoire archéologique du département de l'Aube.

DE CAUMONT. Réponse aux questions d'organisation académique, posées au programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1860).—Une petite rectification au discours prononcé, le 21 novembre 1861, par M. le sénateur Amédée Thierry. — Annuaire de l'Institut des provinces, 1862. — Abécédaire ou rudiment d'archéologie (ère gallo-romaine).

DE CHARENCEY (H.). De la constitution de l'armée chinoise.—Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase.

DECORDE (l'abbé J.-E.). Essai historique et archéologique sur le canton de Gournay. — Almanach du pays de Bray; Annuaire de 1861.—Id. pour 1862.

DE LA CODRE. Alcime, esquisses du ciel.

DE ROBERT DE LATOUR. De la chaleur animale comme élément du diagnostic des fièvres intermittentes sans intermittences pernicieuses ou non.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles). Notice sur les maisons de force de la généralité de Rouen avant 1790.

DE ROUGÉ. Mémoire sur l'ancien Rituel des Égyp-

tiens. — Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Égypte par les ordres de S. A. le vice-roi. — Étude sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette.

DIGARD (de Lousta). Jérusalem.

DOYÈRE. Conservation des grains par l'ensilage; recherches et applications expérimentales faites depuis 1850 pour démontrer la conservation des grains par l'ensilage souterrain hermétique (avec les documents officiels).

EUDES-DESLONGCHAMPS. Mémoire sur de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période géologique dite *diluvienne*, trouvés aux environs de Caen.

EGGER. De l'état civil chez les Athéniens; observations historiques à propos d'une plaque de bronze inédite qui paraît provenir d'Athènes. — D'Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre-le-Grand.

FABRE-VOLPELIÈRE. Note scientifique sur une nouvelle altération frauduleuse du safran.

FAURE. Le tir à l'usage des instituteurs des enfants du peuple, qui peuvent être appelés à porter les armes.

GANDAR. De la prose française au milieu du XVIIe. siècle (1643-1661); discours prononcé à la Sorbonne, le 8 janvier 1862, pour l'ouverture du cours d'éloquence française.

GARNIER (J.). Discours prononcé, le 5 mai 1861, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville d'Amiens. — Rapports sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1859-60 et 1860-61.

GASTAMBIDE. Historique et théorie de la propriété des auteurs; extrait d'un Traité juridique sur la propriété littéraire.

GIRAULT. Mappemonde divisée en deux hémisphères suivant le plan incliné de 65 degrés de longitude orientale.

GOUT DESMARTRES. Le Missionnaire.

GROS. Essai sur le rhumatisme articulaire chronique. — Des affections nerveuses syphilitiques.

HÉRÉ. Fables et poésies.

HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN. Tablettes d'un rimeur.

JOBERT (A.-C.-G.). La philosophie de la géologie. — Préambule d'un nouveau système de philosophie (en anglais).

LATROUETTE. Odes d'Horace, traduction nouvelle avec le texte en regard, accompagnée de notes historiques et mythologiques.

LEBRETON (Th.). Biographie normande, t. III.

LECADRE. — Le choléra-morbus au Havre en 1832.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Le général Jouan.

LEFÈVRE-BRÉART. Entretiens familiers d'agriculture et d'horticulture.

MANRY (Charles). Messe solennelle à trois voix, avec accompagnement de quintette et d'orgue, exécutée pour la première fois à Paris, à l'église St.-Philippe-du-Roule, le jour de Noël 1855. — Messe solennelle à grand orchestre, exécutée pour la première fois à l'église St.-Roch, pour la fête de l'ouverture du mois de Marie, le 1er. mai 1860, au profit de la caisse de secours de l'Association des artistes musiciens.

MARCHAND (Eugène). Études sur la production

agricole et la richesse saccharine des betteraves ensemencées à diverses époques.

MEIER. Sur une nouvelle fonction génératrice des fonctions symétriques.

MÉNANT (Joachim). Les noms propres assyriens. — Recherches sur la formation des expressions idéographiques.

MERLET (Lucien). Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, comprenant les noms de lieu anciens et modernes.

MORIÈRE. Transformation des étamines en carpelles dans plusieurs espèces de pavot.

MUNARET. De Lyon à Avignon. — Notes historiques et médicales sur le perchlorure de fer.

PIERRE (J.-I.). Recherches sur les causes d'altération des bières d'une brasserie incendiée, à l'occasion d'une contestation survenue entre le brasseur et des compagnies d'assurances. — Prairies artificielles; des causes de diminution de leurs produits; études sur les moyens de prévenir leur dégénérescence : mémoire couronné par la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

POTIN (Alphonse). Notice adressée aux magistrats de Nice, en leur remettant le prix d'honneur du jeune Émile-Michel Amoretti, leur compatriote, le 10 septembre 1860.

QUENAULT (Léopold). Recherches archéologiques, historiques et statistiques de la ville de Coutances.

QUILLET (M.-C.). Églantine solitaire, 3e. édition.

RENAULT. Excursion archéologique dans les arrondissements de Louviers et des Andelys.

RIOBÉ. Études de philosophie catholique sur l'art. De la souffrance et du sentiment religieux dans la tragédie : Œdipe-Roi, Polyeucte, Athalie.

SAINT-JOANNY. Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790, et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité.

SALLENAVE. Traité théorique et pratique sur l'épuisement pur et simple de l'économie humaine, ainsi que sur les maladies chroniques les plus répandues qui ont cette origine.

SEZZI (Mme. Esther). Les scabieuses, poésies.

SORBIER. Observations sur la révolution judiciaire de 1771, en France.

THAURIN. Notice sur les pierres tombales de l'église de Ste.-Opportune-du-Bosq.

THÉRY. Le génie philosophique et littéraire de saint Augustin. — Histoire de l'éducation en France depuis le Ve. siècle jusqu'à nos jours, 2e. édition.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 33e. année, 1861, — Gerbes glanées (3e. Gerbe). — Deux illustres inconnus, Bavius et Mévius. — Extrait d'un feuilleton. — Des Académies et des Sociétés savantes des départements. — Biographie d'Amédée Renée.

VATEL (Ch.). Dossiers du procès de Charlotte de Corday devant le tribunal révolutionnaire, extraits des Archives impériales. — Note sur l'authenticité du portrait de Charlotte de Corday par Hauer. — Note et renseignements sur le *fac-simile* de la lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux. — Divers *fac-simile* de Charlotte de Corday.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts des Basses-Pyrénées, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société impériale des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société Linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société philharmonique du Calvados, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches,

. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.

Société impériale académique de Cherbourg.

Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société impériale des sciences, lettres et arts du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.

Commission des monuments historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie impériale des sciences belles-lettres et arts de Lyon.

Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.

Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Académie impériale de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie impériale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société impériale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Société impériale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Société d'histoire de Lancastre et de Chester.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéologie et de numismatique de St.-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam

Société royale de zoologie d'Amsterdam.

Société royale d'économie de Kœnigsberg.

Institution Smithsonienne, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin (Amérique).

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

ART. Ier. — L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

ART. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

ART. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les

membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

ART. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

ART. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

ART. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire,

l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. —S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins, ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier-Bibliothécaire.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet,

auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer, dans la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours

de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par la moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortant ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. XII. — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

Art. XIII — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacance pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art. XIV. — L'Académie tient, en outre, des séances publiques. Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de ces séances sont fixés par une délibération.

Art. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

ART. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

ART. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

ART. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 25 MAI 1862.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1861-1862.

MM.

PIERRE, *président.*
DES ESSARS, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

PIERRE, TRAVERS,	membres de droit.
DANSIN, HIPPEAU, GIRAULT, DEMIAU DE CROUZILHAC, CHARMA, OLIVIER,	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

ROBERGE, membre de la Société linnéenne de Normandie.

DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

BONNAIRE, professeur honoraire de la Faculté des sciences.

ROGER, professeur honoraire de la Faculté des lettres.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.

EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Faculté des sciences.

Membre titulaire de droit.

M. **LE PROVOST DE LAUNAY**, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. **LE CERF**, professeur honoraire de droit civil.
2. **DE CAUMONT**, correspondant de l'Institut de France, directeur de l'Institut des provinces.
3. **BERTRAND**, doyen de la Faculté des lettres.

4. TRAVERS, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.
6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
13. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture et de commerce.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
23. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour impériale.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, membre de plusieurs Sociétés savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.

27. **MÉGARD**, premier-président à la Cour impériale.
28. **GANDAR**, professeur de littérature étrangère.
29. **DANSIN**, professeur d'hist. à la Faculté des lettres.
30. **THÉRY**, recteur de l'Académie.
31. **CHATEL**, archiviste du Calvados.
32. **OLIVIER**, ingénieur en chef.
33. **ROULLAND**, professeur à l'École de médecine.
34. **VAUTIER** (Abel), député au Corps législatif.
35. **MARCHEGAY**, ingénieur en chef.
36.

Membres associés-résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
COURTY, de la Société des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MELON, président du Consistoire.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Société des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secrétaire de l'École de médecine.

MM.

BOULLAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy.
LONDE, de l'Académie de médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTHUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, id., id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ÉLIE DE BEAUMONT, secrétaire de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.

Mgr. DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'École militaire de St.-Cyr, à Torigny.
SIMON (Jules), ancien professeur, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, inspecteur général des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.

SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherboug.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
DELALANDE, juge-de-paix, à Montebourg.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof. de rhétorique, à Avranches.

LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Académie des sciences, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur de l'Académie de la Sarthe, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur de l'Académie de Caen, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BOUILLET, inspecteur-général des études, à Paris.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Société impériale académique de Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil de Lisieux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dieppe.

BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE, membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie, id.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspecteur de l'instruction publique, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, procureur du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
Mgr. DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, professeur de rhétorique au collége de Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).

SIRAUDIN, à Bayeux.

TARDIF (Adolphe), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique et des cultes.

TARDIF (Jules), de l'École des chartes, à Paris.

LUNEL (Benestor), homme de lettres, Id.

DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.

VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'École des chartes.

LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.

DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.

HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.

MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.

M[lle]. Amélie **BOSQUET**, à Rouen.

LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.

LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.

DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.

DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.

BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.

MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honoraire, à Paris.

DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.

HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.

LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, à Londres.

PETTIGREW, antiquaire, id.

AKERMAN, secrétaire de la Société royale des antiquaires de Londres.

MAURY, membre de l'Institut, à Paris.

Mme. PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
JALLON, conseiller à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, id.
SUEUR-MERLIN, de plusieurs Sociétés savantes, à Abbeville.
LEPELLETIER, substitut, à Marseille.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie.
DUPONT, procureur impérial, à Mortagne.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secrétaire de la Société d'archéologie de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais, près de Matignon (Côtes-du-Nord).
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Assemblée législative, à Chiffrevast.

LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président de chambre honoraire à la Cour impériale de Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St.-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspecteur gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r. d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, président de la Soc. royale des beaux-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St.-Lo.
JOLY, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

CHAUVET, profr. à la Faculté des lettres de Rennes.
Mme. CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes.
LAIR (Jules), lauréat de l'Académie de Caen et de la Société des Ant. de Normandie, avocat, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef, à Poitiers.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme. Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN ministre résidant d'Haïti, près de S. M. l'Empereur des Français, id.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Institut, à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, profr. de rhét. au lycée de Versailles.

VATEL (Ch.), avocat, à Versailles.

LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.

GOUT-DESMARTRES, président de l'Académie de Bordeaux.

BLANCHE (Antoine), avocat-général à la Cour de cassation.

DE ROBERT DE LATOUR, docteur en médecine, à Paris.

MAREY, id.

JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.

MANRY, compositeur de musique, à Paris.

BURKE (Pierre), avocat palatin de la reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre.

BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.

POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.

BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.

HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN, conseiller à la Cour impériale de Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

NOTE PRÉLIMINAIRE. v

PRIX LE SAUVAGE. Médaille d'or de 2,000 fr. Programme. xi

PRIX LAIR. Médaille d'or de 500 fr. Programme. xii

MÉMOIRES. 1

De la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule, par M. Girault. 3

Recherches sur l'électricité, etc., par M. Th. du Moncel 29

Courants voltaïques; Recherches sur le groupement des piles en séries. 33

Électro-magnétisme. 50

Induction 66

Recherches sur l'étincelle d'induction. . . 69

Électricité atmosphérique. 82

Mathématiques. 86

Recherches sur les causes de l'altération des bières d'une brasserie incendiée, à l'occasion d'une contestation survenue entre le brasseur et des compagnies d'assurances, par M. Is. Pierre. 91

Note sur quelques herborisations faites en 1860. Découverte du *Melilotus parviflora*, Desf., dans le Calvados, et de l'*Hymenophyllum tunbridgense*, Sm., dans l'Orne, par M. Morière. 127

Recherches sur les causes de l'insalubrité de certaines matières alimentaires, par M. Morin. 140
D'Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre-le-Grand, par M. E. Egger. 145
Deux illustres inconnus, Bavius et Mévius, par M. Julien Travers. 164
D'un commentaire de Leibniz sur l'Éthique de Spinoza. — Lettre inédite de Leibniz sur une lettre de Spinoza; véritables opinions religieuses de Leibniz, par M. Foucher de Careil. 175
De l'influence des progrès de la civilisation sur l'étendue de la souveraineté sociale, par M. Bertauld. 192
Pierre Patris, par M. Théry. 205
Le gouvernement de Normandie au XVIIe. et au XVIIIe. siècle, d'après la correspondance inédite des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt, gouverneurs et lieutenants-généraux de cette province, par M. Hippeau. 223
Théodore Desorgues, par M. Ch. Asselineau. 251
Étude sur les rhythmes de la poésie française, par M. St.-A. Berville. 273
Les droits de l'homme et les publicistes modernes, par M. Bertauld. 292
Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase, par M Hyacinthe de Charencey. 307
O Salutaris Hostia, par M. des Essars. . . 318
Comment les dynasties ont commencé en France et comment elles ont fini, par M. Dupont 325
Des Académies et des Sociétés savantes des départements, par M. Julien Travers. . . 389

Lettres inédites de la princesse des Ursins, du prince de Vaudemont, du comte de Tessé et du cardinal de Janson, au duc d'Harcourt, ambassadeur en Espagne, par M. C. Hippeau 396
Couronne poétique de la ville de Caen, par M. Théry. 469

POÉSIES. 477

La Fête des Rois, par Mme. Lucie Coueffin. 479
Les Cendres, par la Même. 482
La Jeune Mère, par la Même. 484
Une Absence, par la Même. 486
Aux Artistes, par M. Michaux (Clovis). . . 488
Dans une chapelle de Carmélites, par le Même. 491
A une hirondelle, par le Même. 493
La Fleur de ravenelle, par M. Hippolyte-Louis Guérin de Litteau. 495
Le Livre du passé, par le Même. 500
Jeunes filles et jeunes fleurs, par le Même. 501
Fable imitée du polonais, par M. Julien Travers 502

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE. . . . 503
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 510
RÉGLEMENT. 516
LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE. . . 522

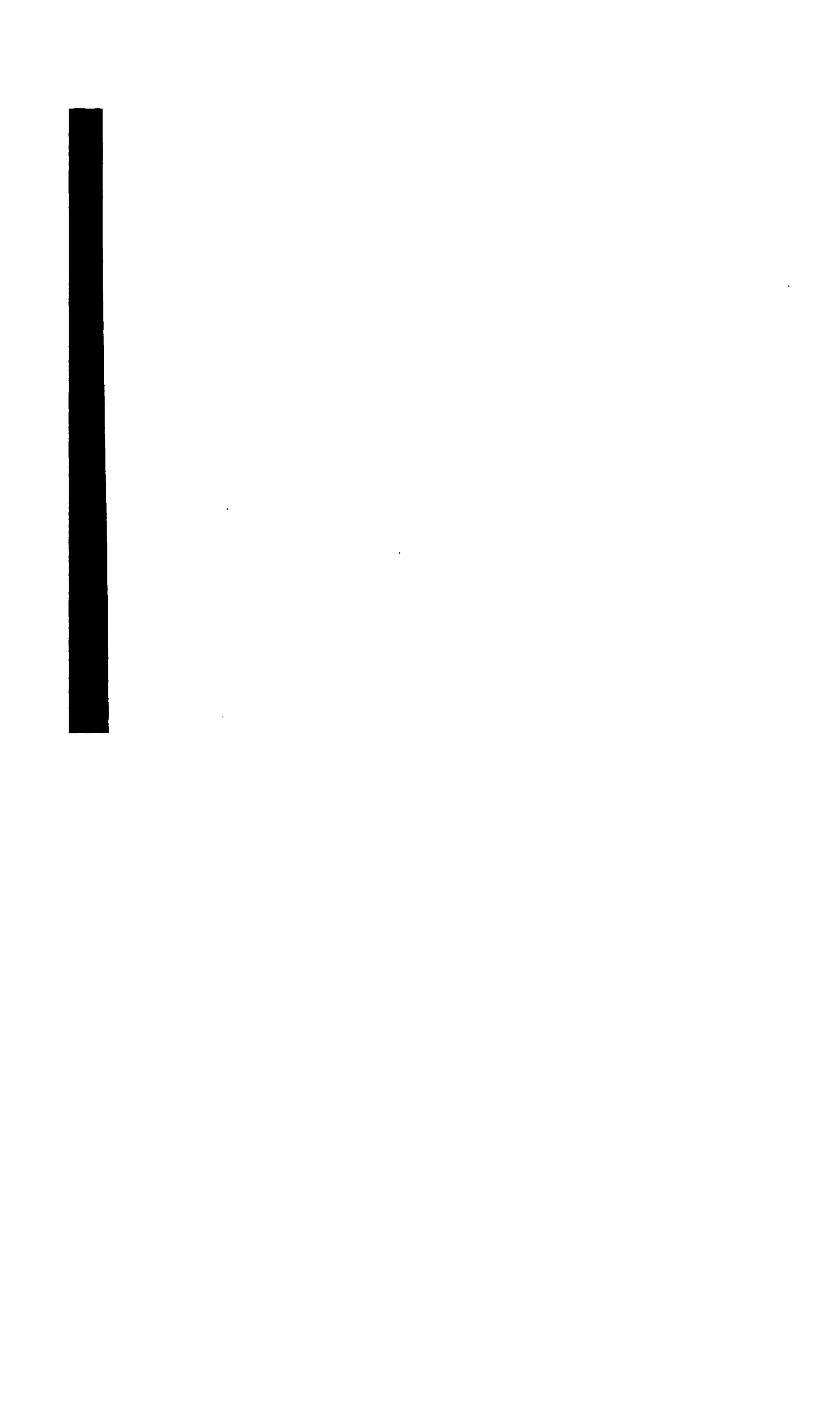
Caen, typ. de A. Hardel.



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

RUE FROIDE, 2.

—

1863.

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant:

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme: ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de DEUX MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1865.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

PRIX LAIR.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE JEAN MAROT.

Le prix est de CINQ CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1864.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

CINÉMATIQUE.

THÉORÈMES GÉNÉRAUX

RELATIFS A LA TRANSMISSION DU MOUVEMENT PAR CONTACT IMMÉDIAT ;

Par M. Ch. GIRAULT,

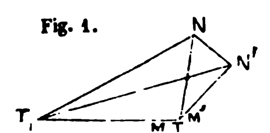
Membre titulaire.

---

1. Lorsque deux corps solides, terminés par des surfaces continues, se meuvent en se touchant toujours par un de leurs points, il arrive généralement que le lieu du contact se déplace d'une manière continue sur l'une et sur l'autre des surfaces et dans l'espace, en même temps que la direction du plan tangent commun varie d'une manière continue.

Ainsi, les deux surfaces S et S' se touchant au point T de l'espace (fig. 1), par les points M et M', un

Fig. 1.



déplacement élémentaire du système, effectué pendant l'élément θ du temps, fait décrire au point M l'élément MN, au point M' l'élément M'N'; le point T de

contact parcourt dans l'espace l'élément TT_1, sur S l'élément NT_1, sur S' l'élément $N'T_1$; les chemins simultanés TT_1, NT_1, $N'T_1$ sont généralement des infiniment petits de l'ordre de θ, ou du premier ordre, et il en est de même de l'angle que forment entre eux les plans tangents communs répondant aux deux points T et T_1 de contact; les vitesses des points M et M' sont dirigées suivant MN et $M'N'$, et ont pour grandeur $\frac{MN}{\theta}$ et $\frac{M'N'}{\theta}$; NN' est l'arc élémentaire de glissement, et la vitesse de glissement est $\frac{NN'}{\theta}$.

On posera

$$v=\frac{MN}{\theta},\ v'=\frac{M'N'}{\theta},\ u=\frac{NN'}{\theta};$$

ce qui entraîne

$$\frac{v'}{v}=\frac{M'N'}{MN},\ \frac{u}{v}=\frac{NN'}{MN}.$$

3. Supposons que les deux surfaces S et S' se transmettent de l'une à l'autre le mouvement, et considérons le cas le plus ordinaire où les vitesses v et v' ont des valeurs finies, et sont dirigées en dehors du plan tangent commun. Dans ce cas, MN et $M'N'$ sont des infiniment petits du premier ordre, et l'on peut considérer les points N et N' comme situés, non pas sur les surfaces S et S', mais sur le plan tangent commun du point T_1, puisque cela revient à négliger dans MN et $M'N'$ des infiniment petits du second ordre. On peut encore, au même titre, considérer les points N et N'

comme situés, non plus dans le plan tangent commun du point T_1, mais dans le plan mené par le point T_1 parallèlement au plan tangent commun du point T, puisque l'angle des deux plans tangents communs est infiniment petit. Cela posé, on voit que les deux éléments MN et M'N', assimilables à des éléments interceptés entre deux plans parallèles, ont tous deux pour projection sur la normale commune du point T la portion de cette normale comprise entre les deux plans parallèles. Il est facile d'en conclure la propriété suivante :

THÉORÈME. — *Si deux corps solides, terminés par des surfaces continues, se touchent par les points* M *et* M', *et si l'un conduit l'autre, les vitesses des points* M *et* M' *ont à chaque instant même projection sur la normale commune.*

Soient, en effet, TZ (fig. 2) la normale commune

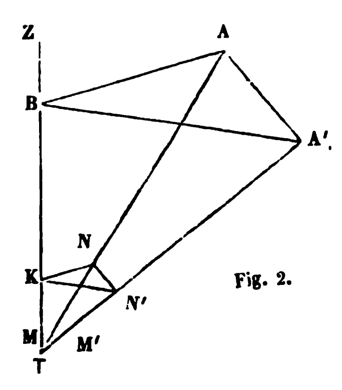


Fig. 2.

du point T ; TK la projection sur TZ, des deux élé-

ments MN et M'N'; MA et M'A' les droites qui représentent les vitesses v et v' en grandeur et en direction. Prenons sur TZ une longueur TB dont le rapport à TA soit égal au rapport de TK à TN. Les longueurs TB, TA et TA' sont alors proportionnelles aux longueurs TK, TN et TN'; par suite, les droites BA et BA' sont perpendiculaires à TZ, comme parallèles aux droites KN et KN'; d'où il résulte que TB est la projection sur TZ des deux vitesses TA et TA'.

3. Le rapport $\frac{u}{v}$, égal au rapport $\frac{NN'}{MN}$, est aussi égal au rapport $\frac{AA'}{MA}$; et, comme MA est égal à v, il en résulte que AA' est égal à u. Ainsi, dans le triangle ATA', on a

$$TA=v,\ TA'=v',\ AA'=u;$$

donc :

THÉORÈME. — *La vitesse de glissement des deux surfaces l'une contre l'autre est mesurée par la distance des extrémités des droites issues du point de contact et représentant les vitesses absolues des points par lesquels se touchent ces surfaces.*

La vitesse de glissement ne peut donc être nulle que si les vitesses v et v' se confondent.

4. Si, par suite des liaisons qui assujettissent séparément les deux corps solides donnés, on connaît *a priori* les directions des vitesses v et v', on peut obtenir les grandeurs relatives de ces vitesses et de la vitesse de glissement u, en appliquant la règle suivante, facile à justifier par ce qui précède :

THÉORÈME. — *Les deux surfaces se conduisant l'une l'autre par les points* M *et* M', *si l'on mène, d'un point quelconque de l'espace, des droites respectivement parallèles aux vitesses* v *et* v' *des deux points* M *et* M', *et terminées au plan tangent commun ou à tout autre plan parallèle, les longueurs de ces droites sont directement proportionnelles aux vitesses* v *et* v', *et la distance des extrémités de ces droites est proportionnelle à la vitesse* u *de glissement.*

5. Dans le triangle TAA' (fig. 3) formé par les trois

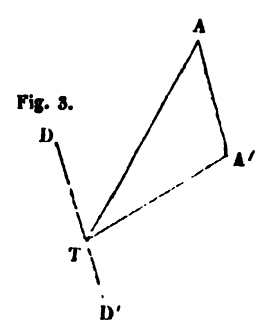


Fig. 3.

vitesses, on a

$$\frac{TA}{TA'}=\frac{\sin A'}{\sin A}.$$

Or, le plan TAA' des vitesses coupe le plan tangent commun suivant une droite DD' parallèle à AA' et formant avec TA et TA' des angles α et α' respectivement égaux à A et A'; en sorte que l'on a aussi

$$(1) \qquad \frac{v}{v'}=\frac{\sin\alpha'}{\sin\alpha}.$$

Le même triangle donne la relation

$$AA' = AT . \cos A + A'T . \cos A',$$

qui peut s'écrire

(2) $$u = v \cos \alpha + v' \cos \alpha'.$$

On peut énoncer comme suit ces résultats :

THÉORÈME. — *Les vitesses v et v' des deux points par lesquels se touchent les deux surfaces, sont réciproquement proportionnelles aux sinus des angles α et α' formés par leurs directions respectives avec la trace du plan tangent commun sur le plan des vitesses ; et la vitesse de glissement est égale à la somme des vitesses v et v' multipliées respectivement par les cosinus des mêmes angles α et α'.*

Appliquons les principes généraux qui précèdent, au cas où les mouvements considérés consistent dans des translations rectilignes ou dans des rotations autour d'axes fixes.

§ 1er. — TRANSFORMATION D'UN MOUVEMENT RECTILIGNE DANS UN MOUVEMENT RECTILIGNE.

6. La surface S est mobile suivant la direction OX

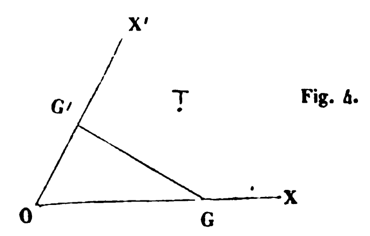


Fig. 4.

(fig. 4), et la surface S' suivant la direction OX'. Ces

deux surfaces sont en contact, et l'une conduit l'autre. Il résulte du théorême du n°. 4, que, si G et G′ sont à chaque instant les points de rencontre de OX et OX′ avec le plan tangent commun, les vitesses de translation *v* et *v′* de S et S′, et la vitesse de glissement *u* de S contre S′, sont à chaque instant proportionnelles aux droites OG, OG′ et GG′.

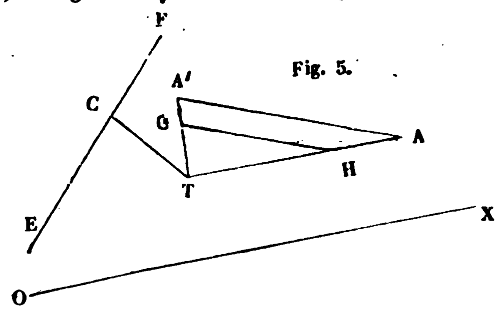
7. La vitesse de glissement, on peut le remarquer, n'est donc jamais nulle quand les directions des translations sont distinctes.

8. *Rapport des vitesses constant:* Pour que le rapport des vitesses de translation reste constant pendant toute la durée du mouvement du système, il faut que la trace du plan tangent commun sur le plan XOX′ conserve une direction constante, ce qui arrive en particulier quand les deux surfaces consistent dans des cylindres parallèles entre eux et parallèles au plan XOX′.

§ 2. — TRANSFORMATION D'UN MOUVEMENT RECTILIGNE DANS UN MOUVEMENT CIRCULAIRE, ET TRANSFORMATION RÉCIPROQUE.

9. CAS GÉNÉRAL. La surface S se meut parallèlement à la droite OX (fig. 5) avec la vitesse linéaire *v*, et la surface S′ tourne autour de l'axe EF avec la vitesse angulaire *a*. Du point T de contact des deux surfaces on abaisse sur l'axe EF la perpendiculaire TC; on construit les droites TA et TA′ qui représentent les vitesses linéaires des points M et M′ par lesquels se touchent S et S′; on joint AA′. La droite TA, parallèle

à OX, est égale à v; la droite TA', perpendiculaire au



plan TEF, est égale à $a \times$ CT. Si donc on prend sur TA' la longueur TG égale à CT, et que l'on mène par le point G un plan parallèle au plan tangent commun, et rencontrant en H la droite TA; si l'on construit en outre la droite GH, laquelle est parallèle à A'A, le rapport de TA à TH, égal du rapport de TA' à TG, est alors égal à a; en sorte que l'on a

$$v = a \times \text{TH},$$

ou

$$\frac{v}{a} = \text{TH};$$

ce qui fournit une représentation géométrique du rapport des vitesses de translation et de rotation.

10. *Remarque :* La vitesse de glissement AA' ne prenant la valeur zéro que si les droites TA et TA' sont égales et coïncident, ce cas ne peut évidemment se présenter que pour une translation OX perpendiculaire à la direction de l'axe EF de rotation, et lorsque le point T de contact arrive dans le plan mené suivant cet axe perpendiculairement à la direction de la translation.

12. Cas d'une translation perpendiculaire a l'axe de la rotation. Prenons pour plan de la figure 6, le plan perpendiculaire à l'axe et renfermant

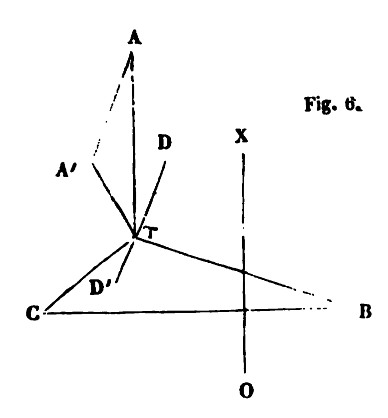


Fig. 6.

le point T; réduisons cet axe au point C situé dans le plan. Le triangle TAA' des vitesses est lui-même situé dans ce plan; et l'on y peut placer la droite OX qui assigne la direction de la translation. Formons sur CT le triangle CTB dont le côté CB est perpendiculaire à OX, et le côté TB perpendiculaire à la trace DD' du plan tangent commun sur le plan des vitesses. Ce triangle CTB est semblable au triangle TAA'; en sorte que le rapport de TA à CB est égal à celui de TA' à CT, ou égal à a. On en conclut

$$\frac{v}{a}=\text{CB}.$$

13. Remarquons, maintenant, que TB est, sur le plan de la figure, la projection de la normale com-

mune, et que CB est, sur ce même plan, la trace du plan mené suivant l'axe perpendiculairement à OX. La normale commune perce donc ce dernier plan en un certain point N qui se projette en B sur le plan de la figure. On en conclut aisément que le segment CB mesure la distance de l'axe au point N.

D'une autre part, le rapport de AA′ à TB est aussi égal à a; et l'on a en conséquence la relation

$$\frac{u}{a}=\text{TB},$$

laquelle fournit une représentation géométrique du rapport des vitesses de glissement et de rotation. Donc :

THÉORÈME. — *Si deux surfaces se conduisent l'une l'autre, la première étant mobile autour d'un axe et la seconde parallèlement à une droite perpendiculaire à l'axe; si l'on mène suivant l'axe un plan perpendiculaire à la direction de la translation, et que l'on termine à ce plan la normale commune; 1°. le rapport de la vitesse linéaire de translation à la vitesse angulaire de rotation est égal à la distance de l'axe à l'extrémité de la normale commune; 2°. le rapport de la vitesse linéaire de glissement à la vitesse angulaire de rotation est égal à la projection de la normale commune sur un plan perpendiculaire à l'axe.*

12. *Rapport des vitesses constant :* Il résulte du théorème précédent, que le rapport $\frac{v}{a}$ ne peut être constant que si CB lui-même est constant, c'est-à-dire

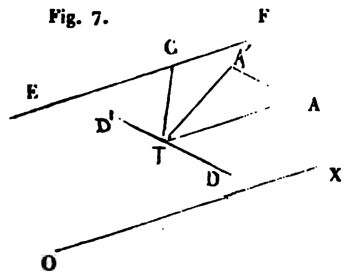
si l'extrémité de la normale commune reste toujours à la même distance de l'axe.

Si les surfaces qui se conduisent consistent dans des cylindres parallèles à l'axe, on peut dire que le rapport $\frac{v}{a}$ des vitesses est constant quand le plan normal commun mené suivant la génératrice de contact rencontre toujours suivant la même droite le plan passant par l'axe de rotation et perpendiculaire à la direction de la translation; la distance constante de l'axe à cette droite, qui lui est parallèle, représentant la valeur du rapport $\frac{v}{a}$.

C'est sur ce principe que repose la construction géométrique de l'engrenage d'une roue avec une crémaillère.

14. CAS D'UNE TRANSLATION PARALLÈLE A L'AXE DE ROTATION. Dans ce cas, les droites TA et TA' (fig. 7)

Fig. 7.



sont perpendiculaires entre elles, et la formule (1) du n°. 5 donne la relation

$$\frac{v}{v'}=\frac{1}{\operatorname{tg} ATD},$$

d'où l'on déduit

$$\frac{v}{a}=\frac{\text{CT}}{\text{tgATD}}.$$

La droite DD′ d'ailleurs est une tangente commune, et elle est perpendiculaire à CT, comme étant située dans le plan ATA′. Donc :

THÉORÈME. — *Si, de deux surfaces en contact, l'une est mobile autour d'un axe et l'autre parallèlement à cet axe, et si l'une conduit l'autre, le rapport de la vitesse linéaire de translation à la vitesse angulaire de rotation est égal à la plus courte distance du point de contact à l'axe, divisée par la tangente trigonométrique de l'angle que forme avec l'axe la tangente commune perpendiculaire à la plus courte distance.*

15. *Rapport des vitesses constant :* Pour que le rapport $\frac{v}{a}$ soit constant, il faut que CT varie proportionnellement à tgATD. On est sûr que cette condition est remplie, quand la surface qui limite le corps mobile autour de l'axe est hélicoïde et s'enroule autour de l'axe. En effet, pour toute position du point T sur cette surface, la tangente à l'hélice passant par ce point sur la surface est perpendiculaire à CT, et forme avec l'axe un angle dont la tangente trigonométrique est égale au produit $2\pi \times \text{CT}$ divisé par le pas de la surface hélicoïde. Donc :

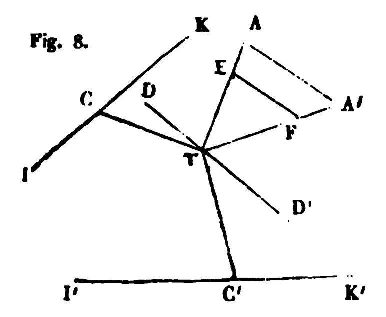
THÉORÈME. — *Si, de deux surfaces en contact, l'une tourne autour d'un axe et l'autre se meut parallèlement à cet axe, le rapport de la vitesse linéaire de translation*

à la vitesse angulaire de rotation est constant quand la surface mobile autour de l'axe est une surface hélicoïde s'enroulant autour de cet axe ; et la valeur constante du rapport est égale au pas de la surface hélicoïde divisé par 2π.

C'est là le principe de l'engrenage de la vis sans fin.

§ 2. — TRANSFORMATION D'UN MOUVEMENT CIRCULAIRE DANS UN MOUVEMENT CIRCULAIRE.

16. CAS GÉNÉRAL. Des deux surfaces S et S' qui se touchent au point T (fig. 8), la première est mobile



autour de l'axe IK avec la vitesse a, et la seconde autour de l'axe I'K' avec la vitesse a'. Les droites TC et TC' sont abaissées perpendiculairement du point T sur les axes IK et I'K'. Les droites TA et TA' représentent les vitesses linéaires des points M et M' par lesquels se touchent S et S', et sont ainsi respectivement égales aux produits $a \times TC$ et $a' \times TC'$.

Prenons sur TA une longueur TE égale à TC, et menons par le point E un plan parallèle au plan tan-

et par suite perpendiculaire au plan CTC', qui se confond avec le plan des vitesses. Le plan Q, renfermant GH, est parallèle aux axes. Menons la droite CC'; déterminons le point B de rencontre de CC' avec le plan Q; joignons TB. Les angles BTC et BTC' mesurent les angles dièdres que forme le plan Q avec les plans P et P'. On a donc

$$\frac{a}{a'}=\frac{\text{TC}'}{\text{TC}}\times\frac{\sin \text{BTC}'}{\sin \text{BTC}}.$$

Mais, dans les triangles BTC' et BTC, on a

$$\text{TC}'\times\sin \text{BTC}'=\text{BC}'\times\sin \text{TBC}',$$
$$\text{TC}\times\sin \text{BTC}=\text{BC}\times\sin \text{TBC}.$$

Il en résulte la relation

$$\frac{a}{a'}=\frac{\text{BC}'}{\text{BC}}.$$

D'ailleurs, le point B est la projection, sur le plan CTC', du point N où la normale commune TN perce le plan des axes; en sorte que ce point B est à la même distance des axes que le point N lui-même. Donc :

THÉORÈME. — *Lorsque les deux surfaces qui se conduisent sont respectivement mobiles autour de deux axes parallèles, le rapport des vitesses angulaires de rotation est inverse du rapport des distances de chacun des axes au point où la normale commune perce le plan des axes.*

20. *Nota :* Il serait facile de démontrer que les rotations simultanées sont de sens contraires quand la

normale commune passe entre les deux axes, et de même sens quand elle passe en dehors.

21. *Vitesse de glissement :* Figurons les deux triangles TAA′ et TCC′ situés dans le même plan (fig. 11),

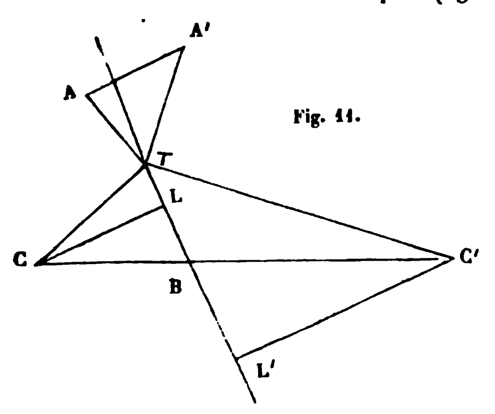


Fig. 11.

et la trace TB du plan Q, à laquelle AA′ est perpendiculaire. Représentons par q la longueur de la droite TB terminée à la droite CC′.

Le triangle TAA′ donne

$$u = v \cos A + v'' \cos A,$$

ou

$$u = v \cos CTB + v' \cos C'TB,$$

les angles A et A′ étant respectivement égaux aux angles CTB et C′TB.

Abaissons des points C et C′ sur TB les perpendiculaires CL et C′L′, nous aurons

$$v . \cos CTB = a . CT . \cos CTB = a . TL,$$
$$v' . \cos C'TB = a' . C'T . \cos C'TB = a' . TL';$$

par suite

$$u = a(\text{TB}-\text{BL}) + a'(\text{TB}+\text{BL}').$$

Mais on a, d'ailleurs,

$$\frac{a}{a'} = \frac{\text{C'B}}{\text{CB}} = \frac{\text{BL'}}{\text{BL}},$$

ce qui entraîne

$$a.\text{BL} = a'.\text{BL}'.$$

Donc enfin

$$u = q(a+a'),$$

la somme $a+a'$ se changeant en différence quand le point B tombe en dehors des points C et C'. Donc :

THÉORÈME. — *Lorsque les deux surfaces qui se conduisent sont respectivement mobiles autour de deux axes parallèles, la vitesse de glissement de l'une contre l'autre est égale à la somme algébrique des vitesses angulaires, multipliée par la projection, sur un plan perpendiculaire aux axes, de la normale commune terminée au plan des axes.*

22. *Rapport des vitesses constant :* Il résulte du théorème du n°. 19, que le rapport des vitesses de rotation demeure constant quand le point de rencontre de la normale commune avec le plan des axes reste toujours situé sur une même parallèle aux axes.

Si les surfaces qui se conduisent consistent dans des cylindres parallèles aux axes, on peut dire que le rapport $\frac{a}{a'}$ des vitesses est constant quand le plan nor-

mal commun mené suivant la génératrice de contact rencontre toujours le plan des axes suivant la même droite, laquelle est parallèle aux axes; et le rapport constant $\frac{a}{a'}$ est inverse du rapport des distances des axes à cette droite, ou, si l'on veut, inverse du rapport des distances des axes au plan normal commun mené suivant la génératrice de contact, ces secondes distances étant proportionnelles aux premières.

C'est sur ce principe que repose la construction géométrique de l'engrenage cylindrique.

23. Cas où les axes de rotation sont concourants. Si les axes IK et I'K' (fig. 12) concourent en

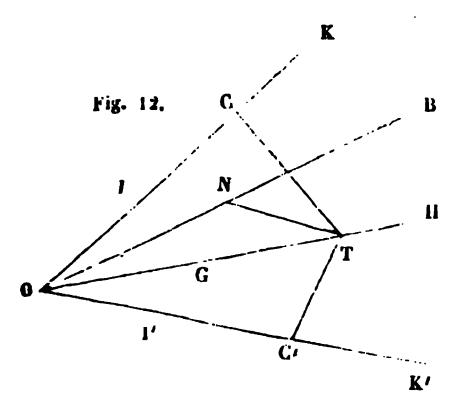


Fig. 12.

un point O, la droite GH d'intersection des deux plans P et P' passe aussi par ce point, et le plan Q coupe le plan des axes suivant une droite OB que rencontre en un certain point N la normale commune.

Appelant i l'angle que forme le plan Q avec le plan

des axes, et qui fait partie du trièdre $\left(O\middle|\begin{matrix}B\\K\\H\end{matrix}\right)$, on a, dans ce trièdre,

$$\frac{\sin(P,Q)}{\sin i}=\frac{\sin BOK}{\sin HOK};$$

et, dans le trièdre $\left(O\middle|\begin{matrix}B\\K'\\H\end{matrix}\right)$,

$$\frac{\sin(P',Q)}{\sin(\pi-i)}=\frac{\sin BOK'}{\sin HOK'}.$$

Il en résulte

$$\frac{\sin(P',Q)}{\sin(P,Q)}=\frac{\sin BOK'}{\sin BOK}\times\frac{\sin HOK}{\sin HOK'}.$$

La formule du n°. 18 devient donc

$$\frac{a}{a'}=\frac{TC'}{TC}\times\frac{\sin BOK'}{\sin BOK}\times\frac{\sin HOK}{\sin HOK'}.$$

Mais

$$\frac{TC'}{TC}\times\frac{\sin HOK}{\sin HOK'}=1;$$

on obtient donc enfin la formule

$$\frac{a}{a'}=\frac{\sin BOK'}{\sin BOK},$$

que l'on énonce en disant :

THÉORÈME. — *Lorsque les deux surfaces qui se conduisent sont respectivement mobiles autour de deux axes concourants, le rapport des vitesses angulaires de rotation*

est inverse du rapport des sinus des angles que forment les axes avec la droite menée de leur point de concours au point où la normale commune perce le plan des axes.

24. *Nota :* Le rapport $\frac{\sin \text{BOK}'}{\sin \text{BOK}}$ étant égal au rapport des distances du point N aux axes OK′ et OK, il en résulte que le présent théorème et celui du n°. 19 ne constituent qu'une seule et même propriété répondant au cas où les deux axes sont situés dans le même plan, qu'ils se rencontrent ou non.

25. *Vitesse de glissement :* La formule générale

$$u = v \cos \text{A} + v' \cos \text{A}'$$

peut, dans le cas qui nous occupe, s'écrire sous la forme

$$u = a.\text{CT}. \cos(\text{P},\text{Q}) + a'.\text{C}'\text{T}. \cos(\text{P}'\text{Q}),$$

ou

$$u = \text{OT}\left\{a. \sin \text{HOK}. \cos(\text{P},\text{Q}) + a'. \sin \text{HOK}'. \cos(\text{P}',\text{Q})\right\}.$$

Or, les trièdres $\left(\text{O}\left|\begin{matrix}\text{B}\\ \text{K}\\ \text{H}\end{matrix}\right.\right)$ et $\left(\text{O}\left|\begin{matrix}\text{B}\\ \text{K}'\\ \text{H}\end{matrix}\right.\right)$ donnent

$$\sin \text{HOK}. \cos(\text{P},\text{Q}) = \sin \text{HOB}. \cos \text{BOK} + \cos \text{HOB}. \sin \text{BOK}. \cos i,$$
$$\sin \text{HOK}'. \cos(\text{P}',\text{Q}) = \sin \text{HOB}. \cos \text{BOK}' + \cos \text{HOB}. \sin \text{BOK}'. \cos(\pi - i).$$

Substituant ces résultats dans la valeur de u, on obtient

$$u = \text{OT}. \sin \text{HOB}. \left\{a. \cos \text{BOK} + a'. \cos \text{BOK}'\right\}$$
$$+ \text{OT}. \cos \text{HOB}. \left\{a. \sin \text{BOK} - a'. \sin \text{BOK}'\right\} \cos. i.$$

Mais, la seconde ligne de la valeur de u est nulle

en vertu du théorème précédent ; et, dans la première ligne, le produit OT × sin. HOB est égal à la longueur de la perpendiculaire abaissée du point T sur la droite OB. Représentant par q cette longueur, on a donc enfin la formule

$$u = q \{ a \cos \text{BOK} + a' \cos \text{BOK}' \}.$$

26. *Rapport des vitesses constant :* Il résulte du théorème du n°. 23, que le rapport des vitesses reste constant quand le point de rencontre de la normale commune avec le plan des axes reste toujours situé sur une même droite passant par le point de concours des axes.

Si les surfaces qui se conduisent consistent dans des cônes ayant pour sommet commun le point de concours des axes, on peut dire que le rapport $\frac{a}{a'}$ des vitesses reste constant quand le plan normal commun mené suivant la génératrice de contact coupe toujours le plan des axes suivant la même droite ; et le rapport constant $\frac{a}{a'}$ est inverse du rapport des sinus des angles que cette droite forme avec les axes, ou, si l'on veut, inverse du rapport des sinus des angles que forment les axes avec le plan normal commun mené suivant la génératrice de contact, puisque ces derniers sinus sont les produits des premiers par sin i.

C'est sur ce principe que repose la construction géométrique de l'engrenage conique.

QUELQUES OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES

MONOTROPÉES

QUI CROISSENT SPONTANÉMENT

EN NORMANDIE,

PAR M. J. MORIÈRE,

Membre titulaire.

A la fin de septembre 1858, j'eus l'occasion de rencontrer au bois d'Omonville (Seine-Inférieure) un assez grand nombre d'échantillons de *Monotropa* en pleine floraison, qui, presque tous, étaient uniflores. — Je n'attachai d'abord qu'une médiocre importance à ce fait, qui pouvait être le résultat d'une floraison tardive et appauvrie. Toutefois, je me promis de visiter de nouveau le bois d'Omonville l'année suivante, à la même époque, et de vérifier si réellement je n'avais eu affaire qu'à un accident.

En octobre 1859, je pus encore recueillir un grand nombre de pieds de *Monotropa* dans la même localité, et, de même que ceux récoltés en 1858, ils étaient presque tous uniflores, ou bien offraient seulement deux ou trois fleurs sur un petit nombre de pieds.

Les mêmes faits se sont reproduits en 1860 et en 1861, et toujours à la même époque. J'ai donc lieu de me préoccuper aujourd'hui de ma découverte

et de rechercher si cette Monotropée, quelquefois pauciflore, mais presque toujours uniflore, se rapporte à une espèce déjà connue ou bien si elle constitue une espèce nouvelle.

Commençons par rappeler ce que les auteurs de botanique descriptive disent du genre *Monotropa*.

MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre ne signalent, dans leur *Flore des environs de Paris*, qu'une seule espèce de *Monotropa*, le *M. Hypopitys* de Linné, qui est pour eux la même plante que l'*Hypopitys multiflora* de Scopoli, et qu'ils décrivent ainsi :

« Souche écailleuse, souvent pourvue de fibres ra-
« dicales intriquées, épaisses, charnues. Tige de 1 à
« 3 décimètres, ordinairement pubescente ou velue,
« à poils glanduleux, dressée, simple, chargée
« d'écailles ovales-oblongues apprimées, entières.
« Fleurs disposées en un grappe pluriflore ou multi-
« flore. Pétales denticulés-ciliés. Étamines à filet or-
« dinairement velu-hérissé, presque aussi large que
« l'anthère. Capsule ovoïde. ♃. Juin-août.

« Var β. *glabra*. — Tige glabre. »

Ainsi, pour MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, il n'y a qu'une seule espèce, le *Monotropa Hypopitys* ou *Hypopitys multiflora ;* l'*Hypopitys glabra* est simplement une variété qui ne diffère du type que par le glabrisme de sa tige.

Dans leur *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent dans le Calvados*, MM. Hardouin, Renou et Leclerc regardent le *Monotropa Hypopitys* de Linné comme représentant l'*Hypopitys glabra* du *Prodromus*, et ils lui rapportent la plupart des échantillons trouvés

dans le Calvados, parasites sur les racines du chêne, du hêtre, etc.

Ils ajoutent : « Var. β. *hirsuta*, Koch (*Hypopitys multiflora*, DC., *Prodr.*). — Sépales, pétales, étamines « et pistils velus-hérissés. Parasite sur les racines du « sapin. »

On voit que ces botanistes sont loin d'être d'accord avec MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, puisque les auteurs de la *Flore parisienne* rapportent l'*Hypopitys multiflora* au *M. Hypopitys* de Linné, tandis que les premiers considèrent la plante linnéenne comme n'étant autre que l'*Hypopitys glabra*.

M. Durand-Duquesney (1) rapporte les pieds de *Monotropa* qu'il a trouvés, dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque, au *Monotropa Hypopitys*, L.

M. de Brébisson (2) regarde le *M. Hypopitys*, L., comme étant le même que l'*H. glabra* du *Prodromus*; suivant lui, la plupart des échantillons signalés dans la Normandie appartiennent à cette espèce, à laquelle il rattache comme variété le *M. hirsuta* Roth., « qui « est un peu pubescent entre les fleurs, dont les « bractées sont ciliées, qui a le bord des pétales, « l'intérieur des sépales, les étamines et le pistil « ciliés. »

Ouvrons maintenant le *Synopsis* de Koch (3), et nous

(1) *Coup-d'œil sur la végétation des arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux*, 1846.

(2) *Flore de la Normandie*, 3e. édit., 1859.

(3) *Synopsis floræ germanicæ et helveticæ*, édit. 2, 1848.

verrons que le botaniste allemand admet une seule espèce de *Monotropa*, le *M. Hypopitys* de Linné, dont il fait deux variétés ainsi caractérisées :

« α. *glabra.* — Tota glabra, ovario punctis minutis « elevatis obsesso.

« β. *hirsuta.*—Caule inter flores pubescente, bracteis « ciliatis, sepalis interne et margine petalis utrinque « staminibus pistilloque hirsutis. »

L'auteur ajoute : « Inter varietatem α et β multæ re- « periuntur formæ intermediæ, quæ promiscue crescunt, « tam in silvis frondosis quam acerosis. »

MM. Le Maout et Decaisne (1) indiquent deux espèces d'*Hypopitys* : 1°. *H. multiflora*, Scop., qu'ils considèrent comme étant le *M. Hypopitys* de Linné, et dont les caractères sont les suivants : « Plante pubescente « ou poilue-glanduleuse. Pétales et étamines hérissés. « Capsule ovoïde-oblongue. — Parasite sur le pin, le « sapin, le hêtre » ; 2°. l'*H. glabra*, Bernh., qui est une plante complètement glabre, à grappe complètement pauciflore, à style plus court que dans l'espèce précédente et dont la capsule est globuleuse. — Parasite sur le hêtre.

Dans leur *Flore de France*, MM. Grenier et Godron n'admettent qu'une seule espèce, le *M. Hypopitys*, L., dont ils font deux variétés, les mêmes que celles de Koch.

A la variété *glabra*, Roth., plante glabre, ils rapportent le *M. Hypophegea* de Wallroth.

La variété *hirsuta*, Roth., plante plus ou moins pu-

(1) *Flore élémentaire des jardins et des champs*, 1855.

bescente ou poilue-glanduleuse, est pour eux le *M. Hypopitys* de Wallroth.

M. Boreau (1) reconnaît deux espèces d'*Hypopitys*, dont nous allons transcrire les principaux caractères :

« *H. multiflora*, Scop. (*M. Hypopitys*, L.). — Plante « de 1 à 4 décimètres, d'un blanc-jaunâtre, noircis- « sant par la dessication; racine écailleuse; tige « simple, garnie d'écailles apprimées ovales-oblon- « gues, les inférieures imbriquées; grappe terminale, « serrée, penchée d'abord d'un côté, se redressant « ensuite; fleurs d'un jaune clair, velues à l'intérieur, « à odeur suave; *capsule ovale-oblongue*. Mai-juillet. « *A. R.* ♃. Au pied des arbres, dans les forêts et les « bois couverts. »

« *H. glabra*, DC., *Prodr.* (*M. hypophegea*, Wallr.). — « Port et caractères du précédent; grappe un peu « moins fournie, serrée, glabre partout; ovaire sub- « globuleux, chargé de ponctuations très-fines; style « conique; stigmate largement pelté, dépassant peu « les étamines très-glabres. Juin-juillet. ♃. *RR.* »

Enfin, l'illustre auteur du *Prodromus* indique deux espèces européennes d'*Hypopitys*, dont nous reproduisons seulement les caractères essentiels :

« 1°. *H. multiflora* (Scop., *Carn.* ed. 2, n°. 178), « capsula ovali-oblonga, petalis genitalibusque hir- « sutis. ♃. In Europæ silvis, parasitica in radicibus « pini silvestris, abietum et aliarum arborum, imo « ex Reichenbach fagi silvaticæ. » A cette espèce il

(1) *Flore du centre de la France et du bassin de la Loire*, 3e édit., 1857.

rapporte, comme synonymes, le *M. Hypopitys* de Linné et le *M. Hypopitys*, var. *hirsuta*, de Roth.

« 2°. *H. glabra* (Bernhardi ex Reichenbach, *Fl.*
« *excurs.* sub Monotropa), capsula globosa, petalis
« staminibusque glabris. ♃. In silvis, super radices
« fagi silvaticæ parasitica in Germania præsertim Er-
« fordensi et Thuringinca (Rchb.), rarius et forte in
« Gallia et Anglia. Prioris varietas a pluribus (forte
« non immerito ex Drees in *Linnæa* 1827, p. 237)
« habetur. Differt racemo paucifloro, glabritie fere
« tota, stylo breviore, capsula globosa. »

On voit, par les citations qui précèdent, que les auteurs sont loin d'être d'accord, ce qui tient probablement à ce que plusieurs d'entre eux n'ont pas toujours été à même d'étudier les plantes sur le vif, et surtout de pouvoir comparer un grand nombre d'échantillons. Depuis quatre ans, nous nous sommes appliqué à recueillir des *Monotropa*, surtout dans le Calvados, et à les examiner en place; nous avons pu aussi, grâce à l'obligeance de nos correspondants, nous procurer un cèrtain nombre de spécimens provenant de divers points de la France; nous avons même eu la bonne fortune de recevoir de notre savant confrère, M. Le Jolis (de Cherbourg), des échantillons-types de l'*Hypopitys glabra* recueillis en Allemagne. En réunissant ces divers éléments, nous nous sommes efforcé de faire une étude aussi consciencieuse que possible des espèces françaises de *Monotropa* et assez complète peut-être pour rectifier les erreurs de quelques Flores.

Nous avons dû nous poser d'abord cette question:

Existe-t-il deux espèces bien distinctes de *Monotropa*, ou bien une seule espèce offrant plusieurs variétés ?

En examinant et en comparant avec la plus scrupuleuse attention les nombreux échantillons que nous avons recueillis sur divers points du Calvados, et notamment au bois de Reux, près Pont-l'Évêque ; à Esson, près Harcourt ; au bois de la Trésorerie, près Lisieux ; dans le bois du Val-Richer, dans les futaies de Notre-Dame-de-Courson, dans la forêt de Touques et, au mois de juillet dernier, aux environs de L'Aigle et à la Trappe de Mortagne (Orne) ; en comparant, dis-je, ces divers échantillons, il nous a été impossible de reconnaître deux espèces distinctes. Certains individus avaient une tige complètement glabre, d'autres une tige pubescente, surtout entre les bractées ; celles-ci étaient glabres ou velues, ciliées ou entières ; tantôt l'intérieur des sépales était glabre, tantôt couvert de poils ; les pétales ont offert également divers degrés de villosité à l'intérieur ; mais, dans tous les échantillons, les filets des étamines et les pistils étaient plus ou moins hérissés. Les pieds que nous avons reçus de diverses parties de la France nous ont offert les mêmes caractères, et, dans ces derniers comme dans ceux que nous avons recueillis nous-même, *la capsule était ovale-oblongue.*

En classant convenablement les échantillons qui étaient à notre disposition, nous avons pu passer, par nuances insensibles, de la variété *glabra* de certains auteurs à la variété *hirsuta ;* ces échantillons appartiennent donc à une seule et même espèce, que nous rapporterons à l'*Hypopitys multiflora*, Scop., et qui

doit être la même plante que Linné a décrite sous le nom de *Monotropa Hypopitys*.

L'*Hypopitys glabra* de M. de Brébisson et de MM. Hardouin, Renou et Leclerc, de même que la variété *glabra* de MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, appartient, selon nous, à cette division; le *M. Hypopitys* de Linné ne représente pas l'*H. glabra* du *Prodromus*: la plupart des auteurs français ont dû attribuer ce nom à une variété glabre, au moins dans sa tige, de l'*Hypopitys multiflora*.

Nous serions surpris que le savant auteur du *Synopsis floræ germanicæ et helveticæ* n'eût pas eu bien réellement en vue le véritable *H. glabra*, lorsqu'il a établi deux variétés, *glabra* et *hirsuta*, du *M. Hypopitys* de Linné; et cependant nous serions porté à en douter, en voyant qu'il oublie, en donnant la caractéristique de ces variétés, de signaler la différence de forme de la capsule, *ovale-oblongue dans la variété* hirsuta, *globuleuse dans la variété* glabra.

Maintenant n'existerait-il qu'une seule espèce de *Monotropa*? L'*H. glabra* signalé dans les Flores de MM. Le Maout et Decaisne, de M. Boreau, et surtout dans le *Prodromus*, est-il véritablement une espèce? Le glabrisme ou la villosité sont des caractères trop fugaces, variant trop souvent avec la nature du sol, pour qu'il soit permis de les employer à définir une espèce; mais il n'en est pas de même de la forme de la capsule, et nous croyons que l'ensemble des caractères indiqués par De Candolle: *un petit nombre de fleurs, un glabrisme presque complet, un style dépassant à peine les étamines, et surtout une* CAPSULE

GLOBULEUSE, suffisent pour constituer une espèce distincte.

Cette espèce a-t-elle été jusqu'à présent trouvée en France? En indiquant les diverses localités où elle a été rencontrée, l'auteur du *Prodromus* dit: *rarius (et forte) in Gallia et Anglia.* Ce serait donc une plante très-rare en France, et, en effet, nous ne l'avons trouvée réellement décrite avec tous ses caractères que dans la *Flore du centre de la France*, qui indique trois localités où elle fleurit de juin à juillet.

Il ne nous reste plus qu'à énumérer les caractères de notre *Monotropa* d'Omonville, et à examiner s'il ne se rapporterait point à cette seconde espèce, c'est-à-dire s'il ne serait point le véritable *H. glabra* du *Prodromus.* Voici sa description :

Plante de 6 à 15 centimètres, d'un blanc-jaunâtre, un peu charnue, noircissant par la dessication. Tige simple, dressée, chargée d'écailles apprimées ovales-oblongues, uniflore ou bien portant 2 ou 3 fleurs au plus, complètement glabre. Stigmate largement pelté, ne dépassant pas les étamines qui sont glabres ainsi que les pétales. Capsule globuleuse. ♃. Fleurit en septembre et en octobre.

On le voit, ces caractères appartiennent en grande partie à l'*H. glabra*, et nous sommes porté à regarder la plante d'Omonville comme se rapportant au véritable *H. glabra* du *Prodromus.* Toutefois, en comparant notre plante avec les échantillons authentiques recueillis par M. E. Lehmann et que nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Le Jolis (de Cherbourg), il nous a semblé qu'il faudrait en faire une

variété particulière, basée à la fois sur ce qu'elle est ordinairement uniflore et sur ce qu'elle fleurit aux mois de septembre et d'octobre, c'est-à-dire à une époque où l'on trouve en graines les autres *Monotropa* qui défleurissent à la fin de juillet.

En résumé, nous considérons les échantillons d'*Hypopitys* que nous avons l'honneur de soumettre à l'examen des membres de l'Académie comme une variété de l'*H. glabra*, et nous croyons que cette espèce est beaucoup plus rare en France que certains auteurs ne l'ont supposé.

NOTE

SUR

QUELQUES HERBORISATIONS

FAITES EN 1861,

PAR M. J. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Je viens, pour remplir l'engagement que j'ai contracté envers l'Académie, lui rendre compte du résultat des herborisations que j'ai pu faire dans le courant de l'année 1861.

Au nombre des plantes les plus intéressantes recueillies dans le Calvados, je signalerai les suivantes :

A Castillon-en-Auge, le 3 avril : *Primula elatior*, Jacq.; *Colchicum autumnale*, L., var. *b* (*Colchicum vernum*, C. Bauh.) ; *Paris quadrifolia*, L. ; *Lycopodium clavatum*, L.

A Bavent et à Lébisey, le 6 et le 7 avril : *Primula variabilis*, Goup. — Cette plante, trouvée au milieu de pieds de *Primula officinalis* et de *Primula acaulis*, semble être une hybride de ces deux espèces. Nous sommes confirmé dans cette opinion par une expérience que nous répétons depuis plusieurs années. Un pied de primevère, rapporté de Jersey en 1856, et dont les pédicelles en ombelles au sommet d'une hampe portaient des fleurs qui tenaient, par la couleur

et la disposition de la corolle, des *P. acaulis* et *P. officinalis*, nous a permis de récolter des graines qui, semées, ont donné séparément chacune de ces deux espèces. Les hampes, terminées par des ombelles multiflores, étaient souvent accompagnées de pédicelles radicaux uniflores.

A Carville, le 16 avril, dans les anfractuosités des rochers qui bordent la Vire : *Corydalis claviculata*, DC.; *Asplenium lanceolatum*, Sm.

A Moulines, le 18 avril : *Chrysosplenium alternifolium*, L., et *Corydalis solida*, Sm.

A Grisy, le 28 juin : *Globularia vulgaris*, L.; *Phalangium ramosum*, Lam.; *Anemone pulsatilla*, L.; *Ophrys aranifera*, Sm.; *Orchis ustulata*, L.; *Ajuga genevensis*, L.; *Teucrium montanum*, L.; *Rosa sepium*, Th. — Dans les moissons, entre Grisy et St.-Pierre-sur-Dive : *Turgenia latifolia*, Hoffm.; *Adonis æstivalis*, L.

Au mois de juillet, dans les moissons de St.-Jacques de Lisieux : *Lepigonum segetale*, Koch.; — au bois de la Trésorerie, sur la même commune : *Hypopitys multiflora*, Scop.; *Epipactis pallens*, DC.; *Neottia nidus-avis*, Rich.; — à Ouilly-le-Vicomte : *Herminium monorchis*, R. Br.; — à Magny-le-Freule, dans les haies qui bordent le côté gauche de la route de Mézidon au Bras-d'Or : *Aristolochia clematitis*, L.

Dans le département de l'Eure, j'ai pu, pendant le mois de septembre, récolter les plantes suivantes :

A Verneuil : *Herniaria hirsuta*, L.; — à Beaumontel : *Gypsophyla muralis*, L.; — au Marais-Vernier : *Myrica gale*, L.; *Senecio paludosus*, L.; *Cyperus fuscus*, L.; *Scirpus Tabernæmontani*, Gmel.; *Polystichum thelyp-*

teris, Roth. ; — à la pointe de la Roque : *Digitalis lutea*, L. (1). — Aux Andelys, le rocher St.-Jacques m'a offert plusieurs plantes rares qui ne se trouvent guère en Normandie que dans cette localité, telles sont : *Biscutella lævigata*, L. ; *Stipa pennata*, L., et *Melica Nebrodensis*, Parlat (2). Les pelouses qui sont au pied de Château-Gaillard étaient couvertes d'*Epipactis atro-rubens*, Reich. ; de *Gentiana germanica*, Willd. ; d'*Asclepias vincetoxicum*, L., et sur les ruines on voyait de nombreuses touffes de *Dianthus caryophyllus*, L., espèce commune en Normandie sur les vieilles murailles. A l'occasion de cette dernière plante, je ferai observer que certaines espèces paraissent affectionner plus particulièrement les vieux édifices ou les terrains qui les avoisinent. La publication faite par M. Lepage, pharmacien à Gisors, d'un mémoire ayant pour titre : *Des plantes du vieux château et des environs de Gisors*, a donné l'idée à M. Chatin, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris, d'appeler l'attention des botanistes sur une série d'anciennes naturalisations qui paraissent se rapporter aux idées qu'on se faisait des vertus médicales des plantes qui en ont été l'objet. En rapprochant les observations de M. Lepage des faits connus depuis long-temps de la plupart des botanistes, M. Chatin a été conduit à éta-

(1) C'est probablement le point le plus rapproché du département du Calvados où l'on ait signalé cette plante.

(2) J'ai pu vérifier que la Mélique des Andelys est bien le *Melica Nebrodensis* et non le *Melica Magnolii*, comme l'avait indiqué le savant auteur de la *Flore de Normandie*. Cette dernière espèce paraît être une plante spéciale au midi de la France.

sur deux groupes de plantes naturalisées sur les vieux édifices ou dans leur voisinage. L'un de ces groupes, essentiellement représenté par le *Dianthus caryophyllus* et le *Salvia sclarea*, appartient à une époque plus ancienne, et il l'appelle groupe du moyen-âge ; l'autre, relativement moderne, qui a pour centre l'*Ægopodium podagraria* et l'*Eruca sativa* (1), est le groupe de la *Renaissance*. Dans chacun de ces groupes, les espèces répondent à des besoins du temps qu'elles avaient, croyait-on, peut-être avec raison pour plusieurs d'entr'elles, la vertu de satisfaire (2).

C'est au second de ces groupes qu'il faut rapporter le *Corydalis lutea*, DC., que j'ai aperçu sur de vieilles murailles au Grand-Andelys, et qui se trouve aussi à Rouen et à Caen dans une station semblable.

Il me reste encore à signaler quelques plantes récoltées dans la Seine-Inférieure.

Le 11 avril, les sables de Quevilly m'ont offert les espèces suivantes : *Veronica triphyllos*, L. ; *V. [illegible]roides*, L. ; *Muscari racemosum*, Mill.

(1) Cette plante ne se trouve guère en Normandie qu'au pied des murailles du château de Caen.

(2) Au moyen-âge, époque essentiellement guerrière, ce sont les espèces excitantes, cordiales, détersives et vulnéraires qu'on cultive dans les forteresses dont elles couvrent aujourd'hui quelques décombres. A la Renaissance, on délaisse la rapière pour les jouissances matérielles ; de nouvelles maladies apparaissent : ce sont les plantes dépuratives, aphrodisiaques et antigoutteuses qui se répandent dans les parcs. A ces deux époques de naturalisation, pour un certain nombre d'espèces médicinales, M. Chatin en ajoute une troisième, dans laquelle il range les espèces qui s'échappent des cultures modernes ; celles-ci n'ont pas seulement l'homme pour objet, mais aussi les animaux qui le nourrissent et sont sa richesse.

Dans une herborisation faite au mois de mai, entre Tourville et St.-Adrien, j'ai recueilli : *Alyssum campestre*, L.; *Silene otites*, Pers.; *Orchis purpurea*, Huds.; *Orchis militaris*, L.; *Ophrys arachnites*, Hoffm.; *Helianthemum canum*, Dun.; *H. pulverulentum*, DC.; *Thlaspi montanum*, L.; *Arabis arenosa*, Scop.; *Teucrium montanum*, L.; *Fumaria capreolata*, L. — L'étude que nous avons faite de cette dernière plante nous a démontré que, contrairement à l'opinion émise par M. de Brébisson dans la 3e. édition de la *Flore de Normandie*, elle ne peut se rapporter à aucune des trois espèces (*F. media*, Lois.; *F. Boræi*, Jord.; *F. Bastardi*, Bor.) qui ont été prises souvent pour le *Fumaria capreolata*. Nous démontrerons, dans une autre note, que la *Fumeterre* qui croît dans les haies aux environs de Rouen, et plus particulièrement entre St.-Adrien et Port-St.-Ouen, est bien véritablement le *Fumaria capreolata* de Linné.

En octobre, j'ai trouvé aux environs d'Aumale : le *Parnassia palustris*, L., très-abondant sur les coteaux secs où cette plante était associée au *Gentiana germanica*, Willd., au *Campanula glomerata*, L., et au *Bupleurum falcatum*, L.

Sur plusieurs points de la Seine-Inférieure et notamment à Aumale et à Gaillefontaine, j'ai rencontré le Framboisier sauvage (*Rubus idæus*, L.); dans cette dernière commune, j'ai trouvé également : le *Parnassia palustris*, l'*Epipactis pallens*, l'*Epipactis latifolia*, All., le *Gentiana germanica*. Les falaises de St.-Valery-en-Caux m'ont offert de nombreux pieds de *Crambe maritima*, L.; et à Valmont, près Fécamp, j'ai pu récolter le *Geranium pyrenaicum*, L., espèce qui n'avait pas encore été signalée dans la Seine-Inférieure.

Quelques excursions faites sur la plage du Calvados, dans les mois de juillet et d'août, m'ont offert plusieurs Thalassiophytes intéressantes, parmi lesquelles je me bornerai à citer deux espèces très-rares : le *Nitophyllum versicolor*, Harv., et surtout le *Naccaria Wiggii*, Endl.

J'ai trouvé sept échantillons de cette dernière algue, aussi belle que rare, entre St.-Aubin et Bernières.

En résumé, mes herborisations de 1861 m'ont offert quelques nouvelles localités de plantes rares pour le Calvados ; — une espèce nouvelle (*Geranium pyrenaicum*) pour la Seine-Inférieure ; une espèce (*Fumaria capreolata*) à réintégrer dans la flore normande.

Notre flore calvadosienne s'est enrichie, dans le courant de l'année, de plusieurs espèces nouvelles ou rares, grâce à MM. de L'Hôpital, professeur au Lycée ; E. de Bonnechose, propriétaire à Bayeux, et Aunay, pharmacien à Clécy. Le premier de ces botanistes a trouvé le *Centaurea aspera* dans les dunes de Merville ; le second a rencontré le *Potamogeton obtusifolius* à l'étang de la Bazoque ; le *Festuca uniglumis*, dans la partie supérieure des falaises entre Vierville et Port-en-Bessin ; l'*Orobanche medicaginis*, à Graye ; enfin, le troisième a eu le bonheur de découvrir, dans les rochers de Clécy, une plante originaire des montagnes de la Corse, le *Mentha Requienii*.

J'ai encore appris que M. le docteur Blanche (Emmanuel), professeur à l'École de médecine et à l'École supérieure des sciences de Rouen, a trouvé l'*Alchemilla vulgaris*, L., à Gouville (Seine-Inférieure), et que M. le docteur Perrier a rencontré en abondance les *Polypodium dryopteris*, L., et *phægopteris*, L., dans la commune de St.-Bomer (Orne).

SUR LA PRÉSENCE

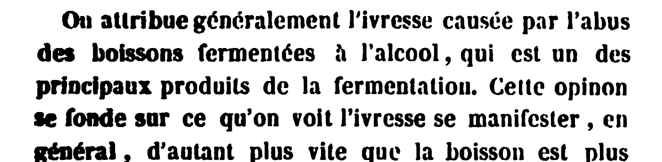
DANS DU VIN

DE L'ÉTHER ACÉTIQUE,

EN PROPORTION ASSEZ CONSIDÉRABLE POUR ÊTRE NUISIBLE;

Par M. Isidore PIERRE,

Membre titulaire.



On attribue généralement l'ivresse causée par l'abus des boissons fermentées à l'alcool, qui est un des principaux produits de la fermentation. Cette opinon se fonde sur ce qu'on voit l'ivresse se manifester, en général, d'autant plus vite que la boisson est plus riche en alcool.

On a également reconnu, depuis long-temps, que tous les consommateurs ne sont pas influencés de la même manière, et que la même quantité du même liquide peut exercer des actions diverses sur des individus différents.

Mais, en laissant de côté les boissons mousseuses, qui ont un genre d'action plus complexe, à raison de la grande proportion d'acide carbonique qu'elles contiennent en dissolution, il est permis de penser que, si l'alcool est la principale cause de l'ivresse due à l'abus des boissons fermentées, il est d'autres causes encore mal connues, qui doivent intervenir, en exerçant pour leur compte une influence plus ou moins

active, et qui méritent, par cela même, de fixer l'attention des physiologistes, à raison de l'énergie particulière de leur action; à raison des effets tout spéciaux qu'ils produisent sur l'organisme.

Par exemple, on s'est demandé bien souvent pourquoi certains vins paraissent jouir de propriétés enivrantes, en quelque sorte exceptionnelles, hors de proportion avec leur richesse alcoolique réelle.

Sans doute, plusieurs causes distinctes peuvent exercer leur influence spéciale, et, le plus souvent, l'effet général produit est une sorte de résultante de toutes les actions particulières; mais il peut arriver qu'une des causes prédomine, et qu'alors ses effets distincts et spéciaux puissent être plus fortement constatés et appréciés.

J'en citerai comme exemple un fait particulier, qui m'a paru mériter, par sa nouveauté, une mention toute spéciale: Dans le courant de l'année 1855, un ecclésiastique des environs de Caen vint me consulter au sujet d'un vin blanc qu'il croyait falsifié, parce que la très-minime quantité qu'il en employait pour célébrer le service divin suffisait pour lui causer des étourdissements passagers.

La dégustation la plus attentive ne put me faire constater qu'une seule chose dans ce vin, c'est qu'il était plus acide que ne le sont ordinairement les Chablis de qualité moyenne, auxquels on le rapportait, suivant la déclaration du vendeur. J'en fis trois fois l'essai pour alcool, et je trouvai comme résultats de ces trois opérations distinctes :

1°.	7,5 d'alcool pour 100 parties de vin.		
2°.	7,6	id.	id.
3°.	7,65	id.	id.

Il devenait évident, en présence de ces nombres, que les effets physiologiques produits par le vin dont l'examen m'était confié devaient avoir une autre cause que l'alcool, puisque cette substance ne s'y trouvait qu'en proportions très-modérées. Ce vin devait donc, ainsi que l'avait soupçonné le digne ecclésiastique, renfermer quelque principe particulier, doué de propriétés spéciales. Mais quel était ce principe ?

L'examen le plus attentif des matières solides tenues naturellement en dissolution dans le vin ne me conduisit à aucune conséquence importante. La seule observation que j'eus l'occasion de faire fut la constatation d'une proportion *un peu faible* de bitartrate de potasse.

Mais en surveillant attentivement le troisième dosage de l'alcool, je crus reconnaître, par son odeur caractéristique, la présence de *l'éther acétique*, substance douée de propriétés stupéfiantes comme l'éther ordinaire et le chloroforme, mais à un plus haut degré.

Pour vérifier mes soupçons, je soumis à une distillation ménagée une quantité de vin plus considérable, en vue d'en isoler, s'il était possible, le produit spécial dont j'avais cru reconnaître l'existence.

L'éther acétique bout à	74	degrés.
L'alcool bout à	78,4	id.

L'éther acétique est donc un peu plus volatil que

l'alcool, et par suite, il importait, pour le condenser et prévenir de trop grandes pertes, d'abaisser la température du serpentin et du réfrigérant de l'appareil distillatoire plus qu'on ne le fait ordinairement pour condenser l'alcool.

On a donc rempli, d'un mélange frigorifique liquide, le réfrigérant qui entoure le serpentin.

La première opération donna un mélange d'alcool et d'éther acétique; en rectifiant deux fois le mélange, après l'avoir chaque fois additionné d'un peu d'eau qui retenait l'alcool et retardait son dégagement, tandis qu'elle n'agissait que faiblement sur l'éther acétique, on obtint celui-ci presque pur, dans la proportion de près d'un gramme par litre.

La présence de près d'un millième d'éther acétique dans ce vin et l'énergie d'action de cette substance nous autorisent à penser que si, dans le vin analysé, elle n'a pas agi seule, elle a dû au moins y jouer un rôle d'une certaine importance.

Il est probable que l'éther acétique doit se trouver assez communément dans beaucoup de vins, en proportion notable ; mais, jusqu'à ce jour, il n'était pas arrivé à ma connaissance qu'on en eût dosé la quantité d'une manière approximative.

J'en ai trouvé depuis, en 1858, environ deux millièmes dans un échantillon de bon vin blanc qui s'était acidifié partiellement, par suite d'accident survenu à plusieurs bouteilles. J'en ai également trouvé en proportion notable dans un cidre de deux ans, qui était devenu un peu dur, c'est-à-dire un peu acide.

Je me proposais d'étendre mes recherches à un cer-

tain nombre de vins capiteux d'une richesse alcoolique moyenne, dont l'action énergique ne saurait être attribuée uniquement à l'alcool qu'ils renferment; mais, placé loin des pays producteurs de vin, j'ai dû renoncer à cette étude, faute de pouvoir compter avec une suffisante certitude sur la sincérité des échantillons, et de pouvoir suivre les procédés de fabrication, qui doivent jouer un rôle important dans la production spontanée de la curieuse substance dont je désirais constater la présence et doser approximativement les proportions.

LES ANCIENNES

ÉCOLES ITALIENNES,

AU MUSÉE CAMPANA OU NAPOLÉON III,

PAR M. JULES CAUVET,

Membre titulaire.

La capitale de la France, déjà si riche en collections artistiques, vient d'en acquérir une nouvelle d'un mérite singulier. De nos jours, un riche banquier romain, chez lequel, malheureusement, le goût éclairé de l'art ne marchait pas de front avec la probité austère, avait réuni, à grands frais, de tous les points de l'Italie, une multitude d'objets produits, aux différentes époques historiques, par cette terre si long-temps féconde. Antiquaire autant qu'artiste, il s'était attaché principalement aux œuvres primitives, empreintes encore des grâces naïves de la jeunesse, abandonnant à d'autres celles plus répandues de l'âge mûr.

Ce musée, dont le Gouvernement français est devenu acquéreur, a paru, tout d'abord, assez important pour qu'on lui donnât le nom du Souverain illustre auquel appartient l'initiative de cette acquisition. Grâce à l'idée même de sa formation, il ne pouvait manquer de présenter une originalité remarquable. Les vases grecs du midi de l'Italie, les vases étrusques et les tom-

beaux tyrrhéniens du centre de la péninsule, les autels et les tombeaux, les sculptures polychrômes de la fin du moyen-âge, les faïences peintes de la même époque y tiennent une place très-étendue. On y rencontre encore une collection infiniment précieuse de peintures à fresque du temps des Romains, d'urnes funéraires et de sarcophages italiques, d'ustensiles de ménage, de bracelets, de colliers, de bijoux de toute sorte, ayant appartenu à des dames romaines et trouvés généralement dans leurs sépultures.

Cependant, je n'essaierai pas de vous entretenir de la partie du musée *Campana* dont je viens d'énumérer rapidement les richesses multiples. Je profiterai de votre indulgence pour vous parler de l'impression profonde qu'a produite sur mon intelligence, mieux préparée pour la comprendre, la contemplation d'une autre de ses séries : je veux parler d'une nombreuse réunion de tableaux italiens des écoles primitives, genre de productions que le musée du Louvre, si riche à tant d'égards, ne possède qu'en petit nombre. Il est à peine besoin de dire que ces anciens tableaux représentent presque exclusivement des sujets religieux.

Ce qui frappe d'abord, en appréciant dans leur ensemble ces vénérables témoignages de l'état de la peinture en Italie durant les XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, c'est la suavité mélancolique, la naïveté pieuse, l'aspiration mystique, souvent même la majesté toute divine. Les vieux maîtres, auteurs de ces compositions si simples, possédaient assurément la notion fondamentale des beaux-arts, celle qui leur communique à tous l'inspiration et la puissance. Ils dédaignaient la

reproduction matérielle et vulgaire de la nature sensible ; ils visaient sans cesse à l'idéal ; ils tendaient à restituer à notre univers l'harmonie et la beauté premières altérées à l'origine par la chute de l'homme et troublées chaque jour, autour de nous, par nos erreurs et par nos fautes. Leurs tableaux sont une sorte de muette prière qui dispose ceux qui les contemplent à détacher leur pensée des choses de la terre, pour la reporter vers la patrie céleste et ses sublimes espérances.

Bien qu'ils aient, dès l'origine, varié notablement leurs sujets, il en est deux, cependant, que ces artistes des anciens temps se plaisent à reproduire. Tous les deux sont relatifs à la glorification de Marie, la mère, selon la chair, du Sauveur du monde. Dans l'un, revêtue des ornements royaux et tenant dans ses bras son divin Fils, elle est assise sur un trône entouré des saints que le peintre invoque le plus habituellement dans ses prières, ou qui sont les protecteurs déclarés de sa patrie. Dans l'autre, Jésus-Christ, accompagné de la cour céleste, vient la recevoir aux portes du Paradis, après son assomption, et il pose solennellement sur sa tête la couronne des impératrices. La répétition fréquente de ces motifs n'engendre aucune monotonie, parce qu'elle comporte une variété très-grande dans l'attitude des personnages, les airs de tête, les costumes et les détails d'architecture.

Nos vieux tableaux sont, en effet, d'une valeur infinie pour recomposer par la pensée cette architecture originale des villes italiennes des XIVe. et XVe. siècles, mélange singulier des traditions grecques

et romaines dont l'Italie ne sut jamais se déprendre, et du style ogival en vigueur alors sans partage dans le reste de l'Europe chrétienne. Pour ceux qui ont eu le bonheur de visiter cette contrée, il se rencontre, en ce point, des réminiscences charmantes. Ces remparts, aux créneaux féodaux, serpentant autour de Jérusalem, au milieu des aspérités de la montagne de Sion, ce sont les murailles de l'antique enceinte de Florence, que l'on voit, aujourd'hui encore, escalader si lestement les pentes abruptes de l'Apennin, dans le voisinage de l'antique église de San-Miniato. Ces cloîtres aux colonnettes romanes, ces murailles de couleur rouge aux rares ouvertures, ce sont les couvents de moines à l'aspect sévère, dont toutes les villes d'Italie sont pourvues, et dont le couvent des Dominicains de St.-Marc de Florence, qui abrita Angelico et Savanarole, présente un parfait modèle.

L'observation des riches et bizarres costumes contemporains des anciens peintres italiens, et qu'ils emploient sans scrupule dans leurs tableaux, offre pour tous un intérêt de curiosité très-vif. Elle devra profiter, ce semble, aux artistes de nos jours, en mettant sous leurs yeux une source de détails pittoresques, pour les compositions historiques qu'ils voudraient produire. C'est surtout dans le sujet de l'Adoration des Mages, traité fréquemment à partir du XVᵉ. siècle, que se montrent dans tout leur éclat les armures étincelantes, les riches fourrures, les longues robes aux couleurs éclatantes. On sait combien la peinture chrétienne a long-temps aimé à mettre en contact la pompe

tout orientale qui entoure les Rois-Mages, leur nombreux cortége d'écuyers, de pages, de coursiers, de chameaux avec le dénûment de la crèche de Bethléem, avec l'indigence auguste que le Verbe fait chair a choisie pour son partage. Assurément, pour ceux-là même qui n'accorderaient à nos mystères sacrés qu'une attention distraite, cet hommage solennel rendu à la pauvreté par les sages et les puissants du monde avait son enseignement touchant; il faisait apparaître distinctement aux yeux de tous la prééminence de l'esprit sur la matière; il réhabilitait les conditions obscures et laborieuses qui formeront toujours l'apanage de la majeure partie des hommes.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les compositions des anciens maîtres du musée Napoléon III, qui nous ont frappé le plus particulièrement.

Après un assez grand nombre de tableaux byzantins, dont la raideur et la sécheresse déparent le caractère parfois imposant, viennent des œuvres de Cimabué et de Giotto, ces deux patriarches de la peinture italienne, qui devaient laisser après eux une si nombreuse postérité. Les premiers, en effet, ils s'affranchirent de la domination exclusive de l'École de Byzance, jusque-là subie par l'Europe entière. Sans délaisser la tradition, source précieuse d'inspirations nobles et graves, ils introduisirent dans l'art le mouvement et la vie. Voici de Cimabué un Saint Christophe d'un grand caractère. Il s'agit de la reproduction d'une légende, très-répandue au moyen-âge, que Hemmeling et les vieux maîtres allemands des bords du Rhin ont souvent traitée avec une grâce singulière.

Le saint, ancien soldat d'une taille gigantesque, devenu ermite sur les bords d'un fleuve dangereux, passait par charité, en les portant lui-même, les voyageurs qui se présentaient. Jésus-Christ, pour récompenser son zèle pieux, vient à lui, revêtu des formes de son enfance divine. Saint Christophe le fait placer sur ses larges épaules, et se met en mesure de traverser le gué. Au milieu du fleuve, il découvre avec un bonheur indicible que le gracieux enfant qui lui sourit et le bénit n'est autre que le Sauveur du monde.

Gaddo Gaddi, élève de Cimabué, a fourni au musée Campana un tableau des plus originaux représentant saint Éloi, le riche orfèvre des rois mérovingiens, dont la tradition fait le confrère et le patron des maréchaux ferrants. Le saint guérit miraculeusement un cheval malade.

Giotto nous fait voir des Madones sur fond d'or, d'une noblesse sévère, qu'entourent des anges musiciens, aux attitudes graves et pieuses.

J'ai remarqué aussi de Giotto un magnifique portrait du pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre. Les riches vêtements épiscopaux dont le saint est paré méritent notre attention, puisqu'ils prouvent combien les ornements sacerdotaux ont peu changé dans l'Église catholique, durant les six siècles qui nous séparent de Giotto.

Giottino, neveu de Giotto, et plusieurs de ses élèves, ont traité avec bonheur le grave sujet du Portement de la croix. Jésus-Christ gravit la montagne du Calvaire, accompagné d'une troupe nombreuse de soldats, et aussi des docteurs d'Israël, ses véritables bourreaux.

Malgré ce qu'elle a de profondément triste, cette représentation fait passer sous nos yeux des costumes riches et singuliers, des expressions de tête énergiques, des aspects de montagne étranges.

Un autre élève de Giotto, Simon Memmi, qui eut la gloire d'être ami de Pétrarque, a fourni quelques Vierges d'une suavité mélancolique, et aussi une Annonciation d'une très-grande beauté. Une Madone d'Orgagna, un des grands artistes du XIVe. siècle, qui a décoré les églises anciennes de Florence de fresques magnifiques, a excité également mon admiration.

Laissons, pour abréger, un grand nombre de productions des anciens peintres florentins et siennois que l'on a appelés *Giottesques*, par suite de leur tendance constante à imiter ce maître illustre qui fut le Dante de la peinture italienne. Nous arrivons, avec le commencement du XVe. siècle, au bienheureux Angelico de Fiésole et au cortége de ses disciples, appartenant tous, au moins par l'adoption, à cette cité de Florence, la mieux douée peut-être de toutes les villes de l'Italie pour les arts du dessin. A partir de ce temps, une variété et une liberté plus grandes s'introduisent dans les représentations pittoresques, sans que, pour cela, elles aient perdu quelque chose de leur signification pieuse. Les fonds d'or ont disparu, pour faire place à des fabriques ou à des paysages. Cependant, sous ce point de vue comme sous beaucoup d'autres, il n'existera pas de brusques transitions dans l'École italienne. Les fonds d'or, dont le mérite incontestable était d'accentuer fortement les traits des personnages, sont remplacés, dans les tableaux d'Ange-

lico et de ses imitateurs, par de larges et majestueuses auréoles dorées. Ces nimbes encore massifs précéderont ceux, légers et comme aériens, dont Pérugin et Raphaël, après lui, entoureront les têtes de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et des saints les plus illustres. Plus tard, avec Jules Romain et l'École bolonaise, la disparition totale des nimbes amoindrira le sens mystique des compositions sacrées, et signalera, dans mes idées, une rupture de l'art chrétien avec les traditions qui faisaient sa force et sa vie.

Il semble qu'Angelico a deux manières. Une première est raide et sèche encore. C'est le genre du Couronnement de la Vierge que possède le musée du Louvre, couronnement dont un juge éminent, M. de Montalembert, a fait un magnifique éloge. La seconde manière d'Angelico me paraît supérieure. L'idéal mystique, la majesté pieuse sont restés identiques; mais la vie, désormais, est plus abondante, et la composition plus savante et plus large. Tel est, selon le souvenir que j'en ai gardé, l'imposant caractère des fresques célèbres du couvent de St.-Marc à Florence. Tel est aussi celui d'un grand et admirable tableau de sainteté que l'on voit au musée Campana : la Madone assise sur un trône, au milieu des saints protecteurs de Florence. Nulle composition, mieux que celle-ci, n'est propre à faire naître dans les esprits bien préparés ces sentiments de componction et de ferveur qu'éprouvait le bienheureux quand il prenait ses pinceaux, et qui lui arrachaient, selon la tradition, des larmes abondantes.

Parmi les tableaux nombreux inspirés évidemment

par l'influence d'Angelico, j'ai remarqué une grave et noble Annonciation de Benozzo Grozzoli, l'un des principaux décorateurs du Campo-Santo de Pise. D'autres tableaux du même temps qui m'ont paru très-beaux sont ceux du moine Filippo Lippi, que sa vie orageuse et mondaine ne semblait pas prédisposer à rendre avec bonheur les sentiments d'une âme chaste et pure. Plus puissant en quelque sorte que sa nature individuelle, le milieu dans lequel cet artiste a vécu a dicté ses idées et inspiré ses pinceaux.

Avec la fin du XVe. siècle, apparaissent, dans les compositions pieuses, les fabriques pittoresques, les perspectives charmantes, les lointains merveilleux qui donneront tant de prix aux œuvres de l'École d'Ombrie. Nous voici en face d'une œuvre magistrale de Ghirlandaio, le maître de Michel-Ange, dont le salon carré du Louvre possédait déjà une Visitation très-belle. La Madone et l'Enfant-Jésus, plusieurs saints, des anges adorateurs, occupent le premier plan. Derrière eux, se développe un bras de mer, puis une cité originale, aux clochers élancés, qui m'a paru être Venise, au moins dans la pensée du peintre.

Un autre florentin du même temps, Luca Signorelli, a légué au musée Campana une superbe Adoration des Mages. La noblesse des attitudes, la richesse des costumes, la multiplicité des personnages rappellent les grandes compositions de Rubens relatives à ce thème si fécond, que l'on voit aujourd'hui à Bruxelles et à Anvers.

C'est vers cette époque de la fin du XVe. siècle que les sujets profanes commencent à apparaître. Je me

rappelle, principalement à cet égard, la mort de Virginie de Sandro Botticelli, et la justification d'une vestale, par Pier de Cosimo, florentins tous les deux. Les auteurs de ces tableaux, empruntés à l'histoire romaine, cherchent, on le voit, à ressaisir de leur mieux les traditions de Rome antique; mais ils sont gênés dans cet effort par leur coutume habituelle d'appliquer, sans scrupule, à l'histoire sacrée l'architecture et les costumes de leur temps.

Parmi les anciens maîtres de Florence, André del Sarto, né en 1488, ne pouvait être laissé de côté par le fondateur du musée Campana. Un charmant portrait du peintre lui-même encore adolescent, une Sainte-Famille d'un grand caractère y paraissent avec honneur. Mais c'est une Sainte Catherine en pied, de grande dimension, qui a surtout frappé mes regards. Nul peintre, à ma connaissance, n'a mieux rendu qu'André del Sarto cette figure austère et gracieuse, en s'inspirant d'une légende célèbre qui a fourni à l'illustre Bossuet l'un de ses plus beaux sermons. Catherine, vierge d'Alexandrie, d'une naissance illustre, avait pénétré les secrets les plus profonds de la philosophie des Grecs. Mais cette science, ordinairement refusée à son sexe, elle l'avait courbée sous la douce autorité du Christ, elle l'avait employée à propager la doctrine évangélique et à conquérir ceux-là même qui venaient disputer contre elle. Charmé de son éloquence et peut-être aussi de sa beauté merveilleuse, le fils d'un empereur de Rome a demandé le baptême, après l'avoir entendue. Cette victoire la signale à la colère de Maximien, père du jeune prince.

Catherine, sommée d'adorer les faux dieux, préfère mourir sur la roue plutôt que d'abjurer sa foi. La peinture chrétienne aima long-temps à la représenter triomphante dans le ciel. D'une main, elle tient la palme du martyre; de l'autre, elle s'appuie sur la roue, instrument de son supplice. C'est peut-être la splendeur de ces représentations artistiques qui a dicté la pensée de Bossuet, lorsqu'il applique à la vierge d'Alexandrie ces belles paroles du prophète Daniel : « Qui docti « fuerint fulgebunt quasi splendor firmamenti, et qui « ad justitiam erudiunt multos quasi stellæ in perpe- « tuas æternitates. »

A côté des œuvres si nombreuses des maîtres primitifs de Florence, le musée *Campana* va nous montrer beaucoup de richesses des anciens temps empruntées aux autres écoles de l'Italie. Les vieux peintres vénitiens y sont représentés avec ampleur. Voici notamment des Madones des deux Crivelli, Carlo et Vittorio, qui, dès le commencement du XVe. siècle, possédaient ce coloris brillant, qui, cent ans plus tard, élèvera si haut la gloire de Titien et de Véronèse. Plusieurs peintures de Jean Bellin offrent aux regards le caractère placide et suave qui a fait appeler ce maître le Pérugin de l'École vénitienne. J'ai conservé un souvenir des plus vifs d'une Sainte-Famille très-belle, encadrée dans un paysage compliqué, de Vittore Carpaccio. L'originalité des expressions, la vigueur du paysage présentent un contraste frappant avec la douceur habituelle de Jean Bellin, contemporain et rival de l'auteur. Cette accentuation forte et rude se retrouve, en un degré plus sensible encore,

dans une Adoration des Mages de Mantegna, dont le genre peut être considéré comme ayant servi de prélude à celui qu'adopta plus tard Salvator-Rosa, avec tant de fougue et de puissance.

Une ancienne école de peinture, assez célèbre en Italie, a existé à Ferrare. dans l'époque où cette ville, aujourd'hui déserte et oubliée, jetait un vif éclat sous la domination des princes de la maison d'Este, chantés par Arioste et Le Tasse. Elle a fourni à la collection qui nous occupe une très-belle Adoration des Mages de Dosso Dossi, honoré de l'amitié du premier de ces poètes. Je me rappelle spécialement, de cette école, une Prédication de Jésus-Christ, par Mazzolino da Ferrara, que caractérise une vitalité puissante. Le lac de Génésareth, bordé de rochers abrupts que surmonte une forêt majestueuse, apparaît sur le devant du tableau, et des groupes tumultueux de Juifs, aux costumes orientaux, se pressent sur ses bords. Leur air agité, la coupe un peu bizarre du paysage, présentent un contraste singulier avec la quiétude divine du Sauveur, enseignant la foule, assis à l'arrière de la barque de saint Pierre, toute chargée encore des filets des pêcheurs. Comme plusieurs autres tableaux du musée Napoléon III, celui-ci avait appartenu au cardinal Fesch, et la France, par suite, avait, ce semble, sur lui une sorte de droit de retour qu'elle a exercé avec bonheur.

A la tête de l'École lombarde, tout le monde place, malgré son origine florentine, Léonard de Vinci, dont nous trouvons, dans notre collection, deux tableaux remarquables. Mais le chef-d'œuvre que cette École y

possède est incontestablement, à mes yeux, une composition d'assez petite dimension, de Lorenzo di Credi, ami et imitateur de Léonard : Notre Seigneur, après sa résurrection, apparaissant à sainte Madeleine, qui le prend d'abord pour un jardinier. La chair glorieuse et comme transparente de Jésus ressuscité s'y trouve rendue avec un bonheur inexprimable. Il en est de même de la joie de la sainte qui tombe à genoux, en reconnaissant son erreur, aux pieds du Maître divin qu'elle pleurait.

L'on doit également remarquer, dans l'École lombarde, une Mort de Cléopâtre, de Cesare da Sesto, qui a su rendre admirablement, à l'aide de ses pinceaux, le caractère froid et cauteleux d'Auguste, qu'il fait l'un des témoins de cette scène tragique. Je rapporterais à la même École une œuvre bizarre, mais curieuse, d'un peintre jusque-là inconnu, mais dont le nom, inscrit sur son tableau, mérite d'être conservé, Giovani di Monte Rubiano : Satan, tel que le représentent les gargouilles des vieilles églises gothiques, veut enlever, de ses mains crochues, deux pauvres enfants qui se réfugient tout tremblants dans le giron de la Sainte-Vierge. Celle-ci saisit un lourd bâton et chasse, à coups redoublés, le malin qui s'enfuit et paraît pousser des cris plaintifs.

L'ancienne École bolonaise, bien que représentée par quelques bons tableaux des deux Francia, ne m'a pas laissé de souvenirs très-vifs. J'arrive à celle d'Ombrie, qui, elle au contraire, brille au musée Campana d'un éclat des plus grands. On connaît le caractère toujours plein de naïveté et de fraîcheur des peintres

de cette école. Il est certain qu'elle conserva, mieux qu'aucune autre, les traditions mystiques des vieux maîtres. L'accord heureux de ce génie traditionnel et des progrès qui s'opérèrent durant le XVe. siècle dans les procédés techniques de l'art, contribua certainement à donner aux œuvres de Pérugin et de Raphaël leur beauté sublime et touchante. Chez ces grands hommes, et dans les productions des maîtres moins illustres que nous allons nommer, apparaît tout d'abord je ne sais quelle suavité pieuse qui remue doucement l'âme et la remplit d'une émotion poétique.

On a proposé divers motifs pour expliquer cette supériorité de l'École d'Ombrie, dans l'expression de l'idéal chrétien. L'air vivifiant de ce pays de montagnes, la vie plus simple et plus rapprochée de la nature qu'y menaient les artistes qu'il produisait; la persistance de l'esprit guelfe dans ces contrées toujours dévouées à la chaire de saint Pierre; enfin, le voisinage et l'influence du sanctuaire d'Assise, chef-lieu vénéré de l'ordre ascétique de St.-François; telles sont les principales causes alléguées à cet égard. Le fondateur du musée Campana, quoi qu'il en soit, devait s'attacher, avec une sorte de prédilection, aux peintres de l'Ombrie, pour rester fidèle à la mission d'antiquaire intelligent qu'il s'était imposée.

Pour ne citer que les objets principaux, voici d'abord un tryptique magnifique d'Allegretto Nucci, né vers 1360. L'éclat d'un fond d'or, la richesse des arceaux gothiques, font ressortir avec majesté les saints et les saintes, aux attitudes graves, aux vêtements brillants, qui servent de cortége à la Sainte-Vierge, tenant sur

ses genoux l'Enfant-Jésus qui joue avec un chardonneret, motif assez fréquent chez les peintres de ce temps. Gentile da Fabriano, compatriote et contemporain de Nucci, nous montre l'histoire de la chaste Suzanne dans une suite de tableaux distincts que réunit le plus souvent un cadre unique. Ces compositions, un peu bizarres peut-être, m'ont paru présenter un attrait très-grand d'originalité et de vigueur. Ils reproduisent évidemment, avec une fidélité extrême, et l'architecture et les costumes en usage dans la haute Italie à l'époque où vivait leur auteur. Je me rappelle particulièrement les figures singulièrement accentuées des spectateurs du jugement de Daniel, acclamant l'innocence de Suzanne et que nous verrons, bientôt après, lapidant de leurs mains les impudiques vieillards.

Viennent ensuite, dans l'ordre des dates, Benedetto Bonfigli et Melozzo, tous les deux antérieurs à Pérugin, qui prit, dit-on, des leçons du premier. Nous avons de Bonfigli une belle Annonciation de grandes dimensions, qui rappelle la suavité mystique d'Angelico de Fiésole. Quant à Melozzo, la galerie Campana possède de lui quatorze portraits des plus remarquables, représentant des philosophes de l'antiquité et aussi des Pères de l'Église. Tous sont revêtus des costumes riches et singuliers des grands personnages du XVe. siècle. Ils ornèrent, à ce qu'il paraît, la bibliothèque des ducs d'Urbin, richement décorée de peintures, à l'imitation de la bibliothèque vaticane, pour laquelle Melozzo lui-même avait composé des fresques restées célèbres.

Nous voici arrivés à Pérugin qui va nous présenter plusieurs Madones, dont la candeur d'expression, la

naïveté charmante sont dignes du maître illustre auquel on les rapporte L'œuvre capitale de Pérugin, toutefois, est, ici, un Saint Pierre marchant sur les eaux. Ce tableau, antérieur de plus de trente ans au magnifique *Sposalizzio* dont se glorifie le Musée de Caen, remonte à la jeunesse de son auteur. Quelque peu de raideur se fait remarquer, peut-être, dans l'ensemble de la composition; mais aussi quelle majesté dans le geste du Sauveur qui, prenant les mains de Pierre qui paraît craindre et hésiter, lui reproche son peu de foi! Quelles attitudes nobles et graves chez les autres apôtres naviguant paisiblement au milieu d'une mer agitée, sur la barque des pêcheurs, emblème de l'Église!

Parmi les émules de Pérugin, Pinturrichio occupe le premier rang; et pourtant notre galerie du Louvre, ne possédait de lui qu'une petite Madone, charmante, il est vrai, et souvent gravée, qu'on a eu tort, selon moi, d'exiler récemment du salon carré, où longtemps je l'ai admirée. Le musée Napoléon III comblera cette lacune, puisqu'il nous offre sept tableaux attribués à ce peintre. Il en est deux surtout, les jugements de Daniel et de Salomon, qui m'ont singulièrement frappé par leur caractère poétique, plein de fraîcheur et de vie.

Cette grâce touchante, je l'ai trouvée encore dans plusieurs tableaux de Nicola da Perugia, autre ombrien de mérite, inconnu jusque-là parmi nous. Airs de tête pensifs, attitudes chastes et pures, dessin correct, lointains vaporeux, lumière abondante et suave, toutes les grandes qualités de Pérugin, en un mot, m'ont paru exister dans ces compositions sacrées,

et aussi dans une Assomption, de Spagna, condisciple et ami de Raphaël.

Un seul ouvrage de ce maître divin figure au musée Campana; mais il semble très-heureusement choisi dans une collection où l'on s'est attaché principalement à rechercher, en toutes choses, les origines de l'art. C'est, assure-t-on, le premier des tableaux que Raphaël a signés. Il s'agit d'une délicieuse petite Madone qu'il peignit, âgé seulement de douze ans.

Nous avons rapporté Raphaël à l'École d'Ombrie. Dans sa première manière, en effet, qui, selon nous, est la plus touchante, il continue de suivre, en les perfectionnant, les traditions d'Angelico et de Pérugin. Dans la seconde, il emprunte davantage à l'art antique, dont les chefs-d'œuvre, au temps de Léon X, revenaient de toutes parts à la lumière. On peut donc aussi le considérer comme le fondateur d'une école romaine, dont Jules Romain et ses autres disciples sont les représentants les plus illustres.

Parmi les ouvrages de ceux-ci, j'ai surtout admiré une Madeleine pénitente de Thimotheo della Vite, lui aussi originaire d'Urbin. Dans une grotte sauvage, la sainte, encore parée des riches vêtements de ses jours de folie, se tient debout et lève au ciel des yeux chargés de pleurs. Son regard est vraiment sublime, tant il exprime avec énergie le repentir de ses fautes, avec l'assurance de son pardon et la ferme espérance de la gloire céleste promise aux pénitents relevés de leurs erreurs, comme elle l'est aux justes qui ne sont jamais tombés.

Une Sainte-Famille d'Andrea da Salerno m'a paru

également d'une beauté des plus grandes. Dans le fond du tableau, se déploie, au travers d'une fenêtre ouverte, un paysage riche de poésie, tandis que, sur le devant, on admire les types purs et gracieux des personnages que l'on croirait volontiers tracés par Raphaël lui-même. Une Ascension, de Perruzzi, doit encore être citée parmi les œuvres de cette école romaine. La majesté du Rédempteur s'élevant vers les cieux, au milieu d'un chœur d'anges; l'expression de béatitude extatique des apôtres et des disciples témoins de son triomphe; le cours sinueux du Jourdain; les contours vaporeux enfin des montagnes de la Judée forment un ensemble ravissant dans ce tableau peint à la gouache.

Toutes les écoles primitives de l'Italie, on le voit, sont représentées splendidement dans la galerie nouvellement acquise à la France. Assurément, lorsque l'on réfléchit à l'immense quantité de tableaux de ce genre dispersés sur la surface entière de l'Europe, à ceux tout aussi nombreux demeurés dans le pays qui les vit naître, on est frappé d'étonnement à la vue de cette éclosion si féconde du génie de la peinture en Italie, au commencement de l'ère moderne. Durant un espace de plus de trois siècles, toutes les villes importantes produisent des artistes d'un mérite signalé, qui couvrent de fresques et de tableaux les églises, les cloîtres, les palais communaux, les demeures des princes et des riches citoyens.

Dans les premières années du XVI[e]. siècle, à mon estime, avec le Pérugin, Raphaël et la pléiade illustre de leurs imitateurs et de leurs élèves, la peinture

italienne est parvenue à l'apogée de sa gloire. La sève vivifiante de la jeunesse et la fraîcheur des inspirations premières animent alors ses compositions; elles leur communiquent cette beauté idéale et pure qui nous touche si profondément, parce qu'elle nous fait entrer tout d'abord en communication avec la pensée de leurs auteurs. Bientôt, à ces deux grands noms, succèdent ceux presque aussi glorieux de Titien, de Paul Véronèse, de Dominiquin, du Guide, des Caraches, pour ne citer que les plus illustres. C'est l'ère de la beauté majestueuse de l'âge viril, succédant à celle, plus riante et plus gracieuse, de l'adolescence.

Vient enfin, après Salvator-Rosa et l'Albane, la période de la vieillesse et de la décadence. Contente, on le dirait, d'avoir produit tant de chefs-d'œuvre durant les années de sa fécondité, la noble péninsule languit depuis plus d'un siècle, en ce qui concerne la peinture, dans un repos stérile. Relativement aux bas-reliefs et aux statues, en effet, les artistes italiens de nos jours ont conservé un renom mérité. Espérons que ce déclin ne sera pas sans retour. Le christianisme a rendu les nations qui l'ont embrassé guérissables au point de vue du culte de l'art, comme à celui du culte de la vertu. Il est permis de penser qu'un temps viendra dans lequel l'Italie, remise de ses agitations, aura trouvé enfin sa véritable voie. Alors elle reprendra l'un des premiers rangs parmi les races latines, ces filles aînées de la civilisation européenne, trop éclipsées dans ces derniers temps par les races germaniques, leurs cadettes. Cette renaissance de l'Italie ne saurait se produire en dehors du catholicisme et de ses poétiques symboles.

L'art chrétien, par suite, obtiendra, il faut l'espérer, une large part dans ce mouvement salutaire.

Quoi qu'il arrive de ces suppositions, la présence à Paris de la précieuse collection dont nous avons essayé de signaler les beautés, nous semble un événement des plus heureux pour l'avenir de la peinture religieuse dans notre patrie. Presque tous nos artistes de mérite, après avoir débuté par des compositions profanes, se sentent poussés, par une sorte de nécessité instinctive, à traiter, eux aussi, ces grands sujets de l'Ancien et du Nouveau-Testament, thème éternel d'idéal et de poésie. Mais combien, parmi eux, se trouvent alors froids et arides ! C'est qu'en effet, pour rendre ces sujets avec bonheur, il faut s'associer par une sympathie profonde aux croyances mystiques sur lesquelles le christianisme repose. Là fut, selon nous, le principe dominant du génie des anciens maîtres de l'Italie. Ils avaient respiré, dès leur enfance, une atmosphère de foi et de piété qui fécondait leur intelligence et guidait leurs pinceaux. Ceux qui voudront marcher sur leurs traces devront puiser leurs inspirations à des sources identiques. Une cordiale et naïve adhésion à nos mystères pourra seule leur communiquer, comme cela est arrivé pour Overbeck, la touche poétique et suave des artistes des siècles essentiellement chrétiens.

PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES;

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen, membre correspondant.

Que celui qui ne peut pas planer comme l'aigle, vole comme le passereau (*volitet ut passer*).

SAINT AMBROISE.

I.

Voltaire et Diderot ont écrit contre l'homme deux pamphlets : *Candide* et le *Neveu de Rameau* ; et il faut avouer que, depuis le roi Salomon jusqu'à nos jours, l'homme est en disgrâce chez les philosophes : c'est à qui le chargera le plus de vices ; ils parlent tous du siècle où ils vivent, comme de l'égout des siècles; ils concluent, avec Hobbes, que nous sommes des loups les uns pour les autres, avec cette différence seulement, que les loups ne se mangent pas entr'eux.

Je ne comprends pas le plaisir qu'on trouve à maudire le temps présent, à ne reposer sa tête que sur la pierre du passé, à calomnier la nature humaine, à inspirer le mépris des autres et de nous-mêmes:

le mépris est essentiellement stérile. A entendre ces écrivains, on ne sacrifie qu'à l'intérêt : tous les jours c'est sa fête ; sous le saint aux pieds d'or chacun de nous courbe le front dans la poussière ; l'argent est au fond de tous nos sentiments ; le monde est vieux, il pâlit de plus en plus ; l'idée divine s'éclipse ici-bas.

Non, il n'est pas vrai que la seule force de l'intérêt soit le lien de sécurité entre les hommes ; non, l'humanité ne dégénère et ne se dégrade pas ainsi : le monde actuel est toujours la cité de Dieu ; la puissance du sacrifice n'est pas éteinte ; ce siècle est loin d'être déshérité du dévouement ; il contient tous les éléments de la grandeur et de la vertu. Les hommes sont plus frères qu'ils ne le pensent ; dans presque tous, il y a une belle nature, une racine d'honneur qui ne sèche point. L'égoïsme, l'intérêt, l'orgueil, la dureté, ne sont qu'à la superficie ; c'est l'écorce de l'homme. Chacun renferme dans son sein un grand nombre d'étincelles ; seulement à tous ne vient pas le choc qui les ferait jaillir. Au fond, comme dans l'arbre fabuleux, tout palpite.

Dépouiller notre âme des instincts généreux, désintéressés, c'est lui ravir ses titres de noblesse. Sans doute, ces instincts ne se trouvent pas à la surface du cœur humain ; ils sont cachés dans les profondeurs de notre être ; mais s'ils ne forment pas la règle de la vie quotidienne, ils deviennent la religion des grands jours, la source de l'enthousiasme et de l'héroïsme. Pourquoi y a-t-il un culte d'admiration et de sympathie pour les Régulus, les Vincent-de-Paul et les d'Assas ? Parce qu'il y a dans l'âme de tout homme

quelque chose qui répond à ces âmes d'élite; parce que nous recélons en nous le foyer et la flamme du sentiment qui les animait.

On dit que le bilan de la morale publique, dressé tous les ans, atteste notre dépravation croissante (1); mais, qui a fait le relevé des archives criminelles de nos anciens tribunaux? Quel registre pourrait énumérer cette classe innombrable de malfaiteurs de toute espèce, dont la justice prévôtale débarrassait tous les jours sans bruit le royaume? Au temps de la plus grande ferveur religieuse, voyez les troupes du roi saint Louis campées sous les murs de Damiette; tout était plein aux environs, disent les historiens contemporains, de lieux infâmes de débauche. Alors il n'y avait pas de journaux; un crime qui autrefois eût été étouffé ou ignoré, retentit aujourd'hui d'un bout de l'empire à l'autre; et un criminel très-ordinaire acquiert la même célébrité que Cartouche et Mandrin.

Sans remonter dans la nuit des temps, sous Louis XIV, comme Mme. de Sévigné parle gaîment de ces paysans bretons qui *ne se lassent pas de se faire pendre*? Qu'y avait-il de commun entre la grande dame et les mi-

(1) L'étude attentive de la statistique démontre, d'une part, que la criminalité diminue, et, de l'autre, que l'action répressive de la loi pénale s'étend à un plus grand nombre de faits, et atteint plus sûrement les délinquants. Autrefois, une foule de délits, dans les campagnes surtout, n'étaient pas constatés et demeuraient sans punition. Par suite du large développement qu'a reçu la police judiciaire et de la manière dont est organisée la justice répressive, bien peu d'infractions, à la différence des temps anciens, échappent aujourd'hui à la vindicte publique.

sérables, si cruellement châtiés du crime de pauvreté et d'ignorance? Lisez les *Mémoires* de Dangeau, cet écho de la cour de Versailles! « Aujourd'hui, dit-il, « le roi a donné un homme qui s'est tué à madame « la Dauphine; elle espère en tirer beaucoup d'ar- « gent » (A cette époque, la fortune des suicidés appartenait au roi). De nos jours, un bandit ne pourrait, sans un tremblement intérieur, écrire la phrase que le marquis Dangeau, honnête homme, écrivait en toute sécurité de conscience. Le comte de Charolais, sous Louis XV, tirait impunément sur les paysans de Chantilly, comme sur des lièvres, sans compter qu'à Paris, il abattait les couvreurs de dessus les toits, à coups de fusil. Quel beau temps pour piller, pour courir les aventures! Vous désiriez une femme riche, vous n'aviez pas à faire de façons pour l'épouser; que vos laquais la suivent lorsqu'elle ira à l'église, et qu'ils l'emmènent de vive force dans un de vos châteaux. Vous avez besoin de quelques écus, faites-moi enlever ce gros tabellion qui a cent mille livres de rente, et ne le relâchez que sous bonne rançon; voilà ce qui s'appelait vivre! Qui oserait aujourd'hui se livrer à de tels amusements, à de tels actes de brigandage?

L'humanité considérée dans son ensemble va toujours s'épurant, se développant; elle reçoit, de chaque siècle qui s'éteint, un nouveau principe de jeunesse et de vigueur; l'esprit humain avance en spirale. Si un peuple quitte la scène, c'est que son rôle est achevé, c'est que l'idée qu'il représentait a donné tous ses fruits, et va céder la place à l'idée qui forme le degré immédiatement supérieur de l'échelle mystérieuse que l'homme

est en travail de remonter. De là, la vérité de cette admirable définition échappée au génie de Pascal : « L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse. »

Que dire de tant de progrès qui s'accomplissent sous nos yeux dans les arts industriels, de tant de découvertes fécondes et inattendues qui maintenant font rayonner sur une foule de contrées l'éclat des sciences civilisatrices, rapprochent les peuples, leur apprennent à se voir, à se traiter en frères, et opéreront un jour une immense fusion des intérêts, des idées et des mœurs? Bientôt, il ne se fera plus un pas sur la terre, qu'elle n'en ressente en tous lieux le contre-coup salutaire. Beau spectacle que celui de l'intelligence qui part d'un coin du globe pour s'avancer incessamment, telle qu'un flot calme et majestueux, et finit par envelopper le monde !

Sans parler du principe de la liberté des cultes, autrefois si méconnu, si cruellement violé, et qui porte actuellement chaque homme à ne voir dans les autres que des êtres semblables à lui, recommandés à son amour par la Providence, et à attendre de la miséricorde céleste et de lumières nouvelles leur retour à ce qu'il regarde comme la vérité, n'est-il pas certain que, pendant de longs siècles jusqu'à ces derniers temps, la loi avait uniquement pour but de rechercher le coupable et de le punir?

Mais réformer les prisons, étendre la prévoyance de la loi sur ceux qui sont hors la loi, faire descendre un rayon de la sollicitude sociale sur la lie impure qui forme les couches inférieures de chaque pays,

chercher au fond de cette boue ce qu'il peut y rester encore d'humain, y recueillir les dernières étincelles de vie et de moralité, étudier les causes de la corruption, et remonter jusqu'à la source et l'origine du mal pour le guérir, voilà ce qui ne s'était jamais vu dans le monde; et s'il est vrai que la foi chrétienne ne semble pas aussi vive qu'autrefois, il est incontestable que l'esprit du christianisme, qui porte en lui un principe réellement merveilleux de charité, une puissance singulière et unique de bienfaisance, c'est-à-dire, un caractère distinctif de divinité, tend chaque jour davantage à envahir les institutions politiques, il les gagne et les pénètre, et ajoute de belles pages au livre des destinées humaines.

Il est doux de croire que la société est appelée à s'améliorer sans cesse, que l'homme ne fait rien en vain, qu'il ne jette rien dans le temps à fonds perdu, que tout ce qui peut être pensé ne l'a pas été encore, parce qu'une telle conviction donne le courage de supporter sans désespoir les plus terribles épreuves. Si nous pouvions percer les ténèbres de l'avenir, nous y découvririons une civilisation plus excellente que la nôtre. Malheureusement ce désir du mieux est devenu chez quelques-uns le désir de l'impossible: ils voudraient que la coupe que Dieu remplit de ses dons passât de main en main; que tous y trempassent également leurs lèvres, et que chacun pût s'asseoir à la table du banquet social. Ils ont promis le ciel sur la terre et l'abolition des misères de la vie, cherchant ainsi à refaire l'œuvre même de Dieu, et oubliant que savoir souffrir est une des grandeurs de l'homme et le triomphe de la vertu.

Donc, sans se montrer idolâtre ni du passé, ni du présent, n'allons pas toujours vanter les bienfaits des temps anciens pour dénigrer les temps modernes, à l'exemple de ces vieillards qui, se sentant accablés ou menacés de graves infirmités, ne font l'apologie de ce qui n'est plus, que parce qu'ils regrettent les jours dorés de leur jeunesse, les dons de la force et de la santé, enfin la vie qui va leur échapper.

Sans doute, tout n'était pas mal avant nous sur la terre, et il ne s'agit pas ici de dresser un acte d'accusation contre l'ancienne société française, qui a bien expié ses fautes dans le sang et dans les larmes, et par le martyre de ses chefs.

Mais reconnaissons que nulle époque n'a été juste envers elle-même; les abus et les vices d'un temps ou d'un peuple éloignés, dont on n'a rien désormais à craindre, ne nous choquent que par ouï-dire et ne nous causent aucune impression fâcheuse. Voilà pourquoi les âges passés semblent toujours meilleurs que les nôtres. Telle a été l'erreur des plus grands esprits. Le siècle où ils vivent a rarement gagné son procès à leur tribunal; ajoutez l'envie, ce poison du cœur humain (1). On réserve l'encens pour embaumer ceux qui ont cessé d'exister. La mort est un puissant intercesseur; mais la foi dans la doctrine du progrès est l'âme du monde, du monde de la civilisation. On aurait beau renouveler le décret de l'Inquisition, qui déclare la terre immobile, on dirait toujours avec Galilée : *Pur si muove !*

(1) ... Urit præsens, exstinctus, amabitur idem.

II.

Les ambitieux prétendent qu'être content de son sort témoigne d'un petit esprit, et qu'il n'y a que les âmes étroites qui soient comblées tout de suite ; mais où trouver des gens satisfaits ? le *Qui fit, Mæcenas*, d'Horace, sera toujours vrai. Ils sont rares ceux qui disent, comme Théodore, dans Lopez de Véga : « Fortune, mets un clou à ta roue. » Le propre du cœur humain est de se vider à mesure qu'il se remplit. Dans le bien-être même, il y a des impatiences, parce que nous ne sommes jamais heureux de tous points ; et ce qui nous manque, aussi léger qu'il puisse être, suffit trop souvent pour empoisonner tout ce que nous possédons.

La faculté de désirer est celle que nous exerçons le plus. A l'aide de ce qu'on rêve, on supporte ce qui est ; les choses ne passent pas de l'imagination à la réalité sans qu'il n'y ait beaucoup de perte.

L'ambition, c'est-à-dire le désir souvent immodéré d'agrandir notre condition, ne vieillit pas en nous. Quelques-uns, pensant qu'en tous cas elle nous laisse bien tard, l'ont appelée la *chemise de l'âme*. La race des ambitieux est impérissable. L'amour de la domination semble inhérent à la nature humaine. L'homme aspire à la prééminence, est porté sans cesse à se faire grand, à amasser autour de lui tout ce qu'il peut ; il se trouve trop petit tout seul ; il s'imagine qu'il se multiplie lorsque son nom est dans toutes les bouches, et qu'il fait du bruit dans le monde. Aussi, lorsqu'il

arrive à un haut degré d'élévation, chacun cherche à se rehausser sous son œil protecteur et à se rapprocher de lui comme pour atteindre à quelque rayon de sa gloire : la gloire, ce vain mot, dit un poète, inventé par le délire humain. Cependant, il n'est pas défendu aux esprits supérieurs de la rechercher. Otez de dessus la terre l'amour de la gloire, et tout change : le regard de l'homme n'inspire plus l'homme, vous enlevez aux peuples le sentiment de l'admiration, et vous tarissez la source des actions les plus grandes et les plus généreuses.

Renfermée dans de justes limites, docile à la voix du devoir, l'ambition n'a rien de condamnable. Mais les grands ne doivent pas oublier que Dieu n'a mis sur leurs fronts le caractère de sa puissance, ne les a revêtus de l'image de sa gloire, que pour les obliger à imiter sa bonté et sa bienfaisance. Si, au contraire, l'ambitieux ne se préoccupe que du soin de son élévation ; si, moins riche de ce qu'il possède que pauvre de ce qu'il n'a pas, il ne voit dans ses semblables que des instruments passifs de ses desseins et de son agrandissement, il est martyr de son égoïsme effréné, d'une activité que tout irrite et que rien ne lasse, toujours essoufflé et haletant, comme s'il escaladait une montagne.

L'ambition est la cause fréquente des aliénations mentales ; ce qui prouve qu'une telle passion est celle qui tient le plus de place dans le cerveau des mortels.

Chez les Grecs, lorsqu'autrefois un infortuné se trouvait en proie à cette fièvre dévorante, les prêtres d'Esculape lui conseillaient d'aller visiter les ruines

du mont *Ossa*, dans l'espoir que son ardeur se calmerait en contemplant les gouffres épouvantables où furent précipités les Titans.

Quiconque s'élève, s'isole ; aspirer à la puissance pour vivre en repos et être heureux, n'est-ce pas se porter sur une haute montagne pour éviter les vents et la foudre ? Les ambitieux ne connaissent pas le bonheur ; c'est un trésor qui ne tombe jamais que dans les mains de la douceur, de la bienveillance et de la bonté. On acquiert la preuve de cette vérité en lisant, dans Montesquieu, le Dialogue d'Eucrate et de Sylla, où sont peints d'une manière sublime les ennuis et la langueur que l'ambition satisfaite jette dans l'âme.

Une vie heureuse n'est ni un torrent rapide, ni une eau léthargique, mais un ruisseau qui passe lentement et en silence, reflétant dans son onde limpide les fleurs et la verdure de ses rivages. Celui-là se trompe, qui croit la trouver dans la satisfaction complète de ses désirs ; il n'est aucune jouissance qui ne s'émousse, et qui puisse résister à cette loi universelle des organes du sentiment ; on dirait que nous ne pouvons sentir long-temps de la même manière. Les sensations sont pour nos organes ce que les attitudes sont pour nos membres, qui ne peuvent en soutenir de trop prolongées ; l'envie et le besoin d'être remués par des objets nouveaux nous rendent même quelquefois méchants, cruels et presque féroces ; comme il arrive aussi que l'émotion, en faisant circuler plus vite notre sang, en nous procurant un bien-être qui double le sentiment de notre existence et de nos forces, nous rend capables d'une générosité,

d'une sympathie et d'un courage au-dessus de nos dispositions habituelles.

Il est des poètes qui ne manquent pas d'introduire un printemps éternel dans les pays qu'ils veulent rendre agréables ; rien de plus maladroit : la variété est la source de tous nos plaisirs, et le plaisir cesse de l'être, quand il devient habitude :

Il vaut mieux reverdir que d'être toujours vert.

Dieu seul doit être immuable, toute autre immutabilité est une imperfection ; dans les contrées où la nature ne rajeunit pas, un vert triste et sombre vous donne toujours la même sensation ; jamais les branches de ces orangers ne furent blanchies par les frimas ; on aime à voir la feuille naissante briser son enveloppe légère, croître, jaunir et tomber. Le printemps plairait moins, s'il ne venait après l'hiver. Le bon temps trop continu devient monotone ; un firmament trop bleu nous ennuie ; on y sèmerait volontiers quelques nuages pour y varier les couleurs. Il y aurait de quoi faire bien des heureux, avec tout le bonheur qui se perd dans le monde.

Il y a trois sortes d'hommes très-distincts : les uns naissent et vivent sans que le ciel ait l'air de se soucier d'eux : ils assistent à la vie ; tout leur bonheur, bien fade, est dans l'absence du malheur ; d'autres semblent nés pour être les hochets de quelque malin génie ; leur existence est un cahotement perpétuel ; tout leur vient à mal, toujours l'inverse de la chose attendue, toujours le côté noir de la chance sur la-

quelle ils jouent, toujours l'orage quand leurs voisins ont un temps serein. Il en est, au contraire, qui entrent dans la vie par une porte dorée, à qui tout sourit et tout succède selon leurs vœux :

Pour eux, l'heure qui fuit est la rose qui passe
En laissant son parfum, et qu'une autre remplace.

« Tous les hommes veulent être heureux, jusqu'à ceux qui se tuent et qui se pendent, » dit Pascal. Mais c'est le jouir, non le posséder, qui rend satisfait. Il serait bon de ressembler un peu à ce paysan du St.-Gothard, à qui on parlait des richesses du roi de France : Je parie, dit-il, qu'il n'a pas de si belles vaches que les miennes ! Voici pour le bonheur la recette de l'École de Salerne : un esprit content, un repos modéré et la diète. L'homme est le seul, parmi les êtres vivants, qui abuse de ses organes digestifs. Rien n'est plus redoutable pour l'homme que l'homme lui-même.

Si le bonheur habite sur la terre. s'il n'y est pas un fruit exotique que toujours quelque ver secrètement vient ronger, disons, bien que cette idée soit peu neuve, qu'il ne réside que dans la paix du cœur, dans la vertu. Le grand art d'être heureux n'est que l'art de bien se conduire. Les joies de la conscience ne sont pas le privilége de quelques hommes ; elles peuvent être de tous les instants, et se retrouver dans toutes les situations de la vie. Il n'existe pas de gaieté réelle sans la sérénité de l'âme ; c'est dans un ciel

pur que les rayons du soleil brillent le mieux. Un poète normand a dit avec raison, de l'homme de bien :

Le doux contentement, réjouissant son cœur,
Fait de sa vie entière un long jour de bonheur ;
Il vieillit dans la paix, et, quand son Dieu l'ordonne,
Tombe comme un fruit mûr dans un beau jour d'automne.

Aucun temps ne fut plus tourmenté que le nôtre par l'esprit d'aventures. De toutes parts, on est en quête du bonheur ; on le poursuit dans mille directions ; on le cherche où il n'est pas ; on le demande à des combinaisons artificielles et extérieures, tandis que son siége est surtout dans le cœur humain.

Il ne s'agit pas de créer un homme chimérique, d'ôter son principal ressort à l'âme et de faire cesser de vivre avant que l'on soit mort ; il ne faut pas que la vertu dégénère en un mysticisme inerte, ou en une apathie rêveuse tout-à-fait contraire aux lois de la Providence ; car l'homme est né pour l'action, pour le travail, qui sont deux garanties de la vertu. Au surplus, le bonheur n'est pas, à vrai dire, notre destination ici-bas ; vivre, c'est lutter ; la lutte est notre vraie condition, elle nous fortifie ; le bonheur affaiblit et énerve ; trop de bien-être est un mauvais lest, il nous fait chavirer : *Vivere, militare est*, dit Sénèque. Plus l'homme agit fortement, mieux il supporte la vie ; alors il s'oublie, il est entraîné, il cesse de se servir de son esprit pour douter, blasphémer, se corrompre et mal faire.

Je ne m'étonne pas si les peuples, qui ont élevé des temples à la Peur, à la Fortune et à tant d'autres

objets de leur culte, n'ont jamais dressé d'autels à l'Oisiveté. *Bene agere et lætari*, devise que je trouve excellente, sans être de ceux qui veulent les fleurs de la vie, sans le travail qui les fait éclore. On ne réussit dans le monde qu'à la pointe de l'épée. Le goût du travail et de l'assiduité, qualité obscure et modeste, fait le succès, parce qu'un tel levier agit toujours et sans relâche. Ce qui importe, d'ailleurs, ce n'est pas la réussite, mais l'effort, mais l'exercice de notre activité, de notre volonté; voilà ce qui dépend de l'homme, ce qui l'élève et le rend content de lui-même : le travail est le premier moraliste du monde. L'arbre de la volupté, de la paresse, ne fleurit qu'un jour, et ses fruits sont pleins d'amertume. Plus on cultive son esprit, moins on cherche à être homme par les sens. Si J.-J. Rousseau exagère, quand il dit que tout individu oisif est un fripon, on peut assurer du moins qu'il est bientôt corrupteur et corrompu; c'est un méchant commencé; il faut occuper l'âme pour la faire vivre; toute jouissance est inséparable d'une véritable action. L'âme est un flambeau qu'il faut agiter par intervalles. L'exercice habituel de nos facultés intellectuelles contribue aussi à la longévité.

III.

Le temps est le premier ministre de Dieu au département de ce monde (1). Dans les desseins de la Providence, il paraît être un élément de la vérité

(1) De Maistre.

elle-même. Vainement une idée est juste si elle est hors de saison, prématurée ou tardive. Telle affaire qui aurait réussi, il y a dix ans, échouerait aujourd'hui; une pensée conçue par un homme d'esprit peut le ruiner, et recueillie ensuite par un imbécile, enrichir ce dernier. Avant tout, pour mener à bien une chose quelconque, même la meilleure, il faut qu'elle soit entreprise en son temps. Le succès est un roi absolu, qui ne permet ni qu'on le devance, ni qu'on le fasse attendre; avec lui, on doit être attentif au jour, à l'heure, à la seconde.

Savoir saisir l'occasion à propos, est ce qui décèle dans un homme le plus de moyens intellectuels; l'immense fortune de plusieurs personnages illustres est due à cette espèce de vue intuitive et de rapidité d'exécution. Les anciens, dans leur imagination toute poétique, avaient divinisé l'occasion; elle ne portait qu'une touffe de cheveux sur le devant, et était chauve par derrière, pour indiquer qu'il n'y avait qu'un instant et qu'un point par où l'on pût la saisir au passage. Il n'est rien, en effet, dans le monde qui n'ait son moment décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de prendre ce moment rapide et fugitif, car le temps ressemble à un oiseau qu'on appelle du *Paradis*, auquel d'anciens naturalistes ne donnaient pas de pieds, parce qu'il ne se repose jamais.

« Voyez ce que c'est que de venir au monde à propos, dit Voltaire : Luther, Mahomet ont changé le monde; aujourd'hui ils ne feraient pas la moindre révolution dans leur quartier; le cardinal de Retz n'ameuterait

pas dix femmes dans Paris ; Cromwel ne serait qu'un simple particulier. » Il est clair aussi que Guillaume n'eût pas tenté, après les victoires de Cromwel, une révolution devenue si facile après les folies de Jacques II. Si Napoléon fût né sous Louis XIV, pense-t-on qu'il eût pu être empereur et roi?

Ainsi, la grandeur d'un homme dépend non-seulement de son organisation, de ses facultés, de son énergie, mais encore des circonstances. La peste de Marseille fournit à Belzunce l'occasion de montrer toute l'étendue de son courage et de sa charité ; les malheurs de la France, en exaltant le patriotisme de Lhospital, le grandirent. Jean Hus n'avait eu qu'un bûcher, Calvin eut presque des autels, parce qu'alors la Réforme existait déjà dans les esprits.

... Ille crucem sceleris tulit, hic diadema.

L'air de liberté que respira Tacite dans sa jeunesse, sous le règne de Vespasien, donna du ressort à son âme ; il se montra un homme de génie ; peut-être son esprit n'eût-il pas atteint ce degré de hauteur, s'il fût entré dans le monde sous le règne de Néron.

Il y a un point de maturité qu'il faut discerner ; César ne s'arrêta qu'un instant sur les bords du Rubicon, et fit bien : le lendemain il eût été trop tard pour le franchir. Celui qui, dans des circonstances compliquées, ne veut rien laisser au hasard, court risque de tout perdre par tant de circonspection. Mais il ne faut sacrifier au hasard, dans les affaires d'État, que lorsqu'il faut un hasard pour le sauver.

6

Les anciens avaient banni la Fortune du conseil des Dieux.

Napoléon Ier. a dit : « Les hommes sont comme des chiffres, ils n'ont de valeur que selon qu'ils sont posés. » Cependant, de quelque manière qu'on place de certains êtres, il y en aura qui resteront toujours des zéros.

Oh ! le furieux avantage que l'opportunité, s'écrie Montaigne ! Oui, sans doute : il est toutefois des hommes qui sont en quelque sorte créateurs d'eux-mêmes ; la Providence les fait naître ; mais la fortune n'entre dans leur élévation qu'en subalterne. En tous cas, le sourire et les encouragements d'un roi ou d'un Mécène ne suffisent pas pour produire des esprits supérieurs ; on lit, il est vrai, dans Martial : *Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones.* Les grands siècles littéraires sont dans l'histoire de brillantes exceptions. Auguste et Mécène auraient eu beau combler de faveurs insignes Bavius et Mévius, ces écrivains n'auraient jamais égalé Horace et Virgile ; il était plus facile à Napoléon de gagner une seconde fois la bataille d'Austerlitz, que de faire sortir *Polyeucte* ou *Andromaque* du cerveau de Luce de Lanceval. On découvre, on développe le génie, on ne l'invente pas : il est un don du ciel ; l'émulation et les influences peuvent seulement le fertiliser ; c'est au milieu des ruines d'Herculanum, c'est sur la tombe de Pline que Buffon alluma les premières étincelles de son génie créateur, et jadis, pour exciter leur verve naissante, les jeunes artistes de la Grèce allaient visiter le temple de Phidias ; mais on ne peut pas devenir homme supérieur à volonté.

On demandait à Newton, comment il était parvenu à de si hautes découvertes: En y pensant toujours, répondit-il. Buffon avait aussi défini le génie: l'aptitude à la patience; mais la patience a besoin de temps, et le génie, présent mystérieux de la Providence, se révèle soudainement: il ne peut ni se faire, ni s'apprendre. Sans doute, le génie est patient comme l'éternité; si quelque chose lui manque, sûr de son lendemain, il attend en repos. Cette impassibilité fait sa force et sa grandeur. Ces esprits d'élite, que Dante appelle la couronne de l'humanité, à cause de la clarté divine qu'ils répandent sur la terre, ont besoin du cours des âges pour ne pas être taxés d'impuissance; les courtes années de leur vie leur donnent tort souvent, les siècles leur donnent raison. Dans les moments de lassitude et de découragement qu'ils rencontrent, au milieu des dégoûts et des injustices qu'ils éprouvent, auraient-ils le courage de poursuivre leur tâche, s'ils ne se reposaient sur la justice des temps à venir, s'ils ne voyaient pas devant eux la grande et imposante figure de la postérité qui leur dit: « Marchez, persistez, je vous vengerai? »

L'on s'étonne, dans le monde, des liaisons vulgaires que contractent parfois les hommes extraordinaires. Le génie, comme la Divinité, semble vivre de ses propres pensées et se suffire à lui-même. L'esprit est un maître indépendant et superbe, il aime la toute-puissance, et s'informe assez peu du naturel de son peuple, pourvu qu'il commande.

Il ne faut pas croire que le champ des faiblesses, des sottises et des vices des hommes soit épuisé. Si

vieille que soit une littérature, si vieux que soit le monde, les sujets ne manqueront jamais au génie qui est précisément la faculté de voir et de faire voir les choses sous des points de vue nouveaux. C'est l'absence du poète comique que nous prenons pour l'absence de la comédie : *Ars longa, Musa brevis :*

La nature est inépuisable,
Et le génie infatigable
Est le dieu qui la rajeunit.

IV.

Il ne faut pas trop subtiliser en aucune espèce de sujet; tout s'evapore en subtilisant; c'est-à-dire qu'on ne doit pas trop regarder à travers les bonnes actions, car il est plus facile de faire le bien que de le bien faire. Ainsi, la plupart de ceux qui obligent leurs semblables, après avoir répandu des largesses, s'enfuient comme la Galatée de Virgile : *Et se cupit ante videri.* En quoi un peu d'amour-propre est-il un si grand crime, pouvu qu'on tende la main aux malheureux et qu'on leur vienne en aide ? La bienfaisance est une chaste fille qui est toujours belle, qu'elle reste voilée ou qu'elle découvre son visage. Il faut un triste courage pour analyser les plus belles actions et y chercher cette arrière-pensée personnelle, cette note humaine qui en altère la grandeur. Rappelons-nous que la charité pure est si au-dessus de nos forces, que tant s'en faut que nous puissions aimer Dieu pour lui-même; et la raison de l'homme ne comprend pas facilement que l'on puisse aimer autrement que par

rapport à soi, dit Mallebranche, et avoir d'autre dernière fin que sa propre satisfaction.

Puis, la morale sublime, qui veut que la main gauche ignore le bien que fait la main droite, n'est plus guère à la portée de nos mœurs; aussi, est-ce une perfection, non un précepte; il convient de respecter la charité qui se cache; il convient de louer encore la charité qui, en se montrant, électrise celle des autres. Un peu de vanité est un bien petit péché; la vanité, qui soulage les misères de ceux qui souffrent, est utile à encourager; il est dangereux de chicaner les motifs des bonnes actions. L'homme se fortifie par le bien qu'il fait; il s'anime et s'exalte par le bien qu'il voit faire aux autres; en montrant que telle action est possible, l'exemple détruit à l'avance l'excuse de la faiblesse (1).

Il est très-vrai que la vanité et l'amour-propre se mêlent plus ou moins à presque tous les actes de la vie; il n'y a rien qui ne serve à l'esprit humain pour agrandir l'idée qu'il a de lui-même. Une belle maison, un habit magnifique font qu'il s'en croit plus habile; et si on y prend garde, il s'estime davantage à cheval qu'à pied. Chacun s'imagine tenir une grande place sur la terre; on croit être quelque chose, parce qu'on s'agite.

L'esprit est le roi des attributs, par conséquent, la

(1) Cicéron (*Tusculanes* 11, 26) dit bien : *Nullum theatrum virtuti conscientia majus est*; mais Horace n'a pas tort non plus, quand il écrit :

Paulum sepultæ distat inertiæ
Celata virtus. . .

(Od. 8, l. iv.)

moindre offense qu'on lui fait est un crime de lèse-majesté. Rien de plus difficile que de se désabuser de la haute opinion qu'on a de son mérite. Plût à Dieu qu'il y eût des miroirs pour l'entendement, comme il y en a pour le visage! l'entendement se trompe souvent parce qu'il est obligé d'être son propre miroir; tout juge de soi-même trouve incontinent des excuses, et se laisse suborner par sa passion; personne ne s'apprécie bien, nos yeux ne nous ont pas été donnés pour nous regarder.

La chenille vantait sa brillante origine;
Parlait-on de la rose, elle était sa cousine;
Du lis, au teint d'argent, il était son neveu;
L'amaryllis, au teint de feu,
Était sa tante....

Il est des gens qui se montrent tout fiers de certaines généalogies qu'ils créent à plaisir: tout duc est leur ami, quand il n'est pas leur parent; ils ne paraissent étrangers qu'à leur propre famille.

Il y a peut-être plus d'esprit et d'adresse à voiler son mérite; il y a quelquefois plus de bonhomie et d'intérêt à le montrer. Il n'est guère que cinq génies, disait Buffon : Newton, Bacon, Leibnitz, Montesquieu et moi. Dumoulin, en parlant de lui, s'exprimait ainsi : « *Nemini cedo, et a nemine doceri possum.* »

Chacun s'aime; et qu'y a-t-il de plus ancien que de s'aimer soi-même? On peut s'aimer sans crime; nuire aux autres, voilà seulement ce qui nous est interdit. Dans son texte indulgent, l'Évangile recommande d'aimer Dieu d'un amour souverain, puis d'aimer son prochain comme soi-même, c'est-à-dire beaucoup. Nous

dit-il : tu devras préférer ton prochain à toi-même ? Il n'exige pas tant de notre faiblesse ; on a donc le droit de s'aimer, mais en tout bien, tout honneur, comme on aime une honnête fille qu'on veut épouser, et non comme une malheureuse créature qu'on cherche à débaucher. Le moi ne paraît si haïssable aux autres que parce qu'il les gêne dans leur orgueil.

N'est pas aimé qui veut ; j'ai lu qu'un certain sage,
Qui du monde avait fait un rude apprentissage,
Disait : En attendant mon Pylade futur,
Je me chéris un peu, c'est déjà le plus sûr.

Avec tant d'amour-propre, un amour-propre si ardent et si subtil qu'il passe à travers le silence et la modestie, et que la physionomie l'a souvent dénoncé avant qu'il ait échappé du cœur, comment se fait-il que l'homme renonce si souvent à être lui-même, qu'il se fonde dans un moule banal, qu'il abdique toute personnalité pour prendre chez les autres des opinions toutes faites, jusqu'à leurs expressions, leurs gestes, leurs inflexions de voix, jusqu'à approuver bien plus ce qui est loué que ce qui est louable ? Il est très-vain, très-plein de lui-même, et cependant la plupart du temps il ne pense pas avec son esprit, il ne sent pas avec son cœur, il laisse en jachère ses facultés pour s'investir de celles d'autrui, plutôt que de se faire une opinion par son propre jugement. On n'ose pas être soi pour être tout le monde ; mais si chacun est tout le monde, tout le monde n'est personne. Les hommes se copient et se répètent les uns les autres, et on imite plus facilement les défauts

que les qualités, non par la seule difficulté de la vertu, mais par suite de l'absence de goût des imitateurs. Ceux qui reproduisaient dans leur tenue la mauvaise grâce avec laquelle Alexandre portait la tête, s'en tenaient là, parce qu'ils n'avaient pas l'esprit d'aller plus loin. Quand on veut ressembler à quelqu'un, on le prend par où l'on peut; comme l'extérieur est ce qui frappe les yeux, c'est ce qu'on imite d'abord; on croit avoir son mérite, lorsqu'on parle ou marche comme lui; Mlle. de Scudéry écrivait d'un grand caractère, et il n'y avait pas de bourgeoise, se piquant du bel-esprit, qui n'allongeât ses lettres d'un demi-pied.

Il est difficile d'être soi, parce qu'on manque de consistance naturelle, parce qu'on est une personnalité mal trempée, une pièce de monnaie mal frappée: parce qu'en supposant une trempe assez bonne, on se laisse mener par autorité, pour s'épargner la fatigue de l'examen, parce qu'enfin le monde est plein de gens d'esprit qui ne savent comment ils doivent penser. Au reste, en suivant le torrent du monde, en arborant les couleurs à la mode, en pensant en quelque sorte par procuration, comme c'est le seul moyen de plaire et de briller, on cherche encore par là des satisfactions d'amour-propre.

Il ne faut pas affecter non plus de ne rien imiter; quiconque fait le singulier, demeure seul; un tel excès ne vaut pas mieux que la faiblesse de tout imiter: il n'est pas défendu de passer quelquefois par où les autres passent, il convient de ne se montrer ni obtus ni pointu, on doit demeurer ce que l'on est, rond ou

carré. Mais on est si usé par le frottement du monde, qu'il ne nous reste aucun caractère propre, et surtout aucune aspérité. L'usage de la société apprend à ne froisser personne, à n'effaroucher aucune oreille par des mots énergiques, par de généreuses colères capables de blesser même les vices. Ce qu'on appelle l'esprit de salon, c'est un œil qui brille, une bouche qui sourit, ce n'est jamais un cœur qui bat. Le cœur est proscrit des conversations de ce genre, tout ce qui s'écarte du programme tracé, est condamné.

Quiconque aime à se répandre doit être plus flexible qu'Alcibiade, changer de principes comme d'assemblée, modifier, pour ainsi dire, son esprit à tous les pas. Il faut, qu'à chaque visite, il quitte un instant son âme, s'il en a une, qu'il en prenne une autre aux couleurs de la maison, comme un laquais prend un habit de livrée, qu'il la pose de même en sortant, et reprenne, s'il veut, la sienne jusqu'à nouvel échange; en cet état, il y a des côtés de son âme qu'il faut entièrement paralyser.

Il est peut-être impossible de vivre dans le monde sans jouer de temps en temps la comédie; mais l'honnête homme ne la joue que dans les cas forcés, et sans jamais nuire à personne, tandis que le fripon va au-devant des occasions, et emploie ce moyen pour tromper et commettre de mauvaises actions.

Le défaut de caractère donne à l'esprit une facilité de conviction toujours prête, à l'humeur une sérénité singulière. Mais dans les choses graves de la vie, une telle disposition est funeste; les gens faibles sont les troupes légères de l'armée des méchants; ils font quelquefois plus de mal que l'armée même.

Sans doute, la douceur des formes n'exclut pas nécessairement la vigueur du caractère. Ainsi, le câble flexible résiste à la fureur des flots et préserve du naufrage; l'acier, qui est beaucoup plus fort que le fer, a une trempe bien plus douce.

L'esprit règle la pensée, le caractère règle la conduite; « l'un, dit un écrivain, est le rayon lumineux, l'autre est la puissance active; l'un éclaire ou égare, mais l'autre agit et marche ». Chez ceux qui mènent leurs semblables, il y a bien plus de caractère que d'esprit; c'est la force de la volonté qui fait les hommes grands ou petits. Les êtres supérieurs par la pensée ne sont pas toujours très-propres aux grandes entreprises; quand on découvre d'un coup-d'œil tous les chemins qui conduisent au même but, on ne sait souvent lequel prendre, on doute trop, on craint trop; on peut être puissant dans les vues et lâche dans l'exécution.

V.

Le dogme de la fatalité est le fondement de toute la morale et de toute la poétique anciennes. Le Hasard dont la sacrée majesté, selon Voltaire *(Zadiq)* et Diderot *(Jacques, le fataliste)*, décide de tout, avait son temple au-delà du Tibre, et pour adorateurs tous les fainéants. La mythologie grecque subordonnait l'action des Dieux aux arrêts inflexibles du Destin.

Il est encore certains esprits, d'après lesquels le monde est sous l'empire de la Fortune qui nous fait jouer en aveugles à son jeu terrible, et nous ne

voyons jamais le dessous des cartes. Mais la raison et la conscience protestent contre ce système abrutissant, et nous disent qu'il y a des lois morales dont nous sommes libres de respecter ou de violer les préceptes ; autrement nous ne serions plus responsables ; ce serait frapper de mort notre cœur et notre intelligence.

Il est évident qu'il y a toujours un peu de notre faute dans les apparents caprices du sort. A la longue, le gain est pour celui qui joue le mieux ; il perd moins aux mauvaises chances, et gagne plus aux bonnes. A entendre le fabuliste, le bien nous arrive en dormant ; il dit plus vrai quand il ajoute : « Aide-toi, le Ciel t'aidera. » Les Lacédémoniens voulaient qu'on invoquât la Fortune en étendant les mains. Si un homme tombe au milieu d'un fleuve, il doit nager s'il n'a pas l'intention de se noyer. Seulement il n'abordera pas toujours où il lui plaira, car le courant conserve ses droits; et nous sommes tous plongés dans le courant.

Il ne faut pas dire que l'homme ne peut rien, parce qu'il ne peut pas tout ; ainsi, par exemple, je ne pense pas que le renversement du trône fût une suite nécessaire de la Révolution de 89. Plus d'intelligence et de résolution eût pu changer, modifier la direction des choses dans les premiers temps. Même quand l'ouragan fut déchaîné, il dépendit de bien des accidents d'en faire dévier la marche ; il est facile après coup de parler de la conséquence inévitable des principes, mais dans le fait ils auraient pu se heurter de tant de manières! Un char aveuglément lancé, portât-il une nation, ne saurait-il verser à un tournant? Si Bonaparte ne se fût pas trouvé, au 13

vendémiaire (1795), sous la main de Barras, la Convention une fois renversée par les sections, que serait-il arrivé? Il n'appartient qu'à Pascal d'oser dire crûment que si le nez de Cléopâtre avait été plus long ou plus court, la face du monde aurait changé, et de se prévaloir nommément du grain de sable de Cromwel. On attribue difficilement de grands effets à des causes qui paraissent éloignées et petites; cependant, il est certain que les natures les plus élevées peuvent se heurter à des grains de sable, et voir échouer les plus belles entreprises par suite de circonstances bien futiles en apparence.

Mais la liberté de nos déterminations n'existe pas moins, même dans les temps les plus critiques. Si nul ne peut dire à une révolution: « C'est assez! » on peut dire du moins: « Je n'irai pas plus loin. » Ce mot sauve la liberté humaine; en se réclamant de son droit de mourir, on est toujours maître de soi. La terreur n'est pas une excuse valable. Malheur à ces hommes éternellement comprimés, à ce qu'ils prétendent, exécuteurs infatigables des ordres les plus injustes et les plus odieux, dénonciateurs posthumes de toutes les tyrannies renversées!

La liberté humaine n'est pas absolue, il est vrai: sans parler de la lutte intérieure des passions, de l'action universelle et continue de la Cause première, l'homme, par le fait seul de sa naissance en tel lieu, en tel temps, par le milieu dans lequel il vit, se trouve soumis à l'empire de circonstances qui influent plus ou moins sur ses croyances, sur ses sentiments et sur ses idées. Mais aucune force irrésistible ne le domine,

et c'est toujours lui qui fait sa destinée. On a blâmé justement les anciens d'avoir tout attribué à une puissance mystérieuse, fatale, aveugle : il ne faudrait pas aujourd'hui, dans le but d'abaisser, d'humilier l'homme pour glorifier Dieu, mettre tout ce qui arrive sur le compte de la Providence ; car, si la liberté humaine ne jouait aucun rôle dans les événements de la vie, si l'action divine absorbait toutes les volontés, quelle serait la mission de l'homme sur la terre?

VI.

La société ne subsiste que par l'effet du pouvoir qui remplace sans relâche le droit du plus fort par celui du plus juste; la force n'est rien sans la justice. Comme lumière et comme vérité, la justice existe par elle-même; mais, pour être appliquée aux besoins des hommes, il est indispensable qu'elle se montre sous une forme sensible; il lui faut des interprètes, des ministres; la magistrature est moins une profession qu'un sacerdoce, et dans l'existence du juge comme dans celle du prêtre, il est peu de fautes légères.

Pour décider selon les lois, il est nécessaire de les connaître; cependant la science n'est pas la condition capitale du magistrat: tout juge n'est pas tenu d'être un grand jurisconsulte; on est excellent juge, si à des connaissances moyennes, on joint le don de l'attention, la droiture de sens, l'esprit des affaires. Le barreau et le ministère public se chargent du reste; ce sont les roues d'acier qui font mouvoir les aiguilles d'or. Le juge ne soutient pas le combat, il le vide; un

juge très-savant est, pour l'ordinaire, un impatient auditeur. On est magistrat par le caractère, autant que par le savoir et les dons de l'esprit.

Par son tempérament, la France est artiste comme Florence, guerrière et contentieuse comme Rome. L'ordre judiciaire actuel répond à son instinct du beau par l'éclat de la science et de la parole, à son humeur guerrière par ses luttes, ses émotions, à ses goûts contentieux par l'art habile avec lequel les complications d'intérêt les plus raffinées s'y dénouent. Juvénal dit que la Gaule est la mère-nourrice des avocats.

Avant de compter dans le monde antique par sa civilisation, la Gaule y tenait déjà une grande place par son épée. « Nous combattons pour conquérir, disaient les Romains, mais quand nous combattons les Gaulois, c'est pour exister. » On sent dans la poitrine de ce peuple, à quelque époque qu'on la touche, le battement du cœur du Germain né et grandi dans les forêts.

Chaque peuple a sa mission dans les vues de la Providence. On a dit avec raison que la nation française est appelée à exercer une sorte de magistrature sur l'Europe ; le signe extérieur de cette vérité, c'est l'universalité de sa langue. Les uns lèguent au monde les arts de l'imagination, les autres lui donnent les sciences exactes ; d'autres sont gardiens des traditions. L'esprit humain forme comme un vaste firmament éclairé de toutes parts d'étoiles de différentes grandeurs.

La France a une puissance exceptionnelle d'expansion, et nulle part que chez elle on ne trouve cette vie de tête, cette activité d'esprit, ce talent de conversation,

cette entente de ce qu'on ne dit pas, ce génie du sous-entendu. A voir la France, cette belle terre carrée, ouverte sur deux mers, appuyée sur deux chaînes de montagnes, si ferme et si compacte dans son ensemble, on comprend sa force et son ascendant. Si Dieu l'a affligée du souffle révolutionnaire, il lui a, dans sa miséricorde, donné la taille d'athlète et les muscles nécessaires pour résister à ses luttes passionnées: on a remarqué que la France se relève de ses chutes avec une facilité merveilleuse Le peuple français est semblable aux abeilles; on leur prend leur miel et leur cire, et le moment d'après elles travaillent à en faire d'autres. Les nations prudentes de l'Europe, et qui ont souci de l'avenir, tâchent de faire pénétrer dans leur vieux sang l'utile fièvre des idées françaises, non comme une maladie, mais comme une vaccine qui inocule le progrès et préserve des révolutions.

VII.

L'une des plus vastes et des plus complètes intelligences qui aient paru dans le monde, Aristote, fut déifié dans les écoles pendant près de deux mille ans; sa parole décidait de tout, et c'était crime ou hérésie de penser autrement que lui, esclavage avilissant qui a retardé la marche de l'esprit humain; mais Luther et Descartes, en appelant chaque individu, le premier venu, l'un à l'interprétation des livres saints, l'autre au jugement des sciences philosophiques, tombèrent en l'excès opposé. Vico, dans un système brillant repris par Lamennais, chercha au contraire à détrôner

la raison individuelle, et dit que le suffrage du plus grand nombre est l'organe infaillible de la vérité. A ses yeux, tout ce que la généralité de l'espèce humaine croit être juste, doit servir de règle dans la vie sociale.

Mais je ne sache pas que la nature ait communiqué ses secrets par les mains de la foule, ni que Dieu ait jamais rendu ses oracles par la multitude. Le commun des hommes est semblable à l'eau de la rivière, qui élève ce qui est léger et enflé, et laisse aller au fond ce qui est de poids et solide. Comment invoquer la maxime que la voix du peuple est la voix de Dieu, après tant de démentis donnés à son infaillibilité? Depuis la croix où elle cloua un Dieu, que de nobles et pures victimes proscrites par elle, et dont le dernier cri, sur la roue ou sous la hache, fut un cri d'innocence! A ceux qu'elle flétrit aujourd'hui, elle tressera demain des couronnes, s'accusant et se condamnant elle-même dans ses tardives et inutiles réparations. Puis, n'y a-t-il pas eu des temps où l'idolâtrie couvrait toute la terre? Les sacrifices humains n'ont-ils pas ensanglanté tous les cultes? L'esclavage et la polygamie ne furent-ils pas consacrés par toutes les nations, barbares ou civilisées? Si l'assentiment du genre humain a proclamé le polythéisme, s'il a sanctifié toutes les erreurs et tous les désordres, peut-on faire de la voix universelle des peuples le *criterium* de la vérité? On a beau la chercher dans les masses, on ne l'y rencontre pas.

Pour que la lumière jaillisse des ténèbres, il faut que Dieu y allume un soleil, qu'il jette un législateur

chez le peuple qu'il veut éclairer; la vérité n'est révélée qu'au génie, et le génie est toujours seul. C'est par le petit nombre que vit et se laisse conduire le genre humain. La force morale des nations consiste principalement dans les grands hommes qu'elles produisent. Quand l'histoire passe la revue des peuples, elle ne fait pas le dénombrement des populations par têtes d'individus, comme par têtes de bétail; elle ne compte que les esprits supérieurs, et les nations qui en ont eu beaucoup, celles-là seulement passent pour grandes dans l'histoire. *Humanum paucis vivit genus*, disait insolemment César, c'est-à-dire, le genre humain ne vit que pour quelques hommes; et nous, nous disons, donnant à la maxime de César un sens moins dégradant pour l'humanité, mais plus vrai : le genre humain ne vit que par quelques hommes, il vit par la tête, non par la foule; voilà l'élite qui soutient les sociétés et les relève.

Il y a toujours dans les forêts un grand chêne qui reçoit le premier les rayons du soleil; s'il est coupé, un autre les reçoit à sa place. Cela signifie qu'il y a peu d'hommes véritablement nécessaires aujourd'hui. Avec quelle facilité la société répare ses pertes au point de culture et de puissance où elle est parvenue! Combien peu est sentie la mort de ses membres les plus éminents! C'est l'image de la pierre qu'on vient de lancer dans une eau profonde : elle se trouble un instant; mais, quels que soient le poids de la pierre et la hauteur d'où elle est tombée, elle n'y cause qu'une perturbation bien peu durable: au bout d'un moment, l'onde s'apaise, elle reprend son niveau, et il ne reste plus trace de rien à sa surface.

Cependant, il y a certaines œuvres immenses pour l'accomplissement desquelles certains hommes sont nécessaires. Quand ces hommes manquent, l'œuvre reste à faire ; quand ils disparaissent, l'œuvre s'interrompt ; dans aucun cas, ces natures exceptionnelles ne peuvent être suppléées ni par les personnes ni par les choses. C'est surtout dans le gouvernement des peuples qu'éclate l'importance de la personnalité humaine. Sans parler des anciens âges, Napoléon Ier., en 1799, n'est-il pas, à lui seul, la démonstration complète des hommes indispensables? La France a eu sous les yeux, en 1848, le spectacle qui lui fut providentiellement épargné en 1830. Oserait-on dire que Napoléon III n'ait pas été, en 1848, comme son oncle, en 1799, une nécessité pour la civilisation?

Quand Racine, dans *Mithridate*, en parlant de ces entreprises hasardeuses qui décident du sort des États, a dit :

. . . . . et pour être approuvés,
De semblables projets veulent être achevés ;

le grand poète n'entendait point par ces mots que la victoire seule fait le droit, et que le succès justifie tout ; car le succès ne saurait être la mesure des actions humaines : il a voulu parler de cet achèvement que la Providence donne aux événements d'ici-bas, quand elle les rend fertiles en bons résultats. On ne demande pas au fleuve qui répand partout la vie et la fécondité, s'il est né d'une humble source ou de la tempête.

VIII.

Le droit a besoin de la force pour se faire respecter; mais, à son tour, la force a besoin du droit pour demeurer elle-même dans l'ordre providentiel. La paix est toujours le but, la guerre quelquefois le moyen, moyen extrême, mais nécessaire, hélas! par l'effet des passions qui agitent le monde. Sans doute, on commence la guerre quand on veut et on ne la finit pas de même; sans doute, elle semble aujourd'hui, avec le progrès de la civilisation et des mœurs, une anomalie criante, un dernier débris de la barbarie antique. Déjà anciennement, le vieil Hérodote avait dit que la paix est le temps où les fils enterrent les pères, et la guerre le temps où les pères enterrent les fils; on peut ajouter ces mots d'Horace : *Bella matribus detestata.* Qui le croirait? ce fut dans la cité de Romulus, incessamment dévorée de la soif des conquêtes, que la Paix fut le plus solennellement adorée; elle eut dans Rome un temple magnifique.

L'idée de recourir à une union de tous les peuples, avec un tribunal chargé de maintenir la paix dans le monde entier, a quelque chose qui charme et qui console en présence des horreurs et des dévastations de la guerre; mais elle appartient essentiellement à un état de civilisation et de moralité si avancée et si universelle, qu'il est difficile qu'elle puisse jamais se réaliser. La guerre est la lutte armée des passions humaines: tant que les hommes auront des passions et des intérêts opposés, les germes de division, de haine,

et par conséquent de guerre, subsisteront entre les peuples. La guerre est une des formes innombrables sous lesquelles le mal est répandu dans l'univers; demander si la guerre finira sur la terre, c'est demander si le mal cessera d'exister sous une de ses formes les plus générales (1). La paix perpétuelle est la pierre philosophale de la civilisation moderne. L'étroite solidarité que les mêmes intérêts amènent entre les différents peuples, la perturbation profonde que la guerre jette dans leurs relations commerciales, borneront désormais dans sa durée, il faut l'espérer, l'exercice de ce droit terrible. Il est certain que le côté délicat des mœurs s'use et s'amoindrit au contact permanent des idées brutales; l'industrie est venue montrer que, pour communiquer avec les peuples, pour propager les principes de liberté, on peut se passer de guerre; on n'a plus besoin d'importer le bonheur à coups de canon, il est permis de le dire, sans chercher à dépouiller les conquérants de quelques-uns des rayons, peut-être usurpés, de leur auréole.

De Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, parle des heureux résultats de la guerre: « Le sang, dit-il, est l'engrais de cette plante qu'on appelle le génie. » Mais, s'il suffisait du carnage et des massacres pour susciter le génie, quel siècle trouverait-on dans les tristes annales de l'humanité, qui n'eût été riche en hommes marqués du sceau de la grandeur et de la gloire? Combien le génie aurait dû fleurir

(1) Nous ne verrons jamais s'établir sur la terre
L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

dans les temps si agités du moyen-âge, où la guerre était partout, où l'esprit de charité obtenait à grand'-peine, de la rage batailleuse des seigneurs féodaux, quelques jours de répit sous le nom de trêve de Dieu? Les siècles, au contraire, où les arts et les sciences ont jeté le plus d'éclat sont ceux où les populations ont pu respirer un moment à l'ombre tutélaire de la paix: tel fut pour la Grèce le siècle de Périclès, pour Rome le siècle d'Auguste, et chez nous le siècle de Louis XIV. Sous ce dernier règne, il y eut, il est vrai, de grandes guerres; mais l'affermissement de l'autorité ne permit pas que le tumulte des armes atteignît la retraite studieuse des hommes, dont les travaux ont fait la gloire de l'esprit humain.

Il fut un temps cependant où le glaive avait reçu une sorte de baptême, et où celui qui le tenait exerçait presque un sacerdoce social: je veux parler de cet âge de la chevalerie où la force se vouait à la défense du droit, à la protection du faible, et où, à défaut d'autre moyen de salut, le christianisme dut consacrer cette justice errante et armée.

Des écrivains se sont demandé pourquoi le militaire et le bourreau sont placés par l'opinion aux deux degrés opposés de l'échelle sociale. Comment a-t-on pu agiter une pareille question? Est-ce qu'on ne sait pas que le bourreau immole froidement, sans danger, une victime qu'on lui livre désarmée et liée? Que dirait-on d'un homme qui frapperait lâchement une femme ou un enfant? Le guerrier, lui, ne frappe qu'au péril de sa propre vie un ennemi armé, qui se défend et qui souvent l'attaque lui-même. C'est le

sentiment impérieux du devoir, c'est la religion du drapeau et l'amour de la gloire qui enflamment son âme ; le sol de la patrie est envahi, les villes vont être incendiées ou saccagées, la nation va périr à moins d'un effort héroïque de la part de ses défenseurs : mais qu'un individu condamné au dernier supplice se soustraie au châtiment par la fuite ou la clémence du souverain, ce fait passe presque inaperçu au sein de la société, qui n'en est pas troublée ; puis le militaire ne choisit pas son état, tandis que le bourreau a préféré à tous les métiers agréables ou lucratifs celui de trancher la tête à ses semblables. Le cœur d'un pareil être n'est pas fait comme le nôtre. Ce n'est qu'en Chine que le bourreau est honoré ; il porte même la livrée jaune, qui est celle de l'empereur.

Quelle que soit la misère du soldat, la mort sait tout ennoblir, et le métier de mourir sera toujours le premier de tous. Le soldat est en France le représentant de toutes les idées généreuses ; dans l'armée l'on sait encore obéir, et le commandement n'a rien de personnel et d'égoïste, parce qu'il s'exerce au nom de l'honneur. Nulle part, on ne comprend mieux la nécessité de l'ordre, et comment, pour s'appuyer les uns sur les autres, c'est-à-dire pour faire une société, il faut une règle et un chef. L'armée est avec le sacerdoce la plus haute et la plus profonde moralité du pays. Elle n'est pas seulement le fourreau d'où sortent les empires, elle est encore le ciment qui les fait durer. Elle est la garde d'honneur de la civilisation, et l'ordre même avec la puissance de le faire respecter. Nous ne mettons rien au dessus de cette

force sociale, qui recommencerait les sociétés, si les sociétés périssaient, parce que le sacrifice est l'esprit de l'armée.

Mais il est quelque chose d'aussi grand que la force, même rehaussée par le génie et parée par la victoire, c'est le droit, c'est la liberté ; il est de la nature sublime du droit que, là où il règne, tous le possèdent également. La liberté, qui est devenue par ses parodies un objet de terreur dans son nom et dans ses symboles, la liberté, qui n'est pas la faculté de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît, la liberté ne signifie pas la révolte, mais la justice, et la justice en toute chose. L'art, au surplus, du législateur, comme celui de la Providence, est de nous cacher les chaînes que nous traînons sans cesse après nous ; la puissance de tout droit est bornée et limitée. Les gens qui marchent paraissent immobiles à ceux qui courent.

IX.

Il ne faut pas appeler vieilli tout ce qui est ancien, c'est-à-dire tout ce qui a été rendu plus fort par le temps. Il n'y a que la terre que l'on féconde, en la retournant souvent sens dessus dessous. Il n'en est pas de même des institutions et des lois : les anciens usages sont respectables, et on aime cette exagération de J.-J. Rousseau, que « si les conseillers avaient l'habitude d'entrer au Parlement du pied droit, il ne faudrait pas leur permettre d'y entrer du pied gauche. » Le législateur, en agissant lentement, avec discerne-

ment, ne laisse pas échapper un seul instant de ses mains le fil qui conduit du passé à l'avenir. Il poursuit sa route, non par une multitude de sauts périlleux, sur les glissantes et perfides pierres d'un torrent, mais par une chaussée compacte et sûre.

Le temps est le plus grand des novateurs ; mais ses innovations sont insensibles. Lui seul peut amener cette union des esprits, sans laquelle on ne fait rien de bon ni de durable : il est nécessaire que les esprits soient disposés même à la réception des meilleures lois. Quand le progrès est lent, mais soutenu, on peut juger de l'effet produit par chaque pas en avant. L'heureux ou mauvais succès du premier pas éclaire le second, et on traverse en pleine sécurité toute la série. Rien ne saurait se passer de la sanction du temps. Écrire une loi, ce n'est rien, c'est la faire valoir qui est tout. Il est clair que la véritable constitution d'un peuple est celle qui est gravée dans les cœurs, intimement liée aux habitudes nationales. Solon fit sagement promettre aux Athéniens de ne rien changer à ses lois, pendant un certain nombre d'années. La Constitution anglaise est le lent produit des siècles ; elle a subi des changements partiels, équivalant à une réforme totale ; mais, comme le vaisseau sacré d'Athènes, renouvelé planche par planche, fragment par fragment, c'est toujours le vaisseau sacré.

En France, nous avons, depuis plus de 60 ans, essayé de tous les genres de gouvernement ; tous les systèmes politiques ont su réussir, aucun n'a su durer. A qui s'en prendre, si les débris de tant d'institutions jonchent notre sol ? Une telle instabilité est

le mal du pays, non sa faute. Quand on se rappelle l'œuvre immense commencée seulement en 1789, quand on songe qu'il a fallu renouveler la société tout entière, quand on pense au temps qui doit s'écouler, avant que des principes nouveaux inscrits dans des décrets passent dans les mœurs de tout un peuple, on ne s'étonne plus qu'au milieu de toutes les ruines qui l'entouraient, et contre lesquelles il se heurtait sans cesse, le pays n'ait pas pris tout à coup une assiette ferme et une marche assurée; on devrait plutôt être surpris qu'en face de difficultés si nombreuses, de luttes si passionnées, le peuple français ait survécu à tous ses revers, ait conservé sa force de cohésion, et la loi de sa majestueuse unité. Aucune de ses constitutions n'a passé, sans laisser de traces, il y a dans toutes quelque chose qui n'a pas péri, et qui est impérissable comme ce qui repose sur les lois éternelles de la justice. La Révolution française, c'est l'aspiration ardente vers le progrès, c'est la réalisation pacifique de la fraternité humaine sur la terre; nous sommes loin de là encore. Mais chaque jour, chaque pas nous approche du but; tout effort violent, tout appel à la force ne ferait que nous en éloigner. N'allons pas recommencer l'œuvre de destruction, et, avec notre expérience de plus et nos illusions de moins, tenter encore les aventures. L'autorité est le meilleur instrument pour opérer des réformes et des améliorations. Le levier révolutionnaire, aux mains des peuples, bouleverse et détruit; l'autorité peut seule accomplir, sans secousses, sans désastres, les changements vraiment utiles et durables

et trouver le moyen de concilier l'ordre avec la liberté, ce grand problème des sciences politiques.

X.

Le socialisme est, suivant les uns, l'absorption de l'individu par l'État ou la communauté des biens; suivant d'autres, le travail organisé; d'après un troisième système, c'est l'amour, l'attraction, il aboutit à la *triade*. Celui de Fourier consacre particulièrement la résurrection de la chair par la culture de tous les attraits sensuels; un cinquième place le grand remède dans la suppression de l'or et de l'INFAME capital. Le socialisme est donc un chaos, tel qu'il s'est produit il y a quelques années. A entendre ses plus sages adeptes, il ne peut être qu'une étude sur l'avenir et une simple recherche; que le socialisme étudie, mais qu'il ne nous impose pas ses ébauches par le glaive, et que ses docteurs, avant de prétendre donner l'harmonie à l'univers, se mettent d'accord entr'eux.

Au fond, le grand levier du socialisme consiste dans l'appétit de la jouissance matérielle, qui veut s'assouvir à tout prix, sans retenue et sans mesure. Il s'appuie sur deux idées: l'esprit d'association fraternelle entre les individus, et la charité dans l'État; mais il prétend les réaliser, en fondant une société sans famille, sans liberté, sans droits individuels; les besoins du corps y occupent une telle place, que l'âme en est presque exclue. L'homme est enchaîné à la terre, rien en-deçà, rien au-delà. Le régime qui gouvernait l'île de Circé est offert pour modèle, et on promène sur toutes les

existences un implacable niveau. Ce mode d'égalité est contre nature, c'est-à-dire contre l'ordre éternel ; c'est l'égalité, semblable au tyran cruel qui raccourcissait ceux que le hasard avait faits plus grands que lui. La loi souveraine de la nature est la subordination et la dépendance. Si, par un effort surnaturel, on parvenait à rendre tous les hommes égaux, il n'y aurait plus de société possible, de même qu'il n'y aurait jamais d'édifice construit, si l'on maintenait au même niveau sur le sol les pièces destinées à le bâtir ; il n'y aurait plus aucune hiérarchie, et sans hiérarchie, il n'y a pas de gouvernement ; c'est la force qui protége en dirigeant, et la faiblesse qui soutient en obéissant. Égalité de droit, oui, mais égalité de fait proportionnelle au mérite, aux travaux, aux services rendus. Un cordonnier de l'ancienne Rome n'était pas l'égal de Scipion, quoiqu'il eût autant de droits que lui aux emplois de la République.

Les démolisseurs se proposaient de reconstruire une nouvelle société sur les ruines de l'ancienne, de couper cette dernière en lambeaux et de la mettre dans la chaudière de Médée ; où donc a-t-on appris qu'une pareille entreprise pourrait s'accomplir sans faire verser des flots de sang ? Dans quelles annales inédites de l'humanité a-t-on vu une nation subir un tel bouleversement sous la pression populaire, sans y être contrainte par la force, par la terreur, par les supplices ? En Perse, au Ve. siècle, et en Allemagne, aux XIVe. et XVe., apparurent les tristes et sanglants exploits des partisans de ce système spoliateur : leur but est de faire croire à un bien-être irréalisable ;

ils accusent les classes riches de ne pas vouloir exécuter l'impossible ; ils disent que le gouvernement a dans la main le bonheur de l'espèce humaine, et qu'il persiste à ne pas l'ouvrir.

Les socialistes ont osé revendiquer comme un des leurs, comme un théoricien de l'orgueil et de l'envie, le fondateur d'une religion qui repose tout entière sur l'abnégation et le sacrifice, sur le renoncement aux choses du monde et l'attachement jaloux, exclusif aux choses du ciel. L'Évangile est une loi d'amour et de liberté ; le code socialiste mène à l'anarchie et à l'oppression ; l'Évangile élève les nobles instincts et abaisse les vices en les humiliant ; le socialisme étouffe les premiers et exalte les seconds en les faisant rois. Rien n'est surtout plus contraire à l'Évangile que l'esprit de révolte et de sédition. L'illégalité est le principe de vie du socialisme ; les condamnations politiques sont ses titres d'honneur. Les chefs de ce parti, tous absolutistes, rêvent la dictature pour chacun d'eux. Le socialisme peut être appelé le despotisme élevé à sa plus haute puissance.

Ainsi que la plupart des erreurs, il est vieux comme le monde ; il semblait qu'il n'y eût plus d'originalité possible sur ce terrain, mais l'homme joue volontiers le rôle de l'insecte qui se brûle éternellement au même flambeau. Les âges modernes ont donc eu leurs communistes. Rien ne périt ici-bas, pas plus le faux que le vrai. L'idée de supprimer le mal et de réaliser, dès à présent, le royaume de Dieu est une idée qui n'est certes pas neuve ; mais lés prophètes de nos jours, quoiqu'ils badigeonnent de temps en temps leurs pen-

sées chimériques d'un vernis sacrilége de christianisme, semblent procéder du Koran plutôt que de l'Évangile; car c'est le paradis matériel de Mahomet qu'ils promettent sur la terre. Mahomet, plus habile, le faisait croire et espérer pour l'autre monde; nos Mahomet veulent le donner dès aujourd'hui.

Le socialisme est mort comme système, comme théorie, comme formule de réforme. Il n'est pas mort, et il ne mourra jamais, comme passion; il existe au fond de toute société, animé de la haine de tout ce qui est supérieur, haine de la fortune ou de la naissance, ou de l'intelligence, ou de la vertu; voilà ce qui fermente et bouillonne dans l'âme humaine, je dis dans l'âme déchue, et qui entend ne se réhabiliter que par le vice ou par le crime; j'excepte de cet anathème les imaginations ardentes, les cœurs généreux séduits par le brillant fantôme qu'on étale à leurs regards, par l'idée d'une société parfaite où régnerait la fraternité la plus pure. Ces chercheurs d'aventures, en économie sociale, oublient que toutes les sirènes commencent par la tête d'une femme et finissent par le corps d'un monstre, et qu'en définitive, si nous étions moralement bons, nous serions matériellement heureux.

Il faut convenir aussi que de telles anomalies, de tels égarements de l'esprit sont peut-être nécessaires; les sociétés ont peut-être besoin quelquefois de ces activités inquiètes qui agissent comme un aiguillon, et qui, en demandant l'impossible, obligent à réaliser le cercle des améliorations réalisables. On peut citer quelques rêveurs célèbres qui, sans vouloir déplacer notre

milieu social et défrayer tous les désirs humains, ont, dans un but seulement de sage réforme, imaginé de nouvelles conditions de vie et d'équilibre pour les États. Ainsi, Platon n'entendait pas qu'on prît à la lettre les fictions de sa *République;* c'était bien moins un plan de société positive, qu'une leçon de morale; il en est de même des institutions de Salente opposées aux vices de la cour de Versailles par Fénelon, de l'Utopie de Thomas Morus en face des débordements sanguinaires d'Henri VIII. En ce cas, on ne peut voir dans de pareils écrits que des protestations ou des extases, des idylles qui n'ont rien de turbulent ni d'oppresseur, ni de dangereux.

Actuellement, toutes ces sectes semblent avoir désarmé devant le bon sens public; elles voient bien que, si le mal ne peut être exilé de ce monde, il perd chaque jour du terrain, et que le droit de propriété, loi fondamentale des nations, une des plus saintes légitimités de la terre, n'a rien à craindre de leurs attaques, parce qu'il s'appuie sur dix millions de cotes foncières, sur la famille innombrable des petits propriétaires, et qu'il est énergiquement défendu par les mœurs, autant que par les lois; et on peut ajouter que le jour où un écrivain trop connu vint dire: « La propriété, c'est le vol », ce jour-là, un élan immense, irrésistible, fut donné à l'opinion dans l'intérêt du principe d'autorité. Le sentiment du péril ramène naturellement aux moyens de le conjurer.

XI.

Né de la fusion des trois éléments celtique, romain

et germanique, le français est issu principalement de la langue latine; on lui reproche un peu de sécheresse et d'uniformité, son long cortége d'articles, de particules, de pronoms, son défaut d'inversions, sa prosodie très-faiblement marquée, etc.; mais on est forcé de reconnaître que notre langue se distingue par la clarté, l'ordre et la justesse. Elle a produit une grande quantité d'excellents ouvrages dans tous les genres; plusieurs hommes éminents de divers pays l'ont choisie, au mépris de leur langue maternelle, pour être l'interprète de leurs idées; on peut citer Leibnitz, Frédéric-le-Grand, Euler, Ancillon, Alexandre de Humboldt; Goëthe lui-même, sur la fin de ses jours, regrettait de n'avoir pas écrit en français. Notre langue est aujourd'hui celle de la diplomatie et de la plus haute société dans la plupart des États de l'Europe. Maintenant est-elle supérieure à toutes les autres? On peut être très-bon Français sans la regarder comme la première du monde; mais elle a l'avantage d'être devenue la langue universelle. La liberté et la douceur, qui règnent en France dans le commerce de la vie, ont donné au langage une délicatesse d'expression et une finesse, pleine de naturel, qui ne se trouvent guère ailleurs (1).

Seulement certains esprits se plaignent qu'on a gêné et appauvri notre langue, en voulant trop la purifier;

(1) Déjà, en 1260, Latini (Brunetto), ce maître du Dante, avait publié en français son *Trésor* (recueil de traités moraux et scientifiques), « parce que, dit-il, la parlure en est plus délectable et plus commune à toutes gens. »

il y a une foule d'images, de mots énergiques, un fond d'expressions musicales et vraies données par la nature, qu'on trouve dans Marot, dans Brantôme, dans Rabelais, dans Montaigne, dans Amyot, dans Charron, dans le cardinal d'Ossat, et qu'on a retranchés. Ce vieux langage avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. Pour quelques mauvaises herbes qu'on a retirées de la belle et riche langue du XVI[e]. siècle, on a perdu beaucoup d'épis pleins de grains d'or. Les mêmes écrivains sont tentés parfois de regretter que Malherbe ait vécu, Malherbe le tyran des mots et des syllabes, l'homme de l'unité littéraire, comme Richelieu fut plus tard celui de l'unité politique. Il fallait que la langue s'apprêtât à se tenir bien droite et bien majestueuse pour recevoir, en grande dame, le grand siècle, et le grand roi qui établit une sorte de législation des bienséances et de l'étiquette, et qui préférait une régularité froide et scrupuleuse au charmant désordre de la nature. Il voulait que les œuvres littéraires fussent tracées au cordeau, de même que les allées du parc de Versailles. La cour est alors une puissance en toutes sortes de matières; une expression qui n'y est pas en usage n'est admise nulle part; le goût de Versailles était celui d'une élite d'esprits nobles et cultivés, mais il y manquait, selon le mot d'un ingénieux critique, le battement de cœur d'un grand peuple.

Cependant il faut avouer que l'école de ces laborieux ouvriers, de ces éplucheurs de mots, a rendu de très-grands services, en épurant la langue et en la pliant à des règles sévères.

Du reste, les Français, si braves et si hardis sur les champs de bataille et dans les situations périlleuses, sont d'une timidité extrême sur le papier ; et cette nation, dit-on, si folle et si légère, est celle qui a le moins risqué en littérature. Voltaire a tout renouvelé, excepté la langue dont il fut un admirable et pusillanime gardien. Dans les derniers jours de sa vie, il écrivit toutefois une lettre à l'Académie pour faire revivre toutes les expressions pittoresques de nos vieux auteurs qu'a perdues notre langue, blutée et vannée par des mains trop méticuleuses; mais cette dernière volonté de son testament littéraire ne fut pas exécutée.

Il est des mots dont il semble qu'on n'ait jamais dû se passer, et dont l'usage pourtant n'est pas ancien : *désintéressement*, *sagacité*, *bravoure* n'ont été rétablis ou introduits qu'assez tard dans le XVIIe. siècle. *Savoir faire*, selon le P. Bouhours, est un terme tout nouveau et qui ne durera pas. Au mot d'*effervescence*, Mme. de Sévigné écrit à sa fille qui l'avait employé, pour lui demander où elle l'a trouvé, parce qu'on n'en a jamais ouï parler. Le terme *démagogue* fut hasardé par Bossuet. Vaugelas, l'oracle de la langue française, dit : « Pour *exactitude*, je l'ai vu naître comme un monstre, contre qui tout le monde se déchaînait; mais, enfin, on s'y est apprivoisé. »

On alla, à cette époque, jusqu'à mettre en jugement *or*, *encore*, *pourquoi*, *néanmoins*. *Car* fut des plus vivement disputés : Gomberville lui fit une guerre à mort ; il se vanta de ne l'avoir pas employé une seule fois dans cinq volumes ; à quoi on répondit qu'on aimait mieux le croire que d'y aller voir. Il ne fallut

rien moins que Saint-Amand et Voiture, qui entonnèrent, en pleine Académie, une chanson populaire dont le mot *car* formait le refrain, et l'intervention de la prérogative royale qu'on dit paralysée par l'exclusion de la formule : « Car tel est notre bon plaisir », pour empêcher CAR de céder la place à *pource que.* Saint-Évremond, dans sa comédie des *Académiciens*, ne prend pas les choses sur un ton aussi sérieux, et résume ainsi la décision de la docte assemblée :

> *Or*, qui fit l'important, déchu de tous honneurs,
> Ne pourra plus servir qu'à de vieux raisonneurs ;
> Il faudra modérer cet indiscret *pourquoi*,
> Et respecter le *car* pour l'intérêt du roi.

Balzac dit que le mot *intrépide*, dont il s'est déjà servi, lui plaît beaucoup, et que, s'il a du crédit, il l'emploiera pour faciliter sa réception. « Le mot *félicité*, ajoute-t-il, n'est pas encore français, j'espère qu'il le sera l'année qui vient : M. Vaugelas m'a promis de ne pas lui être contraire. »

Vaugelas, en qui se personnifiait l'esprit de l'Académie naissante, ne voulait presque pas recevoir de phrase qui n'eût été employée dans l'histoire romaine de Coeffeteau, auteur qui, par l'élégance et la pureté de son style, lui avait inspiré une sorte de culte. Cependant, si la cour et les gens savants en la langue s'accordaient sur l'admission d'un mot non autorisé par M. Coeffeteau, il reconnaissait l'empire de l'usage et y déférait, mais difficilement et avec regret. Voiture raillait Vaugelas sur la lenteur de son travail, et lui disait que l'usage changeait dans le moment même

qu'il mettait à le constater : Vaugelas, disait-il plaisamment, ressemble à l'*Eutrapelus* de Martial, ce barbier qui rase si lentement *Lupercus* que, pendant qu'il passe le rasoir d'un côté, la barbe repousse de l'autre (1).

Chacun, dans le champ des curiosités littéraires, imaginait ou découvrait quelque terme qu'il soumettait à Vaugelas; alors tout écrivain voulait faire son mot : heureux qui réussissait ! on ne songeait pas à s'occuper d'affaires d'État. Au XVII[e]. siècle, l'importance sociale des auteurs est nulle ; leur puissance ne s'exerce que sur des sujets étrangers à la politique. Ils ne sont rien en dehors de leur art, et n'obtiennent des rois que le dernier regard après les courtisans, les ducs et pairs. Mais, au siècle suivant, la royauté de l'esprit se fait sentir, elle domine la société ; la prose des grands écrivains est une épée qui tue ; elle intimide les têtes couronnées ; les rois, pour s'assurer un appui, se font

(1) Bois-Robert avait raison de dire, en parlant de l'interminable Dictionnaire de l'Académie :

> Depuis six mois dessus F on travaille,
> Et le Destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

C'était le temps des travaux consciencieux. Vaugelas mit vingt ans à traduire Quinte-Curce. Le célèbre Patru employa quatre ans pour traduire la première période du discours de Cicéron pour le poëte Archias. L'Académie discuta pendant huit jours pour savoir si ses membres mettraient, au bas d'une lettre adressée au président Séguier : vos très-*affectionnés*, ou vos très-*humbles*, ou vos très-*passionnés* serviteurs.

leurs flatteurs et leurs correspondants ; l'homme tout entier s'avance alors dans sa force et sa liberté; l'opinion publique commence à se former; bientôt elle prononce sur tout et en dernier ressort : sa souveraineté est le plus grand fait du monde moderne ; il est aussi difficile que nécessaire de la connaître : il y va de la vie ou de la mort.

XII.

Exprimer une pensée commune en termes pompeux, n'est-ce pas revêtir un paysan d'ornements magnifiques? Quand nous rencontrons un pauvre superbement vêtu, nous voyons tout de suite que ses habits ne lui appartiennent pas.

Toute idée fortement conçue est en quelque sorte aimantée, et attire à elle l'expression la plus convenable. Bien écrire, n'est-ce pas tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre? N'est-ce pas avoir, en même temps, de l'esprit de l'âme et du goût? Voyons ses papiers, disait Buffon quand on lui recommandait quelqu'un, faisant allusion à sa manière d'écrire. Il est rare qu'un auteur vaille son ouvrage ; quelquefois même, l'auteur a oublié ses propres pensées, et il est obligé de répondre, comme l'évêque des *Lettres persanes* : « Lisez mon mandement. »

Le style qui charme le plus est celui dont il n'y a pas à disputer; c'est cet habit décent d'un galant homme dont parle Fénelon; c'est un langage ferme sans affecter la force, clair sans vouloir reluire, précis sans sécheresse, qui ne surfait rien et n'outre rien;

un style qui est le genre de perfection qu'un Athénien voulait chez les femmes, dont la meilleure est celle dont on ne parle pas.

Il y a des auteurs qui polissent toutes les parties de leur style d'une main caressante, de même que Canova polissait amoureusement de ses doigts le marbre veiné de Paros. Montesquieu dit qu'une femme, qu'il ne nomme pas (c'était la sienne), marchait naturellement bien, mais qu'elle boitait quand elle voulait marcher mieux. On peut aussi gâter son style à force de le châtier. D'Aguesseau encourut plus d'une fois ce reproche, de la part de son père.

Chaque production nouvelle est un début pour les écrivains renommés. L'ingratitude du public est inexorable : à peine a-t-il applaudi une œuvre, qu'il s'enquiert de celle qui va suivre, la regarde d'avance et la toise; si elle ne réussit pas, le passé est rayé, l'homme brisé comme un enfant est foulé aux pieds. Tous les bons succès joints ensemble ne suffisent pas pour en effacer un seul mauvais; les méchants sont plus connus par les murmures que les gens de bien par les applaudissements. L'affamé public, dit je ne sais quel écrivain, marche derrière les auteurs, comme les bêtes fauves du désert, qui baissent la tête devant l'homme debout, et qui, s'il bronche ou tombe, s'élancent sur lui pour le dévorer.

Ce ne sont pas les fautes, c'est le froid qui tue les ouvrages; ils sont presque toujours plus défectueux par les choses qui n'y sont pas, que par celles que l'auteur y a mises.

Les livres font périr les livres bien plus sûrement

que les incendies des bibliothèques. Il est des temps où l'on est condamné à l'ignorance, parce qu'on n'a pas de livres, et d'autres où il est difficile de s'instruire, parce qu'on en a trop. La plupart des productions de notre âge passeront avec lui, et la postérité croira qu'on fit peu de livres, dans le même siècle où l'on en a fait tant.

XIII.

Le respect des noms est une des vertus d'un peuple; le nom d'une famille est un héritage, propriété la plus petite de toutes en apparence, si le nom est obscur, mais toujours la plus solide et la plus inaltérable. Les maisons tombent en poussière, les terres sont vendues, l'argent passe de main en main; seule, cette petite propriété syllabique, le nom, a duré pendant des siècles; seule, elle a défié les efforts du temps et les vicissitudes de la fortune; seule, elle est le passé; seule, elle est l'avenir; seule, vous la transmettrez à vos fils comme vous l'avez reçue de vos pères.

Il est des noms qui ont une mélodie qui vous prévient en faveur de ceux qui les portent; c'est comme la ritournelle d'un joli air. Il en est d'autres qu'on aime, si laids qu'ils soient, uniquement à cause de l'affection qu'on éprouve pour ceux à qui ils appartiennent.

On remarque parfois entre les noms et les individus des relations secrètes et mystérieuses. Scarron fait la grimace comme son nom; Dorat fut un petit maître doré et langoureux; Chateaubriand exprime la pompe

et la hauteur. Dans les syllabes durement martelées de Retif de La Bretonne, on reconnait le double signe de l'obstination que l'auteur du *Paysan perverti* ne cessa de montrer dans sa lutte douloureuse contre l'obscurité et la misère. On retrouve les mêmes rapports cabalistiques entre les noms de Hugo et de Balzac, qui rappellent les tourments de la pensée et de la forme, tandis que le nom de Lamartine résonne comme les cordes d'une lyre.

XIV.

L'esprit de conversation exige, pour parler le langage des sages-femmes, une conception prompte et une délivrance aisée. Afin de réussir dans cet art, on doit ressembler à ces riches dont toute la fortune est en argent comptant ; il faut regarder la conversation comme un jeu de société et avoir la délicatesse, quand on a beaucoup d'argent, de ne pas mettre à ce jeu-là plus que les autres, de manière que chacun se croie en état de faire sa partie. Les conversations offrent quelque analogie avec l'état populaire : nul ne veut y souffrir de maître, et qui prétend régner seul est bientôt détrôné. La conversation n'est pas un assaut, c'est une promenade qui se fait à droite et à gauche, en long et en large, et aussi en serpentant. Là, le grand secret pour plaire, pour charmer tout le monde, est l'art de faire avoir de l'esprit aux autres, de les mettre en valeur, de leur donner lieu de paraître tout ce qu'ils sont, et même plus qu'ils ne sont. Tous ceux

qui ont de l'esprit ne savent pas en donner. Une douce gaieté, qui fait jaillir le feu de la saillie et l'éclair des bons mots, la gaieté, cette région charmante où les intelligences de toutes les portées se rencontrent, est toujours bien venue dans cet échange de paroles aimables, de politesses réciproques que s'adressent les hommes les uns aux autres; langue à part dans la langue universelle, que tous croient posséder et que bien peu savent parler.

L'homme du monde, qui n'a rien à compromettre, se jette en enfant perdu dans tous les hasards de la causerie, et il en sort souvent avec bonheur. Un grand écrivain marche plus timidement, embarrassé qu'il est du bagage de sa gloire. On est si rigoureux pour les maîtres du style! Ils le savent, et ils craignent toujours qu'on ne les compare avec leurs livres.

XV.

Bien des gens aiment mieux une abeille qui tire du miel des fleurs, que la femme qui en fait des bouquets. Mais l'utilité est-elle le nouveau mot d'ordre de l'avenir? N'y a-t-il que ce mot-là? L'ouvrier qui façonne le fer, qui taille la pierre, qui fait sortir de la vapeur enflammée une force irrésistible, est-il donc le seul ouvrier sur cette terre? Le poëte, le peintre, le musicien, ne sont-ils qu'une parure inutile de ce bas monde? Et même, l'étoile qui brille dans le ciel n'est-elle plus bonne à rien, quand le gaz est allumé dans toutes les maisons?

L'homme est à la fois intelligent et sensible : c'est se

conformer à sa nature que de flatter ses organes et son imagination pour éclairer son entendement. Il y a de la poésie dans toutes les grandes âmes. On a ri mille fois de ce géomètre qui disait, de la tragédie de *Phèdre* : « Qu'est-ce que cela prouve ? » Fontenelle, qui vivait dans un siècle raisonneur, et ne brillait pas par le génie poétique, parlait aussi étrangement de la charmante idylle des *Pêcheurs*, par Théocrite : « Deux pêcheurs, dit-il, qui ont mal soupé, sont couchés ensemble dans une méchante petite chaumière qui est au bord de la mer; l'un réveille l'autre pour dire qu'il vient de rêver qu'il prenait un poisson d'or, et son compagnon lui répond qu'il ne laisserait pas de mourir de faim avec une si belle pêche; était-ce la peine de faire une idylle? »

On peut répondre à Fontenelle : Deux petits rois, chacun d'une méchante petite ville, se querellent pour une jeune fille ; l'un d'eux se mutine et s'en va pleurer dans son quartier; était-ce la peine de faire l'*Iliade*?

XVI.

La vertu serait trop facile, si de son vivant elle était saluée de son nom; la vertu est un état de guerre, et pour y vivre, on a toujours quelque combat à rendre contre soi; cependant, il se rencontre des âmes privilégiées où elle passe naturellement.

Si la vie est courte pour le plaisir, qu'elle est longue pour la vertu! L'instant de jouir passe et ne revient plus, celui de mal faire passe et revient sans cesse; on s'oublie un moment et l'on est perdu.

qui ont de l'esprit ne savent pas en donner. Une douce gaiété, qui fait jaillir le feu de la saillie et l'éclair des bons mots, la gaieté, cette région charmante où les intelligences de toutes les portées se rencontrent, est toujours bien venue dans cet échange de paroles aimables, de politesses réciproques que s'adressent les hommes les uns aux autres; langue à part dans la langue universelle, que tous croient posséder et que bien peu savent parler.

L'homme du monde, qui n'a rien à compromettre, se jette en enfant perdu dans tous les hasards de la causerie, et il en sort souvent avec bonheur. Un grand écrivain marche plus timidement, embarrassé qu'il est du bagage de sa gloire. On est si rigoureux pour les maîtres du style! Ils le savent, et ils craignent toujours qu'on ne les compare avec leurs livres.

XV.

Bien des gens aiment mieux une abeille qui tire du miel des fleurs, que la femme qui en fait des bouquets. Mais l'utilité est-elle le nouveau mot d'ordre de l'avenir? N'y a-t-il que ce mot-là? L'ouvrier qui façonne le fer, qui taille la pierre, qui fait sortir de la vapeur enflammée une force irrésistible, est-il donc le seul ouvrier sur cette terre? Le poète, le peintre, le musicien, ne sont-ils qu'une parure inutile de ce bas monde? Et même, l'étoile qui brille dans le ciel n'est-elle plus bonne à rien, quand le gaz est allumé dans toutes les maisons?

L'homme est à la fois intelligent et sensible : c'est se

conformer à sa nature que de flatter ses organes et son imagination pour éclairer son entendement. Il y a de la poésie dans toutes les grandes âmes. On a ri mille fois de ce géomètre qui disait, de la tragédie de *Phèdre :* « Qu'est-ce que cela prouve ? » Fontenelle, qui vivait dans un siècle raisonneur, et ne brillait pas par le génie poétique, parlait aussi étrangement de la charmante idylle des *Pêcheurs*, par Théocrite : « Deux pêcheurs, dit-il, qui ont mal soupé, sont couchés ensemble dans une méchante petite chaumière qui est au bord de la mer ; l'un réveille l'autre pour dire qu'il vient de rêver qu'il prenait un poisson d'or, et son compagnon lui répond qu'il ne laisserait pas de mourir de faim avec une si belle pêche ; était-ce la peine de faire une idylle ? »

On peut répondre à Fontenelle : Deux petits rois, chacun d'une méchante petite ville, se querellent pour une jeune fille ; l'un d'eux se mutine et s'en va pleurer dans son quartier ; était-ce la peine de faire l'*Iliade ?*

XVI.

La vertu serait trop facile, si de son vivant elle était saluée de son nom ; la vertu est un état de guerre, et pour y vivre, on a toujours quelque combat à rendre contre soi ; cependant, il se rencontre des âmes privilégiées où elle pousse naturellement.

Si la vie est courte pour le plaisir, qu'elle est longue pour la vertu ! L'instant de jouir passe et ne revient plus, celui de mal faire passe et revient sans cesse ; on s'oublie un moment et l'on est perdu.

Toute la vie est nécessaire pour former l'homme véritablement juste, il n'y a que le dernier soupir qui l'achève.

Il faut se représenter la vertu, noble, sereine, douce, mais armée. L'amour-propre peut déterminer de généreux sacrifices; beaucoup d'hommes ont eu dans leur existence des moments, des actes de courage. Il ne faut pour cela qu'une circonstance accidentelle qui les anime; mais cette fermeté qui est à l'épreuve de tout, qui enveloppe l'âme de toutes parts et forme autour d'elle une cuirasse sans défaut, cette fermeté qui agit dans les grandes occasions comme dans les petites, que l'idée de la mort n'abat sous aucun aspect, voilà la vertu rare et que peu de héros ont possédée tout entière, parce qu'elle ne vient ni de la tête, ni du sang, ni des passions, mais d'un caractère inaltérable et d'une conscience sans reproche.

La jouissance de la vertu est tout intérieure et ne s'aperçoit que par celui qui la sent; le vrai sage n'est pas toujours à l'abri des passions, mais seul il sait les vaincre, comme un bon pilote fait route par les mauvais vents. Il faut moins de joie au dehors à qui la porte dans son cœur.

XVII.

On a dit que ce qu'il y a de plus affreux dans certaines douleurs, c'est qu'on s'en console, et qu'on sait d'avance qu'on s'en consolera. Mais la vie est à ce prix : autrement, de telles douleurs dévoreraient rapidement l'existence; l'homme ne dure que parce

qu'il est borné dans ses douleurs comme dans ses joies; il ne supporte l'existence qu'à la condition d'oublier. Si on était réduit à penser toujours de même, que deviendrait-on? Aussi, les anciens faisaient boire l'eau du Léthé à ceux qui devaient habiter les Champs-Élysées. Le temps est le grand médecin des âmes blessées. On dirait qu'on aime plus avec les yeux qu'avec son cœur, car on oublie facilement ceux que l'on ne voit plus. Le cœur est souvent un miroir qui ne reflète que les objets présents.

La crainte de l'oubli est pour les âmes tendres, de toutes les angoisses du trépas, la plus redoutée. Nous ressemblons tous à une suite de naufragés qui essaient de se sauver les uns les autres pour périr eux-mêmes, l'instant d'après. Les choses qu'il faudrait oublier sont celles dont on se souvient le mieux; dans tout ce qui doit causer de la peine, la mémoire est prodigue, et dans tout ce qui pourrait donner du plaisir, elle est stérile.

La vie par elle-même n'est rien; le véritable but n'est pas en elle, mais au-delà. La vie est un jeu où jusqu'à ce qu'on ait tout perdu, on perd tous les jours quelque chose. Elle ressemble à une coupe d'eau limpide qui se trouble à mesure qu'on la boit, elle ne pétille que sur ses bords; c'est-à-dire que, pareille au vin, si on veut la boire pure, il ne faut pas la tirer jusqu'à la lie. Puis, par une singulière disposition, la vie nous est moins chère dans sa fleur que dans son déclin, soit que, jeune, on craigne moins la mort par son éloignement, ou qu'à cet âge, riche de jours et prodigue de tout, on prodigue sa vie comme les riches

leur fortune. Dans la vieillesse, nous nous aimons, d'autant plus que nous sommes plus près de nous perdre. Les anciens disaient : « Celui qui meurt jeune est aimé du ciel. » Il échappe ainsi à bien des peines et des maux ; il meurt enseveli dans tout le luxe de son feuillage, il rapporte tout à l'éternité, avant que tout se soit flétri ; tandis que l'homme qui s'éteint après une longue vie, s'éteint, pour ainsi dire, en détail, et n'est plus que l'ombre de lui-même. La vieillesse n'est pas nécessairement la sagesse, il est des fruits que le temps pourrit sans les mûrir. A cet âge, quand même on ne serait pas sage, il faudrait faire semblant de l'être, et on doit alors se renfermer dans la sagesse comme on reste chez soi quand on est enrhumé. Les larmes de la jeunesse sont une rosée du printemps qui s'évapore, et embellit la fleur qu'elle a visitée. Mais les chagrins de la vieillesse ressemblent à la sombre tempête de l'automne, qui abat les feuilles et dévaste l'arbre lui-même.

XVIII.

Il y a des êtres qui rayonnent, qui éblouissent, qui entraînent autour d'eux sans y penser, sans le vouloir, sans le savoir même. On dirait que certaines natures ont un système comme les astres, et font graviter les regards, les âmes et les pensées de leurs satellites dans leur propre mouvement; si les âmes d'un ordre si élevé ne font pas tout ce qu'elles veulent, c'est qu'elles n'osent pas tout ce qu'elles peuvent.

Le malheur des esprits supérieurs est d'être plus

admirés qu'aimés. Tout sépare du vulgaire des hommes celui qui possède le génie, ou, pour parler plus exactement, celui qui en est possédé. Des qualités trop supérieures rendent souvent un homme moins propre à la société. On ne va pas au marché avec des lingots, on y va avec de l'argent ou de la petite monnaie. D'ailleurs, il faut savoir vivre long-temps seul, quand on veut devenir célèbre. La solitude, retraite de l'âme où elle se renouvelle, n'est autre chose que cette Égérie à laquelle Numa allait demander le génie et la sagesse. La société n'approuve pas ceux qui vivent solitaires. C'est une maîtresse d'hôtel garni, qui tient à louer ses chambres; la société ne supporte pas patiemment qu'on puisse se passer d'elle.

XIX.

Le public n'est public qu'après bien des siècles; en d'autres termes, l'opinion du jour n'est pas le dernier mot de l'histoire, parce que le public ne pense pas toujours par lui-même, qu'il est souvent comme les dieux d'autrefois que les prêtres faisaient parler au gré de leur intérêt ou de leur caprice. Du reste, le public est un petit mot dont on s'amuse impunément; on connaît la question : Combien faut-il de sots pour faire un public? Le peuple est, au contraire, un gros mot qui fait peur aux gens. « Le public, dit un spirituel publiciste, c'est vous, c'est moi, c'est le prochain; or, il a été toujours permis de manger du prochain; nous en déjeûnons, nous en dînons, nous en soupons à notre aise, et il y en a toujours. » Quant au peuple,

c'est un être à part, un être sacré sur lequel il faut se garder de mettre la main et de jeter un regard profane ; le peuple, aux yeux de quelques esprits, est un dogme et un mystère. Cependant, on peut dire du peuple, ce que Sieyès disait du tiers-état : « Le peuple est tout, en lui réside la force du pays. » Comment la souveraineté pourrait-elle reposer en lui, s'il était ce que prétendait Voltaire ? « Le peuple, dit-il, sera toujours sot et barbare ; ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. » Le peuple, ce grand élément politique, qui n'avait guère été soupçonné en France avant 1789, le peuple aujourd'hui est l'ensemble des citoyens, c'est la nation.

XX.

Un mauvais cœur tient souvent lieu d'expérience.

Il n'y a rien de si triste que le sourire des personnes malheureuses : elles semblent sourire pour les autres, non pour elles.

Dans les grandes infortunes, il faut pleurer seul ; alors on souffre trop pour l'âme d'autrui.

Quand on a été victime d'une grande catastrophe, les petites infortunes ne nous paraissent pas dignes de nous ; et le mot de Lauzun que l'on voulait faire descendre de carrosse à un endroit dangereux de la route, en le conduisant à Pignerol : « Ces malheurs-là ne sont pas faits pour moi », n'est point sans vérité.

Il y a des fautes que l'on voudrait arracher de sa vie, comme un mauvais feuillet dans un bon livre ; mais il est numéroté et s'enchaîne aux autres. Il faut

que ce feuillet y reste ; on ne peut que passer dessus avec tristesse, en soupirant de l'y retrouver toujours.

Si l'on est mécontent d'une femme, on dit volontiers du mal de toutes.

La louange, de même que le vin, augmente les forces, lorsqu'elle n'enivre pas. La douce rosée de l'éloge féconde et développe la vertu dans les cœurs, comme la rosée du ciel fertilise la terre et fait germer les fleurs.

La louange méritée est celle qu'on a le plus de peine à accorder; on ne loue complètement que ce qui est à moitié bien, et surtout que ce qui n'offre aucun rapport avec les prétentions que l'on a pour son compte personnel.

On ne sait pas toute la force du câble de l'espérance: rien ne rend patient comme une espérance; c'est un emprunt fait au bonheur; on est heureux dès qu'on espère, dès qu'on peut boire à longs traits à cette coupe enchantée où tant d'infortunés mouillent à peine un instant leurs lèvres. Sans le sommeil et l'espérance, l'homme serait le plus malheureux des êtres.

On n'a de reconnaissance que pour les leçons des morts; elles corrigent sans humilier. Tel se fâcherait d'une vérité dite par un ami, qui en profite, s'il la trouve dans Horace ou dans La Bruyère.

L'esprit est semblable à une épouse coquette; il lui faut toujours quelque amant. Quand on est du peuple, dans le sens restreint de ce mot, on a toujours quelque chose sur le cœur.

Les abus les plus difficiles à extirper sont ceux qui ont des racines d'or. Si on attaque les abus, les abus

vous attaquent à leur tour, comme un perturbateur qui les offense dans la dignité de leur paix et dans les droits acquis de leur larcin.

Il est des gens qui prennent le cœur de leurs amis pour des pelotes à épingles.

Une abeille est admirable dans sa ruche; hors de là, ce n'est qu'une mouche.

Une mauvaise pensée qui assiége souvent l'esprit est inexorable, et veut devenir un fait.

Lorsqu'un orateur dans l'Assemblée vient vous demander une injustice, promettez-lui de la faire, à condition qu'il commencera son discours par une faute, une mauvaise locution, un tour vicieux; il y en a qui ne souffriraient pas, en écrivant, la rencontre de deux voyelles et qui violeraient toutes les lois, divines et humaines.

Rien n'est si bas que d'être haut avec qui nous est soumis.

Les âmes tendres et délicates ont volontiers le défaut de se relâcher dans leur tendresse, une fois qu'elles ont obtenu la vôtre. L'envie de vous plaire leur donne des grâces infinies, leur fait faire des efforts qui sont délicieux; mais dès qu'elles ont plu, les voilà désœuvrées.

La religion n'est dans certaines âmes qu'une bienséance envers Dieu, comme envers le prochain lorsqu'on est bien élevé. On se rend à l'église, on va voir Dieu chez lui comme on fait des visites.

Il y a des parvenus, il y a des arrivés. L'abbé Dubois était un parvenu; le grand Colbert était un arrivé.

On n'a jamais tant besoin de son esprit que quand

on a affaire à un sot; il faut toujours traiter les sots comme un ennemi supérieur en nombre.

Lorsqu'on entre dans la vie, on en fait un Éden que l'on peuple de fantômes gracieux : tout est beau; tout est bon; il semble que le bonheur est sous la main, et que la douleur est un malentendu.

Dans les assemblées, il y a quelquefois trente avis différents; cependant, il n'y a que deux espèces de boules. Si on admettait les boules grises, la bonne foi et la timidité en rempliraient l'urne.

Un membre du Parlement anglais disait gaiement : « J'ai entendu souvent des discours qui ont changé mon opinion; mais je ne me rappelle pas en avoir entendu un seul qui ait changé mon vote. » Il voulait exprimer cette idée, qu'avant tout, il faut être de son parti. « Le beau mérite de voter pour moi, quand vous m'approuvez! s'écriait un jour Casimir Périer devant ses amis. Mes ennemis cessent-ils de me combattre, lorsque j'ai raison? Votez donc pour moi quand j'ai tort. » Que devient alors la sainte maxime *amicus usque ad aras?*

Les courtisans sont de la nature du liége : ils reviennent toujours sur l'eau. On se rappelle le personnage de comédie traité de fripon : « Ah! répond-il, Monseigneur a toujours le mot pour rire. »

Ils ne se rebutent jamais; ils savent que les grands ont les oreilles aux pieds, et que les serpents et les reptiles parviennent au sommet des rochers et des plus hautes montagnes, tandis que le cheval le plus fougueux ne peut jamais y arriver. Louis XIII, se regardant un jour au miroir, fut étonné du grand nombre de ses cheveux gris; il en accusa les complimenteurs de

son royaume : ce sont les faiseurs de harangues qui m'ont blanchi la tête de si bonne heure. »

J'admire l'éloquence des Gracques contre les riches ; mais ne faut-il pas être raisonnable avant d'être éloquent ? L'homme le plus sensible a-t-il le droit de cesser d'être juste ? Or, il est certain que s'il n'y avait pas de riches, il n'y aurait que plus de pauvres, et les pauvres seraient plus pauvres encore.

Nous sommes ainsi faits : toujours de la lie, même dans les vases d'élection. L'innocence, ici-bas, est une perle au fond de la mer ; le repentir est l'océan qui enveloppe le monde, l'ablution sainte qui le sauve.

Nous ressemblons plus ou moins à celui qui disait, en voyant son camarade ivre et tombé au coin d'une borne : « Ce que c'est que de nous ! Voilà pourtant l'état où je serai dimanche ! » Nous avons tous, hélas ! notre dimanche.

Ce n'est pas l'espace occupé par la vie, c'est ce qu'elle contient qui détermine sa valeur. Un acteur, pour être applaudi, n'a pas besoin de jouer dans toute la pièce, il suffit qu'il plaise dans l'acte où il paraît.

La vue de l'Apollon du Belvédère, ou d'un tableau de Raphaël, rend meilleur, parce que la contemplation du beau nous détache de nous-mêmes.

Les méchants font quelquefois de bonnes actions ; on dirait qu'ils veulent voir s'il est vrai que cela fasse autant de plaisir que le prétendent les honnêtes gens.

On ferait beaucoup plus de choses si on en croyait moins d'impossibles. L'homme ne veut pas assez.

L'esprit de quelques personnes est comme une lanterne sourde, servant uniquement à celui qui la porte et n'éclairant que son chemin.

Une mauvaise maxime peut égarer toute une vie.

Un mauvais penchant n'est souvent qu'une force mal dirigée.

Quand il s'agit d'honneur, le raisonnement est inutile, si ce n'est pis. Notre opinion doit battre alors avec le pouls dans les veines ; ce n'est pas une lueur dans l'esprit, c'est une flamme dans le cœur.

Le riche tâte le pauvre avec sa peau fine et tendre ; il lui semble toucher partout des épines. La maladie éternelle de notre jugement est de nous prendre pour mesure et modèle de toutes choses ; ce qui faisait dire à Fontenelle : « Si nous étions triangles, nous ne donnerions à Dieu que trois côtés. »

Il est des questions devant lesquelles il faut se mettre la tête dans les deux mains, fermer les yeux et se balancer mollement comme pour dormir ; car, si on voulait les approfondir davantage, on descendrait dans des abîmes tellement formidables que, pour en remonter, il y faudrait laisser sa raison.

L'esprit humain est plus ami de l'autorité qu'il ne le paraît : il lui faut toujours un chef, même pour courir au désordre. L'anarchie consiste à en changer souvent, mais ne peut aller jusqu'à s'en passer.

Un des plus grands malheurs dans la vie, c'est de ne pas être de son époque. Si on ne se met pas à la tête de la vérité, la vérité passe sur notre corps et poursuit sa marche sans nous.

Les hommes ne persécutent pas tant la vérité que la manière de la dire.

Si l'on entreprenait la pénible tâche de faire le compte de tous les partis en France depuis soixante

ans, on arriverait peut-être à reconnaître qu'ils sont mutuellement quittes, et que le mal qu'ils se sont fait réciproquement les libère les uns vis-à-vis des autres. Mais il y a mieux à faire que ce bilan de récriminations rétrospectives : il faut ensevelir le passé dans l'oubli, panser de chaque côté ses blessures et s'unir énergiquement pour le bien de son pays.

On raconte qu'autrefois il y avait, dans l'île de Chio, une Diane de marbre dont le visage paraissait triste à ceux qui entraient dans le temple, et gai à ceux qui en sortaient : l'étude fait naturellement ce miracle de l'art.

Il y a des spéculateurs de notre temps qui mettraient le soleil en actions, s'ils croyaient trouver des actionnaires.

Quand deux époux se séparent, l'opinion publique se range presque toujours contre la femme. — Certains mariages sont des condamnations à perpétuité; le monde tire impitoyablement sur le prisonnier qui s'échappe.

Il est un vieux roman, aux feuillets noircis, qui, dans le temps, a été frais et qui s'appelle le roman de la jeunesse, le plus beau des romans, mais le seul dont on ne peut tirer une seconde édition.

Artémise, qui a tant pleuré Mausole, s'il s'était avisé de ressusciter, aurait peut-être plaidé en séparation.

L'aigle, qui parcourt les airs d'un vol si audacieux, rase la terre avec moins de rapidité que l'hirondelle.

Il y a quelquefois dans les rides du visage l'histoire de toute une vie.

Un peintre avait placé la fortune sur une autruche,

pour montrer qu'elle accorde souvent ses faveurs à la sottise. Il est très-vrai que, dans les entreprises, comme aux échecs, il arrive qu'un fou nous donne mat.

En fait de fortune, dit Franklin, assez c'est justement un peu plus qu'on n'a.

J'aime l'esprit qui en donne aux autres, un esprit boute-en-train.

Les historiens républicains de la Rome impériale ont multiplié fallacieusement les crimes dans les fastes déjà trop sanglants des empereurs; et Tacite, selon l'expression énergique et vraie de Napoléon Ier., a calomnié presque Néron. La tyrannie est ordinairement si indifférente sur le choix des moyens, qu'on ne croit pas manquer à l'équité envers elle, en lui prêtant gratuitement, dit Nodier, quelque forfait de plus.

Le lien, que la nature a rompu à l'instant de la naissance, subsiste invisible entre l'enfant et la mère, et ne se brise que par la mort. C'est que l'enfant sorti de sa mère reste quelque chose d'elle, quelque chose de plus cher qu'elle, le cœur de son cœur et la vie de sa vie.

Rien de pire que la pauvreté dans les richesses, parce que le mal tient à l'âme.

Les mauvais livres prêchent ce que l'on aime; ils sont par là même à la portée de tout le monde; pour les goûter, il ne faut que sentir. Mais, pour comprendre et juger les bons, il faut raisonner et penser.

Tout homme est suffisant pour être ennemi, mais non pour être ami.

L'aigle, au dire des anciens, n'était pas en sûreté

entre les bras de Jupiter, le jour qu'il offense l'escarbot.

Pour perdre beaucoup d'amis, il n'y a qu'à les obliger à l'excès; faute de pouvoir payer, ils se retirent; la statue voudrait ne voir jamais son sculpteur, ni l'obligé son bienfaiteur qui l'a mis hors d'état d'acquitter sa dette.

Il est dans le caractère des hommes de s'approprier jusqu'aux grâces qu'on leur fait; une longue possession accoutume naturellement à regarder comme siennes les choses qu'on tient d'autrui.

Minerve, déesse du génie, était vierge; il en est de même des Muses: on dirait que toute grande génération intellectuelle exige la continence.

Les esprits supérieurs sont moins susceptibles d'amour que les autres, parce qu'ils creusent leurs sensations, et les analysent; et l'amour ressemble un peu aux décorations de théâtre, il ne faut pas le regarder de trop près.

En général, à mesure que les cerveaux se rétrécissent, la volupté grandit.

Pour les femmes, l'amour est un roman: plus il est embrouillé, plus il les séduit; l'amour est pour elles une chose à la fois délicieuse et redoutable; car elles mettent tout sur ce dé trompeur.

L'amour, c'est le besoin inné d'expansion d'un être dans un autre être, enfant chéri de notre imagination, de nos sentiments, de nos goûts, de nos affections; mais lorsque, descendant des sphères éthérées, on veut donner un corps à son rêve, et qu'on cherche ce corps dans la société, on ne le trouve nulle part, parce

qu'il n'existe pas: chacune des fleurs qui fixent nos regards a quelques traits de ressemblance avec le rêve immatériel, mais hélas! nulle n'est la reproduction exacte du chef-d'œuvre inconnu à tous: il n'existe qu'à l'état de parcelles dispersées en mille endroits.

Les poètes représentent l'amour comme les sculpteurs nous peignent la beauté, comme les musiciens créent la mélodie, c'est-à-dire que, doués d'une organisation nerveuse et exquise, ils réunissent les éléments les plus purs de la vie, les lignes les plus belles de la matière et les voix les plus harmonieuses de la terre, comme Praxitèle fit de toutes les beautés diverses de la Grèce une beauté unique sans défaut, et créa Vénus.

Il n'y a pas de dissolvant plus actif que le sourire et les larmes d'une femme. Rien de plus triste que la vie des femmes dans leur vieillesse, lorsqu'elles n'ont su qu'être belles. Sans doute, la beauté, la félicité du corps, riche vêtement de l'âme, est un avantage; le mérite se fait jour difficilement à travers un extérieur désagréable; mais il y a dans la douceur, dans la piété et dans la bonté, qui ont présidé à tous les actes de la vie, un parfum mystérieux, une essence divine, qui conserve et, pour ainsi dire, embaume la beauté. La beauté morale fait oublier les rides de la figure. Tout cœur pur et bon attire à lui, n'importe à quel âge.

MARTIAL DE PARIS

DIT MARTIAL D'AUVERGNE

(*MARTIALIS ARVERNUS*);

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES,

PAR M. CH. BATAILLARD,

Membre correspondant.

I.

Il n'est guère de profession libérale moins propre à rendre un homme illustre que celle de procureur ou d'avoué. On y peut conquérir la fortune, l'estime publique, la considération, rien de plus. Elle n'est cependant pas incompatible avec la gloire; mais la gloire alors vient d'ailleurs que de l'exercice même de la profession. Le personnage dont nous allons nous occuper en fournirait au besoin la preuve.

Martial était en même temps procureur au Parlement de Paris et notaire au Châtelet (1); Martial est

(1) Johan. Lucius, *Préf.*, p. 9, édit. in-f°. Paris, 1556.—*Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres de la république des lettres*, par le P. Niceron; in-12, Paris, 1739, t. IX, p. 172.—*Bibliot. françoise ou Hist. de la littérat. franç.*, par l'abbé Goujet; in-12, Paris, 1745, t. X, p. 41.—*Biographie universelle*, v°. MARTIAL D'AUVERGNE, par M. Dellac.

sans contredit le plus célèbre des procureurs, et cependant on a si peu de renseignements sur lui que la date et le lieu de sa naissance et son nom même ont été matière à controverse.

On a dit qu'il était né vers 1440 (1). Trois circonstances prouvent que cette date est une erreur. L'auteur d'une lettre insérée au *Mercure de France*, en 1749 (2), « a vu des actes d'environ 1455 ou 1460, « signés d'Auvergne, passés devant Martial d'Au- « vergne et Jean Larchier, notaires au Châtelet. » Or, il était impossible que Martial fût notaire et procureur à quinze ou vingt ans : au XV[e]. siècle, on était bien rarement l'un ou l'autre avant trente-cinq ou quarante ans. En outre, l'une des épitaphes que je vais rapporter constate que Martial est mort, en 1508, accablé de vieillesse (*senio confectus*); ce qui suppose plus de soixante-huit ans. Enfin, il n'aurait pu « par cinquante ans exercer la practique », comme on le verra tout-à-l'heure, s'il était né en 1440 et mort en 1508. Il faut donc faire remonter la date de sa naissance au moins à 1430 et probablement au-delà. S'il signait Martial d'*Auvergne* des actes authentiques, il a signé Martial *de Paris* l'une des éditions des *Vigilles de la mort de Charles VII* (3). Peut-être prenait-il le premier de ces deux noms au Palais, et l'autre dans le monde littéraire (4). Le seul qui fût bien le sien était celui

(1) *Biogr. univ.*, loc. cit.

(2) Sept. 1749, p. 145.

(3) *Mém.* du P. Niceron, p. 172. Note de Le Duchat sur les *Mém. de littérature* de Sallengre, t. I, p. 459.

(4) Ainsi, sur le titre de ses *Arrêts d'amour*, qui étaient une

M. de La Monnoye, dans ses *Notes sur Lacroix du Maine*, va plus loin : il révoque en doute que le passage de la Chronique soit applicable à Martial d'Auvergne. Ce doute prouve que M. de La Monnoye n'avait pas lu avec beaucoup d'attention les poésies de l'écrivain dont il parlait (1).

Martial survécut quarante deux ans à sa chute, et mourut paisiblement de vieillesse, après avoir exercé ses fonctions de procureur pendant un demi-siècle, avec honneur et distinction (2). Ses deux épitaphes, conservées par Joly, ne laissent aucun doute ni sur la date ni sur le genre de sa mort. Je les transcrirai littéralement, avec le regret de ne pouvoir indiquer dans quelle église elles ont été recueillies.

« *Epitaphium Martialis d'Auvergne,*
« *Procuratoris in Parlamento.*»

« Quiescit hic vir laude dignus et magnæ pietatis, Martialis d'Au-
« vergne, Parisiensis diœcesis, qui 50 annis procuratoris officium,
« hoc in Senatu summo, cum labore et diligentia fideliter exercuit,
« et director ac nutritor pauperum semper existens, Vigiliisque
« Caroli VII, Francorum regis, necnon Horis ad laudem Dei Geni-
« tricis Mariæ, plurimisque aliis gestis gallice ab ipso editis, tandem
« senio confectus, plurimisque scientiis ac patientia imbutus, ex-
« piravit anno 8 supra 1500, 13 die maij.

« *Le mesme en françois.*

« Cy devant gist en sépulture
« Maistre Martial, d'Auvergne surnommé,
« Né de Paris ; et fut plein de droicture ;

(1) V. plus loin.
(2) Johann. Lucius, *Préf.*, p. 9; Fournel, *Hist. des avocats*, liv. III, sect. 2, ch. VI.

« Pour ses vertus d'un chascun bien aymé ;
« En Parlement procureur renommé,
« Par cinquante ans exerça la practique.
« Avec ses père et mère est inhumé,
« Les honorant comme fils catholique.
« Sous Jésus-Christ, en bon sens pacifique,
« Patiemment rendit son esperit
« En may treize, ce jour-là sans réplique
« Qu'on disoit lors mille cinq cens et huict (1). »

L'abbé Goujet remarque avec raison que « Martial « d'Auvergne s'est tellement oublié lui-même qu'il ne « dit presque rien qui le concerne (2). » Dans le dernier de ses ouvrages cependant, il remercie Dieu des biens qu'il lui a départis en ce monde, puis il ajoute :

Et vous aussi, Vierge Marie,
Je vous regracie humblement
De l'honneur, croissement d'hoirie
Et d'autres biens infiniment
Que m'avez faictz moult largement
Durant mes jours qui sont passez... (3).

D'où l'on peut conclure que Martial jouit d'une assez grande aisance, qu'il vécut heureux et qu'il eut le bon esprit d'être content de son sort.

Son épitaphe latine le qualifie *director ac nutritor pauperum;* ce qui donne lieu de croire qu'à l'instar

(1) *Trois livres des Offices de France,* par M^e. Girard, avec les additions par M^e. Jacques Joly, 2 vol. in-f^o., Paris, 1667, t. Ier., addit. p. cxliiij. — V. aussi le P. Niceron, t. X, p. 273.

(2) *Loc. cit.,* p. 39.

(3) *Les dévotes louanges à la Vierge Marie,* feuille M, f°. 3 v°.

de saint Yves, patron des procureurs, il s'était constitué le défenseur des pauvres, et qu'il était de plus fort charitable envers eux.

Son mariage avec la fille d'un conseiller au Parlement de Paris autorise à penser qu'il avait su se faire distinguer, et s'élever au-dessus de ses confrères par son mérite et ses qualités personnelles.

Ses écrits ne laissent aucun doute sur son amour pour son Dieu, sa patrie et son roi, du moins pour son bon roi Charles VII. Louis XI devait inspirer moins de sympathie à l'esprit modéré, doux et bienveillant, que font supposer les réflexions morales disséminées dans les œuvres de Martial, et dont il était du reste fort sobre.

Je regrette de ne pouvoir donner de plus amples détails biographiques sur un personnage qui me paraît à tant d'égards digne d'attention.

On a dit de Martial qu'il était l'homme de son siècle qui écrivait le mieux ; que l'on remarquait dans toutes ses productions de la force, de la pénétration, et une sorte d'élégance naïve qui plaît encore et qui atteste la pureté de son cœur. Ce jugement du P. Niceron, et des auteurs de la *Bibliothèque françoise*, a été ratifié par tous les écrivains plus récents qui se sont occupés de Martial (1). Son style est généralement correct, exempt d'enflure, d'images fausses et

(1) *Mém.* du P. Niceron, t. IX, p. 174 et 183.—*Bibl.* du P. Goujet, t. X, p. 42, note *** sur Lacroix du Maine, p. 94.—*Biogr. universelle*, v°. MARTIAL. *Poëtes français depuis le XII*e*. siècle jusqu'à Malherbe,* 6 vol. in-8°., Paris, 1824, t. II, p. 271.

de ce mauvais goût qui gâte souvent les poésies de Marot et même de Malherbe. Il est loin cependant de « l'élégant badinage » du premier et de la noblesse du second; il n'approche pas de la sensibilité de Charles d'Orléans, l'un des contemporains de sa jeunesse; il est trop souvent chroniqueur, trop rarement poète. Malgré ces défauts néanmoins, ses poèmes étaient tellement goûtés de son vivant, et long-temps encore après lui, que le peuple en chantait des fragments en France (1), comme il chantait en Italie les vers de Dante et de Pétrarque (2).

Au point de vue philologique, Martial peut être considéré comme un précurseur. A cet égard, il a devancé non-seulement son siècle, mais celui qui l'a suivi. La langue qu'il a employée se rapproche infiniment plus que celle de Marot, d'Amyot, de Montaigne et de Rabelais, de la langue fixée par les grands écrivains du XVIIe. siècle.

On ne saurait reprocher à Martial de n'avoir pas observé l'alternat des rimes masculines et féminines, qui est aujourd'hui l'une des conditions essentielles de la versification française. Aucun poète ne s'y est astreint, ni avant lui, ni de son vivant. Cette règle n'a été introduite dans notre prosodie que par Jean

(1) « Martialis Arvernus scripsit sermone gallico rhythmos diversos... et cantiones seu cantilenas eleganti carmine, quæ nunc passim a Gallis concinuntur. » Lilii Gregorii Gyraldi Ferrarensis *Dialogi duo de poetis nostrorum temporum*, p. 77, Florentiæ, 1551, in-8°.

(2) *Libri*, t. II, p. 182.

Bouchet, autre poète procureur, né à Poitiers en 1476, et mort en 1550, ou 1555 (1).

Il n'est guère probable que Martial ait connu la personne d'Alain Chartier, né à Bayeux vers la fin du XIVe. siècle, et mort en 1449 à Avignon, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à la Cour et dans les ambassades; mais Martial a certainement connu les œuvres d'Alain, et l'on pourrait même dire qu'il a suivi quelques-unes des traces littéraires de son devancier. Comme Alain, Martial a pris une grande part aux malheurs de sa patrie, et particulièrement aux guerres contre l'Angleterre; comme Alain, il a vivement exprimé sa haine de la domination étrangère; mais, plus heureux qu'Alain, il a été témoin de la victoire de Formigny et des autres faits glorieux qui ont affranchi sa patrie. Alain Chartier a mis en scène, dans plusieurs de ses écrits (2), des personnages allégoriques, tels que *Deffiance*, *Indignation*, *Désespérance*,

(1) Jean Bouchet a écrit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Les Opuscules du traverseur de voies périlleuses*; *Le Labyrinthe de fortune*; *L'Art de honnestement aimer*; *Le Jugement poétic de l'honneur féminin*, etc. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume Bouchet, le licencieux auteur des *Sérées*.

(2) Les principaux ouvrages d'Alain Chartier sont : *Le Lay de paix*; *Le Débat du Réveil-Matin*; *Le Débat des deux fortunes d'amour*; *La Dame sans mercy*; des complaintes, des ballades, des rondeaux; *Le Livre des quatre Dames*, qui n'a pas moins de deux mille vers; *Le Traité de l'Espérance, ou Consolation des trois Vertus*; *Le Quadrilogue invectif*; une *Généalogie des rois de France* depuis saint Louis jusqu'à Charles VII; *Le Bréviaire des nobles*, etc. Il a été donné, de ses œuvres, une édition par Galliot-Dupré, en 1529, et une autre, par André Duchesne, en 1617.

Noblesse, *Clergie*, *Chevalerie*, et même les Vertus théologales. Nous trouverons tout à l'heure quelque chose de semblable dans les poésies de Martial.

Martial a dû connaître encore *le Parlement d'amour*, attribué à Alain, et c'est peut-être en le lisant qu'il a conçu la première pensée de ses *Arrêts d'amour*. Dans l'œuvre d'Alain, l'Amour tient les *Grands-Jours*, assisté de conseillers dont le président est *Franc-Vouloir*; *Espoir* et *Désir* y sont procureur et avocat; *Souvenir* est greffier. La dame *Sans-Mercy* est ajournée par le sergent *Doulx-Pensier*; les complices de l'accusée sont *Faux-Semblant* et *Bel-Accueil*; tous personnages de la même famille que ceux du *Roman de la Rose*, ressuscités deux siècles plus tard par l'hôtel de Rambouillet et les Scudéri. Martial d'Auvergne s'est un instant aventuré sur cette pente qui devait aboutir aux *Précieuses Ridicules*; mais il a su s'y arrêter dès les premiers pas.

Chacun, du reste, pourra bientôt faire soi-même ces rapprochements sur lesquels je ne reviendrai plus.

Je vais examiner ceux des ouvrages de Martial qui nous sont restés, dans l'ordre où je pense qu'ils ont été, non publiés, mais composés, et mettre le lecteur à même d'en apprécier le mérite.

II.

L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour est généralement attribué à Martial (1), et les raisons que

(1) *Musæum selectum* ou Catal. de la bibliot. de Michel Bro-

donne l'abbé Goujet pour justifier cette opinion paraissent décisives (1). Avec un peu d'attention d'ailleurs, on découvre la trace d'une paternité commune entre certains passages de *L'Amant* et quelques-uns des *Arrêts d'amour* dont je parlerai plus loin ; par exemple, entre le XXVIIe. arrêt et les huitains 164, 165 et 168 de *L'Amant cordelier*. Ce poème, inférieur aux autres écrits de Martial, porte l'empreinte de la jeunesse et de l'inexpérience, et l'on y trouve bon nombre de ces vers trop libres que l'auteur regretta plus tard. Il y a donc lieu de croire que c'est un premier essai. Il a été publié souvent à la suite d'autres ouvrages de Martial, et, en dernier lieu, à la fin d'une édition des *Arrêts d'amour*, donnée à Amsterdam en 1731, en 2 vol. in-12, par Lenglet-Dufresnoy ; mais il en existe plusieurs éditions anonymes, et il ne paraît pas que jamais Martial ait mis son nom à cette œuvre faible et plus que légère. Il est même douteux qu'elle ait été publiée de son vivant. S'il était vrai qu'elle l'eût été à Paris, vers 1473, par Césaris et Stoll, comme l'ont dit Duverdier, Chevillier, Maittaire et Panzer, ce serait le premier livre connu imprimé en français à Paris ; mais M. Brunet conteste avec raison l'existence de cette édition. J'ajouterai que si Martial eût publié en 1473 un poème de deux mille vers, il n'eût pu, en 1490, à la fin des *Vigilles de la mort du roy*

chard, p. 72, n°. 1701. — *Mém.* du P. Niceron, t. IX, p. 183. Rigoley de Juvigny, note ** sur l'art. MARTIAL de la *Bibl. fr.* de Lacroix du Maine et de Duverdier, p. 94. — *Biog. univ.*, v°. MARTIAL D'AUVERGNE.

(1) *Bibl. fr.*, t. X, p. 59. Langlet-Dufresnoy a copié l'abbé Goujet (V. Avertis. sur l'édit. des *Arrêts d'amour* de 1731, p. 23).

Charles VII, réclamer l'indulgence du lecteur comme étant « ung nouvel facteur (1). » *L'Amant cordelier*, en effet, n'a pas moins de deux cent trente-quatre stances de huit vers! Quoi qu'il en soit de la date de cet ouvrage, je vais le faire connaître sans lui consacrer plus de développements qu'il n'en mérite.

Le poète s'endort au bord d'une rivière. Il est transporté en songe dans le jardin de Désespoir. Il appelle à son aide les Amours. Une *sagitta* lumineuse le dirige vers un couvent de cordeliers qui ont renoncé à aimer pour faire pénitence. Là, pleure un pauvre amant banni de sa dame. Il raconte au prieur ses attentions, ses assiduités, ses soupirs, ses insomnies, les ruses que lui inspirait sa tendresse, ses vœux déçus, son découragement; il veut se faire cordelier. Le prieur combat cette résolution, engage l'amant à se consoler, excuse la résistance et les temporisations de sa dame :

Il faut cognoistre avant qu'aymer...
On n'a point telz biens sans bataille...

C'est en vain que l'amant faisait sentinelle à la porte de sa maîtresse, qu'il lui présentait l'eau bénite à l'église, qu'il se précipitait sur ses pas pour baiser la paix et les reliques après elle.

Telles douleurs ne sont que roses,

lui répond le père prieur, qui lui dépeint les ennuis

(1) Maittaire, *Annales typographici*.—Chevillier, *Origine de l'imprimerie de Paris*.—Brunet, *Manuel*, t. I, p. 51.—Taillandier, *Ré-*

et les rigueurs du cloître, l'invite à rester dans le monde et à retourner vers sa dame. Mais l'amant a été calomnié près d'elle par *Male-bouche;* il n'a chance de réussir ; il persiste donc à se faire moine; il prend l'habit. Le prieur prêche ; l'amant revêt la robe grise. Sa famille est présente ; les dames pleurent et sa maîtresse, qui est au nombre des assistants, s'évanouit. Son amant seul parvient à la ramener à la vie ; mais un cœur d'or émaillé de larmes, gage d'amour, s'échappe de son corset et la cérémonie s'accomplit. Elle se termine par la lecture au nouveau cordelier des vœux qu'il doit prononcer. C'est ici que l'auteur s'embrouille, et le père prieur avec lui, dans une multitude de détails passablement licencieux sur tout ce que le récipiendaire doit éviter pour ne point manquer aux devoirs de la chasteté. Après ses vœux, l'amant s'est retiré dans sa cellule où les dames s'empressent de le gratifier, celle-ci d'un bréviaire, celle-là de quelque autre objet sacré. Enfin, les assistants se retirent. Le poète s'éveille alors et se retrouve au bord de l'eau.

Dans *L'Amant rendu cordelier*, l'on trouve çà et là des peintures naïves et gracieuses des tribulations les plus méritoires auxquelles s'exposaient les amoureux du XVe. siècle, pour obtenir les bonnes grâces de leurs maîtresses, et quelques détails de mœurs ; il n'y faut pas chercher autre chose.

sumé histor. de l'introd. de l'imp. à Paris, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. III, p. 355.

III.

L'ouvrage qui a le plus contribué à la gloire de Martial est le poème intitulé : *Les Vigilles de la mort du roy Charles VII, à IX pseaumes et IX leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie du dict roy*. Il eut dès son apparition un immense succès, et ce succès se soutint long-temps. L'auteur en publia de son vivant plusieurs éditions. Celle de 1490 est citée comme l'un des plus anciens monuments de la typographie parisienne. On en connait de 1493 et de 1508, et bien d'autres encore postérieures à celles-là. Ajoutons que ce succès était légitime. Comparé aux œuvres littéraires de la même époque, ce poème peut être considéré comme un chef-d'œuvre, et c'est ainsi que les contemporains de Martial en ont jugé. Sa forme, qui nous parait bizarre aujourd'hui, contribuait sans doute à lui donner le mérite de l'originalité, et cette couleur religieuse qui s'imposait alors à tout. Cet ouvrage de longue haleine, qui contient environ sept mille vers de mesures différentes, est divisé en *psaumes* au lieu de chants. Les *leçons*, analogues au chœur des tragédies anciennes, concourant à l'action sans en faire précisément partie, sont des complaintes ou élégies à la louange du feu roi, chantées par des personnages allégoriques : *France*, *Noblesse*, *Labour*, *Marchandise*, *Clergié*, *Pitié*, *Justice*, *Paix* et *Église*.

Cette chronique, fort éloignée de la grandeur et de l'élévation d'une épopée, commence par un *invitato-*

rium, sorte d'introduction assez singulière, de six stances moitié latines, moitié françaises :

Venite nunc et ploremus
Pour le trespas du feu bon Roy,
Et ses bienfaits *recolemus*
Comme conduits à bon arroy
Sans nous souffrir vivre en desroy,
Dont le louer bien *debemus*;
Et si gardoit justice et foy :
Venite nunc et ploremus, etc.

Chaque *psaume* est terminé par cette prière :

Vray Dieu puissant et glorieux,
Ottroyez repos pardurable
A l'ame de tres piteable
Le roy Charles Victorieux.

Après les *Laudes* et plusieurs *oraisons*, les *Vigilles* finissent par cet épilogue :

O vous, Messeigneurs, qui verrez
Ces Vigilles et les lirez,
Ne prenez pas garde à l'acteur (1)
Car grans faultes y trouverez ;
Mais, s'il vous plaist, l'excuserez,
Veu qu'il est ung nouvel facteur.

La plume de Martial était certainement déjà fort exercée lorsqu'il écrivit ses *Vigilles*, mais le dernier vers de l'épilogue prouve qu'en 1490 il n'avait encore rien livré d'important au jugement du public.

Dans cette chronique, si précieuse pour les historiens et les antiquaires, puisqu'elle est contemporaine

(1) A celui qui les a faites : *agere; actor.*

des faits, sont rapportés année par année tous les événements du temps de Charles VII, depuis la naissance de ce prince, en 1402, jusqu'à sa mort, en 1461. Au 3e. psaume sont décrits le trépas de Charles VI et ses funérailles à St.-Denis au milieu des Anglais victorieux, criant Noël et vive Henry (Henry V d'Angleterre):

Depuis le dit enterrement,
Les Anglois, par force et puissance,
Voulurent prendre injustement
Le nom et les armes de France.
De fait, firent intituler,
Cuidant en France tiltre acquerre,
Henry, jeune enfant sans parler,
Pour roy de France et d'Angleterre :
Les armes de France deffaire,
Statutz muer de toutes pars,
Les sceaulx et les monnoyes refaire
A fleurs de lys et à lyépars....

Au 4e. psaume, apparait Jeanne-d'Arc. Là se trouve raconté en grand détail comment elle vint vers le Roi, l'accueil qui lui fut fait, ses exploits, la délivrance d'Orléans, et aussi comment les Anglais l'emmenèrent à Rouen et la firent mourir. Ce psaume ou ce chant, mieux écrit que plusieurs autres, semble avoir été l'objet de la prédilection de Martial. Sans se livrer à aucun mouvement passionné, notre poète-procureur revient souvent sur l'insolence des Anglais et sur les deux couronnes dont ils ceignirent, à Paris, la tête de leur roi Henry.

Cela moustroit signifiance
Que le dit Henry se portoit

Pour roy d'Angleterre et de France,
Et que roy deux foiz il estoit.

Mais aussi, lorsque la victoire se range du côté des Français, avec quelle complaisance et quels détails il décrit l'entrée de Charles VII et de son cortége à Paris, au mois de novembre 1437! Plus tard, viennent les récits de la bataille de Formigny, du siége de Caen et de la campagne de Guienne en 1450, du siége de Bordeaux, et de l'entrée triomphale du roi de France et de son armée dans cette capitale, en 1454.

Les craintes du bon roi Charles VII, qui refusait toute nourriture de peur d'être empoisonné, et son trépas, ramènent des jours de tristesse. Son corps est embaumé et exposé. Le 16 août 1461, l'entrée de son cercueil à Paris donne lieu à de nouvelles descriptions. C'est un cortége de pauvres, de religieux, d'évêques, de gens de l'Université, d'hommes d'armes, de magistrats.

Les conseillers de Parlement,
Vestuz de robbe d'escarlate,
Tenoient le pouelle honnestement
Et des presidens trois ou quatre.
Aucuns avoient leur manteau rouge
En exemple et signifiance
Que justice jamais ne bouge
Pour trespas de roy, ne muance.

Les maîtres des requêtes, les gens des comptes, le prévôt, le Châtelet, les notaires font partie du convoi :

Après le Prévost de Paris,
Ceulx du Palais et Chastelet,

Marchands et bourgoyz, fort marris
De la mort qui à tous douloit.

En la fin si venoit la foulle
De tous les estatz de la ville, etc.

On ne peut guère douter que Martial, procureur au Parlement et notaire au Châtelet, ne fit partie de « ceulx du Palais et Chastelet » et qu'il n'ait soigneusement observé ce qu'il a décrit.

Après un service funèbre, célébré à Notre-Dame, les restes mortels du roi sont portés à St.-Denis, où de nouvelles cérémonies sont encore l'objet de curieux détails.

Tel est l'ensemble des *Vigilles de la mort du roy Charles VII.*

Louangeur excusable du temps passé, Martial ne manque jamais d'opposer aux mérites de son héros, à la sécurité que ses victoires avaient assurée à la France, au bonheur dont chacun jouissait alors, les inquiétudes et les mœurs des règnes suivants. Ces comparaisons lui fournissent mainte occasion de montrer son talent dans des genres fort différents, dans l'idylle, par exemple, et dans la satire, comme on va le voir à l'instant.

Je citerai d'abord des vers que je regarde comme une de ses meilleures inspirations; ils se trouvent dans la *Troisième leçon*, chantée par *Labour :*

Du temps du feu Roy,
N'estoye en esmoy
Qui me grevast guère;
J'alloye à part moy
Donner le beau moy

A quelque bergière.

. . . .

Doulces chançonnettes,
Plaisans bergerettes
Toutes nouvellettes
Pas ne s'y celoient.
Boucquetz de violettes
A brin d'amourettes
Et fleurs joliettes
Ylà si voloient :
Oyseaulx gazouilloient,
Qui nous reveilloient
Et rossignolloient
Tous comme alloüettes.
Baisiers se bailloient,
Cueurs s'amollioient,
Et puis s'accolloient
En ces entrefaictes.
Il n'est tel plaisir
Que d'estre à gesir
Parmy les beaux champs,
L'herbe verd choisir,
Joüer à loisir
Et prendre bon temps.

. . . .

Avec ma houlette
Et cornemusette
Sur la belle herbette
Je m'esjouissoye
Avec bergerette
Plaisant, joliette,
Besant sa bouchette
Si doulce que soye.

. . . .

Dieu scet quelle joye !
En l'air je saultoye
Et chançons chantoye,

Comme une alloüette.

. . . .

Mieulx vaut la liesse
L'amour et simplesse
Des bergiers pasteurs
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse,
Ne la gentillesse (1)
De ces grans seigneurs ;
Car ilz ont douleurs
Et des maulx greigneurs (2).
Mais pour nos labeurs
Nous avons sans cesse
Les beaulx prez et fleurs,
Fruitaiges, odeurs
Et joye à nos cueurs
Sans mal qui nous blesse.
Vivent pastoureaulx,
Brebis et aignaulx !

. . . .

Cornez chalumelles ;
Filles et pucelles,
Prenez vos chappeaulx
De roses vermeilles,
Et ces beaulx rainceaulx (3)
Tous pleins de prunelles,
Faictes tournebouelles (4)
Sur prez et sur treilles
Au chant des oyseaulx.
Depuis quarante ans
L'en ne vist les champs
Tellement fleurir,

(1) *Gentillesse, gentilitas,* naissance, noblesse de gentilhomme.
(2) *Greigneurs,* très-grands.
(3) *Rainceaulx,* branchages, rameaux.
(4) Danses, cabrioles, culbutes. Encore très-usité en Champagne.

Regner si bon temps
Entre toutes gens,
Qu'on a veu avoir
Jusques au mourir
Du Roy trespassé,
Qui, pour resjouir
Et nous secourir
A maint mal passé.
Se pour peine prendre,
Beufz et brebiz vendre,
R'avoir je pouvoye
Le feu Roy de cendre
Et sur piedz le rendre,
Tout le mien vendroye,
Et ne cesseroye
Que ne luy auroye
La vie retournée,
Pour la doulce voye,
Le bien et la joye
Qu'il nous a donnée.
Laz! le bon seigneur, etc. (1).

J'ai promis une citation d'un genre différent. Voici la peinture que fait Martial des mœurs du clergé au temps où il écrivait. C'est *Clergié* lui-même qui s'exprime ainsi à la *Cinquième leçon :*

. . . . . Eveschiez, benefices,
Estoient donnez à gens esleus propices
Dont Dieu estoit servi dévotement
Par tous les lieux et honnorablement.
Ne en ce temps n'estoit point de memoire

(1) T. I, p. 83, édit. de 1724. — Lectio per aratores decantata, tanti apud Gallos est quanti Catulli Lesbiæ passeris deploratio apud omneis. Note 1re. de Lecourt (Curtius) sur le prologue des *Arrêts d'amour.*

De tant de bulles ne de prothé-notaires (1)
Qui ont huict, neuf dignitez ou prebendes,
Grans abbayes, priourez et commandes.
Mais qu'en font-ilz ? Ilz en font bonne chière.
Qui les dessert ? Ilz ne s'en soucient guère.
Qui faict pour eulx ? Ung aultre tient leur place.
Mais où vont-ilz ? Ilz courent à la chace (2).
Et qui lors chante ? Ung ou deux povres moines.
Et les abbés ? Ilz auroient trop de peines.
De contempler ? Ce n'est pas la manière.
Et du service ? Il demeure derrière.
Où va l'argent ? Il va en gourmandise.
Et de compte ? Sont les biens de l'Eglise.
Et les offrendes ? En chiens et en oyseaulx.
Et les habits ? Ils sont tous damoiseaulx.
Et les rentes ? En bains et en luxure.
Et prier Dieu ? De cela l'en n'a cure.
Et povres gens ? Ceulx-là meurent de fain ;

(1) Jeu de mots sur les protonotaires apostoliques. On les appelle ici *Prothées* à cause de leurs fonctions multiples.

(2) La chasse était interdite aux ecclésiastiques par d'innombrables conciles. V. notamment : concile d'Agde, de 506 ; d'Épon, de 517 ; de Mâcon, tenu soixante-dix-neuf ans plus tard ; de Châlons-sur-Saône, de 713, 9e. canon ; de Mayence, de 713, 14e. canon ; de Tours, 813, 8e. canon ; de Paris, 1212 ; de Montpellier, 1214 ; de Nantes, 1264, 3e. canon ; de Pont-Audemer, 1276 ; synode provincial d'Auch, 1313, etc. *Capitul.* de Charlemagne, de 789. — On trouve cependant des exceptions à cette règle en faveur de quelques monastères. V. Legrand-d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, ch. II, sect. 3, *Chasse*, t. I, p. 393-399. — Une ord. de Charles VI exceptait des prohibitions de chasse, entre autres, les « personnes « d'Eglise à qui, par raison de lignage ou autrement, deuement « doievoit competter droit de chasse » ; mais les lois de l'Église n'en défendaient pas moins aux clercs un plaisir auquel plusieurs d'entre eux, aux termes des lois civiles, pouvaient avoir droit par le privilége de leur naissance.

Et, n'ont-ilz rien, l'en ne leur donne brain.
Où Charité? Est en pelerinage.
Et Aumosne? Elle va en voyage.
Hé que faict Dieu? Il est bien aise ès cieulx.
Hé quoi! dort-il? L'en n'en faict pis ne mieulx.
Es monastère, en lieu de librairie,
Eh! qu'y a-t-il? Une faulconnerie.
Et aux perches où estoient veus flambeaux
L'en y juche maintenant des oyseaulx.
Et les fondeurs (1)? Ils sont bien loing de compte;
Et leurs obitz? Tant que l'argent se monte.
De reparer cloistres et lieux si beaux,
Attendre faut qu'on les face nouveaulx.
Que font evesques? Ilz sont de biens remplix
Et ont honte de porter leurs surpliz;
Mais en ce lieu ilz ont robbe bastarde (2)
De camelot, affin qu'on les regarde.
Ont-ilz vesselle? Les beaulx grans dessouers
D'or et d'argent (3), flacons, potz, drasouers (4).

(1) Fondateurs.

(2) *Robe bâtarde*, c'est-à-dire moitié religieuse et moitié mondaine, tant de forme que d'étoffe.

(3) Les personnes à qui leur rang et leur qualité permettaient la vaisselle d'or ou d'argent en étalaient les différentes pièces sur des buffets nommés *dressoirs*, placés dans les lieux les plus apparents des salles de festin de leurs châteaux. Ces meubles furent long-temps à l'usage à peu près exclusif des souverains. Ils étaient de métal chez les princes qui affectaient une grande magnificence. Au XVe. siècle, les comtesses et autres grandes dames en avaient à dais de velours et à trois gradins au plus; ceux des fils puinés de chevaliers-bannerets ne pouvaient avoir que deux degrés; chez les femmes *de bon lieu*, mais non titrées, ils devaient être sans gradins. V. *Les Honneurs de la Cour*, ouvrage de la fin du XVe. siècle, cité par Legrand-d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, chap. v, *Meubles et ustensiles propres aux repas*, t. III, p. 188-195.

(4) Les *drageoirs*, destinés à contenir des dragées, étaient au nombre des vases précieux dont on garnissait les dressoirs. Legrand-

Hé qu'ont les povres? Ilz ont les trenchouers
Qui demeurent du pain dessus la table (1).
Et les relies (2) ? L'en les porte à l'estable
Pour le mengier des paiges et des chiens (3)...

Ailleurs, les jeunes magistrats ne sont guère mieux traités :

En justice il y a grans abuz ;
Mais qu'en dit-on? Je m'y trouve confuz :
L'en fait juges jeunes petits enfans.
Savent-ilz rien? Ilz viennent d'Orleans.
Qu'ont-ilz appriz? A bien jouer des flustes (4)...

Les satires de Regnier valent mieux, sans doute, que celles de Martial; mais il vivait cent ans plus tard que notre procureur, après le siècle de Léon X et de François Ier. ; il était contemporain de Malherbe.

d'Aussy, *ibid.*, p. 193. Sous Henri II et ses successeurs, il fut de mode d'en avoir de portatifs; c'étaient alors de véritables bonbonnières.

(1) Legrand-d'Aussy cite ces vers comme désignant les *tranchoirs* ou *tailloirs*, sorte de pain-assiette très-plat sur lequel on posait jadis les viandes pour les découper, et qui, « humecté par les « sauces et le jus des viandes, se mangeait ensuite comme un gâ- « teau. » *Ibid.*, chap. 1er., *Nourriture tirée du règne végétal*, sect. 3, *Pain*, t. I, p. 82. Les « trenchouers qui demeurent du pain « dessus la table » ne peuvent être, selon moi, que les miettes et les morceaux coupés pour les convives et qu'ils ont laissés. Legrand semble abandonner lui-même sa première interprétation, lorsqu'il traduit ainsi les deux vers de Martial : « Et les pauvres ?—Les pau- « vres ont le pain qui reste sur les tables. » *Ibid.*, ch. v, t. III, p. 194.

(2) Les reliefs, les restes.

(3) 5e. *Leçon*, t. II, p. 23.

(4) 7e. *Leçon*, chantée par *Justice*.

IV.

Les tribulations, les ruses des amants, l'art de séduire sont beaucoup mieux dépeints dans « *Les cinquante et ung arrests d'amour* » que dans *L'Amant cordelier*. Je veux donner quelques détails sur ce livre, dont tout le monde a entendu parler et que si peu de gens ont lu.

On sait qu'aux XII°. et XIII°. siècles, les chevaliers et les poètes portaient les différends qui s'élevaient entre eux et leurs maîtresses devant des tribunaux, ordinairement composés de dames, présidés par des princesses ou même par des reines, et dont les arrêts étaient souverains. On sait aussi « qu'un ecclésiastique « du XII°. siècle, maistre André, chapelain de la Cour « de France, recueillit dans un livre le Code d'amour « en 31 articles, ainsi que les décisions et la jurisprudence de ces tribunaux (1). » Cet ouvrage, *Le Parlement d'amour* d'Alain Chartier, ou quelque autre écrit du même genre, a sans doute fourni l'idée à Martial de ses *Arrests d'amour*, comme à Guillaume Coquillard de ses *Droictz nouveaux* et de son *Plaidoyer d'entre la simple et la rusée*. Il serait peut-être difficile de décider lequel fut le premier imitateur de

(1) Sur le Code de M°. André et sur les *cours d'amour* et les *jeux partis*, voyez Raynouard, *Poésies de troubadours*, t. II, p. lxxviij. —*Lett. de* Mme. *de Sévigné*, t. X, p. 249 et 484 Paris, 1818, in-12, notes. — *Mém. de littérature* de Sallengre, t. I, p. 104. — *Hist. de la poésie françoise*, par l'abbé Massieu, p. 154, Paris, in-8°., 1739.

maistre André et de ses émules ; tous deux, dans des ouvrages de pure invention, ont entouré des débats amoureux des formes de la procédure, Coquillard avec mille détails trop libres, et Martial avec beaucoup plus de décence : le premier par un caprice de son imagination ; le second, assure-t-on, dans un but d'utilité, pour familiariser ses lecteurs avec les formalités judiciaires et les usages du barreau (1). *Le Prévost de Deuil, le Baillif de Joye, le Sénéchal des Aiglantiers, la Chambre de Plaisance, l'Echiquier d'Amour, la Cour de Cupido*, représentent les juridictions et leurs divers degrés. Les procès portés devant eux sont variés de manière à initier successivement le lecteur aux procédures civiles et criminelles les plus usitées, et même aux formalités de taxe, tout en l'amusant. Les titres de quelques arrêts suffiront pour le démontrer :

3°. *Arrest.* Un amoureux demande rescision de certain contract faict avec sa dame, de plusieurs pactz et conventions où il avoit esté deceu oultre moytié de juste pris.

5°. Procès entre deux amoureux d'une mesme dame, en matière de complaincte, saisine et nouvelleté.

6°. Une dame demande despens, à cause de certain pelerinage, qu'elle avoit voué pour son amy malade.

13°. Procès entre les héritiers d'un amoureux et une dame, concluans contre icelle à ce qu'elle fust contraincte à leur donner tous les jours un bonjour

(1) Fournel, *Hist. des avocats*, liv. III, sect. 2, chap. VI, p. 137.

et leur faire le petit genouil (la révérence), ainsi que avoit esté convenu entre icelle dame et le dict deffunct, dont ils avoient droict.

14°. Un demandeur, en matière de retraict lignagier conclud contre le deffendeur à luy relascher un baiser qu'il avoit toutes les sepmaines d'une dame, lequel baiser il avoit acquis d'un amoureux duquel il estoit le plus prochain lignagier.

16°. Un impetrant de certaines lettres de respit demande l'enterinement d'icelles à l'encontre de sa dame, etc.

19°. Procès entre le procureur d'amours et une maistresse, demandeurs jointz ensemble, contre une chamberière en cas d'excez ; laquelle reveloit ce que sa maistresse faisoit à son mary, tendant à reparation d'honneur.

35°. A la requeste du procureur general d'amours, une vieille ha esté constituée prisonnière, à cause de certaines paroles qu'elle ha dictes contre la souveraineté d'amours.

On a dit que ces compositions originales auraient été imprimées du vivant de l'auteur ; l'abbé Goujet prétend même que les *Arrests d'amour* seraient le premier ouvrage de Martial (1). Ces deux assertions me semblent bien hasardées : d'une part, il n'est fait aucune allusion à ces *Arrests*, ni dans l'une ni dans l'autre épitaphe de Martial, et d'autre part, la plus ancienne édition connue ne date que de 1528. Dans la seconde, de 1533, se trouvent les commentaires

(1) *Biblioth. franç.*, t. X, p. 42.

latins de Benoît Lecourt (*Benedictus Curtius*), savant jurisconsulte de St.-Symphorien, près Lyon (1). Le commentateur montre une très-grande érudition, soit qu'il développe sérieusement des thèses de droit civil ou canon, soit qu'il plaisante et rapproche du texte de Martial des passages des poètes érotiques de l'antiquité. Les nombreuses éditions des *Arrests d'amour* témoignent de l'accueil qui leur fut fait (2). Cet ouvrage offre parfois l'attrait des contes de Bocace, et La Fontaine n'a pas dédaigné d'imiter deux fois Martial (3).

Voici comment notre ancien procureur peint les démêlés des deux femmes jalouses l'une de l'autre et se reprochant des discours calomnieux :

(1) De Luc, *Préf.*, p. 9.—Voir, dans les *Mém. de littérat.* de Sallengre, t. I, p. 104, une notice sur les *Arrests d'amour* et leur commentateur.

(2) Paris, 1528; Lyon, 1533, in-4°., avec le Commentaire de Lecourt; Lyon, 1538, in-4°.; Paris, 1541, in-4°.; Paris, 1544, in-8°.; Lyon, 1546, in-8°.; Paris, 1555, in-16; Paris, 1566, in-16; Lyon, 1581, in-16; Rouen, 1587, in-16; Processus juris joco-serius, Hanovriæ, 1611; Amsterdam, 1731, in-8°.; c'est l'édit. de Lenglet-Dufresnoy, avec des notices, un glossaire, les *Comment.* de Lecourt et le poème de *L'Amant rendu cordelier.*—Quelques-unes de ces éditions contiennent les 52e. et 53e. arrêts d'amour et l'ordonnance sur le fait des masques, qui ne sont pas de Martial, mais de Gille d'Aurigny, ancien avocat au Parlement, dit *le Pamphile.*—Les édit. de 1533, 1546, 1566 et 1587 ont été publiées sous le titre de : *Arresta amorum, cum commentariis B. Curtii.*

(3) La Fontaine, *Poésies diverses* : 1°. imitation d'un livre intitulé : *Les Arrests d'amour*; 2°. Le Different de Beaux-Yeux et Belle-Bouche. V. aussi *Hist. de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par Walkenaer, liv. II, p. 131, édit. in-8°., Paris, 1824.

XXVIIIe. ARREST.

« *Complaincte d'une femme de sa voysine qui parle et médit d'elle, requerant qu'il luy soit deffendu de ne parler d'elle.*

« Céans s'est complaincte une femme d'une sienne voysine, disant qu'elle luy tient les plus rudes termes du monde : car incontinent qu'elle veoit un homme qui vient parler à elle, toute la journée ne cessera de caqueter mal ès voysines. En jettant de petites pierres par une fenestre qu'elle ha, respondant sus la rue, dessus les gens qui estoyent à son huys pour les faire en aller : et puis quand on n'en tient compte ou que l'on ne s'en bouge, elle s'en vient plainement à la dicte fenestre tousjours, dire : Dieu vous gard, pour dire je vous veois bien, proferant plusieurs autres parolles mal sonnantes. Et encores plus, elle, non contente de toutes ces choses icy, tressouvent elle murmure : s'elle ha quelque robbe ou chapperon nouveaux, ceste femme deffenderesse va publier incontinent qu'elle scait bien qui luy ha donné, et que tel le paie qu'on ne cuyderoit pas, en luy faisant plusieurs autres oultrages et desplaisirs. Et pour ce requeroit icelle demanderesse, qu'il fust deffendu à sa voysine de ne parler contre elle, sur peine d'avoir la langue percée. Et que sa fenestre, par où elle vient escouter les gens, fust abattue. Et demandoit despens.

« De la partie de cette deffenderesse fut deffendu

au contraire. Et disoit qu'elle avoit toujours vescu paisiblement, et n'eut jamais noyse en la rue, sinon depuis que la dicte demanderesse y estoit venue demourer, qui n'estoit contente des biens qu'elle ha, mais veut entreprendre sur les autres : et si luy semble, pour deux ou trois robbes qu'elle ha, qu'on la doit appeler ma dame, et qu'elle doit suppediter tout le monde. Or ne vouldroit point icelle deffenderesse la despriser; mais aussi ne la souffriroit de tout son pouvoir entreprendre sus elle, combien qu'elle y ha bien tasché par plusieurs fois. Et est vray que par faulx rappors elle luy a soubstraict un des meilleurs challans qu'elle eust : par quoy si elle en est couroucée contre elle, on ne s'en doit esmerveiller : et si elle ha parlé contre elle, aussi ha la demoyselle, et dict d'elle des maulx infinis, dont elle laissera la vengeance à Dieu qui sçait tout. Et quant est de la fenestre, elle est sienne, et en sa maison, parquoy elle y peult estre à toute heure, et ne la pourroit on empescher qu'elle n'y vienne quand bon luy semblera. Au regard des chapperons et des robbes nouvelles, disoit qu'elle n'a pas dict encores tout ce qui en est : et quand il fauldroit nommer ceulx qui les ont donnez, voyrement elle les nommera bien. Parquoy la dicte demanderesse avoit moult grand tort de se plaindre d'elle. Et au surplus concluoit à fin d'absolution et de despens.

« A quoy ladicte demanderesse respondit, disant qu'il vauldroit beaucoup mieulx estre logé aux champs que auprès d'une femme envieuse : car elle ne se peult taire tant elle est couroucée du bien d'autruy.

Et si en est le service d'amours empesché, parce que plusieurs entreprises se pourroyent faire qui en sont rompues : et advient moult voluntiers, que par telles mallebouches l'honneur est sans cause tollu ; et en donne l'on charge à ceulx qui n'en peuvent mais. Et semble que, veu qu'on ne luy dit mot, et aussi qu'on n'entreprent rien sur elle, qu'elle deust bien estre contente : mais elle aymeroit mieulx mourir, qu'elle ne parlast ou dist mal de chascun ; et ne vit d'autre chose. Oultre disoit la dicte demanderesse, que sa dicte voysine ha bien grand tort, et luy venoit d'un faulx courage de venir escouter ses parens et amis et de jetter des pierres pour les faire departir. Disoit pareillement, qu'en sa vie ne feit un mauvais rapport de ladicte deffenderesse, et ne luy vouldroit aucunement plaidoyer.

« Sur quoy icelle deffenderesse disoit au contraire, et que sa partie adverse n'est qu'une flateresse et baveresse ; et que avant qu'elle y vinst, chascun estoit de bon accord et sans murmure ; mais maintenant, on n'oyt que debats et noyse, pour et à l'occasion d'elle.

« Finablement parties ouyes, elles ont esté appoinctées en droict et à mettre devers la Court et au Conseil. Si ha la Court veu et visité ledict procès et tout ce qu'il falloit veoir en ceste matière. Et tout veu et consideré, dit que la fenestre par où la dicte deffenderesse vient escouter les gens et jetter des pierres sera selée et murée, comme chose condamnée. Et au surplus la Court deffend à chascune des parties que elles ne parlent l'une à l'encontre de l'autre, en quel-

que façon et manière que ce soit, si non en tout bien et en tout honneur, sur peine de confiscation de corps et de biens, et de la hart. »

Beaucoup de chapitres justifient mieux que celui-ci leur titre d'*Arrêts d'amour;* la plupart font connaître les artifices dont usaient les amants au XV[e]. siècle, pour toucher le cœur de leurs dames ou surprendre leurs faveurs, et rappellent les *Cours d'amour* et les *jeux partis*, si fort en honneur deux siècles auparavant, surtout en Provence. Je pourrais citer, entre autres, les arrêts 2[e]., 3[e]., 6[e]., 8[e]., 13[e]. et 19[e].

V.

Martial a terminé sa carrière littéraire par un poème religieux de cinq à six mille vers, intitulé : *Les dévotes louenges à la Vierge Marie* [1]. Là se trouve la généalogie de la Vierge, en remontant à la création du monde, et sa vie depuis l'époque où elle fut conçue par sainte Anne jusqu'à ses funérailles et son assomption, à laquelle assiste la Cour céleste. Ensuite viennent les miracles de la Mère de Dieu, racontés avec une grande naïveté; des descriptions de l'Enfer et du Paradis, une prière pour tous, et des conseils aux chrétiens de bien vivre et de louer la Vierge.

Cette légende, d'un mérite fort médiocre, contient une prière pour l'âme du feu roi Louis XI, mort en 1483, et des vœux pour la pospérité de Charles VIII, qui cessa de vivre en 1498; l'époque où elle fut composée est donc à peu près fixée. L'édition la plus ancienne que j'aie trouvée, et c'est celle que j'ai suivie,

est un petit in-8°. imprimé en caractères gothiques, sans pagination, mais dont chaque feuille est marquée d'une lettre de l'alphabet ; à la fin de la dernière, on lit que l'impression en a été terminée « le 17e. jour de aoust 1509 ». L'épitaphe latine de Martial ne permet cependant pas de douter que *Les louenges à la Vierge Marie* n'aient été publiées du vivant de l'auteur et probablement sous le titre d'*Heures à la louange de Marie, mère de Dieu* (1) ; et le P. Niceron cite effectivement une édition de 1492.

Parmi les miracles attribués à la Vierge, il en est un assez plaisant ; c'est une tricherie à l'aide de laquelle la Mère de Dieu soustrait au Diable une âme qui paraissait à bon droit appartenir au malin :

« . . . .
Ung autre homme eut pareillement,
Servant voulentiers Notre Dame,
Qui par son fol gouvernement
Avoit confisqué corps et ame.
Or, quant vint à l'ame jugier,
Le Diable tendoit instamment
Qu'en la lui devoit adjugier
Tant par lettre comme instrument ;
Oultre que la personne dicte
L'avoit servi plus de trente ans,
Par quoy à luy estoit prescripte
Et à ses fins estoit tendans.
La povre ame pour ses deffenses
Si n'avoit autre adjutoirie
Fors que d'aumosnes et impenses
Faictes à la Vierge Marie.

(1) ... Horis ad laudem Dei Genitricis Mariæ...

Or, quant vint à leur faire droit,
L'en mist les pechés d'un costé,
Et les biens faicts en autre endroit
Pour faire à chascun equité.
Mais les pechés trop plus pesoient
Et y avoit grant difference,
Par quoy les diables se rioyent
Cuidans pour eux avoir sentence.
Si se print ceste ame à crier
La Vierge pour son esperance,
La quelle s'en vint appuier
Sur le fleau de la balance.
Si tira tant et pourchassa
Qu'elle eust ceste ame au demourant,
Et que l'ennemy la laissa
En s'en allant tout murmurant (1)....

Cette œuvre des vieux jours de Martial, écrite en vue d'une mort prochaine (2), est la seule où, faisant certains retours sur lui-même, il donne çà et là quelques renseignements sur sa vie. Dans sa naïve et profonde piété (3), il se reproche les plaisirs de sa jeunesse et regarde l'accident qui lui était arrivé, en

(1) Feuille K, f°. 2, v°., et f°. 3, r°.

(2) Feuille L, f°. 4, r°. :

Je deviens vieil, il me faut decliner;
Il faut mourir....

feuille M, f°. 2, r°. :

Las je vois que mes jours sont cours,
Que l'heure de ma fin s'approche
Et que ma vie va en decours,
Car n'ai sur moy fer qui ne loche...

(3) ... Vir laude dignus et magnæ pietatis.... Voir son épitaphe, *supra*, p. 140.

1466, comme une punition divine de l'usage profane qu'il avait fait de sa plume :

J'ai mal vecu, ici je le confesse....
Pour avoir bruit mon sens n'avoye bouté
Que à faire livres d'amour et vanité,
Sans louer Dieu qui le m'avoit presté ;
Et tellement
Que tout à coup, en ung seul mouvement,
Il a troublé tout mon entendement.
. . . .
Et congnois cy
Que se Jesus n'eust eu de moy mercy
Et vous, Vierge, qui m'aidastes aussy,
Je fusse mort cent contre ung et occi (1).

Il revient sur cette pensée : il avait péché; repentant il s'était placé sous la protection de la Vierge :

Mais, nonobstant mon dit appel,
Le dit ennemy adversaire (2)
Si a attenté à ma pel,
Frappé sur mon sens et mémoire, etc. (3).

On trouve dans *Les louenges de la Vierge Marie* une description des plaisirs de la vie champêtre, en vers de cinq syllabes, qui rappelle par le rhythme et le tour des idées celle des *Vigilles de la mort du roi Charles VII*, et qui mérite d'être lue, et quelques vers empreints d'une mélancolie douce et résignée.

C'est par une citation de ce genre que je terminerai

(1) Feuille D, f°. 2 et f°. 3.
(2) Le diable.
(3) Feuille H, f°. 2, r°.

cette étude, déjà trop longue; et c'est encore à la Sainte-Vierge que s'adressent ces dernières pensées de Martial :

Las ! que feroy-je, doulce Dame,
Quand mon corps sera trespassé ?
Car il n'en souviendra à ame
Dès que le jour sera passé.
Tout le bruit si sera cessé
Sans secours d'amy ne d'amye,
Puis un court service troussé
D'environ quart d'heure et demye...
. . . .
J'ouy, ce me semble, sonnettes
En la rue et tempesterie
Que l'en fait en ces entrefaictes
Pendant que le cercueil charrie
Torches devant; l'en brait et crie;
L'en ne peut passer pour la presse.
Povres suyvent pour donnerie
Et prestres pour avoir leur messe;
Puis les parens et heritiers,
Justice, sergens, commissaires,
Si prennent les biens voulentiers
Et plaignent le drap du suaire.
Curez serrent le luminaire,
Crieurs viennent trestout destendre;
Ainsi se passe la memoire,
Et l'honneur du corps gist en cendre (1).

(1) Feuille M, f°. 1.

DEUX INDIVIDUALISTES,

BENJAMIN CONSTANT ET DAUNOU;

PAR M. BERTAULD,

Membre titulaire.

I.

BENJAMIN CONSTANT.

Les écrivains, même ceux qui ont acquis de la célébrité, n'ont pas toujours la bonne fortune d'attacher leur nom aux idées qu'ils ont le mieux défendues. La vérité a quelquefois besoin de rencontrer des dispositions d'esprit, des préoccupations, qui en facilitent l'intelligence et en assurent la popularité. L'honneur de la thèse, lorsque, réduite à ses propres forces, elle n'a obtenu ni le crédit ni même l'attention, appartient en général aux auteurs qui disent avec à-propos, qu'ils connaissent ou ne connaissent pas leurs devanciers, ce qui a été déjà dit dans des conditions moins favorables.

L'une des questions qui, dans ces derniers temps, ont paru exciter le plus d'intérêt de la part des esprits sérieux, c'est incontestablement la question des limites à assigner à la souveraineté sociale. Je n'ai plus à prouver qu'il s'agit d'un problème de très-ancienne date, qui, s'il n'a pas à toutes les époques inspiré le

même degré de sollicitude, n'a cependant jamais été oublié. Je veux seulement rappeler qu'un publiciste, qui a rendu de grands services à la cause de la liberté en France, l'avait jugé bien digne d'étude et l'avait présenté sous son véritable jour. Je parle de Benjamin Constant, dont le *Cours de politique constitutionnelle* vient d'être réédité sous la direction et avec une introduction de M. La Boulaye.

Benjamin Constant a réagi avec beaucoup de vigueur contre la théorie qui accorde à la souveraineté sociale un pouvoir sans bornes, sous la seule condition que cette souveraineté appartienne au peuple. Il a signalé, avec autant d'exactitude que d'énergie, la méprise d'une école, malheureusement encore trop nombreuse, qui ne songe qu'à déplacer l'autorité et serait même plutôt disposée à l'étendre qu'à la limiter. C'est, a-t-il très-sensément dit, contre le degré de force, et non contre les dépositaires de cette force, qu'il convient de lutter; c'est contre l'arme, et non contre le bras, qu'il faut sévir. Il y a une partie de l'existence humaine qui doit rester indépendante, et qui est de droit, hors de toute compétence sociale. La souveraineté de la société et la liberté individuelle ont chacune une sphère, un domaine à part, et les usurpations de l'une sur l'autre sont des actes ou de tyrannie ou d'anarchie. Il est des droits individuels inviolables pour la société, parce qu'elle ne saurait y attenter sans manquer à son but essentiel, qui est d'assurer leur libre et pacifique développement.

« La reconnaissance abstraite de la souveraineté
« du peuple n'augmente en rien la somme de liberté

« des individus, et, si on attribue à cette souverai-
« neté une latitude qu'elle ne doit pas avoir, la liberté
« peut être perdue malgré ce principe ou par ce
« principe. »

L'assentiment de la majorité ne suffit pas pour légitimer les excès de pouvoir, les empiétements de la société. Lorsque l'autorité sociale franchit le cercle de sa juridiction, *il importe peu de quelle source elle se dise émanée; il importe peu qu'elle se nomme individu ou nation; elle serait la nation entière moins le citoyen qu'elle opprime, qu'elle n'en serait pas plus légitime.*

Benjamin Constant explique très-bien comment les hommes de parti, quelque pures que leurs intentions puissent être, sont peu enclins à limiter la souveraineté : *Ils se regardent comme des héritiers présomptifs, et ménagent, même dans la main de leurs ennemis, leur propriété future.*

L'école doctrinaire, qui a témoigné quelques dédains pour notre publiciste, s'est bien aussi attachée à démontrer qu'il n'y a pas en ce monde de souveraineté sans borne; mais elle a cherché cette borne dans la raison et la justice, c'est-à-dire qu'elle a essayé, non de déterminer l'objet du pouvoir et la matière de son exercice, mais de trouver la règle à laquelle il doit obéir ou dont au moins son devoir est de s'inspirer.

La souveraineté terrestre, suivant M. Royer-Collard et M. Guizot, a une mission : c'est d'imposer le bien et le juste par ses lois. Le législateur ne crée pas le droit, il le découvre. La volonté du grand nombre, la volonté même de tous a, au-dessus d'elle, une loi

non écrite qui la juge, la condamne ou la justifie, suivant qu'elle s'écarte ou se rapproche d'un type dont l'empreinte reste toujours dans la conscience humaine.

Le vrai, le durable titre de l'école doctrinaire, cette école essentiellement spiritualiste, c'est d'avoir mis en lumière l'idée d'obligation planant sur la tête des pouvoirs, quels qu'ils soient, et les primant moralement au moment même où ils commandent. Mais cette école nous semble avoir négligé la question d'attributions de la souveraineté ; elle recommande au souverain de ne pas abuser de sa toute-puissance, mais elle ne la lui conteste guère, peut-être parce que, en fait, elle voit trop de difficultés à faire respecter les restrictions qu'elle voudrait apporter.

Mais est-il donc plus aisé de faire respecter au pouvoir social la loi de la raison et de la justice qu'une loi de compétence ? L'embarras de la sanction n'existe-t-il pas pour l'une comme pour l'autre loi ? Ne serait-ce point aussi que l'école doctrinaire ne voudrait laisser aux gouvernés que la liberté du bien, en leur déniant la liberté du mal ? Dans ce système, le pouvoir social aurait une compétence absolue, sous la seule condition de n'en user qu'au profit de la loi morale.

Benjamin Constant, lui, a placé en première ligne la question de la compétence, de la souveraineté et de sa limitation *ratione materiæ*, s'il m'est permis d'employer des mots du vocabulaire juridique : « Avant « d'organiser une chose, dit-il, il faut en déterminer « la nature et l'étendue. Il est des objets sur lesquels

« le législateur n'a pas le droit de faire une loi. »

Cependant Benjamin Constant n'a pas perdu de vue la question à laquelle M. Guizot accorde une attention presque exclusive. Il n'affranchit pas le pouvoir, même dans la sphère qui lui appartient, de la domination de l'idée du bien et du juste: « Le souverain a le « droit de punir, mais seulement les actions cou- « pables. Il a le droit de faire la guerre, mais « seulement lorsque la société est attaquée. Il a le « droit de faire des lois, mais seulement quand ces « lois sont nécessaires et en tant qu'elles sont con- « formes à la justice. »

Toutefois Benjamin Constant a le tort de définir la loi *l'expression de la volonté du peuple ou de la volonté du prince.* Sans doute, il corrige cete définition, puisqu'il ajoute qu'il y a des volontés que ni le peuple ni ses délégués n'ont le droit d'avoir.

Pour nous, la loi est un jugement, qu'elle soit l'œuvre d'une démocratie, d'une aristocratie ou d'une monarchie. La loi, en effet, n'est pas seulement une force, elle est une règle, présumée raisonnable et sage, qui a pour elle l'appui et la garantie de la force. Cette règle est, comme le dit l'école doctrinaire, trouvée plutôt que créée; elle n'est pas mobile, comme les volontés; elle est ce qu'elle est par la nature des choses; elle n'est pas subordonnée aux passions et aux intérêts, qui peuvent bien exercer une trop considérable influence sur sa traduction, mais qui ne la détruisent ni ne la métamorphosent. La volonté de l'individu n'est pas sa seule règle, au moins en ce qui concerne autrui. Comment la volonté

d'une majorité serait-elle la seule règle d'un peuple? Les peuples, comme les individus, sont soumis à une loi, à une loi qui les oblige, parce qu'ils ne l'ont pas faite. On ne s'oblige pas envers soi-même.

La proposition inverse est pourtant la base d'une argumentation que je n'invente point; je la puise dans un ouvrage très-estimé et très-digne de l'être, et j'essaie d'en reproduire la substance (1).

— La volonté nationale est pour un peuple ce qu'est pour l'individu le libre arbitre. Elle peut osciller entre le bien et le mal. La raison la conseille, mais ne l'enchaîne pas. Comment la liberté nationale serait-elle plus restreinte que la liberté individuelle? Une nation a le droit de se nuire à elle-même, puisqu'aux individus qui la composent on ne dénie pas le droit de se nuire à eux-mêmes, pourvu qu'ils ne nuisent pas aux droits d'autrui. La volonté populaire est donc la vraie loi, puisque la volonté particulière est la loi de chaque individu. —

Un pareil raisonnement ne saurait soulever trop de protestations : l'assimilation entre une nation et un individu est pleine d'inexactitude.

L'individu a une vie propre; il est un agent libre et responsable devant Dieu. La nation n'a pas, elle, une liberté et une responsabilité distinctes de la liberté et de la responsabilité des individus. La nation ne peut pas se nuire, comme nation, sans nuire à ses membres, et le mal que, dans son aveuglement ou de

(1) *Histoire de la philosophie morale et politique*, par Paul Janet.

parti pris, la majorité se fait, atteint du même coup la minorité. L'abus du libre arbitre que la loi sociale absout de la part de l'agent qui ne préjudicie qu'à ses intérêts, revêt un caractère absolument différent, un caractère véritablement offensif de la part d'une nation qui entraîne avec elle, dans les épreuves de sa destinée, les innocents avec les coupables. Si la liberté du mal existe dans une certaine mesure pour l'individu, elle n'existe pas pour une société ou plutôt pour le pouvoir qui la gouverne. Je ne puis m'accoutumer à parler de la liberté d'une société, parce qu'une société ce n'est que la réunion des personnes soumises à un même pouvoir, parce qu'une société n'a pas de réalité indépendante de celle des gouvernés et des gouvernants. Or, entre les sujets et le pouvoir, il y a une différence essentielle et fondamentale qui reste malheureusement enveloppée de trop d'ombre. Les sujets ont d'abord des droits. Leurs devoirs, qui dérivent de leurs droits, ne sont que la reconnaissance des droits d'autrui. Le pouvoir, au contraire, a d'abord des devoirs, et ses droits ne sont que les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces devoirs. Comment donc argumenter avec confiance de la souveraineté individuelle à la souveraineté populaire? Entre un être vivant soumis à une responsabilité adéquate à sa liberté, et une abstraction qui engage des intérêts étrangers aux actes faits en son nom, il n'y a pas de comparaison possible. On ne peut davantage assimiler les gouvernants aux gouvernés. Faut-il démontrer que les gouvernants ne sauraient, dans aucun cas, avoir légitimement la li-

berté de faire du mal aux gouvernés? L'individu n'a pas la liberté d'attenter au droit d'autrui. Eh bien! le gouvernement ne viole-t-il pas le droit d'autrui, le droit qui est confié à sa garde, quand il est infidèle à sa mission tutélaire?

La souveraineté nationale se réduit au droit de choisir, ou seulement au droit, soit d'accepter, soit de répudier le gouvernement. Une nation dispose d'elle en ce sens que la majorité laisse ou livre à telles ou telles mains le pouvoir, c'est-à-dire le droit d'écrire les lois auxquelles elle sera tenue d'obéir. Elle est, comme nation, sujette de la raison qui lui sera plus ou moins imparfaitement traduite par son législateur. L'individu est sans doute libre de rompre avec la raison, pour ce qui ne concerne que lui; mais la nation, représentée par le pouvoir qui la dirige, ne saurait rompre avec la raison, parce qu'elle se rendrait nécessairement coupable d'un attentat aux droits d'autrui. La loi doit être l'expression, non d'une volonté quelconque s'imposant à ce seul titre de volonté, mais de la justice recherchée avec loyauté, avec intelligence et proclamée avec autorité.

« La loi est l'expression de la volonté générale, » dit l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme. Benjamin constant a trop subi la domination de ce souvenir.

La définition de la Constituante est plus encore la traduction d'un principe matérialiste que du principe de la souveraineté populaire. On peut, en effet, accepter le suffrage du plus grand nombre comme loi, non pas parce qu'il emporte avec lui l'idée d'une force

supérieure, mais parce qu'il s'y attache une présomption de raison et de vérité. La souveraineté populaire n'est pas exclusive de la suprématie du devoir. Au contraire, l'autorité de la volonté, à ce seul titre de volonté, impl̃ique la suprématie d'une puissance physique. L'article 6 de la déclaration des droits de l'homme se conciliait très-bien avec le système qui dérivait toute pensée de la sensation, et assignait à la société pour unique but le bien-être. Elle se conciliait avec le principe du contrat social et le point de départ utilitaire; elle n'est pas en harmonie avec la suprématie de la loi morale devant laquelle doivent s'incliner toutes les volontés.

A vrai dire, cette définition, préparée ou plutôt déjà formulée par Rousseau, n'était guère plus en harmonie avec le système qui attribuait la dépravation de l'homme à la société, puisqu'il semble que, plus la société était suspecte de faire tort à l'individu, plus on devait amoindrir le lot social pour grossir le lot individuel. Cependant Rousseau absorbait l'individu dans l'être collectif et sacrifiait les volontés particulières à la volonté générale, quelle qu'elle fût, si grande que pût être sa contradiction avec la justice et même avec l'intérêt bien entendu de tous.

Malgré le vice de la définition qu'il avait adoptée, Benjamin Constant s'est bien rendu compte de la double limite de la souveraineté sociale. Il indique deux bornes: « ces bornes sont tracées par la justice et par les droits des individus. »

Par la justice: c'est la borne dont parle sans cesse l'école doctrinaire.

Par les droits des individus: c'est la borne à laquelle s'est surtout, et plus tard, attaché John Stuart Mill.

Par la justice. Ces mots ne sont pas un accident. Benjamin Constant a développé sa pensée : « La vo-« lonté de tout un peuple ne peut rendre juste ce « qui est injuste. Les représentants d'une nation n'ont « pas le droit de faire ce que la nation n'a pas le « droit de faire elle-même. Aucun monarque, quelque « titre qu'il réclame, soit qu'il s'appuie sur le droit « divin, sur le droit de conquête ou sur l'assentiment « du peuple, ne possède une puissance sans borne. « Dieu, s'il intervient dans les choses humaines, ne « sanctionne que la justice. Le droit de conquête n'est « que la force, qui n'est pas un droit, puisqu'elle « passe à qui s'en saisit. L'assentiment du peuple ne « saurait légitimer ce qui est illégitime, puisqu'un « peuple ne saurait déléguer une autorité qu'il n'a « pas. »

Benjamin Constant croit tout à la fois aux droits naturels des individus comme limites de la souveraineté sociale, et à la justice comme règle de l'exercice de cette souveraineté.

Je soupçonne l'école doctrinaire de n'avoir point foi dans les droits naturels des individus. Elle n'accepterait pas seulement, elle imposerait au besoin le despotisme du bien. Je ne dis pas qu'elle avoue, ni même qu'elle s'avoue que ses théories ont cette portée ou au moins cette tendance; je lui reproche uniquement d'être plus morale que libérale.

La formule de cette école, sous sa meilleure plume, est celle-ci: « Nulle volonté, soit de l'homme sur

« l'homme, soit de la société sur l'individu, soit de « l'individu sur la société, ne doit s'exercer contre la « justice et la raison. »

Je crains que cette formule n'implique la légitimité de toute action de la société sur l'individu qui ne s'exerce pas contre la raison et la justice, parce qu'elle a le bien pour objet. Je crains qu'elle n'implique la légitimité de la répression du mal moral qui ne serait pas un mal social.

Je ne suis nullement rassuré par cette autre formule de l'éminent publiciste : « Le droit, considéré « en lui-même, est la règle que l'individu est morale- « ment tenu d'observer et de respecter dans ses re- « lations avec un autre individu, c'est-à-dire la limite « morale à laquelle s'arrête et cesse sa liberté légi- « time dans son action sur cet individu ; c'est-à-dire « que le droit d'un homme est la limite au-delà de « laquelle la volonté d'un autre homme sur lui ne « saurait moralement s'étendre dans la relation qui « les unit. »

Si je rapproche de ces formules la définition de la liberté, *la puissance pour l'homme de se conformer à la raison*, mes inquiétudes augmentent, parce que je ne me contenterais pas d'une liberté qui ne serait que la servitude du devoir. La liberté n'est pas sans doute le droit de ne faire que sa propre volonté, de n'obéir qu'à son caprice ; mais elle est au moins le droit pour chacun de faire ce qui lui plaît, même aux dépens et en violation de la loi morale, si cette violation n'est pas une atteinte au droit d'autrui.

La grande répugnance que l'école doctrinaire pro-

fesse pour l'énumération *à priori* des droits sociaux me cause aussi quelque alarme. Sans doute, les applications du droit varient avec les vicissitudes des relations sociales; chaque relation, par sa nature, par son caractère, est soumise à une règle qu'il incombe de découvrir et qui n'apparaît guère qu'autant que le fait qu'elle gouverne se produit, c'est-à-dire que sous l'inspiration de sa nécessité. Mais de la diversité, de la complexité des relations, des révolutions dans les situations, est-il permis de conclure qu'en étudiant bien l'homme, ses facultés, ses aptitudes, ses besoins, il est impossible d'arriver à démêler, dans son individualité, des éléments qu'au nom de la société, le pouvoir, sous le prétexte d'utilité ou de discipline morale, n'a jamais le droit de confisquer ou d'enchaîner?

Le droit dont voudrait se saisir le socialisme, en promettant à tous le bien-être, je le dénierais à une école qui me promettrait, en même temps que plus de bonheur, plus de moralité et de dignité.

M. de Barante est, sur la prétention de limiter la souveraineté sociale par les droits naturels des individus, beaucoup plus explicite que M. Guizot. Il ne veut pas qu'on oppose les droits naturels des hommes aux droits dont jouissent les hommes d'un pays, comme citoyens, en vertu d'une constitution déterminée. Il ne veut pas davantage qu'on oppose le droit naturel au droit qui régit un certain peuple.

Si nous saisissons bien ses raisons, elles se réduisent à ceci : l'homme en société n'a pas de droits absolus, illimités; les lois ont justement pour but d'apporter

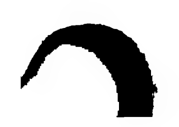
aux droits des individus des restrictions, des bornes, et le droit positif est bien moins l'expression que la modification du droit naturel. Comment, pour juger la société, commencer par prendre un *criterium* qui exclut son existence ?

L'objection de M. de Barante suppose que les publicistes, qui recherchent, au seul point de vue de la raison et en dehors du droit positif, quels sont les droits qui doivent être reconnus à un homme par cela seul qu'il est homme, mutilent la nature humaine et ne tiennent pas compte de l'élément de la sociabilité.

L'objection suppose aussi que les publicistes qui parlent du droit naturel entendent parler d'un droit qui serait applicable, si la société n'existait pas.

La double idée sur laquelle repose l'argumentation de M. de Barante est erronée. Le droit individuel de chacun est nécessairement limité par le droit similaire des autres hommes, et la société, c'est-à-dire l'existence de rapports, est la condition *sine qua non* d'une règle qui les gouverne. Isolé, l'individu ne relèverait que de lui-même; il n'aurait ni droits ni devoirs; il n'obéirait pas même à sa nature, qui l'appelle à des relations soumises à des lois dont le caractère n'a rien d'arbitraire et peut par conséquent être [illegible].

M. de Barante a fait une autre objection que je veux brièvement résumer. En supposant que les droits individuels et le droit naturel soient compatibles avec la société, est-il bien prudent d'exposer, en tête de codes toujours imparfaits, un type idéal [illegible] au témoignage de leurs raisons et de leurs



lacunes ? Pourquoi fournir une base aux critiques, aux accusations ? Pourquoi le législateur déprécie-t-il lui-même son œuvre ?

Cette seconde objection a plus de gravité.

Mais, d'abord, la déclaration abstraite et philosophique qu'elle interdit à la prudence du législateur pour le garantir contre des comparaisons accusatrices, elle ne la défend pas aux publicistes qui jugent et ne peuvent bien juger qu'autant qu'ils s'inspirent de principes rationnels, et qu'ils ont l'idée, sinon de la perfection, au moins du mieux.

En second lieu, pourquoi le législateur n'attesterait-il pas lui-même sa confiance dans son œuvre, en inscrivant au frontispice les droits qu'il tient pour inviolables et qu'il entend sauvegarder ? Pourquoi serait-il dispensé d'une profession de foi ? Serait-ce sous le singulier prétexte qu'il peut y être infidèle ? Sans doute, il ne faut pas transporter le citoyen sur une haute montagne et lui montrer un empire sans limite, parce que l'illusion serait courte et la tentation dangereuse ; force serait de le faire promptement descendre pour laisser sa souveraineté individuelle en face de la souveraineté sociale. Mais que le législateur n'affirme que les droits auxquels il croit et qu'il veut faire respecter ; qu'il s'abstienne de tout prospectus menteur ; qu'il déclare avec simplicité et sincérité le but qu'il s'est proposé.

Le bill des droits de 1688, la déclaration d'indépendance de 1776 des États de l'Amérique du Nord, sont des précédents historiques qui, malgré des diversités de caractères et de circonstances, absolvent le préambule de nos Constitutions.

Je ne dis donc pas, avec un jeune et brillant publiciste : « Faites des lois dont on puisse logiquement « déduire vos principes, et gardez-vous d'établir des « principes qui vous exposent à rougir de vos « lois..... (1). »

Ma conclusion, c'est celle de Benjamin Constant. La souveraineté sociale a deux sortes de limites : des limites de compétence ; des limites de raison et de justice, dans le cercle même où elle est compétente.

Quels seront les juges et quelles sont les sanctions des limites de compétence ? Je ne réponds pas ; j'interroge à mon tour : quels sont les juges et quelles sont les sanctions des limites de raison et de justice ? La difficulté est identique pour les deux sortes de limites, et les garanties ne sont pas différentes. Les droits de l'individualité n'offrent pas plus d'embarras de vérification que les lois de la raison et de la justice. Pour les deux sortes de limites, de vérification officielle il ne saurait y en avoir, puisque le souverain cesserait d'être souverain, s'il y avait sur terre un pouvoir au-dessus de lui. Mais il y a le contrôle de l'opinion, la puissance de la conscience publique ; il y a aussi la ressource de la division des pouvoirs, du partage et de la bonne distribution de la souveraineté. A vrai dire, ces deux garanties sont tellement liées qu'on pourrait affirmer qu'elles se confondent : le jeu de pouvoirs bien distribués, qui se surveillent sans s'entraver, qui se limitent sans se paralyser,

(1) Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, p. 218.

n'est qu'un moyen de faire prévaloir la raison générale, ou au moins de lui assurer sa bonne part d'influence.

Benjamin Constant paraissait attendre beaucoup moins de la bonne pondération des pouvoirs que de l'influence de l'opinion : « Vous avez beau diviser les « pouvoirs; si la somme totale du pouvoir est illi- « mitée, les pouvoirs divisés n'ont qu'à former une « coalition, et le despotisme est sans remède. Ce qui « nous importe, ce n'est pas que nos droits ne puis- « sent être violés par tel pouvoir sans l'approbation « de tel autre, mais que cette violation soit interdite « à tous les pouvoirs. »

Il y a une objection qui n'a pas échappé à Benjamin Constant : Comment borner le pouvoir autrement que par le pouvoir? La limitation qu'il cherche, il la trouve surtout dans la force qui garantit toutes les vérités reconnues par l'opinion. Il pousse le respect pour l'opinion jusqu'à l'exagération. C'est pour lui une souveraine qui est l'objet d'un véritable culte, d'un culte allant jusqu'à la superstition. Il veut que le pouvoir suive l'opinion, qu'il ne la devance pas, qu'il l'attende, sauf sans doute au moins à l'éclairer.

Dans ce système, l'autorité n'imprime pas le mouvement, elle le reçoit; elle n'a pas de spontanéité, d'initiative d'action; elle n'est presque qu'un agent d'exécution; elle ne mérite guère le nom de pouvoir, elle ressemble plutôt à un instrument. Sans doute, il faut qu'elle ait assez d'intelligence et de sagacité pour bien interpréter la volonté publique; mais elle relève de cette volonté et n'a pas le droit d'avoir de volonté propre.

« Quand l'autorité dit à l'opinion, comme Séide à
» Mahomet :

« J'ai devancé ton ordre,

» l'opinion lui répond, comme Mahomet à Séide :

» . . . . Il eût fallu l'attendre ;

» et si l'autorité refuse le délai, l'opinion se venge...
» Une amélioration, une réforme, l'abolition d'un
» abus, toutes ces choses ne sont salutaires que lors-
» qu'elles suivent le vœu national ; elles deviennent
» funestes lorsqu'elles le précèdent. Ce ne sont pas
» des perfectionnements, mais des actes de tyrannie. »

Je ne saurais me résoudre à ne voir dans le pouvoir que le ministre de l'opinion. Placé à la tête de la société pour la diriger, pour lui tracer sa voie, il ne doit pas sans doute prendre trop les devants ; il faut qu'il ait la légitime espérance de se faire suivre, et pour cela il ne doit pas laisser entre l'opinion et ses actes, entre l'idée générale et ses lois, une distance qu'il ne soit pas sûr de faire franchir. Il ne doit pas condamner le public à la fatigue, à la secousse d'une marche trop précipitée ; mais il est au moins un guide, il montre et éclaire la route ; il n'est pas le pupille, il est le tuteur. Il ne peut faire le bien qu'à la condition d'obtenir l'acquiescement des jugements et des consciences auxquels il s'adresse ; toutefois il n'a pas de mot d'ordre à recevoir. L'opinion, c'est l'appréciation des intelligences et des moralités moyennes ; elle a une grande valeur comme puissance de contrôle et même de résistance en cas

de flagrantes déviations; elle est bien rarement la vive lumière qui signale le progrès; elle se contente trop volontiers du bien pour rechercher le mieux.

C'est peut-être par ce côté que pèchent les théories de Benjamin Constant sur la souveraineté. Pour nous, la légitimité du pouvoir n'est pas nécessairement subordonnée à la condition qu'il ait telle ou telle origine, et notamment qu'il soit issu du suffrage universel. Il est légitime si, par l'élévation de son sens moral et de sa raison, il découvre bien la vraie loi des rapports sociaux. Il est légitime, non-seulement quand il proclame avec exactitude le résultat de cette découverte, mais encore et surtout quand il sait faire la découverte lui-même.

II.

DAUNOU.

A côté de Benjamin Constant, sous l'inspiration des mêmes circonstances, des mêmes intérêts, des mêmes convictions, un autre écrivain dont le nom, bien qu'il se recommande par une grande variété de travaux, a moins de notoriété, Daunou, a revendiqué au commencement de notre siècle les droits de l'homme. Ces droits essentiels qui, pour Daunou, sont la sûreté de la personne, la sûreté de la propriété, la liberté d'industrie, la liberté d'opinion ne sont pas en hostilité avec la souveraineté sociale: leur conservation, c'est le premier, le fondamental devoir de tout gouvernement; un pouvoir n'est légitime qu'autant qu'il

les sauvegarde et assure leur développement; la souveraineté sur autrui ne se justifie qu'en tant qu'elle est nécessaire pour que la liberté des uns n'attente pas à la liberté des autres. Cette idée de Daunou le conduit à une vue qui me semble constituer l'originalité de son *Essai*, aujourd'hui trop peu lu, *sur les garanties individuelles*. L'auteur assigne aux assemblées représentatives un but essentiel, sinon unique, la défense de l'individualité; elles ne doivent guère être que des préservatifs contre les atteintes dont les droits individuels pourraient être menacés: elles doivent donc être armées d'un *veto* contre toute mesure attaquant l'individu dans sa sécurité, dans ses biens, dans l'exercice de ses facultés, dans sa conscience. Ainsi elles voteront les lois pénales, les lois civiles sur l'état des personnes, sur le régime de la propriété, sur les obligations; les lois d'impôts et autres lois de finances, comme celles relatives aux emprunts; les lois sur le régime de la presse, sur le régime des cultes, etc.

« Examiner les projets de loi, dans leur rapport « avec les garanties individuelles, voilà l'attribution « principale de l'Assemblée législative qui représente « la nation entière, et il pourrait même se faire que « cette attribution fût strictement l'unique, car elle « renferme la discussion des recettes et dépenses pu- « bliques dont l'excès compromet non-seulement les « propriétés particulières, mais aussi toutes les autres « sûretés. »

Cette nécessité d'organiser une protection contre les abus, les périls auxquels seraient peut-être exposés

les droits individuels, n'est-ce pas là une bien solide base à donner aux gouvernements constitutionnels? C'est évidemment dans la pensée que ce rôle de surveillance et de résistance appartient surtout aux assemblées législatives, que Daunou est enclin à leur refuser toute espèce d'initiative; leur vraie mission, c'est d'approuver ou de rejeter les projets qui leur sont présentés au nom d'un pouvoir distinct d'elles, et auquel appartiennent le soin et la responsabilité de l'action. Avec la faculté, pour une assemblée, de modifier et d'amender les lois qui lui sont soumises, non-seulement plus d'ensemble et d'unité dans la législation, mais souvent impossibilité morale d'user du remède monarchique, du refus de sanction, et impérieuse obligation d'adopter des dispositions qui déplaisent, plutôt que de renoncer tout-à-fait à une loi réclamée par l'opinion.

Suivant Daunou, l'Assemblée représentative ne fait pas partie du gouvernement; elle en est la limite extérieure, elle tient la place de tous les gouvernés, elle n'est point un conseil du prince ou une assemblée de notables. Ses membres sont les envoyés du peuple dont elle partage les intérêts, si l'élection est bien organisée; elle ne gouverne point, elle n'empêche point de gouverner, elle empêche d'opprimer, etc.

Pour Daunou, le mot *gouvernement* ne s'applique qu'au pouvoir exécutif, et aussi critique-t-il l'expression de gouvernement *représentatif*. La représentation est hors du gouvernement, autour de lui; elle est destinée à la circonscrire.

Quand la sûreté des personnes, la sûreté des pro-

priétés, la liberté des opinions, sont sauves, les gouvernés n'ont qu'à s'applaudir de leurs gouvernants; il y aurait plus que de l'imprudence, de la folie, à ne pas les soutenir, de la criminalité à les ébranler; pourquoi le pouvoir perpétuerait-il des abus qui ne sont pas des usurpations sur la liberté individuelle? N'a-t-il pas intérêt à bien faire, en tant qu'il est contraint à se renfermer dans les limites de sa compétence? n'est-il pas plus à portée que qui que ce soit d'apprécier les améliorations désirables dans des détails d'administration? n'est-il pas placé pour bien voir ce qui manque, ce qui est superflu, ce qui retarde, ce qui embarrasse?

« Pourvu qu'il (le gouvernement) ne dispose pas « des affaires privées, les affaires publiques sont les « siennes, et il ne peut trop en rester l'unique maître. « Tout consiste dans la distinction de ces deux genres « d'affaires : si le gouvernement attente à l'indé- « pendance des premières, il y a despotisme; s'il ne « régit pas pleinement les secondes, il y a com- « mencement d'anarchie. Il faut que chacun soit « maître chez soi, et que le gouvernement le soit « dans l'État. Hors le cas de violation des garanties, « tout provocateur de réforme politique est à coup « sûr un ambitieux, l'organe, le complice ou l'in- « strument passif de quelque faction. »

Voilà une théorie bien absolue et au moins très-contestable. Les éléments de vérité qu'elle peut contenir ne sont-ils pas poussés à outrance? Comment admettre que quiconque réclamera un changement dans la loi électorale, une extension des droits po-

litiques, sera ou un conspirateur pour son compte, ou un conspirateur pour le compte d'autrui, un mauvais citoyen par ambition ou par niaiserie. Si encore Daunou réservait de pareils jugements pour ceux qui prétendraient à des modifications dans la distribution des pouvoirs, c'est-à-dire presque toujours à une révolution, on pourrait hésiter à condamner sa sévérité ; je reconnais bien volontiers, avec lui, qu'il est difficile de croire qu'un intérêt public périclite, quand les intérêts particuliers sont parfaitement assurés; je reconnais encore que la liberté civile est le but, que la liberté politique n'est que le moyen ; sous ce rapport, Daunou reste en complète communion d'idées avec Benjamin Constant. J'acquiesce enfin pleinement à cette opinion, qu'un système dont le résultat est d'entretenir l'agitation dans les esprits, d'encourager les oppositions, d'exciter les intrigues qui se disputent le pouvoir, est onéreux à ceux que touchent plus la liberté et la sécurité pour leur vie domestique, pour leurs affaires privées, qu'un concours toujours ouvert aux convoitises des dignités de l'État.

Mais le mode d'élire la représentation, gardienne des droits individuels, est-il à l'abri de la discussion ? Mais le choix des représentants ne saurait-il être préparé par l'examen, c'est-à-dire par des luttes ? Comment d'ailleurs Daunou, qui revendique avec tant de vigueur, pour tout citoyen, la liberté de publier son opinion, de débattre l'opinion d'autrui, lui qui ne veut protéger aucun dogme religieux contre les controverses, peut-il songer à créer l'inviolabilité d'un dogme politique sur la valeur d'une certaine

organisation de pouvoirs ? Chaque gouvernement ne porte-t-il pas en lui-même, comme on en a fait la judicieuse remarque, un vice naturel qui semble attaché au principe même de sa vie, et n'importe-t-il pas que ce vice puisse être signalé pour qu'il soit plutôt contrarié, comprimé que développé ? Daunou ne s'est-il pas lui-même réfuté, en écrivant que des théories politiques, quelles qu'elles puissent être, n'ont aucune ressemblance avec les provocations expresses et directes à la désobéissance aux lois, avec les insultes publiquement faites aux dépositaires de l'autorité, avec les machinations qui tendent immédiatement à renverser le système établi ? La discussion n'est ni une agression ni une injure, et, Daunou le reconnaît, il n'y a que les actes agressifs ou injurieux pour les individus, ou pour le gouvernement, qui soient susceptibles de répression.

« Proscrire une opinion vraie ou fausse, hasardée ou prouvée, saine ou non saine, innocente ou dangereuse ; la condamner comme contraire aux principes des lois, à l'esprit des institutions, aux maximes, aux intérêts ou aux habitudes du gouvernement, c'est assujettir la pensée humaine à une tyrannie arbitraire et mettre en interdit la raison. » C'est dans le livre de Daunou que nous copions cette proposition, qui ne pèche pas par défaut de hardiesse.

C'est encore à lui que nous devons cette page pleine de verve :

« Non, la liberté d'opinion n'existe pas si elle est restreinte par la condition de ne rien dire que de vrai et d'utile ; à plus forte raison, si l'on établit des

doctrines qu'il ne sera pas permis de contredire, si l'on en signale d'autres qu'il sera défendu de professer, ou bien encore si, sans prendre la peine de faire aucune de ces déclarations préalables, on investit des juges du droit de condamner, selon leur bon plaisir, des pensées qu'aucune loi n'avait prohibées. En vain les législateurs ou les juges s'appliqueraient à distinguer divers ordres d'erreurs, pour n'interdire d'avance ou ne réprouver après coup que les plus périlleuses; c'est toujours là un système arbitraire qu'il serait impossible de rendre exact, et qui n'admettrait aucune règle invariable et positive. On se bornera, direz-vous, à condamner ce qui contrarie les lois et l'autorité. Ce sont encore là des expressions beaucoup trop vagues. Toute provocation directe à désobéir aux lois, toute insulte à l'autorité est plus qu'une erreur dangereuse : c'est, comme je l'ai dit, une action criminelle. Mais si vous nous défendez de *contrarier* le pouvoir ou la loi, je prévois trop qu'il vous conviendra de trouver nos pensées *contraires* à l'autorité quand nous lui adresserons d'humbles conseils; *contraires* aux lois quand nous y remarquerons des défauts, quand nous proposerons des réformes; si bien qu'il ne nous restera plus aucune ressource contre les abus du pouvoir, aucun remède aux plus graves erreurs des peuples: savoir, à celles qui s'introduisent et s'invétèrent dans leur législation. Bientôt, peut-être, il ne sera plus permis de raisonner sur l'état social, généralement considéré; car ces réflexions abstraites aboutiront à des applications et ressembleront à des censures. Nous serons répréhensibles encore en louant

chez un autre peuple un système politique *contraire* à celui sous lequel nous vivons; la plupart des souvenirs historiques deviendront suspects, et je ne sais trop quelle pensée restera innocente, si elle touche par quelque point aux mœurs sociales, aux institutions passées, actuelles ou futures. Cependant, comment la législation a-t-elle fait quelque progrès? Comment s'est-elle successivement guérie de ses erreurs les plus barbares? Pourquoi a-t-on affranchi les serfs, aboli les corvées, moins admis d'inégalités dans les partages héréditaires, presque renoncé aux tortures et à ces procédures secrètes qui, à certaines époques, commettaient bien plus d'homicides qu'elles n'en punissaient? Pourquoi, sinon parce que la philosophie a usé quelquefois du droit d'examiner les motifs et les effets des lois et d'éclairer l'autorité sur les intérêts publics? »

Je ne reproche pas à Daunou de préférer à tous les dogmes politiques le dogme de l'inviolabilité de l'individualité; je crois avec lui, et comme lui, que toute forme gouvernementale, tout système d'institution qui assure le triomphe et la stabilité de ce principe, donne satisfaction aux besoins et aux droits essentiels des gouvernés. Mais, si juste que puisse être cette idée, à quel titre le publiciste impose-t-il la foi en elle? Pourquoi condamne-t-il l'esprit humain à se contenter de ce qui contente son esprit, à lui? Pourquoi interdit-il à la raison d'autrui la contradiction? Incontestablement, il a momentanément oublié ce qu'il a dit lui-même des dogmes politiques.

« Les communications habituelles et rapides, aujourd'hui établies entre les pays diversement gouvernés, affaiblissent plus qu'on ne pense les hommages que reçoit et les anathèmes que subit chacun de ces dogmes contradictoires. » Daunou croit moins à la force dont on voudrait armer un dogme qu'au crédit qu'il pourrait devoir à la liberté de l'examen; le dogme qui triompherait le plus des objections est celui qui perd le plus à s'y soustraire.

J'ajoute que la théorie de Daunou n'est pas complète, cette théorie qu'il inflige aux sociétés comme une vérité absolue au-dessus de toute discussion ; sans doute, elle borne, elle circonscrit le pouvoir social; elle soustrait à la souveraineté publique ce qui appartient à la souveraineté privée ; elle défend et maintient l'intégrité de l'individu, l'abrite contre les usurpations· mais elle ne s'occupe pas assez des règles auxquelles le gouvernement est tenu de se conformer, même dans la sphère affectée à son action. Renfermé dans son domaine, le gouvernement a des devoirs : il n'est pas affranchi de la loi de la justice ; il doit en la faisant observer aux gouvernés l'observer lui-même. Daunou néglige cette vue, qui est la vue presque exclusive de l'école doctrinaire ; il est, sous ce rapport, inférieur à Benjamin Constant.

L'inviolabilité de l'individualité, le respect des droits naturels de l'homme, c'est beaucoup, c'est le principal; ce n'est pas tout pourtant, il ne faut point oublier que le gouvernement n'est pas seulement un médiateur, il est un guide, un initiateur.

D'un autre côté, le principe que la souveraineté

individuelle et la souveraineté sociale ont chacune une sphère distincte, bien mis en lumière, restent de nombreuses difficultés d'application. La ligne de démarcation n'apparaît pas toujours avec netteté; elle n'est pas absolument fixe et invariable; sur certains points, les circonstances peuvent la faire fléchir, tantôt au profit du pouvoir, tantôt au profit de l'individu. Les questions litigieuses ne peuvent avoir qu'un juge, le souverain, le représentant de l'intérêt collectif. Il importe donc que le dépôt de la souveraineté soit confié à des mains sûres, et les problèmes d'organisation politique sont bien loin d'être indifférents.

J'admets qu'avec des constitutions très-diverses le grand but, la liberté civile, peut être atteint; mais ce n'est pas dire pour cela que toutes les formes gouvernementales sont également propres à y conduire: entre les moyens qui ne sont pas en désaccord, qui sont en harmonie avec l'objet à poursuivre, il y en a de plus ou moins efficaces. Daunou ne s'occupe pas de la route, sous le prétexte que le seul point d'arrivée est le seul digne d'attention, comme si tous les chemins aboutissaient à la terre promise aux efforts de l'homme !

Daunou a peu de goût pour les emprunts faits à l'étranger, pour l'importation des constitutions voisines; je le lui pardonne assez facilement, bien que l'expérience d'autrui, quand elle est bien interrogée, ne soit pas à dédaigner. Voici, en particulier, un témoignage de sa mauvaise humeur contre la constitution anglaise :

« C'est dans ses propres mœurs, dans ses idées,

dans son langage, dans la conscience de ses progrès, qu'un peuple, qui veut être libre, doit puiser toutes ses institutions. Il se dégrade, et ne se garantit point par des imitations serviles; et si on le voyait emprunter sans cesse les pratiques, les routines, et jusqu'au vocabulaire de ses voisins, réduire toutes les questions politiques à savoir comment ils s'y prennent pour administrer, pour juger, pour accroître les dettes de l'État et pour suspendre l'action des lois tutélaires, on pourrait le croire menacé de redescendre fort au-dessous de la puissance et de la dignité qu'il avait acquises. »

C'est là une des plus saillantes différences entre Daunou et Benjamin Constant, qui, lui, écrivait : « J'ai cité l'Angleterre, malgré ces hommes qui prétendent qu'il est indigne de nous d'imiter nos voisins, et d'être libre et heureux à leur manière; il me semble que nous n'avons pas eu assez à nous louer de l'originalité de nos tentatives pour redouter à ce point l'imitation, etc. »

Ce n'est pas que Daunou appartienne à l'école historique, qu'il soit l'ennemi des codes, et ne voie en eux que des instruments de violence et de révolution; il ne relève pas de l'école dont il résume ainsi le caractère :

« Il ne faut jamais de constitution : c'est toujours un manifeste d'anarchie, un signal de discorde, un obstacle invincible à l'exercice de l'autorité légitime. Tout au plus pourrait-on admettre, au pluriel seulement, l'emploi de ce mot de *constitutions*, en l'appliquant aux différentes lois fondamentales d'un État,

non réunies en un seul code. Mais il vaut encore mieux que ces lois ne soient écrites nulle part, et qu'elles subsistent d'elles-mêmes dans les idées communes, dans les habitudes publiques, dans les établissements qui ont traversé plusieurs siècles. Un ancien peuple est mal venu à demander une constitution, puisqu'il en a une qui, née et mûrie avec lui-même, se confond avec sa propre histoire et se compose de traditions plus sacrées qu'aucun texte ne peut l'être. Les mœurs nationales ont reçu pour toujours l'empreinte de ces institutions antiques, et ne prendront jamais celle des opinions consignées dans une constitution nouvelle. Il n'en résultera qu'un désaccord funeste entre les lois et les mœurs, entre l'exigence importune d'un nouveau code politique et l'empire indestructible des anciens usages; entre les prétentions des classes roturières fondées sur un ignoble système représentatif et les droits naturels attachés aux grands domaines des hommes titrés et monarchiques; enfin entre les vaines spéculations d'une philosophie téméraire et les principes immuables d'une religion divine. »

Je n'oserais affirmer que, dans cette analyse de réquisitoire, Daunou n'a pas songé à Joseph de Maistre, et spécialement à un certain chapitre des *Considérations sur la France.*

Aucun écrivain n'a mieux et plus vivement que Daunou montré par la série continue de révolutions dont témoigne notre histoire de France, qu'en fait de tradition, ce qui se perpétue chez nous, c'est, sinon le progrès, au moins le changement; il ne va pas

jusqu'à dire, et je ne dis pas non plus, que le seul héritage qui nous ait été transmis par nos ancêtres, c'est l'aptitude révolutionnaire : le présent n'est pas plus étranger au passé que l'avenir ne sera étranger au présent; il y a des tendances qui, à travers une grande variété de formes, se sont généralisées, affermies, développées, et semblent conspirer plutôt vers une fin que vers une autre fin; on peut céder à la tentation de croire que la liberté humaine a moins d'empire sur le dénouement, dont elle se rend bien rarement un compte exact, que sur le moyen qui y conduit; mais la liberté, parce qu'elle n'est pas maîtresse absolue du résultat, n'en est pas moins la liberté.

Cette liberté que Daunou proclame, je crains qu'il ne fasse des efforts qui seraient dangereux s'ils n'étaient vains, sinon pour l'enchaîner, au moins pour l'entraver : il distingue, en effet, entre le *pouvoir constituant* et les *pouvoirs constitués*. Par une discrétion dont je ne lui sais pas gré, il ne dit pas en quelles mains le pouvoir constituant repose et quelles sont les conditions de son action. Il suppose toujours le pouvoir constitué, et il lui défend de s'écarter du pacte fondamental auquel il doit l'existence. Ce pacte fondamental contient essentiellement, suivant lui, trois classes de dispositions : 1°. les dispositions qui reconnaissent les droits individuels; 2°. les dispositions qui déterminent l'organisation et les attributions des pouvoirs appelés à concourir à la formation de la loi; qui déclarent par qui, en quel nombre et comment les représentants sont élus ou renouvelés; quels sont les

électeurs ou les éligibles ; quelles qualités sont nécessaires pour être compté parmi les uns et les autres ; 3°. des dispositions relatives à la manière d'exécuter et d'appliquer les lois, c'est-à-dire des règles applicables à l'administration générale de l'État et à l'administration de la justice. Ces trois classes de dispositions ne peuvent être modifiées, même par la réunion des pouvoirs, qui ne sont des pouvoirs que grâce à elles. Les pouvoirs réunis ne sauraient, sans se rendre coupables de sédition, sans commettre une sorte de parricide, attenter à la loi souveraine. En la trahissant, ils se trahissent eux-mêmes, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ils se suicident (1).

Il y a donc pour Daunou deux sortes de souveraineté : la souveraineté constituée et la souveraineté constituante. La souveraineté constituée est limitée par la constitution ; la souveraineté constituante est limitée par les droits individuels ; mais n'est-elle point aussi limitée par la raison ? n'est-elle pas enfin limitée par la constitution elle-même, c'est-à-dire par son propre fait, en ce sens qu'elle n'a pas le droit de briser les pouvoirs qu'elle a créés, tant qu'ils sont fidèles à la loi de leur origine ? Sur ces deux points, et la lacune est regrettable, le livre de Daunou est muet. Quels sont, dans tous les cas, les dépositaires de la souveraineté constituante ? Sur ce point capital, le livre de Daunou est encore muet.

Mais ne demandons pas à la théorie de notre pu-

(1) Rapprocher de l'opinion de Daunou l'opinion de Benjamin Constant : *Esquisse d'une constitution*, chapitre IX.

bliciste les réponses qu'elle ne fournit point ; jugeons les solutions qu'elle nous offre.

Le gouvernement est établi ; le voilà condamné à vivre d'une vie régulière ; plus de coup d'État, ni de la part du pouvoir exécutif, ni de la part des assemblées ; plus de révolution populaire, c'est-à-dire d'explosions d'une force brutale, souvent aveugle, toujours passionnée.

Ce qui manque, c'est la sanction ; je cherche vainement les moyens préventifs et les moyens répressifs.

Qu'adviendra-t-il si le pouvoir exécutif, avec la complicité de l'Assemblée représentative, viole les droits individuels ? Qu'adviendra-t-il si le pouvoir exécutif triomphe des résistances, et, d'envahissement en envahissement, parvient à opprimer et même va jusqu'à supprimer le corps des représentants, chargé de le contrôler, les gouvernés auront-ils droit d'insurrection ? Redoutable question ! Si bien organisé que soit un mécanisme, il renferme toujours des imperfections qui se développent et amènent plus tôt ou plus tard des tiraillements, un choc, des fractures, quelquefois une ruine entière. Quand le mécanisme a pour agents des hommes, il ne faut pas faire abstraction des passions humaines.

Daunou n'admet pas, il flagelle la *souveraineté parlementaire*, qui *déconstitue* à son gré l'État ; il ne veut pas que la constitution soit remplacée par *les caprices d'une puissance constituante, ou déconstituante, qui réforme et démolit sans cesse jusqu'à ce qu'il ne subsiste aucun vestige des garanties sociales.*

Cette prétendue souveraineté est à ses yeux une

usurpation, une audacieuse révolte; il préfère le pur despotisme qui est plus franc. Quelle sera donc la ressource? Benjamin Constant répondrait : La souveraineté de l'opinion. Mais Daunou ne se fait pas d'illusion sur le genre de secours qu'on peut attendre de l'opinion, à laquelle il conteste la qualité de *reine du monde;* il reconnaît qu'elle a peu d'initiative, qu'elle est long-temps incertaine et vacillante, qu'après une marche quelquefois précipitée, elle fait des pas rétrogrades, qu'elle renferme beaucoup d'éléments de mauvais aloi, qu'elle ne s'épure que très-lentement, qu'elle est d'ailleurs d'une constatation bien difficile et qu'enfin, fût-elle une bonne excitation, elle aurait besoin d'un bras et d'une arme pour accomplir son vœu; la perfection de constitution rêvée par Daunou ne sera jamais une réalité, et, après tout et en somme, il ne serait pas absolument impossible qu'elle retardât plus qu'elle n'accélérât le progrès.

Les révolutions sont un mal, plus qu'un mal, un fléau pour les générations qui les font ou les subissent; mais, quand elles ne sont pas des coups de main, des surprises, qu'elles trouvent les esprits mûrs et disposés à y acquiescer, la profonde secousse qu'elles impriment est presque toujours féconde en heureux résultats pour les générations nouvelles, étrangères à la responsabilité que les acteurs communiquent aux témoins.

Je ne crois guère à la valeur de la distinction entre la souveraineté constituante et la souveraineté constituée. La souveraineté se constitue elle-même, elle est *un fait* avant de devenir *un droit;* les pouvoirs ne sortent pas du sein d'une société méthodiquement,

avec une régularité savante ; à leur origine, comme si le pays, par une sorte de pudeur, se croyait obligé à ne laisser prendre possession de lui-même qu'après quelque témoignage ou quelque simulacre de résistance, ils s'imposent ou au moins semblent s'imposer ; s'ils durent, c'est qu'ils se font accepter ; ils sont *fils de leurs œuvres*, et se légitiment par leurs services ; ils se modifient, et à vrai dire, dans le travail de décomposition et de recomposition où ils se renouvellent, il y a un lien de filiation plus ou moins apparent, plus ou moins énergique qui rattache la souveraineté du jour à la souveraineté qu'elle remplace. La souveraineté parlementaire, que Daunou poursuit de ses antipathies, n'est qu'un des modes variés par lesquels une des branches au moins du pouvoir constitué se saisit du pouvoir constituant.

Je ne suis guère révolutionnaire, puisque je le suis moins que M. Guizot, qui, dans son livre du *Gouvernement de la France*, a écrit : « Les événements font « les institutions, et les institutions, à leur tour, exer- « cent sur les événements un empire très-réel. »

« Le vrai caractère de la souveraineté, a dit Mably, l'un des précurseurs du socialisme, que je me permets sur ce point d'opposer au publiciste individualiste, c'est l'indépendance absolue ou la faculté de changer les lois suivant la différence des conjonctures et les différents besoins de l'État. Il serait, en effet, insensé de penser que le souverain pût se lier irrévocablement par ses propres lois, et déroger d'avance aujourd'hui à celles qu'il croit nécessaire d'établir demain. »

Il est vrai que Mably parle de la souveraineté du peuple, qui distribue les pouvoirs, et auquel ne s'applique pas le brocard des juristes: *Donner et retenir ne vaut.*

Mais Mably et Daunou, et c'est là un tort qui leur est commun, malgré l'opposition de leur point de départ, font trop des pouvoirs constitués, des mandataires, des serviteurs, des instruments, tandis qu'ils ne sont des pouvoirs que parce qu'ils ont le droit de commander.

Daunou a un tort qui lui est spécial, c'est d'appeler souverains des pouvoirs qui, suivant lui, seraient des agents essentiellement subordonnés. La souveraineté sociale, quelle qu'en soit l'origine, a, sans doute, des devoirs, mais des devoirs dont il n'appartient qu'à elle de déclarer la mesure, bien que cette mesure n'ait rien d'arbitraire et ne relève pas de son caprice. Elle est astreinte à respecter les droits individuels, et aussi la raison et la justice, pour tout ce qui n'est pas du domaine de l'individualité. Seulement elle est l'interprète officiel, chargé de reconnaître les droits individuels, la raison et la justice, c'est-à-dire qu'elle est fatalement juge dans sa propre cause.

Je ne saurais croire à la coexistence de deux souverainetés : la souveraineté créée, toujours dans une condition précaire, et la souveraineté créatrice, toujours menaçante.

Je clos cette étude du livre de Daunou par deux critiques :

La première de ces critiques est celle-ci : Sans

doute, la revendication des droits de l'homme n'est pas une œuvre stérile. En dépit de Burke, de Macaulay, de Joseph de Maistre, de M. Renan, et de ceux qui sont venus après, je ne puis m'accoutumer à penser qu'il soit puéril de déterminer rationnellement, et même constitutionnellement, les droits que les lois doivent garantir à tous les citoyens. Il y a, en effet, des droits communs à tous les hommes, des droits qui ne dérivent pas de telle ou telle charte, mais qui préexistent à toutes les chartes ; des droits qu'il faut sans cesse rappeler, bien qu'aucune prescription ne puisse les effacer ; mais ce qui est plus important, et aussi plus difficile qu'une déclaration des droits de l'homme, c'est la détermination de la vraie limite de ces droits, c'est leur conciliation avec la souveraineté sociale, c'est l'éclaircissement de graves difficultés d'application. Par ce côté, l'*Essai de Daunou sur les garanties individuelles* est insuffisant et bien inférieur à *la Liberté* de John Stuart-Mill ; il n'y a dans le publiciste français qu'un chapitre qui puisse supporter la comparaison avec le publiciste anglais, c'est le chapitre consacré à la liberté des opinions.

Ma dernière critique a plus de gravité : Daunou, comme Benjamin Constant, est l'avocat dévoué de l'individualité ; toutefois il a moins que Benjamin Constant le souci des minorités, et les minorités pour des individualistes n'ont pas à subir l'oppression des majorités. Nos deux publicistes s'écartent singulièrement de l'école de Rousseau et de Mably ; ils sont les ennemis du socialisme qu'ils ont réfuté, sinon sans le connaître, au moins sans le prévoir comme

un danger, et ils ne sont certainement pas les amis de la souveraineté du nombre. Par beaucoup de côtés, ils se relient aux économistes ; s'ils n'ont pas médité les œuvres de Quesnay, de Dupont de Nemours, de Mercier de La Rivière, etc., ils sont en communauté d'idées avec eux pour ce qui appartient à la liberté individuelle. Mais il ne suffit pas de proclamer des principes, si vrais et si grands qu'ils soient ; il convient de songer à les faire vivre, c'est-à-dire à en assurer l'application; l'individu est quelque chose, il ne doit pas être sacrifié au pouvoir qui personnifie la société ; il ne doit pas non plus être sacrifié à d'autres individus qui, pris isolément, n'ont pas plus de droits que lui, et qui, parce qu'ils se réunissent, se groupent, se coalisent, ne deviennent pas ses supérieurs et surtout ses maîtres. Une souveraineté individuelle, dans sa légitime sphère, ne doit pas succomber sous le poids de souverainetés individuelles qui s'allient et acquièrent sur elle une supériorité écrasante de force; il n'y a pas de droit du plus fort, même contre l'individualité. Cette vérité, dont Benjamin Constant et Daunou ont le mérite d'avoir été les défenseurs au point de vue théorique, John Stuart-Mill, dans son livre *Le Gouvernement représentatif*, a essayé d'en faire une vérité pratique; il a cherché, consciencieusement cherché les moyens d'organiser la représentation des minorités; ses idées, sous ce rapport, sont en progrès sur celles de Benjamin Constant et de Daunou; il rendra à l'avenir plus de services; mais je ne suis pas *utilitaire;....* et, après tout, les professions de foi ne sont pas un vain mot, une

lettre-morte ; il en est d'un principe comme d'un drapeau : le drapeau, il y a de l'honneur à le suivre, de la gloire à le faire triompher; n'y a-t-il pas plus de gloire encore à le déployer avec courage et fierté au milieu du camp ennemi, en faisant appel au zèle et au dévouement dont dépend le succès ?

COUP-D'ŒIL

SUR LES

PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES RÉCENTES;

PAR M. BOULATIGNIER,

Conseiller d'État, membre correspondant.

(L'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, répondant à l'appel de M. de Caumont, nomme chaque année des délégués au Congrès des Sociétés savantes que réunit à Paris, en avril, le fondateur de l'Institut des provinces. Deux de ces délégués ont pris la parole dans deux séances du dernier Congrès. Ce sont MM. Foucher de Careil, éditeur de Leibniz, et Boulatignier, conseiller d'État.

Le premier a parcouru les œuvres récentes de la philosophie et caractérisé le talent des écrivains qui ont fait, depuis un an, imprimer des livres sérieux. Nous regrettons de n'avoir pas un résumé de la chaleureuse improvisation de M. Foucher de Careil.

Celle de M. Boulatignier, du moins, nous a été conservée dans un abrégé, rédigé séance tenante, et revu par lui sous nos yeux mêmes. On va lire ce substantiel abrégé.)

J. T.

Le programme avait annoncé une communication de M. Boulatignier, sous le titre de *Coup-d'œil sur les publications administratives récentes.*

En prenant la parole, M. Boulatignier a cru devoir

faire remarquer qu'il ne fallait pas attendre de lui une revue critique des travaux, ayant pour objet l'administration publique, qui ont été imprimés en France dans ces dernières années.

Une semblable appréciation, qui peut avoir une utilité réelle, mais qui amènerait la citation de beaucoup de noms propres, semblerait plus convenablement placée dans un recueil périodique que dans une séance du Congrès.

Ce que le Congrès doit désirer, dans l'opinion de M. Boulatignier, c'est que ces publications lui fournissent l'occasion de constater l'état de la science et de l'opinion sur les sujets qu'elles traitent.

Les travaux dont il s'agit sont de deux sortes : les uns concernent le droit administratif proprement dit, les autres la science administrative.

M. Boulatignier croit se conformer aux dispositions du Congrès, en insistant moins sur les premiers que sur les seconds. D'ailleurs, il faut bien l'avouer, les travaux sur le droit administratif publiés récemment, si estimables qu'ils soient, manquent de nouveauté. On peut aussi reprocher aux auteurs de renfermer l'étude du droit administratif dans celle de la juridiction administrative ; erreur évidente pourtant, qu'on veut couvrir de l'autorité d'un des maîtres de la science, M. de Cormenin, dont la pensée, incomplètement expliquée peut-être, a été certainement mal comprise. Quant à la juridiction administrative, les travaux qui la concernent pourraient donner lieu à des observations nombreuses : on relèvera les principales. D'abord, on constatera que la controverse, si longuement et si

passionnément soutenue, sur l'origine et les fondements mêmes de cette juridiction, est singulièrement *pacifiée*. Aujourd'hui l'on paraît admettre sans contestation que, par une conséquence nécessaire du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, on n'a pu attribuer à celle-ci la connaissance du contentieux de l'administration ; que le jugement des litiges auxquels l'application des lois administratives donne naissance a dû être réservé, en principe, à l'autorité administrative, sauf à donner aux citoyens les garanties nécessaires pour leur assurer bonne justice. Il est aussi remarquable que les études sur la juridiction administrative se bornent le plus souvent à l'exposé méthodique de l'ensemble ou de certaines parties de la jurisprudence du Conseil d'État sur le contentieux de l'administration. Il est bien vrai que cette jurisprudence a une importance immense, le Conseil d'État étant dans l'ordre administratif tout à la fois Cour d'appel et Cour de cassation, même quelque chose de plus (1); en certains points, on a pu dire avec vérité qu'il supplée le législateur; mais, plus est grande l'importance de ses précédents, plus il serait à désirer que, remontant à la loi et aux principes constitutionnels la critique s'appliquât à la discussion de ces décisions souveraines. On ne pourrait sans injustice négliger de signaler, comme sortant de la classe des travaux ordinaires, le livre qui a pour titre : *De la juridiction administrative*, et pour auteur, M. Dareste,

(1) Ne serait-ce, par exemple, que dans les cas où il règle les conflits d'attribution entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. C'est un exposé dogmatique de l'origine, des bases et de l'étendue de la juridiction administrative, telle qu'elle se trouve constituée en France.

Si, dans l'exercice de la juridiction administrative suprême, il est exact de dire que le Conseil d'État crée lui même, à l'occasion, des principes dont il organise et règle l'application, combien cette remarque n'est-elle pas plus vraie dans les matières d'administration pure? Sous notre régime politique et administratif, quelle portion du service public échappe à la direction supérieure du Conseil d'État ? et quelles sont en France les limites du service public ? Ce n'est pas seulement toute l'administration des départements et des communes, c'est tout notre système d'économie publique qui y passe. Faut-il le regretter beaucoup ? M. Boulatignier serait peut-être moins embarrassé qu'on ne le pense pour dire sa pensée sur ce point, même publiquement. Obligé de ménager les moments du Congrès, il veut seulement prier qu'on vérifie si les meilleures lois rendues depuis trente ans, sur l'administration intérieure, n'ont pas été faites avec la jurisprudence du Conseil d'État, qu'elles n'ont fait souvent que résumer et consacrer.

Un document récent, sur le mérite duquel M. Boulatignier n'a pas qualité pour s'expliquer, permet d'apprécier la variété et la multiplicité des travaux de ce grand corps; c'est le *Compte-rendu des travaux du Conseil d'État depuis le* 25 *janvier* 1852, *jusqu'au* 31 *décembre* 1860 (1).

(1) Ce volume a été préparé par une Commission dont M. Bou-



Ce volume, format grand in-4°., sorti des presses de l'Imprimerie impériale, contient de nombreux tableaux, chargés de chiffres, mais accompagnés d'annotations, d'observations préliminaires et d'un rapport à l'Empereur, qui expliquent les chiffres, en enseignent l'usage et mettent en relief les principaux résultats des travaux accumulés dans cette période.

En ce qui concerne les publications qui se rapportent à la science administrative et politique (il est difficile de séparer les deux mots), M. Boulatignier signale à l'attention du Congrès les livres de M. Dupont-White, qui ont pour titre : l'un, *L'Individu et l'État*; l'autre, *La Centralisation*, — et des *Études*, du même auteur, *sur l'administration locale en Angleterre*, publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ces mêmes sujets ont été traités par M. Charles de Rémusat, dans des écrits insérés au même recueil, où M. Léonce de Lavergne a fait imprimer des études développées sur les *Administrations provinciales instituées sous Louis XVI*. Enfin, depuis quelques mois, l'attention publique s'est portée avec une extrême faveur sur l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset.

Quelques-uns de ces derniers ouvrages traitent directement, soit du rôle qui appartient à l'État dans nos sociétés modernes, et particulièrement dans la

latignier était président. Notre savant confrère l'a donné, ainsi que les statistiques précédentes, à la Bibliothèque publique de la ville de Caen. Au moyen de cette collection, tout lecteur peut se rendre compte des travaux du Conseil d'État pendant la période qu'elle embrasse. J. T.

société française, soit de la centralisation politique et administrative. Les autres fournissent des documents pour l'étude, sinon pour la solution des questions que soulèvent ces sujets, sur lesquels la discussion, ouverte depuis long-temps déjà, s'est parfois assoupie, mais s'est réveillée, dans ces derniers temps, avec une ardeur qui ne paraît pas près de s'éteindre.

La première chose à faire, ce semble, pour qui veut étudier sérieusement ces questions, c'est de se fixer sur le sens des mots qui sont la base même de la discussion. Il paraît donc que l'on doit se demander, avant tout, ce qu'il faut entendre par ces mots l'*État* et la *Centralisation.*

En ce qui concerne l'*État*, M. Boulatignier expose quelles interprétations abusives ce mot a reçues. Sous prétexte que l'État est l'incarnation de la souveraineté nationale, on en a fait un maître plus puissant, plus absolu, plus redoutable dans ses volontés, et même dans ses caprices, que le monarque parlant au nom du droit divin. Il suffit qu'il se dise l'organe de l'intérêt général pour que les droits de l'individu, ceux même qui sont constitutifs de sa personnalité, doivent céder immédiatement. En un mot, l'État peut absorber l'individualité de chacun des citoyens; et pourtant, il ne fait qu'en représenter l'agrégation!

En effet, dit M. Boulatignier, pour quiconque a réfléchi sur les principes constitutifs des sociétés civiles, sur l'origine, le but, les devoirs et les prérogatives de la puissance publique, l'*État* n'est en réalité que la personnification morale de la société.

Se demandant ensuite ce qu'on doit entendre par *Centralisation*, autre mot dont on n'a guère moins abusé que du premier, M. Boulatignier annonce que, s'il ne peut aujourd'hui traiter ce sujet devant le Congrès aussi complètement qu'on pourrait le souhaiter, il entrera cependant dans quelques explications moins sommaires que pour les objets qu'il vient d'aborder.

Il rappelle que la Société civile a des besoins de deux sortes :

Les uns se rapportent à sa constitution même : il faut pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure de la nation considérée dans son ensemble, et à la sécurité des citoyens en particulier.

De là, la nécessité d'organiser une force publique, une justice nationale : les besoins de cette nature sont de ceux qui touchent plus particulièrement à la sphère politique. Pourvoir à leur satisfaction est éminemment l'œuvre du gouvernement : cela n'est guère contesté ; du moins, pour les pays où l'unité nationale est la base sociale.

D'autres besoins appartiennent à l'ordre économique. En assurer la satisfaction est surtout une œuvre de gestion, qui est particulièrement le lot de l'administration.

Cette œuvre est susceptible de s'étendre ou de se restreindre, selon les temps et les nations.

Est-il vrai, comme on l'a dit souvent, que le développement de la civilisation tende à restreindre le domaine, la sphère d'action de l'administration publique? Cela est bien douteux. Cela est certainement

inexact dans les sociétés dont les institutions politiques ont pour base la démocratie.

A cette occasion, M. Boulatignier croit devoir faire remarquer que toute organisation, relevant d'une autorité publique responsable et comptable, qui a pour but de donner satisfaction à un besoin collectif au moyen de deniers communs, constitue un service public. C'est une erreur de croire qu'il n'y a pas service public, si les mesures destinées à satisfaire un besoin collectif sont prises par des autorités électives et locales.

Mais, quelles que soient les dispositions de l'esprit d'un peuple, quant au développement des services publics, il est un point essentiel à considérer : celui de savoir quelle part il convient d'attribuer au gouvernement proprement dit dans leur organisation et leur exécution.

Lorsque la direction et l'accomplissement de ces services sont confiés au pouvoir exécutif, ou à ses agents directs, on dit qu'il y a *centralisation*.

Et, en effet, la *centralisation* existe non-seulement quand les services administratifs s'accomplissent en vertu d'ordres directs du chef du pouvoir exécutif, mais aussi quand l'accomplissement est confié à des agents de ce pouvoir, qui reçoivent de lui l'impulsion générale ou des directions spéciales, et dont il lui appartient d'approuver et de réformer les actes.

Il est une opinion qu'on s'efforce d'accréditer, c'est que, pour opérer la décentralisation des services administratifs, il suffit de transporter aux agents du gouvernement, dans les circonscriptions territoriales



qui se partagent l'Empire, le pouvoir de faire certains actes que le chef du gouvernement pouvait seul faire antérieurement. Cette délégation d'autorité n'est pas une décentralisation dans le sens vrai du mot. C'est un expédient qui peut procurer l'expédition plus prompte des affaires. Selon M. Dupont-White, cet avantage est plus apparent que réel, et on ne l'obtient qu'en affaiblissant, au détriment des citoyens, les garanties d'impartialité dans les décisions.

L'extension des services publics, et leur concentration aux mains du pouvoir exécutif, déjà maître d'ailleurs de la toute-puissance politique, ont donné lieu à la création du mot *Monarchie administrative*, qui a été employé pour caractériser l'ancien gouvernement de la France, particulièrement à partir du règne de Louis XIV. Personne n'ignore, surtout depuis la publication de la belle histoire du règne de Henri IV, par M. Poirson, que la royauté n'a pas attendu la soumission ou la suppression des grands corps politiques pour entreprendre ce travail de concentration. Il est vrai que l'œuvre a été poursuivie avec une activité plus énergique et plus persévérante, et qu'elle a été réalisée sur des proportions plus considérables par Louis XIV et ses principaux ministres.

Le livre si rapidement répandu de M. Rousset a pour but de mettre en lumière la part qui revient à Louvois, dans cette laborieuse administration, principalement en ce qui concerne l'armée, les institutions et les établissements qui s'y rapportent.

On sait que Napoléon Ier. ne crut pas abaisser son

génie en s'appropriant, avec des modifications et des perfectionnements, les institutions militaires de Louis XIV. La guerre de Crimée a fourni l'occasion d'une comparaison qui a mérité à ces institutions les suffrages des nations étrangères.

La pensée qui animait nos rois à la formation de ce vaste édifice administratif, c'est que le pouvoir central est placé dans des conditions de permanence et d'information générale, et qu'il possède un esprit de suite, d'indépendance et d'impartialité, que ne pourraient offrir des corps électifs placés dans les diverses circonscriptions administratives.

L'exagération de ces idées amena une réaction dans l'esprit public ; l'essai des *Assemblées provinciales*, sous Louis XVI, fut une conséquence de cette réaction.

Avant M. de Lavergne, on a souvent parlé de cette institution, notamment dans les premières années de la Restauration ; mais les discours et les écrits d'alors ne pouvaient donner que des idées générales et sans précision sur l'organisation de ces assemblées, leurs attributions et les travaux qu'elles avaient accomplis. Pour les connaître, il fallait recourir aux documents originaux. Aujourd'hui, tout homme sérieux, qui a lu M. de Lavergne, peut justement se croire en état d'apprécier la valeur de l'institution. Selon M. Boulatignier, il est impossible de ne pas emporter de cette lecture la conviction que, dans les assemblées provinciales, le sentiment dominant était celui du bien public, sentiment qui s'est manifesté non par des paroles ou des délibérations vagues, mais par des mesures positives et des projets qui défraient encore l'administration de nos départements.

En présence de ce tableau, la pensée se reporte souvent à l'*Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française*, par M. Joseph Droz (de l'Institut), œuvre remarquable d'un homme de talent et de bien.

Est-ce à dire que M. de Lavergne veuille poser, comme conclusion de son travail, que le maintien des assemblées provinciales eût pu prévenir cette Révolution? Non; mais il est certain qu'il fait regretter que ces assemblées aient eu une si courte durée.

L'école politique à laquelle appartient M. Dupont-White ne voit certainement qu'une œuvre éphémère et impuissante dans les assemblées provinciales de Louis XVI. Son idéal est la prédominance de l'État, comme garantie de la *sécurité générale*, du *progrès social* et du *bien-être* ou *bonheur public*.

Les dangers que présentent les doctrines de cette école ont fait, sous nos yeux mêmes, une explosion terrible et sanglante dont le souvenir n'est pas effacé.

Si cette explosion a été étouffée, tout danger a-t-il disparu? Le cours du torrent s'est régularisé, mais cesse-t-il de nous envahir?

Le principal danger des doctrines qui font jouer à l'État le rôle complexe, où se mêlent les idées de souveraineté politique, de Providence pour le bonheur des citoyens et de tutelle pour leurs intérêts personnels, se trouve peut-être dans l'alliance que leurs adeptes ont demandée aux idées chrétiennes. Sous prétexte que nos sociétés civiles sont des sociétés chrétiennes, ils ont la prétention que la société (ou l'État, c'est tout un) soit tenue de remplir vis-à-vis

des citoyens les mêmes obligations que la religion, au nom de la charité, impose au chrétien vis-à-vis de ses frères.

Cette idée est de nature à séduire des âmes tendres, des esprits généreux; et c'est là précisément le péril.

Faut-il donc le redire : la charité ne crée que des obligations morales, en mettant au rang des devoirs du chrétien l'assistance spirituelle unie à l'assistance matérielle ou pécuniaire. Elle établit entre celui qui donne et celui qui reçoit des liens d'affection et de reconnaissance. Faites de l'assistance une obligation légale, trop souvent celui qui reçoit restera convaincu qu'en l'assistant on n'a que très-imparfaitement acquitté à son égard la dette de la société.

Les adversaires du système de l'assistance légale n'ont pas besoin de répéter que, dans une société chrétienne, ils n'entendent pas repousser systématiquement toute espèce d'assistance publique; mais, dans leur conviction, la société ne peut, sans manquer au but même de son institution, entreprendre d'*assurer le bien-être de ses membres*; elle ne le pourrait qu'en supprimant la responsabilité et, par suite, la liberté des individus.

Les livres de M. Dupont-White ont rencontré un habile contradicteur dans M. Ch. de Rémusat, l'un des hommes qui ont étudié avec le plus de soin et d'autorité les développements de la démocratie en France.

A côté des travaux de MM. Guizot, de Tocqueville

et Rossi, sur ce vaste sujet, ceux de M. Charles de Rémusat ont une véritable originalité.

Chacun de ces hommes éminents a nécessairement des vues qui lui sont propres, et leurs travaux diffèrent essentiellement même sur des points importants. On peut cependant remarquer une assez grande conformité de vues entre M. Rossi et M. de Rémusat.

Ce qui distingue M. de Rémusat, c'est qu'il ne croit pas que le système administratif qui s'est établi en France depuis 1790 soit susceptible d'une réforme radicale.

« La centralisation, dans le procès qu'on lui intente, se présente, dit-il, avec un possessoire des plus respectables. Ce que l'histoire explique, ce que les lois ont sanctionné, ce que des partis fort différents ont épargné, ce que l'usage a fait passer dans les mœurs publiques, ne peut être traité comme un accident précaire; et de même qu'il n'y faut toucher qu'avec réflexion, il en faut juger sans prévention. »

C'est, en effet, sans prévention, avec l'élévation et l'impartialité d'esprit qui lui sont habituelles, que M. de Rémusat expose quelle a été la fortune de la centralisation administrative depuis l'Assemblée nationale constituante jusqu'à ce jour. On ne lui reprochera pas d'exagérer l'importance de ce que ses amis et lui ont réalisé en faveur de la décentralisation, qui était un des articles du symbole politique que la Révolution de 1830 avait fait triompher.

« Il y a, dit-il, deux manières de toucher à la centralisation; elle n'est jamais si absolue qu'elle n'admette des autorités locales, au moins par la résidence.

On décentralise en touchant soit à leur origine, soit à leurs attributions, en leur donnant ou plus d'indépendance ou plus de pouvoir. La première chose, et c'est la plus importante, est celle que la monarchie de 1830 a faite en rendant électifs les conseils des départements et des communes. Cette réforme, si naturelle qu'on a peine à comprendre comment elle avait pu tarder si long-temps, ne pouvait manquer de réussir; aucune réaction ne l'a encore emportée. On a pu affaiblir, non supprimer en ce genre ce qui existait. Il est vrai que le réglement des attributions, quoique fait dans un esprit libéral et judicieux, n'a pas beaucoup augmenté l'importance et l'action des corps de délibération locale. Quoique leur pouvoir fût loin d'être insignifiant, sur l'extension de ce pouvoir la discussion reste ouverte. En même temps l'expérience a prouvé que l'existence des délibérations locales ne diminue pas le nombre des affaires de la puissance publique et des questions dans lesquelles il faut qu'elle intervienne. Il y a même eu accroissement en ce genre, et cet accroissement semble lié aux progrès mêmes de la civilisation. Le système représentatif n'y met pas obstacle; au contraire, il est par inclination centralisateur, quoiqu'il se crée par là de l'embarras, de l'encombrement, des dangers. Aussi nous a-t-on reproché de nous être trop confidemment abandonnés sur cette pente. Sans aucun doute, nous n'avons pas laissé le pouvoir central désarmé ni démuni. Peut-être n'en était-il pas plus fort; il en était moins libre, assurément. Quoi qu'il en soit, la République, comme on sait, ne répudia point l'héritage. Ce n'est pas en gé-

néral le penchant de la démocratie que de faire fi de l'unité, de lâcher la force qu'elle tient, et d'hésiter à donner au pouvoir un volume qui croît avec la masse qu'il représente. Pour qu'en 1848 on demeurât centralisateur, il y avait de bonnes et de mauvaises raisons. D'abord l'amour de l'ordre, qui alors se déploya en France avec une énergie admirable, ne pouvait consentir aisément à l'abandon d'un seul des moyens d'action qui paraissaient utiles contre l'anarchie, et l'Assemblée constituante aurait craint de donner aux clubs tout ce qu'elle aurait enlevé au gouvernement. Puis l'élément spécial et nouveau que la crise de février mit en lumière, le socialisme, si bruyant alors, est précisément une doctrine ultra-centralisatrice ; ce qui le caractérise est de tendre à transporter la vie privée dans la vie civile, et l'ordre civil dans l'ordre politique. Cette multitude d'intérêts individuels qu'il voulait élever au rang d'intérêts généraux promettait autant d'attributions nouvelles au gouvernement. Ainsi, l'esprit conservateur et l'esprit socialiste veillaient à l'envi sur la centralisation, qui sortit entière des délibérations de 1848. Le Président de la République resta investi de plus de pouvoirs et de fonctions que plus d'un roi de l'Europe. »

Ne croyant pas que l'on ait chance d'abolir chez nous la centralisation administrative, à une époque où elle s'introrise à la suite des réformes politiques dans les divers États de l'Europe, M. de Rémusat a cherché les moyens d'en corriger les excès ; et il conclut ainsi :

« Regardant comme accordé qu'il y aura toujours

beaucoup de centralisation en France, et que la tendance de tout gouvernement, même libre, est centralisatrice, nous persistons à croire que les modérateurs de ce mouvement, dans ses excès et ses écarts, sont le contrôle par la discussion publique et universelle dans les Chambres, le contrôle également universel par la presse, le concours de l'élément électif ou représentatif à tous les degrés : État, département, commune. Le jury tient quelque chose du même rôle auprès du pouvoir judiciaire, et la garde nationale auprès de la force publique. Nous y ajouterons la responsabilité effective du pouvoir dans toute la hiérarchie, et la libre concurrence de l'action privée ou de l'association particulière partout où elle est possible, par exemple dans l'instruction publique, dans l'assistance publique, dans le service de la viabilité et des transports, dans certaines mesures de police municipale qui intéressent l'assainissement, la salubrité, la sûreté, etc. Ce ne sont pas là de grandes nouveautés, bien que quelques-unes n'aient eu souvent parmi nous qu'une existence nominale. Aucune cependant ne peut être efficace que par la volonté d'en user. Les organes ne valent que par l'âme qui en dispose. Jamais au fond ce ne sont les armes légales qui ont manqué, soit au pouvoir, soit à la société pour se défendre. C'est à l'esprit qui l'anime plus encore qu'à ses institutions qu'un peuple doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il vaut. Les institutions donnent aux nations la liberté, mais non la volonté; c'est aux nations de vouloir (1). »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n°. du 15 octobre 1860.

Si judicieuses que puissent paraître ces vues, sans doute elles ne suppriment pas toutes les questions que soulève le problème de la conciliation de la liberté et de la centralisation, ce problème qui tourmenta de bonne heure le noble esprit de Tocqueville, et qui occupa sa pensée jusqu'à son dernier jour.

Dresser le programme précis de ces questions est peut-être ce qu'il conviendrait de faire, avant tout, pour éclairer la solution du problème; mais ce programme ne serait pas ici à sa place.

La prochaine publication des papiers de Colbert, confiée à l'un de ses historiens, M. Pierre Clément, de l'Institut, en fournissant de nouveaux documents pour l'étude de l'ancienne administration française, ramènera naturellement les esprits à l'étude des questions que l'on vient d'indiquer. On pourrait y trouver l'occasion d'une discussion méthodique, qui ne mettrait pas tout le monde d'accord, mais qui ferait certainement cesser quelques malentendus qu'on ne peut s'empêcher de regretter, tant au nom de la science que dans l'intérêt de la vraie liberté.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LE COURAGE CIVIL,

PAR M. DE CHÉNIER,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Ἀνδρεία ἕξις ψυχῆς ἀκίνητος ὑπὸ φόβου.

PLATON.

Le courage civil est une vertu assez rare pour que l'histoire de tous les temps ait pris le soin de consacrer les noms des hommes qui l'ont possédée.

Les beaux exemples sont d'utiles enseignements; car souvent les grands hommes eux-mêmes n'ont acquis des droits à la reconnaissance publique, que parce qu'ils ont profité des leçons du passé et cultivé les facultés de l'âme qui produisent les sentiments nobles, sublimes, et conduisent à la véritable sagesse.

La bravoure, la gloire militaire sont l'apanage d'une nation belliqueuse; ses conquêtes et les exploits de ses héros remplissent les pages de ses annales. Les Français, sous ce rapport, n'ont plus rien à envier aux Grecs et aux Romains : les récits de leurs triomphes peuvent rivaliser avec ceux des guerres d'Alexandre et de César. Ils n'ont plus rien à demander à la renommée.

Un genre de gloire moins brillant, mais peut-être plus utile, appelle l'attention du philosophe et mérite d'être célébré.

A la guerre, l'exemple fait des braves; les témoins doublent la valeur des soldats : le courage civil n'a besoin ni de témoins, ni d'exemples. Il naît de la réflexion; il est le fruit des connaissances acquises; il est quelquefois la leçon du malheur; il est toujours la voix d'une conscience pure. Socrate, buvant la ciguë, est le plus parfait modèle du courage civil (1), non parce qu'il sut affronter la mort, mais parce qu'il conserva la sérénité de son âme. Sa haute et puissante intelligence planait comme au-dessus des misères de l'humanité. Sa raison divine ne lui permettait aucune plainte, aucune récrimination contre l'iniquité de ses juges, et il conférait avec ses disciples, avec ses amis, dans une entière liberté d'esprit. Les plus douces affections ne le firent point fléchir; les adieux de sa femme, de ses enfants, le laissèrent calme, et ses derniers entretiens furent encore des préceptes de morale, de justice, de modération, de ce courage, en un mot, qui n'est pas une résolution prise par suite d'un suprême effort de l'entendement; mais qui est le résultat de l'étude, de la méditation, et la perfection de la prudence de l'homme.

Platon met le courage civil au nombre des ver-

(1) *Phédon.* Voyez tout ce traité, qui donne les détails de la mort de Socrate, page 44, tome Ier. des *Œuvres de Platon*, collection grecque de Didot.

tus (1); et dans les Dialogues où il nous a conservé les doctrines et les pensées de Socrate, il dit que la sagesse, la tempérance, le courage, la justice, la pureté, sont les cinq dénominations différentes d'une même chose, comme les divers traits du visage forment l'ensemble de la figure humaine (2); que l'homme fort est celui qui tend vers ce qui est beau, ce qui est mieux, ce qui est plus agréable; que les hommes forts ne craignent point sans motifs, lorsqu'ils craignent, et qu'ils n'entreprennent rien inconsidérément (3). Ce courage civil, qui se compose en effet des plus nobles qualités morales, est celui qui animait Aristide (4) et Phocion (5), qui leur fit supporter les attaques de l'ignorance, de l'envie, de la méchanceté. Affermis qu'ils étaient par le témoignage de leur conscience, par la pureté de leurs actions, ils se résignèrent devant l'injustice de ce peuple toujours aveugle, qui brisait le lendemain la statue qu'il avait élevée la veille. Soumis à son sort, Aristide expia dans l'exil la faveur qui lui avait donné le surnom de Juste (6). Phocion, ainsi que Socrate, fut condamné

(1) *Phédon*, p. 90, c. LXIII, *a*, t. 1er. des *Œuvres de Platon*, collection grecque de Didot. — Voyez aussi *Euthydème*, p. 209, c. VIII, *b*. — Voyez *Protagoras*, p. 242, c. XII, *a*; — p. 243, c. XIV, *a*; — p. 247, c. XVIII, *b*.

(2) *Protagoras*, c. XXXIII, *b*, t. 1er., *Œuvres de Platon*, p. 261.

(3) *Protagoras*, c. XXXIX, *a*, *in fine*, p. 270, t. 1er., *Œuvres de Platon*.

(4) Voyez Plutarque, *Vie d'Aristide*, t. 1er, p. 380 et suiv., collection grecque de Didot.

(5) Plutarque, *Vie de Phocion*, t. II, p. 385 et suiv.

(6) *Vie d'Aristide*, c. VII, *c*, p. 384 et 385, *d*.

à boire la ciguë et paya de sa vie la gloire qu'il avait acquise à sa patrie, soit comme général, soit comme habile politique (1). A son heure dernière, on le vit ce qu'il avait été : exempt du trouble de l'âme et inaccessible à la faiblesse (2).

Rome, l'émule d'Athènes, offre aussi de grands exemples du courage civil. Brutus, après avoir délivré sa patrie de l'oppression des Tarquins, fait prêter serment, sous peine de mort, de ne point rétablir la royauté. Ses deux fils conspirent, et tous deux périssent sous la hache du licteur (3). Que l'on ne dise pas que c'est en républicain farouche qu'il assiste au supplice de ses enfants. Non ; l'homme peut un moment être emporté par l'exaltation de ses idées politiques ; l'homme d'un naturel irritable et qui n'a point appris à modérer ses passions, peut se laisser entraîner à un acte cruel, dans l'instant où il est dominé par la colère ; mais Brutus ! ce caractère si fort et si grand, cet esprit si maître de lui-même ; Brutus qui simule l'insensé pendant vingt-cinq ans pour conserver sa tête et se venger de celui qui avait fait tuer son oncle et son frère (4) ; non, c'est le courage civil poussé aussi loin que notre humaine nature peut le concevoir. Comment admettre que Brutus, qui juge lui-même ses

(1) *Vie de Phocion*, p. 902, 903, 904.

(2) *Vie de Phocion*, c. XXXVI, p. 904.

(3) Voyez Tite-Live, liv. I. c. LVIII ; — liv. II. c. II, V, VI. — Valère-Maxime, liv. V, c. VIII. — Plutarque, *Vie de Publicola*, t. Ier, p. 116. c. I *d*, et p. 117, 118, 119.

(4) Plutarque, *Vie de Publicola*, t. Ier., p. 117, c. III *c*, *in fine*.

fils (1), sollicité, pressé par les prières de ses amis, de ses proches, ait résisté aux sanglots du désespoir, à la voix de ses entrailles qui lui criait : « Sauve tes enfants ! » s'il n'y eût pas eu quelque chose de plus puissant encore qui fit taire cet instinct de l'amour paternel ? Ce quelque chose, c'était le devoir, c'était l'obligation d'enseigner qu'il faut respecter la loi, ce frein salutaire sans lequel il n'y a plus de société possible. Soustraire ses fils à l'action de la loi, c'était substituer l'arbitraire à la règle, abuser du pouvoir dans son intérêt privé ; c'était apprendre au peuple qu'on pourrait violer tous les principes, quand ces principes imposent des sacrifices à l'intérêt personnel. Brutus eût été flétri dans l'histoire, s'il avait cédé aux sentiments de son cœur ; ceux qui l'accusent de cruauté l'eussent taxé de faiblesse, et la postérité eût dit que le courage civil ne peut pas aller jusqu'au sacrifice de ce que l'homme a de plus cher au monde. Rendons à la grande âme de Brutus la justice qui lui est due ; admirons le consul romain, immolant à la chose publique jusqu'à ses plus intimes affections. Voyons-le au tribunal qui juge, sur le lieu du supplice où sont les deux coupables, rassemblant ses forces pour demeurer impassible, parce qu'il faut que les Romains sachent que la justice est égale pour tous, maîtrisant ses larmes, car le père doit faire place au consul (2). Mais après ce choc des résolutions les plus contraires, cet assaut de la tendresse livré à son âme

(1) Plutarque, *Vie de Publicola*, t. I[er]., p. 119, *in principio*.

(2) *Valerius Maximus*, lib. V, c. VIII, 1, *in fine*.

déchirée; après cette horrible expiation, Brutus, immobile, en proie à sa douleur, reste plongé dans un effrayant silence!.... Chez lui, sous le toit de la famille, il n'y a plus rien!.... pour lui, point de ces confiantes effusions du cœur qui charment les travaux, qui consolent la vieillesse!.... Et cependant il a un cœur de père que des regrets dévorent! Il pleure en secret ses deux fils infortunés, dont le crime plus encore que la mort fait le supplice de sa vie!.... Mais le Ciel a pitié d'une vertu si rare, éprouvée par tant de maux accablants; dans un combat corps à corps, avant l'achèvement même de l'année de son consulat, il cesse de vivre en donnant le trépas à l'un des fils du tyran détrôné.

L'histoire a publié avec éclat le nom de Brutus; nos derniers neveux citeront le premier des consuls romains comme s'étant illustré par la plus terrible épreuve du courage civil.

Pénétré de cette ardeur intrépide qui n'est autre chose que l'empire d'une volonté forte et éclairée, Régulus, heureux d'abord et toujours vainqueur (1), éprouva bientôt les vicissitudes de la guerre. Prisonnier de Carthage, on l'envoie à Rome pour traiter de la paix. Dans le sénat où sa proposition va être accueillie, il combat la mission qu'il est venu accomplir; il démontre que le peuple romain ne doit point accepter la paix des Carthaginois; qu'il doit repousser

(1) Voyez Diodore de Sicile, *Reliquiæ*, lib. XXIII, c. XII, p. 445, collection grecque de Didot. — Florus, lib. II, c. II, n°. 21, p. 162, t. Ier.; Amsterdam, 1702, in-8°.

même l'échange des prisonniers. Esclave de sa parole, il n'est point arrêté par les pleurs, par les prières de sa femme, de ses amis, des citoyens de Rome accourus en foule pour s'opposer à son départ ; il retourne à Carthage, où il expire dans des tortures qui n'ont pu lui arracher un regret (1)

La même persévérance dans les entreprises les plus difficiles, les plus périlleuses, soutint le vertueux Caton (2), qui osa, par la simplicité et l'austérité de sa vie, par la pureté et la rectitude de ses principes, combattre les abus et l'immoralité de son temps. Censeur inexorable des mœurs, il rendit plus de services à sa patrie dans l'exercice de cette haute magistrature, que lorsqu'il partagea les dangers et la gloire des armées romaines. Son courage civil fut toujours le même dans la lutte incessante qu'il soutint contre les divers pouvoirs de la République, ne voulant tolérer aucune infraction aux devoirs, aucune négligence dans le service de l'État; mais il ne se montra jamais plus grand, plus fort, plus soutenu, que dans la répression des factions turbulentes de cette populace romaine, toujours avide de nouveauté, mobile et tumultueuse comme les flots de la mer, excitée sans cesse par les mauvaises passions des Saturninus

(1) Voyez Polybe, lib. I, c. XXVI à XXXVI, p. 37 à 50 : Amsterdam, 1670, in-8°., t. Ier.—Diodore de Sicile, *Reliquiæ*, lib. XXIII, c. XII à XVIII, p. 445 à 449. — Florus, lib. II, c. II, n°. 17 et seq., p. 161 et seq., t. Ier.; Amsterdam, 1702, in-8°. — Eutrope, liv. II, c. XXI. — Valère-Maxime, lib. I, *De religione*, c. I, n°. 14, p. 13; édition du Dauphin, 1679, in-4°.

(2) Voyez Florus, Salluste, Plutarque : *Vie de Caton*.

et des Catilina de toutes les conditions, qui lui montraient le prix de sa rébellion dans la spoliation de ceux qu'ils appelaient les riches, la curée sanglante de tous les patrimoines, désormais soumis à une possession commune, et des saturnales permanentes pour l'état social. Caton frémissait de colère et d'indignation à la pensée de tant de bassesse et de perversité. Ses réprimandes sévères, au sénat et sur la place publique, confondaient les agitateurs et faisaient rougir le peuple égaré. Mais la puissance, l'autorité morale qu'il avait acquises, ne l'éblouirent jamais. Dès que les affaires publiques lui laissaient quelques loisirs, il retournait à ses champs, dont la culture était sa plus douce occupation. Là, dans son rustique asile, jouissant avec délices du calme de la campagne, il y retrempait son âme, en partageant son temps entre l'étude et les soins champêtres. C'est là qu'il écrivit son traité sur l'agriculture et qu'il puisa ces inspirations vertueuses, ce courage infatigable, qui en firent l'un des plus grands hommes de l'antiquité (1).

Cicéron, qui vint plus d'un siècle après lui, mais qui fut son admirateur et prit soin de nous le faire connaître dans l'un de ses immortels traités philosophiques, se présente naturellement à l'esprit. Cicéron, que l'on calomnia jusqu'au point de nier le courage civil qui marqua tous les actes de sa vie

(1) Sallustius : *Bellum Catilinarium*, p. 167 à 171, éd. de Leyde, 1654. — *Florus*, lib. II, c. XV, n°. 4 ; c. XVII, n°. 9. — Plutarque : *Vie de Caton*, p. 401 à 421, t. Ier.

politique, est assurément l'un des hommes qui possédèrent au plus haut degré la vertu, sans laquelle il n'y a pas de grands citoyens.

N'est-ce pas lui qui, jeune homme encore, prit la défense de Roscius, accusé par ordre de Sylla, et, bravant la colère du dictateur, offrit le secours de sa parole à celui qu'aucun orateur n'osait justifier? N'est-ce pas lui qui accusa Verrès, dont la préture en Sicile n'avait été qu'une longue et cruelle exaction; Verrès, puissant et débauché, qui, répandant l'or à flots, comptait ses nombreux amis parmi ses complices? Qui eut le courage de dénoncer la conspiration de Catilina, en face même des conjurés? Qui sauva la République romaine d'une destruction complète, en signalant les pernicieuses maximes socialistes de ce redoutable patricien, qui promettait aux prolétaires de Rome le meurtre, le pillage et l'incendie? C'est Cicéron dominant les rumeurs du sénat, affrontant les orages de la place publique et opposant son courage civil aux poignards des sicaires. Quel autre que Cicéron, risquant sa popularité, eût combattu la loi agraire, attaqué Clodius et poursuivi Antoine de sa mordante et redoutable éloquence?

L'exil d'abord fut sa récompense, et ce même peuple qui, échappant aux fureurs de Catilina, proclamait Cicéron le père et le sauveur de la patrie, votait ensuite son expulsion de la ville, puis le rappelait par une loi spéciale et se portait en foule à sa rencontre pour le ramener en triomphe.

Antoine, devenu maître de Rome avec Octave et

Lepidus, n'avait point oublié le ressentiment que les *Philippiques* lui avaient inspiré : il résolut d'assouvir sa vengeance dès qu'il put le faire impunément, et Octave, qui préludait alors à l'empire qu'il immortalisa sous le nom d'Auguste, lui accorda sans peine la tête du grand orateur, qui avait défendu, sauvé la République, et qui ne devait pas survivre au dernier jour de la liberté.

Cicéron, questeur en Sicile, édile à Rome, préteur et consul, fut constamment l'exact observateur de la probité, de l'intégrité, de la justice, c'est-à-dire de toutes les vertus qui constituent le courage civil. Ses discours prouvent la vigueur, la puissance de sa raison, et ses ouvrages philosophiques seront éternellement le guide des hommes de bien.

Chez nous, après l'époque où, depuis la chute de l'Empire romain, les ténèbres de la barbarie s'étaient étendues sur toute l'Europe, la chevalerie (1) retrouva et mit en honneur les devoirs dont l'accomplissement a souvent besoin du courage civil : tant il est vrai qu'il est des principes incontestables, des sentiments moraux qui ne périssent jamais. Les peuples disparaissent, mais les peuples nouveaux ont en eux ces mêmes principes de la vie sociale, qui ne sont autre chose que les lumières de la raison humaine. Nos preux chevaliers suppléaient au défaut d'instruction par les règles traditionnelles qui imposaient la difficile condition d'être exempts de tous vices, de

(1) Voyez La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 2 vol. in-8°.

tous défauts. Ces règles exigeaient la réunion de toutes les perfections; il fallait que le véritable chevalier fût gai, attentif à ne rien faire qui ternît sa pureté, circonspect dans toutes ses démarches, preux, loyal, gracieux, doux, humble, discret, et, suivant la naïve expression des fabliaux du temps, aussi net au dedans qu'au dehors (1). Parvenu à ce point, le chevalier méritait alors le haut nom de *Preudomme.* Duguesclin, Bayard joignirent le courage civil à la bravoure militaire et seront cités comme dignes d'imitation.

De grandes, de nobles épreuves honorèrent aussi la magistrature. Sous Charles VI, le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins, sut allier la sagacité à l'énergie; par sa fermeté, il dompta les factions populaires, sut dominer les intrigues de la cour et se faire craindre et respecter (2). Le premier président La Vaquerie, sous Louis XI, ne craignit point de déplaire à ce terrible monarque qui envoyait au Parlement, pour y être vérifiés et enregistrés, des édits dont l'objet était d'augmenter les charges publiques, accompagnant cet envoi de menaces en cas de refus. La Vaquerie, à la tête des magistrats en robes rouges, se rendit à l'instant auprès du roi et lui dit: « *Sire,* « *nous venons remettre nos charges entre vos mains, et* « *souffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'offenser*

(1) *Le Lai ou Conte du bachelier d'armes*; La Curne de Sainte-Palaye, t. Ier., p. 471.

(2) Voyez Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 543; édition de 1685, in-folio.

« *nos consciences* (1). » De son côté, le procureur général Jean de Saint-Romain mit obstacle avec non moins de force à l'exécution des lettres du même roi sur l'abolition de la Pragmatique-Sanction que le cardinal La Balue lui avait arrachées, et dont il venait en personne demander au Parlement la vérification (2). Saint-Romain fit une remontrance sévère à laquelle le cardinal ne répondit qu'en parlant de la colère du roi : « *Vous ne pourrez point me faire changer de* « *sentiment*, répliqua Saint-Romain ; *je ne suis point* « *procureur du pape, mais du roi, et plus encore du* « *royaume et de la couronne. On peut m'ôter ma* « *charge, mais je ne manquerai jamais à ma conscience* « *ni à mon devoir* (3). »

Dans un ordre de magistrature plus élevé, l'histoire nous présente le chancelier de L'Hospital, *un autre censeur Caton*, dit Brantôme. Au milieu des désordres, des guerres sanglantes de son temps, la figure grave de ce savant législateur, de ce vrai sage, apparaît dans nos annales comme l'un des types du courage civil (4). Il avait pris pour lui, dit M. le procureur général Dupin, à qui nous empruntons ces mots, la devise du sage d'Horace : *Impavidum ferient ruinæ ;* il s'y montra fidèle. Une vie simple et frugale, des mœurs austères, un grand amour de ses devoirs, une science profonde et un esprit supérieur lui avaient

(1) Voyez le *Dictionnaire* de Bayle, les *Mémoires* de Commines et la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes.

(2) Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 702. — *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes.

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 702, 703.

(4) *Id.*, *Ibid.*, t. III, p. 22, 185, 186, 296 ; édition citée.

donné un ascendant irrésistible. Aussi, dans le conseil de Charles IX, entre un roi-enfant et une reine-mère jalouse de son pouvoir, entre le parti des Guises qui était celui des ardents catholiques, et le parti des protestants vers lequel, pour se défendre, la famille régnante semblait pencher, L'Hospital, dont la position cependant était difficile, fit toujours adopter les voies de conciliation et de tolérance ; mais cet homme dont on redoutait les réflexions, dont les avis étaient importuns, devint odieux ; on se cacha de lui pour délibérer, bien qu'on ne voulût point l'écarter du conseil. L'Hospital se retira. Il était dans sa modeste habitation de Vignay, près d'Étampes, lorsque le massacre de la St.-Barthélemy fut résolu. Les Guises, qui avaient constamment rencontré dans le chancelier de L'Hospital un redoutable antagoniste, le désignèrent comme victime. Une bande d'assassins se présente ; ses fidèles domestiques demandent ses ordres pour les repousser par la force : « *Non, non,* « dit-il, *et si la petite porte n'est bastante pour les* « *faire entrer, qu'on ouvre la grande.* » Catherine de Médicis n'osa point commettre ce crime, et une troupe de cavaliers, envoyée pour protéger sa maison, arriva au moment où la résistance des serviteurs devenait impuissante. Mais à la protection joignant l'injure, le chef de cette troupe lui annonça qu'on lui pardonnait l'opposition qu'il avait si long-temps faite aux mesures contre les protestants : — J'ignorais, répondit L'Hospital, que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon (1).

(1) Discours de rentrée de M. le procureur-général Dupin, à

Coligny, durant sa longue et brillante carrière militaire, donna bien des gages d'un rare courage civil ; le dernier fut de se présenter sans armes aux assassins de la St.-Barthélemy (1).

Plus tard, le premier président Duranty, essayant par le sang-froid, par la persuasion, d'arrêter à Toulouse les séditions (2) de la Ligue, se vit, sans que sa fidélité chancelât, insulté par les factieux, enlevé aux embrassements de sa famille et privé de sa liberté. Inébranlable dans son amour de l'ordre, préparé à la mort, il attendit sans murmurer l'accomplissement de ses destins. Arraché enfin du couvent où il s'était réfugié, livré à la rage des forcenés, son corps, mis en lambeaux, est traîné aux gémonies par ceux-là même qui avaient d'abord reculé devant son regard.

Achille de Harlay résista au duc de Guise, qui lui demandait de se joindre à lui pour rétablir la tranquillité dans Paris et déterminer le Parlement à reprendre l'exercice de ses fonctions. Sa réponse fut digne : « Quand la majesté du prince est violée, dit-il, « le magistrat n'a plus d'autorité. Au reste, mon âme « est à Dieu et mon corps entre les mains des méchants ; on en fera ce que l'on voudra (3). »

Avec le règne de Louis XIII apparaît Mathieu Molé,

l'audience solennelle de la Cour de cassation, du 3 novembre 1835.

(1) Mézeray : *Histoire de France*, t. III, p. 253-254.

(2) Mézeray : *Histoire de France*, t. III, p. 750-751.

(3) Mézeray : *Histoire de France*, t. III, p. 689, qui cite Pierre Mathieu, grand partisan de la Ligue, et qui fut ensuite historiographe de Henri IV.—Voyez son Histoire des troubles de France.

premier président du Parlement de Paris. On le voit d'abord lutter contre le despotisme de Richelieu, déjouer les intrigues des grands, s'opposer à l'ambition des princes, puis aux intrigues de Mazarin dont il dévoile la ruse et l'arbitraire, et enfin s'élever, avec toute l'énergie de son caractère, contre les soulèvements de la Fronde (1). Sa droiture, son intrépidité exercèrent un ascendant tel que ses ennemis même furent contraints de l'admirer. A la tête du Parlement, entouré de séditieux, il leur impose par le calme de son maintien, et, bravant leurs menaces et leurs poignards, il les écarte par l'autorité de sa parole (2). Pendant qu'il est garde-des-sceaux, assailli dans son hôtel par une émeute, on lui offre des troupes pour le défendre ; il refuse, fait ouvrir les portes, se présente seul aux factieux et leur crie : « Si vous ne vous retirez à l'instant, je vous fais tous pendre. » Ils fuient à ces mots, comme si le glaive de la justice se fût déjà levé sur eux (3).

Mais bientôt, ce ne sont plus seulement les magistrats que nous allons voir animés de ce courage qui honore la vie des hommes et rend leur mémoire digne de passer à la postérité : les lettres vont exercer cette influence qui change la face des empires, et enseigner les maximes dont la pratique fait les grands hommes.

Pascal et Boileau, en vengeant, l'un la morale ou-

(1) *Discours de rentrée de M. le procureur-général Dupin*, en 1835.

(2) *Id.*

(3) *Id.*

tragée par les doctrines faciles des casuistes, l'autre la raison humaine asservie sous les idées féodales de la noblesse et du clergé, ouvrirent des premiers la route, et portèrent la critique sur des sujets dont l'examen alors n'était pas sans dangers. Corneille, en atteignant la hauteur du théâtre des Grecs, formula la pensée philosophique par des sentences hardies. La Fontaine, dans l'apologue, enseigna des vérités qui irritèrent plus d'une fois la puissance. Molière immola sur la scène les vices sociaux, flétrit les imposteurs, couvrit de ridicule l'orgueil des sots, la vanité des hommes de cour, sans épargner la crédulité populaire. Mézeray écrivit l'histoire avec une liberté de penser qui indiquait la route à suivre, mais lui fit perdre la pension du roi. Bayle, dans son *Dictionnaire*, se montra raisonneur caustique, et contribua aux progrès en apprenant à douter. Montesquieu, plus fin et plus profond, éclaira l'*Esprit des Lois* du flambeau de son génie, fit ressortir, de la comparaison de la grandeur et de la décadence des Romains, d'utiles leçons dont les peuples ne profitent pas plus que les rois, mais qui n'en restent pas moins des préceptes dont la justesse et l'importance ne peuvent être contestées. Les *Lettres persanes* firent aux préjugés une blessure profonde, et servirent la raison, quoique parfois elles aient dépassé le but.

La magistrature, déjà féconde en hommes de courage, comptait encore D'Aguesseau, et vit briller avec éclat Servan, Ripert-Monclar et surtout La Chalotais. Gerbier, au barreau du Parlement de Paris, avait poursuivi de sa dialectique pressante la célèbre Com-

pagnie de Jésus, qui, aspirant au gouvernement universel, avait essayé d'avoir le monopole du commerce. La Chalotais fit plus, il provoqua et obtint l'expulsion de cette Société, qui eut assez de crédit pour le faire jeter dans les fers. Mais du fond de son cachot sortirent ces mémoires vengeurs, dictés par un cœur droit et par une raison forte, mémoires dans lesquels la postérité verra toujours la règle que doit suivre le magistrat intègre et consciencieux. Déjà La Chalotais avait fait paraître, deux années plus tôt, son *Essai d'éducation nationale*, ouvrage où le bon sens, guidé par le courage civil, attaque et renverse des opinions erronées qui nuisaient au développement de l'intelligence humaine.

Diderot, d'Alembert et tous ceux qu'on appelait les libres penseurs de l'*Encyclopédie*, répandaient en France leurs dissertations hardies, propageant des idées nouvelles et bravant les persécutions. Deux hommes placés à la tête de leur siècle par la supériorité de leurs écrits, Jean-Jacques Rousseau et Voltaire, semblaient destinés à régénérer la société française. Rousseau, avec une éloquence entraînante et partie du cœur, porta une lumière inconnue sur les constitutions des gouvernements, prêcha d'utiles innovations dans l'éducation physique et morale de l'homme, et mêla des vérités sublimes à ses paradoxes. Voltaire est, après Aristote et Cicéron, l'un des plus vastes génies qui aient paru sur la terre. Supérieur presque dans tous les genres, il eut pour but, après la gloire, de dissiper les erreurs qui protégeaient la servitude et l'oppression. Défenseur de

l'innocence et des vérités utiles, il fut l'adversaire infatigable de l'hypocrisie et du fanatisme ; armé du fouet vengeur de la satire, il châtia sans pitié la sottise et les préjugés, et abattit sous les traits acérés de sa mordante ironie le principe si long-temps consacré de l'inégalité des hommes devant la loi politique des nations. Du sein de ce réduit enchanteur que sa prudence s'était choisi dans un pays neutre, loin des grands qu'il connaissait trop, loin de la multitude qu'il avait bien jugée, il dévouait ses loisirs à l'histoire et à la philosophie, montrant aux peuples nouveaux les voies de l'émancipation, mais éclairant la route par les leçons et les exemples des peuples anciens.

Le courage civil des écrivains de ce temps a porté ses fruits, et la Révolution de 1789 est sortie d'abord radieuse de leurs communs et généreux efforts. Leurs enseignements produisirent des intelligences dignes de la comprendre, et de proclamer les droits de l'homme et du citoyen. Le serment du Jeu de paume commença l'ère de la Liberté, et l'Assemblée constituante fonda les principes des lois civiles et criminelles, qui sont restés comme les monuments impérissables de la sagesse et du savoir.

Mirabeau, Bailly se distinguent parmi cette foule de citoyens courageux et dévoués : l'un par un talent oratoire qui n'a point encore eu d'égal ; l'autre par une vaste érudition et la mort d'un martyr. L'aurore de cette régénération politique fut bientôt obscurcie par la tempête des passions déchaînées. La création des sociétés populaires, où l'ignorance et la brutalité

se croyaient appelées à discuter des droits et des devoirs qu'elles ne pouvaient comprendre, amena la plus effroyable anarchie. On laissa penser à la *plèbe* qu'elle seule constituait le peuple français, tandis qu'elle n'en était que la partie infime. Bientôt le spectacle hideux de cette populace, insatiable d'orgies et de destruction, vint jeter la terreur dans les esprits. Débordés par elle, les amis d'une liberté sage virent avec effroi les sciences, les lettres, les arts devenir la cause des persécutions et le motif des arrêts de mort. Il n'eût fallu que se lever pour écraser cette hydre menaçante, mais nul n'avait encore les habitudes militaires qui rendent facile le métier des armes; au lieu de descendre dans la rue, de combattre pour leurs foyers, pour leur vie, les Français, à l'exemple des sénateurs de Rome envahie par les Gaulois, s'abandonnèrent eux-mêmes et laissèrent conduire à l'échafaud leurs plus grands citoyens. Cette soumission à la fatalité était du courage civil, sans doute; et quand Bailly insulté par l'ironie de ses stupides bourreaux, leur répondait: *Oui, je tremble, mais c'est de froid*, il se montrait le digne élève du XVIIIe. siècle: il savait mourir sans faiblesse.

Toutefois, si la terreur paralysait l'énergie des esprits les plus mâles, une jeune vierge, au cœur pur, ornée des grâces de son âge, parée des charmes de la beauté, trouvait dans son âme fière et fortement trempée l'exemple à donner aux courages abattus. Elle s'indignait de ne point voir résister, à force ouverte, cette nation qui se laissait décimer par la hache des sicaires. Qui dira les tourments de sa

grande âme et ses incertitudes? Elle sait d'où partent les ordres; mais elle ne peut frapper à la fois tous les membres de ces comités qui s'abreuvent de sang; elle choisit le plus actif, le plus implacable instigateur des massacres; elle marche droit à lui, sans faiblir, sans s'émouvoir, et, d'un coup sûr, elle éteint cette affreuse existence pétrie de crimes et d'infamie. En faisant ainsi le sacrifice de tout ce qui intéresse à la vie, beauté, jeunesse, avenir, fortune, Charlotte de Corday montrait un dangereux, mais sublime dévouement au salut de sa patrie.

André Chénier, qui chanta l'héroïne normande, fit voir ce que doit être le courage civil du poète et de l'écrivain supérieur, animé par la justice et la vérité. Stigmatisant dans ses iambes brûlants (1) la stupide

(1) Puisque les iambes d'André Chénier sont mentionnés ici, qu'il nous soit permis de consigner dans une note la solution d'un problème auquel un passage de *Ma biographie*, par Béranger, a donné quelque célébrité en 1858. Dans cette œuvre posthume, l'illustre chansonnier dit, page 93 :

« A peu près au temps de mes débuts, Henri de Latouche me fit plusieurs fois de judicieuses observations qui m'ont rendu grand service. Aussi suis-je souvent retourné à ce vrai poète, grand faiseur de pastiches. Je l'ai souvent appelé l'inventeur d'André Chénier, dans les œuvres duquel il est au moins pour moitié ; car j'ai entendu Marie-Joseph déplorer qu'il y eût si peu de morceaux publiables dans les manuscrits laissés par son frère. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les vers placés à la fin du volume, et que le geôlier est censé interrompre, n'aient pas ouvert les yeux des juges de sang-froid. Tout le monde sait pourtant aujourd'hui que ces vers sont de Latouche. »

Une affirmation aussi positive de la part d'un homme dont la *Correspondance* atteste au plus haut point la droiture, la franchise

démence de la démagogie sanguinaire et aveugle, il signalait les erreurs, blâmait les fautes et poursuivait

et la bonne foi, nous avait beaucoup surpris, et quelques mois avant que M. L.-J.-G. de Chénier, neveu d'André et de Marie-Joseph, devint membre correspondant de notre Académie, nous lui demandâmes le mot de l'énigme. La réponse de M. de Chénier ne nous a laissé aucun doute. « Je possède, dit-il dans une de ses lettres, tous les manuscrits dont Béranger paraît avoir douté... ; je possède les trois manuscrits des iambes écrits, dans la prison de St.-Lazare, sur trois petites bandes de papier, et d'une écriture si fine que M. de Latouche n'a pas pu les déchiffrer. Ils sont, d'ailleurs, écrits avec des mots grecs intercalés, qui n'étaient pas plus à l'usage de M. de Latouche que de Béranger. » Plus loin, M. de Chénier, que nous avions pressé de donner une édition des Œuvres de son oncle, ajoute : « J'ai préparé une édition complète d'André ; mais avec la législation qui nous régit, surtout en ce qui concerne les œuvres posthumes, elle ne serait pas plus tôt publiée qu'il faudrait avoir procès avec des libraires.... Quand cette édition, qui est précédée d'une notice exacte et complète, pourra paraître, on connaîtra André, qui n'a été apprécié jusqu'à présent que sur des publications mal faites, pleines d'erreurs, et composées de pièces la plupart tronquées. J'ai les manuscrits de la *Jeune Captive*, comme ceux des autres pièces. La lettre insérée dans le Journal de l'instruction publique vous expliquera tout ce qui est relatif à l'intervention de M. de Latouche dans la publication des Œuvres d'André. »

Cette lettre dont parle M. de Chénier, provoquée par un rédacteur de ce journal, est insérée dans le numéro du 19 février 1858. Déjà le digne neveu des deux poètes, André et Marie-Joseph, avait publié une intéressante brochure de IV et 85 pages, intitulée : *La vérité sur la famille de Chénier* ; Paris, Dumaine, 1844, in-12. Il est bien à désirer que notre confrère triomphe des obstacles qui s'opposent à sa publication, et que nous ayons enfin les Œuvres d'André Chénier complètes et conformes aux manuscrits. Cette édition, vivement désirée, importe à l'honneur des lettres françaises.

J. T.

les crimes avec l'irrésistible logique d'un esprit pénétrant et inspiré; les élans de son cœur généreux faisaient couler sous sa plume acérée des flots amers de regrets et d'indignation, quand il voyait méconnus et foulés aux pieds ces principes régénérateurs qu'il avait salués en 1789. Poursuivant sa tâche au milieu des tempêtes populaires, il brava la fureur des bourreaux, et en immolant sa vie au triomphe de la vertu et de la raison, il sacrifiait avec sa jeunesse la gloire et un brillant avenir.

Pendant que la brutale ignorance procédait à ses sanglantes saturnales, détruisant toutes les créations du génie, la Convention, à côté des nombreux actes qu'on peut justement lui reprocher, faisait d'énergiques efforts pour arrêter les maux qui accablaient la France. Cette Assemblée, dévorée dans son propre sein par de profonds scélérats mêlait son sang à celui des citoyens qui périssaient pour la Liberté; elle voulait arrêter la licence, quand des proconsuls, ivres de carnage, ordonnaient les massacres à la lueur de l'incendie. Assemblage monstrueux de sentiments sublimes et des passions les plus perverses, elle a légué à la postérité d'utiles exemples pour l'instruction des nations. Les noms des uns, chargés de l'exécration universelle, passeront d'âge en âge comme l'expression de la plus cruelle injure; la mémoire des autres, transmise à nos derniers descendants, sera le glorieux stimulant de nobles travaux. A cette époque, si fertile en biens et en maux, que de preuves de désintéressement, de générosité, de grandeur d'âme, en un mot, du véritable courage civil! Tandis que

les connaissances humaines semblaient bannies, un représentant du peuple, Marie-Joseph Chénier, parlait en faveur des savants, des artistes, et leur faisait accorder des pensions et des encouragements. Au théâtre, blâmant avec énergie les excès révolutionnaires, il osait demander *des lois et non du sang*, signaler la tyrannie de Robespierre et de ses suppôts, et s'écrier :

« Il est temps d'abjurer ces coupables maximes ;
« Il faut des lois, des mœurs, et non pas des victimes. »

La tyrannie, qui ne pouvait manquer de se reconnaître, proscrivit la pièce et l'auteur, et c'est grâce au courage civil de ses amis que la pièce fut conservée et que l'auteur eut la vie sauve. Des poètes, des philosophes, des écrivains de tous genres payaient de leur tête le courage d'avoir défendu les droits de l'humanité contre la fureur démagogique. Des citoyens généreux offraient un asile aux victimes désignées pour l'échafaud; partout enfin, dans ces temps de calamités publiques, la terreur enfantait des actes de dévouement et de patriotisme.

Féraud, au sein même de l'Assemblée, oppose le rempart de son corps à l'envahissement de la Convention, et reçoit le trépas de cette multitude affolée qui ne respecte pas même les représentants de son choix. Boissy-d'Anglas, menacé de mort de tous côtés, regarde sans frissonner la tête sanglante que la férocité populaire lui présente avec le rire des cannibales, et se découvre en signe de respect devant

ces restes sacrés. D'autres représentants entraînent à leur voix les sections de Paris, rentrent dans l'Assemblée à la tête de la garde civique et dispersent les envahisseurs du sanctuaire des lois.

Le hideux Marat, l'atroce Robespierre avaient à peine expié leurs crimes, que leurs infâmes sectaires redemandaient déjà des forfaits nouveaux; mais le courage civil n'était pas éteint, et le peuple français, qui n'est ni la populace ignorante et passionnée, ni les castes aux injustes priviléges, comprit, bien tard, hélas! qu'il lui suffisait de vouloir pour faire tomber une puissance éphémère dont la base chancelante glissait dans le sang.

Cette désastreuse époque, où l'histoire enregistra tant de traits d'héroïsme, où la renommée semblait consoler des horreurs du dedans par la gloire militaire que nos armées acquéraient au dehors, vit aussi naître le germe d'une maladie sociale dont l'esprit pervers de Babœuf fut l'insensé promoteur. Alors le ridicule et le mépris parurent faire avorter cette combinaison du génie du mal. Plus tard nous la retrouverons parmi nous, semant ses poisons et développant ses principes, aussi menaçants pour l'ordre social que mortels pour la liberté.

L'Empire, en succédant à la République qui tombait écrasée sous les excès, ne fut point stérile en courageuses entreprises. L'esprit militaire pénétra dans les populations, rehaussa cette valeur naturelle qui est l'essence du caractère français; et si c'est plus particulièrement durant cette période que l'on trouve le courage civil parmi les gens de guerre, cependant

il se rencontrait aussi en dehors de cette profession. Quelques hommes sincères, restés fidèles à leurs principes, avaient applaudi au Consulat, mais blâmé l'Empire; d'autres, par de basses adulations, cherchaient, au milieu de la cour nouvelle, à faire oublier leur passé et les excès de leur zèle démagogique. Les premiers, toujours amis du vrai, rigides même envers la puissance qui ne souffrait déjà plus de contradicteurs, donnaient encore des avertissements salutaires par des écrits qui passeront à la postérité. Moins soucieux de leurs intérêts privés que de ceux de la patrie, ils n'hésitaient pas à faire entendre leur voix, au risque de compromettre ce repos, ce bien-être matériel qui sont les divinités de l'égoïsme. Mais de tous ces dévouements qui obsédaient le moderne Alexandre, de tous ces courtisans qui ornaient sa cour brillante, que lui resta-t-il au jour du malheur? Quelques serviteurs fidèles, très-peu d'amis et beaucoup de détracteurs. La plupart de ceux qui lui devaient et fortune et grandeur, allèrent offrir leur vénale servilité à l'antique monarchie ramenée par les baïonnettes étrangères; trône vermoulu qui se relevait étayé par des lances de Cosaques. Il ne trouva plus de défenseurs de sa mémoire que dans les hommes qui avaient combattu le despote et admiré le grand administrateur et le guerrier.

L'année 1815 fut surtout le temps d'épreuve pour le courage civil. Les hommes que l'on avait vus sur les champs de bataille braver tous les dangers, ne se montrèrent pas tous à la hauteur des désastreuses circonstances qui plongeaient la patrie dans le deuil

et l'asservissement. Abattus par les revers, inquiets sur le présent et sur les événements futurs, ils n'avaient plus ni la stabilité dans les résolutions, ni l'assurance dans les occasions difficiles. Le maréchal Moncey opposa seul son inflexible caractère au pouvoir de la réaction. Refusant d'être le complice d'un jugement inique, puisque les faits reprochés à l'accusé étaient couverts par des traités préliminaires conclus sous la garantie de la bonne foi, il se montra plus grand, plus intrépide qu'à la tête de nos armées victorieuses. Moncey, destitué et emprisonné, brillait de la gloire qui environne le nom d'un vertueux citoyen, et prouvait utilement que le courage civil pouvait se rencontrer dans une telle occurrence parmi les guerriers.

La France, que l'on espérait ramener en arrière, vers un passé que vingt-cinq années de révolutions séparaient de l'ancienne royauté, vit bientôt se former cette opposition parlementaire dans laquelle le bon sens, uni au talent, donna pendant quinze ans des preuves nombreuses d'un courage persévérant. Des discussions, où la défense des principes d'un gouvernement libéral était présentée avec habileté, signalèrent le temps de la Restauration; mais alors la littérature, reniant les deux siècles dans lesquels elle avait rempli un si grand rôle, entra dans des voies fausses où elle courut risque de se perdre; si elle eut des œuvres de génie, elle eut aussi d'ignobles productions, et le mouvement se propagea après la Révolution de 1830.

Durant cette période occupée par la Restauration

et par le trône de Juillet, nul trait saillant de courage civil à signaler. La France, comme endormie sur le penchant du précipice, paraissait renoncer au sceptre qu'elle doit porter parmi les nations policées. Dans son sein, où le fiel des idées subversives avait fait tant de ravages, elle vit reprendre en secret l'étude des plus détestables projets de désorganisation sociale. Les uns, se familiarisant avec la pensée du meurtre et de la spoliation, adoptaient les théories de Robespierre et de Marat; les autres, se nourrissant des principes destructeurs de Mably, de Morelly, de Brissot-Warville, de Babœuf, de Fourrier, de Saint-Simon, se formèrent à l'école de ces prétendus réformateurs de la société civile. Fous ou pervers, et bien souvent l'un et l'autre, ces maîtres dans l'art de bouleverser les États eurent de trop nombreux disciples. Les Saint-Simoniens surgirent d'abord et tentèrent de se montrer comme secte au grand jour. Mais le faux de leur système, qui suppose l'humaine espèce dans des conditions physiques et morales autres que celles que la nature a créées, l'absurdité de leurs raisonnements, surtout leur folle prétention à fonder une religion nouvelle, les firent promptement succomber sous le poids du ridicule.

La branche d'Orléans, elle aussi, commit des fautes; cette monarchie nouvelle tomba à son tour, et la République vint effrayer la France de ses utopies socialistes, qui aspiraient à une application immédiate.....

Au milieu de leurs agitations criminelles, quel exemple ont-ils donné? Insurgés contre la société, incapables de sentir, d'apprécier un acte de courage,

de dévouement, d'abnégation, ils assassinaient lâchement un prélat qui, au nom de la religion du Christ, l'olivier à la main, les conjurait d'arrêter l'effusion du sang. Il leur rappelle ces lois sacrées de la nature qui enchaînent les âmes par les doux liens de l'affection, attachent le père aux enfants, l'époux à sa compagne; l'amour filial qui protége et environne de respect les parents dont l'âge réclame des soins et un appui..... ; une balle meurtrière est leur réponse, et une dépouille illustre est à joindre au trophée impie de leurs horribles exploits.

Plus loin, une scène non moins affreuse se prépare. Un vaillant capitaine, à la tête d'une phalange de notre jeune armée, s'avance vers l'une de ces nombreuses barricades où l'anarchie attaquait les lois. Il invite les révoltés à cesser une agression inutile; son langage respire la paix et l'union; il fait appel à cette fraternité dont une république devrait donner l'exemple..... On semble écouter sa voix, on l'invite à s'approcher, on l'aide à franchir l'obstacle pour arriver plus près; puis, joignant la perfidie à la cruauté : « Nous te tenons! s'écrient les brigands avec une joie féroce; fais mettre bas les armes à ta troupe ou tu es mort. » Le général de Bréa s'étonne, et, d'un air de mépris, repousse avec sévérité cette humiliante proposition. Alors on l'entraîne avec les deux officiers qui le suivent; les sommations de faire rendre les armes sont réitérées avec colère; Bréa reste inébranlable. Une lâcheté peut sauver la vie aux deux officiers qui l'accompagnent et à lui-même, mais l'honneur et le devoir ne transigent pas avec la honte; sa

fermeté est stoïque. Irritée d'un si noble courage, la soif du meurtre l'emporte: vingt balles frappent l'infortuné guerrier qui tombe avec son aide-de-camp. Deux généreux citoyens, à ce moment suprême, ont pénétré dans ce repaire à tigres: tous deux s'élancent sur le dernier officier qui reste, le terrassent au moment où l'on fait feu sur lui, l'entraînent, le couvrent de leurs vêtements et l'arrachent ainsi à une mort certaine. Honneur au courage civil de ces deux hommes intrépides! Honneur à la constance héroïque des victimes immolées! Si la patrie en deuil pleure ses glorieux défenseurs, elle peut citer au moins leurs noms avec orgueil; elle peut montrer aussi à tous les peuples du monde ces gardes civiques de la France, volant au secours de la société en danger, oubliant leurs intérêts les plus chers pour ne songer qu'au salut commun. Au milieu de cette perturbation sociale où l'immoralité se montre sous ses formes hideuses, l'esprit se console en trouvant la preuve que le courage civil ne peut pas périr chez nous.

Aux novateurs impies, aux réformateurs insensés qui crient sans cesse que ce qui existe c'est le mal, il faut répondre qu'au lieu de déclarer la guerre à la société, ils devraient s'efforcer d'acquérir les cinq éléments de la vertu dont parle Platon : la sagesse, la tempérance, le courage, la justice, la pureté. En descendant en eux-mêmes et en travaillant à se réformer, ils obtiendraient cette transformation qu'ils veulent faire subir violemment à la société civile. Loin de se mettre en hostilité contre la loi commune, de décrier le rôle de la force publique qui veille au

maintien des lois, ils deviendraient les défenseurs des institutions qu'ils attaquent; ils verraient dans celle de la gendarmerie, due aux patriotiques conceptions du maréchal Moncey, l'application journalière et sans ostentation de ce courage civil qui offre la constance inébranlable et l'oubli de soi-même. Marchant droit au danger, chaque homme de cette troupe d'élite, presque toujours forcé d'agir isolément, fait preuve d'intrépidité et de dévouement. Dans Athènes et à Rome, on eût proclamé les noms de ces généreux défenseurs de l'ordre et des libertés publiques; parmi nous, les sympathies populaires sont trop souvent acquises aux malfaiteurs que la gendarmerie poursuit! Triste et déplorable résultat de l'immoralité des livres publiés par la littérature moderne! On sème le scandale et le mépris des lois, on recueille la révolte et l'anarchie qui en sont les inévitables conséquences.

Mais, en dehors de cette atmosphère brûlante où s'agitent les intérêts de la politique, il est encore des hommes qui méritent la reconnaissance de l'humanité. Interrogeant la nature sur ses mystères, portant un œil scrutateur dans le sein même de la création; cherchant à pénétrer les causes et conduit par l'analyse des effets, le génie de l'homme inventa cet art divin auquel les Grecs bâtirent un temple à Épidaure. La médecine, personnifiée par Esculape, est féconde en preuves de courage civil. Pendant que nos armées victorieuses déployaient l'étendard national sur le sol de l'antique Égypte, ne vit-on pas nos médecins étudier le caractère et la marche de l'affreuse contagion qui ne laissait derrière elle que des cadavres, com-

battre le fléau et prodiguer des soins avec la même générosité à nos soldats et aux indigènes sous les murs de Jaffa? Dans nos climats, quand d'effrayantes épidémies dépeuplaient les cités, les médecins, usant de ces ressources merveilleuses que la Divinité semble leur avoir confiées, disputaient aux maladies et rendaient à la joie des familles ces mortels, si vains quand la santé brille sur leur visage, et si peu courageux lorsqu'ils sentent la mort porter sur eux sa main glacée.

N'admirons-nous pas chaque jour, dans ces lieux consacrés au soulagement des misères du pauvre, le médecin, le chirurgien, s'exposant au contact des plus actifs agents de destruction, pour rendre à la société des artisans utiles, des enfants à leurs pères, des pères à leurs enfants? Partout l'étude persévérante et quelquefois téméraire soulève un coin de ce voile impénétrable de la nature, qui nous dérobe l'origine de nos maux physiques. Nul ne déserte le poste dangereux: loin de là, la jeunesse avide d'apprendre court en foule partager les dangers des maîtres du grand art de guérir. Gloire à ces savants, à ces sauveurs! Mais n'oublions pas ces femmes humbles et dévouées qui ont choisi pour retraite l'asile des douleurs: anges placés sur la terre par la Providence, dont l'existence est un long et inépuisable dévouement. Elles renoncent au monde, à ses douceurs, à ses plaisirs. Elles se détachent des riantes idées de la jeunesse, des brillantes illusions qui bercent l'imagination, de ces pensées de bonheur que promettent la beauté, la grâce, tous les charmes qui intéressent à la vie, et elles viennent se vouer

au pieux et saint ministère de soigner, de consoler les êtres qui pleurent et qui souffrent. Ces chastes filles qui remplissent si dignement le doux rôle de la femme sur la terre, se sacrifient sans répugnance; chaque instant est marqué par un bienfait et chaque instant est une épreuve nouvelle. Honneur à l'accomplissement d'une si noble tâche! Honneur à cette obscurité charitable qui sait se dérober aux hommages du genre humain! Cette force d'âme si modeste, et, par cela même si grande, fait oublier les dissensions publiques, les querelles, les fureurs des partis, les sanglants débats des guerres civiles; l'espérance ranime la voix, et c'est avec bonheur qu'on applaudit au courage civil dont la femme nous donne le plus touchant exemple.

CONDORCET,

SA VIE ET SES ŒUVRES [1],

PAR M. A. CHARMA,

Membre titulaire

J'ai écrit, après M. de Rémusat et je ne m'en repens point, une biographie de saint Anselme ; j'écris, après Arago (Qu'on me pardonne cette apparente présomption !), une biographie de Condorcet.

Quelqu'achevé que soit le tableau qui sort de l'atelier du maître, il se peut qu'un détail, auquel il n'aura pas donné toute son attention, soit plus fidèlement rendu dans l'esquisse, bien inférieure du reste, de l'humble écolier.

Condorcet est, d'ailleurs, un de ces hommes sur lesquels l'histoire ne prétend pas, sans doute, avoir dit son dernier mot : exalté par les uns, décrié par les autres, il n'a pas été sérieusement jugé.

Ce sont surtout, à ce qu'il me semble, ses titres philosophiques qui n'ont pas été équitablement pesés, impartialement reconnus ; je voudrais leur faire la part à laquelle ils ont droit (2).

Comme enfin je suis de ceux qui voient dans la Révolution de 89 un des événements les plus considérables, mais aussi les moins généralement compris, des temps anciens et modernes, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de suivre cette phase importante de

nos développements sociaux, pour en pénétrer de plus en plus l'esprit, dans une de ces existences remarquables qui n'ont pas pu ne pas s'en inspirer, et qui, par suite, le représentent, le reflètent, sinon dans son ensemble, du moins dans tel ou tel de ses éléments.

I.

Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, naquit le 17 septembre 1743 (3), à Ribemont, près St.-Quentin, en Picardie.

Il n'avait encore que quatre ans, lorsque son père, qui était capitaine dans la cavalerie, vint à mourir. Sa mère, dont la piété égalait la tendresse, pour préserver son fils unique des dangers qui entourent l'enfance, l'avait voué au blanc, et jusqu'à l'âge de huit ans il ne connut, comme avant lui Fontenelle, d'autres vêtements ni d'autres jeux que ceux des jeunes filles : ainsi s'expliquent en partie, au physique, la délicatesse de sa complexion, au moral, cette timidité, cette tenue embarrassée dont, en public du moins, il ne put jamais se défaire (4).

En 1754, son oncle, Jacques-Marie de Condorcet, qui occupa successivement, comme évêque, les siéges de Gap, d'Auxerre et de Lisieux, le confie aux soins d'un membre de la Société de Jésus, du P. Giraud de Kéroudou; il entrait alors dans sa onzième année. En 1756, à treize ans, il achevait avec succès sa seconde au collége des Jésuites à Reims. De là il passe au collége de Navarre à Paris, et il soutient, à seize ans, une thèse de mathématiques transcendantes avec

une telle distinction que ses examinateurs, d'Alembert, Clairaut et Fontaine, le saluèrent dès lors comme un de leurs futurs confrères à l'Académie des sciences (5).

Ce furent sans doute les félicitations et les encouragements de ces hommes illustres avec lesquels il se lia fort jeune encore (6), qui déterminèrent, contre le vœu de sa famille qui le destinait au métier des armes, sa vocation scientifique et décidèrent de la direction qu'il imprima d'abord à ses travaux. Quoi qu'il en soit, ses premières publications attirèrent de bonne heure sur lui les regards du corps savant auquel il désirait appartenir, et dès 1769 il y était admis dans la section de mécanique. En 1773, sur la proposition de Grandjean de Fouchy lui-même, à qui ses infirmités, son âge et le désir qu'il nourrissait depuis long-temps de consacrer à ses travaux propres le peu de forces qui lui restait, inspiraient cette sage résolution, il était nommé, fort de l'appui de d'Alembert, contre Bailly que Buffon portait et soutenait de tout son crédit, secrétaire perpétuel en survivance; trois ans plus tard, le titulaire lui cédait définitivement sa place (7).

D'Alembert avait fait du jeune Condorcet un mathématicien; Turgot avec lequel, vers 1768 ou 1769, il avait formé une de ces douces et tendres liaisons qui font le bonheur de la vie et qui ne cessent qu'avec elle (8), en fit un économiste et un philosophe. Inspiré, soutenu par cette belle et pure intelligence, il développa, il popularisa, dans de nombreux écrits, les principes dont leurs savants et philanthropiques entretiens avaient reconnu l'utilité et que leur dé-

vouement au bien public les pressait de répandre.

Je n'hésiterais pas non plus à rapporter au commerce qu'il entretint avec Voltaire ses essais en littérature ; ce ne fut, du moins, qu'après avoir été présenté par d'Alembert, en 1770, au patriarche de Ferney auquel il voua dès lors une sorte de culte (9), et qu'il appelle toujours *son cher et illustre maître* (10), qu'il se tourna de ce côté. Ses compositions littéraires furent, du reste, remarquées comme l'avaient été ses ouvrages scientifiques ; et ses amis y virent des titres suffisants pour le présenter aux suffrages de l'Académie française. Dès 1771, Voltaire lui exprimait le désir qu'il lui manifestait en toute occasion, dans ses lettres entr'autres du 26 février 1776 et du 9 avril 1777, de le compter au nombre des Quarante : « Faites-moi, lui écrivait-il, l'honneur et le plaisir d'être mon confrère ». « Nous avons besoin d'hommes qui pensent comme vous (11). » Mais sa candidature, fortement appuyée par d'Alembert, n'était pas moins énergiquement combattue par Buffon qui n'aimait point les économistes, et qui là encore lui opposait son cher Bailly ; il avait d'ailleurs contre lui un homme tout-puissant, le comte de Maurepas, qu'il avait gravement offensé par son refus formel de faire, selon l'usage, devant l'Académie des sciences, l'éloge d'un de ses membres honoraires, beau-père du ministre, de ce duc de La Vrillière, l'*odieux dispensateur des lettres de cachet* (12). Aussi ne fut-ce qu'au commencement de 1782, c'est-à-dire quatre à cinq mois après la mort de Maurepas, qu'enfin le secrétaire de l'*Académie des choses*, comme disait Voltaire, vit s'ouvrir pour lui

l'*Académie des paroles* (13), et put occuper le fauteuil que Saurin venait de laisser vide. Ce fut une belle journée pour le parti dont Condorcet était une des colonnes, et d'Alembert s'applaudissait tellement de *cette grande bataille*, comme disait Grimm, *gagnée contre Buffon*, qu'à l'issue du scrutin, il s'écria en pleine Académie : « Je suis plus content d'avoir remporté cette victoire que je ne le serais d'avoir trouvé la quadrature du cercle (14). »

Nous avons vu comment, plus souple peut-être que nerveux, le génie de Condorcet s'était plié aux différentes formes que les hommes supérieurs, sous l'influence desquels il avait successivement passé, lui avaient tour à tour imprimées. Un esprit de paix, d'ordre et d'harmonie comme l'était celui-là, qui, d'ailleurs, ne perdait aucune de ses précédentes acquisitions en en faisant de nouvelles, ne pouvait laisser flotter au hasard, dans des directions opposées, les tendances diverses entre lesquelles il se partageait. Un point de jonction lui était nécessaire, auquel tous ces éléments se rallieraient. Condorcet rencontra le principe et le secret de l'alliancé qu'il poursuivait, à son insu sans doute, dans cette ingénieuse théorie qui applique le calcul à la solution des problèmes politiques et moraux, dans ce qu'il appelle quelque part la *mathématique sociale* (15).

La vie intime et privée de Condorcet, sereine et obscure comme tout ce qui est heureux, se résume en quelques mots : ami dévoué, tendre époux, excellent père ; on ne peut, sous ce triple rapport, que l'admirer et le proposer pour modèle.

Lorsque d'Alembert mourut en 1783, il nomma Condorcet l'un de ses exécuteurs testamentaires ; un des legs dont ce génie antique gratifiait son ami, c'était l'obligation de pourvoir aux besoins de deux domestiques qu'il laissait sans ressources ; cette obligation a été religieusement remplie par Condorcet, d'abord, et après lui par les siens. Mais son amitié n'était pas de la faiblesse : Voltaire, blessé des critiques et des épigrammes que Montesquieu lançait de temps à autre contre lui, envoie un jour à La Harpe quelques pages où l'*Esprit des Lois* et son auteur étaient fort maltraités, en le priant de les insérer dans le *Journal de politique et de littérature* (16). Condorcet, à qui cet article fut communiqué, s'opposa à l'insertion : « Mon amitié, écrit-il à Voltaire, le 20 juin 1777, doit vous dire ce qui vous est avantageux et non ce qui peut vous plaire, et si je vous aimais moins, je n'aurais pas le courage de vous contredire. Je sais les torts de Montesquieu avec vous, et j'ai soin de les apprendre à ceux qui sont blessés du mal que vous en avez dit quelquefois ; mais il est digne de vous de paraître les avoir oubliés (17). » — « Il n'y a pas (lui récrit Voltaire, le 2 juillet) un mot à répondre à ce qu'un vrai philosophe m'a écrit le 20 juin ; je l'en remercie très-sincèrement (18) ; » et l'article ne parut point.

Condorcet avait, en 1786, rencontré dans la société choisie et fort restreinte qu'il fréquentait alors, Mlle. Sophie de Grouchy, nièce par sa mère de Dupaty et de Fréteau, l'un président, l'autre conseiller au Parlement de Paris. La rare beauté, l'esprit brillant,

l'âme élevée de la jeune fille le séduisirent. Sans s'inquiéter, quoiqu'il n'eût lui-même qu'une fortune médiocre, de la dot qu'elle lui apporterait (19), il demanda sa main et l'obtint; jamais union ne fut mieux assortie et plus heureuse (20).

Une fille en naquit, dont l'éducation et le bonheur occupèrent jusqu'au dernier moment sa sollicitude paternelle ; son *testament*, écrit quelques jours avant sa mort, sur la feuille de garde d'une *Histoire d'Espagne*, témoigne de la sensibilité la plus vraie et la plus tendre pour cette enfant si chère ; il y demande qu'on mette sous ses yeux, quand le temps sera venu, dans les originaux eux-mêmes, les instructions que sa mère et lui ont rédigées pour elle (21).

Sa vie extérieure et publique ne fut pas, elle ne pouvait pas être aussi calme ni aussi belle. Le milieu dans lequel elle s'écoula, et le rôle qu'elle y prit et qu'elle y soutint, l'entouraient de trop de périls, la soumettaient à de trop rudes épreuves.

En sa qualité d'homme de lettres, il appartenait à cette légion de penseurs indépendants qui rédigeaient, sous la direction de Diderot et de d'Alembert, la publication la plus considérable et en même temps la plus compromettante du XVIIIe. siècle ; et il est tel de ses écrits dont Voltaire disait qu'on ne pouvait raisonnablement se permettre de pareilles témérités, à moins « d'avoir cent mille hommes à ses ordres (22). » Un autre de ses livres, poursuivi par le président Séguier, fut supprimé et courut risque d'être brûlé en place publique par la main du bourreau (23). Ses

attaques contre les théories de Necker, dont il avait, d'ailleurs, blessé les nombreux amis par des épigrammes qui firent alors plus de bruit qu'elles ne valent (24), lui suscitèrent dans le monde, et en particulier au sein de l'Académie française et de l'Académie des sciences, d'implacables inimitiés. Deux partis s'y étaient formés, qui s'y harcelaient sans cesse; Condorcet qui, en général, conservait son sang-froid et sa dignité dans ces luttes puériles, sentait cependant parfois se refroidir son ardeur pour le travail (25); il paraît même qu'un moment sa liberté fut menacée et qu'il courut grand risque d'expier sous les verroux les licences que sa plume s'était données.

Mais sa carrière de fonctionnaire public et de citoyen fut bien autrement tourmentée: c'est là surtout qu'il lui fallut se résigner stoïquement *aux choses de la vie* (26).

Il naît au sein d'une famille pieuse, et il sent de bonne heure souffler en lui l'esprit d'incrédulité qui emporte le siècle. Les siens sont attachés aux traditions d'un régime dont ils ont recueilli et goûtent encore les insignes priviléges; sa raison, à lui, repousse toutes les inégalités sociales que ne justifient point d'une part la supériorité, de l'autre l'infériorité réelle, personnelle, de ceux entre lesquels elles s'établissent. Honnête, généreux par nature et par principes, ne songeant en tout et partout qu'aux intérêts et au bonheur de ses semblables, incapable d'ailleurs d'une lâcheté, d'une concession suspecte, il traverse des temps où les doctrines qu'il professe se jettent dans des excès que sa conscience condamne,

que sa philanthropie réprouve, et, s'il veut rester ce qu'il est, il lui faudra, au risque d'être impitoyablement broyé sous ses roues, s'élancer hors du char auquel il aura lui-même, pour sa part et dans sa mesure, imprimé le mouvement qu'il voudrait en vain modérer.

Lorsque Louis XV mourut, en 1774, Turgot, nommé ministre de la marine d'abord, et bientôt des finances, s'empressa d'offrir à Condorcet les fonctions assez bien rétribuées d'inspecteur des monnaies. « On dit, lui écrivait Condorcet à ce propos, que l'argent ne vous coûte rien, quand il s'agit d'obliger vos amis. Je serais au désespoir de donner à ces propos ridicules quelqu'apparence de fondement. Je vous prie donc de ne rien faire pour moi dans ce moment: quoique peu riche, je puis attendre quelque temps...; chargez-moi, de m'occuper du travail important de la réduction des mesures et attendez que mon travail ait mérité quelque récompense. » Mais Turgot n'attendit point, et Condorcet, sur les instances de son puissant ami, consentit à « recevoir de l'État une aisance qui le mettait à portée de travailler davantage » et de rendre plus de services à son pays (27). A l'avènement de Necker, en octobre 1776, au contrôle général des finances qu'il partageait avec Taboureau, Condorcet s'enquit au plus vite, auprès du comte de Maurepas, si la place qu'il tenait de Turgot devait dépendre du département de Necker, auquel cas il se hâterait, ne voulant pas « être dépouillé et encore moins épargné » par un homme qu'il avait sévèrement jugé, de donner sa démission (28). Mais soit que l'inspection des mon-



naies relevât de Tabourean, soit que l'intervention du comte ait arrangé les affaires (29), Condorcet garda ses fonctions, à ce qu'il semble, jusqu'en 1791; il les dut alors échanger contre celles de commissaire de la trésorerie nationale, qu'il résigna bientôt pour vaquer à d'autres soins.

Dans sa carrière politique, les premières fonctions dont il fut investi furent celles de membre de la municipalité de Paris. C'est lui qui, en 1790, rédige l'adresse présentée par la Ville à l'Assemblée constituante contre le décret par lequel elle venait d'établir comme condition d'éligibilité, c'est-à-dire comme base et mesure de tous les droits civils, la quotité des contributions. Il demandait que l'homme qui avait sur un territoire une habitation en propriété ou en location, d'où il ne pouvait être arbitrairement renvoyé, fût admis à y jouir du droit de cité: principe dont il fit admettre l'équivalent dans la loi du 10 août 1791 (30).

A cette époque, l'Assemblée législative, qui s'était réservé le droit de donner un gouverneur au dauphin, aurait pu, s'il s'y fût prêté, charger Condorcet de ces importantes fonctions; mais, en publiant à ce propos une sorte de déclaration des principes dans lesquels il élèverait le jeune prince, qu'avant tout il disposerait à « sentir que le devoir et la gloire du roi d'un peuple libre sont de hâter le moment de n'être plus qu'un citoyen ordinaire, » lui enlevèrent, comme il l'avait bien prévu, les voix influentes qui auraient pu faire pencher la balance en sa faveur (31).

Un peu plus tard, lorsque le roi eut la malheureuse idée de se dérober par la fuite à des luttes d'où peut-

être avec plus d'énergie il serait sorti vainqueur, les partisans de la monarchie, les La Rochefoucauld, les Dupont de Nemours, renonçant à l'espoir de sauver une royauté qui s'abandonnait elle-même, tinrent des réunions où la république étant jugée inévitable, on ne discutait plus que sur les moyens de l'inaugurer sans trop de secousse et de déchirement. Condorcet y prit plus d'une fois la parole; mais lorsque les membres de l'association renoncèrent à leur républicanisme d'un moment, il crut (à tort, selon nous) pouvoir livrer à la publicité les discours qu'il avait rédigés pour eux, en les laissant lire à un *Cercle social* animé d'un tout autre esprit et qui les fit imprimer. Ce fut ainsi, du moins, que ce procédé fut jugé par ses meilleurs amis, par La Rochefoucauld entr'autres, qui rompirent brusquement et irrévocablement tout commerce avec lui.

En 1791, le 26 septembre, il est porté par le corps électoral de Paris à l'Assemblée législative, qui en fait aussitôt l'un de ses secrétaires.

Quoique la faiblesse de ses poumons ne lui permît pas d'affronter journellement les fatigues de la tribune, il n'en prit pas moins une part active à tous les débats importants de la session. Ainsi, le 7 octobre, il soumettait à ses collègues un projet de décret *sur la nécessité d'ôter au clergé les registres de l'état civil.* Le 24 du même mois, il distinguait, mais en vain, avec Brissot, deux classes d'émigrés: les fugitifs qui se contentaient de renoncer aux lois du pays, et les conspirateurs qui s'insurgeaient contre elles, et il ne consentait à frapper de la peine capitale que ceux d'entre les derniers qui auraient été saisis les armes à la main. Le 29 décembre

suivant, il se prononçait pour la guerre contre l'Autriche, qui prêtait volontairement ses places *aux ennemis de la Nation*, et l'Assemblée votait l'impression et l'envoi de son discours dans les quatre-vingt-trois départements dont la France était alors composée (32).

Le 5 février 1792, il était élu président, et le lendemain il écrivait au roi de France cette lettre que fit remarquer surtout l'absence du titre de majesté, refusé pour la première fois en France par un sujet à son roi (33). Le 19 juin suivant, il présentait et faisait adopter, comme pour fêter l'anniversaire de la fameuse séance du 19 juin 1790 où les distinctions nobiliaires avaient été abolies, un décret ordonnant que tous les titres généalogiques conservés dans les dépôts publics, quels qu'ils fussent, seraient livrés aux flammes : mesure déplorable, à notre avis, mais dont il ne faut pas exagérer encore les fâcheuses conséquences, en étendant comme on l'a fait, sans le moindre fondement, à *tous les documents historiques*, *à tous les travaux des congrégations savantes*, l'arrêt de destruction qu'il eut le tort de provoquer (34). Le 9 août, il déclarait, au nom de la Commission chargée d'examiner la question de la déchéance du monarque, qu'il y avait péril à prendre sur ce point une résolution quelconque avant d'avoir éclairé l'opinion publique, et il communiquait à ses collègues ses vues sur l'exercice du droit de souveraineté. Enfin, après les déplorables scènes du 10 août, il apportait à la séance du 13, l'exposé des motifs qui avaient déterminé la législature à briser entre les mains de Louis XVI la prérogative royale et à proclamer la convocation d'une Assemblée nouvelle sous le nom de *Convention* (35).

C'est à cette époque qu'il faut rapporter le décret qu'on s'explique aisément, par lequel l'impératrice Catherine fit rayer son nom de la liste des membres composant son Académie de St.-Pétersbourg; exemple que le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, ne tarda pas à suivre (36). Condorcet ne paraît pas avoir été très-affecté de cette disgrâce; on chercherait en vain dans ses lettres et dans ses écrits une ligne, un mot qui y fasse allusion.

Comme par compensation, on lui proposait, à Paris, le ministère de la marine, qu'il refusa, et que, sur sa désignation, on offrit à Monge, qui accepta.

La Convention, comme la Législative, le vit siéger dans son sein. Il y fut même envoyé, c'est lui qui nous l'apprend, par cinq départements (37), par celui de l'Aisne entr'autres, où il était né et pour lequel il opta. Le 11 octobre 1792, un comité de constitution était formé dans lequel il entrait avec Brissot, Vergniaud, Gensonné, Sieyès, Danton, Barrère, Thomas Payne et Pétion; et bientôt un plan d'organisation y était élaboré, puis soumis, mais sans succès, aux délibérations de l'Assemblée (38).

Le procès de Louis XVI survint. Condorcet se déclare formellement contre la mise en jugement du ci-devant roi comme roi, aucun texte de loi n'ayant prévu le cas, ni par conséquent déterminé le mode de procédure à suivre, la nature des délits à reconnaître, des peines à appliquer; Louis XVI ne peut être, selon lui, cité en justice que comme un citoyen ordinaire, pour tel ou tel crime que le Code pénal aura prévu. Il voulait donc que le roi fût renvoyé devant les tribunaux ordinaires; il n'admettait pas que la Convention pût, sans violer les principes de juris-

prudence reconnus par les hommes éclairés de tous les pays, se constituer à la fois accusatrice et juge, surtout après avoir déjà reconnu publiquement et officiellement, comme elle l'avait fait dans une déclaration solennelle adressée à la Suisse, la culpabilité du prévenu. Que si l'Assemblée passait outre, il demandait que, dans l'hypothèse d'une condamnation, elle se réservât le droit de pardonner ou d'atténuer le châtiment, et il s'élevait contre la peine capitale qu'il regardait comme injuste toutes les fois qu'elle frappe un coupable que la société peut épargner sans se compromettre, et dont la suppression absolue lui paraissait un des moyens les plus efficaces de perfectionner l'espèce humaine en détruisant en elle ce penchant à la férocité qui l'a si longtemps déshonorée (39). Et lorsque la Convention se déclarait compétente, il ne se récusait point! Il est vrai qu'il se prononça contre la condamnation à mort, acceptant d'ailleurs la peine la plus grave, ou plutôt s'y résignant (40); qu'il soutint l'appel au peuple et vota pour le sursis à l'exécution; mais on était en droit d'attendre une tenue plus ferme et plus digne d'un esprit aussi éclairé et d'un caractère aussi fort. Arago excuse sa faiblesse en le comparant au matelot qui quelquefois est *saisi de vertige au milieu de la tourmente* (41), et l'on dirait que c'est surtout cette phase de sa vie qu'il a lui-même en vue, lorsqu'il s'écrie dans ses *Conseils à sa fille : Hélas! tous les humains ont besoin de clémence* (42)!

Si c'était là une chute, Condorcet ne tardera pas à en rougir et à s'en relever. Les attentats du 31 mai, des 1er. et 2 juin, lui rendront son énergie, et il se déclarera hautement contre l'odieuse tyrannie des Ro-

bespierre et des Marat. Un nouveau Comité constitutionnel est nommé, dont il ne fait point partie ; il ne craint pas de démasquer l'incapacité de ses membres et de leur reprocher publiquement de n'avoir modifié le premier projet d'organisation sociale, celui auquel il avait contribué, que pour le *pervertir et le corrompre* (43). Dénoncé, à ce propos, par l'ex-capucin Chabot qui le traitait dans son acte d'accusation de *scélérat, d'infâme, d'académicien* (44), comme ennemi de la Convention et mandé à sa barre, il ne comparut point. Son arrestation fut décrétée; ses biens furent confisqués, et quelques jours après son nom figurait, avec ceux de Brissot, de Valazé, de Gensonné, de Vergniaud, sur une liste de conventionnels réputés coupables de conspiration contre l'unité de la République, et, comme tels, condamnés à mort.

Cependant deux élèves de Cabanis, beau-frère de Condorcet, et de Vicq-d'Azyr, leur ami commun, MM. Pinel et Boyer, qui ont honoré l'un et l'autre, comme tout le monde le sait, l'art auquel ils se sont voués, avaient assuré une retraite au proscrit. A leur prière, une femme capable des sentiments les plus élevés et les plus nobles, la veuve d'un sculpteur, proche parent des grands peintres du même nom, Mme. Vernet, qui tenait, rue Servandoni, n°. 21, une maison habitée par des étudiants, le reçut chez elle et le déroba, pendant huit longs mois, aux plus actives recherches.

Bientôt un décret, plus barbare que toutes les mesures adoptées jusque-là, vint l'arracher à son asile : la peine de mort était portée non plus seulement contre les proscrits, mais encore contre ceux qui les accueil-

leraient et les recèleraient. « Il faut que je vous quitte, dit alors Condorcet à sa bienfaitrice ; je suis hors la loi ; demeurer ici plus long-temps, c'est vous perdre sans me sauver. » « Si vous êtes hors la loi, lui répondit-elle, vous n'êtes pas hors l'humanité et vous resterez. » Mais Cordorcet n'aurait pour rien au monde consenti à compromettre ainsi sa généreuse amie, et dans ce combat d'abnégation et de sacrifice qui s'engageait entre elle et lui, il ne pouvait être vaincu. Il se prépara donc non à partir, ce qu'on ne lui eût jamais permis, mais à fuir. Le 5 avril 1794, il parvint à tromper la surveillance organisée autour de lui par Mme. Vernet, et il s'échappa, sur les dix heures du matin, en bonnet de laine et en veste, de la maison qui le protégeait, comme on s'échappe d'un lieu funeste. Il espérait trouver un refuge pour quelques jours aux environs de Fontenay-aux-Roses, chez M. et Mme. Suard auxquels, dans des jours meilleurs, il avait donné mille preuves d'affection et de dévouement. Cette ressource lui fut refusée. Il se jeta donc, désespéré, dans les carrières abandonnées de Clamart, où probablement il passa la nuit du 5, la journée et la nuit du 6, Dieu sait avec quels projets et quelles espérances! Le 7, la faim le fait sortir de sa retraite; il gagne le village voisin et entre dans un cabaret pour y prendre quelque nourriture. Malheureusement l'avidité avec laquelle il se jeta sur les aliments qu'on lui servit, la finesse de sa peau qui contrastait si visiblement avec son accoutrement grossier, un petit volume relié en maroquin, contenant les Épîtres d'Horace, qu'il eut l'imprudence de tirer de sa poche en y cherchant l'argent destiné à payer son repas, son embar-

ras, sa gaucherie, le firent remarquer et le trahirent. On l'arrête ; on le conduit au *Bourg-l'Égalité* (l'ancien Bourg-la-Reine) où il est jeté et oublié pendant vingt-quatre heures dans une prison humide ; le lendemain, 8, lorsque le geôlier entra dans son cachot pour l'en tirer, il n'y trouva qu'un cadavre. Condorcet, selon toute apparence, s'était empoisonné (45). Il était âgé de 50 ans, 6 mois et quelques jours.

II.

Quoique mort avant le temps, Condorcet a laissé de nombreux écrits. On les a réunis, pour la plupart, dans les deux éditions qu'en ont données, en 1804, en 21 volumes in-8°, Garat et Cabanis, et, en 1847-1849, en 12 forts volumes, même format, MM. A. Condorcet O'connor, son gendre, et le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, F. Arago ; ni l'une ni l'autre ne contiennent ses ouvrages de mathématiques qui ont été édités à part ou qui restent dispersés dans les *Mémoires* des Académies de Paris, de Turin, de Boulogne, de Berlin et de St.-Pétersbourg.

Entre ses productions exclusivement scientifiques, celles qu'on a surtout remarquées sont l'*Essai sur le calcul intégral* et le *Problème des trois corps* qu'il acheva, la première en 1765 (il avait à peine 22 ans), la seconde en 1767, et qu'en 1768 il réunit sous le titre d'*Essais d'analyse* (46), en un volume in-4°., qui contient en outre un opuscule *Sur le système du monde*, et un *Éclaircissement* de quelques pages *sur le calcul intégral*.

L'*Essai sur le calcul intégral* avait obtenu en mai 1765, de l'Académie des sciences qui avait nommé une Commission expresse pour l'apprécier, un rapport des plus favorables, rédigé d'ailleurs et signé par deux juges compétents, d'Alembert et Bezout, qui lui prodiguaient des *éloges* dont Lagrange le trouvait *bien digne*; et M. Arago y voit « les premières tentatives sérieuses, approfondies, qu'on ait faites sur les conditions d'intégralité des équations différentielles ordinaires de tous les ordres, soit relativement à l'intégrale d'un ordre immédiatement inférieur, soit même relativement à l'intégrale définitive. N'est-ce pas là aussi, ajoute-t-il, qu'on trouve les germes de plusieurs importants travaux exécutés depuis sur les équations aux différences finies (47)? »

L'Académie des sciences a publié elle-même, en 1772, dans ses *Mémoires*, des *Recherches de calcul intégral*, qui prouvaient bien qu'on n'avait pas surfait le talent du jeune géomètre : voici, du moins, comment Lagrange les jugeait : « Ce mémoire est rempli d'idées sublimes et fécondes qui auraient pu fournir la matière de plusieurs ouvrages... Le dernier article m'a singulièrement plu par son élégance et son utilité... Les séries récurrentes avaient déjà été si souvent traitées, qu'on eût dit cette matière épuisée. Cependant, voilà une nouvelle application de ces séries, plus importante, à mon avis, qu'aucune de celles qu'on en a déjà faites. Elle nous ouvre, pour ainsi dire, un nouveau champ pour la perfection du calcul intégral (48). »

Mentionnons encore, avec Arago, un travail sur

la détermination des orbites des planètes, problème qui, même après Newton, Fontaine, Euler, n'était pas convenablement résolu, et que l'Académie royale de Berlin avait proposé comme sujet de prix. Condorcet partagea la palme, en 1778, avec Tempelhoff: « Votre belle pièce, lui écrivait Lagrange, aurait eu le prix tout entier, si elle avait contenu l'application de votre théorie à quelque comète particulière; cette condition était dans le programme (49). »

D'ailleurs, tout en admirant ce qu'il appelle quelque part son *esprit inventif* (50), et dans un autre passage, ce qui me semble plus juste, son *talent distingué* (51), Arago regrette dans ses écrits mathématiques *cette clarté élégante qui distingue à un si haut degré les mémoires d'Euler et de Lagrange.* D'Alembert lui-même lui eût voulu *une autre manière de faire,* et il l'engageait à songer un peu plus à ses lecteurs (52).

Dans un écrit intitulé: *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique*, présenté à l'Assemblée nationale les 20 et 21 avril 1792, au nom du Comité nommé *ad hoc*, Condorcet institue, pour les lycées, une chaire d'*Applications du calcul aux sciences morales et politiques*, et comme on s'étonnait de cette innovation, qui pouvait inquiéter les consciences timorées, s'il en restait encore, l'auteur la justifie par le *simple exposé des objets que cette chaire devrait embrasser*, et il montre que les faits généraux relatifs aux productions, au commerce, aux manufactures, à l'intérêt de l'argent, à l'appréciation des témoignages, aux élections, aux

décisions prises dans la sphère politique ou dans la sphère judiciaire à la pluralité des voix, pour être recueillis, classés, disposés de manière à éclairer de toute la lumière qui est en eux les questions auxquelles ils se rapportent, exigent l'emploi des méthodes que les sciences mathématiques peuvent seules fournir : il s'appuie sur « l'hypothèse que la nature étant assujettie à des lois constantes, les événements futurs présenteront dans des circonstances semblables les mêmes résultats que les événements passés, mais que, suivant le nombre des faits observés, l'application de cette hypothèse à une classe particulière de faits, la ressemblance plus ou moins complète du futur et du passé, acquièrent une probabilité plus ou moins grande (53). » Il avait lui-même donné l'exemple de ce genre de travail, pour la question des élections, en 1788, dans son *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales* (54); en 1789, dans un opuscule *Sur la forme des élections*, et en 1793, dans le numéro du 1er. juin du *Journal d'instruction sociale*, où il résume ses opinions sur la matière. Déjà, en 1782, il signalait, dans son Discours de réception à l'Académie française, les avantages que les sciences morales peuvent retirer de leur alliance avec les sciences physiques (55); en 1785, il publiait son *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix.* Plus tard, en 1795, le *Journal d'instruction sociale* éditait, dans ses numéros des 22 juin et 6 juillet, son *Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales* (56). En somme, Con-

dorcet est un de ceux qui les premiers ont appliqué le calcul aux phénomènes de l'ordre moral, et les essais que nous venons d'indiquer sont l'antécédent de l'un des meilleurs chapitres du livre de La Place *sur le calcul des probabilités*. Cette application de la science, dont il ne faut pas abuser, ne suppose nullement, renfermée dans les limites qu'elle ne doit pas franchir, la soumission absolue à des lois analogues à celles qui dominent les corps, c'est-à-dire le fatalisme ; elle ne fait que généraliser et préciser ces prévisions qu'à chaque instant, dans la vie réelle, nous nous permettons de former et d'émettre sur les déterminations plus ou moins probables des agents libres et reconnus tels avec lesquels nous sommes en rapport; elle n'a d'autre but que celui-là même que peut avoir l'administration judiciaire en publiant chaque année la statistique détaillée des délits et des crimes, des acquittements et des condamnations, avec le tableau des circonstances diverses au milieu desquelles ces phénomènes se sont accomplis. Il n'est pas douteux que ces études ne soient destinées à rendre à la société d'éminents services, et ne nous ont-elles pas déjà, en dévoilant à tous la fraude cachée sous un appât perfide, délivrés de la loterie et de ces infâmes tripots où tant de malheureux risquaient journellement et finissaient par perdre leur fortune et leur honneur (57) ?

Des trois ou quatre fleurons dont Condorcet a formé sa couronne d'écrivain, celui des lettres proprement dites n'est assurément pas le plus brillant ; il a cepen-

dant encore sa valeur (58). Les deux *Lettres d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles de la littérature française*, qui parurent sous le voile de l'anonyme en 1774, ont pu être attribuées à Voltaire; elles ne manquent ni d'esprit, ni de style, la première surtout; Condorcet, dont un grand fonds de bonté était la qualité par excellence, ne se légitimait cette sortie piquante et parfois virulente contre Sabatier de Castres, qu'en se considérant lui-même comme chargé envers un délateur, un calomniateur, de la vengeance publique, mission dont il s'était acquitté d'autant plus volontiers qu'il n'avait pas été personnellement attaqué dans le livre qu'il dénonçait avec un mordant persiflage à l'indignation de ses lecteurs (59).

En 1776, il donnait, et Voltaire redonnait pour lui, en 1778, une édition des *Pensées de Pascal* qu'il avait rétablies en partie d'après une copie découverte au milieu des papiers de l'abbé Perrier, neveu de l'auteur des *Provinciales*; mais il se permettait d'en retrancher à son tour de nombreux passages « qui auraient nui, dit-il, à la réputation de l'auteur, » mais qui, en réalité, n'étaient pas et ne pouvaient pas être du goût d'un encyclopédiste. Quelques *Remarques* sur certaines parties du texte ne méritent guère d'être mentionnées, qu'en vue d'un exposé des doctrines de Condorcet sur trois ou quatre points de philosophie sociale, sur la question entr'autres de la peine de mort. Nous savons d'ailleurs que Pascal est pour lui, comme pour tous les gens de goût, un écrivain du premier ordre; mais il ne veut pas reconnaître en lui un philosophe : « Le

philosophe cherche la vérité et Pascal n'a écrit que des plaidoyers (60). »

L'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire, donnée à Kehl en 1789, contient, disséminés, dans ses 70 volumes in-8°., ou dans ses 92 volumes in-12, des *Avertissements* placés en tête de plusieurs des ouvrages qu'elle publie, et des *Notes* qui, « en général, développent ou démontrent ce qui était peu approfondi à l'époque où écrivait Voltaire » ; ces morceaux divers, dus à la plume de Condorcet, ont été reproduits dans la plupart des éditions qui ont suivi et répété celle de Kehl. Les *Avertissements* nous ont conservé quelques détails anecdotiques qui ne sont pas inutiles à l'histoire des pièces auxquelles ils sont annexés. On y trouve çà et là des jugements, en matière de goût, qui appartiennent à cette école étroitement classique pour laquelle, en dehors du théâtre grec et du théâtre français de la bonne époque, il n'y avait, en fait d'art dramatique, rien que barbarie et grossièreté (61). Nous ne pouvons pas non plus y approuver toujours la partialité avec laquelle Condorcet y défend des œuvres que condamne la conscience publique. A qui persuadera-t-on, par exemple, que la *Pucelle* soit « un ouvrage destiné à donner des leçons de raison et de sagesse sous le voile de la volupté et de la folie » ? Est-il bien vrai que « le mélange de dévotion, de libertinage et de férocité guerrière, étalé dans ce poème, soit l'image naïve des mœurs du temps (62) ? » Et quand cela serait, ne faudrait-il pas tout simplement reconnaître qu'il y a dans les mœurs des temps certains détails que l'art qui se respecte y devra laisser, tout comme il y

a dans la nature, ainsi que le disait fort bien, quoiqu'en termes un peu trop crus, Voltaire lui-même, des choses qu'on ne s'avise pas de montrer.

Les *Notes* sont presque exclusivement consacrées à des questions d'économie publique et de philosophie; nous les retrouverons plus tard. Remarquons-y seulement, en passant, dans l'article VOLTAIRE, un examen superficiel de quelques vers détachés de *Mahomet*, de *Catilina*, de l'*Orphelin de la Chine*, de *Tancrède* et de la *Henriade*, où il rapproche et compare le langage de certains personnages des pièces de nos trois grands tragiques, placés dans des situations analogues, et où il remarque, avec Voltaire, « que rien ne forme plus le goût que les comparaisons, lorsque surtout deux hommes d'un génie égal, mais très-différent, ont à exprimer un même fonds d'idées, dans des circonstances et avec des accessoires qui ne sont pas les mêmes (63). »

Le véritable titre de Condorcet à la place qu'il occupe parmi les littérateurs proprement dits, ce sont, d'abord, ses *Éloges des Académiciens de l'Académie royale des sciences, morts depuis l'an* 1666 *jusqu'en* 1699, un livre d'or, selon Voltaire, qui flattait un peu trop ses admirateurs (64); ensuite, ceux des membres de la même Académie *morts depuis l'an* 1783, ceux du chancelier Michel de L'Hôpital et de Blaise Pascal; enfin la *Vie* de Turgot et celle de Voltaire. Ces pages d'histoire, écrites sans prétention (65), avec le seul désir, partout visible, d'extraire de chacune de ces mines qu'il s'est chargé de fouiller, les vérités utiles, n'ont pas sans doute les agréments de style dont, en pareille matière, Fontenelle seul eut le secret; mais j'y trouve, et j'avoue que

je suis plus sensible à cette sorte de mérite, une appréciation mieux motivée des hommes et des choses, et un exposé plus substantiel et plus complet de tout ce que des notices de ce genre en pouvaient conserver; sous ce rapport, mais sous ce rapport seulement, je consentirais à l'appeler avec Voltaire *Monsieur plus que Fontenelle* (66), en laissant, sous tous les autres points de vue, à son prédécesseur et à son modèle son incontestable supériorité.

Entre les *Éloges*, on a depuis long-temps distingué — celui de Fontaine que d'Alembert appelait un *chef-d'œuvre*, et dont Voltaire, à qui le manuscrit en avait été communiqué, demandait la permission de prendre une copie (67);—celui de La Condamine, qu'Arago ne craint pas de placer, et je suis plus que de son avis, à côté de l'allocution que Buffon adressait au célèbre voyageur, lors de sa réception à l'Académie française, et de l'*Éloge* que lui consacra son successeur, l'abbé Delille (68); — celui de L'Hôpital, que Voltaire trouvait marqué *au coin d'un homme supérieur* (69), et à propos duquel Franklin écrivait à l'auteur: « Je savais déjà que vous étiez un grand mathématicien; maintenant je vous considère comme un des premiers hommes d'État de l'Europe (70) »; — celui de Pascal, dont toutefois il apprécie avec plus de vérité le génie scientifique que les dispositions morales; — celui de Franklin, chez lequel il devait aimer surtout l'application que le célèbre économiste faisait de la science aux usages de la vie commune, et ce désintéressement si rare qui a fait dire de lui qu'on chercherait vainement dans ses ouvrages « une ligne qu'on puisse le soupçonner d'avoir écrite pour sa gloire (71) »; — celui

de Buffon enfin, dont il relève, dont il exalte tous les mérites (72) avec une impartialité, avec une générosité que ne peuvent pas ne pas admirer ceux qui connaissent l'opposition que lui fit en toute rencontre l'illustre naturaliste, et les termes injurieux qu'il employait pour qualifier quelques-uns de ses écrits (73). Sa *Vie de Voltaire*, qui a paru d'abord à Genève, en 1787, puis à Londres, en 1790, et qui a été traduite en allemand et en anglais, est désormais inséparable des Œuvres auxquelles la première, l'édition de Kehl, l'a attachée; celle de Turgot, publiée à Londres en 1786, et dont on a donné une traduction allemande en 1787, et une traduction anglaise en 1788, nous est plus précieuse encore, en ce qu'elle complète et résume sur les questions les plus graves une haute et vaste pensée qui n'a pas eu le loisir de s'expliquer elle-même et de se formuler (74).

Une des qualités qui donnent un grand relief à toutes les compositions littéraires, l'imagination, manque le plus ordinairement à celles de Condorcet, soit qu'il en fût réellement dépourvu, soit que sa raison sévère ne lui permît pas de s'y abandonner; quoiqu'il ne fût pas de ceux qui auraient demandé, après avoir lu *Zaïre* : *Qu'est-ce que cela prouve?* il ne goûtait guère la poésie qu'à la condition qu'elle lui offrirait, sous ses formes légères, une idée sérieuse et utile; il l'estimait « comme un moyen d'éclairer les hommes et de les rendre meilleurs. » Il réservait, en conséquence, « le premier rang parmi les poëtes à l'homme supérieur qui, sachant se rendre maître de nos opinions et de nos passions, joindrait au génie de la poésie le don peut-être plus rare encore d'avoir

de grandes pensées (75). » Aussi ne mentionnerons-nous que pour mémoire et comme une singularité l'unique pièce de vers qui soit bien certainement de lui : l'*Épître d'un Polonais exilé en Sibérie à sa femme*, et qu'il écrivait, rue Servandoni, en décembre 1793. On en cite surtout ces deux lignes qui font honneur à son caractère :

Ils m'ont dit : choisis d'être oppresseur ou victime ;
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Il y a plus de sentiment et d'émotion dans celles qui suivent :

Crois-tu que notre enfant puisse encor retenir
De son père proscrit un faible souvenir ?
Que son cœur de mes traits ait gardé quelqu'image ?
Dis-lui que je l'aimais ; qu'au milieu de l'orage,
Insensible à mes maux, ses pertes, tes malheurs
Abattaient mon courage et m'arrachaient des pleurs (76).

Le XVIIIe. siècle, qui semble avoir eu surtout pour mission de renverser et de détruire, eut cependant le privilége de fonder et de constituer une science qui ne peut pas ne pas avoir sur les destinées de notre espèce une influence immense. Aux tâtonnements instinctifs dont l'humanité s'était contentée jusque-là dans la recherche de son bien-être, l'économie publique venait substituer ses méthodes et ses savantes investigations. Condorcet ne pouvait rester étranger à des études qui avaient pour objet et devaient avoir pour résultat non-seulement l'accroissement des ressources

téger la pleine et entière jouissance de ce droit (84).

Je rapporterais à la philosophie proprement dite, à laquelle l'économie politique touche d'ailleurs par tant de côtés, plusieurs des publications de Condorcet qui tiennent plus ou moins de l'une et de l'autre de ces deux sciences : ses *Fragments sur la liberté de la presse* (1776); son *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales* (1788) ; sa *Déclaration des droits* (1789) ; ses nombreux Mémoires (1791-1792) *Sur la nécessité et l'organisation générale de l'instruction publique ;* son article inséré , en novembre 1792, dans la *Chronique du mois*, *Sur la nature des pouvoirs politiques chez une nation libre ;* son *Plan de constitution présenté à la Convention nationale, les* 15 *et* 16 *février* 1793, et une foule d'autres écrits analogues qu'on trouvera, en partie dans les deux éditions de ses Œuvres, en partie dans les feuilles publiques du temps (85). Il rapportait lui-même à cette branche de nos connaissances — ses *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* qu'il publia d'abord sous le nom de Schwartz, ministre du saint Évangile, à Brienne, et qui lui valurent l'honneur d'être placé par David, sur les bas-reliefs de la statue de Guttemberg, au nombre des plus ardents ennemis « du honteux brigandage qui, depuis deux siècles, dépeuplait, en le corrompant, le continent africain (86) ; » — un opuscule qu'il avait rédigé, en 1779, pour je ne sais quelle Académie, sous ce titre : *Dissertation philosophique et politique ou réflexions sur cette question :* S'IL EST UTILE AUX HOMMES D'ÊTRE TROMPÉS, — et la dernière comme la plus importante de ses compositions, celle qu'il écrivait, sans autre secours que sa mé-

moire (87), dans sa retraite de la rue Servandoni, cette *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, qui parut pour la première fois en 1795, et dont la Convention nationale, sur le rapport qui lui était présenté par Daunou au nom du Comité d'instruction publique, acquérait trois mille exemplaires « pour être distribués, savoir : un exemplaire à chacun des représentants du peuple et les autres dans toute l'étendue de la République, de la manière la plus utile à l'instruction (88). » Ce remarquable travail, qui n'était que le *prospectus*, comme l'auteur l'appelle, d'un ouvrage considérable dont nous n'avons que cinq fragments assez étendus, distribue en dix époques la marche de l'humanité à travers les siècles. Dans les neuf premières, il prend notre espèce au berceau et la suit jusqu'à l'avènement de la République française ; dans la dixième, il trace à grands traits le tableau prophétique de nos progrès futurs.

C'est aux diverses publications dont nous venons de donner les titres, et principalement à la dernière, que nous empruntons les matériaux à l'aide desquels nous allons, en les résumant aussi succinctement que possible, mettre en lumière les opinions philosophiques de notre auteur.

Condorcet n'est point sceptique. S'il le faut absolument ranger dans une de ces divisions étroites adoptées pour classer les philosophes d'après la nature de leurs croyances, et dont aucune ne lui convient parfaitement, nous en ferons un probabiliste. Nous n'arrivons, selon lui, ni dans les sciences physiques, ni

dans les sciences morales, à cette certitude rigoureuse à laquelle seule la géométrie peut s'élever ; mais en conclure que l'homme sur ces diverses questions est condamné au doute, c'est une erreur. Nous avons d'infaillibles moyens de parvenir, dans une foule de cas, à une très-haute probabilité et même d'en évaluer le degré. Partout Condorcet se sépare franchement de la *crédulité* et du *pyrrhonisme* (89).

Il est cependant une question des plus hautes et des plus graves, sur laquelle il garde une réserve absolue, ne se prononçant jamais ni pour ni contre la solution que tous les peuples, que la plupart des hommes lui donnent communément. Condorcet n'aurait pas fait inscrire son nom dans le *Dictionnaire des Athées* ; il admet volontiers que l'ordre du monde, tel que nous le connaissons, peut nous conduire à l'existence d'un être suprême; mais il voit là des difficultés qu'aucun philosophe n'a encore complètement résolues. Loin de condamner et de redouter ceux qui ont le malheur d'être incrédules, il pense que la religion n'a rien à en craindre; que leur morale a pour règle l'utilité publique, pour motifs l'intérêt que nous avons à être bons et l'aversion naturelle que nous sentons tous en nous à faire souffrir nos semblables. Il craint si peu l'athéisme, qu'en aucune circonstance il ne veut qu'on en tienne compte, pas plus que des croyances diverses de ceux auxquels on se propose de confier les intérêts les plus sérieux et les plus chers (90).

Son idéologie, ce qu'il appelle assez improprement sa *métaphysique* (91), est celle de Locke et de Con-

dillac. L'homme sera pour lui *un être sensible, capable de former des raisonnements et d'acquérir des idées morales* (92). Toutes nos idées, même les plus abstraites, les plus purement intellectuelles viennent des sensations (93). Distinguer les sensations simples dont la sensation composée qui nous frappe à chaque instant est le résultat, saisir dans plusieurs sensations distinctes les éléments qui leur sont communs, comparer, réunir ces sensations simples ou ces éléments et former de leur réunion des idées nouvelles: tel est chez nous le don de l'invention. Cette faculté, commune à tous, et qui n'est à son degré le plus général et dans ses applications ordinaires que l'*intelligence* et la *mémoire (sic)*, devient chez ceux où déjà elle excelle dans une certaine mesure, l'*esprit* et le *talent*; à son degré le plus élevé, c'est le *génie* (94).

Son esthétique est très-simple. Le beau pour lui n'est que l'agréable. Les sources en sont extrêmement variées. Les disputes des philosophes à ce sujet viennent de ce qu'ils ont voulu définir ce qu'il fallait analyser, de ce qu'ils ont cherché un principe unique de la beauté, ou entrepris d'en classer méthodiquement les causes, sans voir que la multiplicité des combinaisons de la nature et celle de leurs effets sur l'homme lui-même, si diversement modifié par ses habitudes et ses opinions, devaient nécessairement échapper à cette exactitude rigoureuse (95).

Jamais Condorcet n'élève le moindre doute sur la réalité et la solidité des préceptes moraux; on ne peut les contester sans être, à ses yeux, convaincu de stupidité ou de démence (96). Mais nos idées, ici comme

en toute chose, ont une origine purement sensible. L'analyse de nos sentiments nous fait découvrir, dans le développement de notre faculté d'éprouver du plaisir et de la douleur, l'origine et le fondement des lois immuables, nécessaires (Quelle contradiction!) du juste et de l'injuste et les motifs d'y conformer notre conduite (97). L'homme, tout libre qu'il est, se détermine toujours pour l'action qui lui promet le plus de bonheur: qu'il cède à l'attrait d'un plaisir présent ou qu'il y résiste en vue d'un avantage plus éloigné; qu'il obéisse à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, à l'amour de la gloire; qu'il ait en perspective les biens ou les maux de cette vie, les récompenses ou les supplices d'une vie ultérieure, il en vient toujours à l'acte dont il attend ou un plaisir plus grand ou une moindre peine (98). De tous les philosophes de l'antiquité, Épicure est évidemment celui qui lui semble avoir le mieux compris l'essence et le but du devoir. A son exemple, Condorcet nous conseillera d'obéir à nos penchants naturels, mais en les épurant et en les dirigeant; il veut, comme son maître, que nous nous préservions des passions haineuses ou violentes qui empoisonnent la vie et que nous cultivions les affections douces et tendres qui en font le charme (99). Voilà pourquoi, dans l'écrit qui contient ses dispositions suprêmes, il interdit à sa fille un sentiment de vengeance (100), qui serait avant tout un supplice pour elle. Voilà pourquoi il écartait lui-même avec le plus grand soin l'idée des persécutions dont il était la victime, oubliant tellement ses propres infortunes, qu'il exhale à peine une plainte, laisse à

peine échapper une récrimination affaiblie et déguisée dans l'ouvrage qu'il rédigeait sous le coup de l'inique condamnation qui l'avait frappé (101). Il allait même, pour ne pas trop souffrir du spectacle du vice en le voyant dans tout ce qu'il a d'odieux, jusqu'à l'atténuer autant que le lui permettait la nature des choses. « Quelle est, disait-il, l'habitude vicieuse, l'usage contraire à la bonne foi, quel est même le crime dont on ne puisse montrer l'origine, la cause première, dans la législation, dans les institutions, dans les préjugés du pays où l'on observe cet usage, cette habitude, où ce crime s'est commis (102) ? » Il professe constamment la doctrine socratique qui enchaîne toute détermination de la volonté à une aperception de l'intelligence, et pour lui, comme pour le philosophe d'Athènes, la vertu, c'est la vérité et la science; le vice, c'est l'ignorance et l'erreur (103). La première des vertus, la vertu par excellence, c'est l'amour de l'humanité, c'est la passion du bien public; c'est ce sentiment d'une compassion tendre, active, pour les maux qui affligent notre espèce (104). Ce n'est plus Épicure qui parle ici par la bouche de Condorcet, c'est Adam Smith, dont Mme. de Condorcet lisait et relisait, avant de la traduire, la *Théorie des sentiments moraux* qu'elle complétait par ses propres écrits (105). Il exagérait même les doctrines du moraliste anglais, lorsqu'il étendait cette *sympathie*, dont il faisait la règle suprême de notre conduite, à tous les êtres qui sentent et souffrent. Jeune encore, il renonçait, comme à un plaisir barbare, à la chasse, qui était un de ses passe-temps favoris, et il respectait la vie des insectes,

pourvu toutefois qu'ils fussent inoffensifs (106). N'allait-il pas bien au-delà de ses doctrines, dans une voie qu'elles lui auraient difficilement ouverte, lorsqu'il répondait à M[me]. Vernet, qui lui demandait un jour ce qu'il ferait à ses ennemis si leur sort était entre ses mains : Tout le bien que je pourrais (107)? On connaît l'acte véritablement héroïque du chevalier Lordat : le navire qu'il montait coulait à fond en vue des côtes de France ; un soldat, excellent nageur, propose au chevalier, qui ne savait pas nager, de l'aider à gagner le rivage. Le soldat abandonne une de ses jambes à son compagnon qui peut ainsi se soutenir quelque temps au-dessus de l'eau ; cependant, gêné outre mesure par l'entrave qu'il s'est donnée, il sent ses forces faiblir ; le désespoir s'empare de lui. C'en est fait de nous, s'écrie-t-il ! — Et si tu étais seul ? — Peut-être, parviendrais-je à me sauver. — Lordat lâche la jambe sur laquelle il s'appuyait et disparaît dans l'abîme (108). Condorcet admire, comme nous, ce dénouement sublime ; l'homme qui s'est dévoué à une mort à peu près certaine pour en préserver, malgré elle, l'amie qui voulait à tout prix le sauver, était digne de le comprendre ; mais, est-ce bien au nom de son principe qu'il en conserve et en consacre le souvenir ? Encore si les jouissances que la vertu procure en ce monde devaient, après le sacrifice suprême que parfois elle demande, se continuer ou se reprendre dans un monde meilleur ; mais Condorcet ne nous ouvre pas ces consolantes perspectives ; il nous faut, avec lui, nous résigner au genre de bonheur que cette terre comporte. Aussi, la vie ne saurait-elle

rien édifier de solide sur le sable mouvant qu'il lui donne pour fondement. Où peut nous conduire une doctrine qui ne cherche que les satisfactions de la sensibilité et qui ne redoute le crime que parce qu'il est suivi des souffrances qu'engendrent le remords ? Viennent les heures où la vertu se présentera avec un front sévère, où elle nous imposera des travaux sans salaire, des sacrifices sans compensation ! Nous fuirons alors devant la souffrance ; de deux maux nous prendrons le moindre, et nous aurons, dans le chaton de notre bague, de quoi faire face aux éventualités !

La politique de Condorcet partira des mêmes principes que sa morale, et les mêmes conséquences en devront sortir. Comme les individus, les peuples se proposeront, avant tout, de se procurer la plus grande somme de bonheur à laquelle il leur soit permis de prétendre. Aussi, tout en ne songeant qu'à les servir, sans les flatter, ni les craindre (109), les entretiendra-t-on beaucoup moins de leurs devoirs que de leurs droits. Les hommes ne se sont réunis en société que pour en jouir plus sûrement et plus complètement (110). Ces droits sont de deux sortes : naturels et civils. Les droits naturels se réduisent à *la sûreté et* à *la liberté de la personne*, à *la sûreté et* à *la liberté des biens*, à *l'égalité naturelle* (111). Le premier des droits sociaux, celui qui contient tous les autres, c'est la souveraineté : un peuple s'appartient et n'appartient qu'à soi. La loi ne sera, en conséquence, que l'expression de la volonté générale (112), de quelque manière que cette volonté se manifeste pourvu, ajoute-t-il quelque part (ce qu'il aurait dû répéter partout et toujours,

ce qu'au contraire il oublie sans cesse), que cette volonté soit raisonnable et juste (113); tout homme, en votant l'établissement d'une puissance législative régulière, n'a et ne doit avoir en vue que de s'assurer à lui-même, ainsi qu'à ses concitoyens, le libre exercice de ses facultés et la pleine et entière jouissance des avantages que l'association peut procurer à chacun de ses membres (114). Une bonne législation doit tendre, sans tergiversation comme sans précipitation (115), à extirper tous les abus, et notamment à effacer de plus en plus les distinctions sociales. L'égalité, l'égalité! Condorcet la veut dans les conditions et les instruments du travail, dans la richesse, dans l'instruction, dans l'éducation, et par là il en vient à corriger même les inégalités naturelles de nos facultés physiques, intellectuelles et morales (116). Il la veut dans la famille, entre le mari et la femme, et, dès 1790, il réclamait énergiquement, dans un écrit spécial, les mêmes droits pour les deux sexes, le droit pour l'homme résultant uniquement de ce qu'il est sensible et susceptible d'acquérir des idées morales, et la femme étant certainement douée de ces mêmes facultés (117). Il la veut dans la nation entre les citoyens: plus de ces priviléges qui ouvrent à certaines classes des sources d'opulence fermées à toutes les autres (118); plus de monarchie: on y est trop exposé à la tentation de se rapprocher des grands au moins par les vices, pour se consoler de ne pouvoir prétendre à les égaler autrement (119); plus de sacerdoce: les prêtres cherchent, non à rendre les hommes vertueux, mais à en faire les instruments

aveugles de leur ambition et de leur avarice (120).

Il prêche partout le respect de la loi, quelle qu'elle soit d'ailleurs, tant qu'elle subsiste, et il admire Socrate qui, victime d'un jugement inique, refusa (ce que pourtant il ne fit pas, lui Condorcet) de s'y soustraire par la fuite (121). Il la voulait dans le monde entre les nations (122), dans l'humanité enfin entre les races (123) !

Tout ce qui, dans les relations des hommes et des peuples entr'eux, présente, même quand il s'agit d'un bien qu'on pourrait ainsi obtenir, un caractère de violence, lui répugne. C'est par la douceur et la persuasion qu'il faut amener les réformes dont l'utilité est démontrée (124). La guerre est le plus cruel des fléaux ; elle sera donc le plus grand des crimes (125). Les peines qui permettent le repentir et procurent l'amélioration morale du coupable, sont les seules qui conviennent à l'espèce humaine régénérée. En conséquence, il repousse la peine de mort (126).

Ce qu'il demande surtout à la constitution qui déterminera les droits de l'homme et du citoyen, c'est qu'elle ne se croie point parfaite ; c'est qu'au contraire elle prévoie qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, elle ne suffira plus aux besoins toujours croissants du peuple auquel, à son origine, elle aura pu convenir et qu'elle admettra en elle des moyens de se perfectionner (127).

Les États, en effet, ainsi que les individus, sont indéfiniment perfectibles. Au moral comme au physique, dans la sphère de l'industrie comme dans celle de la science et des arts, de siècle en siècle, toutes les limites se reculent, tous les horizons s'étendent. C'est

une loi de la nature dont le hasard des événements peut retarder parfois, mais non arrêter le cours (128). Notre perfectionnement moral est soumis à la même règle, suit la même progression. Qui sait si un temps ne viendra point, où nos intérêts et nos passions n'auront sur nos déterminations volontaires que cette influence à peu près nulle qu'ils exercent aujourd'hui sur nos opinions scientifiques; où toute action, contraire aux droits d'autrui, sera aussi physiquement impossible que l'est aujourd'hui, pour la plupart des hommes, une atrocité (un assassinat, par exemple) commise de sang-froid (129)? Non: rien ne nous interdit la prévision, l'attente d'un régime aussi parfait qu'il nous est actuellement donné de le concevoir. Il arrivera ce moment où le soleil n'éclairera plus que des hommes heureux parce qu'ils seront libres, et que la liberté ne reconnaîtra plus d'autre maître que la raison (130)!

A ce bonheur que le philosophe nous promet, une seule condition semble manquer encore, la durée! Cette condition, on va nous la donner! Les acquisitions que fait chaque jour la médecine; l'usage d'aliments mieux choisis, d'habitations mieux exposées; un régime qui développerait nos forces par l'exercice, sans les ruiner par des excès; la destruction des deux causes les plus actives de dégradation, la misère et la trop grande richesse, ne nous permettent-ils pas d'espérer que l'intervalle, si restreint aujourd'hui, qui sépare les deux points extrêmes de la vie, s'étendra d'âge en âge, et nous voilà presque immortels (131)!

III.

Nous connaissons bien maintenant et nous pouvons, je crois, juger dans Condorcet, en toute sûreté de conscience, le savant, le penseur et l'homme.

Nous n'avons pas, ce nous semble, à faire honneur au savant de quelqu'une de ces découvertes qui marquent et font époque dans la science. Le génie de l'invention s'unit rarement dans une même intelligence avec l'érudition et quand l'esprit est entièrement occupé par les souvenirs dont il se surcharge, il perd presque toujours sa force productrice. Or, Condorcet était doué d'une de ces mémoires prodigieuses dont on cite trois ou quatre exemples dans le cours des siècles : il lui suffisait d'entendre une fois un ouvrage plus ou moins considérable en prose ou en vers pour en retenir et en réciter sur-le-champ, avec une fidélité merveilleuse, de longues tirades et de nombreux couplets. Peut-être même est-ce le sentiment de cette impuissance qui l'a fait, de bonne heure, renoncer à la culture des mathématiques, où ses débuts semblaient lui promettre les plus brillants succès.

Nous en dirons autant de ses travaux en économie politique, en législation et en philosophie. Ces divers ordres de connaissances ne lui doivent pas une idée, pas un principe; mais il leur a rendu à tous d'inappréciables services en vulgarisant, en propageant des opinions, des doctrines fort controversées à cette époque

et qui, grâce à lui surtout, ont fait depuis leur chemin. Sous ce rapport, la doctrine de la perfectibilité indéfinie et celle de la sympathie considérée comme mobile des actions humaines, la théorie des richesses et de tout ce qui peut contribuer à notre bien-être matériel, enfin le régime social inauguré en 89 lui doivent quelque reconnaissance. Mais nous ne saurions nous dissimuler qu'il a dû contribuer aussi à répandre les erreurs fâcheuses dans lesquelles il est tombé. Son scepticisme religieux, son aversion hautement déclarée pour les ministres du culte, son antipathie, à partir de 92, pour certaines formes de gouvernement, pour la monarchie, par exemple (132), qu'il ne faut pas, même quand une nation et une époque données réclament impérieusement une constitution républicaine, condamner absolument, n'ont fait que trop de prosélytes; et, sous ces différents points de vue, il n'a pas peu contribué à fausser l'esprit public. Ce n'est pas ainsi que le monde social entend ses destinées. Non, ce n'est pas, comme vous le dites, quand il ne restera plus ni prêtres ni rois, que les nations seront heureuses; les nations seront heureuses, de tout le bonheur que la nature humaine comporte durant notre pèlerinage terrestre, quand elles seront elles-mêmes ce qu'elles doivent être, et quand nos chefs religieux et politiques que chaque jour l'expérience éclaire, comprendront dans toute leur portée, leur noble et sainte mission!

Condorcet avait une taille avantageuse; ses larges épaules annonçaient une constitution robuste, que ses jambes grêles semblaient démentir. Le volume de sa

tête était considérable et le développement de son cerveau s'accorde bien avec la vaste étendue de ses connaissances.

Sa figure, que je ne qualifierais pas, comme Arago, de *grande*, de *majestueuse* (133), ne présentait guère d'autre expression que celle de la douceur, et ceux qui l'ont bien connu, Mlle. de L'Espinasse entr'autres, nous assurent qu'à la première vue on aurait pu le prendre *pour ce qu'on appelle un bon homme* (134).

Sa physionomie, sous ce rapport, était singulièrement trompeuse. Condorcet était essentiellement bon, mais de cette bonté active, réfléchie, qui n'exclut pas nécessairement une certaine disposition à la raillerie pour ce qui est ridicule, à l'indignation pour ce qui est injuste (135).

Mme. Rolland le comprenait bien mal, quand elle disait de *son intelligence, en rapport avec sa personne*, que c'était *une liqueur fine imbibée dans du coton* (136). D'autres savaient par une longue expérience que « cette âme calme et modérée dans le cours ordinaire de la vie, devenait ardente et pleine de feu, quand il s'agissait de défendre les opprimés ou, ce qui lui était plus cher encore, la liberté des hommes et la vertu des malheureux (137). » Ce n'est pas sans raison que d'Alembert l'appelait, en riant, *un mouton enragé* et, plus sérieusement, *un volcan couvert de neige* (138).

Sa nature était expansive, mais seulement en tête-à-tête et avec ses meilleurs amis. Il ne parlait qu'à son corps défendant en public et dans les salons; mais il se dédommageait bien, dans l'intimité, de ce silence qui paraissait étrange, et sa conversation était alors d'une

variété infinie ; il y déployait la gaîté la plus franche ; la malice même n'y manquait point.

Nous avons déjà reconnu sa loyauté et son impartialité dans les jugements qu'il fut appelé à porter de ses rivaux et de ses ennemis. Je veux citer encore ici un de ces traits qui l'honorent et que d'ailleurs, pour plus d'un motif, il est bon de rappeler. Ayant assisté un jour comme membre du Comité de la commune à un conseil relatif aux subsistances que présidait Louis XVI, il fut frappé des connaissances du prince sur la matière, de la netteté avec laquelle il avait résumé toutes les opinions émises avant qu'il prît la parole, de la solidité des mesures qu'ensuite il avait proposées pour prévenir une disette factice ou réelle. « Après l'avoir écouté, ajoutait-il, nous nous sommes tous regardés avec étonnement et nous n'avons réellement trouvé rien de mieux à faire que d'adopter ses vues ». L'opinion qu'il avait remportée de cette remarquable séance, c'est que Louis XVI était un prince très-instruit, très-éclairé et plein de sens (139).

Condorcet a été singulièrement flatté par ses contemporains. Ce jeune homme, dont un des plus grands géomètres de l'époque avait été un moment jaloux (140), qui avait été adopté à 25 ans par le plus illustre des corps savants de l'Europe, dans lequel Franklin voyait une des têtes politiques les plus fortes de son temps (141), que Voltaire appelait « l'homme le plus nécessaire à la France » (142), dont on disait, en parlant de son esprit, qu'il avait la facilité et la grâce de Voltaire, le piquant de Fontenelle, le sel de Pascal, la profondeur et la perspicacité de Newton (143), aurait pu, sans qu'on

eût à s'en étonner, beaucoup se laisser aller à ce penchant trop naturel à l'homme de s'exagérer sa valeur personnelle. Rien cependant ne trahit chez lui cette faiblesse, qu'il sut du moins, s'il l'éprouva comme tant d'autres, parfaitement cacher; et ses amis intimes, ceux qui s'étaient même chargés de l'étudier à ce point de vue spécial, ont déclaré qu'ils n'avaient jamais pu saisir en lui le plus léger mouvement de vanité (144).

Son désintéressement est assez connu. Le monde d'idées qu'il habitait et par lequel il était absorbé, la simplicité de ses goûts, la régularité de sa vie, la générosité avec laquelle il accomplit les dernières volontés de d'Alembert, tout nous le garantit (145). Mais ce qui nous démontre jusqu'à l'évidence combien il tenait peu à l'argent, c'est le sacrifice que nous le voyons faire à chaque instant, quand il s'agit d'obliger et d'obliger n'importe qui, d'un trésor bien autrement précieux que l'or pour des hommes de sa trempe, c'est-à-dire de son temps. Lui qui, pour ne pas dérober quelques heures à ses travaux, se refuse les distractions les plus aimables, se prive des sociétés qui lui sont le plus chères, il ouvre sa porte à tout venant; il n'est jamais à lui, il est à quiconque réclame de lui un renseignement, un conseil, une démarche, un service quel qu'il soit (146).

Tel fut Condorcet ! Belle intelligence, noble nature, capable de comprendre et de faire ce que les génies les plus profonds auront conçu, ce que les caractères les plus héroïques auront donné en exemple au monde, il reproduira, autant que les circonstances le lui permettront, dans ses actes comme dans ses écrits, tout ce

qu'il admire à ce double point de vue, répétant à sa manière, en essayant même de les dépasser (ce qui lui arrive parfois), les supériorités qu'il reconnaît et qu'il aime: Socrate, Épicure, chez les anciens, et parmi ses contemporains, Voltaire, Diderot, ce chevalier de Lordat qu'on ne nomme pas assez, d'Alembert et Turgot (147). Esprit français au suprême degré, s'il n'invente rien, il perfectionne tout.

Mais ce qui m'a le plus frappé en lui, peut-être parce que cette idée n'était encore venue à personne, c'est que la marche même de sa pensée politique m'apparut comme un tableau synoptique et anticipé des phases diverses que les grands États de l'Europe, la France et l'Angleterre en tête, sont appelés à parcourir plus ou moins rapidement. Après la monarchie absolue de Louis XIV, nous en attendions, nous en voulions une autre dans laquelle la liberté et l'égalité auraient une part telle quelle; Condorcet l'a déterminée, l'a demandée avec un sentiment marqué de son importance et de son droit à prendre place dans la série de nos évolutions gouvernementales (148). Faut-il qu'un jour ou un autre, comme deux grandes expériences, faites déjà l'une en Grèce, l'autre à Rome, nous autorisent à le conjecturer, des républiques s'élèvent sur les débris de ces monarchies, quelles qu'elles aient été? Condorcet semblait le prédire, lorsque de royaliste constitutionnel il s'est fait républicain. C'est là que la mort l'a surpris, bien certainement avant que ses conceptions politiques eussent arrêté et dit leur dernier mot; s'il eût vécu, ces conceptions, en se déroulant et en s'épuisant, nous auraient présenté

le complément de cette histoire dont il n'a pu, faute de temps, que nous donner les premières pages. Ce qu'il n'a pas fait d'ailleurs, la France entière le fit. La France de cette époque, qui n'est, à mon sens, que la figure prophétique de la France future, et qui s'est donné, en quelques années, avec une impatience fébrile, le programme en action d'une existence de plusieurs milliers de siècles, après avoir inauguré d'abord avec Louis XVI une monarchie constitutionnelle, avec la Convention une démocratie radicale, en est ensuite venue à se donner avec le Directoire et le Consulat une sorte de république aristocratique, à laquelle enfin succédait cette monarchie aristocratico-démocratique qui doit résumer tout ce qui l'a précédée et préparée, forme définitive de nos constructions politiques, couronnement suprême de l'édifice social (149) !

NOTES.

---

(1) On trouvera, sur Condorcet, des documents biographiques et bibliographiques, qu'il sera bon de contrôler sérieusement avant de les admettre, dans une *Notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet*, par M. Diannyère; Paris, 1799, 2e. édition;—dans la *Biographie universelle et portative des contemporains*, publiée sous la direction de MM. Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Preuve ;— dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, publiée par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins et autres hommes de lettres, magistrats et militaires ; — dans le *Dictionnaire historique et bibliographique* de Peignot ; — dans la *Biographie universelle* de Michaud ; — dans l'*Encyclopédie des connaissances utiles* ; — dans le *Dictionnaire de la conversation* ; — dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* ; — dans *La France littéraire*, par M. Ersch ; — dans *La France littéraire*, par M. Quérard ; — dans la *Biographie de Condorcet*, lue à l'Académie des sciences en décembre 1842, par M. F. Arago; — enfin dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot. — On a deux éditions, incomplètes l'une et l'autre, de ses OEuvres : la première en 21 vol. in-8°. Paris, 1804, due à Garat et à Cabanis ; la deuxième en 12 vol. in-8°., Paris, 1847-1849, due à MM. A. Condorcet O'connor, lieutenant-général, et F. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; c'est à cette dernière que nous renvoyons partout nos lecteurs.

(2) Cette notice avait d'abord été rédigée, il y a 18 ans, pour le *Dictionnaire des sciences philosophiques* ; j'ai complètement oublié les raisons pour lesquelles elle n'y a point été insérée ; mais j'ai dû, en la retirant, laisser au directeur de la publication, M. A. Franck, la liberté, dont il n'a usé du reste qu'avec discrétion, de prendre dans mon travail ce qu'il jugerait à propos d'en conserver. Que ceux donc de mes lecteurs, s'il s'en trouve, qui, en rapprochant les deux articles, y remarqueraient quelques phrases par trop ressemblantes, n'accusent pas le dernier venu d'avoir copié son prédécesseur : il n'a fait que reprendre son bien là où il le retrouvait.

(3) M. Aristide de Baudéan (*Encyclopédie des connaissances utiles*, t. XVIII, p. 247), est le seul, à moi connu, qui le fasse naître en 1744.

(4) Condorcet (*Vie de M. Turgot*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 229) se peint très-certainement lui-même dans ce portrait qu'il nous présente de son illustre ami : « Il ne pouvait dissimuler sa haine pour les méchants, son mépris pour la lâcheté ou les bassesses : ces sentiments se peignaient involontairement sur son visage, dans ses regards, dans sa contenance. Ce défaut d'empire sur son extérieur, qui tenait à la candeur de son âme, contribuait, autant que l'éducation contrainte qu'il avait reçue, à l'espèce de timidité et d'embarras qu'il avait dans le monde. »

(5) Il avait, dès l'enfance, des dispositions marquées pour la science des nombres, comme il nous l'apprend lui-même (Voyez *Fragments de l'histoire de la Ve. époque*, dans les *Œuvres*, t. VI, p. 475-6) : « Pascal, à douze ans, en traçant des figures de géométrie, avait trouvé quelques-uns des rapports qu'elles présentaient entre leurs angles ou leurs lignes. Le jeune Féri, à neuf ans, avait trouvé de lui-même les règles de la multiplication complexe. Avant le même âge, ne connaissant pas même la

manière d'emprunter les nombres en chiffres, j'étais parvenu à exécuter cette opération sur des nombres de deux ou trois chiffres. »

(6) Voyez l'*Eloge de D'Alembert*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 110, et le *Discours prononcé par M. de Condorcet à la séance publique de l'Académie des sciences, le 12 novembre* 1783, dans les *Œuvres*, t. I, p. 427.

(7) Nous tenons quelques-uns de ces détails de Condorcet, qui les a consignés dans son *Eloge de M. de Fouchy*; voyez les *Œuvres*, t. III, p. 321.

(8) Il faut entendre Condorcet lui-même parler de *ce grand homme* qu'il a si *tendrement chéri*, dont *le souvenir sera toujours* pour lui *un de ces sentiments délicieux et tristes qui deviennent une partie de notre existence* (*Vie de M. Turgot*, Avertissement, dans les *Œuvres*, t. V, p. IV).

(9) « J'ai trouvé Voltaire, écrivait-il à Turgot le 27 novembre 1770, si plein d'activité et d'esprit qu'on serait tenté de le croire immortel, si un peu d'injustice pour Rousseau et trop de sensibilité aux sottises de Fréron ne faisaient apercevoir qu'il est homme. » *Correspondance entre Turgot et Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 170.

(10) Voyez *Correspondance entre Voltaire et Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 5, 14, 27, 33, 36, etc.

(11) Voyez ces trois lettres dans les *Œuvres*, t. I, p. 3, 100 et 149.

(12) Voyez la *Biographie universelle* de Michaud, t. IX, p. 404, col. 1. L'article CONDORCET est anonyme. Condorcet s'explique lui-même à ce sujet dans une lettre qu'il écrit à Turgot en 1777 (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. 270-271): « Je n'ai point fait l'*Eloge* (du duc de La Vrillière) en entier; mais je l'ai arrangé dans ma tête, il y a déjà quelque temps; et il est sûr qu'on me l'aurait moins pardonné de cette façon que mon silence..... D'ailleurs,

je regarde M. de La Vrillière non loué comme une bataille gagnée. »

(13) Ces mots sont tirés d'une lettre écrite à Condorcet par Voltaire, le 9 avril 1777 (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. 149).

(14) L'affaire fut chaude; il y avait 31 votants; Condorcet eut 16 voix et Bailly 15. « Jamais (dit La Harpe, un des adversaires les plus ardents du candidat heureux), aucune élection n'avait offert ni ce nombre ni ce partage. » Voyez *Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 73.

(15) Voyez le *Tableau général de la science*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 540. « Je préfère, dit Condorcet, le mot *mathématique*, quoiqu'actuellement hors d'usage au singulier, à ceux d'arithmétique, de géométrie, d'analyse, parce que ceux-ci indiquent une partie des mathématiques ou une des méthodes qu'elles emploient, et qu'il s'agit ici de l'application de l'algèbre ou de la géométrie, comme de celle de l'arithmétique; qu'il s'agit d'applications dans lesquelles toutes les méthodes peuvent être employées. »

(16) Cette feuille avait été créée et assez long-temps dirigée par Linguet. En 1776, elle semble appartenir à La Harpe; c'est du moins ce qu'on peut inférer d'une lettre en date du 28 novembre de cette même année, où Condorcet (Voyez les *Œuvres*, t I, p. 137) prie Voltaire de s'intéresser ostensiblement au sort du Journal dont le succès paraît chanceler; Voltaire trouvait que la politique y tenait trop de place et la littérature trop peu (Voltaire, *Correspondance générale*, 6 décembre 1776).

(17) Voyez dans les *Œuvres*, t. I, p. 154.

(18) *Ibid.*

(19) On a prétendu qu'à l'époque de son mariage, un de ses amis, le duc de La Rochefoucauld, lui avait constitué de son plein gré une rente perpétuelle de 5,000 livres, dont même il aurait, quelque temps après,

exigé le capital. M. Arago, dans ses *Remarques sur l'histoire des Girondins* de M. de Lamartine (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CLXXXIII et suiv.), et M. Isambert, dans sa notice sur Condorcet (*Nouvelle biographie générale*, t. XI), initiés l'un et l'autre, le dernier surtout, aux intérêts de la famille, ont parfaitement constaté qu'il n'existe aucune trace de cet accroissement de fortune qui n'eût pu passer inaperçu, ni en 1786, ni depuis. Ceux qui de nos jours ont reproduit cette fable l'ont empruntée à des écrivains dont le témoignage n'est rien moins que suffisant, à Pelletier entr'autres (*Histoire de la Révolution du* 10 *août* 1792, t. II, p. 411); M. Granier de Cassagnac, qui répète le même conte (*Histoire des Girondins*, 2e. édit., t. I, p. 132), n'a pas de meilleurs garants.

(20) Quelques écrivains (au nombre desquels M. Michelet, dans *Les femmes de la Révolution*, ch. XI, §§ 10 et 11) nous assurent, mais sans nous dire d'où leur vient ce renseignement, que Mlle. de Grouchy avait conçu pour un jeune seigneur une passion ignorée de celui qui en était l'objet; qu'elle avait, avant son mariage, avoué à son futur époux cet amour dont elle n'aurait pas encore été guérie à cette époque. M. Isambert ne voit en tout cela qu'une fiction ridicule, et jusqu'à preuve du contraire je me range à son avis. M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins* (2e. édit., t. I, p. 131), va jusqu'à dire, d'après Mathon de La Varenne (*Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre* 1792, p. 213), que Condorcet, en se mariant, ne songeait qu'à donner, à son profit bien entendu, une favorite au vieux roi. Ce sont des allégations si grossièrement calomnieuses, qu'on s'étonne de les rencontrer sous la plume d'un écrivain sérieux. M. de Cassagnac peut-il ignorer que le mariage en question n'eut lieu qu'en 1786 et que le vieux roi était mort en 1774?

(21) On trouvera dans les *Œuvres* (t. I, p. 611-623), ses *Conseils à sa fille*, rédigés en 1794, et (*Ibid.*, p. 624-625) son *Testament*, écrit la même année, au mois de mars, quelques jours avant sa mort.

(22) Voltaire, *Correspondance avec M. D'Alembert*, 17 Auguste, 1774.—Arago (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. LXVI) fait dire à Voltaire : « Fallait-il donc se permettre de publier un ouvrage aussi audacieux, quand on ne commandait pas à deux cent mille soldats? » Isambert copie Arago, tout en donnant la date de la lettre dont j'ai rétabli le texte.—Il s'agit d'ailleurs ici de la première *Lettre d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles de la littérature française*, qu'on trouvera dans les *Œuvres*, t. V, p. 272 et suiv.

(23) Nous voulons parler d'un opuscule *Sur l'abolition des corvées*, qui fut supprimé, par arrêt du Parlement, en décembre 1775. Voyez les *Œuvres*, t. I, p. 261. « On vous a peut-être mandé, mon cher et illustre maître, écrivait à ce propos Condorcet à Voltaire (*Ibid.*, p. 88), que, sur la délation d'Éprémesnil et la réquisition de maître Séguier, la Cour avait supprimé une petite feuille dont j'étais véhémentement soupçonné d'être l'auteur, et qu'il y avait eu en même temps des voix pour me brûler en papier. Il n'y a rien de plus vrai et de plus ridicule. »

(24) Dans une note d'un de ses écrits (Voyez les *Œuvres*, t. XI, p. 251) on lit ces lignes : « Nous finirons par une anecdote. M. de La C. R. G. D. F. (M. de La Chapelle, Receveur Général Des Finances à la Rochelle) ayant fait une assez mauvaise traduction de Tibulle, ses amis avaient peur que les critiques troublassent son bonheur; ils cherchaient à le consoler : Ne craignez rien pour ma réputation d'auteur, leur dit-il, je viens de prendre un meilleur cuisinier. » Tout le monde avait vu là une allusion maligne à Necker, dont Condorcet, dans le

livre auquel appartient cette note, combattait une publication imitée et traduite en partie, à ce que Condorcet assure, de l'abbé Galiani (*Ibid.*, p. 225) « qu'il a eu (lui, Necker) l'ingratitude de ne jamais citer. » Dans un de ses écrits, Necker, discutant les procédés analytiques dont les philosophes et les économistes, d'après Condillac, recommandaient l'application à tous les genres d'études, même aux sciences politiques, refusait à l'analyse le pouvoir d'en approfondir les grands principes; « C'est, disait-il, un instrument de rhéteur, qui sépare, qui divise tout; il faut les envelopper (les grands principes des sciences politiques) de la pensée ou renoncer à les concevoir »; sur quoi Condorcet avouait, à sa honte, qu'il ne comprenait pas comment *on enveloppe un principe de la pensée* (*Ibid.*, p. 126-127), et, dans sa correspondance intime, il n'appelait plus, ce que tous ses amis faisaient comme lui, l'auteur de cette métaphore assez bizarre et par suite sa femme, que *M. et Mme. de l'Enveloppe* (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. 133, 266, 267).

(25) « Nous essuyons à l'Académie des sciences, M. Condorcet et moi, des tracasseries qui nous dégoûtent de toute étude sérieuse », écrivait d'Alembert à Lagrange, le 15 avril 1775 (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. LVII).

(26) « Nous sommes tous comme vous nous avez laissés, vous aimant beaucoup et n'aimant guère les choses de la vie. » Lettre de Condorcet à Turgot, en date du 19 mai 1772, dans les *Œuvres*, t. I, p. 198.

(27) Voyez une lettre de Condorcet à Turgot (1774), dans les *Œuvres*, t. I, p. 251-252.

(28) Voyez une lettre de Condorcet à M. le comte de Maurepas (octobre 1776), dans les *Œuvres*, t. I, p. 296-297.

(29) La *Biographie universelle* lui fait purement et simplement donner sa démission, *pour n'avoir*, dit-elle, *aucune*

relation avec Necker. Arago (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. LXXIX) lui fait remettre sa démission entre les mains du comte de Maurepas, en s'autorisant de la lettre à laquelle la note précédente renvoie et dont il reproduit très-inexactement les termes. Isambert (*Nouvelle Biographie générale*) lui fait aussi donner sa démission ; mais il ajoute qu'elle ne fut pas acceptée. Nous n'avons pas cru devoir nous prononcer, n'ayant sur ce point rien de positif.

(30) Voyez un *Fragment de justification* (juillet 1793) dans les *Œuvres*, t. I, p. 576. L'Adresse en question, datée du 5 juin 1790, parut d'abord dans le premier numéro du *Journal de la Société de* 1789, qui la donne comme présentée le 20 avril. MM. O'connor et Arago l'ont imprimée t. X, p. 77 et suiv. Le *Projet de constitution française*, présenté à la Convention nationale les 15 et 16 février 1793 (Voyez les *Œuvres*, t. XII, p. 425-426), ne demande également, pour l'élection et l'éligibilité à toutes les places de la République, que la qualité de citoyen français (laquelle ne suppose aucune sorte de contribution) et la majorité de 25 ans accomplis ; et cette disposition est longuement discutée ou plutôt justifiée dans l'*Exposition des principes et des motifs du plan de Constitution (Ibid.*, p. 384 et suiv.). Mais avant 1790 et même encore au commencement de cette année, Condorcet soutenait l'opinion opposée. Dans un opuscule de 1790 *Sur l'impôt personnel (Ibid.*, t. XI, p. 480), on trouve un projet de décret dont l'art. 1er. est ainsi conçu : « Tout homme majeur de 25 ans, qui voudra exercer les droits de citoyen actif, paiera une contribution égale à trois journées de travail. » L'*Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, rédigé en 1788, professe, à plus forte raison, la doctrine qui n'accorde qu'à certaines conditions l'exercice du droit de cité ; il ne le concède qu'à ceux qui possèdent un revenu en propriété foncière, suf-

fisant pour leur subsistance (*Ibid.*, t. VIII, p. 128). C'est donc avant 1790, à coup sûr, et non, comme l'ont pensé les éditeurs, dans les derniers jours de la vie de Condorcet, qu'avait été écrit, si la transcription en est exacte, un *Fragment*, communiqué par M[me]. Vernet, qui l'avait copié sur l'original aujourd'hui perdu, où nous lisons : « J'ai démontré la nécessité de faire dépendre l'exercice du droit de citoyen de la quotité des impositions. »

(31) Voyez une pièce extraite du recueil périodique intitulé : *Le Républicain*, dans les *OEuvres*, t. XII, p 236. « Je savais, dit Condorcet, que plusieurs députés voulaient me donner leur suffrage pour la place de gouverneur, et j'étais bien aise qu'on sût d'avance dans quels principes je l'aurais élevé. Je connaissais assez l'Assemblée pour être certain que c'était un moyen assuré de ne pas avoir la pluralité. » Le *Dictionnaire universel* de Maurice La Châtre (Paris, 1856, 2 vol. in-4°.) a donc tort d'affirmer (t. I, p. 1084, col. 2) » qu'il fut désigné, sous l'Assemblée *constituante*, pour gouverneur du dauphin. » Condorcet, d'ailleurs, en éludant cette charge, ne faisait que suivre l'exemple qui lui avait été donné par D'Alembert (Voyez son *Eloge*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 89), lorsque l'impératrice de Russie lui avait proposé de le charger de l'éducation de son fils et de l'en charger seul.

(32) Voyez les pièces relatives à ces diverses questions dans les *OEuvres*, t. XII, p. 9; — t. XI, p. 223 ; — t. X, p. 253.

(33) Voici quelques détails, puisés aux sources officielles, sur cette particularité. Louis XVI ayant exprimé, par une lettre en date du 6 février 1792, le désir de connaître le vœu du Corps législatif sur la manière dont seraient reçus les commissaires qui lui présenteraient les décrets de l'Assemblée, le président, Condorcet, fut chargé de répondre que l'Assemblée demandait qu'en toute occasion les députés qui se rendraient au palais en son nom, y fussent reçus

sans aucune différence. C'est sans doute à cette réponse que se rapporte l'observation consignée dans notre texte. Condorcet avait d'ailleurs *prié l'Assemblée de vouloir bien lui indiquer la formule qu'il devait suivre en écrivant*, et le même jour la rédaction dont il fit lecture à ses collègues avait été approuvée. Ce fut donc la Convention qui supprima la formule d'usage ; cette détermination de sa part doit être attribuée très-vraisemblablement à l'accueil qu'avait reçu la veille la députation qui s'était transportée aux Tuileries : « Lorsque nous nous sommes rendus chez le roi, dit à ce propos un des membres de l'Assemblée, ayant M. Cordorcet à notre tête,. . nous étions au nombre de 24 ; cependant nous avons été reçus dans une antichambre où des hommes à épaulettes et à broderies nous persiflèrent par les souris les plus moqueurs. Nous fûmes introduits après avoir attendu assez long-temps, et on ne nous ouvrit qu'un battant. » Voyez le *Moniteur Universel*, séance du 6 février 1792, p. 156, col. 2, 158, col. 3, et 159, col. [1]. Il ne faut pas, du reste, chercher dans ce journal la lettre de Condorcet qui, je ne sais pourquoi, n'y fut pas insérée.

(34) Voyez ce discours dans les *OEuvres*, t. I, p. 535. Les éditeurs en ont rapproché, dans une note, un article du *Journal des Débats*, du 17 avril 1834, et un autre de la *Gazette de France*, du 27 mars 1838, où se trouvent les exagérations que nous avons signalées. Condorcet, d'ailleurs, s'était prononcé assez énergiquement contre l'usage de faire brûler les livres (Voyez *Ibid.*, p. 538, et t. XI, *Réflexions sur les corvées*, p. 84), pour qu'on ne puisse pas, sans une prévention extrême, s'aveugler à son égard au point de voir en lui, comme dit Arago, un nouvel Omar. Peut-on supposer une passion aussi sauvage chez l'homme qui, dans l'*Eloge de M. de Fouchy* (Voyez les *OEuvres*, t. III, p. 311), écrivait ces quelques lignes: « La découverte de l'imprimerie a ouvert à l'humanité en-

tière la route du bonheur comme celle de la liberté. Elle seule a rendu les vérités éternelles : elle seule en a fait le patrimoine commun de tous les hommes, et c'est par elle seule qu'il n'existe plus aucun terme ni aux progrès de l'esprit humain, ni à la perfection des institutions sociales. » Loin de vouloir que les livres fussent livrés aux flammes, il ne voulait même pas qu'ils fussent soumis à la censure (Voyez *Fragments sur la liberté de la presse*, dans les *OEuvres*, t. XI, p. 304-305). Le décret, proposé par Condorcet le 19 juin, adopté le même jour sans discussion par l'Assemblée nationale, fut sanctionné le 24 par Louis XVI.

(35) Voyez, pour les deux derniers faits, les *OEuvres*, t. X, p. 521, 531 et 545.

(36) « C'est par ordre exprès du roi et à l'imitation de l'impératrice de Russie que j'ai été obligé de rayer MM. Condorcet et Bitaubé de la liste de mon Académie, à cause de leurs principes *outrés*. Je sens bien que le premier ne s'en souciera pas tant que le second, qui perd par là une pension de 600 écus. » Extrait d'une lettre de M. de Hertzberg, écrite de Berlin le 1er. février 1793, dans le *Moniteur universel* du mercredi 13 mars 1793, p. 327, col. 3.

(37) *Fragment de justification*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 605 : « Je fus nommé à la Convention par cinq départements, et je ne l'aurais pas été par celui de Paris. ., si on n'eût commencé par prouver aux spectateurs des élections, dont les cris seuls les ont déterminées, que le sens commun et l'honnêteté étaient des qualités inutiles pour représenter dignement la nation française. » La construction de cette phrase laisserait croire par son début que Condorcet fut nommé aussi à Paris ; la fin de la phrase dit tout le contraire ; c'est le contraire qui est vrai. Les députés de Paris étaient Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Camille

Desmoulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Raffront-du-Trouillet, Fréron, Fabre d'Églantine, Osselin, Robespierre jeune et David. Condorcet fut élu par les départements de l'Aisne, de l'Eure, de la Gironde, du Loiret et de la Sarthe. Voyez le *Moniteur universel* des 8, 9, 10, 11, 16 et 19 septembre 1792

(38) Voyez l'*Exposition des principes et des motifs du plan de constitution* et le *Projet de déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes*, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 333-501.

(39) Voyez l'*Opinion sur le jugement de Louis XVI*, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 267-303, et pour le passage de notre texte relatif à la peine de mort, p. 300. Cf. le *Moniteur universel*, 23 janvier 1793, p. 116, col. 1.

(40) M. Granier de Cassagnac me semble peu équitable, lorsqu'il reproche à Condorcet (Voyez son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 99) d'avoir voulu par son vote *faire marquer Louis XVI et l'envoyer aux galères perpétuelles*. J'aime à croire, pour ma part, que si la formule adoptée dans cette circonstance, à ce qu'on prétend, par Condorcet: *Ad omnia citra mortem*, était celle par laquelle les Chambres des présidiaux et des Tournelles condamnaient à cette double peine, Condorcet, en s'en servant, n'eut en vue qu'une chose : sauver le malheureux prince du coup fatal dont il était menacé.

(41) Voyez les *OEuvres*, t. I, p. CXXII.

(42) *Ibid.*, p. 620.

(43) Voyez la pièce intitulée: *Aux citoyens français sur la nouvelle constitution*, juin 1793, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 651-675. Cette nouvelle constitution avait été présentée à la Convention, le 10 juin 1793, par Hérault de Séchelles, député de Paris, au nom des cinq commissaires que le Comité de salut public avait chargés de la rédiger.

(44) Voici quelques-unes des aménités qu'on peut lire

dans le discours de Chabot à la Convention nationale, séance du 8 juillet 1793 (Voyez le *Moniteur universel* du 10) : « Ces hommes (Brissot et ses adhérents)... veulent empêcher le peuple d'accepter une constitution à laquelle il est permis à des *académiciens* de ne pas applaudir, mais que tous les bons Français s'empressent d'accueillir avec enthousiasme et reconnaissance .... Cet homme (Condorcet) qui, parce qu'il a siégé à côté de quelques savants de l'Académie, s'imagine devoir donner des lois à la République française. ... M. le marquis de Condorcet et sa sequelle..... cet écrit *infâme* (*Aux citoyens français sur la nouvelle constitution*, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 651 et suiv.)..... un travail (le nouveau projet présenté par Hérault de Séchelles) auquel Condorcet et quelques *scélérats* n'ont pas voulu prendre part..... » Ce qui dut surtout dans ce discours impressionner l'Assemblée, c'est que l'orateur y accusait le député de l'Aisne d'avoir engagé son département, ce qui ne me paraît nullement démontré, à marcher en armes sur Paris.

(45) Les derniers événements de la vie de Condorcet nous sont bien diversement rapportés par ses biographes. L'auteur d'une notice placée en tête de l'édition in-12 de l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (Paris, 1822), le fait sortir de sa retraite, à huit heures du soir, le 19 mars, et conduire dans la prison de Bourg-la-Reine, le 27 ; ce serait donc du 28 de ce même mois qu'il faudrait dater sa mort. C'est aussi en mars que le fait mourir l'auteur d'un livre généralement exact, M. Bouillet, dans son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, qui est dans toutes les mains. Nous avons adopté pour tous ces détails les versions les plus autorisées. Quant à la question de savoir s'il a pris du poison, M. Aristide de Baudéan est le seul, à ma connaissance (Voyez l'*Encyclopédie des connaissances utiles*, t. XVIII,

p. 254), qui élève des doutes à ce sujet. « On ignore, dit-il, s'il s'est empoisonné ou s'il est mort naturellement; l'autopsie n'amena rien de certain. » Mais, lorsqu'il ajoute qu'une telle fin serait en contradiction avec les principes du philosophe, il se trompe évidemment : la philosophie de Condorcet, au contraire, laisse l'homme parfaitement libre de choisir de deux maux le moindre, *minima de malis*, ou plutôt elle le lui conseille. N'avait-il pas d'ailleurs, en 1771, dominé par des peines de cœur qui lui rendaient la vie insupportable, projeté un suicide? Arago, du moins, nous l'assure (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CLXIII). M. Isambert (*Nouvelle Biographie générale*) sait non-seulement que Condorcet s'est empoisonné, mais que le poison dont il a usé lui avait été donné par Cabanis. Garat, dans ses *Mémoires*, p. 38, parle de *ce poison* dont il avait eu aussi une dose, et qu'ils s'étaient partagé entr'eux (probablement Cabanis, Condorcet et lui) *comme le pain entre des frères*. Il paraîtrait, si nous en croyons Arago (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CLVII, note 1), que le poison avec lequel Napoléon Ier. songea un moment, au palais de Fontainebleau, à se donner la mort, avait la même origine et datait de la même époque. Cf. Mathon de La Varenne, *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre* 1792, p. 215.

(46) La Bibliothèque de l'Institut possède 4 volumes in-4°. mss. qui lui ont été offerts par la fille de Condorcet, Mme. O'connor, en 1853. Deux de ces volumes contiennent le brouillon, de la main même de Condorcet, de son *Traité du calcul intégral*; un troisième en contient une copie, dont les premières pages sont remplacées par les quelques feuilles qui en furent tirées et auxquelles l'impression commencée s'arrêta. Le quatrième contient 99 lettres autographes de Lagrange, dont 80 sont adressées à D'Alembert et 19 à Condorcet; plusieurs lettres égale-

(60) Voyez les *OEuvres*, t. IV, p 291-292, dans l'Avertissement placé en tête des *Remarques* de Voltaire *sur les Pensées de Pascal.*

(61) Voyez entr'autres, dans les *OEuvres*, t. IV, p. 211, l'Avertissement placé en tête du *Jules César* de Shakespeare, traduit par Voltaire. Après avoir parlé des *extravagances* de Caldéron et de Lope de Véga, des *horreurs dégoûtantes* de Shakespeare, Condorcet ajoute : « M. de Voltaire a combattu, pendant les vingt dernières années de sa vie, contre la manie de quelques gens de lettres, qui, ayant appris de lui à connaître les beautés de ces théâtres grossiers, ont cru devoir y louer presque tout, et ont imaginé une nouvelle poétique qui, s'ils avaient pu être écoutés, aurait absolument replongé l'art tragique dans le chaos. »

(62) *Ibid.*, p. 215-216.

(63) *Ibid.*, p. 578 et suiv.

(64) *Correspondance entre Voltaire et Condorcet*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 12. C'est là, du reste, à ce qu'il paraît, un défaut de tous les temps (Voyez aujourd'hui de Lamartine, Victor Hugo, d'autres encore) et peut-être de tous les esprits supérieurs et bienveillants, qui, un peu par reconnaissance et beaucoup par vanité, s'exagèrent, le plus souvent à leur insu ou du moins sans en avoir clairement conscience, la valeur de ceux dont ils obtiennent les suffrages, rehaussant d'autant par cela même le mérite qu'on leur reconnaît.

(65) Voltaire y trouvait *toujours le mot propre*, *le style de son sujet* (*Correspondance avec M. D'Alembert*, 5 décembre 1773), ce qu'il appelle ailleurs (*Correspondance générale*, lettre à M. le marquis de Condorcet, en date du 1er. septembre 1772) *le style de la chose.* Grimm juge ces premiers *Eloges* beaucoup moins favorablement : c'est une *lecture* qui, selon lui, *n'attache pas assez ;* il y désirerait *un style un peu plus intéressant* (*Correspondance littéraire*, *philoso-*

phique et critique de Grimm et de Diderot; nouvelle édition. Paris, 1830, t. VIII, p. 163).

(66) Arago (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. LIII) a lu cette suscription « sur l'adresse de plusieurs lettres inédites » qu'il avait entre les mains. Nous le croyons puisqu'il l'affirme; ce qui est certain, c'est qu'il existe deux lettres de Voltaire à Condorcet : l'une du 1[er]. novembre 1776 (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. 133) où le patriarche de Ferney se prosterne devant *Monsieur plus que Fontenelle*; l'autre, du 20 décembre 1776 (*Ibid.*, p. 140), où Condorcet est non-seulement *Monsieur plus que Fontenelle*, mais encore *Monsieur plus que Pascal!* »

(67) Voyez *Ibid.*, p. XLVII, 21 et 23.

(68) *Ibid.*, p. LII-LIII.

(69) *Correspondance générale*, lettre adressée à M. de Vaines, en date du 3 octobre 1777.

(70) *OEuvres*, t. I, p. LXV.

(71) *Ibid.*, t. III, p. 418.

(72) *Ibid.*, p. 327 et suiv.

(73) C'étaient surtout Turgot et Condorcet que Buffon désignait, dans une de ses lettres à Necker, par ces *demandeurs d'aumônes appelés économistes*, dont la langue n'était qu'un *jargon d'hôpital* auquel il ne comprenait rien. Voyez dans les *OEuvres*, t. I, p. LXXVIII. — Ajoutez-y l'*Eloge* de d'Arcy, dont Condorcet qui avait eu beaucoup à s'en plaindre, s'attache, pour toute vengeance, à relever (comme s'exprime la *Biographie universelle*, t. II, p. 389), avec une recherche particulière, tous les genres de mérite. Il faut pourtant reconnaître que, dans ses *Eloges*, il parle au nom de l'Académie devant laquelle alors il devait s'effacer; il est, à coup sûr moins généreux lorsqu'il parle en son propre nom. Ainsi, dans la *Vie de Voltaire* (Voyez les *OEuvres*, t. IV, p. 169), il semble beaucoup rabattre de la haute estime qu'il professe officiellement pour Buffon,

en ne reconnaissant plus dans ses écrits que « la peinture heureuse et brillante des mœurs de quelques animaux, et la combinaison plus ou moins adroite de quelques vains systèmes démentis par les faits. »

(74) « M. Turgot n'avait pas même commencé à écrire ce grand ouvrage, et c'est d'après ses conversations et quelques idées répandues dans le petit nombre d'écrits qu'il a laissés que je vais essayer ici d'en tracer une légère esquisse. » *Vie de M. Turgot*, dans les *OEuvres*, t. V, p. 169-170. C'est là surtout que Condorcet, avec une rare bonne foi et un remarquable désintéressement, laisse bien voir tout ce qu'il doit à Turgot, et de combien de ses écrits il lui a emprunté le thème. Dès l'âge de 23 ans, Turgot, pour prendre son grade de licencié en Sorbonne, rédigeait en latin un discours ayant pour objet *le tableau des progrès de l'esprit humain, progrès auxquels on ne peut assigner aucun terme et qui sont une suite de sa perfectibilité indéfinie* (*Ibid.*, p. 13-14) : comme intendant, il fait tout ce qui est en lui pour *affranchir* le Limousin *du fardeau des corvées* (p. 33) : plus tard, il développe, dans sept lettres très-étendues, son opinion *sur la liberté du commerce des grains* (p. 40) : ministre de la marine, il songe à faire disparaître peu à peu, par des lois sages, *cet esclavage des Nègres, l'opprobre des nations modernes* (p. 49). Lorsque, dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, IXe. époque (*OEuvres*, t. VI, p. 194), il rapporte la doctrine de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine aux écrivains qui l'ont répandue dans le monde, il en fait honneur à Turgot, à Price et à Priestley, qui en ont été, selon lui, *les plus illustres apôtres*.

(75) *Eloge de Perrault*, dans les *OEuvres*, t. II, p. 44. Pour ce qui concerne le manque d'imagination qu'on remarque dans ses écrits et les causes que nous lui assignons, voyez la note qui suit.

(76) Voyez dans les *OEuvres*, t. I, p 606-607. — Il paraît que c'est bien à lui aussi qu'appartient une petite pièce très-mordante où le président Omer nous est dépeint comme

Un homme au teint de couleur d'écritoire,
Qui pérorait ânonnant, ânonnant,
Gesticulait dandinant, dandinant,
Et raisonnait toujours déraisonnant.

Elle se trouve dans une lettre d'avril 1770, t. I, p. 165-167, des *OEuvres*. On l'attribuait à tort à Turgot (Voyez la *Biographie universelle*, qui en cite deux vers), et on en concluait que le ministre, connu d'ailleurs pour sa bienveillance, avait « beaucoup de penchant pour la satire. » — Quand ses amis l'engageaient à rimer pour se distraire d'un violent chagrin : « Je n'aime pas les mauvais vers, leur répondait-il ; je ne pourrais souffrir les miens. » Voyez les *OEuvres*, t. 1, p. CLXIII.—On peut conclure de tout ce que nous venons de voir qu'il y a beaucoup d'exagération, si on n'y veut pas reconnaître un peu de mauvaise foi, dans ceux qui, comme Sabatier, lui reprochent « un style aride, sententieux, plein de morgue et dépourvu de toute espèce d'intérêt », ou qui, comme Rivarol, veulent qu'il ait écrit « avec de l'opium sur des feuilles de plomb. » Le plus souvent, d'ailleurs, il s'imposait comme un devoir rigoureux une extrême simplicité de style : « Quand on raisonne, disait il (*Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, Introduction, dans les *OEuvres*, t. VIII, p. 122-123), sur des objets qui demandent une analyse exacte, une précision sévère, on risquerait de les défigurer, si l'on s'efforçait d'y répandre des agréments étrangers ou un intérêt qui ne sortît pas du fond même du sujet. »

(77) Voyez *supra*, note 73.

(78) Voyez les *OEuvres*, t. XI, p. 251, dans la Conclusion des *Réflexions sur le commerce des blés.*

(79) *Ibid.*, p. 585, dans la Préface des *Mémoires sur les monnaies.*

(80) *Ibid.*, p. 584.

(81) *Ibid.*, p. 248.

(82) *Ibid.*, 5e. *mémoire sur les monnaies*, p. 673.

(83) *Ibid*, p. 61, 70, 96.

(84) *Vie de M. Turgot*, dans les *OEuvres*, t. V, p 184 et suiv.

(85) *Le Mercure* a inséré dans ses feuilles quelques-unes de ses communications; voyez, entr'autres, dans le mois de juillet 1774, t. Ier., p. 168-169, une *Lettre de M. le marquis de Condorcet à M. de La Harpe*, où il prône les *Eléments de philosophie de Newton*, par Voltaire, comme un livre qui a rendu de véritables services à la science. — Le *Journal de Paris*, fondé le 1er. janvier 1777, a été rédigé, depuis le 1er. mai 1789 jusqu'à la fin de 1790, par Garat, Condorcet et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. — Il s'était chargé dans *La Chronique de Paris*, qui, commencée le 24 août 1789, finit le 25 août 1793 (9 vol. in-4°.), de l'article : *Assemblée nationale*; il y avait pour collaborateurs Rabaut-Saint-Étienne, Noël et Ducos. — De novembre 1791 à juillet 1793, il édite, de concert avec Clavière, Garan-Coulon et quelques autres, *La Chronique du mois ou les Cahiers patriotiques* (5 vol. in-8°.). — Du 5 juin 1790 au 15 septembre même année, il publie, avec Dupont de Nemours, Pastoret, Grouvelle et André Chénier le *Journal de la Société de* 1789, in-8°., qui s'arrêta après le 15e. numéro. — Il a donné de nombreux articles à *La Feuille villageoise*, que dirigeaient avec lui d'abord Cerutti et Rabaut-Saint-Étienne, puis Grouvelle et Guinguené, du 30 septembre 1790 au 15 thermidor an III (10 vol. in-8°.). — De 1790 à 1792 parurent les 28 vol. in-8°. de la *Biblio-*

thèque de l'homme public ou analyse raisonnée des principaux ouvrages sur la politique en général, la législation, etc., etc.; on y trouve un grand nombre de morceaux signés de lui. — *Le Républicain ou le défenseur du gouvernement représentatif*, par une société de républicains (Condorcet, Thomas Payne et Achille du Chatelet), fondé en juillet 1792, n'a eu que 14 ou 15 numéros, qui sont d'une extrême rareté. — Enfin, en 1793, il fondait avec Duhamel et Sieyès le *Journal d'instruction sociale*, qui n'alla pas au-delà de son 6e. numéro, et dans lequel il avait, ainsi que Sieyès, mission de développer les principes du droit naturel et politique, de l'économie publique, de l'art social. — Voyez, pour ces détails et quelques autres, Quérard, *La France littéraire*, v°. CONDORCET; D......S (Deschiens), avocat à la Cour royale de Paris, *Bibliographie des Journaux*, Paris, 1829, 1 vol. in-8°.;—*Bibliothèque impériale. Département des imprimés. Catalogue de l'histoire de France*, t. V, Paris, 1857, p. 375, n°. 463; p. 384, n°. 649: p. 390, n°. 785; — et France, *La description historique et bibliographique de la collection de M. le comte H. de La Bédoyère*. Paris, 1862, p. 436, n°. 1683; p. 446, n°. 1747; p. 447, n°. 1753; p. 475, n°. 1942, et p. 495, n°. 2066. Pour ce qui concerne *Le Journal d'instruction sociale*, voyez Condorcet, *OEuvres*, t. XII, p. 605 et suiv.

(86) *Biographie de Condorcet*, dans les *OEuvres*, t. I, p. LXXI.

(87) C'est du moins ce qui paraît assez probable; ce que d'ailleurs je ne répète qu'après tous les biographes (Voyez entr'autres Arago, dans les *OEuvres*, t. I, p. CXLIV et CXLVIII). Il ne faudrait donc relever qu'avec une extrême indulgence les inexactitudes que ne peut pas ne pas présenter un ouvrage écrit dans de pareilles conditions; il en est une toutefois qui m'a beaucoup frappé; est-elle de Condorcet ou de ses imprimeurs? Dans le *Fragment*

de l'histoire de la Ve. époque (t. VI, p. 504), le vers si connu du *Cinna* de Corneille :

Et monté sur le faîte il aspire à descendre

est rapporté à l'*Iphigénie* de Racine ! — Reconnaissons cependant, pour ne rien exagérer, que quelques livres devaient pénétrer dans une maison habitée par des étudiants ; et nous savons positivement (Voyez Arago, dans les *OEuvres*, t. I, p. CXLI et CXLII), que le citoyen Marcos, député suppléant à la Convention pour le département du Mont-Blanc, qui logeait sous le même toit, entra, grâce à Mme. Vernet, quoique montagnard et au péril de sa vie, en relations directes avec le proscrit qu'il approvisionnait de romans dont il faisait une grande consommation.

(88) Voyez cette pièce, qui fait honneur à Daunou et à la Convention, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 3-5.

(89) *Remarques sur les Pensées de Pascal*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 641 ; *Essai sur les probabilités en fait de justice*, t. IV, p. 268 ; l'Avertissement placé en tête des *Remarques* de Voltaire *sur les Pensées de Pascal*, Ibid., p. 293-294, et l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, *IXe. époque*, t. VI, p. 190 et 224.

(90) Voyez dans les *OEuvres*, t. IV, p. 221, note *sur la loi naturelle* de Voltaire ; *Ibid*, p. 284, note *sur la philosophie générale*, t. III, p. 574, *Eloge de Blaise Pascal*, préface. — « Si on vous dit que tel homme est incrédule et qu'il est athée..... examinez si cet homme a des vertus, s'il est éclairé » et choisissez-le pour vous représenter. *Lettres d'un gentilhomme à Messieurs du Tiers-Etat*, dans les *OEuvres*, t. IX, p. 256. — Dans un mémoire inédit sur la meilleure organisation des sociétés savantes, destiné au gouvernement espagnol, il conseillait à l'autorité de ne jamais s'enquérir, pour les choix à faire, des principes religieux des candidats : « Croyez-vous, disait-il, qu'une

académie composée de l'athée Aristote, du brahme Pythagore, du musulman Alhasen, du catholique Descartes, du janséniste Pascal, de l'ultramontain Cassini, du calviniste Huygens, de l'anglican Bacon, de l'arien Newton, du déiste Leibnitz, n'en eût point valu une autre? » Voyez Isambert, v°. CONDORCET, dans la *Nouvelle Biographie générale*, t. XI, et Arago, dans les *OEuvres*, t. I, p. XXXIII-XXXIV.—Aussi M. Jean Reynaud lui reproche-t-il (*Encyclopédie nouvelle*, t. III, p. 749) « de s'être occupé trop exclusivement (dans son système) du progrès des lumières et de n'avoir tenu presque aucun compte de la sentimentalité religieuse. » « L'humain y est dignement représenté, ajoute-t-il un peu plus loin (p. 752); mais le divin y manque. »

(91) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Introduction, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 12.

(92) *Ibid.*, *IX*e. *époque*, p. 176.

(93) *Ibid.*, *V*e. *époque*, p. 88.

(94) *Ibid.*, *Fragment de l'histoire de la V*e. *époque*, p. 473 et suiv.

(95) *Ibid.*, *Fragment de l'histoire de la I*re *époque* p. 340. « La poésie, dit-il ailleurs (*Eloge de M. D'Alembert*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 82), dont le but principal est de plaire... »

(96) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, *V*e. *époque*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 87.

(97) *Ibid.*, *IX*e. *époque*, p. 183-184.

(98) *Ibid.*, *Fragment de l'histoire de la X*e. *époque*, p. 515-516.

(99) *Ibid.*, *V*e. *époque*, p. 90.

(100) *Testament*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 625.

(101) Je n'y ai noté que deux passages où l'allusion à ses malheurs me semble assez visible : le premier termine la Xe. *époque* (*OEuvres*, t. VI, p. 275-276); nous y voyons le vrai philosophe se représenter, dans un avenir plus ou

moins éloigné, l'espèce humaine marchant d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur, et se consolant ainsi des erreurs, des crimes, des injustices, dont la terre est encore souillée et *dont il est souvent la victime.* Cette contemplation est pour lui un *asile où le souvenir de ses persécuteurs ne peut le poursuivre.*—Le second appartient au *Fragment de l'histoire de la X*e*. époque* (*Ibid.*, p. 589-590) : « Croit-on que l'opinion qui fait consister l'égalité morale... dans l'égalité de l'ignorance, de la corruption, de la férocité,... puisse long-temps dégrader une nation? Croit-on que les hommes dont l'ambitieuse et jalouse médiocrité a besoin de rendre les lumières odieuses et la vertu suspecte, puissent produire une illusion durable? Non : ils peuvent faire pleurer à l'humanité la perte de quelques hommes qui ont bien mérité d'elle ; ils peuvent, etc., etc... »

(102) *Ibid.*, *X*e*. époque*, p. 263.

(103) *Ibid.*, *IV*e*. époque*, p. 77-78, et *X*e*. époque*, p 261-262.

(104) « Vous êtes bien heureux, écrit-il à Turgot (Voyez dans les *OEuvres*, t. I, p. 201), d'avoir la passion du bien public et de pouvoir la satisfaire ; c'est une grande consolation et d'un ordre supérieur à celle de l'étude » — « L'amour du bien général et même le courage de s'y dévouer sont, pour ainsi dire, selon lui (*Discours de réception à l'Académie française*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 395), l'état habituel de l'homme éclairé. »

(105) Adam Smith a publié deux éditions de sa *Théorie des sentiments moraux* : la première, en 1759 ; la seconde en 1789 ; c'est cette dernière que Mme. de Condorcet a traduite en 1798 ; elle a joint à sa traduction huit lettres adressées à Cabanis, son beau-frère, où elle expose ses propres idées sur le mobile qu'Adam Smith propose à nos déterminations morales. J'ai autrefois apprécié ce principe dans mon *Essai*

sur les bases et les développements de la moralité (Paris, 1834, 1 vol. in-8°., p. 450 et 472).

(106) « J'ai cru observer, dit-il, que l'intérêt que nous avions à être justes et vertueux était fondé sur la peine que fait nécessairement éprouver à un être sensible l'idée du mal que souffre un autre être sensible..... J'ai renoncé à la chasse pour qui j'avais eu du goût et je ne me suis pas même permis de tuer les insectes, à moins qu'ils ne me fassent beaucoup de mal. » (*Correspondance entre Turgot et Condorcet*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 220-221.)

(107) Voyez *Biographie nouvelle des contemporains*, t. V, p. 32.

(108) Voyez les *Remarques sur les Pensées de Pascal*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 659 660.

(109) Voy. *Ibid.*, t. XI, p. 51, l'article intitulé : *Monopole et Monopoleur*, écrit en 1775.

(110) *Déclaration des droits*, dans les *OEuvres*, t. IX, p. 182 et 270.

(111) *Ibid.*, p. 184.

(112) *De la nature des pouvoirs politiques*, dans les *OEuvres*, t. X, p. 611; — *La république française aux hommes libres*, t. XII, p. 109; — *Exposition des principes et des motifs du plan de constitution; Ibid.*, p. 335; — *Projet de constitution française; Ibid.*, p. 423.

(113) Nous citons ici en entier ce remarquable passage : « La raison, d'accord avec la nature, ne met qu'une seule borne à l'indépendance individuelle, n'ajoute qu'une seule obligation sociale à celles de la morale particulière : c'est la nécessité et l'obligation d'obéir dans les actions qui doivent suivre une règle commune, non à sa propre raison, mais à la raison collective du plus grand nombre; je dis à sa raison et non à sa volonté; car le pouvoir de la majorité sur la minorité ne doit pas être arbitraire : il ne s'étend pas jusqu'à violer le droit d'un seul individu ; il ne

va point jusqu'à obliger à la soumission lorsqu'il contredit évidemment la raison. Cette distinction n'est pas futile : une collection d'hommes peut et doit, aussi bien qu'un individu, distinguer ce qu'elle veut de ce qu'elle trouve raisonnable et juste. » *De la nature des pouvoirs politiques dans une nation libre* (Voyez les *OEuvres*, t. X, p. 589-590.

(114) *Déclaration des droits*, dans les *OEuvres*, t. IX, p. 183.

(115) *Lettres d'un gentilhomme à Messieurs du Tiers-Etat* (1789), lettre III ; *Ibid.*, p. 257, 258.

(116) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, X*e*. époque*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 237, 244, 248, 251.

(117) Voyez, dans les *OEuvres*, t. X, p. 119 et suiv., l'opuscule intitulé : *Sur l'admission des femmes au droit de cité*. Cf., pour cette égalité des sexes, le *Fragment sur l'Atlantide, IX*e*. et X*e*. époques*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 630 et suiv.

(118) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 173 et 245.

(119) *Fragment de l'histoire de la X*e*. époque* ; *Ibid.*, p. 591. Voyez, en outre, quelques pages intitulées : *De l'influence d'un monarque et d'une cour sur les mœurs d'un peuple libre*, dans les *OEuvres*, t. X, p. 270, et dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, le *Fragment de l'histoire de la X*e*. époque*, t. VI, p. 591. — Dans les notes rédigées, en 1789, sur les mots *monarchies* et *monarchiques*, pour l'édition de Voltaire qui se publiait à Kehl, Condorcet persiste à se prononcer pour la monarchie (Voyez les *OEuvres*, t. IV, p. 492-493). Mais, en 1791, il pense que les Français, *délivrés de ce reste de chaînes que par générosité ils avaient consenti à porter encore, peuvent examiner enfin si, pour être libres, ils ont*

besoin de se donner un roi ; car la nécessité seule peut excuser cette institution corruptrice et dangereuse; et il combat toutes les objections qu'on pourrait élever contre l'établissement d'une république en France (*De la République ou un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté?* dans les *Œuvres*, t. XII, p. 227 et suiv.). En 1792 (Voyez une *Lettre à M***, magistrat de la ville de ***, en Suisse*, dans les *Œuvres*, t. XII, p. 176), les rois ne sont plus, pour lui, que des *brigands couronnés*.

(120) *Vie de Voltaire*, dans les *Œuvres*, t. IV, p. 180-181. Condorcet va même, en cet endroit, jusqu'à traiter les membres du clergé de *bêtes féroces qui dévorent les peuples*. Il est vrai que les partisans de l'ancien ordre de choses, Necker entr'autres, traitaient également de *bêtes féroces* les économistes et les philosophes (Voyez dans les *Œuvres*, t. XI, p. 108, note 1, et p. 196). — C'est surtout au clergé catholique qu'il s'attaque : « Ne trouvez-vous pas comme moi, écrit-il à Voltaire, en 1774 (Voyez dans les *Œuvres*, t. I, p. 32), que dans toutes les nations la race d'hommes la plus méprisable et la plus odieuse est celle des prêtres catholiques ? » Et ailleurs (t. IV, p. 234-235), il trouve que « Il vaut mieux qu'un homme qui a cent mille écus de rente nourrisse des doreurs, des brodeuses ou des peintres, que s'il employait son superflu... comme nos anciens seigneurs, à entretenir de la valetaille, des moines ou des bêtes fauves » ! Nous avons hésité à reproduire ces regrettables paroles, que Condorcet, s'il eût vécu, nous aimons du moins à le croire, eût, un jour ou un autre, condamnées le premier et retirées; mais nous devions la vérité tout entière à nos lecteurs.

(121) Voyez la pièce intitulée : *Aux amis de la liberté sur les moyens d'en assurer la durée*, dans les *Œuvres*, t. X, p. 180.

(122) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'es-*

prit humain, Xᵉ. époque, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 237 et suiv.

(123) Voyez *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*. Neuchatel, 1781, dans les *Œuvres*, t. VII, p. 63; et *Ibid.*, t. IX, p. 471, une requête *Au corps électoral contre l'esclavage des Noirs*.

(124) *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, dans les *OEuvres*, t. VIII, p. 554.

(125) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 265.

(126) Voyez *supra*, p. 272 et la note 39.

(127) *Sur la proposition d'acquitter la dette exigible en assignats* (1790), dans les *OEuvres*, t. XI, p. 512.

(128) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, IIIᵉ. époque*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 39.

(129) *Fragment sur l'Atlantide, Ibid.*, p. 628.

(130) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, Xᵉ. époque, Ibid.*, p. 244.

(131) On pourrait même dire *tout-à-fait*, en pressant un peu le sens du passage suivant : « Sans doute l'homme ne deviendra pas immortel ; mais la distance entre le moment où il commence à vivre et l'époque commune où naturellement, sans maladie, sans accident, il éprouve la difficulté d'être, ne peut-elle s'accroître sans cesse ?.... Mais nous ignorons quel est le terme qu'elle ne doit jamais passer ; nous ignorons même si les lois générales de la nature en ont déterminé un au-delà duquel elle ne puisse s'étendre. » *Ibid.*, p. 273-275. — La Harpe (*Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 231) pense que si Condorcet n'a pas émis nettement sa pensée, c'est que « quand un paradoxe ressemble à la folie complète, il est assez naturel qu'on ne l'énonce pas crûment. » Fourier n'a pas eu ce scrupule. il promet bien positivement à l'homme, s'il veut suivre ses conseils, qu'il sera, dans un

avenir plus ou moins éloigné, « amphibie et nyctalope, comme les Albinos ; qu'il jouira de la repousse perpétuelle des dents et vivra sans vieillir. »

(132) Voyez *supra*, notes 119 et 120.

(133) Voyez les *Œuvres*, t. I, p. IV.

(134) *Portrait de M. le marquis de Condorcet ; Ibid.*, p. 627. — « C'est un très-bon esprit, plein de raison et de philosophie ; sur son visage résident le calme et la paix ; la bonté brille dans ses yeux... Son caractère ne dément pas sa figure, et ses amis l'appellent, par excellence, le bon Condorcet. » *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm et de Diderot, nouvelle édit. Paris, 1830, t. VIII, p. 163.

(135) C'était bien lui-même qu'il dépeignait, quand il disait de D'Alembert (Voyez son *Eloge*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 65), qu'il avait « de la malice dans le ton avec de la bonté dans le caractère ».

(136) Mme. Roland, *Mémoires*, 1re. partie, p. 88-89. « On ne lui appliquera pas, ajoute-t-elle, le mot que, *dans un faible corps, il montre un grand courage ;* il est aussi faible de cœur que de santé ».

(137) *Portrait de M. le marquis de Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 633-634.

(138) *Biographie de Condorcet; Ibid.*, p. CLXII.

(139) Cette anecdote nous est racontée, dans le *Dictionnaire de la Conversation,* article CONDORCET, par M. Aubert de Vitry, qui recueillit chez Mme. Dupaty, de la bouche même du publiciste, les paroles qu'il lui attribue. M. Cournot était donc fondé à dire de lui que, « dans les jugements qu'il porte, on le trouve toujours blâmant ou louant avec un sens moral aussi délicat que sûr. » *Lettres de L. Euler à une princesse d'Allemagne*. Paris, 1842, t. I, préface.

(140) C'était Fontaine. Il disait un jour, en parlant de Condorcet : « J'ai cru un moment qu'il valait mieux que moi ;

j'en étais jaloux; mais il m'a rassuré depuis ». C'est Condorcet lui-même qui nous a conservé ces paroles du grand géomètre, dans son *Eloge* (Voyez t. II des *Œuvres*, p. 155).

(141) Lettre de Franklin (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. LXV).

(142) *Correspondance générale*, lettre en date du 4 mai 1774. Voltaire le comparait, à propos de *ses Eloges*, à *un roi qui fait l'histoire de ses sujets* (Lettre en date du 1er. mars 1773, dans les *Œuvres* de Condorcet, t. I, p. 12). Ailleurs (*Correspondance générale*, 16 novembre 1773), il lui écrivait, en lui parlant de D'Alembert et de lui : « Vous êtes tous deux les vrais secrétaires d'État dans le royaume de la pensée. » Ailleurs encore il les mettait *à la tête des sages* : « c'est, ajoutait-il, la plus belle place du monde à mon gré » (*Correspondance entre Voltaire et Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 16).

(143) Mlle. de L'Espinasse ; *Ibid.*, p. 627.

(144) *Ibid.*, p. 634.

(145) *Ibid.*, p. XCII, voyez une allusion délicate à ce généreux procédé dans l'*Eloge de M. D'Alembert*, au t. III des *Œuvres*, p. 109 : « Il s'est assuré que ses vues de bienfaisance seront exécutées après lui. »

(146) *OEuvres*, t. I, p. 632-633. — En veut-on une nouvelle preuve ? « On vous dira, écrivait D'Alembert à Lagrange, que je suis directeur des canaux de navigation avec 6,000 fr. d'appointements. Fausseté ! Nous nous sommes chargés, MM. Condorcet, Bossut et moi, par amitié pour M. Turgot, de lui donner notre avis sur ces canaux ; mais nous avons refusé les appointements que Monsieur le Contrôleur des finances nous offrait pour cela. » *Ibid.*, p. LXXIII.

(147) « Je n'ai eu, écrit-il quelque part (*Fragment*, 1794, *Ibid.*, p. 608), depuis quatre ans, ni une idée, ni un sentiment, qui n'ait eu pour objet la liberté de mon pays. Je périrai, comme Socrate et Sidney, pour l'avoir servi,

sans jamais avoir été ni l'instrument ni la dupe, sans avoir jamais voulu partager les intrigues ou les fureurs des partis qui l'ont déchiré ». — Il professait pour Diderot, avec lequel cependant il s'était un moment brouillé, une estime profonde (Voyez *Ibid.*, p. CLXX). Nous savons déjà ce qu'il pensait des autres personnages que notre texte rappelle ici.

(148) Voyez, entr'autres, dans les *Œuvres*, t. IX, les *Réflexions sur les pouvoirs et instructions à donner par les provinces à leurs députés aux Etats généraux* (1789), où il reconnaît (p. 266) que la France doit rester une *monarchie* et qui plus est une *monarchie héréditaire*, mais dans laquelle les *lois, expression de l'intérêt général, seront le principe du pouvoir du prince, comme de l'obéissance du peuple*. Cf. les passages cités plus haut à la note 121.

(149) Voyez nos *Leçons de philosophie sociale*, XVIe. leçon, p. 187-188.

ADDENDA.

Note 24. — « Les plaisanteries de Condorcet, aussi injurieuses qu'elles étaient injustes, n'étaient pas agréables à tous les philosophes, dont la plupart, au contraire, étaient attachés à M. Necker. Suard, entr'autres, quoiqu'ami de Condorcet, les lui reprocha vivement : « Vous m'avez écrit, mon bon « ami, quatre lignes qui m'ont fait beaucoup de mal. Pour- « quoi me choisissez-vous pour le confident des injures ou- « trageantes que vous répandez contre un homme que j'estime, « que j'aime, que je dois aimer ? Comment pourrais-je, sans « la plus grande peine, vous voir traiter de scélérat un homme « en qui j'ai toujours reconnu une âme droite, noble, gé- « néreuse et sensible. .? » Voyez une publication en 2 vol. in-8°. Paris, 1824, intitulée : *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa Correspondance et de celles de ses amis*, et attribuée, je ne saurais dire sur quel fondement, à Gaëtan de La Rochefoucauld, t. I, p. 132.

Note 76. — Dans le recueil cité ci-dessus, je trouve, t. I, p. 77, une épigramme de 35 vers contre Marmontel, Sedaine et Dorat, que l'auteur, quel qu'il soit, de ce recueil attribue sans hésiter à Condorcet, le manuscrit d'après lequel la pièce a été imprimée étant bien de lui et portant des ratures qui ne semblent laisser aucun doute sur son origine : « Ces vers ne sont pas, ajoute le rédacteur anonyme, d'un homme habitué à versifier ; mais ils sont piquants, et s'ils ont été connus dans les sociétés de Marmontel, ils ont dû l'affliger. » Marmontel y est ainsi caricaturé :

Notre quarantième arlequin,
Se comparant au Tasse,
S'égalant à Lucain,
Voltaire des remparts, et Boileau de la Foire,
Tragédien, romancier, farceur couvert de gloire.....

Note 85. —*Ibid.*, t. II, p. 184 et suiv. « Le 10 novembre 1791, il [Condorcet] a abandonné la rédaction du *Journal de Paris*, parce que ses opinions ne s'accordaient plus avec celles des autres rédacteurs. » La lettre dans laquelle il en donne avis à ses collaborateurs porte en effet cette date. — « C'est alors qu'il se déclare publiquement auteur de la *Chronique*, que l'abbé Noël rédigeait et dont il devint le principal propriétaire. C'est là qu'il réalisa le projet de mettre en dehors et de propager ses opinions républicaines, projet qu'il avait osé tenter déjà au mois de juin précédent, lorsqu'il fit afficher, dans Paris, le prospectus du *Journal républicain*. Les rédacteurs principaux étaient Payne, Condorcet, Brissot, et un très médiocre écrivain, nommé Achille du Chatelet, s'en déclara responsable. Mais l'opinion n'étant pas encore préparée à cette idée de république, qui était, à cette époque, bien étrangère aux Français, le *Journal républicain* n'eut qu'un numéro. »

J'emprunte au même ouvrage (t. II, p. 124) un dernier détail qui me semble bon à conserver : « On sait que Chamfort était l'auteur du discours de Mirabeau sur les Académies ; Cabanis, Cerutti et Condorcet étaient sans cesse avec lui, et il a été dit de tous temps qu'ils lui prêtèrent souvent leur plume et leur esprit. »

PORT DE CHERBOURG.

LETTRES INÉDITES

DU

GÉNÉRAL DUMOURIEZ ET DU CAPITAINE DE VAISSEAU LA COULDRE DE LA BRETONNIÈRE,

PUBLIÉES PAR M. HIPPEAU,

Membre titulaire.

Les immenses travaux auxquels la France doit son beau port de Cherbourg, si merveilleusement creusé à l'avant-garde maritime du pays, et en face de l'Angleterre, ont été exposés plus d'une fois et appréciés avec ce sentiment d'admiration qu'ils excitent, non-seulement dans la Normandie, mais encore dans toutes les provinces où se conserve le feu sacré du patriotisme. Il est peu d'histoires plus intéressantes que celle de la digue et du port de Cherbourg. On ne peut en suivre avec un cœur indifférent les émouvantes péripéties, depuis le moment où l'œuvre gigantesque a été commencée jusqu'au jour où de splendides fêtes ont célébré son complet achèvement. Cette conquête sur l'Océan et sur la nature, supérieure aux plus admirables travaux de Rome, le plus beau titre de gloire du bon et malheureux prince qui l'a décrétée, était assez glorieuse pour que l'honneur de l'avoir

conçue fût disputé entre les hommes éminents qui les premiers y prirent part.

Des documents d'un prix inestimable dont je dois la communication à la bienveillante affection d'une famille qui porte un nom cher à la Normandie, m'ont fourni les moyens d'apporter à la solution d'une question non encore entièrement résolue, des éléments nouveaux.

J'ai, en effet, sous les yeux la correspondance des ingénieurs, des marins et des hommes de guerre qui ont mis la première main à ces grands travaux : leurs lettres et leurs rapports sont adressés au duc d'Harcourt, chargé par Louis XVI de leur surveillance et de leur direction suprême.

Parmi les lettres dont je parle, les plus intéressantes sont celles du général Dumouriez, commandant à Cherbourg, depuis 1778 jusqu'en 1790, et du capitaine de vaisseau La Couldre de La Bretonnière, à qui appartient la gloire d'avoir fait décider le choix de l'emplacement de Cherbourg, et la construction de la digue dont sa rade est fermée. En mettant en regard de décrets ou de rapports officiels rédigés à loisir, ces correspondances privées, plus sincères et plus vraies, dans leur laisser-aller, on arrive presque toujours (et c'est ce qui donne tant de prix à cet ordre de documents) à établir la vérité en la dégageant des assertions contradictoires, que les parties intéressées sont assez disposées à imaginer pour l'utilité de leur cause.

Si l'on s'en rapportait uniquement, par exemple, aux *Mémoires* de Dumouriez, écrits d'après des notes

et des souvenirs (ainsi que l'indique le nom donné à cette sorte d'ouvrages), c'est à lui seul qu'appartiendrait l'honneur d'avoir créé le port de Cherbourg. C'est sans doute à cause de la juste défiance qu'inspire toute prétention exagérée, que la plupart des historiens, à l'exception peut-être de l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, grand poète, mais critique peu sévère, se sont montrés à son égard très-sobres d'éloges sur ce point. Ils n'ont rien accordé à celui qui voulait tout avoir. Son humeur entreprenante, et son caractère bouillant, lui avaient fait beaucoup d'ennemis, dont le nombre s'accrut plus tard par suite des événements politiques au milieu desquels il a joué un rôle si important. La France, d'ailleurs, devait tout naturellement oublier un peu le commandant de Cherbourg, pour ne se souvenir que du vainqueur de Jemmapes.

Un oubli plus injuste encore a couvert, pendant un demi-siècle, le nom du capitaine de vaisseau de La Bretonnière. Ce n'est en quelque sorte que d'hier, que la ville de Cherbourg sait d'une manière certaine jusqu'à quel point elle est redevable de son port, de sa digue et de sa rade, à cet éminent officier de marine.

Au moment où l'on annonçait le prochain achèvement des immenses travaux commencés en 1783 et terminés en 1858, l'attention publique fut reportée, par des écrits d'une grande valeur, vers les hommes qui y avaient pris part dès le principe.

Une notice intéressante, publiée par M. de Tocqueville, dans l'*Histoire des villes de France* (1849), un

mémoire lu à la Société impériale académique de Cherbourg, par M. Noël, directeur de cette Société (1855), et surtout un long et substantiel article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 décembre 1858, et 15 janvier 1859), dû à la plume du savant et regrettable Baude, membre de l'Institut, rétablirent les faits dans leur vérité. Avec cet esprit d'impartialité qui est heureusement devenu le caractère distinctif de l'histoire au XIXe. siècle, ces écrivains eurent soin de mettre en lumière tous les documents qui leur permettaient de rendre justice aux savants, aux ingénieurs, aux marins ayant conçu ou exécuté une œuvre que l'on peut signaler comme un des monuments les plus admirables du génie humain.

La lumière n'est pas néanmoins entièrement faite sur tous les points. On voudrait savoir, par exemple, d'une manière précise quelle a été, sur le choix d'un port destiné à servir d'abri à nos flottes engagées dans la Manche, l'opinion du célèbre Vauban, qui, envoyé dans le Cotentin, en 1675, rédigea un mémoire que l'on regrette de ne trouver aujourd'hui dans aucun des dépôts connus. Il n'est guère permis de douter que l'emplacement de Cherbourg, désigné par lui sous le nom de *position audacieuse*, ne lui ait paru préférable à tous les autres. Les fortifications qu'il y construisit en 1687, et qu'on démolit en 1689, montrent suffisamment toute l'importance qu'il y attachait. Si l'extrait de ce mémoire que j'ai trouvé dans les archives d'Harcourt, et que j'ai pieusement recueilli, pour le publier, ne lève pas tous les doutes sur ce sujet, il fera du moins connaître en grande partie la

pensée de ce grand homme sur l'importance stratégique du Cotentin dans ses rapports avec l'Angleterre.

Quant à ce qui concerne les travaux du port, c'est dans la correspondance du duc d'Harcourt, que l'on trouvera les moyens de contrôler et de compléter les documents officiels déjà connus, ou ceux que l'on pourra désormais publier.

Les lettres adressées au maréchal et à ses fils, par Dumouriez et La Bretonnière, auront certainement ce mérite.

Dans une note écrite de la main du capitaine de La Bretonnière, en tête d'un manuscrit dans lequel il opposait son système à celui de l'ingénieur de Cessart, il s'exprime de la sorte au sujet de Dumouriez: « D'après les pièces, il sera aisé de reconnaître le degré de confiance qui est dû aux *Mémoires* du général Dumouriez, qui s'intitule *auteur et artisan du port de Cherbourg*, et dit en toutes lettres que c'est à lui et à ses soins que la France est redevable de ce port. Le fait est qu'il y était commandant de la place, et que ses fonctions se bornaient à y maintenir l'ordre parmi la troupe, ce qui n'a pas toujours eu lieu, et à y faire monter chaque jour la parade, ce qu'il laissait le plus souvent faire à son major de place. »

Nous pouvons, sans amoindrir les titres de M. de La Bretonnière, considérer ces paroles comme inspirées par un juste dépit contre le commandant de Cherbourg, plus disposé à faire valoir ses services qu'à mettre en relief ceux des autres. En consultant leur correspondance, nous verrons qu'ils ont long-temps marché

d'accord, et qu'ils ont déployé le même zèle en travaillant à l'œuvre commune. Tous deux ont reconnu et proclamé hautement la supériorité de Cherbourg sur tous les autres points où l'on pourrait creuser un port militaire.

Dumouriez, sorti du château de Caen où il avait passé cinq mois après un emprisonnement de deux ans à la Bastille, avait, en 1776, fait partie d'une Commission qui s'était prononcée pour Cherbourg, et il avait accompagné ce rapport d'observations si justes et si concluantes, qu'en lisant son mémoire, Louis XVI avait écrit en marge : *Dumouriez, commandant de Cherbourg.*

Nous allons montrer combien il avait pris au sérieux sa nomination à ce poste, en 1778. Il eut le tort, il est vrai, de s'obstiner à vouloir que l'on creusât le port, avant de songer à fermer la rade par la digue, dont M. de La Bretonnière démontrait la nécessité. C'était un des exemples de la lutte, qui ne cessa d'exister alors, entre les ingénieurs, les militaires et les marins, réellement plus compétents dans la question. Mais il ne faut pas que ses torts fassent oublier ses services.

Lorsqu'en 1778, Dumouriez fut appelé à Cherbourg, cette ville était loin de prévoir toute l'importance qu'elle aurait un jour; on n'avait pas oublié cependant l'insistance qu'avait mise l'illustre Vauban, à représenter cette ville et la presqu'île du Cotentin comme devant être l'objet de préoccupations sérieuses de la part du Gouvernement. « De tous les endroits du royaume, avait-il dit, où les ennemis peuvent faire descente, aucun ne leur convient mieux que cette presqu'île, où nous avons compté cinq descentes

toutes assurées, pourvu que l'on s'y prenne à marée basse. » « Les Anglais, ajoutait ce grand citoyen, ont les meilleurs de leurs ports si bien situés pour de telles expéditions, qu'ils semblent avoir été faits tout exprès. En moins de huit heures de temps, ils peuvent, en partant de ces ports, arriver sur nos côtes. »

Dumouriez fut du même avis; il comprit d'autant plus promptement le danger qui menaçait Cherbourg et la Normandie, que jamais les vaisseaux de l'Angleterre ne s'étaient approchés plus souvent et en plus grand nombre de notre littoral, qu'ils ne le firent dans les années qui avaient précédé et dans celle qui suivit son arrivée.

Les armements considérables des Anglais, et leurs fréquentes tentatives de descente, devaient engager le Gouvernement français à user de représailles; et le commandant de Cherbourg ne fut pas le dernier à applaudir à la résolution généreuse qui réunit, en 1779, une armée expéditionnaire, destinée à porter le plus rude coup à notre puissante et redoutable rivale.

En apprenant sa nomination au commandement de Cherbourg, Dumouriez s'était empressé d'en informer le duc d'Harcourt: « Cette grâce du roi, disait-il, m'est d'autant plus flatteuse, qu'elle me met à portée de témoigner mon zèle pour une des plus respectables familles du royaume, pour laquelle j'ai la plus grande vénération, et qu'elle me place directement sous vos ordres. »

Ainsi que tout homme qui, sentant sa force, sait se faire partout sa place, Dumouriez ne perdit pas un seul moment pour montrer à tous qu'il prenait au

sérieux les fonctions dont il était investi. Portant un regard attentif et intelligent sur toutes les parties du service, il comprit et essaya de faire comprendre au Gouvernement la nécessité de créer à Cherbourg un port de refuge pour les vaisseaux engagés dans la Manche, en même temps que l'on mettrait la ville, par un système de fortifications bien entendu, à l'abri de toute attaque. Sa prodigieuse activité, ses allures fermes et décidées, la netteté et la franchise de ses explications, la chaleur avec laquelle il soutenait ses opinions, ne pouvaient manquer de soulever contre lui des oppositions et des animosités, dont triompha sa tenacité persévérante. Fort de ses convictions et de son patriotique dévouement aux vrais intérêts du pays, il ne tint aucun compte des efforts que firent pour contre-carrer ses projets d'amélioration, les médiocrités jalouses, qui se vengent de leur impuissance en calomniant les hommes de progrès et d'initiative. Son zèle ne se refroidit pas en présence des obstacles que lui suscitèrent les ennemis que rencontrent tous ceux qui ne craignent pas de se mettre en avant : rien ne l'arrêta, il marcha et on le suivit.

Le rôle assigné à la presqu'île du Cotentin, par sa position même, donnait une grande importance au choix de l'emplacement que devrait occuper le port qu'il s'agissait de creuser. Dumouriez n'hésita pas : il préféra celui de Cherbourg à tout autre et notamment à celui de la Hougue, qui devait plus tard, grâce à de puissants protecteurs, disputer à la première ville l'honneur de servir de boulevard à la Normandie. Les lettres dans lesquelles il exposa ses idées

à ce sujet portent les dates de 1778 et de 1779. C'est précisément dans le même temps que le capitaine de La Bretonnière se livrait aux savantes études qui lui permirent de faire prévaloir plus tard son opinion, dès lors aussi fortement arrêtée en faveur de Cherbourg.

Un bien grand intérêt s'attache à cette période de notre histoire. La situation humiliante et désastreuse faite à la France par le traité de 1763 avait cessé. Le pays, ranimé par l'espoir de prendre une éclatante revanche, faisait de sérieux efforts. La marine renaissait à la voix de Louis XVI; l'Amérique échappait à l'Angleterre, après avoir trouvé dans la France du XVIIIe. siècle, une alliée naturelle. En 1779, le ministre de la guerre, M. de Montbarey, fit faire, avec un grand appareil, les préparatifs d'une descente en Angleterre. Deux corps d'armée furent réunis, l'un à St.-Malo, sous les ordres du comte de Vaux, l'autre au Havre, sous ceux du duc d'Harcourt. Partout se faisait sentir cette sorte de frémissement que provoquera toujours, en France, l'annonce d'une expédition contre le pays qu'il est plus facile d'admirer que d'aimer, et que la Providence semble avoir placé tout près de nous comme un principe de noble et généreuse émulation. Pendant tout le cours de cette année, une activité merveilleuse régna dans nos ports et nos arsenaux. On attendit long-temps avec une fiévreuse impatience l'ordre d'appareiller. Cet ordre n'arriva pas.

Dumouriez avait prévu et annoncé au duc d'Harcourt, que ces grands armements n'auraient aucun résultat, et que tout ce beau feu s'en irait en fumée. Si, comme toute la France, il avait une confiance

entière dans les bonnes intentions du roi, il savait, par sa propre expérience, combien étaient mobiles et vacillantes les résolutions de la Cour de Versailles, tiraillée dès lors entre les deux influences, dont le conflit fatal fut une des causes de la catastrophe terrible dans laquelle disparut la monarchie. A défaut de cette descente en Angleterre qu'il eût appelée de tous ses vœux, s'il eût pensé que le Ministère aurait assez d'énergie pour la mener à bonne fin, il avait proposé, dès son arrivée à Cherbourg, une expédition moins brillante, mais plus sûre. Les îles qui par leur situation devraient appartenir à la France, et auxquelles une longue possession a fait donner le nom d'*îles anglaises*, Dumouriez voulut les rattacher à la mère-patrie. Plusieurs circonstances favorables rendaient facile la conquête de Jersey et de Guernesey. Après la construction d'un port à Cherbourg, le projet de faire encore changer de nom à ces îles, si voisines du Cotentin, était devenu pour lui une idée fixe. Ses vives instances, secondées par le duc d'Harcourt, et par le marquis d'Héricy, admirateur du génie de Dumouriez, demeurèrent sans résultat. Versailles fit la sourde oreille. Mais, chose triste et misérable! tandis que l'on négligeait les préparatifs d'une expédition sérieuse, on encourageait sous main deux tentatives faites successivement au grand mécontentement du gouverneur et du lieutenant-général de la Normandie, par le comte de Nassau et le baron de Rullecourt.

Ce projet de descente en Angleterre eut cependant un résultat favorable. En renonçant à aller attaquer les Anglais chez eux, on songea du moins à leur

fermer l'entrée de la France et à fortifier les trois principaux ports de la Normandie : Dieppe, le Havre et Cherbourg. On s'était arrêté d'abord au projet de faire de cette dernière ville un bon port marchand. L'ingénieur Lefebvre fut chargé de le construire d'après les plans qu'il avait tracés lui-même. Mais, pendant toute la durée de la lutte terrible soutenue dans les années qui suivirent, contre l'Angleterre, par la France et l'Amérique, Dumouriez ne laissa au Gouvernement ni paix ni trêve, jusqu'à ce qu'il eût obtenu du roi et des ministres, que l'on appliquerait à la défense de la Manche une partie des ressources exigées par nos expéditions transatlantiques.

Pendant que Dumouriez écrivait ainsi lettre sur lettre pour attirer l'attention du Gouvernement sur la Manche et sur Cherbourg, un autre correspondant du duc d'Harcourt, le capitaine de vaisseau de La Bretonnière, mettait ses talents, son âme et son cœur au service des mêmes idées. Ces deux hommes étaient dignes de se comprendre et de s'entendre. Leurs efforts réunis devaient finir par triompher de toutes les oppositions. Le nom de M. de La Bretonnière doit figurer au premier rang parmi les membres de ce corps illustre, qui est une des gloires les plus incontestables de la France.

M. de La Couldre de La Bretonnière, né à Marchezieux le 8 juillet 1741, entré au service en 1755 et capitaine de vaisseau en 1780, fut, au mois de mars 1784, nommé commandant maritime de Cherbourg : « le roi ayant été informé, est-il dit dans le décret qui lui conférait ce titre, que le vicomte de La Bre-

tonnière avait le premier fixé l'opinion sur les travaux à faire à la rade de Cherbourg. » Le savant officier avait été, en effet, chargé en 1777, par le ministre de la marine, M. de Sartines, d'étudier, conjointement avec l'astronome Méchain, les côtes de la Manche, depuis Dunkerque jusqu'à Granville. Le mémoire adressé au ministre par M. de La Bretonnière a été publié pour la première fois en 1796, et réimprimé à Cherbourg, en 1860, par les soins de M. le vicomte de La Couldre de La Bretonnière, colonel de cavalerie en retraite, fils de l'éminent commandant de la marine à Cherbourg, de 1783 à 1791 (1). Il ne laissa aucun doute sur les droits sur lesquels se fonde sa nomination au poste qui lui fut confié par Louis XVI. Lorsque le projet de fermer par une digue la rade de Cherbourg fut arrêté, le capitaine de La Bretonnière proposa un plan, qui consistait à couvrir la rade tout entière au moyen de *pierres perdues*, depuis l'île Pelée jusqu'à la pointe de Querqueville. On sait que ce système de pierres libres, c'est-à-dire jetées dans la mer sans autre arrangement que celui qu'elles forment en tombant, ou que la mer finit par leur donner, fut malheureusement abandonné pour celui que proposa l'ingénieur de Cessart. Il consistait à faire la digue avec quatre-vingt-dix rochers artificiels, dont toutes les bases devaient se toucher au fond de l'eau, et les sommets en dépasser la surface de plusieurs mètres. Pour former cette

(1) Une rédaction manuscrite de cet important mémoire, à la date de 1783, se trouve aux archives d'Harcourt.

chaîne de montagnes, il avait coulé chacune d'elles dans une caisse énorme en charpente, à claire-voie, et ayant la forme d'un cône tronqué. Cette caisse vide pesait 1,000,000 de kilogrammes, et devait contenir près de 17,000 mètres cubes de pierres. Tels étaient ces fameux cônes, sur lesquels s'étaient fondées tant d'espérances et qui malheureusement ne purent résister à la violence de la mer. Ce ne fut qu'en 1790 que l'on revint au système proposé d'abord par le vicomte de La Bretonnière.

Les lettres que nous publions ci-après n'attestent pas seulement la part qu'il a prise à la création de la digue de Cherbourg; elles permettent d'apprécier les nobles et généreux sentiments dont était pénétrée son âme, soit qu'il eût à se réjouir de nos succès, soit qu'il eût à pleurer sur nos désastres. Les premières expriment les vives contrariétés qu'il éprouve de ne pouvoir consacrer exclusivement ses talents et les connaissances spéciales qu'il possède, à la défense des côtes de Normandie (1). Au moment où il se réjouit à la pensée d'être appelé à seconder les grands projets du gouverneur, il est forcé d'aller escorter les vaisseaux que la France envoie à l'Amérique. « Convoyer est sans doute, dit-il, une des fonctions les plus indispensables et le devoir le plus sacré de notre métier; mais il en est en même temps la partie la plus honteuse et la moins méritante, quoique la plus pénible et la plus délicate; et le malheur est qu'on a mauvaise grâce à demander à se soustraire à cette corvée, parce

(1) L'Académie n'a imprimé que les lettres relatives au port de Cherbourg. J. T.

qu'on fournit des armes contre soi, et toujours une réponse en belles paroles sans effet, et qui ne persuadent point. J'avais toujours imaginé que les connoissances que j'ai prises de la Manche, et de la navigation de cette mer, peu fréquentée et presque point connue du reste des officiers, me seroient un titre pour y être employé avec utilité; mais le sort et les circonstances en décident autrement, à moins que quelque main puissante ne vienne à mon secours et ne lutte à mon avantage contre des événements que je n'ai pu prévoir : je pourrois, par exemple, trouver un ordre à mon arrivée à Bordeaux pour rejoindre l'armée, parce qu'il y restera plus de frégates qu'il ne faut pour en ramener un convoi ordinaire. »

Cet espoir ne se réalisa pas, et ce ne fut que plusieurs années après que la *main puissante*, dont il invoquait l'aide, put obtenir pour lui le poste dans lequel il devait rendre d'incontestables services.

Au mois de septembre 1784, le capitaine de La Bretonnière, l'ingénieur de Cessart et M. Deshayes, commissaire des ports, furent enfin chargés d'exécuter, chacun en ce qui les concernait, les grands travaux conseillés par Dumouriez, et tour à tour décidés ou abandonnés, selon que le vent soufflant du côté de Versailles apportait des résolutions énergiques, ou de lâches retours vers l'apathie et l'indifférence.

Voici la lettre adressée par Louis XVI, à ce sujet, au duc d'Harcourt :

Mon Cousin,

Ayant jugé nécessaire, pour assurer en temps de guerre les opérations de mes armées navales et protéger plus im-

médiatement le commerce de mes sujets, de me procurer, sur les côtes de ma province de Normandie, une rade sûre, à l'abri de l'agitation de la mer et des entreprises de l'ennemi, j'ai fait visiter et examiner les divers points de ces côtes, entre lesquels les avis de mes officiers de marine, de mes ingénieurs et des autres gens de l'art, étaient partagés pour former cet établissement; et après avoir pesé les avantages et les désavantages que présente chaque position, je me suis décidé pour l'emplacement compris sur les côtes du Cotentin, entre l'île Pelée et le cap de Querqueville, duquel mon port et ma ville de Cherbourg occupent à peu près le centre. J'ai, en conséquence, donné des ordres, l'année dernière, pour qu'il soit établi sur cet espace une rade capable de recevoir au moins quatre-vingts vaisseaux de ligne, et le nombre de frégates et autres bâtiments légers qu'exige le service d'une armée navale.

J'ai adopté, à cet effet, le projet qui a été proposé par le sieur de Cessart, inspecteur général des ponts-et-chaussées de mon royaume, de fermer cette rade par deux digues à claire-voie, composées ensemble de quatre-vingts à quatre-vingt-dix caisses coniques, à jour dans leur partie submergée et sans fond, lesquelles formeront trois passes pour les vaisseaux de ligne, conformément au plan qui vous en sera remis, me réservant d'établir par la suite, sur les têtes de ces digues, les ouvrages et fortifications qui seront jugés nécessaires pour défendre lesdites passes conjointement avec les forts de l'île Pelée, du Homet et de Querqueville.

Je me suis fait rendre compte de l'état où se trouvent actuellement les travaux de la rade de Cherbourg, des moyens qui se présentent pour pousser avec la vivacité qu'exigent la nature et l'objet de cet ouvrage, et des précautions qui doivent être prises pour prévenir, dans

la suite de l'opération, les accidents qui ont eu lieu cette année. En approuvant les premières dispositions qui ont été faites, je reconnus que les travaux, dont on s'est occupé en 1784, n'ont été, en quelque sorte, qu'un essai qui devait procurer les lumières nécessaires pour dresser un plan à suivre dans l'exécution des ouvrages ordonnés; et il paraît, d'après les calculs de M. de Cessart, qu'il pourra être mis en place et établi dix nouvelles caisses dans le courant de l'année 1785.

J'ai, en conséquence, donné des ordres pour que le département de la finance fît le fond extraordinaire qui a paru nécessaire pour faire face à l'établissement de ces dix caisses, et à d'autres établissements à former extraordinairement, et qui n'aura plus lieu les années suivantes : tels que hangars couverts, magasins, casernes et autres bâtiments; et que la somme que j'ai réglée fût remise directement à la caisse particulière, établie à cet effet à Cherbourg, en douze paiements égaux, le premier de chaque mois, à commencer d'octobre de la présente année. Il sera donné des ordres pareils les années suivantes, pour qu'il soit pourvu, extraordinairement et de la même manière, aux fonds nécessaires pour l'exécution des ouvrages, dont le projet sera arrêté pour chaque année jusqu'à l'entier établissement de la rade.

Mais, comme mon intention est que les fonds extraordinaires que je jugerai à propos d'affecter annuellement aux travaux de ladite rade, soient absolument distincts de ceux de la marine, ainsi que de tous autres, et ne puissent dans aucun cas être appliqués à aucun autre objet, j'ai décidé qu'il sera établi, pour l'exécution de ce projet, une administration et une comptabilité particulières, auxquelles seront attachés un commissaire des travaux de la rade de Cherbourg, un contrôleur, un garde-magasin et un trésorier; et chacun d'eux se conformera, pour

l'exercice de ses fonctions, à ce qui est prescrit par les ordonnances pour mes arsenaux de marine, autant que la nature de cette opération particulière et le local le comporteront, tant pour la passation des marchés et les adjudications, que pour la garde, la conservation, la distribution et l'emploi des effets m'appartenant, et pour les paiements à faire aux officiers, ingénieurs, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers et tous autres employés pour lesdits travaux.

Le sieur Deshayes, commissaire de mes ports et arsenaux de marine, a été établi commissaire des travaux de la rade de Cherbourg, ordonnateur dans cette partie, et sera chargé, en cette qualité, de tout ce qui concernera la recette, la dépense et la comptabilité des deniers et des matières.

Il sera incessamment pourvu aux places de contrôleur, de garde-magasin et de trésorier.

Le sieur de Cessart sera chargé de la direction des travaux et de la police des chantiers, de la construction, de la mise à flot, du coulage et du remplissage en pierres des caisses destinées à former les digues, et il aura sous ses ordres le nombre d'ingénieurs et élèves des ponts-et-chaussées qui sera jugé nécessaire pour l'aider dans la conduite des différents ouvrages. Tous les chefs d'ateliers, marins ou autres; les ouvriers de toutes professions, employés dans les chantiers et ateliers sous sa direction, ainsi que les soldats, en tant qu'ils y seront employés comme journaliers, seront sous son autorité.

Le vicomte de La Bretonnière, capitaine de mes vaisseaux, sera chargé de la navigation des caisses, et aura le commandement et la police des gabares, pontons, chasse-marée et autres bâtiments de mer, du parc de marine et de l'atelier particulier qu'il pourra être nécessaire de monter pour les réparations accidentelles à faire auxdits

bâtiments. Il aura pareillement le commandement des troupes du corps royal de marine, qui seront casernées à Cherbourg, pour fournir des travailleurs aux chantiers et à la rade; et tous les officiers, maîtres et patrons de gabares, pontons, chasse-marée ou autres bâtiments flottants, employés pour mon service à Cherbourg, seront sous son autorité.

Il sera donné des instructions particulières, tant au vicomte de La Bretonnière qu'au sieur de Cessart et au sieur Deshayes, afin que chacun d'eux connaisse les limites de ses fonctions et s'y renferme exactement.

Mais comme il est nécessaire qu'une autorité supérieure contrôle ces fonctions distinctes et maintienne l'ensemble dans le cours de ces opérations, j'ai fait choix de vous pour veiller à l'exécution de mes ordres et inspecter toutes les parties et tous les détails de l'administration et des travaux de la rade de Cherbourg. Je prescris, en conséquence au vicomte de La Bretonnière, au sieur de Cessart et au sieur Deshayes, dans les instructions qui vous seront adressées pour leur être remises, de vous rendre un compte exact et circonstancié de toutes leurs opérations, et de recevoir vos ordres pour tout ce qui concerne le service qu'ils auront à remplir; et ce n'est que par vous que devront parvenir les comptes à rendre au département de la marine et à celui de la finance. Vous aurez soin de me faire connaître la marche progressive des ouvrages; vous vous occuperez essentiellement de tous les moyens qui vous paraîtront les plus propres à en accélérer l'exécution sans nuire à la solidité du travail.

La commission importante pour laquelle je vous ai choisi doit vous être une nouvelle preuve de ma confiance, et je ne doute pas que vous ne la justifiiez dans cette occasion, comme vous l'avez fait dans toutes les autres. L'autorité que vous exercez dans ma province de Normandie, les ser-

vices distingués que vous m'avez rendus, et le zèle que vous m'avez montré pour le succès d'une entreprise dont vous connaissez les difficultés et l'étendue, tout m'assure que vos lumières et vos soins me seront très-utiles pour la perfection et l'accélération des travaux ; et je suis persuadé que votre esprit conciliant ne le sera pas moins pour établir la bonne intelligence et l'harmonie qu'il est si nécessaire de maintenir entre les divers coopérateurs. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, le 20 septembre 1784.

Signé : Louis

Signé : Le maréchal DE CASTRIES.

A mon cousin le duc d'Harcourt, lieutenant général de mes armées, gouverneur de ma province de Normandie, y commandant en chef.

Cette grande décision avait été certainement déterminée par le rapport adressé en 1783, par M. de La Bretonnière, sur les moyens de procurer dans la Manche une rade, où les escadres et les bâtiments de guerre pussent se retirer en sûreté des vents et de l'ennemi. — Ce rapport était suivi d'un parallèle entre la Hougue et Cherbourg, relativement à leur position et à celle de leurs rades.

La part prise à la création du port et à la construction de la digue, soit par MM. les ingénieurs Noël et Lefebvre, soit par M. de Cessart; la suite des événements qui rendirent inutiles les travaux pour lesquels, de 1784 à 1790, 28 millions de livres avaient été dépensés; la reprise de cette œuvre admirable par

d'autres moyens, dont quelques-uns avaient été entrevus par Dumouriez, et proposés par M. de La Bretonnière, seront exposées dans le grand travail que nous nous proposons de publier sous les auspices des Conseils généraux des cinq départements de la Normandie, et qui embrassera l'histoire de l'administration religieuse, civile et militaire de cette province au XVII°. et au XVIII°. siècle.

Les lettres que nous détachons ici de la Correspondance de Dumouriez, et de celle du capitaine de La Bretonnière, pourront faire juger de l'importance des documents mis à notre disposition.

Lettres du général Dumouriez.

Aux Andelys, le 3 mai 1778.

MONSIEUR LE DUC,

Je viens de recevoir l'avis du Ministre de ma nomination au commandement de Cherbourg. Les ordres sont entre les mains de M. le maréchal d'Harcourt. Cette grâce du roi m'est d'autant plus flatteuse, qu'elle me met à portée de témoigner mon zèle à une des plus respectables familles du royaume pour laquelle j'ai la plus grande vénération, et qu'elle me place directement sous vos ordres. Je tâcherai de mériter vos bontés et votre confiance, je vous les demande avec instance. Comptez, Monsieur le Duc, sur le vif attachement et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ,
Colonel d'infanterie, commandant à Cherbourg.

Cherbourg, le 26 juin 1779.

Monsieur le Duc,

J'avoue que je ne conçois rien à l'abandon de Cherbourg et Granville, rien n'est plus pressé que de pourvoir à la sûreté de ces deux villes. Les Anglais peuvent être avertis, du jour au lendemain, du départ des deux régiments. Il y a 7 à 8 frégates qui rôdent tant ici devant que dans la Déroute Grâce à l'obstination de l'artillerie, on m'a enlevé cet hiver 1,000 fusils de l'armement du régiment de Languedoc, que je gardais soigneusement, et j'ai encore reçu une mercuriale que le premier commis a sûrement fait signer sans la lire, dont je n'ai fait aucun cas. Ces fusils me manquent plus que jamais, car je n'ai pas dans la ville plus de 50 à 60 patraques d'armes à feu très-mal en ordre. Les 100 hommes du régiment de Normandie se réduisent à 33 hommes effectifs entièrement incapables ; j'ai 27 invalides et 17 canonniers. Il ne me reste pas même de matelots, qu'au moins je pourrais armer en cas de besoin. Ainsi, les Anglais sont les maîtres de venir débarquer dans l'anse Ste.-Anne, ils encloueraient les 8 pièces du Homet, celles du Galet et détruiraient toutes mes batteries fort à leur aise. Je ne peux compter que sur 30 gardes des fermes, que je suis obligé de charger de tout le service extérieur. La Hougue est dans la même position, mais au moins les batteries sont fermées.

J'attends les troupes avec impatience, sans cela je ne réponds de rien du tout.

Ma vive reconnaissance, quel que soit le succès de la démarche que vous avez bien voulu faire, égale le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Dumouriez.

Cherbourg, le 20 novembre 1780.

Monsieur le Duc,

Je n'ai point encore vu M. de La Bretonnière qui est à Valognes, malade, avec deux clous sous les aisselles. M. le marquis d'Héricy, qui me l'annonce, me mande *qu'il lui a lu un parallèle de Cherbourg et la Hougue, entièrement en faveur de notre port; que ce mémoire, appuyé sur la partie nautique, est le supplément du mien*; j'écris à ce général de tâcher de m'amener M. de La Bretonnière d'ici au 28, jour de mon départ. Je compte arriver le 29 au soir à Caen. Vous jugez bien, Monsieur le Duc, qu'un des principaux motifs de mon voyage est de vous faire ma cour, et de vous témoigner toute ma reconnaissance des bontés continuelles dont vous m'honorez. Les grâces de la Cour me seront plus précieuses me venant par votre canal. Je vous prie de vouloir bien demander tout de suite un congé de dix jours à dater du 5 décembre ; car, à moins qu'on ne me retienne plus longtemps presque par force, je désire être de retour ici à la fin de l'année, n'abandonnant en temps de guerre mon poste qu'avec une extrême répugnance, quoique bien sûr qu'il n'y arrivera rien d'extraordinaire dans cette saison.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Dumouriez.

Rien de nouveau que la certitude de l'arrivée de M. de Guichen à Cadix, et du ravitaillement de Gibraltar. Je crains les nouvelles de l'Amérique.

Cherbourg, le 30 janvier 1782.

MONSIEUR LE DUC,

Ce n'est certainement que d'après vos idées, et pour y concourir, que je m'étais engagé avec M. de Vergennes à composer un mémoire qui pût réveiller les idées sur Cherbourg. Le contentement qu'il m'a témoigné de la première partie du mémoire m'a engagé à expédier la seconde que vous avez reçue l'un et l'autre par la dernière poste. J'espère qu'avec la fermeté de M. de Vergennes et la suite que vous pourrez mettre dans votre séjour actuel à Paris, il se décidera quelque chose, sinon pour le port de guerre, ou la rade fortifiée, au moins pour le port marchand qui est un préliminaire indispensable d'entreprises plus grandes.

J'ai averti M. de Longecourt du mémoire envoyé par M. de Caux. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas pressentir de quelle espèce pouvaient être les différences d'opinion qu'on lui suppose, puisqu'il a toujours été ici passif et sans donner à connaître à ces M[rs]. quelle était son opinion et quelle interprétation il donnait aux articles du Réglement. Il croit qu'il conviendrait qu'on lui donnât communication des articles de ce mémoire qui lui sont personnels : j'avoue que j'ai la même idée ; au reste, il a une confiance entière dans vos bontés, votre fermeté et votre justice.

Je pense que les dissipations et le désordre ayant existé tout le temps que les travaux ont été conduits d'après l'ordonnance de 1776, entr'autres l'histoire des adjudications étant une farce puérile, où aucun des membres étrangers à la besogne, qui sont obligés d'y assister et de donner la sanction à de mauvais marchés par leur signature, n'a voix représentative, ni caractère pour s'opposer aux abus, il a été très-bien combiné de créer un conseil d'administration, et qu'il faut le maintenir. Je pense que les

trois membres du génie ne doivent être comptés que pour un ; que le commissaire des guerres représentant l'intendant fait un, et qu'il faut une troisième voix *pondérative et présidente* pour débarrer, qui est vous, représenté par qui on voudra. Je pense que si le conseil est composé de ces trois voix, il ne reste plus qu'à expliquer les fonctions des membres actifs de ce conseil, qui sont le Directeur, le Sous-Directeur, le Major et le Commissaire. Je pense que ces membres ayant leurs fonctions bien expliquées, se surveillant mutuellement, et surveillés supérieurement par vous et l'intendant, la besogne ira d'elle-même, et qu'il n'y aura plus de petites disputes, ni d'arbitraire. Voilà mon opinion à cet égard, que je soumets à vos lumières. Ma femme est bien sensible à vos bontés ; j'ignore encore quand elle se délivrera de son enfant, mais elle jouit d'une santé excellente.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Comme dans le procès-verbal d'adjudication du 15, M. de Caux a fait mention de mon refus d'assister quoiqu'invité, si M. le marquis de Ségur vous en parle, je vous prie de lui dire que je vous en avais prévenu dès le 4.

Cherbourg, le 27 février 1782.

MONSIEUR LE DUC,

J'apprens par une lettre que reçoit le chevalier de Lagrée, commandant les 3 compagnies d'artillerie du régiment de Toul qui sont ici, qu'il va arriver incessamment des ordres à ces 3 compagnies, à celle des sapeurs qui est avec les

drapeaux à St.-Lo et aux 2 qui sont à Granville, d'aller se rejoindre en Bretagne avec la brigade qui est déjà partie ces jours derniers, et avec les restes du 1er. bataillon. Ainsi, voilà tout le Cotentin sans artillerie.

Les canonniers garde-côtes ne peuvent pas la suppléer. Etant peu nombreux, si on les réunit à Granville, la Hougue et Cherbourg, les batteries de la côte, dont on vient de supprimer les canonniers, seront sans bras pour les servir, d'ailleurs, il y a eu trop de mutations dans ce corps, les officiers sont trop incomplets, trop peu choisis, et la plupart trop vieux, pour qu'on puisse compter sur une pareille troupe, qu'il faudrait d'ailleurs payer et entretenir tout l'été, ce qui serait fort cher et d'une médiocre utilité en cas de besoin.

M. le marquis d'Héricy vous fera toutes les représentations que son expérience et les besoins de la défensive qui roule sur lui, lui suggèreront sur les postes importants de la Hougue et Granville. Le premier peut être enlevé facilement d'un coup de main par un corsaire. les deux forts n'étant occupés que par une vingtaine d'invalides mutilés; et si le cas arrivait il faudrait une attaque longue, fâcheuse et meurtrière pour le reprendre.

Je ne m'occupe principalement que de Cherbourg qui m'est confié. C'est l'entrepôt des corsaires, des prises et des convois du Havre pour Brest; tous les étés il est bloqué, et il s'y passe de fréquentes canonnades. Il va me rester, pour 80 bouches à feu que j'y ai mises en état, une compagnie d'invalides de 40 hommes, la plupart sortis des dragons et de l'infanterie, et pas un homme pour tirer une bombe. Ainsi je ne peux répondre de rien, si on ne me donne pas des bras

Vous remarquerez que les Anglais arment en ce moment vingt vaisseaux depuis 18 jusqu'à 40 canons, destinés à protéger leur navigation et interrompre la nôtre dans la

Manche. Je les crois hors d'état et de volonté de faire des descentes sur nos côtes ; mais vous savez mieux que moi, Monsieur le Duc, que la presqu'île est isolée, et que si les Anglais savaient qu'il ne reste que deux bataillons pour défendre sa totalité, qu'ils détachassent 3 ou 4.000 hommes de Jersey, il leur serait peut-être facile, en réunissant quelques forces maritimes, de l'envahir et de nous faire dans ce point une diversion plus honteuse encore que nuisible. Il ne reste pour cette défensive que 900 à 1,000 hommes du régiment de Walduer, qui ont à couvrir toute la côte de l'ouest jusqu'à St.-Germain, toute la côte du nord entre les deux caps et toute celle de l'est jusqu'aux Veys, c'est-à-dire plus de 36 lieues de développement des côtes. La troupe la plus à portée est un bataillon de grenadiers provinciaux qui est à Coutances, auquel il faudrait 3 ou 4 jours pour joindre, et qui n'est pas trop bien discipliné, manquant d'officiers. Je vous prie de faire ces représentations à M. le marquis de Ségur : elles me paraissent assez importantes pour ne devoir pas être différées.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Les Anglais ont eu de mauvaises nouvelles de l'Inde ; les fonds ont baissé malgré l'arrivée des vaisseaux, et on a eu grand soin de ne pas laisser descendre à terre ni parler à personne quelques prisonniers qui nous sont revenus.

Cherbourg, le 21 mai 1782.

MONSIEUR LE DUC,

Voici les affreux détails de la défaite complète de M. de Grasse qui m'est arrivée par un paquebot entré ici ce

matin, portant M. de Kerengal, capitaine du vaisseau l'*Actionnaire*. Il m'arrive ce soir un second paquebot; la ville est pleine de soldats prisonniers : outre les 250 partis avant-hier et hier, j'en ferai encore deux colonnes de 200 chacune, outre une de matelots Je ne vous ajouterai aucune réflexion sur ce terrible événement, elles seraient amères et inutiles. Tout tourne contre nous : on est inquiet du convoi de M. de Peyriers parti pour l'Inde avec les régiments d'Aquitaine, La Marck et amiral Roussillon, dont ces prisonniers-ci étaient le reste, et on a appris que l'*Annibal* de 74 qui avait été démâté dans le combat de Praya, parti du cap de Bonne-Espérance avec des mâts de hasard, a coulé à fond dans les mers de l'Inde, en allant rejoindre l'escadre de M. d'Orviliers.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 29 mai 1782.

MONSIEUR LE DUC,

Il est absolument impossible d'empêcher la nouvelle terrible que je vous ai envoyée de se répandre ; elle a été apportée ici par 500 personnes qui ont été témoins des réjouissances publiques en Angleterre, qui l'ont dit à toute la ville, et qui se sont répandues dans toute la France en la publiant. Vous jugez combien je souhaite qu'elle ne soit pas vraie, mais il est difficile de la contester.

Le ministre actuel n'oserait pas tromper sa nation aussi grossièrement, en lui faisant faire des réjouissances publiques. La lettre de Rodney est officielle ; elle contient l'état nominatif des morts et des blessés de son escadre;

elle est apportée par le *lord Crauston* au Roi et par le capitaine Byron à l'Amirauté. Qu'avons-nous à opposer à l'authenticité de cette nouvelle? Rien d'officiel : un aviso parti, du 12 au soir, de notre flotte, donne à la Martinique des nouvelles vagues, qui en partent le 16 pour venir en France. M. de Grasse n'écrit point par cet aviso, ni M. de Vaudreuil. Le soin qu'a M. de Bouillé de mander à Mme. de Vaudreuil que son mari se porte bien, est une preuve qu'il y a quelque malheur ; il ne parle point du combat.

Je crois que Rodney a dépêché le *lord Crauston*, qu'il a écrit la dépêche officielle, et que très-certainement il n'aurait pas eu l'impudence de mander qu'il a pris M. de Grasse et la *Ville de Paris*, si cela n'était pas : il sait qu'il n'est pas aimé, et il ne risquerait pas son honneur et sa vie par un pareil mensonge.

Je crois que, s'il y en a, c'est de notre côté ; je crains que nos ministres ne jugent la nation assez avilie pour vouloir la tromper : il vaudrait mieux se servir de la vérité pour lui rendre toute son énergie, mais il faudrait ensuite savoir l'employer à la chaude.

Si les deux nations qui languissent à Cadix et dans les vains projets de l'inutile siége de Gibraltar voulaient réunir tous leurs vaisseaux à Brest, il serait encore temps de faire, par désespoir, ce qu'on aurait dû faire au commencement de la guerre par système raisonné, et de nous mener en Angleterre à la fin du mois d'août. Il ne faudrait y porter que des fusils, des canons, et prendre un port, soit Portsmouth soit Plymouth, pour que nos escadres pussent y stationner et nous y apporter nos besoins. C'est là notre unique ressource ; on ne l'emploiera pas, notre ruine sera achevée en peu de temps et suivie de près de la ruine ou de la défection de nos faibles alliés.

Voilà l'Extrait de ce qui est venu ici en droiture de Nantes ; vous avez les nouvelles de Versailles.

On a fait les réjouissances dans les îles vendredi passé; elles avaient été faites à Plymouth le 20 (lundi), et on fit passer tous nos officiers prisonniers au milieu de la place, au travers de la joie insultante et grossière du peuple.

Mes pauvres Suisses sont sur les dents de toutes ces conduites, et il est très-pressant que le régiment que vous destinez pour Valognes y arrive.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Le 9 avril, M. de Grasse fait sortir de la Martinique un convoi de 80 à 100 bâtiments de transport et 6,000 hommes de troupes, escorté du *Sagittaire*, de l'*Expériment* et de plusieurs frégates.

Ce même jour, M. de Grasse a connaissance que l'amiral Rodney veut intercepter ce convoi; il met à la voile et présente le combat à l'amiral anglais. Dans l'engagement, le général français fait rentrer le convoi à la Guadeloupe. Le soir du même jour, le convoi fait route pour St.-Domingue. Le *St.-Esprit* et le *Spectre* s'étant abordés, sont obligés de rester à la Guadeloupe.

Le 10, M. de Grasse met à la voile et observe l'amiral anglais en se tenant au vent.

Le 11, M. de Grasse avec 30 vaisseaux et l'amiral anglais de 37 vaisseaux. Le 12, il y a eu une affaire générale dans laquelle nous perdons le *Glorieux*; elle a duré jusqu'au soir. Le 14, M. de Grasse se disposait à un troisième combat.

. . . .

Cherbourg, 1785.

Conférence du 4 septembre.

Mrs. de Bavre, La Bretonnière, de Cessart et moi nous étant assemblés, nous avons raisonné sur la navigation de la machine, qui est la partie la plus difficile, et sur laquelle nous avons le moins de moyens. Il a été décidé unanimement qu'il faut employer la remorque à la voile, comme la seule praticable, tant pour surmonter les courants que pour arriver promptement et en droiture à une destination fixe, et qu'il faut aussi que les 4 chasse-marée avec les 4 corps-morts accompagnent la caisse.

Le résumé de cette conférence est qu'il faut considérer 4 parties principales dans cette machine : 1°. sa construction ; elle est démontrée par le fait et a parfaitement réussi ; 2°. sa flottaison ; elle est démontrée par les calculs et par l'expérience du Havre, mais on ne peut pas se dissimuler que les tonnes qui assurent sa flottaison, s'opposent à sa navigation ; 3°. sa navigation. Il y a un premier moyen qui a été débattu, c'est celui de 2 chameaux ou bâtiments acolytes ; il a été décidé que, pour les employer, il faudrait les construire exprès, à varangues très-plates et d'une forme particulière, outre deux saillies arquées qu'il faudrait y adapter pour pouvoir embrasser la forme circulaire de la machine et les tenir fixes. Un second moyen, qui ne peut pareillement servir que par la suite, mais qui est simple et très-sûr, c'est celui de 4 pontons, ou gros vaisseaux de guerre, démâtés, chargés chacun d'un bon cabestan avec 100 hommes pour le virer, en cas qu'on fût pris de calme dans la traversée, ou qu'on se vît maîtrisé et dérivé par les courants. Ce moyen proposé par M. de Bavre sera nécessaire à demander; il n'exclut ni les chameaux, ni la

remorque à la voile, ces 4 pontons seraient mouillés à distance égale, comme de 300 toises, au vent et sous le vent, sur la route que le cône aurait à parcourir ; ils serviraient en même temps de caserne pour les matelots et de dépôt de pierres ; l'utilité en sera détaillée dans le mémoire des demandes à faire, ainsi que celle des chameaux, leur forme et leur construction.

Pour ce premier cône, on ne peut employer que les moyens très-insuffisants que l'on a ; mais l'avis est unanime que la gabare l'*Etoile*, le *Victor* et le lougre le *Ballon*, arrivé cette nuit, seront employés à la remorque à la voile. On préfère de faire accompagner la machine par les 4 chasse-marée, porteurs des 4 corps-morts, au parti qu'on avait jugé précédemment devoir prendre, de commencer par mouiller les 4 corps-morts avant la remorque, parce que, dans le cas où la force des courants dériverait la machine et empêcherait son arrivée au centre du mouillage des corps-morts, ils deviendraient inutiles, et il ne resterait plus de moyens pour fixer la machine.

4°. Le coulage de la machine a aussi été traité. M. de Cessart et M. Huber calculent dans ce moment le moyen de couler en plusieurs temps, et de ne laisser pour le dernier moment de l'enfoncement que 18 pouces, ou deux pieds au plus. M. de Bavre a observé que lorsque le cône serait en mouvement, il serait avantageux, pour lui donner plus de résistance contre le courant, de l'enfoncer de 20 pieds au lieu de 10, ce qu'il faudrait tâcher d'effectuer sans arrêter sa marche. Les ingénieurs ont soutenu longtemps qu'il était impossible de procéder à l'enfoncement ou à l'enlèvement d'une partie des tonnes sans s'arrêter; mais enfin on est convenu qu'on pouvait couper les attaches des tonnes deux à deux, indépendamment les unes des autres, en les numérotant doubles des deux côtés opposés; on est convenu de signaux de pavillons pour cette manœuvre qui, débarrassant

petit à petit le cône de ses tonnes extérieures, lui procurera un enfoncement insensible : il ne restera alors, à son arrivée au point de coulage, que la ceinture d'en bas et les tonnes intérieures. On a examiné aussi les dangers qui résultent de l'équinoxe, des vents qui peuvent être forts, de la lenteur de l'opération du jet des pierres ; on a jugé qu'il fallait fixer sans perdre de temps le cône dans le lieu de son coulage pour l'empêcher d'être déplacé par les courants ou les gros vents : il a donc été décidé que pour se donner du temps on porterait 7 à 8 ancres, outre les 4 corps-morts qu'on placerait autour du cône dans les directions les plus dangereuses ; on a discuté la manière de tendre les câbles de ces corps-morts et ancres, et on a jugé qu'il fallait des virvaux ou cabestans placés aux 4 points cardinaux de la machine pour faire cette opération qui n'est pas sans difficulté.

Enfin on a traité aussi le remplissage, qui ne peut être que très-lent dans la saison avancée dans laquelle nous entrons ; mais on n'a pas trouvé d'autre ressource que celle des auges et des bourriquets ou caisses trouvés par M. de Cessart. Il a été aussi question de la dimension de la rade et du gisement des deux branches du môle. M. de Bavre, qui connaît parfaitement la rade, a prononcé qu'on ne peut pas se mettre en avant de l'île Pelée et de la pointe de Querqueville ; qu'en s'élevant en dehors de cette parallèle, on trouverait des courants très-violents, des bas-fonds et trois bancs qu'il faut mettre en dehors des môles ; qu'on pourrait à la vérité élever un peu les deux extrémités centrales de chaque branche, mais qu'il n'était pas possible de fixer une hauteur déterminée entre le Homet et les têtes intérieures de la passe, comme de 1400, 1200, ou 1000 toises ; que s'il ne s'en trouvait que 800 au point où le môle peut courir sans rencontrer les bancs, ou la trop grande profondeur, ou les courants, il fallait

s'arrêter à 800; que cette largeur était déjà très-suffisante, puisqu'en plaçant trois lignes de corps-morts à 150 toises, et laissant 150 toises en avant pour ne pas être trop près des môles et 150 en arrière pour ne pas être trop à terre, on pouvait mouiller trois lignes de 20 vaisseaux chacune sur la longueur de la rade, sans les ressources de sa profondeur. Comme ces Messieurs ont un plus grand intérêt que personne de nous, en leur qualité de marins, à ne pas rétrécir les dimensions de la rade, comme ils regardent ce qu'on voudrait se donner de surplus comme gigantesque et impossible, il semble que leur avis doit prévaloir.

Cherbourg, le 9 août 1784.

Monsieur le Duc,

J'ai été enchanté de recevoir une lettre de votre main, qui m'assure le rétablissement de votre santé. Recevez-en mon compliment, tant pour vous que pour la très-grande affaire que vous allez arranger. Votre présence est très-nécessaire à Paris, et les ministres vous y attendent impatiemment.

Voilà le vrai moment d'arranger un plan général qui établisse un grand ensemble que vous puissiez diriger ; tout en dépend. C'est un point de réunion tranquillisant pour les individus. plus fort que les incompatibilités et les prétentions des corps particuliers, fait pour établir la confiance des ministres, fait pour assurer aux travaux une marche fixe et prompte.

Je doute beaucoup que la 3e. caisse soit prête pour les premiers jours de septembre : nous avons des temps détestables, nous n'avons encore que le premier levage de fait. L'ouvrage a été interrompu jusqu'au 12 ou 13 par la morte-eau ; alors il restera encore trois parties de levage,

toutes les moises, tout le remplissage, le gréement, etc. Outre cela, qui ne peut pas se faire en 15 jours, la tonnellerie ne sera pas prête non plus. M. de Cessart est obligé de faire rebattre toutes ses pièces, et même il prend le parti de les faire toutes cercler à neuf, avec des bandes de fer beaucoup plus fortes, parce que les cercles, qu'on avait faits d'abord avec économie, n'étaient pas proportionnés avec la force et l'épaisseur des bois. Je suis tout consolé de ce retard. Deux caisses, comme épreuve, en valent autant que trois Il n'est pas prudent de couler la 3e. à l'entrée de l'équinoxe, n'ayant ni le temps ni les moyens de la remplir. Ce remplissage aurait entraîné une dépense de plus de 30,000 liv. par mois pour l'entretien d'une cinquantaine de chasse-marée pendant tout l'hiver.

L'économie et la promptitude de cette entreprise dépendent d'une sage distribution des différents genres d'ouvrages, et de bien caser l'arrangement de chaque campagne. C'est ce qu'aucune des parties exécutrices ne vous indiquera avec précision. On ne peut faire cette distribution que dans un conseil où vous discuterez les différents avis. C'est la forme de ce conseil qu'il faut que vous arrangiez, tant avec les départements qu'avec les préposés.

Le retard du coulage de la 3e. caisse ne doit pas empêcher le voyage de M. le maréchal de Castries, qui a des choses bien plus essentielles à voir que ce spectacle, et je souhaite que vous le déterminiez à venir, d'autant plus que, d'après ce qu'on me mande, il montre un peu d'indécision ; cependant toutes les épreuves ont réussi, tous les résultats sont acquis.

M. de Cessart m'a dit hier qu'il vous envoie, par cette poste, les plans et devis dont vous avez besoin

Voici l'état du remplissage jusqu'au 7 août :

1re Ce.	560	chasse-mar.	29516 ton.	ou	2361	toises cub.	3 1/2 ton.
2e Ce.	217	id.	11166	ou	893	id.	3 1/2.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux et le plus tendre attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 18 août 1784.

MONSIEUR LE DUC,

Vous verrez par ma lettre du 16 que j'ai prévu votre intention sur l'armement d'une batterie ; j'ai pris l'avance à cet égard, parce qu'il faut quelque temps pour raccommoder les trois seuls affûts marins qui restent ici, tous les autres ayant été vendus, et parce que je désirais d'ailleurs d'avoir cette batterie en état pour la réception de M. le maréchal de Castries.

Votre lettre du 13 m'a fait grand plaisir, parce que je vois que vous êtes content et que vous n'éprouvez aucune contradiction. Mais mon tendre attachement pour vous me force à vous répéter qu'avec des ordres positifs, de l'argent, des bras et tous les matériaux nécessaires, vous pouvez être compromis, et ne réussirez à rien, tant que cette affaire sera livrée à l'anarchie et à l'arbitraire.

Je crois tous les sujets employés ici pleins d'honnêteté, de talents, de zèle et très-bons, chacun dans leur genre ; mais il n'y a pas d'ensemble, il ne peut pas même y en avoir. Les prétentions et les jalousies sont réciproques, et au moins égales : chacun écrit et agit de son côté. Le ministre ne peut qu'être trompé par toutes ces correspondances discordantes. Il faut un chef de qui tout ressorte, qui accorde toutes les parties, qui embrasse et unisse toute la besogne et toutes les demandes. Il faut des plans arrêtés, des registres de délibérations, un conseil d'admi-

nistration. Il n'y a que vous qui puissiez remplir cette grande fonction. Si on ne prend pas ce parti, tout restera dans la confusion et la discorde. On ne peut établir ni l'ordre nécessaire dans les détails d'aussi grands ateliers, ni une comptabilité sage, ni la célérité dans des travaux de cette importance et de cette étendue sans un chef unique. Ce chef doit être neutre, impartial et ne tenant à aucun corps. Il doit être, par son état et par son personnel, au dessus de tous. Ce chef, c'est vous; c'est ce que je répète depuis le mois de juin, fondé sur l'expérience de nos deux campagnes J'ai fait des notes sur tout cela, je ne m'ingérerai pas de les donner, parce que cette affaire m'est étrangère, et que la part que je peux y avoir dépend du degré de confiance que vous m'accorderez.

Mais je vois avec peine une grande déprédation de temps et d'argent. Les moments sont pressants, les jours que nous perdons sont des mois et des années pris sur l'avenir.

Je crois indubitablement qu'on peut en 6 ans fermer la rade de Cherbourg, s'il y a une autorité unique. Je crois de même qu'on n'en fera pas la moitié avec une dépense infinie, dans le même espace de temps, si les petites considérations empêchent cet arrangement indispensable. Je sens bien que vous pouvez être embarrassé pour dire cela vous-même; mais il faut le faire dire par d'autres, et c'est sur quoi roule toute ma correspondance avec M. de La Millière, qui n'est point ministérielle, mais d'amitié intime.

En vous disant tout cela, je suis les mouvements d'un cœur qui vous est dévoué depuis que je suis à vos ordres. Cette affaire est la vôtre; votre gloire, votre bonheur y sont attachés comme le bien de l'État.

Puisque vous en répondez au roi et à la nation, il faut que vous soyez maître de l'exécution.

Pour que M. le maréchal de Castries puisse faire ses

demandes au contrôleur-général, il faut d'abord un plan, un projet successif de campagne ; il faut distribuer ce qui doit être fait en été, ce qui doit être fait en hiver. Il faut *époquer* la construction, la navigation, le remplissage.

Le même travail doit régler les demandes du ministre de la guerre, tout doit marcher ensemble.

Quant à la communication entre les parties coopérantes, elle s'établira naturellement lorsque tout passera par vous. Il faut ici une intimité d'affaires indépendante des sentiments particuliers, mais dépendante de la forme d'un conseil; car, d'ailleurs, toutes les petites paix fourrées, tous les petits replâtrages politiques, bons pour des affaires ordinaires, ne peuvent que préparer de nouveaux griefs, de nouvelles désunions et des retards funestes à une aussi grande entreprise. Je suis content de moi, puisque vous en êtes content ; je crois que les ministres le sont aussi, parce que vous avez eu la bonté do leur en rendre un compte avantageux ; mais je vous avoue que, lorsque tous les coopérateurs d'une affaire aussi importante, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, ont reçu des marques de satisfaction et des compliments, je ne m'attendais pas à être le seul à qui ils ne disent rien du tout. Cela vaut encore mieux que d'être mis à la Bastille (1) : ainsi, patience.

Je suis désolé de la fièvre de M. votre frère.

Il fait, depuis 36 heures, une tempête diabolique.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux et lo plus tendre attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Il n'est pas possible que la 3e. caisse soit prête pour l'époque du voyage de M. le maréchal de Castries. Le

(1) Allusion à son emprisonnement à la Bastille, où il fut enfermé six mois et non deux ans comme il est dit plus haut, p. 344.

mauvais temps nous contrarie aux grandes marées ; celle-ci sera perdue encore si l'ouvrage résiste aux coups de mer qui sont furieux. Il a bien des choses à voir ici, indépendamment de ce spectacle auquel il faut qu'il renonce. Il vaudrait bien mieux employer l'argent qu'on consommera en travaux trop tardifs et en chasse-marée coûtant plus de 30,000 liv. par mois, à la construction des ateliers et de toutes les bâtisses qui devraient être commencés, pour tout ce qui regarde la maçonnerie, avant la saison des pluies.

A midi.

La 3e. caisse n'a pas pu résister à la tempête, elle est renversée et brisée. La gabare la *Forte* qui chasse sur ses ancres risque beaucoup. Il nous manque 8 chasse-marée, mais je crois en voir les mâts par dessus le port du Becquet. M. de Varage y court. Ceci prouve que, passé le 15 août, il ne faut plus penser à couler. Tout dépend de l'arrangement des campagnes, tant pour la promptitude que pour la défense. Les 3 pontons qui sont en rade souffrent beaucoup ; je suis inquiet des 60 hommes du régiment de la Reine plus que des soldats de marine qui sont plus faits à ces éléments. Quand la tempête sera calmée, on travaillera à sauver les bois à marée basse. J'y vais.

A 2 heures.

J'arrive du chantier, on travaille à sauver les bois : il y en aura peu de perdus ; mais tout est brisé, surtout à l'endroit des boulons. J'ai des nouvelles du Becquet ; 2 chasse-marée se sont coulés, les 6 autres seront peut-être obligés d'en faire autant.

A 5 heures du soir.

Tous les bois de la caisse sont sauvés, le vent est un peu calmé, mais toujours nord frais. Des 6 autres chasse-marée du Becquet, 2 se sont coulés ; les 4 autres se sont

démâtés : ce sont des avaries, des frais et du retard. La gabare la *Forte* est hors d'affaire, elle a un pilote. Le reste de notre campagne est manqué : le vieux cône dernier coulé paraît sensiblement crevé par le centre ; on ne pourra juger de son état qu'après la tempête; la mer montante en couvre tout le côté nord et nord-est; on n'en voit plus que la pointe sud et sud-ouest ; d'ici, avec de bonnes lunettes, il paraît renversé sur son centre et les montants paraissent se traverser. Je trouve cet événement plus fâcheux que celui de la 3ᵉ caisse, qui n'était pas assez solide pour résister, à demi montée, à un coup de vent aussi furieux. Mais les détracteurs du projet auront bien des choses à dire contre la catastrophe d'une caisse qui avait déjà presque moitié de son plein au mois d'août. A la vérité, la caisse pleine paraît d'ici n'avoir pas souffert ; c'est cependant ce que je ne saurai exactement que lorsque je pourrai aller la visiter, quand il fera calme.

Le vent renforce avec la nuit, et je crains que le vieux cône ne vienne à la côte en détail : il en est encore parti une tonne oubliée que nous avons vue flotter tout le jour. Jugez, d'après ceci, combien il est nécessaire de régler les campagnes et de ne rien soumettre à l'arbitraire.

AGENDA. 1784.

Il faut que M. le marquis de Castries ait la bonté de donner à M. Mistral les ordres les plus positifs pour donner à M. de Cessart tous les secours nécessaires pour son épreuve, et de lui enjoindre de faire passer ses ordres à M. Deshayes à Cherbourg ; il serait bon même que ce ministre en écrivît directement au commissaire des classes de Cherbourg, en faisant passer cette lettre à M. Mistral

Il faut, en outre, qu'il engage M. le marquis de Ségur à écrire directement au commandant de Cherbourg de la manière la plus précise, pour que toutes les fois que M. de Cessart aura recours à lui, soit pour avoir de la poudre des magasins pour l'extraction des pierres et pour faire des mines, soit pour les outils qui peuvent se trouver dans le magasin de l'artillerie, soit pour des travailleurs, indépendants du département de la marine et dépendants de la terre, comme artilleurs, soldats et autres, ce commandant puisse donner les ordres les plus prompts et faciliter à M. de Cessart son travail, et pour lever tous les obstacles qui pourraient se rencontrer dans le cours de cette épreuve.

Il est nécessaire que, dans les ordres que M. le marquis de Castries donnera aux officiers de son département, il leur recommande le plus grand concert avec le commandant, comme il doit engager M. le marquis de Ségur à exiger le même concert de la part du commandant avec la marine dans tout le cours de cette grande entreprise.

Il est nécessaire que les copies de ces ordres, émanés des deux départements, soient données à M. le duc d'Harcourt, pour qu'il puisse y joindre les instructions particulières au commandant, que la grande connaissance qu'il a de son gouvernement peut lui suggérer. Il est utile que la communication en soit donnée à M. l'Intendant de Caen, pour qu'il donne ses ordres à son subdélégué, ainsi qu'aux magistrats de la ville de Cherbourg, afin que les différentes demandes qui seront de son ressort n'éprouvent point de difficultés, et que toutes les parties de l'administration concourent unanimement à la réussite de cette épreuve importante.

Toutes ces dispositions doivent précéder le départ de M. de Cessart, ou il doit les emporter avec lui, pour être sûr qu'il ne sera ni gêné, ni arrêté, ni contrarié dans ses opérations.

Cherbourg, le 20 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

M. Groignard est ici depuis avant-hier (1). Vous jugez bien que je ne puis pas vous rendre un compte bien détaillé de ses opérations, et encore moins de son opinion. Il s'ouvrira peut-être davantage avec M. de La Bretonnière qui vous en rendra compte. Quant à moi, M. Groignard sera sur la réserve, 1°. parce qu'il ne doit compte de sa mission qu'au ministre qui l'envoie ; 2°. parce que nous avons déjà été en opposition pour Cherbourg ; 3°. parce qu'il est provençal.

Je sais qu'il a été hier deux fois sur le cône, à différentes heures de la marée; il a dîné et soupé chez moi ; il s'est retranché dans des termes généraux, disant qu'on est heureux qu'il se trouve en France des génies hardis qui entreprennent d'aussi belles choses, parce que ce sont de nouvelles lumières qu'on acquiert, *quel que soit le succès*. Voilà tout ce que je lui ai entendu dire, et cela ne signifie rien. M. de Caux m'a dit hier qu'il lui a demandé s'il venait de Harcourt; qu'il a répondu que non, parce qu'il craignait de vous être devenu désagréable depuis sa mission de 1780.

M. de Caux m'a lu aussi le mémoire qu'il a fait partir lundi pour M. le maréchal de Ségur, et dont il vous a envoyé copie en même temps. Ce mémoire est clair et pressant. Il est certain que si on ne donne pas le million qu'il demande, si on ne rend pas l'avance faite des 200.000 liv., il sera obligé de renvoyer l'atelier de l'île Pelée, ce qui

(1) M. Groignard (Antoine), célèbre ingénieur maritime, constructeur des premiers bassins de Toulon, avait contribué, en 1759, à la défense du Havre attaqué par les Anglais, et avait été attaché, en 1779, au maréchal de Vaux préparant une descente en Angleterre. Il avait préféré la Hougue à Cherbourg, et son opinion n'était nullement favorable au système de M. de Cessart.

ferait un très-grand mal, et arrièrerait la défensive la plus importante de la rade de trois ou quatre ans au moins. Il faut aussi que les deux objets, de l'aiguade de la fontaine Poulièle et des approvisionnements de Querqueville, soient fixés à part.

Il est très-essentiel, comme l'observe M. de Caux, que les ordres soient donnés et les fonds assurés avant le 1er. novembre, sans quoi les entrepreneurs seraient en arrière sur les moyens ; c'est ce que je sais d'eux-mêmes.

Tous les objets de ce mémoire sont de la plus grande importance, car il est de nécessité absolue que les défenses de la rade marchent de front, et précèdent même sa fermeture, qui sera certainement très-longue ; ce que vous saurez mieux quand vous viendrez ici, et que les personnes chargées des différentes parties vous détailleront leurs moyens et leurs travaux.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

M. Poulain, trésorier des troupes, vient de me dire qu'il vous écrit pour vous prier de lui être favorable dans la proposition qu'il fait d'être chargé des fonds des travaux de la marine pour la rade. Il serait peut-être utile que ces deux services fussent réunis dans les mêmes mains, pour ne pas se nuire mutuellement.

Cherbourg, le 23 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

M. Groignard est parti ce matin, après avoir visité pendant trois jours les chantiers et avoir eu beaucoup de con-

versations avec MM. de Cessart et La Bretonnière, qui vous en rendront compte. Il m'a assuré seulement que les démonstrations de M. de La Bretonnière l'avaient entièrement fait revenir de sa première opinion sur la Hougue, qu'il convenait que Cherbourg était un point plus avantageux et plus important à tous égards. Quant au genre des travaux de la rade, il ne m'a rien dit de particulier; il se sera peut-être plus ouvert avec M. de Cessart, car il m'a dit que, pour remplir sa mission, son intention était de lui donner ses conseils en particulier, en cas qu'il trouvât quelque idée qui pût être avantageuse à la solidité de l'ouvrage.

M. le marquis de Harcourt s'est trouvé ici en même temps, et a pu causer avec lui : ainsi, il vous en rendra compte de son côté.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 11 juillet 1785.

MONSIEUR LE DUC,

Vous m'avez montré bien des bontés depuis le temps que j'ai l'honneur d'être à vos ordres ; je vous supplie de m'en accorder une nouvelle, la plus importante de toutes. Ayez la complaisance de présenter et d'appuyer de tout votre crédit le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser pour M. le maréchal de Ségur. Vous connaissez la vie de Cherbourg : vous jugez combien elle est terrible et désagréable, quand on y passe l'année entière. Jusqu'à ce que les travaux fussent décidés, entrepris et en bon train, j'ai passé par dessus toutes les considérations personnelles : j'avais

cependant déjà des motifs bien forts pour désirer ma liberté : la vieillesse de ma belle-mère, âgée de 75 ans et qui exige mes soins ; l'arrangement de ses biens et de ses affaires qui m'intéressent ; le besoin qu'ont de moi la marquise de Percy, ma belle-sœur, et ses deux enfants en bas-âge, auxquels je tiens lieu de père. Une nouvelle considération encore plus déterminante vient se joindre à tous ces motifs : c'est l'état fâcheux où se trouve ma femme Je suis sans ressources à Cherbourg pour rétablir sa santé : l'état de représentation, la vie agitée qu'elle serait obligée d'y mener, achèveraient de détruire mes espérances à cet égard. Je connais trop bien l'excellence de votre cœur, vous êtes trop bon père, trop bon mari, pour que je puisse craindre que vous désapprouviez mon attachement pour les liens qui forment le tissu de ma vie. Vous allez vraisemblablement faire le voyage de Paris pour l'arrangement des travaux de Cherbourg : j'ose vous prier de profiter de ce voyage pour faire décider mon sort. Après avoir parlé de l'économie du roi, il est juste de parler de la mienne ; il m'est essentiel que cette décision m'arrive, avant que je sois dans le cas d'un déménagement très-coûteux, parce qu'il entraîne l'ameublement d'une très-grande maison.

Par l'arrangement que je propose, vous ferez plusieurs heureux, et vous consoliderez votre établissement de Cherbourg, sans augmenter la dépense du roi. Cette vue d'économie est favorable à ma demande, ainsi que toutes les raisons sur lesquelles j'appuie l'inutilité de la place de commandant.

Je ne prétends pas me retirer du service ; au contraire, je consacrerai avec plus de zèle mon expérience et la force de mon âge dans les armées. Je ne quitte point non plus la Normandie ; je serai toujours à portée de vous faire ma cour, de contribuer à votre gloire par mes vœux les plus ardents, et de mériter vos bontés qui me sont

précieuses. Vous vous assurerez, par le service que vous allez me rendre, ma reconnaissance, qui ne finira qu'avec ma vie, ainsi que le tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

MÉMOIRE.

Le sieur Dumouriez brigadier des armées du roi a l'honneur de représenter à Monseigneur le maréchal de Ségur, que la nouvelle constitution que prend la ville de Cherbourg, par les vastes travaux de terre et de mer que Sa Majesté y fait exécuter, exige une nouvelle forme et une augmentation dans l'état-major de cette place ; que cet état-major, qui doit être augmenté nécessairement d'un lieutenant de roi et de deux aides-majors avec appointements, deviendra très-cher, si on ne supprime pas la place de commandant, pour faire face à cette dépense ; que cette ville devenant maritime par le séjour des escadres et des troupes de la marine, la place de commandant particulier est plus gênante qu'utile, surtout s'il est du grade de maréchal-de-camp, auquel le S^r^. Dumouriez touche, et qu'il espère obtenir à son rang de la justice et des bontés du roi, à la première promotion ; qu'en temps de guerre, le maréchal-de-camp commandant dans la presqu'île du Cotentin se trouve tout naturellement chargé de la défense et du commandement de Cherbourg, ce qui évite une multiplication et une complication de commandements du même grade, toujours gênantes ; que le service de cette place, qui ne peut jamais être fermée, pas même d'un simple fossé, par l'accroissement qu'elle prend, et dont toute la défense consiste en des forts isolés et des batteries

marines, est un service de campagne; que, lorsque la rade sera fermée par des forts, des digues, des batteries sur ces digues, des vaisseaux, bombardes et chaloupes canonnières, le reste de sa défensive est nécessairement extérieur, et lié avec la défensive entière du Cotentin.

En conséquence le Sr. Dumouriez, après avoir consacré huit années dans cette place avec l'approbation de ses supérieurs, après avoir contribué autant qu'il lui a été possible à la décision et à l'avancement des grands travaux que Sa Majesté fait exécuter à Cherbourg, espère qu'on regardera comme une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement la proposition qu'il fait lui-même, de supprimer sa place pour la création et la nouvelle forme de l'état-major nécessaire à établir. Se trouvant dans la force de l'âge et de l'expérience, se connaissant plus propre à l'activité des armées qu'à la tranquille administration d'une place, il désire, en cas de guerre, suivre la carrière dans laquelle il a réussi. Il supplie donc Monseigneur le maréchal de Ségur de vouloir bien lui continuer son activité de service avec les six mille livres de traitement, dont il jouissait avant d'être nommé commandant de Cherbourg. Les six mille livres en sus, et les quinze cents livres de logement dont il jouit, serviront à former les appointements et le logement des officiers que le roi choisira pour remplir les places de lieutenant de roi et d'aide-major, nécessaires à créer. L'état-major de Cherbourg se trouvera fixé dans la juste proportion qu'il comporte, et le Sr. Dumouriez, joignant ce sacrifice à tous ceux qu'il est toute sa vie prêt à faire pour le service du roi, acquerra la liberté et le droit de servir dans les armées, dans le grade qu'il aura au moment de la guerre (1).

(1) Cette démarche, faite par Dumouriez dans un accès de mauvaise humeur, n'eut pas de suite. Il demeura chargé du commandement de Cherbourg, et ce ne fut qu'en 1788 qu'il fut nommé maréchal-de-camp.

Lettres de M. de La Bretonnière.

Brest, le 26 octobre 1781.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai reçu la lettre, et la copie de celle de M. de Castries que vous avez eu la bonté de m'adresser. Il est certain que quand bien même on commencerait des travaux sous l'eau à Cherbourg, j'y serai peu utile relativement à cet objet qui sera confié à bien plus juste titre à des ingénieurs. Il paraît d'ailleurs qu'on craint de commencer cet ouvrage, et j'espère que ceux du Palais-Royal, du nouvel Opéra, et des boulevards marcheront avant celui-là. M. de Caux qui prend toujours les affaires à cœur, et avec les choses au pis, me mande que les ennemis du bien et du sens commun ont fait une cabale abominable, voyant la préférence que les ministres donnaient à Cherbourg, et ont retourné leur attention sur le Havre: je suis certain d'avance que M. de Bombelles n'aura rien dit sur le Havre, qui puisse avoir quelque chose de relatif avec les vaisseaux de guerre et les armées.

Aujourd'hui un courrier nous réveille, à 2 heures du matin, pour nous apprendre la naissance d'un dauphin. Nous nous en réjouissons par ordre de la Cour à n'en pas finir, et il est enjoint d'envoyer le détail de la manière dont nous nous serons réjouis. En conséquence, aujourd'hui 21 coups de canon au lever du soleil, idem à midi, idem au soleil couchant avec trois décharges de mousqueterie par chaque vaisseau. Tous les forts en ont fait autant. La terre donne un feu d'artifice ce soir, et les vaisseaux tireront chacun 30 fusées. Lundi, grand *Te Deum* en rade chanté au bruit du canon, gala chez M. le vicomte de Rochechouart

qui se trouve commandant en l'absence de M. de Guichen ; grand souper, illumination, et bal à l'hôtel du commandant de la marine. En effet, c'est un grand événement : dans quelque temps, on doit croire qu'il opérera quelque changement et augmentera le crédit de la reine ; mais ce qui nous aide à nous réjouir encore davantage est l'espoir d'avoir dans peu de bonnes nouvelles de la Nouvelle-Angleterre. M. de Castries mande, en toutes lettres, au commandant qu'il augure très-bien des nouvelles reçues en Angleterre, par lesquelles il apprend que l'amiral Grave a eu dix vaisseaux très-maltraités dans un combat qu'il a essuyé avec l'armée française, le 11 septembre, à l'entrée de la Chesapeack. On sait que M. de Grasse se disposait à s'emparer de 5 vaisseaux qui s'étaient embossés pour défendre un convoi qui était à l'ancre, et que dans ce moment il avait eu connaissance de Grave avec 19 vaisseaux ; qu'il se mit à la tête de 22 pour aller le combattre, et en laissa 6 pour observer et tenir en respect les 5 vaisseaux embossés, et le convoi. C'est dans ce combat qu'il paraît que M. de Grasse a eu un avantage marqué, qu'il a désemparé 10 vaisseaux ennemis, au point qu'ils ont été obligés de brûler le vaisseau *le Terrible*. Il paraît qu'il a préféré de s'emparer des 5 vaisseaux et du convoi, plutôt que de poursuivre ses avantages sur l'armée ennemie, dont il regardait peut-être le succès comme plus incertain. On juge que ce convoi était chargé de troupes et qu'il était fort concluant, pour le succès de nos opérations par terre, de ne pas s'en emparer.

On peut s'attendre chaque jour à l'arrivée d'un paquebot, qui nous apportera enfin quelque nouvelle décisive ; cela est bien à désirer. M. de Castries annonce aussi qu'il a reçu des nouvelles de M. de Suffren, qui était depuis quelques jours au cap de Bonne-Espérance, lorsque Johston est arrivé à la baie de Saldagne, à 15 lieues au nord de la

baie de la Table. Il s'est emparé de 5 bâtiments hollandais qui avaient eu la maladresse d'y rester, mais qui avaient mis à terre une partie, ou toutes leurs cargaisons. M. de Castries mande que cet événement ne fait rien à la sûreté du Cap. On juge que le commandeur de Suffren ne laissera pas Johston tranquille dans la baie de Saldagne, où d'ailleurs il n'a trouvé aucune resistance, n'y ayant pas un canon; mais il ne manquera pas de se fortifier, peut-être de s'établir. D'ailleurs, il paraît que l'on a eu de bonnes nouvelles de l'Inde, et qu'on renonce au projet d'y faire passer des bâtiments; car le ministre a mandé de charger de vivres ceux qui y étaient destinés, l'objet intéressant étant dans ce moment d'en envoyer à M. de Grasse.

Voilà cependant les Anglais attaqués dans bien des endroits à la fois; j'espère qu'on leur arrachera enfin quelque plume, et que cela leur fera craindre de perdre une partie de leur manteau. L'Inde, Minorque et la Nouvelle-Angleterre ébranlées doivent leur faire demander la paix, pendant laquelle il est à désirer qu'on s'occupe des moyens de se procurer un poste avantageux dans la Manche.

M. de Grasse peut dire avoir en main la paix ou la guerre, il est temps pour lui de satisfaire à l'impatience du public: s'il avait encore manqué son coup, son nom ferait époque dans l'histoire de la guerre d'une manière bien fâcheuse pour l'État d'abord, et ensuite pour nous. Je crois que, dans sa première affaire, il a eu malheureusement bien des choses à concilier qui ne lui ont pas permis de tirer un meilleur parti de sa rencontre avec Hood. La frégate *la Sibille* part aujourd'hui avec un bâtiment de transport seul, chargé de munitions et de vivres. Elle passe à Lorient. Je ne serais pas surpris qu'elle n'allât au cap de Bonne-Espérance. J'attends toujours mes derniers ordres. On attend vraisemblablement un aviso de M. de Grasse pour me faire partir; j'aurai l'honneur de vous informer du moment

de mon départ lorsqu'il aura lieu. Les vaisseaux ont ordre d'être prêts à mettre à la voile le 10 du mois prochain ; mais les transports les retarderont, comme cela se pratique ordinairement.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

Brest, le 29 octobre 1781.

Monsieur le Duc,

. . . .

Je croyais, d'après ce que vous m'aviez fait l'honneur de me marquer sur le projet du Havre, que cela n'était relatif qu'à l'agrandissement du bassin ou d'un port marchand neuf. Et je ne crois pas encore qu'on puisse avoir autre chose en vue ; auquel cas cela ne pourrait faire aucun tort au projet de se procurer une rade fermée à Cherbourg, autre que de détourner les fonds.

Il semble que ce projet d'agrandissement au Havre ne doit avoir lieu que dans un temps de calme et de paix, car ce ne sera pas l'affaire d'un moment ; quand bien même ce port aurait lieu, il ne remplira jamais l'objet, celui d'avoir une rade fermée qui n'existe point à l'embouchure de la Seine, et capable de mettre des vaisseaux de guerre à l'abri. Je suis bien fâché d'avoir ignoré dans le temps la visite qu'y a faite M. de Bombelles, et encore plus qu'il ne vous ait pas communiqué l'objet de son voyage, et son avis après l'examen qu'il en a fait. Je lui en aurais écrit, et suis certain qu'il m'aurait su gré de mon observation ; il y a longtemps que j'ai eu lieu de me convaincre que Messieurs des ponts-et-chaussées aiment les ouvrages longs

et dispendieux. Il y a bien des inconvénients, autant que j'en puis juger, à faire un nouveau port sur le poulier. M. Legier, dans son projet de prendre les fossés et une partie de la citadelle pour le nouveau bassin, regardait comme un avantage de l'éloigner des bombes de l'ennemi et des accidents qui en dérivent; il paraît que Messieurs des ponts-et-chaussées ne les craignent pas plus que la force du courant et l'impétuosité de la mer du large; je suis fâché de ne pas savoir où est M. de Bombelles; mais je vais lui écrire par la voie des bureaux. Je prendrai le prétexte de lui adresser les idées que j'ai eues sur Cherbourg, et de lui demander son avis comme à mon camarade, que je connais depuis longtemps.

J'ai l'honneur de vous adresser les ordres originaux de M. le vicomte de Rochechouart pour nous bien réjouir d'après les ordres de la Cour. Nous aurons aujourd'hui *Te Deum*, gala, bal, illumination, et 166 coups de canon par chaque bâtiment. La ville et la terre en font autant de leur côté. Le vin coule, et la nuit est éclairée par les lampions et les feux d'artifice. Cela nous coûte 40 mille francs de frais de corps pour la marine seulement; heureusement une partie a été donnée aux pauvres et aux veuves.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Duc, votre très humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

A Royan, le 30 juin 1782.

Monsieur le Duc,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, j'ai encore reçu une fois contre-ordre pour ne pas partir, et dans ce moment-ci je n'attends qu'un souffle de

vent favorable, et le retour du courrier qui a annoncé l'arrivée de M. de Bouillé à Rochefort; ce qui occasionnera encore vraisemblablement quelques changements aux dépêches dont je suis porteur. On peut supposer l'armée de M. de Guichen au moment de paraître sur nos côtes, ce qui rendra, à ce que j'espère, mon passage plus assuré jusqu'à St.-Domingue, où je trouverai encore sans doute quelques difficultés pour l'atterrage.

Lorsque j'ai supposé le projet d'aller dans la Manche avec l'armée espagnole, j'ai offert à M. de Castries d'y être employé, persuadé que l'échec que nous avons reçu serait un motif pour y faire la guerre plus efficacement que nous ne l'y avons faite jusqu'à présent, et engagerait à s'approcher des côtes que nous connaissons malheureusement trop peu.

J'ai désiré d'y être employé d'après le peu de connaissances que j'en ai, et qui auraient pu être utiles à un chef quelconque; car il faut espérer que ce ne sera pas M. de Cordova qui commandera, ou bien nous n'approcherons pas la côte de cent lieues, et la campagne d'été sera encore une campagne perdue et sans fruit.

Le journal fait mention, et même avec détail, des travaux projetés à Cherbourg; il nous faut donc des revers pour apercevoir les choses telles qu'elles sont, et de première nécessité: si ce que le journal en dit avait lieu, je ne suppose pas que ce soit avant la paix Je vous demanderais alors vos bontés, Monsieur le Duc, et désirerais d'y être employé, s'il est possible: je serai toujours flatté d'être à même de vous convaincre de mon entier dévouement, et du désir que j'ai de mériter de plus en plus vos bontés.

Je suis avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

Coutances, le 25 octobre 1783.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai l'honneur de vous faire passer la dernière lettre du Ministre qui, comme vous verrez, paraît suffisamment approuver ce qu'on a fait, et convaincu que les moyens assemblés à Cherbourg pour l'opération projetée, n'étaient pas suffisants.

Il paraît regretter la 3e. jetée en forme de chevron, qui couvrait la passe du milieu, et craindre que la rade ne devienne trop rétrécie pour une armée ; mais on sera toujours à même et en état de faire la 3e. jetée d'après l'effet résultant des deux premières; et quoique je n'aie pas pu envoyer la surface de la rade qui aura lieu entre les jetées d'une manière rigoureusement exacte, cependant on peut voir à peu de chose près qu'elle pourra contenir 70 ou 80 vaisseaux, en les supposant à la distance de 150 toises, quoiqu'on puisse les établir à 100, comme cela se pratique ordinairement en armée, et d'autant plus aisément à Cherbourg qu'ils seront sur des corps-morts.

M. Dumouriez me mande qu'il aura l'honneur de vous faire passer les plans, que je sollicite en vain depuis mon départ de Cherbourg, sans avoir pu les obtenir encore. Je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien les lui demander : ce sera sans doute le moyen de hâter l'ouvrage du destinateur.

On ne pourra donner un plan rigoureusement exact de la rade et de la position des jetées, que lorsqu'il y en aura une mise en place. Jusque-là on ne peut le donner que d'une manière aperçue et approchée, attendu qu'on n'est pas certain de conduire la 1re. caisse conique à 20 toises près de l'endroit proposé, ce qui dérangerait encore

et sans aucune inquiétude. Je chéris trop vos bontés et l'opinion dont vous avez bien voulu m'honorer, pour ne pas être en garde et prendre quelques précautions : *je vous supplie, Monsieur le Duc, de ne faire autre usage de ce que j'ai l'honneur de vous dire, que celui de voir venir, et de juger vous-même de ce que vous aurez occasion de reconnaître par la suite.*

D'ailleurs, je vais au-devant de tout le monde, et de tout ce qui peut aller au bien : la modération, l'honnêteté et le désir de bien faire régleront toujours ma conduite : on m'a forcé d'être sur mes gardes et de m'observer ; c'est le seul tort que j'aurai désormais.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur le Duc, que M. de Cessart m'a demandé, avec l'appareil des formes, une copie de la consigne que j'ai donnée au corps-de-garde du chantier. J'aurais peut-être pu en demander la raison, mais je n'en ai rien voulu faire. Je la lui ai fait remettre aussitôt : j'ignore quel usage il en a fait, ou veut en faire Je la lui avais communiquée avant de la signer et lui avais demandé s'il trouvait quelque chose à y ajouter ; il m'avait dit que non. J'ai l'honneur de vous en adresser le double ci-joint.

Je lui ai fait part et communiqué jusqu'à présent tout ce que j'écris. Je suis fâché, Monsieur le Duc, de vous informer que le concert que vous m'avez recommandé, et que j'ai toujours observé, n'a eu lieu jusqu'à présent que de mon côté. Il faut croire qu'il a ses raisons pour ne pas me communiquer ce qu'il écrit. Vous allez en juger.

Il a présenté au ministre un mémoire en faveur de M[e]. Griot, maître d'équipage, attaché au grément des cônes, pour demander la médaille et une gratification pour le maître.

Le ministre m'a renvoyé sa lettre et son mémoire, et mandé à M. de Cessart qu'il désire que ce soit moi qui lui

adresse désormais ces sortes de demandes, *comme étant supérieur naturel de ce maître d'équipage*, *etc.*

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Duc, la copie de ce mémoire en faveur de M^e. Griot, où vous apercevrez aisément qu'on est disposé à ne m'accorder que ce qu'on ne pourra pas m'ôter. J'avais compté ne proposer maître Griot qu'à la fin de la campagne avec tous les autres maîtres susceptibles de mériter des grâces. J'ai écrit aussitôt au ministre qu'il était susceptible des grâces que M. de Cessart lui avait demandées pour ce maître d'équipage. J'ai communiqué la lettre à M. de Cessart, et ne lui ai d'ailleurs fait aucune observation sur son mémoire.

M. Deshayes avait également demandé des gratifications, un traitement pour les capitaines de canonnières ; il a reçu pareille réponse du ministre. Daignez juger, Monsieur le Duc, je m'épargne toutes réflexions. Ils me font l'honneur de dîner demain.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

Cherbourg, le 18 août 1784.

Monsieur le Duc,

Je suis bien fâché d'avoir à vous apprendre que notre troisième cône a été abattu ce matin et jeté à la côte par un coup de vent de nord-est très-frais. La chose est toute naturelle : on le montait, il n'était point arrêté par sa partie supérieure, et il a tombé comme des quilles.

J'ai passé la matinée, avec la troupe et les ouvriers du chantier, à en faire ramasser les morceaux. La mer était très-grosse ; je n'ai eu que 3 hommes blessés, dont un plus

gravement. C'est dans ces occasions que les meilleurs hommes se montrent et se blessent souvent, ce sont 3 soldats de marine.

D'ailleurs, il n'y aura pas le moindre mal ; on en ramasse les pièces, et on les remet en ordre dans le chantier.

Il est seulement fâcheux d'être trompé dans son attente. Cela nous apprend qu'il est déjà tard pour monter les caisses.

Le mal se trouve souvent à côté du bien : cela nous arrive à l'instant où la première est pleine et la seconde à moitié. Elles font aujourd'hui un essai assez rigoureux. Le vent est au nord-est grand frais et la mer très-grosse, et j'ignore s'il n'y aura pas d'événement. On n'en peut juger que de loin, attendu qu'il est impossible d'aller en rade ; mais jusqu'à présent ils paraissent se bien comporter. Nos bâtiments en rade ne souffrent point non plus.

Je vous prierai, Monsieur le Duc, d'adresser vos ordres aussitôt, soit pour la continuation ou pour la cessation des ouvrages relatifs à cette caisse. C'est peut-être un bien que cela arrive, si elle ne devait pas être prête, comme vous le désiriez et supposiez peut-être qu'elle le serait. Il est certain qu'elle ne l'aurait pas été pour le 15 de septembre au plus tôt, qu'alors il était tard pour la conduire, et que je ne sais pas si on aurait eu assez de pierres extraites pour la remplir, et si la saison l'aurait permis avant l'hiver.

Il est certain qu'attendu toutes ces circonstances, la caisse est tout aussi bien dans le chantier pour passer l'hiver que sur sa plate-forme.

Le grand point est donc actuellement de préparer toutes les plates-formes pour recevoir celles qu'on veut faire l'an prochain, de travailler à l'établissement des chantiers, et alors il n'y a rien de perdu, pas même du temps ; la seule chose est l'espoir trompé d'en mettre une troisième ; c'est un petit inconvénient, et il aurait pu être de conséquence

si la mauvaise saison avait empêché de la remplir. On apprend tous les jours, et ceci nous confirme qu'il faut amasser, préparer dans le chantier pendant six mois, monter l'ouvrage et faire les leviers pendant trois. et naviguer seulement dans la belle saison pendant deux ou trois. Telle est mon opinion, Monsieur le Duc, d'après l'expérience.

Ce coup de vent-ci a été précédé la veille par les trois jours du calme le plus parfait que nous eussions eu de l'année : il est aussi bien malheureux d'avoir un coup de vent pareil le 18 août.

Il est fâcheux, je le répète, que, tout allant si bien nous ayons cet événement à vous apprendre. On ramassera les morceaux, tout sera remis en place : et tout se passe avec l'ensemble et l'harmonie que vous désirez, et qui aura toujours lieu de mon côté ; je vous supplie d'en être aussi convaincu que tranquille à cet égard.

Je crains aussi que la caisse ne soit pas aussi solidement tenue sur la nouvelle plate-forme que lorsqu'elle était boulonnée sur des pieux battus dans le sable ; d'ailleurs, je n'en décide point. Tous les coins qui la tenaient sont revenus à la côte. Il n'y aura rien de perdu.

Nous avions 8 chasse-marée qui ont été surpris dans le port du Béquet, et pour lesquels je crains beaucoup : il y en a 3 de coulés, je crains beaucoup pour les autres. On s'occupe de leur donner tous les secours possibles.

Le coup de vent est très-fort. Dans tout cela, il n'y a rien à craindre pour les hommes, heureusement. Il est 11 heures du matin, j'espère que je n'aurai rien de plus fâcheux à vous dire jusqu'à l'heure du courrier qui part ce soir. A deux heures après midi, lorsque la mer a été basse, j'ai eu connaissance que la partie du nord-est de la 2e. caisse, qui n'est qu'à moitié pleine, a été enfoncée en-dedans. La moise supérieure s'est rompue, et le côté ouest a resté dans son entier, et à la même hauteur. Si le coup de vent

dure, il est à craindre que cela n'augmente ; j'espère cependant qu'il n'y aura pas séparation. Moyennant quoi on pourra réparer cette partie supérieure, et le cône voisin qui est rempli servira de chantier et de point d'appui pour redonner à l'autre sa première forme. Le premier cône ne paraît souffrir nullement, attendu qu'il est plein ; le second, qui ne l'était pas, fait à peu près cette figure à 3 heures.

Si la partie submergée ne souffre pas, ce qui est très-vraisemblable, attendu que les pierres la contiennent et la retiennent, j'espère que la partie supérieure pourra se raccommoder. Quand bien même on ne lui rendrait pas sa première forme en la remplissant de pierres, elle acquerra de la solidité. Le 1er. cône se comporte d'ailleurs très-bien, et démontre leur solidité quand ils sont pleins.

Comme on apprend tous les jours, je crois que le défaut de ce dernier était d'être trop élevé au-dessus de l'eau et trop renforcé de bois à sa partie supérieure : il est arrivé de là qu'il présentait trop de surface à la lame, et qu'il a été enfoncé dans sa partie du nord est.

Ce soir, à 5 heures, la mer monte, et dès qu'il sera au-dessous de l'eau, il souffrira beaucoup moins : l'effort de la mer se fera au-dessus de lui ; c'est ce qui me fait croire qu'il est peut-être à désirer que les caisses n'aient que 45 ou 50 pieds de hauteur au plus elles : seront dès-lors beaucoup moins exposées à l'effort de la mer, seront remplies plus vite et rompront l'effort de la mer également que si elles étaient plus élevées.

Voici une fâcheuse journée pour la 3e. caisse qu'on voulait mettre à l'eau ; mais, pour le reste de la chose, elle ne l'est nullement. Celui qui est plein prouve évidemment et entièrement pour la chose.

C'est actuellement que le Ministre doit venir ici plus que jamais.

La manœuvre de la mise à l'eau de la 3e. caisse n'est

rien au fond de la chose, elle est connue et sera toujours praticable de beau temps ; ce n'est pas ce coup-d'œil qui doit déterminer le voyage du Ministre, mais plutôt le fond de la chose.

Je désire que votre santé se raffermisse de plus en plus, Monsieur le Duc, et suis désolé de la nouvelle que m'apprend M. Dumouriez, que M. le duc de Beuvron a eu trois accès de fièvre. Je le supplie d'agréer mon respect et mes vœux pour que cela n'ait pas de suites.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

Pardon, Monsieur le Duc, de mon griffonnage! vous devinez qu'à chaque instant je suis interrompu, et que je ne suis pas inutile ici aujourd'hui.

Le mauvais temps a encore fait découvrir deux tonnes qui ont parti de la 2e. caisse et sont venues à la côte.

Cherbourg, le 18 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée de M. Groignard ce matin. Il paraît qu'en se rendant à Brest, où il est chargé de quelques opérations, M. le maréchal l'a engagé à passer par Cherbourg pour voir par lui-même l'état des choses, et vraisemblablement lui faire part de ses observations et de son opinion. La journée s'est passée en visites de devoir Il s'est infiniment bien conduit envers M. de Cessart, auquel il a apporté une lettre de M. Peronnet; il l'a bien assuré qu'il ne venait que pour voir et

s'instruire. S'il a une opinion quelconque, j'espère que je serai plus à même de vous en rendre compte par le courrier prochain.

M. de Feuardent est revenu, et M. Dumonriez vous aura sans doute rendu compte du parti qu'il a pris de rétablir la communication le long des côtes : d'après quoi j'ai fait désarmer le *Cutter*.

M. le maréchal de Castries m'a prévenu que les officiers municipaux seraient chargés des frais qu'auraient occasionnés les précautions prises pour se conformer aux ordres de la Cour, arrivés ici par la voie de M. l'Intendant. Mais il faut observer que la ville de Cherbourg est hors d'état par elle-même de faire aucune dépense. Cependant les ordres de la Cour étaient précis, le cas urgent, et la nouvelle de la peste avait causé une frayeur générale sur la côte, qu'il paraissait convenable de faire cesser, en montrant au moins qu'on prenait des précautions. Il paraît que nous avons eu la visite de trois personnages de distinction, par les perquisitions que j'ai faites et les signalements qu'on m'a donnés : je crois que c'est M. le duc de Chartres et M. de Conflans; le 3e. était plus petit et avait environ 45 ans.

M. le chevalier d'Éculleville a continué sa route pour Brest, après nous avoir laissé des bordages, du fer et du merrain pour le chantier.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

Cherbourg, le 23 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, Monsieur le marquis d'Harcourt a passé ici et

s'y est rencontré avec M. Groignard, qui lui a fait part de son opinion.

M. le marquis d'Harcourt a paru satisfait de la manière dont M. Groignard lui a parlé, et il se propose de vous en rendre compte, ainsi que d'un plan qu'il a fait, et qui peut s'adapter à Cherbourg.

Il nous a fait ici une amende honorable complète de tout ce qu'il avait dit pour la Hougue et contre Cherbourg; il s'en prend aux gens incapables qu'on lui avait donnés pour l'éclairer sur la partie marine qu'il ne connaissait pas.

Il propose de communiquer à M. de Cessart même son projet, de bonne foi, avec franchise, et pour le suivre s'il est adopté. S'il se conduit aussi bien qu'il parle, on ne peut assurément que lui savoir grand gré de sa délicatesse, franchise, honnêteté, etc. Je remets toujours à M. le marquis d'Harcourt à vous mettre au courant.

On dîna chez moi hier, et M. de Cessart lui ayant demandé après dîner son avis, il y eut grande conférence et long pourparler entre eux deux, dont M. de Cessart aura sans doute l'honneur de vous informer. M. Groignard me dit seulement qu'il ne lui avait rien caché, et que M. de Cessart avait tombé d'accord sur tout.

Voici en gros l'opinion de M. Groignard, telle qu'il l'a donnée cordialement et de bonne amitié à M. de Cessart:

Que la partie émergée de la caisse ne peut durer plus de 5 ou 6 ans au plus; que les pierres de l'intérieur, qui font un effort de 6 livres par pied carré sur le côté intérieur de la caisse, de l'aveu de M. de Cessart, afin que les pierres et le panier fassent corps, n'ayant plus d'enveloppe, nécessairement il y aura éboulement, et trop peu de talus pour que la mer ne le détruise pas jusqu'à la hauteur de la basse mer; que les pierres perdues, jetées au pied de la première caisse, empêcheront celles qu'on doit mettre à côté de l'accoster, de manière que l'intervalle sera beaucoup trop

considérable, et l'objet manqué, celui d'empêcher la grosse mer de se faire sentir dans la rade;

Qu'il vaudrait alors mieux faire des forts de distance en distance, qui au moins fortifieraient la rade contre l'ennemi, que de faire une jetée ou ligne de cônes trop éloignés les uns des autres, inutile contre la grosse mer et incapable de porter aucune fortification,

M. Groignard m'a dit que M. de Cessart était convenu avec lui de tous ces points, mais qu'il avait voulu assurer son dernier cône par tous les moyens possibles contre les événements de l'hiver. Il est seulement fâcheux que ces moyens puissent nuire à la suite du projet en produisant l'impossibilité d'approcher les cônes assez près les uns des autres, ce qui fera manquer absolument l'objet proposé.

Je craindrais de vous en dire autant, Monsieur le Duc, si je ne vous devais pas la vérité. M. le marquis d'Harcourt a un plan de l'ouvrage fait à Agde à vous proposer, et, de plus, les offres et le dévouement sans bornes de la personne de M. Groignard, qui n'a jamais osé ni voulu vous écrire, ni vous rien présenter pour ne pas paraître critiquer ou vouloir se mettre à la place de personne. Il offre même de donner les moyens à M. de Cessart.—Je vois que peu à peu je vous rends compte de tous les détails de la conversation avec M. le marquis d'Harcourt, à qui je voulais laisser cette affaire.

Il assure 2,000 toises de jetées en deux ans. Et quand chaque morceau ira en place, il sera en état de résister à tout.

On ne peut douter, à ce que je crois, Monsieur le Duc, si vous me permettez de vous le dire à vous-même, je vous prie, que le ministre et le contrôleur-général n'aient rappelé M. Groignard, ayant sans doute quelques raisons d'inquiétude ou d'incertitude sur les travaux projetés pour l'an prochain M. Groignard l'a assez fait entrevoir à M le mar-

quis d'Harcourt, en lui parlant d'une manière qui n'était pas modeste relativement aux fonds que le contrôleur général consentirait à donner. M. le marquis d'Harcourt vous en rendra compte.

Les pierres qui sont jetées sur le cône brisé ont pris un talus naturel du côté du nord, et ne remuent point. J'ai été dessus il y a deux jours. La mer les a arrangées beaucoup mieux que la main des ouvriers ne l'avait fait.

Le premier cône s'est incliné de quelques pouces vers le nord-ouest. On va commencer à le border au premier jour.

Si vous l'agréez, Monsieur le Duc, nous pourrions renvoyer 150 hommes à bras par la première gabare, et n'en garder ici que 150 pour le service de l'hiver, et en demander 450 autres pour le 1er. d'avril, pour compléter le nombre de 600 hommes pour la campagne prochaine.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

M. Groignard est parti ce matin pour Brest, où il sera un mois.

Cherbourg, le 20 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai accompagné M. Groignard dans tout ce qu'il a fait ici. Il s'est fort bien comporté avec M. de Cessart, chez lequel nous dînons demain ensemble.

M. Groignard ne m'a parlé que du respect et de la vénération qu'il a pour votre personne, combien il a été fâché d'abord qu'on l'ait envoyé ici ; mais qu'il l'a fait par obéissance à son ministre qui l'a voulu.

M. Groignard n'ose et n'a osé vous écrire, ni passer par Harcourt, attendu que vous devez le supposer d'un sentiment contraire au système actuel, et qu'il croit, suivant sa conscience, ne rien valoir.

M. Groignard parle toujours d'après sa conscience, comme vous voyez, Monsieur le Duc, vous honore et vous respecte et ne veut point dire son avis, quand il croit que cela peut ne pas vous être agréable.

Il ne le dira au ministre que si le ministre lui ordonne de le lui dire ; tout cela dit beaucoup en ne disant rien, et laisse suffisamment deviner sa façon de penser.

Après cela, il m'a fait amende honorable sur son opinion pour la Hougue ; il convient qu'il n'avait point vu la chose comme marin, en aucune manière, attendu qu'il n'est point marin, mais seulement d'après ce qu'en avaient dit ceux qui l'avaient visitée avant lui, et M. de Vauban, qui avait fait mettre un ponton sur le banc du Bec; mais qu'il était convaincu, d'après les sondes et ce que je lui ai fait voir sur la nature du fond et des courants, qu'il est plus aisé de travailler à Cherbourg qu'à la Hougue, attendu qu'il y a moins d'eau et moins de courants.

M. Groignard, après beaucoup de propos et d'amphigouris, m'a montré ce qu'il vient de faire à Agde ; il m'a montré le plan d'une caisse de 200 toises qu'il a coulée. Il m'a dit qu'on lui en faisait encore trois pareilles dans ce moment.

Il m'a dit qu'il s'engageait, sur sa tête, à faire deux mille toises de pareilles jetées en deux ans.

Cette caisse a 100 pieds de large à sa base, et un talus de 50 degrés est maçonné intérieurement des deux côtés. Le milieu reste vide ; elle navigue comme un bâtiment toute chargée, on la coule en place en ouvrant seulement des robinets. Elle est armée de pieux qui la fixent sur le fond, et le milieu se remplit ensuite avec des pierres, qui remplacent l'eau qui l'a coulée.

Je voyais à peu près à quoi tout cela voulait en venir. Mais, par respect, par vénération et par attachement pour vous, il se tait, et ne produira ses moyens qu'avec votre agrément et quand le ministre voudra qu'il parle, et s'il agit, il veut agir sous vos ordres et n'avoir affaire qu'à vous.

D'ailleurs, il convient que ce qu'on fait actuellement au cône est tout ce qu'on peut peut faire de mieux, et prétend qu'il n'aurait pas passé l'hiver si on ne l'avait pas bordé et rempli les vides en pierres. Il laisse au temps à dire le reste. Tout en ne disant rien, M. Groignard n'est pas très-difficile à deviner ; comme vous voyez, Monsieur le Duc, il ne veut absolument parler que quand on l'interrogera.

Vous désiriez, Monsieur le Duc, que je vous rendisse compte de sa visite ici ; je ne puis vous rendre autrement les choses que comme il me les a dites et ce qu'il m'a fait entrevoir et donné à deviner.

Le résumé est qu'il parie sur son col faire 2,000 toises de jetées en deux ans. Il veut des forçats et des soldats de marine, d'ailleurs du hêtre et du sapin.

Je lui ai demandé s'il avait fait part de ses idées à M. le maréchal ; il m'a dit que non, qu'il n'en parlait qu'à moi, et qu'il s'était interdit toute espèce de réflexion sur le système actuel, pour ne pas avoir l'air de critiquer comme tant d'autres, et qu'il ne parlerait que quand on l'interrogerait, et toujours du respect et de la vénération pour votre personne. J'ai vu assez clairement l'homme qui veut se mettre à la place, mais qui veut qu'on l'en prie.

Il va d'ici à Brest, où il est chargé de faire un plan général du port, de transposer les différents détails qui n'ont été faits que successivement, et de proposer un plan général et les changements qu'il jugera nécessaires pour la plus grande commodité et la célérité des armements.

Il m'a beaucoup entretenu de sa franchise de cœur, et du regret qu'il avait que nous n'ayons pas eu notre conversation six ans plus tôt.

La rade serait fermée; il m'a prié que notre conversation restât entre nous deux. J'ai paru très-persuadé de sa franchise et de sa modestie.

Nous sommes très-joliment ensemble. Il a beaucoup assuré M. de Cessart qu'il s'était fort instruit dans son voyage, qu'il avait vu de très-belles choses. Il part demain au soir, jeudi.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

Comme le ministre m'a recommandé de lui faire part des observations de M. Groignard sur les différents points qu'il aurait lieu d'observer, j'ai l'honneur de vous adresser ma lettre que je vous prie de vouloir bien lui faire passer si vous la trouvez convenable.

J'ai l'honneur de vous écrire une seconde lettre que je lui ai communiquée, voulant lui paraître reconnaissant de sa confiance, et lui rendre confidence pour confidence.

Il m'a dicté lui-même une partie de la lettre, et engagé à ne vous écrire plus en détail qu'après son départ, voulant encore me dire bien des choses.

APPENDICE.

Mémoire historique de la mise à l'eau de la 2e. caisse conique de la rade de Cherbourg, des 6 et 7 juillet 1784.

Depuis le 7 de juin que la première caisse conique était mise à la mer, l'on s'occupait avec activité des réparations de l'ancienne, construite en 1783, afin de la mettre aussi à la mer le plus tôt possible.

Dès le 3 de juillet, cette caisse était prête : le sieur de Cessart fit disposer les cordages et gréements des 84 grosses tonnes qui devaient la faire flotter au premier moment favorable.

La brise des vents de nord-est qui s'élevait depuis plusieurs jours, tous les matins, avec le soleil, étant diamétralement opposée à la direction de la remorque, donnait, malgré le beau temps, de l'inquiétude sur la marche de la caisse, et faisait craindre de trouver des difficultés de la forcer contre le vent, le jusant et peut-être contre le flot, en arrivant trop tard au point de l'échouage.

Le sieur de Cessart, ayant bien examiné ce qui se passait à la mer pendant la nuit, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, reconnut qu'un calme parfait régnait au moins 14 heures de suite. Il proposa à M. de La Bretonnière, le 4 juillet, de faire l'opération de la remorque pendant la nuit. Cette proposition parut hardie; mais on assigna, pour y réfléchir, un comité le soir même chez M. le duc de Beuvron, où se trouvèrent M. de La Bretonnière, M. Duquesne, lieutenant de vaisseau, M. le comte d'Harcourt et le sieur de Cessart, où, après les plus mûres réflexions, examinant tous les événements possibles qui pourraient survenir, observant que l'obscurité ne devait durer que jusqu'à minuit, où la lune devait paraître, ainsi que le petit jour à 2 heures du matin, et considérant plus particulièrement encore les avantages du service du Roi, il fut unanimement résolu que l'on partirait à la pleine mer du 6 au soir.

M. de La Bretonnière donna des ordres en conséquence pour toutes les dispositions nécessaires à la remorque de nuit, et le sieur de Cessart fit placer successivement les 84 grosses tonnes dans la circonférence de la caisse.

Le poids de cette seconde caisse, à laquelle il avait été nécessaire d'ajouter beaucoup de bois pour réparer les échecs qu'elle avait soufferts le 15 septembre 1783, était de 1,304,000 livres, plus 180,000 pour son lest en pierre, formant une masse de 1,484,000 livres.

Pour connaître la pesanteur totale du système flottant à remorquer, il faut ajouter encore le poids des 84 grosses tonnes

et 31 petites, formant ensemble 389,000 livres, qui, joint à celui de la caisse, donnait un poids total de 1,873,000 livres.

Comme il était aussi très-essentiel de connaître exactement, pendant l'obscurité, l'instant où la caisse se mettrait à flot, le sieur de Cessart fit placer quatre ficelles du haut de la caisse à des piquets frappés solidement sur le terrain, pour que, par leur rupture, on connût son flottage, pour donner l'ordre aux cabestans de terre de virer en même temps.

A 8 heures 1/2, M. de La Roche, inspecteur des ponts-et-chaussées, chargé par le sieur de Cessart de diriger les opérations de la submersion, monta sur la galerie de la caisse, ainsi que MM. Ferregeau, Gelígny, La Jouski, sous-ingénieurs, et le sieur Martin, élève, avec seize ouvriers, en attendant le flot.

A 9 heures 20 minutes, la mer s'étant élevée à 11 pieds autour de la caisse, la 4e. ficelle du côté de terre cassa, et la caisse souleva alors dans sa totalité : on donna ordre aux cabestans de terre d'agir, et la remorque commença.

M. de La Bretonnière, les sieurs de Cessart et Hubert, dans le même canot, parcoururent la première station de la remorque, et ils revinrent à la caisse pour suivre toute l'opération. M. de Chesy était dans un canot à la suite de la caisse.

Remorque.

La remorque était formée par un ponton, le *Frédéric-Guillaume*, attaché sur la caisse par une patte-d'oie d'environ 50 toises, commandé par M. de Blanque, lieutenant de vaisseau, sur lequel était établi un nouveau cabestan de la composition de M. Deshays des Vallons, commissaire de la marine; ce cabestan, servi par 40 hommes, était destiné à virer sur le câble principal fixé au 1er. point d'appui, formé d'un navire ayant une ancre à la mer, de 3,000 livres.

La distance depuis la plate-forme où la caisse avait été construite à son point d'échouage, d'environ 2,000 toises, avait été divisée en 11 points d'appui semblables au précédent, c'est-à-dire par des navires plus ou moins gros, avec ancres de 2 à 3,000 livres. La direction de ces navires en station avait une courbure du côté de l'est, qu'il a fallu faire indispensa-

blement pour vaincre le jusant et donner à la caisse le moins de chemin possible à parcourir.

Quatre chaloupes canonnières à 40 rames chacune, disposées deux à deux en file par des câbles frappés sur chacune d'elles, se dirigeaient sur le ponton le *Frédéric-Guillaume* par d'autres câbles bossés dessus. Le cabestan établi sur ledit ponton virait un grelin ou câble de 6 pouces de circonférence qui devait se prolonger par des attaches, de point d'appui en point d'appui, jusqu'au point de l'immersion. A mesure que chaque partie de ce gros câble de 100 à 120 brasses se trouvait enroulée sur le *Frédéric-Guillaume*, on le reportait successivement sur un vaisseau placé en avant.

C'est avec cet appareil et ces dispositions que l'on a commencé la remorque à 9 heures 3/4 du soir, et à 10 heures 50 minutes l'on était déjà parvenu au 2e. point d'appui; à 11 heures 15 minutes, l'on atteignit le 3e.; ensuite, à minuit 10 minutes, le 4e.; à minuit 35 m., le 5e.; à 1 heure 20 m., le 6e.; à 2 heures, le 7e.; à 2 heures 40 m., le 8e.; à 3 heures 10 m., le 9e.; à 3 heures 25 m., le 10e.; à 4 heures 1/4, le 11e. Après avoir parcouru quelques-unes des premières de ces stations dans cet ordre, les chaloupes canonnières dérivèrent par le jusant, et M. de La Bretonnière les fit quitter. Il vint ensuite de petites brises de terre avec lesquelles on se servit de la misaine du ponton, que l'on prit et que l'on baissa selon la variation de ces brises.

NOTA.—La remorque était suivie par M. le duc de Beuvron, M. le comte d'Aigremont, Mme. la comtesse de Fuentès, Mlle. Fanelly; Mme. de La Bretonnière, M. Boutin, dans le canot de M. de Foligny, lieutenant de vaisseau. M. le comte d'Harcourt, M. Dumouriez, M. Carbonnier et différents autres officiers étaient dans le canot de M. le Mis. Duquesne, lieutenant de vaisseau, commandant la gabare du roi, le *Porte-Faix*.

Le sieur de Cessart et le sieur Hubert quittèrent à ce point M. de La Bretonnière, pour se rendre sur la première caisse en place, et faire préparer le radeau qui devait diriger l'opération de l'échouage, dans la distance qu'on devait observer entre chaque cône.

La caisse flottant parfaitement bien, ayant encore trois in-

tervalles des points d'appui à parcourir, est arrivée à 6 heures dans l'alignement général des môles et à environ 50 toises à l'ouest de la première caisse.

Alors M. de La Bretonnière, en faisant haler sur les différents cabestans du ponton l'*Aigle*, établi dans le nord-ouest, ainsi que de la gabare, du brick, près la première caisse et du ponton le *Frédéric-Guillaume*, on ramena la caisse sur le point de son échouage.

Vers les 7 heures du matin, on s'est débarrassé des 16 tonnes du 1er. cours extérieur et des 8 tonnes du 2e. cours intérieur. Cette opération a été bien faite. M. de Cessart a signalé ensuite la section des 27 tonnes du 2e. rang extérieur qui était à séparer seule à seule dans des points diamétralement opposés. Cette deuxième opération a été un peu plus longue, les ingénieurs ayant été obligés d'examiner ensemble le jeu des couteaux et remédier à l'inclinaison que la caisse prenait, afin de rétablir toujours son niveau à mesure de son enfoncement.

Comme l'on est arrivé à la fin de la basse mer, les dispositions faites pour arranger la caisse dans son alignement n'ont pas eu lieu. On devait la conduire peu à peu afin d'éviter le choc des deux cônes, séparés par un rateau. Mais, pour opérer cette nouvelle manœuvre, il s'est perdu un temps qui a pris sur celui de l'échouage. Enfin le flot est arrivé et la caisse, plongée de 30 pieds, a dérivé avec ledit flot, malgré les retenues des quatre gros navires.

Il n'était plus question alors d'échouer, mais de prendre un parti pour la contretenir, afin de la faire échouer à la basse mer de l'après-midi, lorsqu'on l'aurait conduite à sa place, la submersion à faire n'étant plus que de 9 pieds pour toucher le fond de la mer.

M. de La Bretonnière ordonna les dispositions nécessaires à cet effet. Il établit de fortes amarres dessus la 1re. caisse échouée, du ponton le *Frédéric-Guillaume*, d'un sloop et du ponton le *Canada*, placés dans l'ouest, afin de résister au courant du flot.

M. de Cessart, qui avait eu de la fièvre depuis plusieurs jours, la fatigue de la nuit ayant augmenté son accès, fut

contraint de se rendre à Cherbourg, dans l'espérance de revenir à la basse-mer de l'après-midi, pour faire échouer la caisse des 9 derniers pieds, comme on était convenu avec M. de La Bretonnière. Il laissa ses ordres à M. Hubert. M. de Chesy voulut bien rester. Il était 9 heures du matin, et l'on envoya tous les équipages prendre du repos et manger.

M de Chesy, avec plusieurs ingénieurs invités par M. le duc de Beuvron, passèrent sur la gabare du roi, le *Porte-Faix*, pour s'y reposer, en attendant que toutes les dispositions ordonnées fussent exécutées.

Pendant quelque temps, la caisse, bien amarrée par la partie restante au-dessus de la base étant plongée de 30 pieds, parut inclinée à l'ouest et faire tendre considérablement les câbles.

MM. de Chesy, La Roche et Hubert sortirent de la gabare le *Porte-Faix*, pour revenir sur la 1re. caisse et veiller à ce qui arrivait. MM. Feregeau et La Jousky, restés dessus la 2e. caisse, firent couper la soupente d'une tonne du 2e. rang extérieur, pour redresser l'inclinaison de la caisse. Il était environ 11 heures du matin.

Dans cette situation, le sieur Hubert proposa à M. de Chesy de ne pas attendre la basse-mer pour faire échouer la caisse, et de faire les dispositions pour profiter de l'étale de la haute mer, en demandant néanmoins conseil à M. de La Bretonnière.

D'après l'approbation de M. de Chesy, le sieur Hubert écrivit à M. de La Bretonnière, qui fit réponse qu'il était du même avis, qu'il allait donner les ordres en conséquence et se rendre lui-même auprès de M. de Chesy.

Toutes les dispositions ayant été faites avec toute la dextérité possible, par MM. de Varrage et Obet, officiers de la marine, et le radeau qui devait fixer l'intervalle entre les deux cônes étant placé, l'on commença la manœuvre.

La caisse, quoique submergée de 30 pieds, arriva dans le meilleur ordre ; elle allait être dans le véritable alignement marqué par deux jalons sur la première caisse, lorsque le grelin du ponton le *Frédéric-Guillaume* cassa (on frappa tout de suite un nouveau grelin du *Frédéric-Guillaume* sur la caisse).

L'amarre de l'ancre mouillée, qui était en opposition du *Frédéric-Guillaume*, forçait beaucoup. Les ingénieurs de dessus la caisse en avertirent. Les câbles du *Porte-Faix* et du ponton l'*Aigle* ayant été filés modérément, tout fut remis dans le meilleur état.

Le sieur Hubert passa sur le derrière de la 1re. caisse pour juger de l'alignement de la seconde, et ayant saisi le moment, il fit signal à ses camarades, qui étaient sur la 2e. caisse, de faire couper toutes les soupentes des tonnes restantes. Comme il ne restait plus que 5 à 6 pieds d'immersion à faire pour atteindre le fond de la mer, bientôt on sentit un léger contact sur toute la base. A 1 heure 20 minutes après midi, la caisse fut mise en place un instant avant l'étale de la mer.

Au moyen de la disposition du radeau, de 50 pieds de longueur, placé entre les deux caisses, leur base ne se trouve éloignée que de 6 pieds, précision à laquelle on ne s'attendait pas, par la difficulté qu'on prévoyait de pouvoir faire approcher aussi aisément deux corps déjà plongés de 40 pieds dans l'eau.

En total, l'opération de la remorque et de la submersion a duré depuis 9 heures 3/4 du soir de la veille jusqu'à 1 heure 20 minutes d'après-midi du lendemain, ce qui fait 14 heures.

RÉSULTAT.

Il résulte de cette seconde expérience faite pendant la nuit, et de ce qui est précédemment arrivé lors de la remorque et de l'échouage de la 1re. caisse, plusieurs connaissances qui ne peuvent qu'éclairer, rectifier et assurer ce genre de travail.

Tout ce qui a été disposé jusqu'à ce moment n'est dans le cas de recevoir que des modifications accidentelles. Les procédés de la flottaison, de la remorque et de la submersion sont maintenant bien connus, ainsi que tous les avantages suivants :

1°. De n'avoir plus besoin que d'environ 9 et 10 pieds de hauteur d'eau pour flotter;

2°. De compter sur 20 jours par mois, au moins, pour la flottaison ;

3°. De pouvoir remorquer avec peu de voiles lorsqu'il y a du vent favorable, puisque par le seul effet de trois chaloupes canonnières, sous leurs voiles de misaine, l'on a été obligé de modérer la marche avec une retenue de quatre chasse-marée chargés de pierres, attachés en retraite sur le derrière de la caisse ;

4°. De pouvoir éprouver de l'irrégularité dans l'échouage, sans danger, ni crainte, pour la solidité, le fluide agissant toujours dans tous les sens de la caisse pour la soulever ;

5°. Par l'épreuve de cette seconde caisse construite depuis 9 mois, restée sur les chantiers exposée à tous les dangers de la mer, on ne peut douter de leur solidité ;

6°. De pouvoir choisir le jour ou la nuit pour entreprendre la remorque, selon l'occurrence des temps ;

7°. De n'être point forcé de combiner le temps de la remorque, afin d'arriver à la basse mer pour échouer, le moment de l'étale de la haute-mer étant aussi avantageux pour opérer l'immersion que celui de la basse-mer ;

8°. Par une nouvelle disposition, on peut charger la caisse en 24 heures de 200,000 livres de pierre pour lui donner la stabilité nécessaire, et n'avoir pas besoin d'ancres de retenues contre la mer montante et les courants.

Observation sur le cabestan de M. Deshays des Vallons.

Le poids de la caisse, avec ses 84 grosses tonnes considérées comme un seul système flottant, plongé de 12 pieds dans la mer, occupant une base d'environ un demi-arpent, pesait 1,873,000 livres; il déplaçait un volume d'eau de 25,672 pieds cubes.

Comme le ponton du *Frédéric-Guillaume*, attaché à la caisse par une patte-d'oie de 50 toises de longueur, était également remorqué par le même cabestan, on doit également comprendre son poids, évalué à 400 tonneaux, ou 800,000 livres; d'où il suit que le poids total de ces deux corps flottants pouvait faire une masse de 2,673,000 livres.

Le cabestan était garni de 40 hommes, distribués à des

leviers différents, mais qui peuvent se réduire à 6 pieds, d'une longueur moyenne; conséquemment leur force pouvait être estimée 5,760 livres.

4 chaloupes à fond plat, de 18 rameurs, formant ensemble 72 rames, dont la force peut être évaluée à 5,000 livres environ.

Suivant l'expérience des 600 premières toises de longueur, la marche a été de 6 à 7 toises réduite par minute, déduction faite du retard occasionné par la manœuvre faite pour détacher le grand câble des points d'appui; mais le reste de la marche a été environ 4 à 5 toises par minute, les hommes étant fatigués.

Cependant, on l'a dit ci-devant, la caisse arrivée à 6 heures du matin au point de l'échouage, étant partie à 9 heures 40 minutes du soir, le temps de la remorque n'a duré que 8 heures 20 minutes. Comme l'opération indispensable à faire aux 14 points d'appui retardait à chaque station la marche au moins de 10 minutes, il faut déduire 140 minutes, ou 2 heures 20 minutes de temps perdu sur la remorque de 8 heures 20 minutes; il restera donc 6 heures pour le temps effectif de la navigation.

Il est parfaitement démontré qu'avec le cabestan de M. Deshays des Vallons, et les 72 rameurs agissant ensemble avec une simple force de 10,760 livres, on a remorqué continuellement, et sans la plus petite interruption, pendant 6 heures, une masse de 2,673,000 livres, en lui faisant parcourir 6 toises par minute; cette vitesse aurait été augmentée considérablement si, dans le trajet de 2,100 toises, on avait eu trois relais d'hommes pour renouveler les ouvriers du cabestan, au lieu de deux qui y étaient.

D'où l'on peut conclure que la découverte du cabestan de M. Deshays des Vallons, d'après une expérience faite aussi en grand, tant pour la pesanteur des deux corps flottants que pour la durée d'un travail de 6 heures, doit lui mériter de la part du Gouvernement une récompense distinguée.

A Cherbourg, le 8 juillet 1784.

Signé : DE CESSART.

OBSERVATIONS

SUR

MARIE DE FRANCE

ET LES

FABLES AU MOYEN-AGE;

Par M. A. JOLY,

MEMBRE TITULAIRE.

I.

Il est des écrivains nés sous une étoile heureuse ; on ne se lasse pas de lire leurs œuvres, ni d'entendre conter leur histoire. La Fontaine, plus que personne, semble être venu au monde dans une de ces heures fortunées. Les romantiques eux-mêmes, gens irrespectueux par nature, au moment de leurs plus grandes ardeurs iconoclastes, n'ont eu garde de s'attaquer au Bonhomme. Il est si complètement et si gracieusement français que la France elle-même se sent atteinte des coups qui le frappent, et prend tout de suite fait et cause. En vain la critique assure-t-elle qu'elle a des droits sur lui, que sa morale n'est pas sans reproche ; on lui dirait volontiers : Cherchez ailleurs vos gens. Ces petits contes si piquants, si charmants et si divers, qu'on peut lire à toute heure, que l'on quitte à

volonté et que l'on reprend avec tant de plaisir, ne semblent pas de son domaine. Qu'elle s'attaque à plus grave personne. Et, d'ailleurs, si elle se plaint, à qui la faute sinon à elle? Pourquoi veut-elle faire de La Fontaine, à son corps défendant, un docteur de morale, quand il n'est que le plus aimable, le plus séduisant et le plus parfait des conteurs?

Et qu'auraient pu reprendre en lui les adversaires les plus acharnés du XVIIe. siècle, ceux qui se plaignaient le plus amèrement de la raideur et de la pompe classique, et du solennel et majestueux ennui de Versailles? Où auraient-ils pu trouver un plus libre esprit, plus ouvert à toute idée, moins asservi aux gênes de l'étiquette, ou qui les ait plus complètement ignorées? N'était-ce pas là justement leur homme? Avec cette facile et adorable allure, tour à tour familière et majestueuse, passant si vite et si naturellement du simple au sublime, à l'aise avec les rois comme avec les plus humbles des créatures, hantant au besoin les cours, mais se plaisant surtout parmi les bois et les champs, n'avait-il pas deviné la forme qu'ils rêvaient, n'avait-il pas naïvement, sans effort et sans recherche, trouvé ce vers qui est tour à tour la conversation même, ou le langage des dieux, qui marche et qui s'arrête, qui chemine d'un pied léger ou s'avance d'un pas grave, ou s'élance hardiment au plus haut des airs; et cela, non pas en nous disant au détour de chaque hémistiche : Voyez comme je suis familièrement hardi et comme je ressemble peu à l'alexandrin solennel; mais avec toutes les grâces et toute l'aisance d'une nature heureuse et parfaite sans le savoir, les belles grâces naturelles

d'une jeune femme élégante qui n'a qu'à se lever et à marcher pour que tous ses mouvements soient une harmonie. Toucher à La Fontaine, cela porte malheur. Un seul l'a osé dans une heure malencontreuse : l'esprit public s'est dit que c'était là une rancune personnelle, que la mélancolie harmonieuse et un peu énervée du poète se sentait mal à l'aise en présence de cet esprit trop français, de cette gaîté trop franche, en plein soleil, qui faisait plus tristes ses nuages; en face de ce vieux gaulois qui se sentait si heureux d'être au monde, et le disait si naïvement. La France s'est montrée indulgente pour celui qui avait si doucement caressé son cœur et son oreille, mais en l'avertissant de n'y pas revenir.

Au contraire, quelque chose de cet heureux privilége de La Fontaine paraît s'attacher à tous ceux qui parlent de lui : cela fait lire leurs livres. Tout ce qui se rapporte à lui a quelque chance d'intéresser. A ce titre, il me sera permis de parler encore de l'un des plus curieux prédécesseurs de La Fontaine, de Marie de France.

II.

Je ne dirai qu'un mot de ce qui touche à sa personne et à sa vie. On a tiré de ses écrits tout ce qu'ils pouvaient donner et même au-delà. On a rassemblé sur son compte tous les renseignements qu'il semble qu'on ait droit d'espérer. Je me contenterai donc, sur ce point, de redresser en passant ce qui me semble erroné dans les conclusions admises jusqu'à présent, et

je m'attacherai de préférence à un côté de son œuvre qu'on n'a pas assez mis en lumière.

Marie de France, comme la plupart des écrivains du même temps, nous a laissé peu de détails sur elle-même. Bien différente en cela de ses confrères d'aujourd'hui, si prolixes en tout ce qui les concerne, elle a enfermé en un seul vers toute son autobiographie :

Marie ai num, si sui de Fraunce (1).

Joignez à cela pour toute date un nom, celui du comte Guillaume, et quelques vagues indications éparses dans le livre. Jamais problème n'a été posé en termes plus brefs à la sagacité des érudits. Mais ce vers est comme le mot de Trissotin, il en dit plus qu'il n'est gros : ces quelques mots, pressés en tous sens, ont donné un commencement d'histoire.

Et d'abord on a tout-à-fait renoncé à cet agréable roman d'un auteur d'origine royale, d'une princesse du XIIIe. siècle qui aurait cultivé les lettres et donné un glorieux exemple à son sexe et au nôtre. Ce n'est pas de la maison de France, mais de la patrie de l'auteur qu'il est question dans ce vers.

Le respectable et savant abbé De La Rue a cru pouvoir le ranger parmi les poètes anglo-normands. Il se fondait pour cela sur deux faits qu'il croyait nettement établis : sa naissance normande, son séjour à la cour des rois anglais. Et même sur le premier de ces points, l'abbé De La Rue était médiocrement affir-

(1) V. *Poésies de Marie de France*. Roquefort, Paris, 1820, 2 vol. —*Hist. littéraire*, t. XIX.—De La Rue, *Bardes et Trouvères*, t. II.

matif. Ce n'était guère qu'une hypothèse. Rappelant et combattant l'origine bretonne qu'on avait attribuée au poète, il demandait s'il n'aurait pas plutôt appartenu à quelqu'une de ces familles normandes qui, après la conquête de Philippe-Auguste, avaient cherché un asile en Angleterre. Il avait en effet raison de douter. La solution du problème se rencontre dans une note de l'article que lui a consacré l'*Histoire littéraire* (1). Un poète du XIIIe. siècle, Jean Dupain, composant, sous le nom d'*Évangile des femmes*, une satire à leur adresse, trouve piquant d'en attribuer l'idée première à l'une d'entr'elles et à la plus illustre. « Marie de Compiègne, nous dit-il, le conquist outre mer. »

Il semble que Marie de Compiègne et Marie de France ne sont qu'une seule et même personne. La réputation même de ses écrits aura engagé le malicieux trouvère à mettre son œuvre sous ce couvert. Cette explication, du reste, s'accorde bien avec sa propre affirmation. Bretonne ou normande, elle n'eût pas dit qu'elle était de France. Ce nom de France, au XIIe. et au XIIIe. siècle, désigne surtout le vieux domaine royal, l'Ile-de-France.

Le second fait avancé par l'abbé De La Rue est plus certain. Cela n'est plus aujourd'hui contesté: Marie a vécu à la cour des rois d'Angleterre; c'est à eux qu'elle a dédié une partie de ses œuvres. Tout cela a été très-complètement démontré. Seulement quel a été celui de ces rois auxquels elle a présenté

(1) *Hist. littéraire*, t. XIX, p. 793.

son livre ? C'est Henri III, si l'on en croit M. De La Rue, acceptant l'autorité de Fauchet et de Pasquier, qui la font vivre au milieu de XIII[e]. siècle. Je crois que cette dernière assertion peut être contestée, et que Marie de France est plus ancienne encore.

Sur quoi peut s'appuyer la discussion ? 1°. Sur le témoignage des contemporains; 2°. sur l'étude du style des œuvres de Marie ; 3°. sur les renseignements que fournissent ses œuvres.

La première source d'information est très-incertaine. Un écrivain du moyen-âge, il est vrai, Denis Pyramus (1), a parlé de Marie de France comme d'une contemporaine. Il nous apprend que tout le monde, comtes, barons et chevaliers aiment fort l'auteur et son œuvre, qu'ils la font lire, qu'ils s'y plaisent, qu'ils la font souvent copier (2).

Mais quand nous pensons arriver à une date certaine, on nous renvoie de Pyramus à Marie et de Marie à Pyramus. C'est un cercle vicieux d'où il est impossible de sortir. Il faut donc chercher ailleurs.

Le style de Marie de France permettrait peut-être de donner une assertion plus précise. Il rappelle celui de maître Wace : il est aussi sec et aussi court d'haleine, également sans nuances et sans souplesse. Mais on sait que le style, dans ces questions, ne fournit qu'un élément d'appréciation très-incertain et très-

(1) Denis Pyramus, l'auteur sans doute de *Parthenopex de Blois*, récit ingénieux, inspiré du vieux mythe de *Psyché* et de quelques lais de Marie de France.

(2) V. *Histoire littéraire*, t. XIX, à l'article de DENIS PYRAMUS.

trompeur. D'abord, les copistes ne se piquaient pas d'exactitude, et nous ne pouvons avoir qu'une très-médiocre confiance dans les manuscrits, dans l'authenticité et l'originalité de la rédaction. Puis la question de style n'existe pas au moyen-âge. Ce qui intéresse en un livre, ce n'est pas la forme, c'est le fond du récit. Dès-lors on n'a pas pour la pureté d'un texte le respect scrupuleux et voisin de la superstition que nous professons aujourd'hui. Les écrits sont condamnés à de perpétuels rajeunissements. Nous ne saurions établir bien rigoureusement la chronologie exacte d'un mot et de ses transformations. Combien n'y a-t-il pas d'écrivains qui ont donné lieu aux jugements les plus contradictoires, et pour qui les assertions d'un même critique n'hésitent et ne flottent dans un espace de cent ans! Si l'on voulait décider de la date d'un auteur uniquement par la forme de ses écrits, on s'exposerait à d'étranges erreurs. Comparez, par exemple, maître Wace et Chrétien de Troyes. Ils ont vécu dans le même siècle ; ils sont morts à moins de dix ans de distance, et cependant par quel abîme ne semblent-ils pas séparés? combien le second semble plus moderne! Chrétien en effet a de la grâce, de la délicatesse, une finesse qui va parfois jusqu'à la subtilité. Si sa langue n'est pas assez forte pour aborder de front et hardiment l'idée, il la tourne et retourne, il se joue autour d'elle.

Pour ne pas se tromper en ces jugements, il faudrait réunir une foule d'éléments dont quelques-uns parfois nous manquent. Il ne suffit pas, pour proclamer que tel auteur est plus ancien, de constater que sa

phrase est plus brève, plus sèche et plus gauche : il faudrait pouvoir tenir compte de son talent d'écrivain, savoir au juste la place qu'il occupait dans son temps, la condition à laquelle il appartenait, l'éducation qu'il avait reçue. Faute de ces renseignements, dans ces délicates questions de restitutions archéologiques, on s'expose à prendre parfois pour les naïves et touchantes gaucheries des époques primitives l'ignorance et l'impuissance de quelque barbouilleur d'une époque déjà savante.

Il faut donc en revenir et nous tenir aux œuvres de Marie elle-même.

Le seul personnage qu'elle ait nommé et dont le nom puisse diriger les recherches est le comte Guillaume, auquel elle a dédié ses fables et qu'elle appelle le plus vaillant de ce royaume :

> Ki flours est de chevalerie,
> E de sens et de curteisie.

Roquefort, l'éditeur de Marie de France, d'accord avec l'abbé De La Rue, croit reconnaître là le comte Guillaume-Longue-Épée, fils de Henri II et de la belle Rosamonde, créé comte de Salisbury et de Romare par Richard-Cœur-de-Lion.

Un écrivain postérieur (1) combat l'opinion de Roquefort. Il a vu que l'auteur du *Renard couronné*, faisant l'éloge d'un Guillaume, comte de Flandre, tué dans un tournoi, ajoutait :

(1) *Fables inédites des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles*, etc., par A.-C.-M. Robert. Paris, 1825.

Et pour cou du comte Guillaume
Qui cest honor eut encharcie,
Puis mon prologne comme Marie
Qui pour lui traita d'Ysopet.

C'est donc bien là le Guillaume auquel sont dédiées les Fables de Marie de France. Mais, puisqu'elle a écrit en Angleterre, il faut trouver un seigneur qui ait été à la fois flamand et anglais, comte de Flandre et le plus vaillant du royaume d'Angleterre.

Or, selon l'auteur, un seul personnage remplit cette double condition : c'est Guillaume d'Ypres, « qui avait disputé la Flandre à Charles-le-Bon, en 1119; qui, après l'assassinat de Charles, en 1126, poursuivit ses meurtriers et prit le titre de comte, et qui, vainement soutenu par Henri Ier. et dépouillé par Louis-le-Gros, passa en Angleterre, y embrassa le parti d'Étienne et fut par lui nommé comte de Kent. »

Mais M. Robert ne remarque pas qu'il nous a dit que l'auteur du *Renard couronné* (flamand ou normand) écrivait vers 1280, et qu'il n'était pas dans les habitudes des trouvères, fort empressés à célébrer et à provoquer la libéralité de leurs patrons, de témoigner cet enthousiasme désintéressé pour un personnage mort depuis plus de cent ans. De plus, le vieil auteur nous dit que son héros était mort dans un tournoi, et quelques pages plus loin (p. CLV), M. Robert nous apprend que Guillaume d'Ypres, après plusieurs incursions en Flandre, mourut dans un monastère de la Grande-Bretagne, sous le règne de Henri II.

Évidemment, il y a là deux personnages différents,

et il est probable que l'auteur ou plutôt le copiste du *Renard couronné*, voulant réunir à son récit les Fables de Marie de France, et trouvant dans les vers de celle-ci un comte Guillaume paré de toutes les vertus chevaleresques, avec cette indifférence pour la critique qui caractérise le moyen-âge, et sans plus ample information, aura décidé que c'était le sien. Ce ne serait donc pas encore là qu'il faudrait chercher la lumière.

Devrait-on en conclure que Roquefort et M. Robert ont tort tous deux, et qu'il s'agit ici d'un comte quelconque ? Le grand malheur, en effet, de ces recherches est souvent de ne vouloir pas se contenter de ces négations, de ne pas respecter l'anonyme et de se jeter avec fureur sur le premier nom vraisemblable. Cependant ici les éloges enthousiastes de Marie de France font supposer qu'il s'agit d'un personnage vraiment historique ; et la conclusion serait que l'abbé De La Rue et Roquefort ont à moitié raison, que le comte Guillaume est bien l'illustre bâtard Guillaume Longue-Épée, mais qu'ils ont tort d'en conclure que le roi dont parle le poète est Henri III.

En effet, l'abbé De La Rue nous dit : « La brillante réputation que Marie s'etait acquise par ses lais a sans doute engagé le fils de Henri II à la solliciter pour traduire une collection de fables « qui, dit-elle, existait alors en anglais. » Mais Guillaume de Salisbury étant mort en 1226, la dédicace des fables serait nécessairement antérieure à cette date, et les lais ayant eux-mêmes précédé de beaucoup les fables, ce serait un roi de 10 ans (Henri III étant né

en 1208) qui aurait été ce grand protecteur des lettres auquel elle présentait ses *Lais*. Ce serait là ce « noble Roi »

.... Ki tant est pruz et courtois
A ki tute joie s'incline
E en ki quoer tuz biens racine.

Il faut donc remonter plus haut et reconnaître que si les œuvres de Marie de France sont moins anciennes que ne le voulait M. Robert, elles le sont plus que ne le croyaient l'abbé De La Rue et Roquefort, et qu'elles datent de la fin du XII°. siècle, tout au plus tard du règne de Richard Cœur-de-Lion, à qui s'appliqueraient très-bien les vers que je citais tout à l'heure.

III.

Marie de France a laissé des œuvres fort diverses. On croit pouvoir lui attribuer des *Lais bretons* (1),

(1) Roquefort a rendu un grand service à la foule des lecteurs en publiant ces curieux écrits. Le service eût été plus complet s'il n'y eût pas joint une traduction. On ne saurait, sans injustice, dire que c'est là *une belle infidèle*. Il est impossible d'imaginer rien de plus trompeur, rien qui soit plus éloigné de l'original. Jamais le XVIII°. siècle, dont la trace est ici sans cesse évidente, n'a mieux montré comme il ignorait profondément le moyen-âge, quoique l'auteur prétende l'aimer. Le moyen-âge rendait bien mal l'antiquité. Ici, le XVIII°. siècle, se continuant dans le premier quart du XIX°., n'est pas plus exact que le moyen-âge.

La phrase de Marie de France est brève, simple, toujours à fleur d'idée, procédant toujours de la même façon, n'étant pour ainsi

un recueil de *Fables* et le *Purgatoire de saint Patrick*. Il y a dans cette réunion même matière à des réflexions intéressantes. Qu'elle ait ou non écrit une des bran-

dire qu'un trait rapidement fait et sans variété, une indication un peu monotone des choses. Le traducteur ne voudrait pas que son auteur se présentât dans cette nudité. Pour donner à ses personnages ce qu'il croit un beau langage, il leur prête toutes les vulgarités de la conversation la plus commune.

Cette naïve déclaration de Gugemer *qui aime durement*, et qui, tremblant d'abord, s'enhardit à parler quand « amour lui donne hardiesse » :

> Dame, fet-il, je meurs pour vos :
> Mis quors en est mult angoissus,
> Se vus ne me volez guarir,
> Donc m'estuet-il enfin morir.
> Je vus requier de druerie
> Bele, ne mescundisciez mie.

Roquefort la traduit ainsi : « Daignez m'accorder votre amour. Ah ! de grâce, je vous en supplie, ne me refusez pas. »

Au lieu de ces phrases si simples :

> Dame, fet-il, por Deu, merci,
> Ne vous ennoit se jel' vus di.

Il écrit : « Pardon, Madame, si mon discours peut vous blesser. »

Au lieu de :

> Mes ja la dame ne parlast
> Se sa vieille ne l'commandast,

Il dit : « La pauvre petite dame ne pouvait ouvrir la bouche et dire un mot sans le consentement de son antique gardienne. »

> Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

« En sa contrée en est allé » devient noblement : il retourne dans ses États.

ches du roman *Le Renard* que les érudits lui attribuent, cela n'aurait rien d'étrange. L'auteur de tant

Sage courtoise mult acemée,
A merveille se tenoit chiere
Sulunc l'usage et la manière.

« Elle aimait seulement la parure, et par le goût qu'elle apportait dans ses ajustements, elle donnait le ton à toutes les dames de son rang. »

Il y a des instants où ce procédé de traduction et d'embellissement devient tout-à-fait drôlatique. Cette simple expression de l'amour persévérant et fidèle de deux époux :

Ensemble furent lunguement
Mult s'entr'amèrent léaument.

est remplacée par l'ingénieuse épigramme que voici : « Ils s'aimaient beaucoup, quoiqu'ils fussent mariés depuis long-temps. » On ne peut nier qu'ici l'élégance du langage n'égale la délicatesse de la pensée. Ailleurs, Geneviève dit à Graelent :

Unques n'aimai fors mon seigneur,
Mais jeo vus aim de bune amour.

Cela veut dire évidemment qu'elle n'a jamais aimé que son mari (ce qui ne compte pas dans le roman), et cela rappelle la prétention de toute héroïne de roman moderne, de persuader à son amant qu'elle n'a jamais aimé. Roquefort se trompe sur le sens et traduit agréablement : « Ainsi je vous aime passionnément et je vous l'avouerai même, j'ai toujours éprouvé pour le roi un attachement très-faible. »

Mais où l'infidélité devient plus frappante encore, c'est quand le traducteur veut relever les personnages en les habillant à la moderne. Quand il rencontre sur son chemin un *prudom* ou un *sagehum* donnant à un roi du pays de Galles un bon conseil, Roquefort, *par honneur*, les remplace par un philosophe : « Le philosophe dit au roi. » Quelle singulière figure ne fait pas cet élève de Rousseau auprès d'un roi gallois !

de fables a pu passer naturellement à la fable épique ; il y a là une liaison toute naturelle. Mais ses autres œuvres nous la montrent résumant en elle seule l'inspiration multiple du moyen-âge. Voilà bien la triple source de ses inventions : l'antiquité romaine et grecque, la tradition bretonne, le christianisme naïf et populaire, représenté par la légende monacale ; — l'inspiration antique, simple et droite, poésie de plein soleil aux contours fermes et nets ; — l'inspiration bretonne, rêveuse, féminine, un peu vague, enveloppée de brumes, donnant beaucoup à la fantaisie, se plaisant dans le surnaturel ; — la légende chrétienne unissant la terreur à la foi naïve et incontestée. Ces trois courants d'idées si divers, les voilà réunis dans un même esprit.

Mais ne nous hâtons pas de nous étonner. Avec les habitudes littéraires du moyen-âge, avec son absence de critique et de réflexion philosophique, cela n'est pas aussi étrange que le serait une semblable réunion chez un auteur du XVIIe. siècle. De notre temps, si même chose arrivait, ce serait en connaissance de cause et de parti pris. Ce serait l'œuvre d'un gourmet littéraire, éclectique et quelque peu sceptique, se plaisant à changer d'inspirations, à passer d'une société à l'autre. Le moyen-âge ne sent pas ces choses. Il ne saisit pas les différences intimes, les caractères divers et le génie propre de ces littératures. Comme un enfant qui arrange toute histoire à sa taille, il méconnaît l'esprit et ne voit en tout cela que matière à récit. Conteur infatigable, il cherche partout des faits nouveaux qu'il dispose à sa guise, qu'il traduit en son



langage un peu enfantin. Il donne à tout les mêmes couleurs. Il faut l'esprit critique de notre temps pour retrouver les origines sous l'uniformité de la traduction. Nous voyons ces éléments divers se mêler, se confondre chez Marie de France. Elle est un exemple éclatant de cette singulière renaissance du XIe. et du XIIe. siècle, essai incomplet et imparfait de la grande et de la vraie renaissance, de celle qui aura conscience de son travail et connaissance de l'antiquité.

De ces différents écrits, je ne veux étudier que les fables, et dans les fables, je ne chercherai que le point de vue historique et moral, qu'on n'a pas assez signalé à mon avis, et qui n'en est pourtant pas le côté le moins intéressant.

Je n'essaierai donc pas de noter les mérites littéraires. Ce n'est pas qu'il ne s'y rencontre parfois des traits délicats d'observation et quelques heureux détails rapidement et finement dessinés. Ainsi, dans la fable de la *Souris* et de la *Raine*, le petit manége de la souris faisant sa toilette sur la porte du moulin est gentiment exprimé. Il en est de même en quelques autres passages. Mais pour tout ce qui est des mérites de la forme, ce n'est pas chez Marie de France, c'est dans les auteurs du *Roman de Renard* qu'il faudrait chercher les vrais ancêtres de La Fontaine.

C'est là qu'il aurait pu, s'il ne l'avait trouvé en lui-même, apprendre cet art exquis, cette science de conteur qui fait de ses fables autant de chefs-d'œuvre. C'est là qu'on rencontre des récits presque achevés et qui soutiendraient parfois la comparaison avec les siens ; là qu'on trouve la finesse d'observation, le soin

du détail, l'esprit partout semé à pleines mains; l'amour de la nature, la connaissance des animaux, de leurs instincts et de leurs habitudes; l'art de peindre d'un mot leurs formes et leurs allures, et cette parfaite mesure grâce à laquelle l'humanité se montre discrètement sous le déguisement transparent, et l'animal reste lui-même, tout en étant l'image vraie et reconnaissable de l'homme. La seule différence, c'est que La Fontaine a raconté, pour ainsi dire, des anecdotes de la vie des animaux, et qu'ici on trouve leur histoire suivie, leur épopée complète. Il est vrai encore que, satisfaits de peindre, ils n'ont pas songé à dégager de leurs récits une moralité, et qu'on n'en saurait trouver d'autre que celle qui sort naturellement de toute peinture vraie et vive de la vie, comme dans un drame de Shakespeare. Mais La Fontaine lui-même s'en préoccupe-t-il beaucoup, sinon comme d'une conclusion rendue nécessaire par l'usage? N'est-il pas évident qu'il n'est pas pressé d'arriver, qu'il s'attarde volontiers en chemin, et ne sommes-nous pas heureux de nous y attarder avec lui?

Mais dans le vieux roman, quelle série de portraits admirablement touchés! Voyez Noble le lion, le roi des animaux! Comme il est plein de lui-même! Quelle majestueuse confiance il a dans son droit! Comme il est tranquillement convaincu que tout lui est dû! Avec quelle naïveté charmante et quelle sécurité s'étale son égoïsme! Que de jolis détails qui ne sont pas dans La Fontaine! Renard a proposé au lion malade ce remède bien connu dans l'apologue: il n'a qu'à se revêtir de la peau toute chaude du loup. Sire Noble

compte bien que le loup va s'empresser de lui donner cette marque de dévouement. Il lui en fait la proposition avec une confiance affectueuse et caressante, comme d'une chose toute simple et qu'un ami ne peut refuser. Et comme Ysengrin, courtisan médiocre, laisse voir qu'il tient à sa peau et montre une hésitation assez naturelle à s'en dessaisir, Noble s'étonne et s'irrite de sa froideur, et regarde cela comme une pure insolence.

Par mon chef, daut Leup,
Bien êtes ores outrageux.

« Vous serez, ajoute-t-il, traité comme vous le méritez. Je vais voir qui m'aimera. Seigneurs, prenez-le sous mes yeux, et lui ôtez *maintenant* cette peau qu'il nous *conteste*. »

Le mot est joli, et Louis XIV l'eût envié. N'est-ce pas, en effet, la peau du roi, cette peau que le loup a le mauvais ton de vouloir garder comme sienne ? C'est ainsi du moins que le grand roi déclare que tout le bien de ses sujets est à lui, et qu'ils ne possèdent que ce qu'il veut bien leur laisser.

Comme Sa Majesté Lionne est prompte à punir ! Comme l'outrage est bientôt vengé, et quels terribles coups de patte ! Mais aussi comme il sait être clément....., pour Renard du moins, qui l'égaie de ses tours ; pour Renard qui a tant d'esprit et qui se moque si agréablement de ses victimes ! Le moyen, d'ailleurs, d'être sévère pour Renard, fût-il même bien prouvé qu'il est coupable ! N'est-ce pas lui qui a sauvé les

jours précieux de Sa Majesté ! Louis XI sera-t-il ingrat pour J. Coictier ?

Parfois le peintre ne s'élève pas jusqu'au roi ; c'est seulement le seigneur de village : le trouvère agreste a peint ce qu'il avait sous les yeux. Voyez comme ici Noble est important, et gourmé et engoué de son titre, toujours prêt à accorder son assentiment sans qu'on le lui demande, et à dire noblement : « je l'octroie » ; accompagnant d'un jurement chacune de ses nobles paroles, comme un marquis de Molière (1) ! Et quel superbe dédain pour le vilain ! Renard en a noyé un : si on ne le croit pas, qu'on y aille voir. Le lion ne daigne.

Du diable soit qui ira
Et qui jà tant s'en lassera.
Je n'ai mie vilain tant cher.
Autant aimerais à toucher
A un ord vessel de venin
Com je ferais à un vilain.

C'est évidemment un hobereau campagnard, non un roi qui parle ainsi. Le roi est trop haut placé pour craindre à ce point le contact. L'insolence grandit en raison inverse des distances. L'homme, jaloux de son titre, en fait sentir surtout le poids à ceux qui le touchent de plus près.

(1) Le roi l'écoute et se merveille
Et bat ses paumes et fait feste
Et jure ses yeux et sa teste
Qu'ains mais ne fut veu tel jeu.

Et, voyez à côté du lion ; c'est messire Brun l'ours, parent du roi, un de ses grands barons, qui a l'air d'un si grave et si important personnage quand il se tient droit et calme dans sa majestueuse fourrure ; mais qui si vite, au seul mot de miel, retombe sur ses quatre pattes et court au piége, où il laisse de sa peau et de ses oreilles.

C'est Ysengrin, le loup, soudard brutal et rogue, toujours victime de ses grossiers appétits, et ne pouvant se passer de la compagnie de Dant Renard, qui l'amuse, et le trompe et le berne. C'est Tybert le chat, sage et discrète personne ; et Grimbert le blaireau, tout plein de bons conseils ; et Belin le mouton, tête dure et petite cervelle ; et ce lourdaud de Bernard l'Archiprêtre, qui fait de si belles oraisons funèbres ; et Chanteclair, fils de Chanteclin, hardi gendarme, la crête au vent, l'ergot levé, brillant, bruyant et quelque peu fanfaron ; Peinte, la poule, qui pond les gros œufs et perche le plus près du coq ; et Couard le lièvre, qui a les fièvres quatre jours durant quand on l'a regardé en face.

Mais surtout quelle verve ironique, quelle richesse et quelle variété dans cette peinture du personnage principal ! avec quel amour il est représenté, ce maître Renard aux yeux éveillés, aux fines oreilles, au museau délié et toujours en quête de proie, chaudement enveloppé dans une fine pelisse, et non dans une fourrure grossière comme est le pelage du loup ! quel singulier type de héros ! Il est homme de guerre et de proie, mais surtout adroit, fin diplomate, fort bien en cour, fort en faveur auprès des dames, plein de res-

sources, de bons conseils; avec cela tous les vices: gourmand, sensuel, luxurieux et profondément hypocrite. Il ne se contente pas des vices qui lui sont utiles, il fait le mal pour le mal, avec une joie profonde. Il y a en lui du Panurge, du Figaro et du Méphistophélès. Et pourtant le ciel même le protège, le roi le chérit, tout le monde conspire avec lui et se moque de ses victimes; du reste, sans préjugé et faisant tous les métiers. Bon mari au fond et bon père en son donjon de Malpertuis, mais sans que cela lui coûte une bonne fortune quand il est à la cour, ni un désespoir quand un de ses fils est victime de sa désobéissance aux conseils paternels.

Quelle débauche d'esprit et d'ironie misanthropique! Quelle étonnante peinture de la vie humaine! combien elle est triste en sa gaîté! et combien surtout elle doit nous donner à penser sur cette prétendue innocence du moyen-âge!

Combien n'y a-t-il pas d'autres mérites encore dans ces vieux récits! Quel talent de description! Ici, la cour de ferme avec toutes ses richesses, son peuple de volatiles, son verger, et tout cela si bien clos : là, le petit chemin, la poudrière au soleil, où le coq s'égale; là ce petit coin de pré avec ce hêtre et ce ruisseau, et si plein d'herbe fraîche. Autant de petits tableaux achevés! On ne saurait imaginer un sentiment plus vif et plus frais de la nature et de son charme pénétrant.

Et comme ils ont bien pris sur le fait tous les animaux! Avec quelle aisance ils peignent leurs allures, leurs manéges divers, la grâce souple ou la brusquerie de leurs mouvements!

C'est :

Tybert qui se déduit
Sans compagnie, sans conduit :
De sa queue se va jouant
Et entour sol fête fesant.

Ou ailleurs, qui se présente à nous

Par mautalent hérissé.

Et Renard, tapi à terre, le museau entre les pattes, ou, pour conquérir une meilleure proie, sachant imposer silence à ses appétits :

Le gourmand frémit et brûle
Et tout se frit de gourmandise,
Mais n'en touche une seule mie.

Et ce trait si naturel lorsque, bien confessé, il a juré de ne plus toucher aux gélines, et qu'un hasard malfaisant met un poulailler sur sa route. Il passe, mais comme il se retourne :

Et qui la tête lui coupât,
Aux gélines tantôt allât.

Voilà déjà tous les mérites de La Fontaine : naïveté railleuse, vérité de peinture, création d'une société tout entière. Jamais la fable grecque ou latine n'était allée jusque-là.

Pour peindre les animaux de cette façon, il faut les aimer et aimer la nature. L'aimer, c'est la regarder avec passion en ses moindres détails, c'est vivre en

elle, avec elle, en connaître toutes les harmonies autant et mieux que Bernardin de Saint-Pierre; savoir les habitudes, les ruses des animaux aussi bien que le chasseur. C'est ce que faisait La Fontaine tout un jour au pied d'un arbre, étudiant le manége des fourmis, et c'est pour cela qu'il a été ce peintre exquis. Seul au XVIIe. siècle, il aime les bêtes, mais de telle façon que sa tendresse vaut celle de tout un peuple; et il aime la nature, la forêt, le buisson, la vigne. Les bêtes ne sont pas pour lui, comme pour l'École de Descartes, matière obéissante, mécanisme asservi à l'homme; ce sont des êtres libres,

Hôtes de l'univers sous le nom d'animaux :

mieux encore, ce sont des connaissances intimes, des amis, amis bien chers qu'il voit calomniés et maltraités. Aussi, avec quelle chaleur il prend leur défense! Ce n'est pas une affaire de théorie, une dissertation purement philosophique, où l'on se passionne pour un argument, pour la discussion même et pour le talent qu'on y apporte: La Fontaine y met tout son cœur. Il combat pour les siens; c'est un plaidoyer *pro domo sua*. Des gens de beaucoup d'esprit, Champfort et C. Nodier, n'ont pas compris cela. Ils blâment *Les deux Rats*, *Le Renard et l'Œuf*; ils prétendent que le fabuliste a manqué aux lois du genre. Il s'agissait bien de cela. Ces plaidoyers, semés dans le livre, mais c'est la défense du livre lui-même! A quel titre fera-t-il parler les bêtes avec tant d'esprit et tant de conviction, si les bêtes ne sont que de pures machines? Ne dites donc pas que c'est là un inutile plaidoyer. La Fontaine défend son esprit et celui de ses protégés. Disputez

a priori, philosophes. Lui, il a vécu avec les animaux, il les a écoutés et les a compris, il a été le confident de leurs plus secrètes pensées.

Et c'est ce qu'avaient fait aussi les auteurs du *Roman de Renard.* On voit qu'ils aiment la campagne et qu'ils y ont vécu. Du reste, le moyen-âge était dans les meilleures conditions pour écrire des fables. Il avait toute la naïveté nécessaire à qui veut faire parler naturellement de pareils acteurs. Il y avait si peu de temps qu'il avait trouvé la parole ; il devait plus aisément la prêter aux muets : les enfants font parler toute chose. Il habitait beaucoup les champs et vivait en familiarité avec les animaux. Les légendes des Saints, on l'a remarqué, sont pleines d'histoires qui le montrent. Voyez saint François d'Assise, comme il aime la nature entière, la verdure, les fleurs, surtout la nature animée ! Comme sa tendresse s'épanche sur toute créature, sur des abeilles qu'il fait nourrir pendant le froid, sur les hirondelles qu'il appelle ses sœurs, sur de petits agneaux qu'on menait à la boucherie, et qu'il rachète de son manteau pendant un jour d'hiver! Les animaux le sentent et le lui rendent. Les lièvres et les faisans poursuivis se réfugient dans les plis de sa robe. On se dirait revenus aux jours d'Éden et à la première innocence. Touchants sont ces enfantillages de la charité du Saint. C'est en un temps de meurtre et de sang, et sous une forme naïve, la tendresse pour les faibles et les petits, pour tout ce qui souffre (1).

Le moyen-âge semble traiter l'animal comme un

(1) V. Ozanam, *Poésies des Franciscains*.

être inférieur, mais pourtant responsable. De là ces procès qui nous semblent si bizarres. Saint Thomas, il est vrai, les proclame de pures machines, mais l'opinion publique proteste. La poésie leur fait une grande place. On peut le voir dans *Guillaume au court nez* ; et dans les *Quatre fils Aymon*, Bayard, le fier coursier est aussi intéressant que Renaud de Montauban. Il semble plus intelligent que son maître, comme les valets dans la comédie de Molière. Il a le courage, le dévouement et toutes les vertus. Il veille quand son maître est tombé de fatigue ; c'est lui qui le réveille à temps, et sauve Richardet. Il se soumet volontairement à mourir pour le nourrir, lui et sa famille, dans une famine. Il a les honneurs d'une inimitié personnelle avec Charlemagne ; c'est à lui que s'acharne la vengeance de l'empereur ; et pour que son histoire soit glorieuse jusqu'au dernier moment, quand on le croit noyé, il échappe, et habite, immortel et invaincu, la forêt des Ardennes.

Les aventures n'ont pas ce caractère épique dans le *Roman de Renard*, mais la peinture y est complète et achevée. Si l'on ne peut signaler chez Marie de France ces traces d'un art déjà si avancé, on pourrait y apprendre, du moins, ce qu'est la véritable naïveté. Le nom de La Fontaine ne se sépare pas de cette épithète de naïf ; mais il faut bien entendre que c'est une naïveté très-particulière, très-intelligente et très-fine, comme serait celle d'un enfant très-spirituel et très-précoce. C'est un redoublement de malice qui se connaît elle-même, et cependant n'en a pas l'air, et s'enveloppe de bonhomie pour mieux frapper. Ici la

naïveté est véritable, elle a quelque chose d'un peu raide, d'un peu gauche et d'un peu agreste.

Mais ce n'est pas là ce que je veux chercher. Je veux étudier l'inspiration morale des Fables de Marie de France, et indiquer ce que les changements politiques et sociaux font d'un seul et même apologue; comment la moralité se transforme, et comment aussi en une seule fable il est possible de voir revivre toute une société. Ainsi, à propos des débats du Chien et du Loup, du Grésillon et de la Fourmi, on peut, sans paradoxe, faire des études de morale comparée.

Qui n'a été frappé de ces différences dans les imitations que La Fontaine a faites de Phèdre? Y a-t-il, par exemple, au premier abord, deux fables plus semblables que celle du Chien et du Loup dans les deux auteurs? Au fond, quelle différence dans l'esprit qui les a dictées!

Dans Phèdre, quel fier début! comme il est net et comme il est sérieux, et de quel profond sentiment est pénétré l'auteur!

Quam dulce sit libertas breviter proloquar.

Ce qu'il a voulu mettre en présence, on n'en peut douter, c'est un esclave et un homme libre, celui-ci sentant toute la grandeur du bien qu'il possède, et prêt à en payer la conservation de sa misère et de sa souffrance.

La fable du Loup et du Chien dans La Fontaine est, à coup sûr, un merveilleux récit. Il est impossible de mettre plus de verve, plus d'esprit dans les détails, plus de talent dans les peintures. Les deux person-

nages sont bien vivants et admirablement peints. Mais comme l'inspiration est moins haute ! La liberté dont parle La Fontaine n'est pas le grand sentiment qui fait les peuples libres, la confiance en soi-même et en sa force, sous la protection de Dieu, la revendication des droits les plus sacrés ; c'est le droit de n'être pas *attaché*, de *courir où l'on veut :* attaché par quoi ? par les liens sociaux ; liberté d'épicurien, le sans-gêne peut-être. Et comme les deux personnages ont changé de condition, et qu'ils ont perdu au change ! Il ne s'agit plus d'esclaves et d'hommes libres. Le débat s'agite au plus bas de la société. Ce Chien, si poli et si gras, n'est qu'un domestique de bonne maison, fier de sa livrée ; et le Loup, une sorte de vagabond maigre, hâve, décharné, sans souper. La Fontaine nous fait rire à ses dépens. Il est chétif, il est misérable. Il a peur du Chien, il est gourmand, il jette un regard jaloux sur l'embonpoint du dogue et pleure de tendresse au tableau des félicités qui attendent son estomac. Le Loup, ici, est tout-à-fait sacrifié. Il n'est pas bien sûr que La Fontaine ne prenne pas un peu parti contre lui, et qu'il envie bien fort cette liberté de bohémien dont son épicuréisme ne s'accommoderait guère.

Phèdre, au contraire, qui a l'amour et le respect de la liberté, s'il peint le Loup misérable, ne l'a pas fait ridicule. Comme on voit tout d'abord qu'il se sent supérieur au Chien, et de quel ton hautain il lui parle :

Ego qui sum longe fortior !

Il y a loin de là à ce Loup de La Fontaine qui aborde le Chien si *humblement*, qui subit ses airs de

protection et le laisse lui dire « beau sire » et « vos pareils. »

Le Loup de Phèdre sent toutes les rigueurs de son sort :

> . . . Nunc patior nives
> Imbresque, in silvis asperam vitam trahens.

Il se plaint de l'injustice de la Fortune, qui donne le bien-être au lâche et laisse mourir de faim le plus vaillant : il est prêt à acheter d'une existence laborieuse une nourriture assurée. Mais, dès qu'il a remarqué au cou du Chien les cicatrices de la servitude, et qu'il sait que c'est à ce prix qu'il lui faudra payer sa prospérité, avec quelle hauteur de mépris il prend congé du Chien, et comme chacune de ses paroles est écrasante !

> ....Fruere quæ laudas, Canis.
> Regnare nolo liber ut non sim mihi.

Et la fable s'arrête sur cette fière déclaration.

A côté du Loup que nous voyions tout à l'heure, de ce pauvre diable, la risée des laquais, *qui s'enfuit et court encore*, comme ce Loup de Phèdre est sérieux et terrible ! Il a des façons de Spartacus. Il rappelle, non le vagabond, mais les opprimés en révolte, les *outlaws* de tous les temps, quelque chose comme les gueux de mer de la Hollande, ces fiers amis enfin de la liberté, qui la préfèrent aux jouissances, qui la défendent dans le péril et dans la souffrance, et qui l'aiment de tout ce qu'elle leur coûte. On voit que cela a été écrit dans un temps où il y avait des es-

claves, où l'on a souffert, où peut-être l'auteur lui-même a connu les joies de la liberté retrouvée. C'est en présence de l'esclavage que l'on comprend tout le prix de la liberté.

Pour rencontrer dans une œuvre moderne une inspiration aussi sérieuse que celle de Phèdre, il faut arriver à un temps où l'on se passionne aussi pour la liberté ; s'adresser non à La Fontaine, que cela touche assez médiocrement, mais, par exemple, à André Chénier, à ce dialogue du Berger et du Chévrier, où la beauté de la liberté possédée nous est si bien enseignée par le chagrin inconsolable de la liberté perdue, et la destruction de tous les bons sentiments qu'elle emporte avec elle :

Donne et sois maudit.

Par un motif analogue, cette inspiration sérieuse et haute qui manque au spirituel récit de La Fontaine, je la retrouve dans une fable du moyen-âge (1), parce que là aussi il y a des maîtres et des esclaves ; là aussi on sent sa liberté en péril, et on jouit de la posséder. Quand le Loup a remarqué le collier du Chien, et qu'il a appris ce que cela veut dire, il est bien autrement sérieux et digne que dans la fable du XVIIe. siècle :

. . . Ne pris-je deduit
En tel aise comme je souloie.
Que je, pour mon ventre, serf sois !
Un franc pauvre homme plus abonde

(1) Fables inédites des XIIIe. et XIVe. siècles.

Que le plus riche serf du monde.
L'homme serf ne peut avoir rien,
Mais le franc a soi et le sien.
Franchise est si bonne et si douce!
. . . .
Qui franchise vend pour avoir
Bien dessert à souffrance avoir.

Et, tout plein de son sujet, le vieil auteur ajoute trente-six vers de moralité. Il plaint le sort de ceux que l'avidité entraîne à courir les palais, les salles et les cours

Des rois, des princes et du pape,

et celui qui déjà « plein de bénéfices » est encore si fou et si sot

Qu'il ne veut manger sur sa table
. . . .
Ni de son pain veut faire soupe.

Et pour montrer plus encore le prix de cette liberté, il la met sous la protection d'une idée religieuse. Comment ne pas aimer et ne pas défendre avec une ardeur jalouse la liberté humaine, quand elle est un présent de Dieu, quand il l'a payé du plus terrible sacrifice, de l'offrande volontaire de son Fils ?

Inspiré d'un sentiment semblable, une autre fable du XIVe. siècle fait dire au Loup en une expression frappante :

J'ai petit à manger,
Mais hors suis de danger
De maistre et de seigneur.

C'est cette transformation, ce sont ces vicissitudes de l'idéal moral que je voudrais poursuivre et noter dans les Fables de Marie de France. Elle n'a pas inventé le sujet de ces fables, elle les emprunte, pour la plupart, à l'antiquité; mais elle choisit librement entre les sujets que l'antiquité lui a transmis, et elle y met assez d'elle-même pour garder de l'originalité dans l'imitation.

Si on rapproche ses récits de ceux de La Fontaine, ce qui frappe tout d'abord, c'est que, dans le vieil auteur, la morale est plus restreinte, plus individuelle. La Fontaine nous offre surtout des tableaux généraux. Une critique ingénieuse de notre temps s'est amusée à rechercher dans ses fables la peinture des diverses classes de la société du XVIIe. siècle. Ainsi étudié, chaque trait s'aiguise en une satire particulière, et La Fontaine devient un Molière ou un Juvénal, non plus un moraliste, mais un satirique, chose bien différente, non pas seulement parce que l'un est plus âpre, ce qui n'est qu'un effet, mais par le point de départ même; l'un étant nécessairement général et l'autre individuel, et tout ce qui est général étant plus élevé et produisant plus d'apaisement. Le satirique a nécessairement des colères, des rancunes, des haines; le moraliste a tout au plus des tristesses. Sans doute, La Fontaine a peint quelquefois des originaux de son temps, mais il a voulu surtout peindre l'homme sans distinction de classe ni d'époque. L'autre point de vue est commode pour la critique; il lui permet de rajeunir un thème usé; il est fécond en piquantes surprises, en rapprochements ingénieux, en découvertes inattendues; il flatte le goût de notre siècle pour l'individuel. Mais aussi l'on s'expose ainsi

à altérer la vérité, non pas sans doute à prêter à La Fontaine plus d'esprit qu'il n'en avait : chose impossible, quelle que soit la finesse du commentateur ; mais à nous donner un autre La Fontaine, un La Fontaine surtout qui ne soit plus de son temps ; à méconnaître ce qui fait la grande unité du XVIIe. siècle, le caractère de généralité de sa littérature. On l'a remarqué fort heureusement, quel que soit l'auteur et quelle que soit la nature de l'écrit, toute observation individuelle, au XVIIe. siècle, se tourne vite en conclusion générale. Corneille nous présente moins Horace que le romain, Rodrigue que l'espagnol idéal, Auguste que l'empereur, maître de lui-même et du monde. Cela est si vrai que les auteurs alors s'adressent volontiers à des personnages peu connus. Ils semblent craindre les traits déjà dessinés, les physionomies arrêtées par le travail de l'historien, ce qui serait trop individuel. Ils abondent surtout en observations générales sur la nature de l'homme. Il n'y a jamais eu tant de moralistes. Boileau lui-même, satirique de profession, est plus volontiers moraliste que satirique.

Ainsi, dans La Fontaine, il n'y a pas seulement l'observation sociale, mais surtout l'observation intérieure. L'homme, à l'abri d'un gouvernement régulier, rassuré sur les craintes du dehors, rentre en lui-même, se regarde vivre et peut songer à son perfectionnement moral. Mais cela suppose beaucoup de sécurité, beaucoup de loisirs et une grande culture intellectuelle ; toutes choses qui manquaient au XIIe. siècle. Aussi, dans Marie de France, ne voit-on que l'homme extérieur, l'homme considéré non pas en lui-même, mais dans ses rapports avec les autres hommes, c'est-à-dire

toujours ou presque toujours en état de guerre, occupé à se défendre, ayant quelque chose à redouter de ses semblables. Il semble que la seule chose que puisse lui apprendre le fabuliste, c'est le moyen de moins en souffrir.

Marie de France ne peint pas l'humanité, mais la féodalité. On trouve peu chez elle de ces traits de morale pure dont La Fontaine abonde. Ici c'est une morale toute spéciale, traitant surtout des rapports du vassal et du seigneur, non pas des devoirs communs à tous les hommes, mais des devoirs hiérarchiques. C'est la vive image de la féodalité. L'humanité n'existe pas encore ; il n'y a que des classes. Rapprochement plein d'instruction et qui montre à merveille comme le XVIIe. siècle est vraiment moderne! Alors, en réalité, il n'y a plus guère que des distinctions sociales qui bientôt même vont disparaître. On sent que l'*homme* est venu. Aussi, tout lecteur intelligent, en tout temps et en tout lieu, peut faire son profit du livre de La Fontaine. Ici, chacun doit se faire sa part, ou plutôt l'auteur a soin de la lui faire. La morale est divisée comme toute chose au moyen-âge, bien étiquetée pour que chacun prenne ce qui lui revient. Telle fable est faite pour les vicomtes, telle autre pour les vilains; telle autre s'adresse uniquement aux sénéchaux.

Les fables latines du même temps n'ont pas du tout ce caractère. Écrites dans des cloîtres, loin du monde, elles ne portent la trace ni des mœurs, ni des événements contemporains. La comparaison des recueils de ce genre, écrits dans les deux langues, pourrait à merveille montrer comme les deux sociétés, laïque et

religieuse, vivaient au fond étrangères l'un à l'autre et animées d'un esprit différent. La société laïque divisée, étroitement attachée aux intérêts de l'heure présente ; la société religieuse, celle des cloîtres du moins, grâce à son détachement des choses mondaines et à l'étude des auteurs anciens, plus en communion avec l'esprit général de l'humanité. Ouvrez les fables d'Al. Neckam, on n'y entend rien des bruits du moyen-âge. Si ce n'était le style, on se croirait encore en pleine antiquité. Tout ce qui s'est écrit en latin, depuis que le latin est devenu une langue morte, prend tout de suite un caractère de généralité. Et le français n'est arrivé à exprimer les idées générales que lorsque, la Renaissance s'achevant, le latin l'a pénétré de toute part.

Les récits de Marie de France, au contraire, portent leur date. Il n'y a pas moyen de s'y tromper. On y voit revivre le moyen-âge; on y pourrait au besoin retrouver toute son histoire.

C'est la guerre d'abord, la guerre incessante, à tous les degrés et à tous les jours de la vie féodale, la guerre de seigneur à seigneur, de vassal à suzerain ; la guerre entre les frères, la guerre du mari contre la femme et du père contre ses enfants. On retrouve dans ces fables le souvenir de ces luttes impies qui ont divisé la race parricide des Plantagenets, le souvenir du temps où Bertrand de Born chantait, comme un scalde des premiers siècles, la poésie du combat et ses joies sauvages. Toutes sont pleines de bruits guerriers. Il y est question sans cesse de siéges, d'attaques; ailleurs, ce sont des défis. L'Escarbot, injurié par le Loup, lui

dit d'assembler sa compagnie et tous ceux qui lui sont en aide, « et moi, dit-il,

Je rassemblerai ma gent.
Et mes amis et mes parents:
Demain tiendrons une bataille
Emmi ce champ (1).

Ce sont autant de tableaux des mœurs féodales : ici, dans le *Parlement des oiseaux*, les barons assemblés pour choisir un chef; ailleurs, la solidarité des familles, tous leurs parents punis pour un seul coupable. Dans la Chanson de Roland, quand Ganelon est vaincu, les barons de Charlemagne déclarent paisiblement qu'il est bien juste que tous ses parents, qui ont donné leur garantie pour lui, soient pendus. Ici, le Loup conseille au Lion de châtier Renard si parfaitement qu'exemple y prennent ses parents.

Voulez-vous apprendre comment on se sépare d'alliés présomptueux? L'Hirondelle a en vain averti les petits oiseaux du danger que leur prépare le chanvre semé par le laboureur. L'Hirondelle alors

De ses parents fait assemblée
Od (avec) les meilleurs de sa lignée.

Elle leur raconte comment les oiseaux l'ont dénoncée au vilain, l'ont raillée et insultée. Après cela, et en toute sécurité de conscience, elle fait avec celui-ci sa paix particulière. Elle promet de ne plus l'inquiéter, et le vilain

(1) Je n'ai pas cru nécessaire de conserver la vieille orthographe. Il n'est pas dans tout ceci question de la langue, mais seulement de l'idée.

En sa maison souffrit son nid.

Cela ne rappelle-t-il pas ces traités particuliers que faisait avec le roi quelque baron, mécontent de ses compagnons?

Voici les faiblesses du moyen-âge, sa croyance aux prodiges. Dans la fable *du Vilain et de l'Escarbot*, quand le Vilain se croit en mal d'enfant, tout le peuple s'écrie « que c'est signifiance. » Tout le monde est « en peur et en doutance »; et « n'y a celui qui bien ne croie que de grands maux advenir en doit (1). »

L'influence de la sorcellerie se montre dans le soin même avec lequel Marie essaie d'en guérir ses contemporains, leur enseignant doctoralement, par l'exemple d'un voleur, au dernier moment dupe d'une sorcière, qu'il ne faut avoir nulle confiance en ses secours maudits (2).

Enfin, sa foi naïve se révèle dans l'histoire de ce reclus qui, étonné un moment et embarrassé par les doutes d'un vilain, s'avise d'une si singulière explication du péché originel de la désobéissance et de la punition d'Adam (3).

Le souvenir des événements contemporains y est partout visible. Ce vieux lion qui s'écrie tristement:

Le non-puissant a peu d'amis,

ne rappelle-t-il pas ces terribles souverains anglo-nor-

(1) Fable XXXIX.
(2) Fab. LXXII.
(3) Fab. XLVI.

mands, si redoutés pendant leur vie et si insultés dans leur mort : le conquérant de l'Angleterre, dès qu'il a expiré, abandonné par ses plus privés serviteurs, et son cadavre gisant presque nu sur le plancher ; le corps de Guillaume-le-Roux, laissé dans un bois à la pitié de quelques charbonniers ; enfin, les restes de Henri II aussi misérablement traités, et ses serviteurs qui s'enfuient après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtements et avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans la maison.

Toutes les conditions s'y retrouvent depuis le roi jusqu'au vilain. Il est curieux de voir l'idée que l'auteur se fait du pouvoir royal. Il faut, dit-il,

... Un roi qui soit vaillant,
Preux et sage et emprenant,
Roi doit être moult droiturier
Et en justice roide et fier.

Les oiseaux choisissent l'Aigle pour les gouverner, « parce qu'il a belle grandeur, et qu'il est assez de « grand'valeur », et surtout parce qu'on lui reconnaît une modération relative :

Moult est sage et atrempé (modéré)
Quand une fois est saoulé
Bien peut rejéuner après.
Ja de proie n'est trop engrès (avide).
Prince se doit si reposer,
Et ne doit-il toujours peiner,
Lui ni son règne (royaume) travailler,
Ni la pauvre gent essiller (épuiser).

On voit que le moyen-âge n'est pas exigeant, et qu'il est prêt à pardonner beaucoup à ses chefs.

Mais c'est le vilain surtout qui a les honneurs de la fable. On ne prend pas la peine de le déguiser; il figure sous son vrai nom et sous ses traits parmi les acteurs ordinaires. On dirait qu'il est là en famille, à côté des animaux, un peu plus haut, pas beaucoup plus. Quel lamentable portrait on nous en donne! L'oppression l'a abruti. Il est grossier, il est crédule, il est stupide. Il ne sait pas profiter du bien qu'on lui fait, de la fortune qui lui arrive. Un jour, il a pris un follet, et le follet lui a donné trois souhaits à faire. On se rappelle dans La Fontaine cette fable des *Souhaits*, qui se souvient de l'Orient, si poétique et d'une moralité si haute, si gracieuse et si délicate en même temps. Ici, le vilain reste long-temps sans savoir user du don qui lui a été fait; enfin, c'est le hasard qui lui inspire un souhait, et ce souhait est absurde.

Presque toutes les fables ont un caractère social et politique. Il y est sans cesse question de royauté, de cour, de gouvernement. On y trouve je ne sais combien d'apologues qui traitent du choix d'un prince! Ce sont partout des conseils comme ceux-ci: Ne pas fortifier son seigneur quand il est mauvais, mais l'affaiblir, au contraire, selon son pouvoir,

Car plus fort est, et pis leur fait;

ne s'attendre à aucune récompense des services qu'on lui rend:

A celui là font ils le pis,
Qui plus les a au dessus mis.

Le seigneur tient une place énorme en ces récits. Toute la vie est ramenée aux relations du suzerain avec le vassal, des *riches hommes* avec les *pauvres hommes*. Il est question sans cesse du mal que le seigneur peut faire, des précautions à prendre contre lui, et aussi de ce qui lui est dû; car Marie de France (et ceci donne une grande autorité à ses accusations), Marie n'est pas du tout révolutionnaire; elle n'a pas de ces malices sociales, de ces gaîtés qu'on rencontre sans cesse dans La Fontaine, cette soumission narquoise à l'autorité qui devance de peu la révolte. Marie a le respect des rangs. Elle rappelle souvent au franc homme le devoir pour lui d'être fidèle à son seigneur, de ne se laisser engager à le trahir ni par promesse, ni par caresse.

La Chauve-Souris, hésitant entre les bêtes et les oiseaux, est pour elle l'image de celui qui abandonne son seigneur et qui, le voyant victorieux voudrait, lui revenir.

La fable du Lion, qui fait grâce à la Souris qui l'a *foulé* sans le vouloir, enseigne aux puissants la pitié pour les petits:

Qu'exemple y prennent riches hommes
Qui sur les pauvres ont pouvoir,
S'ils leur méfont par non-savoir.

« Qu'ils en aient bonne merci : advenir leur peut aussi bien que le pauvre leur pourra rendre service, et mieux saura les conseiller au besoin que le meilleur de leurs amis. »

Les petits, de leur côté, doivent respecter leurs

maîtres quand ils sont bénins, et ne pas imiter l'insolence des Grenouilles. Ainsi font

> Des bons seigneurs, quand ils les ont,
> Toujours les veulent défoler,
> Ne leur savent honneur garder.

Le devoir doit être réciproque. C'est ce qu'enseigne la fable *d'un homme qui ne voulait faire œuvre* (Les Membres et l'Estomac). Chacun franc homme, dit-elle, le doit savoir :

> Nul ne peut mie avoir honneur
> Qui honte fait à son seigneur ;

et le seigneur, de son côté, ne doit vouloir « honnir sa gent. » Si l'un ou l'autre y manque,

> Tous deux en seront malbaillis.

Non-seulement il ne faut pas qu'il fasse injustice, mais il faut qu'il ménage ses vassaux. Le Lion, appelé à décider entre le Loup et le Renard, ne s'en tire pas par une plaisanterie comme le Singe : il essaie de pallier les torts et ne condamne ni l'un ni l'autre :

> Ainsi doit faire le bon sire :
> Il ne doit pas juger ni dire,
> Si les hommes qui de lui tiennent
> En colère à sa cour viennent.
> Ne doit ainsi vers l'un parler,
> Qu'à l'autre il en doive peser.

Mais il doit « à son pouvoir les réunir et les apaiser. » Du reste, Marie engage peu à hanter « Cour à roi. »

Il n'y faut entrer légèrement. Elle est, en cela, de l'avis de tous les moralistes. Dans le même temps, un chapelain de Henri II, Gautier Map, écrivait un livre tout exprès contre la Cour, sous ce titre : *De nugis Curialium*.

Du reste, l'humanité n'apparaît pas en beau dans ces récits. Partout règne le mal. Le retour au bien est rare et ne dure pas long-temps (1). Les mœurs sont rudes et naïvement indécentes. Les femmes y sont représentées sous de tristes couleurs, avares, entêtées, orgueilleuses, brutalement infidèles. On nous dit qu'il faut nous défier de leurs avis, qu'elles ont souvent mené par là leurs maris au déshonneur. Il semble que l'amour maternel s'y oublie souvent. C'est ce que semble indiquer du moins l'insistance des conseils que leur donne l'auteur (2), le conseil, par exemple, de ne pas laisser périr leurs enfants pour seulement sauver leur corps : cela fait peu penser à l'héroïsme maternel. Nous savons que le moyen âge est habitué à maltraiter les femmes ; mais ce qui est plus grave ici, c'est que c'est une femme qui parle ainsi de son sexe ; et sur ce point les *Lais* du même auteur sont d'accord avec ses *Fables*. Là, les femmes ont de la grâce, des sentiments délicats ; mais ce qu'elles ont le moins, c'est la chasteté. Elles la sacrifient très-vite et très-volontiers comme « une chose de peu de prix; » et l'auteur, en racontant les plus énormes infidélités accomplies brusquement et de sang-froid, ne paraît ni étonné ni indigné. Si l'on veut voir combien la délicatesse des

(1) V. *Les deux Loups*, fable LXXXVIII.
(2) V. la fable *du Loup et de la Truie*.

sentiments se développe par le seul progrès des temps, il n'y a qu'à comparer Marie de France à Froissart, le passage où Marie nous montre un roi de Galles amoureux de la femme de son sénéchal, aux adieux d'Édouard III et de la comtesse de Salisbury. Comme dans le chroniqueur, le sentiment s'analyse! Comme il est plus délicat! comme on y sent la venue des temps modernes!

Et pourtant, chez Marie, la moralité est quelquefois plus sévère que chez La Fontaine, et la conscience du lecteur plus satisfaite. Ainsi, dans *la Grenouille et la Souris*, l'auteur répugne à faire périr la Souris innocente et victime de l'ingratitude; la Grenouille seule, qui fut « corsue et grande, » est dévorée par le Milan. Les gens qui souffrent et qui portent le poids du jour sont exigeants pour les autres: ils entendent sévèrement la loi, ils en aiment la stricte observation.

Avec ce sentiment de justice, il y a aussi un sentiment de fraternité humaine. L'auteur s'élève contre l'égoïsme de ce vilain qui prie Dieu pour lui seulement et sa famille.

Cependant, le plus souvent cette morale est surtout dure comme il doit arriver en des temps difficiles. La Fourmi ne raille pas le Grésillon qui vient crier famine. Mais si elle lui épargne l'insulte, elle n'en est pas pour cela plus charitable. Elle répond, comme les gens d'épargne sévère : rien pour rien. Mieux eût valu, lui dit elle, t'inquiéter et amasser au mois d'août que venir, de froid mourant, à ma porte demander. Pourquoi te donnerais-je à manger quand tu ne me peux plus servir? Et Marie conclut qu'il faut épargner;

Car plus est cher qui a quoi prendre
Que s'il lui faut d'autrui attendre.

Mais il est surtout trois maux dont souffre cette société. C'est d'abord la violence, l'horrible droit du plus fort exercé dans toute sa rigueur. Je trouve dans une fable du XIVe. siècle, *l'Epervier et le Pigeon*, une curieuse et naïve apologie de ces tyrannies du moyen-âge. On dirait dans la justification de l'Epervier entendre la féodalité elle-même, revendiquant comme une légitime possession le pillage et les exactions, sans songer un instant à se demander s'il peut y avoir là un droit, et s'il peut être permis de vivre ainsi aux dépens des petits; mais au contraire bien décidée à en jouir, et la conscience rassurée par l'universel exemple.

L'Épervier n'a pas de scrupules. Le Pigeon saisi par lui demande la vie dans un assez gracieux bavardage : le bandit lui répond avec une tranquille confiance, et comme si c'était là un argument sans réplique :

Tu sais que suis oiseau de proie.
Droit blâmer celui ne voudroit
Qui jouit et use de son droit.
. . . .
Rien ne crains : j'ai bonne querelle.
Chacun s'éjouit à son semblant.

S'il va pillant et enlevant les gens :

Ainsi fait mon roy le grand aigle :
De proie il vit comme je fais.
Laisse-moi de mon droit jouir.
Le gerfaut, l'ostour, le faucon
M'ont tous appris cette leçon.

A côté de la violence, c'est la fourbe et le déni de justice. Marie de France les combat sans cesse, le dernier surtout. C'est là, en effet, le vice capital et sans remède, le mal destructeur de la société. C'est alors que les peuples désespèrent, quand la loi même est faussée, quand son représentant protége ou partage le crime. Toute une série de fables de Marie s'adresse à ces forfaitures de la justice. Ici, dans *Le Loup et l'Agneau*, ce sont les grands justiciers ; et cette histoire bien connue reçoit de la forme naïve un intérêt plus touchant :

Donc prit le Loup l'Agnel petit
Aux dents...

l'auteur en tire cette application toute spéciale :

Ainsi font les riches robeurs,
Les *vicomtes* et les *jugeurs*,
De ceux qu'ils ont en leur justice.
Fausse achoison (occasion) par convoitise
Trouvent assez pour les confondre.
Souvent les font aux plaids semondre (citer) :
La chair leur prennent et la peau,
Comme le Loup fit à l'Agneau.

Ailleurs, ce sont des méchants moins puissants qui font alliance pour partager la dépouille de l'innocent. Quelle tristesse dans cette fable *de la Brebis et du Chien !* Le Chien réclamant à la Brebis un pain qu'il ne lui a pas prêté, et trouvant de faux témoins tout prêts qui espèrent bien avoir leur part du butin, et un juge aveugle qui ne se contente pas de condamner l'innocent, mais qui lui fait une belle morale :

Menti avait pour peu de chose.

Il fallait qu'elle rendît avant qu'il ne fût pis.

La pauvrette ne put donc rendre ;
Si lui convint sa laine vendre.
Hiver était : de froid fut morte.

Et Marie nous avertit qu'il est ici question de maints hommes,

Qui par mentir et par tricher
Font les pauvres souvent plaider,
Faux témoignages avant traient (produisent),
De l'avoir aux pauvres les paient.

« Peu leur importe ce que le malheureux deviendra, pourvu que chacun en tienne sa part. »

Ailleurs enfin, c'est, au dernier degré de l'échelle, le juge de village qu'on achète à bon marché, et le manége naïf des plaideurs. L'homme qui a tué la chouette qu'élevait son voisin, quand il doit se présenter devant le juge :

De cordouan prit une peau ;
Si l'a mise sous son manteau,
Et l'un des bouts en laissa pendre,
Que la *Justice* doive entendre
Qu'il lui apporte pour loyer.
. . . .
Le manteau souvent entrouvrit
Tant que le juge l'entendit.

Cette empreinte vivante du moyen-âge, en ses heures les plus tristes, donne un intérêt et un accent tout particuliers à certaines fables qui parlent de violence, du plus faible écrasé par le plus fort. Chez La Fontaine,

elles se confondent volontiers avec les autres ; ni l'auteur, ni le lecteur ne leur donnent plus d'attention. Ce sont des leçons de morale qui en valent tant d'autres, également vraies, également justes, également importantes ; mais elles ne nous frappent pas d'une façon extraordinaire. Lues dans le livre de Marie de France avec le sentiment de ce qu'éprouvait l'auteur, dans ce vieux texte dont la forme naïve, les sons rudes et encore incultes évoquent devant nous le passé, elles produisent un tout autre effet.

Nous nous sentons tout à coup transportés dans ce vieux temps, qui n'était pas toujours le bon vieux temps. Nous le revoyons tel qu'il a été, non dans ses jours de fête à travers le voile brillant de la poésie, mais dans la vie de tous les jours, âge de fer, sans règle et sans pitié, consolé par moments par les merveilles d'un art original et par la sainteté, mais le plus souvent livré à toutes les malédictions de la force. Nous entendons retentir le *Væ victis !* nous revoyons le peuple écrasé et meurtri, la foule sacrifiée au petit nombre, le brigandage et l'éternel combat. Une fois ramenés dans ce milieu, ces vieux contes ont un intérêt étrange.

Les plus connues même de ces histoires prennent alors des proportions terribles. Lisez cette fable de *La Lice et sa Compagne* (1). Dans La Fontaine, nous voyons les deux animaux, nous songeons à peine aux hommes. Quel est, en effet, le danger ? Il n'est guère sérieux : des importunités de société, quelques rela-

(1) Fable VIII.

tions fastidieuses à subir. Mais au temps de Marie de France, lorsque la loi est sans force, quand chacun ne peut compter que sur lui-même, n'a de défense que son bras et les bonnes murailles et les portes bien closes, cette complaisance pour la requête du méchant, ce n'est plus un sacrifice de société, c'est la spoliation, c'est la ruine. Une fois entré dans la demeure bien fermée, il en chassera le légitime possesseur; et s'il est vrai, au XIIe. siècle, qu'il n'y a pas de terre sans seigneur, il est plus vrai encore qu'il n'y a pas de seigneur sans terre.

L'histoire du Loup et de l'Agneau, dans La Fontaine, n'amène qu'une moralité générale. Ici, elle est lamentable; car c'est l'histoire de tous les moments, la loi du moyen-âge, l'abus de la force.

Dès lors tous les termes, même les plus simples, de ce naïf langage prennent une valeur singulière. Les mots, par exemple, de *pauvre homme* et de *fort homme*, qui reviennent si souvent, se font, dans les vers du fabuliste, une dramatique opposition qui est l'expression vraie de cette société. Ce *pauvre homme* semble le nom même de la malédiction. Le pauvre, chez nous, peut porter fièrement sa pauvreté, sans s'en faire un manteau d'arrogance, comme Diogène, mais aussi sans rougir et sans craindre l'insulte, à moins qu'il n'aille au-devant d'elle. Au XIIe. siècle, l'insulte va le chercher. Derrière cet humble mot de *pauvre homme* se dresse le sombre spectre des oppressions féodales. Avec l'argent il était possible encore de le conjurer : au moyen-âge, il n'est presque pas de condamnation qui ne puisse se racheter en ce monde

comme dans l'autre ; c'est un souvenir du vieux droit barbare, du droit germain, qui admettait la compensation en argent pour tous les torts. Avec l'argent on peut obtenir une existence assez paisible, à condition, il est vrai, de payer toujours et sans cesse. Mais quand on ne peut racheter les vexations d'un pouvoir ingénieux à les créer et ardent à les exploiter, il faut que le pauvre homme paie de son corps, de sa sueur; que sa fille et sa femme paient de leur honneur.

Il n'y a qu'un moyen pour les petits d'obtenir réparation, c'est de faire peur. Ce n'est pas le respect du droit, c'est la crainte de la révolte qui amène les puissants à composition. Quand l'Aigle ravisseur a pris au Renard son petit, il ne consent à le lui rendre que lorsque le Renard porte jusqu'à son aire l'incendie. Ainsi, ajoute le fabuliste,

> Ainsi est du riche félon :
> Ja du pauvre n'aura merci
> Pour sa plainte ni pour son cri.
> ... Mais si cil s'en peut venger
> Donc le voit-il asouploier,
> Comme l'Aigle fit au Vorpil.

Ou bien encore, s'il veut avoir sa part, il faut qu'il fasse le métier de la Corneille, qu'il apprenne à l'Aigle comment on ouvre l'écaille. Et alors, s'il est adroit, ce sera lui peut-être qui arrivera le premier et qui dévorera la proie. Les habiles vont partager avec les forts. *Renard* va succéder à la chanson de geste.

Que faire donc au milieu de ces dangers et de ces souffrances ? Se révolter contre le joug ? Par moments Jacques Bonhomme l'essayait : lassé de tant porter, il se

levait en fureur; mais bien vite ses fougues étaient réprimées. S'enfuir, aller chercher ailleurs une terre plus heureuse ? Tel n'est pas l'avis de Marie de France ni du XIIe. siècle. Il faut se résigner,

> Prier à Dieu omnipotent
> Que de nous fasse son plaisir.

Se cacher, se tenir chez soi. Que servirait-il, en effet, de changer de place ? Les Lièvres l'ont appris à leurs dépens. Fatigués d'être toujours poursuivis et en crainte, ils ont voulu fuir dans un autre pays. On connaît cette histoire. A la vue des Grenouilles qui s'épouvantent et se cachent, le plus sage des Lièvres arrête la troupe : Que faites-vous, leur dit-il ? vous voyez que partout on tremble. Et l'auteur en tire cette moralité :

> De ce se doivent pourpenser
> Ceux qui se veulent remuer,
> Et leur ancien lieu déserter,
> Qui leur en peut après venir.
> Jamais pays ne trouveront,
> N'en cette terre ne viendront,
> Qu'ils y puissent être sans peur,
> Ou sans travail ou sans douleur.

On voit combien cela diffère de la conclusion de La Fontaine. Chez lui, le Lièvre est un poltron qui a un jour de triomphe; son aventure n'intéresse que lui. Ici, c'est une leçon politique donnée à une société tout entière. C'est le dernier mot du fabuliste, et la seule consolation qu'il puisse donner aux pauvres gens : *souffrir*.

On voit par là comment les différences dans l'état social modifient le caractère de ces vieux récits. La fable de La Fontaine est un joli conte, qu'on écoute à loisir, à l'aise, au coin du feu, les pieds sur les chenets. En ce temps déjà heureux, en cette société déjà bien réglée où l'on se sent bien protégé, en notre temps plus heureux et mieux réglé encore, ces histoires charment et amusent; elles ne peuvent ni effrayer, ni fortement émouvoir. On en tire une moralité courante pour les petits événements de la vie : la loi du plus fort est toujours la meilleure ; tâchons donc de ne pas froisser de plus puissants que nous. Du livre tout entier ressort une leçon de modération, de réserve philosophique, le dédain des grandeurs, l'amour du chez soi, et de la médiocrité dorée.

Ici l'intérêt est tout autre. Ce qu'on y trouve, ce ne sont plus des conseils dont on puisse profiter; ce sont surtout des souffrances que l'on constate. C'est un continuel malheur, contre lequel on sent qu'il est impossible de lutter, et que l'auteur nous montre sous toutes ses faces. C'est une lamentation et une douleur sans repos. Le livre est plein de larmes. A défaut de talent poétique, ces vieilles fables nous intéressent surtout par le gémissement.

Aussi La Fontaine est au fond assez indifférent, quelquefois sceptique et d'une moralité parfois contestable. Ici, l'auteur est sérieux, et il n'est jamais désintéressé de son récit. Dans Marie de France, il y a un accent généreux. Elle a la haine de l'injustice et la haine du tyran. Elle ne rit pas du Loup, elle le déteste. Elle l'appelle d'un nom qui dit tous ses ressentiments : c'est pour elle *le malfaisant*.

La Fontaine a dit avec vérité de son livre :

C'est une comédie aux cent actes divers.

La fable de Marie de France est un drame et une plainte, un drame avec toutes ses noirceurs, avec tous les dangers, toutes les tristesses du genre.

Ainsi, c'est dans le naïf et simple écrivain, dans ses récits écourtés et imparfaits, qu'est la grandeur des scènes, la force de l'impression, l'émotion la plus dramatique.

IV.

Pour saisir le caractère particulier des fables de Marie de France, il n'est pas besoin du reste d'aller jusqu'à La Fontaine. Il suffirait de feuilleter le recueil de fables du XIVᵉ. siècle où j'ai puisé déjà (1), et dont je voudrais dire un mot avant de finir. N'eût-on pas d'autres renseignements, on pourrait voir là quelles différences profondes séparent le XIVᵉ. siècle du XIIᵉ. Avec Marie de France, nous étions au cœur du moyen-âge. Ici, nous commençons à en sortir. Il a fini avec saint Louis, au lendemain du jour où il a jeté son plus grand éclat. A certains égards, Philippe-le-Bel

(1) Voir Fables inédites des XIIIᵉ. et XIVᵉ. siècles. Robert, Paris, 1825. Ysopet I, Ysopet II.— Dans chacun de ces recueils, dans le deuxième surtout, il y a des fables d'un mérite très-inégal et qui semblent appartenir à des auteurs très-différents. Les fables en sixains ne sont en général que de secs résumés. Pour cette raison même, je parlerai surtout ici du premier recueil.

ouvre les temps modernes. Triste parrain, et qu'ils auraient bien des raisons de repousser! mais c'est alors cependant qu'apparaissent les principes sur lesquels ils devront vivre, alors surtout que se marque la sécularisation de la société. Le XIVe. siècle est bien moins poétique que le XIIe. : celui-ci était grossier et dur, mais il était capable de vigoureux élans; et, pour consoler et poétiser ses souffrances, il avait la foi et la chevalerie, la sainteté et l'héroïsme. Au XIVe. siècle, la chevalerie est en baisse ; l'Église elle-même entre en des jours mauvais : nous retombons du ciel en la terre ; le XIVe. siècle est tout humain et tout vulgaire. Mais ce changement amène avec lui une compensation : si la poésie s'en va, l'analyse morale la remplace. La morale laïque commence. La chanson de geste essayait peu de se rendre compte des sentiments humains. Les personnages étaient tout extérieurs et tout d'une pièce, uniquement à l'action, pensant peu, ne songeant jamais à retourner sur eux-mêmes l'œil de la réflexion. Le roman de la Table-Ronde avait bien essayé de tracer une route nouvelle; mais, ne pouvant être profond, il n'était arrivé qu'à être subtil. Au XIVe. siècle, ces études se développent. Ramené ici-bas, l'homme s'occupe plus des choses de ce monde et plus de lui-même. Quand il obéissait en enfant à l'Église, il lui avait remis entièrement le soin de son âme; moins appuyé sur la foi, moins préoccupé de l'infini, plus rattaché à la terre, forcé de compter plus sur lui-même, il essaie de se connaître et de se régler. Alors commencent les retours sur soi-même, l'étude du cœur, et en même temps se développe la langue de la

pensée et de l'étude morale, la prose. Il y a moins de poètes, mais il y a des satiriques et des moralistes : dans moins d'un siècle paraîtra Alain Chartier, que le XVI°. siècle appelait le père de l'éloquence française. Le XIV°. siècle aime à moraliser : il met la moralité en action ; il veut la transformer en comédie ; il la personnifie en mainte allégorie. C'est l'âge où s'achève le roman de *la Rose*, où commencent à se jouer les *Moralités*. Il y a des chroniqueurs, des traducteurs et des romanciers. Dans le roman en vers, on agissait ; dans le roman en prose, on cause comme dans les romans du XVII°. siècle, on étudie le cœur humain : on suit curieusement la marche des passions et des sentiments.

De là un caractère nouveau chez notre fabuliste anonyme du XIV°. siècle. Ses fables ont un caractère déjà général, non plus individuel et presque exclusivement féodal et hiérarchique comme chez Marie. Les leçons qu'elles contiennent ne s'adressent plus à une classe en particulier, mais à tous les hommes.

L'auteur paraît avoir été quelque pieux chapelain attaché à la personne de Jean, duc de Normandie, et plus tard roi de France. Il est représenté en tête de son volume, en costume ecclésiastique, offrant ses Fables à la Sainte-Vierge. A défaut de ce renseignement, le ton général du livre nous avertirait que nous avons affaire à un religieux. On y trouve de longues invocations à la Vierge, et le fabuliste ne néglige aucune occasion d'arriver à une moralité dévote. La fable, chez lui, tourne aisément au sermon. Du dialogue du vieux Bœuf et du jeune Taureau sort cet enseignement :

Mieux vaut longuement peine traire
Que jeune mourir sans rien faire,

Et arriver au tribunal de Dieu désarmé de bonnes œuvres.

Penser convient : deviendras cendre
Et seras mis en une fosse
De sept pieds. Est-ce chose grosse ?

Ou bien :

La bonne vie a bonne fin :
Bien mourra qui vit de cœur fin,
Et cil qui vit mauvaisement
Aura mauvais defiuement.

Lorsque le Paon exalte sa beauté, la Grue se console de sa laideur, en pensant qu'elle approche du ciel :

Mais moi, laidement emplumée,
Sale, jaune, tout enfumée,
Ai telles pennes et telles ailes
Que aux estoiles volent elles.
Si vois Paradis là amont.

La conclusion pieuse arrive parfois d'une façon singulière et fort inattendue. C'est ainsi que l'histoire *de la femme qui recommandait sa vache chaque jour à un saint*, conduit l'auteur à nous parler de notre salut et de la nécessité de chercher dans le ciel un protecteur particulier.

La fable du Lièvre et des Grenouilles tourne tout à coup d'une façon analogue. On voit avec grande surprise en sortir cette conclusion, qu'il ne faut jamais

désespérer ; car le désespoir est le plus horrible de tous les péchés.

Les fables ne sont qu'une suite de ses instructions ordinaires, des instructions mêlées de divertissement :

Pour qu'on y trouve esbattement,
Pour les *jeunes enseignement*,
Et mesmement quant est yvers
Et le temps est fort et divers,
Si que on ne peut chevaucher.

Uniquement préoccupé de ce but, le fabuliste poursuit peu les mérites littéraires. Il nous avertit modestement qu'il n'est que traducteur :

.....En ce livret je mis
Ce que me semble que bon est
De Ysopet et Avionnet.

Mais il ne cherche pas à égaler ses modèles. Parfois, il est vrai, quelques traits heureux lui échappent. On n'est pas impunément de la patrie de La Fontaine. L'esprit français perce de temps en temps, assez pour que la race se reconnaisse. Ainsi il y a de la gentillesse dans le récit de la rencontre de l'Ane et du Sanglier. L'Ane est le digne ancêtre de celui qui dans La Fontaine s'attirera des mésaventures par ses prétentions à plaire. Ici déjà, ignorant et lourdaud, il se familiarise volontiers avec ses supérieurs, et dans un jour de gaîté, il sourit, en passant, au Sanglier et le salue familièrement d'un : « Frère, Dieu te garde ! »

Le Sanglier *un felon regart*
Lui jeta, et bien peu s'en faut
Que le Sanglier l'Ane n'assault.

Mais sens l'en destourne et l'arreste,
Car le Sanglier est noble beste,
Si ne se daigne à l'Asne prendre.

Dans ce peu de mots il y a tout un tableau.

Parfois aussi il égaie son récit de quelque grosse goguenardise comme ici. Les Lièvres qui ont fait fuir les Grenouilles

Si en rient si durement,
Ce dist la fable vrayement,
Que du ris leur fendit la bouche,
Si que aux oreilles leur touche.

Mais le plus souvent on retrouve ici l'apologue dans toute sa sévérité. Bien différent de La Fontaine, qui si aisément s'éprend de l'aventure qu'il raconte, s'en amuse tout le premier, et se passionne pour son récit et ses acteurs, l'auteur du XIV[e]. siècle paraît peu soucieux de conter. On voit qu'il y prend un plaisir médiocre et qu'il est surtout jaloux d'instruire. Il engage lui-même le lecteur à passer vite pour courir à l'essentiel. Il est impossible de faire meilleur marché de ses propres récits. On y pourra profiter, nous dit-il:

Si à la fin on se veut prendre.
Mais aux *bourdes* ne garde mie.
Toute la mouelle et la mie,
Tout le sens, toute la substance
Vous enseigneront sans doubtance
Les derreniers vers de la fable.

et dans un autre endroit il avoue qu'il abrége :

> Je ne pren pas toute l'istoire,
> Car seroit trop longue memoire;
> Et ce le fais pour breveté
> Qui est amie de verité.

Il tient, avant tout, à moraliser. Les moralités abondent, confusément entassées, ne ressortant pas toujours de la fable qu'il a contée, appelées un peu au hasard par le premier mot qu'il a prononcé. Il oublie même souvent son sujet et la conclusion qu'il enfermait, pour courir ainsi à travers champs, ramassant çà et là conseils et proverbes.

On ne retrouve plus ici, comme dans Marie de France, le vif souvenir des événements contemporains, ni le retentissement de la plainte de tout un peuple. Les fables ont perdu toute apparence de ce genre. L'auteur ne sort pas de son rôle de moraliste. Directeur des consciences de la cour, il a dû faire honnêtement son métier, mais ne donner d'avis que lorsqu'on lui en demandait, et ne pas se risquer dans l'examen des affaires d'État, bien convaincu que tout allait pour le mieux sous le meilleur des princes. Il semble avoir deviné ce que dira Louis XIV, que les rois aiment à se faire leur part dans les sermons, mais ne veulent pas qu'on la leur fasse. Tout occupé d'intéresser son élégant auditoire, la reine, les princes et la cour, il n'a pas le temps de s'inquiéter si quelqu'un souffre. Il donne de fort sages conseils, mais qui ne devaient pas inquiéter les puissants du jour, et tous les abus sociaux devaient vivre en bon accord

avec le fabuliste. Du reste, la colère n'était plus autant de mise. On sent que l'état de la société a changé, que le tiers-état se sent plus à l'aise et mieux défendu; que la royauté est plus forte et la féodalité plus contenue. Il y a, à ce point de vue, une fable curieuse dans le livre, la fable du *Renard plaidant devant le Singe contre le Lièvre.* C'est la fable de Marie de France, *La Brebis citée en justice par le Chien.* Mais entre les deux il a passé toute une révolution sociale, et la transformation du sujet montre comme le peuple se réfugie avec confiance sous la protection du pouvoir royal, et comme il profite de ses lois et de ses ordonnances.

Le Renard, avec la sécurité d'autrefois, allègue contre le Lièvre une accusation absurde : il prétend qu'il lui a volé une geline grasse et grosse. Cela eût suffi au temps de Marie de France. Mais ici le Lièvre répond qu'il ne lui a rien pris,

> Et dit que besoin n'en avoit.

Renard, qui ne peut nier l'évidence, et qui n'a pu trouver de faux témoins, a recours alors au grand moyen féodal, au droit du plus fort, la preuve par le combat,

> En jugement son genou ploie,
> Contre le Lievre tend son gage.

Mais le Lièvre ne se trouble pas : il refuse le combat, il se réfugie derrière l'ordonnance royale; il la discute habilement, et montre que la bataille n'est admise que

> S'il y a presomption loyale,

« ou blessure, ou mort, ou trahison pour homme tué, ou si ossement est brisé : »

> Encor tout ce n'est point prisé
> Si l'on peut trouver tesmoignage;
> Adonques ne peut eschcoir gage
> Si le cas n'est si evidable
> Que par lui soit homme pendable.

Le Renard réclame ce qui ne valait que douze deniers. On ne peut pendre un homme si la chose ne peut se vendre plus de cinq sous, « selon commune renommée. »

> Droit ne veut que pour larrecin
> Mette l'on personne à la fin,
> Si n'est larron de renommée
> Qu'on doit pendre à fourche levée.

Et le juge, donnant gain de cause au Lièvre, ordonne au Renard de se taire,

> Car il a querelle mauvaise.

Il reconnait que le Lièvre est « prudhomme et de bonne vie, » et

> De toi maufaire n'a envie.

Il leur ordonne donc de faire paix et bonne accordance.

Il n'y a plus qu'une classe qui souffre et qui semble condamnée à toujours souffrir : c'est le vilain. Il est aussi maltraité là qu'au temps de Marie de France, et l'auteur met fort à l'aise la conscience de ceux qui l'oppriment. Il est si naturellement ingrat :

> Du vilain ai-je bien oy dire,
> Qui mieux lui fait le treuve pire.

Mais la bourgeoisie respire plus à l'aise ; déjà même protégée par la royauté, elle croit pouvoir se passer d'elle, ou du moins elle la discute. Notre fabuliste a, il est vrai, le respect des pouvoirs établis :

Le plus faible doit obéir
Au plus fort et le conjouir :
A tous seigneurs toutes honneurs.

Mais on voit qu'il n'est pas question de droit, mais de force. Il paraît subir la loi, s'y résigner. C'est ainsi qu'il dit ailleurs:

Il ne fait bon courroucier
Plus grand que soi......
Mais doit on honorer le prince,
Soit que il oingne ou que il pince.

Et déjà, même en ce pacifique esprit, et dans cette disposition calme et résignée, la marque du XIVe. siècle se fait sentir. On y reconnaît la trace de ce malaise, cette inquiétude, ces ferments révolutionnaires, ces agitations de l'esprit bourgeois et séculier qui, après avoir soutenu la royauté contre l'Église, se tourna enfin contre la première et éclata dans les assemblées de 1357. Le fabuliste semble avoir, aussi peu que Guillaume de Lorris, la superstition de la royauté. Il parle des gens d'Athènes qui voulurent à leur grand *dam*, changer d'état :

Obeissoient à leur loy
Sans coaction ne deloy.
Là leur faillit leur grand savoir
Que prince et roi vouldrent avoir.

On voit comme il les blâme d'avoir quitté la liberté pour l'état monarchique. Il accuse les rois de vivre aux dépens des peuples et de les sacrifier dans le danger ; et, chose significative ! c'est dans les Livres saints qu'il va chercher autorité pour appuyer son dire:

Trouverez au livre des Rois
Comme on les prit à grant desrois.
Les peuples qui voudrent avoir
Un roi pour garder leur avoir
Bien s'en savent à quoi tenir.

Quelle est maintenant la valeur de la moralité qui ressort de ces fables? Il faut l'avouer, elle n'a rien d'héroïque; parfois même elle a pour le vice de singulières complaisances, et l'auteur accepte les transactions de conscience les plus blâmables. Il assure que la fraude est permise avec le trompeur:

Cil ne fait pas tricherie
Qui à bareter s'estudie
Pour le bareteur decevoir.

Cela peut se comparer à la moralité plus élastique encore d'un fabuliste du même temps :

Mentir pour gré avoir
Vault mieux que dire voir (vrai)
Et perdre corps et vie.
Voir dire sans domages
Devroit tout homme sage,
Car mentir est folie.

Il est impossible d'être plus accommodant et de mettre une vertu à moins haut prix. On voit que la tradition chevaleresque est morte et que rien ne la

remplace encore. Le bourgeois affranchi garde les flétrissures du servage : il lui faudra du temps pour remplacer l'idée de chevalerie par l'idée de devoir.

Aussi, ce qu'attaque le fabuliste ce n'est plus la violence, c'est la perfidie, la cautelle, c'est l'hypocrisie. Cela transforme d'une assez piquante façon la fable qui, plus tard, chez La Fontaine, s'appellera *Le Cochet, le Chat et le Souriceau.* Ici, le Cochet et le Chat deviennent un *chevalier* et un *prudhomme*, qui

> En un fouier toutes jours grounne.
> Sy est en la cendre chaudete
> Et en orant toujours babete.
> . . . .

Il n'est pas besoin de se garder du chevalier, mais bien du couvert hypocrite, de *Faux-semblant* qui se farde :

> Cil les hait qui aux cieulx habite ;
> Desous la langue ont le venin.

L'auteur ne craint pas de descendre aux considérations les plus humbles, et qui achèvent le caractère de cette morale, vulgaire comme le temps lui-même. Il est, par exemple, très-préoccupé de la gourmandise ; il revient plusieurs fois à cette leçon : « qu'il ne faut pas faire un dieu de son estomac, » ni

> Aimer sur toute rien (chose) diner :

l'expression ici est à la hauteur du sentiment qui l'a dictée.

Du reste, on peut lire dans les vers suivants un aperçu et comme un résumé de sa morale. Cela vient

sans être attendu, après la fable du Cerf qui admirait ses cornes :

Ne quiers pas toujours ton plaisir,
Profiter et toy aisier.
Par ce viendras tu à richesse.
Ne te tienne nulle paresse.
Si tu veulx toujours deliter
Et toute curation jeter
Et mener la vie delitable,
Un grant despens et grande table,
Et tu n'y mets atemprement,
Sois certain et crois fermement
Tard te sera du repentir.
. . . .
Atrempe-toy selon ta rente,
Que povreté ne t'agravante,
Et ne t'en fais pas en accroire
Ni en pompes n'en vaine gloire,
N'en viandes n'en belles robes,
Car il convient l'escot paier.
Pour ce te dois bien esmaier,
Quand despans plus que n'as assez.

Il n'a garde d'oublier la fable *du Chêne et du Roseau*, ni la leçon d'humilité qu'elle contient : fable et leçon du reste qui paraissent avoir été chères au XIVe. siècle. Nous la retrouvons avec un talent de narration bien supérieur, et une foule de traits heureux dans le roman de *Renard contrefait*. Notre fabuliste prendrait volontiers à son compte les paroles du *Jonc marin*, qui ploie sous le passage du Chêne déraciné et entraîné dans la rivière, et qui,

Lorsque fut outre, se relève,
Et fut aussi droit que devant ;

« Quand vois plus fort que moi venir,
Vers qui je ne me puis tenir,
N'ai pas honte de moi baisser.
. . . .
Beaux enclins ne me coûtent rien. »

Épargne, économie, humilité, modération, ce sont là les préceptes qu'il aime à donner, les vertus de ménage qu'il recommande. Sa sagesse est une sagesse vulgaire, bourgeoise, sans grandeur, sans pensée de sacrifice. C'est qu'en effet le XIVe. siècle est un triste temps : l'idéal lui manque. Si la noblesse a dégénéré, le tiers-état n'a pas recueilli ce qu'elle a perdu. Il a moins gagné en élévation morale qu'en richesse, en sécurité et en bien-être. Il n'a plus l'ardeur guerrière d'autrefois. Ce n'est plus cette bourgeoisie qui conquérait sa liberté dans des luttes sanglantes, et qui envoyait ses milices à Bouvines. Au temps de l'auteur et à la veille de la guerre contre les Anglais, elle se rachète à prix d'argent du service militaire (1). On pourrait dire, sans trop de paradoxe, que le ton même de ces apologues explique nos longs désastres dans la guerre de Cent-Ans.

On voit comment, après avoir instruit les siècles passés, ces fables aujourd'hui peuvent nous aider à retrouver leur histoire morale. On voit également qu'on chercherait vainement ici le sévère et triste intérêt que nous présentaient les récits de Marie de France.

(1) V. Henri Martin, *Histoire de France*, règne de Philippe VI.

CHAPITRE COMPLÉMENTAIRE

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

LE GÉNIE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE DE SAINT AUGUSTIN ;

Par M. THÉRY,

Recteur, président de l'Académie.

Je ne voudrais laisser dans l'ombre aucun des traits qui peuvent reproduire la grande figure d'Augustin, et il m'importe de justifier de tous points le titre même du livre où j'essaie de la mettre en lumière.

Détournons-nous donc un moment des considérations générales, et tâchons d'établir avec quelque précision comment Augustin concevait ses ouvrages, et comment il exécutait ce qu'il avait conçu.

Ce double procédé de son esprit, appliqué à la théodicée, à la psychologie, à l'esthétique, nous fera mieux comprendre son empire sur les contemporains, mieux prévoir son influence prolongée sur l'avenir.

La force principale de ce grand homme était la passion persistante de la vérité.

On a vu des esprits de premier ordre, que le goût calme et persévérant de la vérité élevait au sommet de la science, et qui obtenaient ainsi l'admiration des hommes. Cependant, leur influence restait bornée ou passagère.

Ce qu'il faut à notre double nature, pour l'entraîner,

c'est le mouvement avec la logique, la chaleur avec le rayon.

Augustin, âme tendre, imagination brillante et hardie, animait le raisonnement, enflammait la sévérité de la science. C'était là comme le fond indestructible de son génie. Ni le sérieux de ses études, ni l'austérité du sacerdoce, ni les glaces de l'âge, n'avaient pu éteindre ce foyer. Les abstractions se coloraient dans sa pensée; les subtilités même n'étaient jamais un jeu prémédité de son esprit, mais une complicité involontaire avec son siècle. Des profondeurs de son âme montait toujours, à la surface de son plan et de son style, une sève ardente qui produisait la vie. L'irrégularité d'une conception, le mauvais goût d'une forme, disparaissaient à l'œil du lecteur, à l'oreille de l'auditeur, frappé par l'idée solide et lumineuse que le tissu d'une enveloppe défectueuse n'empêchait pas d'éclater.

Il faut l'avouer, en effet, l'esprit, l'esprit moderne surtout, n'est pas toujours satisfait de l'ensemble, lorsque nous lisons quelques-uns des immortels ouvrages d'Augustin.

Ainsi, dans les six livres de la *Musique*, il y a disproportion évidente, avouée d'ailleurs, entre le commencement et la fin. Ce qui est secondaire y est développé outre mesure; le principal est seulement esquissé à grands traits.

Ainsi, dans le beau livre des *Confessions*, les trois derniers chapitres n'ont pas une liaison suffisante avec les dix premiers, et ressemblent à un traité spécial, annexé presque au hasard à l'œuvre capitale.

Dans la polémique d'Augustin, on peut signaler des répétitions d'arguments, transportés çà et là, sans besoin réel, dans les différentes parties de l'ensemble; des écarts excessifs du dessin, là où quelques hachures vigoureuses auraient suffi.

On ne saurait donc préconiser comme un modèle classique et froidement régulier le procédé de composition, nous ne dirons pas dont se servait, mais auquel s'abandonnait cet heureux génie.

Évidemment, lorsqu'il concevait une œuvre, lorsqu'il en jetait les premières assises, il embrassait, dans une grande conception générale qui lui restait toujours présente, qui donnait la vie à tout, une foule de matériaux particuliers, qui se rangeaient d'eux-mêmes, mais avec peu de régularité apparente, sous la loi d'une pensée unique. L'unité de l'inspiration éclairait, vivifiait chaque partie, et ne laissait pas sentir ce qui pouvait manquer à l'arrangement.

Encore est-il juste d'ajouter que, dans quelques-unes de ses œuvres les plus importantes, dans les livres de la *Doctrine chrétienne*, surtout dans les tableaux sublimes de la *Cité de Dieu*, fruit d'un travail de plusieurs années, on doit admirer la régularité du plan, la gradation majestueuse des idées, en même temps qu'on est ému de la grandeur de la pensée-mère et de la verve éloquente du style.

Augustin ne dédaignait pas la puissance de l'ordre, et il pouvait se la donner; mais, livré à son mouvement naturel, son génie suivait une marche plus hardie. Il allait tout d'abord au fond d'un sujet, s'emparait du bloc pour en faire une statue imposante,

et l'animait d'un feu dérobé au ciel. L'œuvre n'était pas achevée de tout point : la proportion des parties n'était pas toujours observée ; l'art exact y eût trouvé à redire ; mais elle s'emplissait de lumière et rayonnait sur les plus indifférents.

La passion, dans ce qu'elle a de plus doux ou de plus véhément, dans ce qu'elle a de plus pur, mais aussi de plus vif, telle est, non pas la méthode (car ce n'est pas une méthode), mais l'inspiration constante d'Augustin. C'est elle qui a construit ses plans et fourni les développements de sa pensée. Sa logique la plus pressante, sa dialectique la plus serrée, ont toujours comme un feu secret qui les anime, et ce feu, c'est l'amour expansif de la vérité.

En ce qui touche la forme qu'il donne à ses idées, le style proprement dit, il ne s'est pas épargné lui-même dans ses jugements. Il a même outré la modestie au point de la faire ressembler à l'injustice.

Convenons pourtant qu'il ne se garantit pas assez des subtilités de son temps, et qu'il prodigue l'antithèse jusqu'à la fatigue.

L'antithèse, il faut le dire, est une tentation et un charme pour les esprits militants, qui ont souvent à contredire, et qui, par leur élévation même, sont portés à faire ressortir, en contraste impitoyable, le bien et le mal, le vrai et le faux. Dans les siècles philosophiques et littéraires les plus heureux, ou, pour mieux dire, les plus tranquilles, de beaux génies dédaignent ce moyen, et déroulent avec candeur la suite de leurs pensées, sans accuser les oppositions, sans songer à autre chose qu'à la série

naturelle et simple des idées. Il ne faut pas espérer de rencontrer ce caractère dans les œuvres même des esprits supérieurs que le mauvais goût d'un siècle tourmenté et d'une époque de décadence fatale presse de toutes parts. Leur grandeur éclate malgré cette résistance de la forme, mais elle ne réussit pas à s'en affranchir : elle y trouve au contraire un auxiliaire, inférieur, mais non à mépriser; car il faut bien qu'elle domine des imaginations accoutumées au cliquetis des paroles, et, si j'ose le dire, à la saillie des angles du style. Elle suit donc en ce point la pente naturelle du temps, et, qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, elle s'y abandonne pour être comprise.

Placés comme nous le sommes, à la distance de la postérité, instruits d'ailleurs à juger Augustin, en partie du moins, par ses propres aveux, nous discernerons ce qu'il pouvait concéder de ce qu'il aurait mieux fait de refuser au goût de son temps; mais, quelle que soit la conclusion de la critique actuelle, nous reconnaîtrons dans cette lecture que la force intérieure et vivace de la pensée relègue, bien loin et dans une importance bien secondaire, le blâme qui pourrait atteindre quelques détails d'expression.

Qu'importe, en effet, à la profondeur de la polémique d'Augustin qu'il saisisse quelquefois l'arme de ses adversaires, et que ses tours de phrase deviennent subtils pour réfuter ces maîtres en subtilité? qu'il lui échappe des jeux de mots, dans la peinture sérieuse et sentie des révolutions même de son âme, comme lorsqu'il nous dit avec componction, en parlant des succès de son éloquence païenne : « J'étais

alors *disert*, ou plutôt *déserté* de Dieu (disertus, aut potius desertus à Deo; *Conf.*, l. II); » ou encore, lorsqu'il dirige ce trait satirique et intraduisible contre les parents qui le pressaient outre mesure d'instruire leurs enfants : « Cum *liberos* suos mihi traderent, *liberum* esse me non sinebant (*Ibid.*)? » Qu'importe, lorsque le raisonnement reste serré et savamment gradué ; que les mouvements de l'âme sont vrais, sincères, éloquents ; que le langage même est habituellement épuré, illuminé par l'idée ; enfin que des taches inévitables se perdent dans l'imposante simplicité de l'ensemble ?

Au reste, s'il a jamais été vrai de dire que *le style est l'homme même*, c'est bien à l'écrivain des *Confessions*, de la *Cité de Dieu*, du traité de l'*Ordre*, de la *Doctrine chrétienne*, des *Sermons*, de la *Correspondance* surtout, où la plus exquise familiarité se mêle aux plus hautes pensées, c'est à lui que cette définition s'applique sans effort.

Quand on a lu sa vie, agitée d'abord et long-temps par la lutte des amours terrestres et des abstractions les plus laborieuses de l'esprit, qu'on a vu la passion de la vérité partageant son cœur avec la passion du plaisir ; puis la vérité, enfin découverte, prenant possession de cette âme, et la remplissant de sérénité sans y éteindre la flamme, on peut déterminer presque à coup sûr comment Augustin concevra avant d'écrire, s'exprimera après avoir pensé. L'imagination et l'ardeur, réglées plutôt que calmées par la sainteté de la mission, devront nuire souvent à l'ordre des conceptions et entraîner des négligences ou des dissonances

dans le style. Le long usage d'une dialectique qui s'était d'abord trompée d'objet donnera lieu à des détails subtils, même dans les discussions qui s'éclairent de la lumière véritable. Mais aussi, à mesure que l'esprit d'Augustin avancera dans la vérité, les défauts de la jeunesse du rhéteur et de l'élève des sophistes deviendront plus rares sous sa plume. La méthode s'élargira, se régularisera par le sentiment du vrai et de l'unité. Le langage ne conservera, de ses premiers basards, que cette pointe qui rendra plus piquante l'expression sublime de l'idéal, offert aux hommes comme la loi claire et incorruptible de la réalité. Le lecteur attentif de la *Cité de Dieu* y reconnaîtra ces caractères.

A ce point culminant de son génie, Augustin a sans doute une argumentation vigoureuse, de la finesse, de l'esprit même dans le sens moderne ; mais les traits distinctifs de son talent sont la passion et l'élévation : la passion qui nous intéresse à tout, l'élévation qui ramène tout à un centre ; c'est-à-dire, en d'autres termes, les deux plus grandes qualités d'un écrivain, quel que soit le sujet qu'il traite, comme aussi les deux plus puissants agents de la nature physique : la lumière et la chaleur.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

PIERRE-BONIFACE THIERRY,

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE CAEN,
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE ;

PAR M. J.-ISIDORE PIERRE,

Professeur de chimie à la Faculté des sciences, membre titulaire.

(Séance du 27 février 1863.)

MESSIEURS,

S'il est un devoir tout à la fois doux et pénible à remplir, c'est celui de retracer les principaux actes de la vie d'un homme de bien qu'on a connu.

On aime à lui payer un tribut d'affectueuse estime, à rappeler le souvenir de ses vertus, à rendre témoignage du bien qu'il a pu faire autour de lui ; mais le cœur se resserre toujours, parce que les souvenirs mêmes qu'on évoque rappellent une éternelle séparation.

Pierre-Boniface Thierry naquit à Caen le 3 août 1782. Son père, Jacques-Pierre-François Thierry, qui avait été l'un des élèves de prédilection du chimiste *Rouelle*, notre compatriote, avait envoyé de bonne heure notre confrère perfectionner dans la capitale, auprès des grands maîtres, les heureuses dispositions

qu'il annonçait pour les études chimiques, et P.-B. Thierry se rappelait toujours, avec un juste sentiment d'orgueil, qu'il avait fait partie de cette nombreuse pléiade d'éminents chimistes français formés à l'école si utilement pratique de notre illustre compatriote VAUQUELIN.

C'est pendant qu'ils suivaient les savantes leçons du maître, pendant qu'ils reproduisaient en commun les belles expériences dont chaque jour il enrichissait la science, que commencèrent entre Thenard et Thierry ces relations d'inaltérable amitié qui durèrent autant que notre confrère; et je n'oublierai jamais, Messieurs, que c'est principalement à l'existence de ces relations que je dois l'honneur de me trouver au milieu de vous. Mais, appelé à partager vos travaux trop peu de temps avant la mort de notre vénéré confrère, je n'ai pu le suivre par moi-même dans sa longue et honorable carrière, et je ne puis être ici qu'un interprète insuffisant des souvenirs qu'il a laissés dans l'Académie, dans la Faculté des sciences et dans la cité.

Beaucoup de nos honorables confrères auraient pu rappeler d'une manière plus complète et avec plus d'autorité la vie de notre ami commun, puisque mon principal titre pour vous parler de lui se fonde sur l'honneur d'avoir été appelé à lui succéder, lorsque l'âge et la fatigue de trente-huit années de services l'ont averti que le temps du repos était arrivé pour lui. Mon plus vif désir est de lui succéder dans la confiance affectueuse de ses concitoyens, comme je lui ai succédé dans ses fonctions de professeur.

Thierry appartenait, depuis 1804, à cette Académie,

dont son père avait en quelque sorte sauvé les épaves à la fin du siècle dernier. C'est au milieu de nos devanciers, en répétant avec eux les expériences nouvelles que son père suivait avec une véritable passion, que notre confrère contractait ce goût des études scientifiques qui ne s'éteignit en lui qu'avec la vie.

Après avoir pris, à Paris, une part active aux travaux remarquables qui portèrent si haut la gloire de ses maîtres, Thierry revint en 1807 à Caen, après avoir subi avec honneur les épreuves de maître en pharmacie, pour se conformer au désir de son père, qui voyait en lui son successeur.

Le premier travail académique par lequel il se révéla dans les *Mémoires* de nos Sociétés caennaises, l'année même de son retour définitif dans sa ville natale, est une *Notice sur Chibourg*, notice d'un style simple et d'un goût très-pur, dans laquelle notre académicien de vingt-quatre ans et demi montre la vivacité de ses bons sentiments, et prouve qu'il savait trouver sans effort des expressions vraies pour manifester ces doux sentiments de l'âme, qu'il est difficile d'exprimer avec justesse quand on ne les éprouve pas soi-même et qu'ils ne partent pas du fond du cœur.

J'ai eu entre les mains l'épreuve corrigée de cette notice, et j'ai pu me convaincre que *Thierry*, dès le début de sa carrière, pratiquait déjà consciencieusement, comme il paraît l'avoir fait depuis, le grand précepte de notre immortel classique :

Polissez-le sans cesse, et le repolissez,
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

Mais disons-le bien vite, à la louange de notre confrère, les corrections ne portaient jamais sur les parties destinées à exprimer les sentiments du cœur, mais seulement sur les parties qu'on pourrait appeler les accessoires de son travail. Nous pourrions lui appliquer, à juste titre, ce qu'il disait lui-même de Chibourg : « sentiments généreux, délicatesse d'esprit, « il révèle à chaque instant ce tact fin et délicat, qui « caractérise une érudition profonde et répand sur « elle le précieux coloris de l'urbanité. »

Docteur ès-sciences en 1810, Thierry fut presque en même temps nommé professeur-adjoint près la Faculté des sciences, et professeur de physique et de chimie au lycée de Caen.

Vers la fin de la même année, il fut nommé secrétaire de la Faculté des sciences, en remplacement de Marry-Vallée; puis, le 12 octobre 1810, professeur titulaire de la chaire de physique et de chimie à la Faculté, en remplacement de Nicolas; membre du Conseil académique le 5 juin 1812; doyen provisoire de la Faculté des sciences le 6 avril 1827, et doyen titulaire le 7 avril 1829.

Le souvenir de ses nombreux élèves, celui de ses anciens collègues, témoigneraient au besoin, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire moi-même, du zèle infatigable avec lequel il a constamment rempli ces diverses fonctions.

Le souvenir des nombreux services rendus par son père (1), ceux qu'il ne cessait lui-même de rendre

(1) La reconnaissance publique, et de nombreux documents que

chaque jour, devaient appeler tout naturellement sur lui l'attention de ses concitoyens et celle de l'administration supérieure ; aussi n'est-on pas surpris de le voir entrer dès 1823 au Conseil municipal de Caen, et dès 1819 au Conseil général du département.

Entièrement occupé de la pratique consciencieuse des devoirs attachés aux diverses fonctions qu'il avait acceptées, absorbé en outre par les soins journaliers qu'exigeait la surveillance d'une importante officine, Thierry ne pouvait trouver beaucoup de temps à consacrer aux travaux scientifiques vers lesquels il était cependant porté par ses goûts ; mais si, comme savant, il n'a pas publié de nombreux travaux, comme citoyen il a laissé à ceux qui l'ont connu d'excellents exemples à suivre. Les travaux qu'il nous a laissés suffisent pour établir la justesse et la profondeur de ses vues, et la lecture de notes manuscrites nombreuses et variées qu'on a trouvées dans ses cartons, nous a fait vivement regretter qu'il ait laissé au hasard et au temps le soin de faire inscrire dans les annales de la science, par d'autres mains que par les siennes, un grand nombre d'observations intéressantes

la famille conserve avec raison comme des titres de noblesse, nous montrent le père de Thierry toujours au premier rang quand il s'agissait de rendre service à ses concitoyens malheureux ; aussi en reçut-il, pendant les orages de la Révolution, la récompense trop souvent décernée alors à de pareils services : des persécutions, dont les conséquences eussent été fort graves, s'il n'avait suivi le conseil de ses amis et de ses parents, en se dérobant, par la fuite, à cette singulière récompense de ses bienfaits.

ou de faits nouveaux, qu'il paraissait en mesure de faire entrer beaucoup plus tôt dans la pratique scientifique. Lorsqu'il s'agissait de faits nouveaux, l'autorité d'un grand nom ne lui suffisait pas : l'expérience seule faisait autorité pour lui. Mais s'il était difficile pour les autres, quand il s'agissait de science positive, il n'était pas moins sévère pour lui-même ; et c'est par suite de cette grande défiance de soi, et du grand nombre de sujets divers sur lesquels s'est portée son attention, que nous éprouvons le regret de ne pouvoir faire connaître le fruit de tous ses travaux. On lui doit une intéressante *Notice sur les eaux minérales de Bagnols*, travail qu'il fit, en 1813, avec son illustre maître et ami Vauquelin. Il publia encore, vers la même époque, des *Recherches expérimentales sur les quinquinas*. Les *Annales de chimie* publièrent, en 1815, un mémoire qu'il avait communiqué à l'Académie de Caen, et qui avait pour titre : *Considérations sur les caractères distinctifs de l'oxygène et sur ses rapports généraux avec les autres matières réputées simples.*

Vers 1828, c'est-à-dire bien long-temps avant ceux à qui on a depuis attribué le mérite de ces observations, Thierry, constamment préoccupé de tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration de notre boisson normande, avait déjà constaté que, dans certains cas, l'addition d'un peu de levure de bière peut activer la fermentation des jus et déterminer ensuite leur clarification d'une manière plus régulière.

C'est encore à la même époque qu'il fit connaître les avantages de l'addition d'un peu de tartrate neutre de potasse pour neutraliser la trop grande acidité de

certains cidres, faciliter leur clarification et rendre plus régulière leur seconde fermentation. On lui doit encore l'idée de l'emploi d'une mince couche d'huile d'olive pour prévenir les progrès, souvent trop rapides, de l'acidification des cidres dans les tonneaux qui restent long-temps en vidange.

Enfin, c'est encore sous l'impression de l'importante utilité des études qui se rattachent à la bonne fabrication des cidres, qu'il présenta, en 1840, à la Société d'agriculture et de commerce de Caen, un remarquable travail dans lequel il demandait la mise au concours de nouvelles études sur la préparation rationnelle des cidres et des eaux-de-vie qui en proviennent. Il exprimait nettement, dans ce travail et dans les notes qui l'accompagnaient, les doutes qu'il concevait sur l'exactitude des théories alors en vigueur sur les fermentations, et semblait déjà prévoir que l'expérience viendrait bientôt modifier profondément les bases sur lesquelles ces théories s'appuyaient.

En 1835 il publia, dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, un *Nouveau procédé d'extraction, par déplacement, de la cantharidine*, principe vésicant des cantharides.

Notre confrère paraît avoir clos la série de ses publications en 1845, par deux mémoires insérés dans le recueil de l'Académie. Le premier de ces mémoires est une dissertation méthodique *Sur le dégagement de la chaleur ou du feu dans les combinaisons chimiques*; le second est intitulé : *Faits relatifs à l'action du protochlorure d'étain sur les acides sulfureux et chlorhydrique réunis.*

Nous avons déjà vu Thierry à l'œuvre, lorsqu'il s'agissait de questions d'utilité générale; permettez-moi de le ramener encore sur ce terrain, qui était en quelque sorte pour lui un patrimoine de famille.

Lorsqu'en 1816 des pluies incessantes venaient de compromettre les récoltes qui forment la base de l'alimentation publique, notre confrère se livrait, ses notes en font foi, à de patientes et nombreuses recherches, pour trouver le moyen de diminuer, ou même de faire disparaître la mauvaise odeur et le mauvais goût des blés et des farines avariés. Il recherchait avec ardeur les moyens de faciliter la panification de ces farines, dont il fallait pourtant se contenter faute de mieux. Nous le retrouvons encore livré à de semblables études en 1827, c'est-à-dire qu'on était sûr de le trouver partout où les applications de la science avaient à rendre un service public.

La collaboration de notre confrère à la rédaction de quelques articles de la *Normandie agricole* nous prouve aussi qu'il avait foi dans les services que la chimie peut rendre à l'agriculture, et nous avions formé ensemble des projets de collaboration qui ne devaient, hélas! jamais se réaliser.

Thierry professait d'une manière toute spéciale le culte des pieux souvenirs de reconnaissance, et il vous a fourni plusieurs fois la preuve de sa profonde vénération pour la mémoire de ceux qui avaient été ses maîtres et ses premiers guides.

Lorsque Desmoueux fut inhumé dans le Jardin-des-Plantes, où de nombreux élèves s'étaient si souvent pressés autour de lui, Thierry se chargea de prononcer

sur sa tombe le suprême adieu de ses jeunes amis; lorsqu'après un demi-siècle, les importants travaux qui ont transformé le jardin nécessitèrent la translation des restes du savant modeste que la piété publique a cru devoir laisser encore au milieu des chers objets de ses études, c'est encore Thierry qui revendique l'honneur d'exprimer, au nom de la génération actuelle et au nom de cette génération passée dont il n'était déjà plus qu'un des derniers représentants, les mêmes sentiments de vénération qu'un demi-siècle n'avait pas affaiblis. Nous retrouvons encore notre vénéré confrère au premier rang à St.-André-d'Hébertot, lorsque la reconnaissance publique y consacre un monument à la mémoire de Vauquelin, son cher maître et toujours son ami. Et c'est pendant qu'il s'acquitte de cette dette du cœur que Thierry ressent les premières atteintes de la maladie qui devait bientôt le conduire lui-même dans la tombe. (Thierry mourut le 23 décembre 1851.)

Je n'ai pas eu le bonheur d'entendre Thierry dans sa chaire, Messieurs; mais si je ne puis l'apprécier que par le témoignage d'autrui, ce témoignage est unanime pour constater que son enseignement était clair et précis, sa diction facile, souvent même élégante sans affectation, et qu'il savait faire pénétrer dans l'esprit de ses élèves la conviction dont il était animé lui-même. Aussi nous comprenons facilement l'émotion qui devait le dominer lorsque, dans sa leçon du 30 juillet 1847, il annonçait à ses élèves que c'était pour la dernière fois qu'il paraissait dans cette chaire à laquelle il était attaché depuis près de 38 ans.

« Nous sommes arrivés, disait-il (1), au terme de « nos entretiens.....

« En ce moment, il se passe en moi ce que je n'avais « point encore éprouvé..... ; car cette séparation « d'aujourd'hui ne doit pas, comme les précédentes, « être suivie du retour.

« La détermination que j'ai prise, et qui est sur le « point de se réaliser, ne pouvait être exempte de « sacrifices, je ne le sens que trop. Mais ce que je « ressens par-dessus tout, c'est ma reconnaissance « pour le bienveillant concours que vous avez con- « stamment associé à mes efforts.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous en offrir la « cordiale expression. Permettez-moi encore de me « figurer qu'en m'adressant à vous directement, je « m'adresse aussi à tous mes anciens compagnons « d'étude dans cette Faculté, lesquels, comme vous, « m'ont montré une bienveillance dont le précieux « souvenir vivra autant que moi.

« Ce qui me rend, ici, mes adieux moins pénibles, « c'est la pensée que, du moins, pour plusieurs d'entre « vous, ils ne sont point absolus ; c'est la persuasion, « Messieurs, que ces adieux, qui sortent du fond de « mon cœur, et auxquels je vous prie de donner accès « dans le vôtre, seront regardés par chacun de nous « comme le gage d'un sentiment que toujours, dans nos « rapports mutuels, nous avons également partagé. »

Thierry se préoccupait vivement des améliorations dont il croyait susceptible l'enseignement des sciences

(1) Copie d'une petite note trouvée dans ses papiers et datée : 30 juillet 1847.

dans les Facultés ; la lecture des rapports annuels qu'il était chargé de faire comme doyen, la lecture de sa correspondance avec l'abbé Daniel, alors recteur, et avec son ami Thenard, en fourniraient souvent la preuve. Il y développait, dès l'année 1838, des vues qui offrent plus d'un point d'analogie avec celles qui ont été adoptées une quinzaine d'années plus tard.

Thierry s'est élevé plus d'une fois avec énergie contre la tendance déplorable qui portait à modeler les établissements d'instruction supérieure de province sur ceux de Paris « où presque tout, disait-il, est ex-« ceptionnel, depuis l'organisation même de ces éta-« blissements jusqu'au mérite de la plupart de ceux « qui sont appelés à y donner l'instruction. » S'il revenait parmi nous aujourd'hui, notre confrère verrait que, si ses vœux ne sont pas entièrement exaucés, des améliorations progressives se réalisent peu à peu, avec la maturité qu'exigent des matières aussi délicates.

Bien que je ne puisse avoir la prétention de vous faire connaître dans tous ses détails la vie intime de notre confrère, Messieurs, je dois cependant m'arrêter encore un instant sur un autre ordre d'idées qui a peut-être réagi trop vivement sur lui, je veux parler de l'impression produite par les événements politiques. Il est à croire que, si ces événements ne l'ont pas distrait de ses devoirs, ils n'ont pas dû lui laisser toujours la quiétude d'esprit nécessaire pour les recherches scientifiques. Sans doute, il est difficile de rester complètement insensible à tout ce qui se passe autour de nous, surtout quand les événements qui s'accomplissent sont de ceux qui font le plus éner-

le regret de ne pas avoir assez connu toute sa vie pour lui rendre pleine et entière justice (1).

(1) Thierry devait nécessairement faire partie d'un grand nombre de Sociétés savantes, mais il ne nous a pas été possible d'en avoir une liste complète. Voici, du moins, les renseignements positifs que nous avons pu nous procurer pour plusieurs d'entre elles :

La Société d'agriculture et de commerce de Caen	1803
L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen	1804
La Société de pharmacie de Paris	
La Société de pharmacie de Lyon	1819
La Société Linnéenne de Normandie	1825
La Société médico-botanique de Londres	1828

BIOGRAPHIE

DE

M. LOUIS-EDMOND GAUTIER;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

La tâche que nous avons acceptée, dans la séance de novembre, est un dernier hommage au confrère le plus modeste et à l'un des hommes les plus estimables que nous ayons connus. Malheureusement la modestie est de nos jours une vertu quelque peu fatale à ceux qui la mettent trop en pratique : s'ils ne tiennent pas à ce que l'on parle d'eux, on se tait volontiers sur leur mérite. Ils traversent la vie en se rendant obscurément utiles ; ils ne disputent ni les places ni les honneurs : personne ne les jalouse ; mais personne ne cherche à faire valoir leur instruction et leurs talents, personne ne les appelle au banquet budgétaire, et si leur capacité n'est pas niée, si leurs vertus sont reconnues sans conteste, jamais cependant ils ne sont mis en position de se produire.

M. Gautier (Louis-Edmond) est le modèle qui justifie le mieux les réflexions qui précèdent. Né à Caen, le 18 juin 1804, de parents peu aisés, mais qui con-

naissaient le prix de l'éducation, il reçut les leçons de l'enseignement secondaire et fut destiné par sa mère à l'état ecclésiastique. Son frère Arsène avait plus de vocation pour cette carrière; il l'embrassait et donnait des espérances comme littérateur lorsqu'il mourut, à 21 ans, laissant inachevée une édition de Malfilatre (1). Louis-Edmond, qui avait fait d'excel-

(1) On lit dans l'Observateur neustrien du 2 novembre 1822 : « *Caen, 31 octobre.* La mort vient encore d'enlever un des rédacteurs de ce journal. Un jeune homme qui donnait les plus heureuses espérances, à qui ses ennemis même n'avaient pu refuser un vrai talent, et auquel il ne manquait qu'un peu de cette mesure et de cette maturité que ne donnent que trop tôt les années, vient de s'éteindre à l'âge de 21 ans. Une fin si inattendue, un sort si rigoureux, ne doivent sans doute trouver nulle part des âmes froides et insensibles; mais la perte de M. Gautier doit être surtout sentie par tous les amis de la jeunesse studieuse et des lettres. Nul ne s'était voué avec plus d'ardeur à leur culte. A un vif amour du travail, à cette facilité heureuse qui diminue les difficultés, il joignait cette ténacité, plus précieuse et plus rare, qui les fait surmonter, et sans laquelle il n'est point de grandes entreprises, ni de succès durables. Sans doute ses productions n'étaient point exemptes de taches: elles avaient celles de son âge; mais quelques années de plus, nous le répétons, les auraient bientôt fait disparaître. M. Gautier laisse un jeune frère (Louis-Edmond) encore aux études, où il s'est déjà distingué de la manière la plus brillante. Que le malheur de son frère ne le détourne point de la carrière des lettres: le chemin lui est frayé. C'est à lui de remplir la place que son frère a laissée vide, et de consoler sa famille désolée de la perte qu'elle a faite. Puisse-t-il parvenir aux mêmes succès, rencontrer moins d'obstacles, et surtout être plus heureux ! » T.

Ce vœu de l'un des hommes éminents de notre cité ne s'est réalisé qu'en partie. Les obstacles sont venus de la nécessité de pourvoir à des besoins renaissants; le temps ou les loisirs ont manqué

lentes études au collége royal de Caen, qui avait remporté les prix de dissertation latine et de dissertation française dans la classe de philosophie, au collége de Bayeux, renonça au séminaire et resta laïque pour ne pas vivre sous la dure loi du célibat. Son goût le portait vers les belles-lettres; et, pour son début, il acheva le Choix des œuvres de Malfilatre, à demi imprimé par son frère.

Bientôt commença pour lui le rude labeur de l'enseignement privé, labeur sans relâche, qui donne le pain de chaque jour, à la condition que chaque jour il est renouvelé, et que le maître ignore à peu près ces interruptions si douces, si utiles, si nécessaires aux corps et aux esprits, ces loisirs féconds, appelés temps des vacances. Alors que les professeurs des établissements publics et des institutions particulières se délassaient à la campagne ou dans des voyages, que de fois nous avons vu M. Gautier près d'élèves attardés, se dévouer à ses fonctions *pénibles!* car quoi de plus pénible que le tête-à-tête des leçons privées avec des écoliers ou des écolières d'une intelligence engourdie, d'une incorrigible légèreté, parfois d'une nullité complète?

C'est là pourtant, c'est dans ces cas difficiles où tant d'autres auraient échoué par impatience ou par impuissance, que lui, l'homme de la règle austère, il entrait en lutte avec dévouement et menait la persé-

pour le succès. Toutefois M. Gautier fut plus heureux que son frère : il ne vécut pas une longue vie, mais il eut les jouissances de la famille et se résigna devant la gloire : ses chimères ne l'auraient point nourri, et son travail fit vivre les siens.

vérance jusqu'à l'héroïsme. Jamais professeur habile ne montra plus de douceur, ne déploya plus de ressources. Rien ne le rebutait, et la variété des explications, la simplification des procédés arrivaient à des résultats que lui rendait plus précieux la certitude d'un devoir accompli.

A 28 ans il se maria, et les besoins de la famille accrurent encore son zèle qu'apprécièrent tous ceux qui l'appelèrent près de leurs enfants. Maître de langues, professeur de belles-lettres, il mérita la confiance et l'obtint. Son travail suffit à tout : son fils suivit les cours du lycée de Caen ; il entra à l'École polytechnique ; aujourd'hui il est lieutenant au 1er. régiment de génie à Montpellier. Le sort de ses deux filles est avantageusement fixé ; et sa veuve espère finir ses jours avec l'aînée, chez son gendre, M. de Beaumont.

Il n'est pas étonnant qu'au milieu des travaux quotidiens de l'enseignement privé, M. Gautier ait produit peu d'œuvres littéraires. Il l'est peut-être davantage qu'il ait trouvé tant d'heures pour accroître et varier ses connaissances, et que deux fois il soit entré dans la lice de nos concours pour y remporter deux couronnes. Un tel champion ne pouvait rester hors de nos rangs : il fut nommé, le 28 juillet 1848, membre associé-résidant de notre Compagnie, et dans la dernière séance de notre dernière année académique (25 juillet 1862), il fut élu membre titulaire.

Cet honneur n'était point brigué par lui : il ignorait toute ambition ; mais, jaloux de justifier les suffrages de ses confrères, il se proposa de venir, pour leur

témoigner sa reconnaissance, lire à la séance de rentrée un travail critique sur les grammairiens modernes.

Au commencement de novembre, il m'en informa et me pria de le mettre à l'ordre du jour pour le 28 de ce mois. Une semaine après, il était pris d'une maladie à laquelle il est fréquent d'échapper; mais sa constitution était ruinée par une vie de fatigues incessantes : il ne put résister. En trois jours une fluxion de poitrine l'emporta, le 13 novembre, à 3 heures du matin.

La messe du Saint-Esprit pour la rentrée des Facultés ne permit pas à quelques membres de l'Académie d'assister à ses funérailles. Je fus leur interprète sur sa tombe, où je parlai de son mérite modeste, de son dévouement à ses devoirs et de ses vertus de famille.

Je ne connaissais pas alors toutes les qualités de notre confrère : j'ignorais tout ce qu'il avait fait pour aider la vieillesse de son père; j'ignorais que, dénué des biens de la fortune, il a fréquemment secouru des pauvres honteux, et provoqué les dons des riches à ces déshérités dont il ne parlait jamais qu'avec un intérêt fraternel et un attendrissement sincère; j'ignorais enfin toutes les délicatesses de son âme candide, et ces scrupules de conscience qui témoignent de l'extrême droiture aussi bien que de l'élévation morale.

Quelques-uns de ces faits, récemment venus à notre connaissance, sont dignes de figurer à côté des actes de l'héroïsme caché, celui de tous qui mérite le mieux son nom d'héroïsme. En voici deux qui nous semblent admirables par leur caractère de générosité persévérante :

Notre confrère a été pendant quatorze ans dans un externat de jeunes filles : la maîtresse n'était pas riche, et, pendant ces quatorze années, il a donné gratuitement ses leçons : aucune instance n'a obtenu de lui qu'il acceptât le moindre salaire.

Un ancien professeur ne pouvant, par suite de sa mauvaise santé, continuer ses leçons dans une communauté religieuse de notre ville, M. Gautier fut appelé à remplir ses fonctions. Bientôt il apprit que ce professeur était loin d'être dans l'aisance ; il l'alla trouver, le pria d'accepter la moitié de son traitement de 100 fr. par mois, et partagea ainsi jusqu'à la mort de celui qu'il avait remplacé.

Un simple trait de ses perplexités d'un jour peindra cet homme d'un autre siècle, dont l'excessive susceptibilité sur le juste et l'injuste nous semble singulièrement honorable. — Il donnait des leçons à une lieue de Caen, et le prix de chaque leçon était fixé à 5 fr. Trois fois dans le même mois il fit un voyage inutile : la maîtresse de la maison excusa trois fois sa fille, forcée à des absences inattendues dont il avait été impossible de prévenir son maître. Au bout du mois, les trois leçons furent comptées à M. Gautier, qui refusa d'en toucher le prix. En vain lui prouva-t-on que chaque voyage de deux lieues devait être payé ; que, si la leçon n'avait pas été donnée, l'empêchement ne venait pas du maître ; il fallut se fâcher pour qu'il acceptât. Mais peu rassuré sur la légitimité des 15 fr. qu'il avait reçus pour des leçons qu'il n'avait pas données, il entra dans un presbytère sur sa route, et remit au curé pour ses pauvres les trois

pièces de 5 fr. qui brûlaient sa poche. Nous n'hésitons ni à croire que les 15 fr. lui appartenaient, ni à louer l'excès de son scrupule sur son droit à les garder.

Cette sévère conscience, qui n'obéit qu'à des principes inflexibles, lui faisait perdre un temps considérable à corriger minutieusement les plus informes copies de ses élèves. De là l'impossibilité où il se trouva de rédiger plusieurs ouvrages dont il caressa l'idée pendant toute sa vie.

Il se proposait, par exemple, d'écrire l'histoire de Caen pendant la Révolution; il avait réuni des notes dans ce but : on les a vues dans un de ses cartons pendant sa vie; après sa mort, on ne les a point retrouvées.

Nous n'apprécierons pas ici sa *Biographie de Choron*, ni celle du *général Decaen* : elles sont imprimées : la première dans les *Mémoires* de notre Compagnie, publiés en 1847; la seconde dans le volume de 1851. Nous rappellerons seulement que, dans le Rapport sur le concours, fait par notre honorable et si regretté confrère, Mgr. Daniel, alors recteur de notre Académie universitaire, on lit ce jugement sur l'ouvrage de M. Gautier : « L'auteur s'identifie avec son sujet, et l'on voit qu'il le connaît bien et qu'il le traite avec amour. Le style... est en général simple, clair et suffisamment coloré. Les faits sont convenablement présentés, et les nombreux ouvrages de Choron appréciés avec sagesse et exactitude, etc. » Nous ajouterons, ce que personne jusqu'ici n'a su, n'a pu même soupçonner, ce que nous n'avons connu d'abord

que par des inductions fondées sur des rapprochements que nous ont permis de faire, avec des autographes signés, deux lettres d'une correspondance anonyme; nous ajouterons, dis-je, que le concurrent de M. Gautier était un artiste littérateur dont les compositions et les savantes recherches sur la musique du moyen-âge jouissent d'une grande estime. Un tel athlète entré dans la lice ajoute au mérite de la victoire.

Les manuscrits de M. Gautier, qui nous ont été confiés pour compléter cette notice, ne consistent guère qu'en dessins d'ouvrages et en notes réunies pour les composer aux jours du repos, si l'auteur avait pu l'atteindre. Nous ne parlerons que de ce qui est à peu près terminé ou de ce qui était pierre d'attente pour un but évident :

1°. Avant tout, se présente la *Biographie* du vénérable Pierre-Aimé Lair, ce généreux philanthrope, pour les bienfaits duquel la reconnaissance publique a couvert les réclamations envieuses de quelques ingrats. Si l'auteur avait pu travailler à loisir cette Biographie, elle eût été couronnée sans doute dans le concours ouvert par l'Académie et par la Société d'agriculture et de commerce de Caen, toutes deux associées dans la jouissance alternative d'un legs important, comme elles étaient unies dans la pensée du testateur. Aucun concurrent ne satisfit au vœu des deux Compagnies ; mais le manuscrit de M. Gautier, qui doit être prochainement déposé dans la Bibliothèque publique de notre ville, sera la source la plus complète d'information pour les écrivains qui voudront tôt ou tard

traiter un des sujets les plus dignes des biographes.

2°. *Observations critiques sur les livres élémentaires, et en particulier sur les grammaires françaises.*

Ce manuscrit, d'une soixantaine de pages in-4°., devait être lu par l'auteur à l'Académie, le 28 novembre. Il contient une appréciation de quelques grammaires en usage dans un bon nombre de nos établissements publics ou privés d'enseignement primaire ou secondaire. M. Gautier, après avoir critiqué la Grammaire de Noël et Chapsal, lui donne cependant la préférence sur toutes celles qui lui font concurrence. On voit par beaucoup de notes, écrites en divers temps, que son intention était de donner une Grammaire nouvelle, en prenant pour base de son travail celle de Noël et Chapsal.

3°. *Traité d'analyse grammaticale et d'analyse logique.* Cet opuscule de 55 pages commence par une introduction aux cinq chapitres dont il se compose. Le 1er. de ces chapitres est intitulé : De l'analyse en général, et de sa double application à l'étude des langues; le 2e., De l'analyse grammaticale ; le 3e., Observations particulières sur les mots variables; le 4e., Observations particulières sur les mots invariables; le 5e., Méthode d'analyse grammaticale. La matière du Traité est divisée en 90 numéros, divisés eux-mêmes, pour la plupart, en alinéas. Ce travail est le résultat d'une longue expérience, et la famille de notre confrère est dans l'intention de le faire imprimer.

4°. *Études sur les Synonymes français, formant suite et complément aux Synonymes de l'abbé Girard et autres.*

C'est une esquisse de 20 pages sur une matière inépuisable, digne d'exercer les esprits les plus sagaces.

5°. *Notes sur la Grammaire.* Parmi ces notes, il s'en trouve quelques-unes sur divers sujets; notamment cinq pages sur l'abbé De La Rue, etc.

Tel est le résultat d'un dépouillement qui m'a convaincu plus que personne du mérite solide de M. Gautier, et de l'impossibilité où le sort l'a réduit, d'en multiplier les preuves. S'il n'a pas fait une grande figure dans le monde, s'il n'a pas écrit les ouvrages qu'il avait projetés, si sa vie de dévouement passa presque inaperçue, nul du moins (je le répète avec autant de vérité que je l'ai dit au moment des derniers adieux), nul n'aura montré plus de vertus, nul n'aura plus de droit à nos regrets.

POÉSIES.



NOTRE-DAME DE LA DÉLIVRANDE,

Par Mme. Lucie COUEFFIN.

Vous dont le lis est la parure,
Vierge au front pur, aux yeux sereins,
L'Ange, ennemi de la nature,
Frémit sous vos pieds souverains.

Le cœur sent une paix profonde
Dès qu'il s'épanche à vos genoux,
Et nulle plainte dans ce monde
Ne se perd en montant vers vous.

Du flot qui bondit sur la rive
Votre main calme les fureurs;
Votre tendresse est attentive
Au cri de toutes les douleurs.

Vous cherchez dans la solitude
L'infortuné qui pleure en vain;
Vous charmez son inquiétude
En l'appuyant sur votre sein.

Vous aimez cette humble chapelle
Que pour vous éleva la foi;
Le saint espoir qui s'y révèle
Du pécheur apaise l'effroi.

Aux pieds de votre douce image,
Je viens m'incliner aujourd'hui;
Acceptez mon pèlerinage,
Que vos bras me servent d'appui!

Voilà mon trésor d'innocence,
Ma fille, mon plus cher amour,
Qui bientôt de sa belle enfance
Verra s'enfuir le dernier jour.

Veillez, ô puissante Marie,
Veillez sur ses nouveaux printemps;
Préservez cette fleur chérie
Du souffle mauvais des autans.

Jusqu'ici sa jeune existence
Ne fut que tendresse et candeur;
Vierge, pour son adolescence
Paix encore, amour et bonheur!

Faites descendre dans cette âme,
Ouverte à vos enseignements,
La foi, ce merveilleux dictame
Que le ciel donne à nos tourments.

Faites que, pieuse et docile,
Ma fille garde en son esprit
Les préceptes de l'Évangile
Qu'au monde a révélé le Christ;

Que vers Dieu, comme vers un père,
Monte son confiant amour!
Que le doute, enfant de la terre,
Ne l'altère pas un seul jour!

Et moi je viendrai chaque année,
D'un pas fidèle et triomphant,
Dans la chapelle fortunée,
Vierge, vous montrer Votre Enfant.

BELLAH,

Par la Même.

Chère enfant, nouvellement née,
Dieu vers nous dirigea tes pas
Aux jours les moins beaux de l'année,
Parmi le givre et les frimas.

Le lit étroit où tu reposes
N'est point caressé du soleil,
Et nulle couronne de roses
N'y suspend son éclat vermeil.

Pauvre petite, est-ce un présage
Du sort qui t'attend parmi nous?
Dois-tu, dans ton pèlerinage,
Du ciel éprouver le courroux?

Hélas! nulle ardente prière
Ne te demanda, mon enfant,
Et c'est à peine si ta mère
Peut sourire en te regardant.

Pour l'obtenir, dans la chapelle
Point de *Pater* dits et redits,
Point de neuvaine solennelle
A tous les saints du Paradis.

Tu viens réclamer, pauvre fille,
Ta place au fraternel banquet;



Dieu veillera sur ton chemin ;
Ta part de joie et d'espérance
Est déjà faite dans sa main.

LE MINEUR,

Par M. A. BIGOT.

Par le chant du coq averti,
De grand matin il est parti ;
Et, près de son fils qui sommeille,
Seule et triste, sa femme veille...
Il marche en sifflant sa chanson,
Mais de revenir il lui tarde :
Son cœur demeure à la maison.
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Sans trembler descends dans le puits,
Tête basse et reins nus, — et puis
Contre le filon qu'il entaille,
Allons ! que ton marteau travaille.
Accomplis ton rude labeur
Au feu de la lampe blafarde ;
Ton pain naîtra de ta sueur.
Pauvre mineur, que Dieu te garde!

Dans ta prison tu ne vois pas
L'herbe qui fleurit sous nos pas,
Ni le torrent qui vers les plaines
Court en grondant sous les grands chênes.
Tu ne vois pas le front vermeil
Des grands monts où le jour s'attarde...
Ni brises, ni fleurs, ni soleil !..
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Tu sais les dangers que tu cours :
La mort est là, guettant tes jours,
La mort loin des tiens, lente, affreuse,
Dans l'abîme que ta main creuse...
Mais ton amour et ton effort
Portent la vie à ta mansarde ;
Pour les tiens tu braves la mort.
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Ta femme, quand l'heure a sonné,
Tout en berçant son nouveau-né,
Regarde au loin par la fenêtre...
Et, si tu tardes à paraître,
Tremblante, elle se dit tout bas
Qu'un affreux malheur te retarde ! —
L'heure passe et tu ne viens pas...
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Et ta femme est triste... Elle sait
Qu'un soir, aussi, l'heure passait
Dans la maison de son vieux père,
Un soir qu'on attendait ton frère.
Il vint ; — mais, ses amis, bien tard,
Par une bise âpre et criarde,
Le portaient mort sur un brancard...
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Dans l'angoisse ta femme attend
Et pleure en baisant son enfant.
Mais l'espoir en son cœur s'éveille :
Un bruit a frappé son oreille...
Des pas sonnent dans l'escalier...
Vite elle court, ouvre et regarde :
C'est toi. — Paix et joie au foyer ! —
Mineur, bénis Dieu qui te garde !

LOIN DES MIENS,

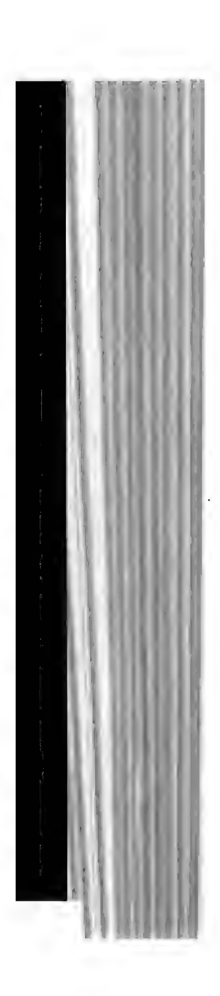
Par le Même.

Quand la vapeur m'entraîne en de lointains rivages;
Quand l'austère devoir me retient loin de vous;
Quand tout m'est étranger, les cœurs et les visages,
Et que je me sens seul, seul au milieu de tous;

Je souffre, — et je m'en vais, triste, à travers la foule,
Rêvant au ciel natal, à mon humble maison,
A ma famille; — et, loin du sol que mon pied foule,
Mon cœur impatient cherche un autre horizon.

Et quand, le soir venu, le repos me réclame,
Sans joie est le foyer où seul je vais m'asseoir.
O mes pauvres enfants, il fait froid dans mon âme:
Je ne puis vous entendre et je ne puis vous voir.

Et puis, devant la nuit et ses splendides voiles,
Une douce pensée en mon âme descend :
Je prie... et je me dis: Là-bas, au même instant,
Ils tombent à genoux sous les mêmes étoiles,—
Et le même Dieu nous entend !



Sous les rameaux fleuris que berce
La fraîche haleine du printemps,
Vous riez, ô petits enfants,
Ivres des dons que Dieu vous verse.

Vous riez... Vous ne voyez pas
Luire une larme à ma paupière.
— Ah! pourquoi cette larme amère?
Je vais vous le dire tout-bas:

J'avais un enfant doux et frêle,
Un petit ange comme vous;
La mort a clos ses yeux si doux,
Glacé son front, brisé son aile...

Maintenant dans la terre il dort;
La lande aride est sa demeure,
A l'ombre d'un buisson qui pleure
Sous l'âpre bise qui le tord.

Et je languis.—Ma douleur perce
La brume et la neige du temps,
Quand je vous vois frais et contents
Sous les rameaux fleuris que berce
La fraîche haleine du printemps.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Berthier (Johanny). Album pittoresque des eaux minérales et des bains de mer.

Berville. Comptes-rendus des travaux de la Société Philotechnique en 1862.

Besnou et Bertrand-Lachênée. Catalogue raisonné des plantes vasculaires de l'arrondissement de Cherbourg.

Bigot (A.). Les rêves du foyer, poésies.

Bordes (Adolphe). Sous la tente, sous les ombrages.

Boucher de Perthes. De la suprématie de l'Angleterre et de sa durée.

Boulatignier. Discours prononcé à la Distribution des prix du collége Rollin, le 12 août 1862. — De la publicité des séances des Conseils de préfecture en matière contentieuse.

Bousson de Mairet. L'Alésia de César. — Éloge historique et littéraire de l'abbé d'Olivet. — Éloge historique du lieutenant-général Lecourbe. — Souvenirs militaires du baron Desvernois. — Les Soirées Jurassiennes, ou Épisodes de l'histoire de la Franche-Comté. — Biographie du général Clerc. — Jeanne d'Arc, tragédie.

Buchner. Les dernières amours de lord Byron (en allemand). — Poétique ou Introduction à l'esthétique, par Jean-Paul Richter, traduite de l'allemand, pré-

cédée d'un Essai sur Jean-Paul et sa Poétique, suivie de notes et de commentaires.

CORNELIS DE WITT. Histoire de Washington et de la fondation de la République des États-Unis, précédée d'une Étude historique sur Washington, par M. Guizot. — Thomas Jefferson, étude historique sur la démocratie américaine.

CAUMONT (Aldrick). Plan de Dieu, ou physiologie du travail.

COUGNY (E.). Guillaume du Vair, étude d'histoire littéraire, avec des documents nouveaux tirés des manuscrits de la Bibliothèque impériale. — Éloge de Bourdaloue. — Chélonis, légende gallo-grecque.

COUSSIN. Catéchisme agricole.

DE CAUMONT. Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 15e. volume (1863).

DE CHARENCEY (H.). La langue basque et les idiomes de l'Oural ; 1er. fascicule (structure grammaticale et déclinaisons). — De l'unité d'origine du genre humain ; examen critique de l'ouvrage de MM. Nott et Gliddon (*Types of Mannkind*).

DE CHÉNIER. La vérité sur la famille de Chénier. — Éloge historique du maréchal Moncey, duc de Conégliano. — Antide Janvier. — Observations sur la propriété littéraire et artistique. — Essai historique sur le courage civil.

D'ESTAINTOT (Robert). Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville.

DE FOUGY. Conseils à mes enfants. Pensées morales,

politiques et philosophiques, suivies de mon itinéraire en Italie.

DE ROBERT DE LATOUR. Du mode d'action des évacuations sanguines dans les phlegmasies. — Qu'est-ce que l'inflammation? Qu'est-ce que la fièvre? — Une visite à Marienberg. Examen pratique et philosophique de l'hydrosudopathie ou hydrothérapie. — De la destination physiologique de la chaleur animale. — Des éléments physiologiques du pouls. — De la chaleur animale comme principe de l'inflammation, et de l'emploi des enduits imperméables comme application du dogme. — De la chaleur animale comme élément du diagnostic des fièvres intermittentes pernicieuses ou non. — De l'ovarite chronique comme cause de péritonite aiguë, et de l'emploi des enduits imperméables contre ces deux affections.

DE ROUGÉ. Discours lu, le 1er. août 1862, dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

DESBOIS. Système de locomotion aérienne au moyen de 25 aigles dirigés par un double appareil électrique.

DIGARD (de Lousta). Le vicomte de Saint-Hermel.

ÉDOM. Notice sur la vie de M. Frédéric Bourdon-Durocher, ancien capitaine de la garde du premier Empire.

EGGER. Observations sur un papyrus grec contenant des fragments d'un orateur inconnu. — Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes.

FIERVILLE (Ch.). La vie et les écrits du Père Fr. Martin, cordelier de Caen (1639-1726).

GENTY (Ach.). Les œuvres poétiques, en patois per-

cheron, de Pierre Genty, maréchal-ferrant (1770-1821), précédées d'un Essai sur la parenté des langues.

GIRARDIN (J.). Analyse de divers engrais.

GODARD (Léon). Martinez de La Rosa.

GOMART (Ch.). Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de La Fons, intitulé : *Histoire particulière de l'église de St.-Quentin*, publiés pour la première fois.

HAREL (Rose). Poésies. L'Alouette aux blés.

HERBERT. Inscription de l'arc de triomphe d'Orange.

HELLAND. Mémoire sur l'un des sujets proposés par la Société Dunkerquoise, pour le concours de 1861. (A quelles causes faut-il attribuer la décroissance du produit de la pêche d'Islande? Le déplacement des courants polaires ne serait-il pas une des principales? Comment constater les migrations des poissons?)

HUE DE CALIGNY. Machines hydrauliques. — Moteurs oscillants.

LAISNÉ. Notice sur M. G. de Clinchamp.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Réclamation d'un ci-devant pair-à-baron du port de Cherbourg, en faveur de l'origine commerciale du port de Cherbourg.

LE PREVOST (Auguste). Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy.

LE ROI. Histoire des rues de Versailles et de ses places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. — Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, Daquin et Fagon.

LIÉGARD (Léon). Notes et observations lues devant la Société de médecine de Caen en 1862.

MASSÉ (J.-A.). Nella, épisode de la vie d'un jeune poète. — Préludes lyriques.

MÉNANT (Joachim). Rapport à S. Exc. M. le Ministre d'État, sur les inscriptions assyriennes du British Muséum.

MORIÈRE et FAUCHET. Essai sur l'état de l'agriculture dans le département de la Seine-Inférieure en 1860.

OLIVIER-DELAMARCHE. L'aiguillée de fil. Carnets de voyage. — Henri Delgorde. — Quentin Metzis, ou le peintre par amour. — Méfiez-vous du premier mouvement, comédie-proverbe.

PIERRE (J.-I.). Études sur le colza. — Notice historique sur la Société d'agriculture et de commerce de Caen, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de sa fondation. — Recherches expérimentales sur les blés mouillés. — Rapport sur le concours ouvert pour le prix Lair, décerné à l'auteur du travail contenant le plus de résultats nouveaux sur la bonne fabrication du cidre, et les données les plus importantes sur les questions qui s'y rattachent.

PROTTIN. Les économistes appréciés, ou nécessité de la protection.

RIBEYRE (Félix). Les grands journaux de France, revue historique, biographique et anecdotique de la presse contemporaine. — L'institution des petites Sœurs des pauvres. — La paix et l'opinion.

RICHOMME (Fl.). La naissance de Guillaume-le-Conquérant à Falaise. Éclaircissement historique.

RIOBÉ. Virgile.

SAUVAGE (H.). Notre-Dame de Rancoudray, son histoire, sa chapelle, son pélerinage, ses faits miracu-

leux. — Saint-Jean-du-Corail (n°. 13 du *Mortainais historique et monumental*).

THÉRY. Lettres sur la profession d'instituteur, 3°. éd. — Couronne poétique de la ville de Caen. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres et de l'École de médecine, le 15 novembre 1862.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 34°. année 1862.—Gerbes glanées (4°. Gerbe).

VILLERS (Georges). Étude sur la chapelle du séminaire de Sommervieu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux hist. et des Soc. savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. véterinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agric., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sciences nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sciences et arts de Douai.
Soc. imp. des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nimes.
Commission des monuments historiques, à Bordeaux.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Société d'agr. d'Indre-et-Loire, à Tours.

Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société imp. des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Comice horticole, de Maine-et-Loire, à Angers,
Société d'agr., d'arch., etc., à St.-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., à Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St.-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. des sciences, etc., du dép. du Var, à Toulon.
Soc. d'émul. du département des Vosges, à Épinal.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Société d'archéol. et de num. de St.-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institution Smithsonienne, à Washington.
Société d'agr. de l'État de Wisconsin (Amérique).
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

ART. Ier. — L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

ART. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

ART. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les

membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

ART. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

ART. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

ART. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire,

l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. —S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins, ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier-Bibliothécaire.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet,

auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives ; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres ; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer, dans la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours

de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortant ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII. — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacance pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV. — L'Académie tient, en outre, une séance publique au mois de juin de chaque année. Elle en fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

ART. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

ART. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

ART. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

ART. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 MARS 1863.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1862 1863.

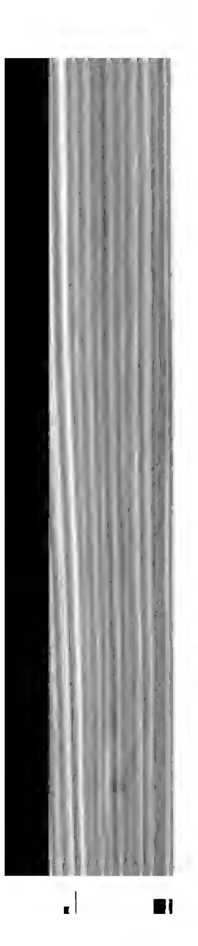
MM.

THÉRY, *président.*
PIERRE, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

THÉRY, TRAVERS,	membres de droit.
DEMIAU DE CROUZILHAC, CHARMA, OLIVIER, CAUVET, PUISEUX, BERTRAND.	membres élus.



DAN DE LA VAUTERIE, de la Soc. de médecin
BLANCHARD, ancien ingénieur.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sci
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettr
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac. d
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.

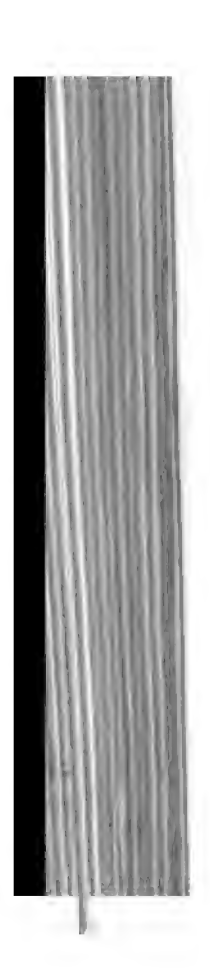
Membres titulaires de droit.

MM.
DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.
1. LE CERF, professeur honoraire de droit civi
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut,
3. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
4. TRAVERS, profr. honoraire de la Fac. des
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, professeur à la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Fac. des sciences.
13. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur à la Faculté des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
23. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, de plusieurs Sociétés savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
27. DANSIN, professeur d'hist. à la Faculté des lettres.
28. THÉRY, recteur de l'Académie.
29. CHATEL, archiviste du Calvados.
30. OLIVIER, ingénieur en chef.
31. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
32. MELON, président du Consistoire.
33. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
34. COURTY, de la Soc. des ant. de Normandie.
35.
36.



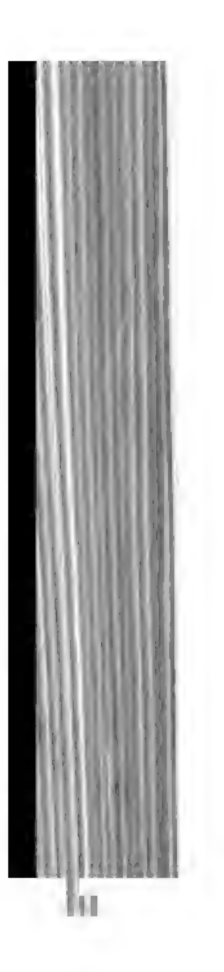
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-imp
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Société des beau
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROY-LANJUINIÈRE, sec. de l'École de méd
LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université
FAYEL, docteur en médecine.
BÜCHNER, professeur d'allemand au Lycée.

Membres associés correspondant

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine,
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
JOLIMONT, peintre, id.
DIEN, id., id.

SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
Mgr. DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, inspecteur-général des haras, à St.-Lo.



ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Neve
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, profr. à l'École normale supérieure, à
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille
DESAINS, profr. de physique au lycée Bonaparte
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Ren
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Gre
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, profr. d'action oratoire, à Pa
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cher
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Plan
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Ac. des sc, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BOUILLET, inspecteur-général des études, à Paris.
BORDES, conservateur des hyp. à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-ch., à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil de Lisieux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, antiquaire, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.

CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspecteur universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, id.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.

MORISOT, ancien préfet du Calvados, à Paris.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, conseiller, à id.
LEPELLETIER, procureur impérial.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
DUPONT, président du tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.

LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, prés. de chambre hon. à la Cour imp. de Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St.-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspecteur gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr. d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. royale des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.

CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St.-Lo.
CHAUVET, prof. à la Faculté des lettres de Rennes.
Mme. CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef, à Poitiers.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme. Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, id.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Institut, à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.

GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, prof. de rhét. au lycée de Versailles.
VATEL (Charles), avocat, à Versailles.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre, à Londres.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St.-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, au Puy.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur, au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bone (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
DE FOUGY, à Lisieux.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque imp., à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

SUJETS DE PRIX. v

MÉMOIRES.

Cinématique. Théorèmes généraux relatifs à la transmission du mouvement par contact immédiat, par M. Ch. Girault. . . . 3

Quelques observations critiques sur les monotropées qui croissent spontanément en Normandie, par M. J. Morière. 25

Note sur quelques herborisations faites en 1861, par le Même. 35

Sur la présence dans du vin de l'ether acétique, en proportion assez considérable pour être nuisible, par M. Isidore Pierre. 41

Les anciennes écoles italiennes au musée Campana ou Napoléon III, par M. Jules Cauvet. 46

Pensées et réflexions morales, par M Sorbier. 66

Martial de Paris dit Martial d'Auvergne (*Martialis Arvernus*); Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Ch. Batailiard. . . 136

Deux individualistes, Benjamin Constant et Daunou, par M. Bertauld. 172

Coup-d'oeil sur les publications administratives récentes, par M. Boulatignier. . . 210

Essai sur le courage civil, par M. de Chénier. 227
Condorcet, sa vie et ses oeuvres, par M. A. Charma 259
Port de Cherbourg. Lettres inédites du général Dumouriez et du capitaine de vaisseau La Couldre de La Bretonnière, publiées par M. Hippeau. 339
Marie de France et les fables au moyen-age, par M. A. Joly. 415
Chapitre complémentaire de l'ouvrage intitulé : Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin, par M. Théry. . . . 478
Notice sur M. Thierry, par M. I. Pierre. . 485
Biographie de M. Gautier, par M. Julien Travers 499

POÉSIES.

Notre-Dame de la Délivrande, par Mme. Lucie Couëffin. 511
Bellah, par la Même. 513
Le Mineur, par M. A. Bigot. 515
Loin des miens, par le Même. 517
Une larme, par le Même 518

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE. . . . 519
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 525
RÉGLEMENT. 529
LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE. . . 535

CATALOGUE

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

L'Académie des belles-lettres de Caen, comme elle s'appelait avant la Révolution, publia :

Un volume de Mémoires			en 1754
Un	—	—	en 1755
Un	—	—	en 1757
Deux	—	—	en 1760
Un demi-volume		—	en 1762

Cette Compagnie, reconstituée en 1800, a publié :

Rapport général sur ses travaux, par P.-F.-T. Delarivière, secrétaire, 1 vol. 1811

Id.	—	—	1816
Mémoires, 1 vol.		—	1825
Id.	—	—	1829
Id.	—	—	1836
Id.	—	—	1840
Id.	—	—	1845
Id.	—	—	1847
Id.	—	—	1849